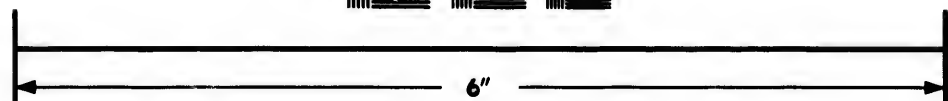
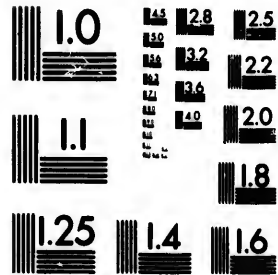


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

LES
18
28
32
36
40
22
20
18

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
10
18

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

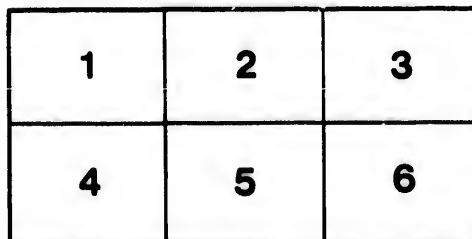
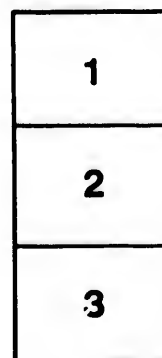
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

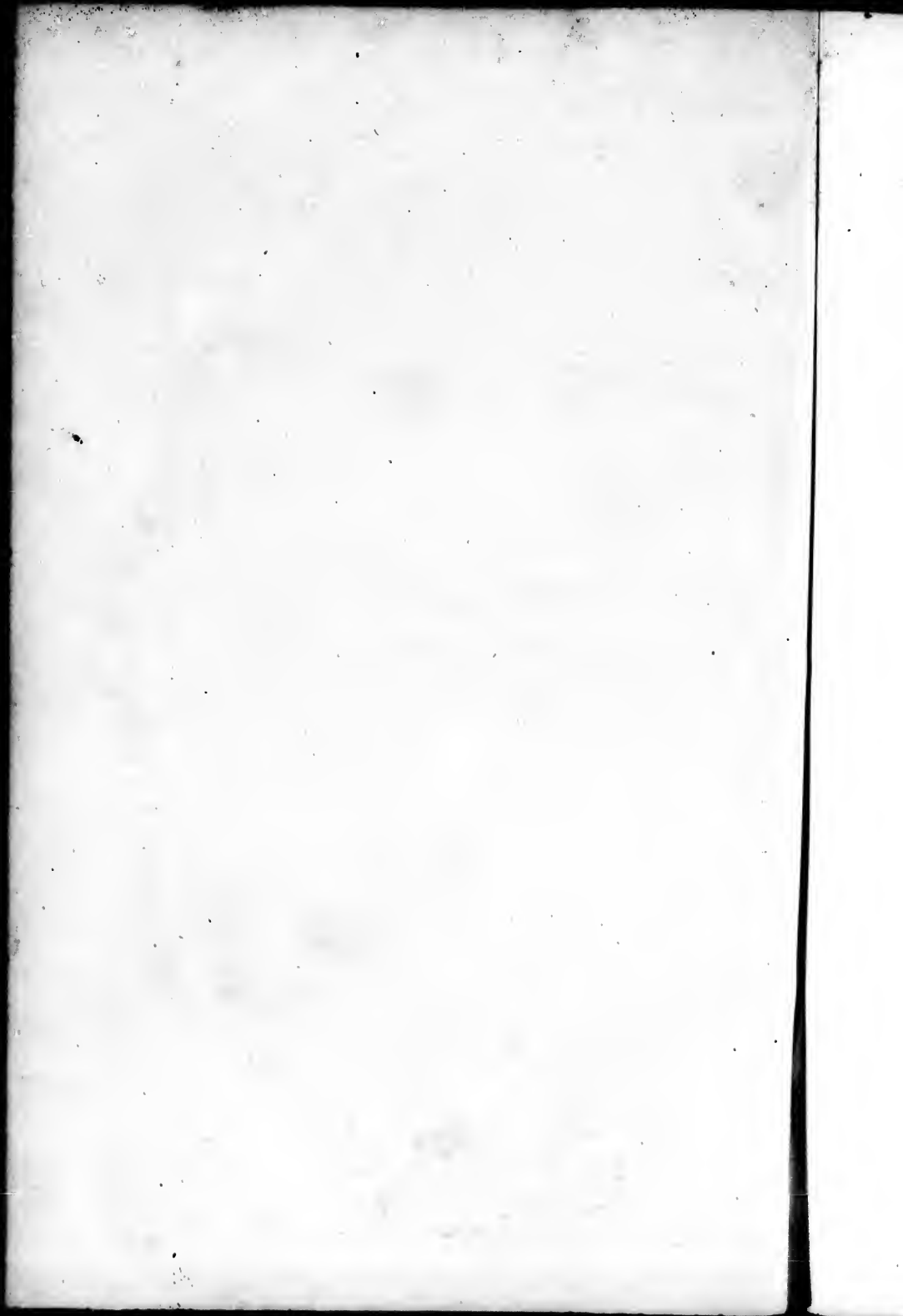
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
modifier
une
page

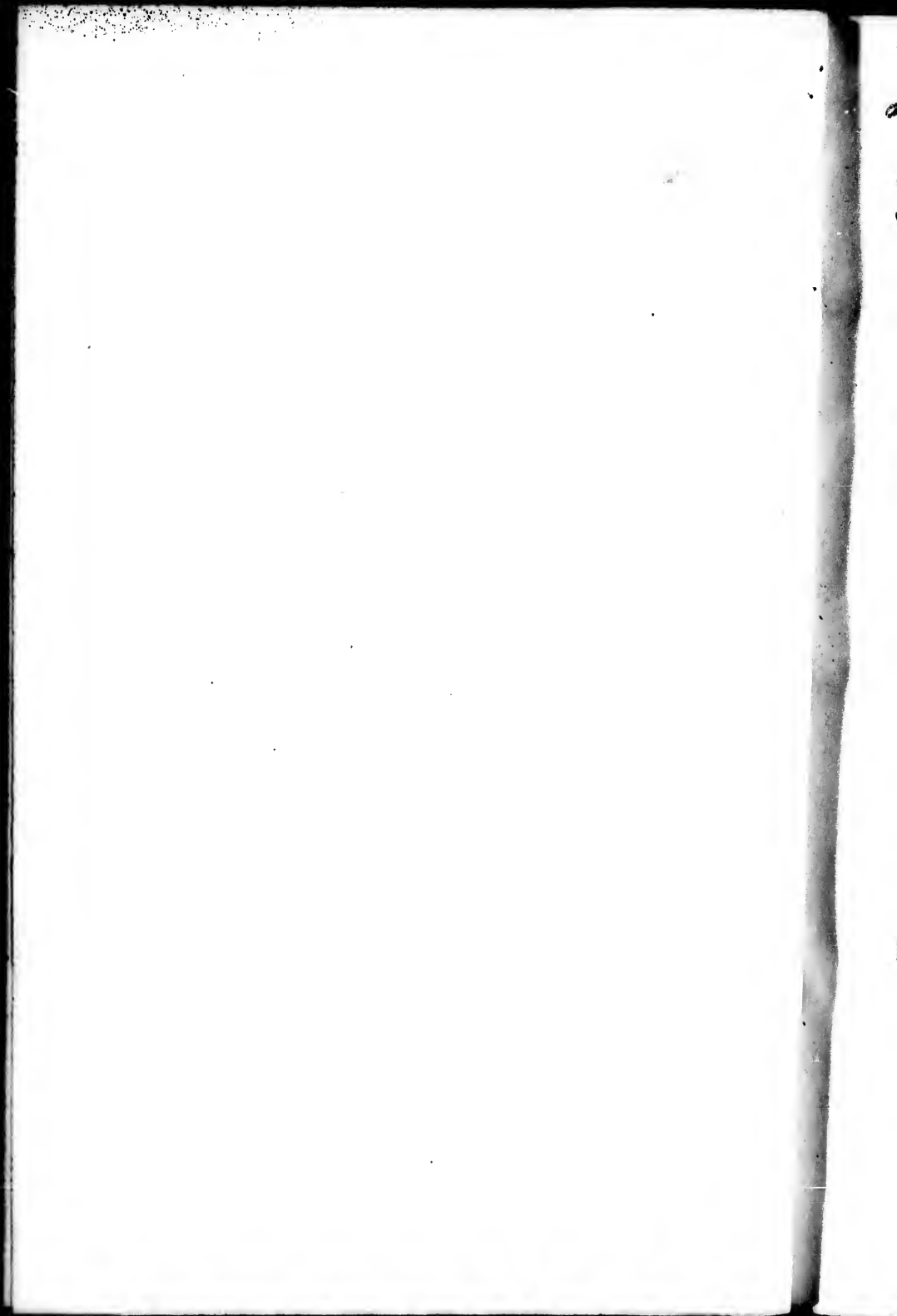
rata
o

elure.
à

32X



**HISTOIRE
DE L'ÉGLISE.**



237

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

PAR BÉRAULT-BERCASTEL;

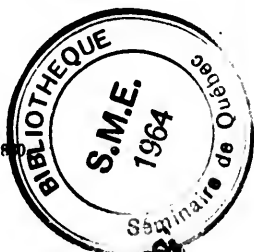
NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE DE SA CONTINUATION DEPUIS 1720 JUSQU'À 1840

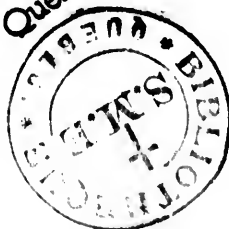
PAR M. L'ABBÉ COMTE DE ROBIANO.

TOME DIXIÈME,

DEPUIS LA CONCLUSION DU CONCILE DE TRINTE, EN 1563, JUSQU'À L'ÉPISSANCE
DU JANSENISME, EN 1630.



Bibliothèque,
Le Séminaire de Québec,
3, rue de l'Université,
Québec 4, QUE.



LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE PERISSE FRÈRES.

LYON,

Rue Mercière, 33.

PARIS,

Rue Pot-de-Fer-St-Sulpice, 8.

1841

F
C
M
S
3
3
M
S
d
M
or
m
63
A
da
su
au
et
Fr

I
cou

SOMMAIRES

EN FORME DE TABLE.

LIVRE SOIXANTE-SIXIÈME.

CONFIRMATION du concile de Trente par le souverain pontife, 1. Congrégation établie pour l'exécution du concile, 3. Grecs de Sicile soumis aux évêques latins, 4. Publication du concile de Trente en Portugal. Il est publié à Venise, *ibid. et suiv.* Le roi d'Espagne, après quelques difficultés, le fait publier dans tous ses états, 5. Difficultés de la France pour cette publication, 6. Opposition du parlement de Paris, 7. Consultation de Charles du Moulin. L'auteur est traduit en justice, 8. Sa conversion, 9. Index du concile de Trente, 10. Obstacles à la publication de ce concile en Allemagne, 11. Confession de foi du concile, 12. Comment on fait publier le concile en Pologne, 14. Bulles pour la résidence. Saint Philippe de Néri fonde la congrégation de l'Oratoire, 18. Mort de Calvin, 20. Première cause de la fureur de Calvin contre l'Eglise, 22. Conférence inutile entre les luthériens et les calvinistes, 23. Concile de Reims, 26. Déposition du cardinal de Châtillon, 27. Concile de Cambrai. Réforme de saint Charles-Borromée, 28. Synode de Milan pour la publication du concile de Trente. Saint Charles se retire dans son diocèse, 32. Premier concile de saint Charles, 33. Conciles de Tolède, de Saragosse, de Valence et de Salamanque, 34. Conjuration contre la vie du pape, 35. Malte assiégée par les Turcs, 36. Caractère du grand maître Jean de la Valette, 38. Magnanimité chrétienne des chevaliers. Attaque du fort Saint-Elme, 40. Mécontentement des jeunes chevaliers, 44. Assaut général, 46. Réduction du fort Saint-Elme, 49. Suite des attaques, 51. Lévee du siège de Malte, 52. Construction de la Valette. Prise de Chio par les Turcs, 56. Enfants, confesseurs de la foi, 56. Mort de Jean de la Valette. Mort de Pie IV. Election de Pie V, 58. Vertus et ordre domestique de saint Charles, 59. Gouvernement de Pie V, 61. Abus supprimés, 62. Carsenecchi enlevé de Florence et brûlé. Baianisme poursuivi à Rome, 63. Confédération des gueux, 65. Brigandages des hérétiques en Flandre, 66. Arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas, 67. Doctrine de Baïus, examinée et condamnée à Rome, 68. Liste des propositions condamnées, 69. Chicane des novateurs sur la ponctuation de la bulle de Pie V, 72. Ménagements observés à l'égard des auteurs de la doctrine condamnée, 73. Soumission de l'université de Louvain et de Baïus à la bulle. Commencement des assemblées réglées du clergé de France, 75.

LIVRE SOIXANTE-SEPTIÈME.

DEUZIÈME guerre civile des calvinistes en France. Les Suisses ramènent la cour de Meaux à Paris, 77 *et suiv.* Bataille de Saint-Denis. Mort du connétable

de Montmorenci, 79. Paix fourrée, 80. Troisième guerre de religion. Révocation de l'édit de Janvier. Mesures prises en France contre l'hérésie, 81. La cour tente en vain d'enlever les chefs des huguenots, 82. Bataille de Jarnac, 83. La reine de Navarre met son fils à la tête des calvinistes. Combat de la Roche-Abeille, 84. Bataille de Monçonjour, 85. Conditions de la paix qui termina la troisième guerre de religion, 87. Zele de Pie V pour la foi. Abjuration du roi Jean de Suède. Bulle *in cœna Domini*, 88. Travaux de saint Charles pour la conservation de la foi, 90. Sa visite épiscopale en Suisse, 91. Rétablissement spirituel et temporel de l'église de Milan, 93. Réforme des chanoines de la Scala, 95. Conjuraison des frères humiliés contre saint Charles, 96. Sainte Thérèse entreprend la réforme des carmes, 97. Premier monastère des carmes réformés, 98. Vertus de la sœur Béatrix d'Ognez, 99. Conduite de Dieu sur sainte Thérèse depuis son enfance, 102. Connaissance que Dieu lui donne de l'enfer, 103. Autres faveurs extraordinaires. Vertus les plus remarquables de sainte Thérèse, 104. La bienheureuse Catherine de Cardone, 105. Vie angélique de saint Stanislas Kostka, 108. Commencement des puritains, 113. Baianisme extirpé de l'ordre de saint François, 114. Opiniâtreté et mauvaise foi de Baïus, 115. Il écrit contre la bulle, 117. Pie V confirme sa bulle contre le baianisme. Origine du silence respectueux des novateurs. Baïus donne une adhésion verbale à la bulle, 120. Ses réclamations scandaleuses, 122. Concile national des Pays-Bas, 123. Deuxième concile de Milan, 124. Procédés de saint Charles dans les six conciles. Le concile de Malines députe deux évêques pour engager Baïus à la soumission, 125. Baïus et toute l'université de Louvain souscrivent la bulle de Pie V, 126. Emprisonnement de la reine Marie d'Écosse, 128. Selim II enlève aux Vénitiens l'île de Chypre. Martyrs de Famagouste, 132. Bataille de Lépante, 134. Réduction des Maures révoltés en Espagne, 138. Bonnes œuvres de Pie V, 139. Grégoire XIII succède à Pie V, 141. Mort de la reine Jeanne de Navarre, 143. Henri IV épouse Marguerite de Valois, 144. L'amiral de Coligny blessé d'un coup d'arquebuse au sortir du Louvre, 145. Le massacre de la Saint-Barthélemy résolu, 148. Son exécution, 149. Quelques seigneurs refusent de prêter à ses cruautés, 157. Horreur qu'en témoigne le clergé, 158.

LIVRE SOIXANTE-HUITIÈME.

MORT de saint François de Borgia. Son abnégation extrême, 161. Commencement des missions du Brésil, 162. Martyre du P. Azévédo et de ses trente-neuf compagnons, 164. La Noue donné par le roi pour commandant aux Rochelois révoltés, 170. Levée honteuse du siège de la Rochelle, 171. Saccagement de Sancerre. Le duc d'Anjou devient roi de Pologne, 172. Triste situation et mort du roi Charles IX, 174. Henri III quitte la Pologne, 174. Caractère de ce prince, *ibid.* Mœurs de sa cour, 175. Indolence de l'empereur Rodolphe II, 177. Mort du cardinal de Lorraine. Etablissement des pénitents en France, *ibid. et suiv.* Propositions des luthériens rejetées par le patriarche de Constantinople, 178. Apostasie de Truchès, archevêque de Cologne, 180. Fondation de l'université protestante de Leyde. Jubilé, 182. Peste de Milan, 184. Étrange conduite de Henri III, 189. Faction des mécontents ou politiques. Cinquième édit de pacification en faveur des huguenots, 190. Origine de la ligue, 192. Engagement des ligueurs, 195. Henri, duc de Guise, chef de la ligue, 197. États de Blois. Henri III se déclare chef de la ligue, 199. Institution de l'ordre du Saint-Esprit, 200. Rétablissement de

l'ordre de saint Basile, 201. Gueux de mer. Origine de la république de Hollande. Le duc d'Albe quitte les Pays-Bas, 202. Les Flamands divisés en cinq factions, 203. Correspondances de Baïus avec Marnix de Sainte-Aldegonde. Baïus devient chancelier de l'université de Louvain, et la soulève contre la bulle de Pie V, 205. Constitution de Grégoire XIII contre le baïanisme, 206. Le pape envoie Tolet à Louvain. Tolet engage Baïus à une pleine soumission, 207. Vive persécution en Angleterre. Cuthbert Maine, Edmond Campien et autres martyrs célèbres, 210. Conjuration de Guillaume Parr, 212. Soulèvement des hérétiques à Anvers, 213. Guillaume de Ruremonde relève la secte des anabaptistes, *ibid.* et *suiv.* Le roi Sébastien de Portugal périt en Afrique, et les Espagnols envahissent son royaume, 214. Les Provinces-Unies secouent hautement le joug de l'Espagne, 215. Mort de sainte Thérèse, 217. Réforme du calendrier. Esprit et vertus solides de sainte Thérèse, 218. Ordonnance de Blois, 219. Conciles de Rouen, de Reims, de Bordeaux, de Tours et de Bourges, pour l'exécution des décrets de discipline d' Trente, 220. Concile de Lima. Fanatique condamné et puni au Pérou. Concile catholique du Caire, 221. Mort de saint Charles-Borrowée, 222. Ses écrits, Progrès de l'Evangile dans le Japon, 224. Fermeté des chrétiens de Vosuqui, 225. Première couronne de martyre au Japon, remportée par une femme. Vertus éminentes des néophytes japonais, 226. Ambassade envoyée du Japon au pape, 228. Mort de Grégoire XIII, 230.

LIVRE SOIXANTE-NEUVIÈME.

ELECTION de Sixte V, 231. Caractère de son gouvernement, 232. Départ des ambassadeurs japonais, 233. Brigandage réprimé dans l'état ecclésiastique. Punition du comte de Pépoli. Bulle fulminée contre le roi de Navarre et le prince de Coudé, 234. Henri III exhorte le roi de Navarre à rentrer dans le sein de l'Eglise. Protestation du roi de Navarre contre la bulle de Sixte V, 236. La mort du duc d'Alençon rend le roi de Navarre héritier présomptif de la couronne de France, 237. Les ligueurs se déclarent pour le cardinal de Bourbon, 238. Traité de Nemours, 240. Guerre des trois Henri. Concile d'Aix, 241. Concile de Mexique, 242. Obélisques rétablis à Rome. Edifices et fondations de Sixte V, 243. Bulles nombreuses publiées par ce pape, 244. Il donne le chapeau à Guillaume Alain, 246. Mort tragique de la reine Marie d'Ecosse, 247. Flotte de Philippe II, dite l'invincible, 251. Saint Félix de Cantalice, 252. Soulèvement de Baïus contre Lessius, 254. Le pape termine cette dispute, 255. Mort de Baïus, 259. Etablissement de diverses congrégations de cardinaux. Saint Bonaventure mis, comme saint Thomas, au nombre des docteurs de l'Eglise. Institution des clercs réguliers mineurs, 260. Eclat de la ligue, 261. Arrivée du duc de Guise à Paris, 262. Royalistes accablés dans Paris. 264. Fuite de Henri III, 265. Députation processionnelle pour rappeler le roi, Autres députations, 266. Derniers états de Blois. Mort violente du duc de Guise et du cardinal son frère, 268. Fureur des ligueurs. Henri III s'unit avec le roi de Navarre, 271. Parricide de Jacques Clément, 272. Henri IV reconnu roi de France, 273. Les ligueurs reconnaissent pour roi le cardinal de Bourbon, 275. Succès des armes de Henri IV. Siège de Paris, 276. Le cardinal Gaetan, légat en France, 277. Procession de la ligue, 278. Mort de Sixte V, 279. Election et mort d'Urbain VII. Grégoire XIV, pape. Réclamation du parlement de Paris et du clergé de France contre la bulle de Grégoire XIV, 280.

Saint Louis de Gonzague, 281. Mort de saint Jean de la Croix. Martyrs en Angleterre, 285. Soulèvement des catholiques de Cracovie contre les sectaires, 286. Le roi Sigismond de Pologne, couronné roi de Suède. Division des luthériens et des calvinistes en Allemagne, 287. Succession de papes, 288. Election de Clément VIII, 289. Le duc de Parme vient en Normandie, avec une armée espagnole, au secours des ligueurs. Le frère Ange de Joyeuse tiré de l'ordre des capucins, 290. Saint Pascal Baylon, 291. César de Bus institue la congrégation de la doctrine chrétienne, 292. Négociation à Rome pour l'absolution de Henri IV. Etats généraux assemblés à Paris, 293. Conférence de Surennne, 294. Abjuration de Henri IV, 296. Le roi envoie le duc de Nevers en ambassade à Rome, 298. Reddition de Paris, 299. Attentat de Jean Chatel, 300. Expulsion des jésuites, 301 *et suiv.* Lettre de la reine Elisabeth à Henri IV converti 303. Conspiration dans les îles britanniques, et redoublement de persécution. Mort du cardinal Alain, 304. Mort de saint Philippe de Néri. Statuts de l'Oratoire, 305. Suite des négociations pour l'absolution de Henri IV, 307. Conditions et cérémonies de cette absolution, 309. Décadence de la ligue, 311.

LIVRE SOIXANTE-DIXIÈME.

PRÉCIS des disputes touchant l'accord de la grâce et de la liberté, entre les thomistes et les molinistes, 313. Congrégations *de auxiliis*, *ibid.* Règlement du pape au sujet de ce différend, 324. Célèbre conversion d'un savant japonais, 325. Conversion de la reine de Tango, 326. Fin tragique de cette princesse, 328. Courage étonnant d'une japonaise chrétienne, 329. L'empereur Nobunanga massacré. Palais merveilleux d'Anzuquiama, 330. Commencements de Taicosama, 331. Etat du christianisme parmi les grands du Japon, 332. Motif de Taicosama pour persécuter les chrétiens. Exil du généralissime Ucondono, 333. Malheureuse forfanterie d'un corsaire espagnol, 334. Missionnaires arrêtés à Méaco et à Osaka. Généreuse fermeté des seigneurs et des princes chrétiens, 335. Retour des ambassadeurs qui étoient allés à Rome, 336. Ardeur des grands pour le martyre, 337. Intrepidité des dames chrétiennes. Esclaves chrétiennes martyrisées par leurs maîtres, 338 *et suiv.* Martyre des Japonais qui ont été mis au nombre des saints, 340. Courage admirable de quelques enfants, 342 et 343. Mort de Taicosama. Persécution du Fingo, 345 *et suiv.* Martyre éclatant de Jean Minami et de Simon Taquenda, avec leurs familles, 346. Conversion du bourreau de Simon Taquenda, 349. Commencements de saint François de Sales, 350. Ses missions dans le Chablais, 354. Fruits de son zèle et de ses bons exemples, 357. Ministre converti et condamné injustement à mort par les hérétiques, 360. Conversion du baron d'Awli, 361. Progrès de la foi catholique dans le Chablais. Conférences de saint François de Sales avec Théodore de Bèze, 362. Mort de Bèze. Rétablissement solennel du culte catholique dans le Chablais et dans le pays de Gex, 365. Réunion du duché de Ferrare à l'état ecclésiastique, 366. Paix de Vervins, 367. Publication de l'édit de Nantes, 369. Mort de Philippe II, 371. Henri IV se sépare de Marguerite de Valois, et il épouse Marie de Médicis, 372. Le maréchal de Joyeuse rentre dans l'ordre des capucins, 373. Madame de Longueville embrasse la vie religieuse. Réforme des trinitaires en Espagne. Etablissement des religieux du tiers-ordre de saint François, 374. Concours prodigieux au jubilé de 1600, 375. Hérétiques et infidèles convertis à cette occasion, 376. Conversion d'Etienne Calvin, 377. Conférence de Fontainebleau entre

Mornai et du Perron, 378. Saint François de Sales est fait coadjuteur de Genève, 381. L'anglais Sirley conduit vers les princes chrétiens un ambassadeur du roi de Perse. Confession par lettres condamnée, 384. Mort de la reine Elisabeth d'Angleterre, 385. Jacques VI, roi de la Grande-Bretagne, 386. Conventicule de Gap, 387. Mort de Fauste Socin, 388. Frères polonais. Le roi de Suède déposé par ses sujets hérétiques. Henri IV rétablit les jésuites dans ses états, 389. Mort du pape Clément VIII, 392.

LIVRE SOIXANTE-ONZIÈME.

COURT pontificat de Léon XI, 394. Election de Paul V. Interdit de Venise, 395. Bannissement des jésuites. Conduite de Fra-Paolo et de Fra-Fulgentio, 396 et 397. Médiation de Henri IV entre le pape et les Vénitiens, 398. Conspiration des poudres en Angleterre, 399. Serment d'allégeance, 400. Etablissement de la congrégation de Notre-Dame, 402. Le bienheureux P. Fourrier, 404. Mort du vénérable César de Bus. Mort de sainte Madeleine de Pazzi, 405. Révolte des sectaires en Hongrie et en Transilvanie, 406. Guerre pour la succession de Clèves et de Juliers. Union évangélique et ligue catholique, 407. Abjuration du duc de Neubourg. Indépendance des Provinces Unies, 408. Guerre de religion en Bohême. Matthias succède à l'empereur Rodolphe, 410. Henri IV se dispose à humilier la maison d'Autriche, 411. Parricide de Ravallac, 413. Condamnation d'un livre de Mariana, 416. Condamnation d'un ouvrage de Bellarmin, 417. Conduite et travaux de saint François de Sales sur le siège de Genève, 419. Abrégé de la vie de la baronne de Chantal, 423. Elle quitte sa famille pour se faire religieuse, 426. Commencement de la Visitation, 428. Cette institution est érigée en ordre religieux, 429. Fondation des annonciades célestes, 431. Etablissement des carmelites et des ursulines en France, 433. Mission du Canda. Concile catholique de Mésopotamie, 436. Richérisme condamné par les conciles de Sens et d'Aix, 434. Le mystère d'iniquité de Mornai, condamné par les docteurs de Paris, 439. M. de Bérulle établit en France la congrégation de l'Oratoire, 440. Missionnaires de différents ordres au Japon, 442. Ardeur de deux enfants pour le martyre, 443. Conversion et constance admirable d'un enfant, 444. Les Hollandais donnent lieu à la persécution générale du Japon, 445. Le roi apostat d'Arima persécute les fidèles à toute outrance. Martyre éclatant de toute une illustre famille, 447. Huit martyrs brûlés à petit feu, 450. Dix mille hommes armés massacrent et tourmentent horriblement les chrétiens du royaume d'Arima, 452. Atrocités exercées à Cochintou, *ibid.* et *suiv.* Courage des chrétiens de tout âge et de tout sexe, 454. Lettre de prince Thomas de Tomba aux confesseurs de la foi, 455, 456. Mort de Cubosama. Férocity de Xogun-Sama. Différents missionnaires mis à mort, 457. Un armateur protestant dénonce deux missionnaires espagnols, 458. Progrès de la foi jusque dans la terre de Yesso. Prisons de Nangazaqui, 460. Le grand martyre. Religieux renégats, 461. Le petit Ignace, martyr, 462. Autres exécutions. Témoignage des Hollandois sur la rigueur de ces persécutions. Etats généraux assemblés à Paris, 465. Le clergé ne souffre pas que les laïques prononcent en matière de religion, 467. Il ne veut pas obtenir qu'on publie le concile de Trente, 468. Les synodes de Bordeaux et de Sens reçoivent formellement ce concile, 469. Missions de Turquie. Persécution excitée contre les missionnaires par le baile de Venise, 470 et *suiv.* Mission de Mingrelie. Constitution de Paul V en faveur

de l'immaculée conception, 472 *et suiv.* Condamnation de Marc-Antoine de Dominis, 473. Congrégation des écoles pieuses. Congrégation de Saint-Maur, 475. Dominicains et prémontrés réformés, 475. Les cinq articles du synode de Perth. Affaires des gomaristes et des arminiens, 476. Synode de Dordrecht, 478. Barneveldt arrêté et condamné à la mort. Grotius s'échappe de prison. Synode de Delpht, 480. Vanini brûlé à Toulouse. Mort de l'empereur Matthias, 481. Le comte de la Tour se met à la tête des hérétiques révoltés en Bohême, 482. Embarras extrême de Ferdinand II à l'entrée de son règne. L'électeur palatin usurpe la couronne de Bohême, 483 *et suiv.* Bataille décisive de Prague, 485. L'ancienne religion est rétablie en Béarn. Protestants chassés de tous les états du duc de Savoie, 486. Mort de Paul V, 487.

LIVRE SOIXANTE-DOUZIÈME.

GRÉGOIRE XV, pape. Il approuve la congrégation du Calvaire. Le célèbre père Joseph. Vie sainte de madame de Longueville, 488. Règlement pour l'élection des papes. Commencement du scrutin. Défense de prêcher et de confesser sans l'approbation de l'ordinaire, 489. Erection du siège de Paris en métropole, 490. Conversion du duc de Lesdiguières, 491. Saint François de Sales prend son frère pour coadjuteur, 492. Caractères différens de ces deux prélats. Douceur compatissante de saint François de Sales, 493. Regrets de ses diocésains à son dernier départ d'Annecy, 495. Vénération des peuples et des princes pour ce saint prélat, 496. Sa mort, 498. Sa canonisation, 500. Ses écrits, 501. Frères illuminés en Espagne et en France, 502. Jésuites chassés de Hollande. Ministres protestants chassés de Bohême et de Moravie. Ordres religieux réformés en France, 503. Election d'Urbain VIII, 506. Règlements divers concernant les religieux, 507. Autres bulles concernant les rites. Canonisation de sainte Elisabeth de Portugal. Saint André d'Avellino, 508. Commencement de saint Vincent de Paul, 509. Fondation des pères de la Mission. Condamnation de Santarelli, 510. Condamnations des écrits de Béran et de Suarez sur le temporel des princes, 511. Le père Joseph est nommé supérieur des missions de Turquie. Violence du vice-roi du Mexique contre son archevêque, 513. Effroyable persécution du Japon sous les empereurs Xogun-Sama II et To-Xogun-Sama. Conversion merveilleuse d'un Coréen, 514. Tortures affreuses. Constance d'une femme chrétienne, 516. Soixante fidèles martyrisés avec le P. Carvalho. Autre troupe de cinquante martyrs, 517. Supplice du mont Ungen, 518. Martyre de Jean Naysen et de Monique sa femme, 519. Punition exemplaire du prince de Ximabara, 520. Mort de Xogun-Sama II. Crainte de To-Xogun-Sama. Torture de l'eau. Tourment de la fosse, 521. Multitude de missionnaires martyrisés, 522. Ambassadeurs mis à mort en haine de la foi. Mesures prises pour exterminer le christianisme du Japon, *ibid. et suiv.* Etat du parti calviniste en France sous Louis XIII, 524. Réduction du château de Bonnac. Attaques des îles de Rhé et d'Oléron, 525. Siège et prise de la Rochelle, 526. Vengeance du roi d'Angleterre sur ses sujets catholiques, 528. Les huguenots réduits de toute part à la soumission. Traité d'Alais, 529. Succès de l'empereur Ferdinand contre les luthériens. Exploits du baron de Valstein et du comte de Tilly, 530 *et suiv.* Fautes de Ferdinand II. Edit de restitution, 531.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE SOIXANTE-SIXIÈME.

DEPUIS LA FIN DU CONCILE DE TRENTE EN 1563, JUSQU'À LA CONDAMNATION
DE BAIUS EN 1567.

EN exécution du dernier décret porté par les Pères de Trente avant de se séparer, les légats de ce concile demandèrent au souverain pontife la confirmation de toutes les décisions et de toutes les ordonnances qu'on y avoit dressées depuis sa première ouverture sous Paul III, jusqu'à sa conclusion sous Pie IV. Dès le 26 de janvier 1564, la bulle en fut publiée dans un consistoire, en présence de tout le sacré collège¹. Voici en substance ce qu'elle contient : « Béni soit le Père des miséricordes, s'écrie d'abord le pontife dans les transports d'une sainte allégresse, béni soit le Dieu de toute consolation, qui a daigné jeter les yeux sur son Eglise battue par tant d'orages, et appliquer enfin à ses maux qui empiraient de jour en jour, le remède dont elle avoit besoin, et qu'elle attendoit depuis long-temps ! » Il parcourt ensuite les opérations du concile sous les papes Paul III et Jules III, puis ses interruptions, ainsi que les contradictions, les contre-temps, les embarras et les obstacles de toute espèce qui l'avoient tenu quinze ans en langueur. Parvenu à son propre pontificat, il prend à témoin les Pères, et particulièrement ses légats, de la pleine liberté qu'il avoit laissée au concile de juger, selon ses propres sentiments, dans les choses mêmes qu'on a coutume de réserver au siège apostolique.

¹ Labh. Conc. t. XIV, p. 939 et seq.

Reconnoissant ensuite que toutes les questions avoient été discutées avec le plus grand soin, les définitions rendues avec toute l'exactitude et la précision imaginable : « Comme le saint concile œcuménique, ajoute-t-il, guidé par son respect pour le siège apostolique, et suivant les traces des anciens conciles, nous a demandé par un décret rendu dans une session solennelle, la confirmation de tous ceux qu'il a dressés, tant sous notre pontificat que du temps de nos prédécesseurs; après une mûre délibération faite à ce sujet avec nos vénérables frères les cardinaux de la sainte église romaine, après avoir invoqué, avant toutes choses, l'assistance du Saint-Esprit; ayant reconnu tous ces décrets pour catholiques, salutaires, et d'un grand avantage pour la république chrétienne : à la gloire du Dieu tout-puissant, de l'avis et du consentement de nos susdits frères, nous avons, de notre autorité apostolique, confirmé aujourd'hui dans notre consistoire tous et chacun desdits décrets, et ordonné qu'ils seroient reçus et observés par tous les fidèles; comme par la teneur des présentes, et pour un plus ample éclaircissement, nous les confirmons, et ordonnons qu'ils soient reçus et observés.

» Mandons en vertu de la sainte obéissance, sous les peines établies par les saints canons, et autres plus grièves; même de privation, et telles qu'il nous plaira de les décerner, à tous et à chacun de nos vénérables frères les patriarches, archevêques, évêques et autres prélats, de quelque état, degré, rang et dignité qu'ils puissent être, quand même ils seroient honorés de la qualité de cardinaux, qu'ils aient à observer exactement ces décrets et statuts dans leurs églises, villes et diocèses, soit en jugement, soit hors de jugement; comme aussi, de les faire observer inviolablement chacun par ceux qui leur seront soumis, en ce qui pourra les regarder; y contraignant les rebelles et tous ceux qui y contreviendroient, par sentences, censures et autres peines ecclésiastiques; même selon qu'elles sont portées dans lesdits décrets, sans égard à aucune appellation; implorant encore pour cela, s'il est jugé nécessaire, le secours du bras séculier. Avertissons aussi, et conjurons par les entrailles de Jésus-Christ, notre cher fils l'empereur élu, ainsi que tous les rois, républiques, et princes de la chrétienté, qu'avec

la même piété dont ils ont favorisé le concile, et avec la même affection pour la gloire de Dieu et le salut de leurs peuples, ils appuient de tout leur pouvoir les prélats qui en auront besoin, pour exécuter et faire observer les décrets de ce saint concile. »

Pour empêcher ensuite d'é luder ou d' énerver, par des interprétations arbitraires, les statuts et les décisions de Trente, la bulle défend à toutes personnes ecclésiastiques ou séculières, quelle que soit leur puissance ou leur dignité; aux prélats, sous peine d' interdiction de l' entrée de l' Eglise, et à tous les autres, sous peine d' excommunication encourue par le seul fait, d' entreprendre sans l' autorité du saint Siège, sous quelque apparence de bien que ce puisse être, de mettre au jour aucuns commentaires, gloses, annotations ou interprétations quelconques sur les décrets du concile. Que si quelque chose, poursuit-on, y paroît obscur, s' il s' élève quelques difficultés, qu' on ait recours au lieu que le Seigneur a établi pour l' instruction de tous les fidèles, c' est-à-dire, au saint Siège apostolique, qui s' en réserve l' éclaircissement et la décision, comme le saint concile l' a lui-même ordonné. A cet effet, le pape établit une congrégation de huit cardinaux chargés de procurer l' exécution des décrets, et de lever les difficultés qui pourroient se rencontrer dans leur explication. Outre saint Charles Borromée, qui par un esprit de foi et de religion voulut être de ce nombre, il y mit les cardinaux Simonette et Moron, qui, ayant présidé au concile, en devoient mieux saisir le sens, et veiller plus utilement à ce qu' on ne résolut rien de contraire. Ce fut à peu près dans le même temps que Pie IV, suivant les formes du droit qui accorde quelque intervalle avant qu' une loi nouvelle oblige, déclara, par une seconde bulle, que les décrets de Trente ne seroient censés avoir cette force que du premier jour de mai. C' étoit un sursis d' environ trois mois, qui furent employés à notifier les décrets aux églises diverses.

Pie IV donna dans ces circonstances une troisième bulle, à l' occasion des Grecs établis en Sicile¹. Comme ils y étoient en grand nombre, Rome leur avoit permis de suivre les rites de

¹ Bullar. vetus Const. 74.

leur église, sous la conduite d'évêques de leur nation; mais la rivalité n'est pas susceptible de reconnaissance. Jaloux de leurs bienfaiteurs latins, ces Grecs isolés prirent du goût pour les erreurs abhorrées dans leur terre natale, mais tout particulièrement réprouvées par l'église romaine, et choisirent de ressembler aux sectaires d'Allemagne, plutôt qu'à tout le reste de l'Europe catholique. Ils ne combattoient pas seulement la primauté du pontife romain, mais la validité de ses censures et de ses indulgences, la juridiction des évêques, le dogme du purgatoire, l'observation des fêtes de la Vierge, des apôtres et des autres saints. Ils donnoient encore l'eucharistie aux petits enfants lorsqu'on les baptisoit. Pour couper court aux scandales, le pape révoqua toutes les exemptions des Grecs par rapport aux ordinaires, et les soumit tous, soit laïques, soit ecclésiastiques ou moines, aux évêques latins, pour ce qui regardoit le saint culte, l'administration des sacrements, le soin des âmes et l'extirpation de l'hérésie. Il ne toucha point à leur liturgie, ni à leurs autres rites approuvés par le saint Siège.

Le pape s'empressa d'envoyer à tous les princes catholiques la bulle qui confirmoit le concile; et dès le 1.^{er} de février, le cardinal Borromée en prévint par lettres le nonce d'Espagne¹. Il lui manda qu'on travailloit avec activité à l'impression correcte des décrets du concile, afin de les faire parvenir au plus tôt dans toutes les provinces; que le pape enverroit pareillement des nonces aux autres princes, pour les exhorter à tenir la main à l'exécution de tout ce qui avoit été décidé; qu'il commençoit par donner l'exemple, en mettant tous ses soins à procurer une bonne réformation dans la cour de Rome. On ne tarda point à procurer en effet la réception du concile dans les différents états catholiques.

Le premier souverain qui signala son zèle pour la soumission, fut le jeune roi Sébastien de Portugal, qui avoit succédé depuis sept ans à la couronne et aux sentiments de religion de son aïeul Jean III. Dès qu'il eut reçu la bulle de confirmation, il en fit remercier le souverain pontife, le félicita de l'heureux succès de ses travaux, promit de soutenir de tout son pouvoir, tant

¹ Pallav. Hist. Conc. Triè. l. 24. c. 9, n. 14.

l'autorité du siège apostolique que la dignité du concile, et protesta qu'il n'avoit rien plus à cœur que d'en faire observer les décisions dogmatiques et les réglemens de discipline, par tous ses sujets, avec une fidélité inviolable.

Les Vénitiens témoignèrent, avec le même empressement, leur adhésion au saint concile. Ils n'en eurent pas plus tôt reçu les décrets, qu'ils les firent publier solennellement à la grand-messe dans l'église patriarcale de Saint-Marc, avec injonction à tous les pasteurs de les observer, et de les faire observer punctuellement. En récompense de ce zèle exemplaire, le pape donna aux ambassadeurs de Venise à Rome le magnifique palais que Paul II, né sujet de cette république, avoit fait bâtir près l'église de Saint-Marc, patron des Vénitiens. Il accompagna cette donation d'une bulle qui comble le sénat d'éloges, et qui relève avec éloquence le respect de la république envers le saint Siège.

Le concile ne trouva pas la même facilité dans plusieurs autres états des plus considérables. La hauteur de Philippe II, roi d'Espagne, étoit choquée de ce qu'on l'avoit terminé contre ses intentions; il en désapprouvoit aussi quelques dispositions contraires aux intérêts de son royaume, ou à des coutumes qui s'y trouvoient établies : peut-être imaginoit-il encore intimider le pape, et l'amener à lui assurer contre la France la prééminence, ou du moins l'égalité qu'il ne se contentoit pas d'avoir conduite au terme de l'ambiguïté dans les dernières sessions de Trente. S'il avoit encore cette espérance, elle s'évanouit dans le cours de la même année, où il émana de Rome un jugement tout contraire, selon le témoignage même des auteurs d'Espagne que les préventions nationales n'ont pas entièrement aveuglés¹. Cependant, après bien des tergiversations et des chicanes, Philippe conclut dans son conseil, que le saint concile seroit reçu et publié dans ses états sans aucune restriction formelle, mais simplement avec certaines modifications; pour mettre à couvert les droits du prince et du royaume. Ainsi fut-il publié, non-seulement en Espagne, mais en Flandre, et dans les royaumes de Naples et de Sicile.

¹ Herrer. Hist. génér. l. 10, c. 16. Campan. part. 2, l. 15, déc. 4. Vald. c. 3. Fra-Paol. l. 8, p. 794.

Il y eut en France des difficultés beaucoup plus grandes , et que le corps épiscopal n'y a jamais pu surmonter , quelques tentatives qu'il ait faites à bien des reprises. Le principe de la difficulté étoit la protestation que les ambassadeurs de France , après s'être retirés mécontents du concile , avoient faite pour motiver leur démarche. Ils avoient représenté tous les décrets de réformation faits depuis leur retraite , comme dressés de dessein prémédité pour renverser les droits du royaume et l'autorité du roi : exagération qui tenoit sans doute du génie bouillant de l'ambassadeur du Ferrier , et qui lui servoit peut-être à colorer sa précipitation ou son opiniâtreté ; mais il n'en étoit pas moins constant que les usages du royaume s'y trouvoient eutamés par bien des endroits. Le cardinal de Lorraine essuya des plaintes , ou des froideurs mortifiantes à ce sujet , et qu'il méritoit en partie , pour n'avoir pas soutenu convenablement la dignité de la première monarchie chrétienne , et du monarque fils aîné de l'Église. Un autre obstacle à la réception solennelle , ou à la publication du concile , c'étoit la crainte d'irriter les calvinistes , qui le regardoient comme un manifeste de proscription contre eux , et qui ne manqueroient pas de courir aux armes afin d'en prévenir les suites. Telle fut la réponse du roi Charles IX au nonce Louis Antonini , envoyé vers le monarque pour solliciter cette publication. Le roi se montra pénétré de vénération pour le saint Siège , et plein de soumission aux décisions catholiques : il assura qu'il feroit mettre à exécution les décrets du concile les uns après les autres ; mais que pour les faire publier dans le royaume , la prudence ne le permettoit pas , à la vue des troubles où les hérétiques pouvoient le replonger avec plus de péril encore que par le passé. Cependant , quoiqu'il n'y ait point eu de promulgation légale du concile de Trente en France , il ne s'y est jamais formé le moindre doute , non-seulement sur les décrets de la foi et de la doctrine combattue par les hérétiques , non plus que sur ce genre également invariable de discipline qui tient essentiellement aux mœurs , et porte sur le droit divin ; mais sur la plupart même des règles de réformation adoptées peu à peu , et par nos conciles particuliers , et par les édits de nos rois , qui eurent soin de les faire observer dans les tribunaux.

Une publication solennelle ne pouvoit pas être beaucoup plus efficace ; et pendant un assez long temps, peut-être eût-elle été plus contraire à l'édification même, que cette réception tacite.

Parmi les chapitres de réformation, il étoit quelques articles de discipline arbitraire, contraires aux usages du royaume, rejetés par ses représentants ou par ses ambassadeurs, et qui n'y eussent jamais pu trouver entrée ; il eût donc fallu faire dans la publication un discernement de ces articles, au risque de les décrier tous, et cela par un monument authentique et permanent. Le premier parlement du royaume s'opposa hautement à cette publication¹, principalement au sujet des deux dernières sessions. Il prétendoit que l'autorité ecclésiastique s'y étoit étendue aux dépens de la puissance temporelle, en autorisant les évêques à procéder contre les laïques par amende et par emprisonnement ; que le clergé, en faveur de cette prétention, ne pouvoit rien conclure de ce que les princes, par zèle et par une pure grâce, avoient accordé aux évêques la liberté de punir leurs prêtres de peines temporelles, afin que la discipline fût plus efficacement maintenue. Il trouvoit aussi que le renvoi des causes criminelles des évêques au pape lésoit les conciles provinciaux et nationaux, qui en avoient toujours été les juges ; qu'en obligeant encore les évêques d'aller à Rome pour répondre aux accusations criminelles, on ne dérogeoit pas seulement à l'usage de France, mais aux canons de plusieurs anciens conciles qui ordonnent de juger ces causes sur les lieux ; qu'il étoit encore moins supportable que les causes en première in-

¹ On ne peut que s'étonner et gémir de voir les premiers magistrats du royaume très-chrétien s'opposer à la réception d'un concile oecuménique. Mais les troubles qu'avoit fait naître le grand schisme d'Occident, et la déplorable confusion qu'il introduisit dans l'Église, avoient malheureusement favorisé les entreprises des parlements contre son autorité.

« On ne sauroit, dit M. de la Mennais, se faire une juste idée de ces grands corps, si l'on ne distingue en eux deux choses tout-à-fait diverses. Comme défenseurs et juges des intérêts privés, rien de plus admirable : comme instruments de la politique du prince, ils hâtèrent la ruine de la monarchie. Dévoués à la puissance royale, fondement de leur propre puissance, ils s'efforcèrent de l'étendre sans aucunes bornes, en lui sacrifiant tous les autres droits. Ils asservirent entièrement la noblesse au trône, c'est-à-dire, qu'ils la détruisirent en tant qu'institution politique ; et jusqu'à leur dernier moment ils travaillèrent à l'oppression de l'Église. » (*De la Relig. considérée dans ses rapports, etc.* p. 187.)

stance fussent évoquées par le pape hors du royaume, contre une coutume des plus anciennes, confirmées par une foule d'édits ; qu'au reste, l'exception ajoutée en ces termes, *pour cause pressante et légitime*, ne remédieroit à rien, puisque l'application s'en faisant à Rome, toutes les causes y seroient trouvées légitimes et pressantes, comme il étoit manifeste par l'expérience du passé. Il y avoit beaucoup d'autres chefs d'opposition, qui ne peuvent trouver place que dans les ouvrages polémiques déjà si nombreux sur ce sujet.

La consultation de Charles du Moulin, l'oracle de la jurisprudence, fut un des avis qui firent le plus d'impression. Il reconnut qu'à l'égard de la foi, de la doctrine, de la constitution de l'Eglise, de la réformation des mœurs et des personnes, le concile étoit à l'abri de toute improbation ; mais, du reste, il fut d'avis qu'on ne devoit pas le recevoir, parce qu'il ordonnoit, par rapport à la police, quantité de choses contraaires aux anciens conciles de France, aux droits de la couronne, à la dignité et à la majesté du roi, à l'autorité de ses édits, à celle de ses cours souveraines et des états généraux de la nation, aussi bien qu'aux droits, libertés et immunités de l'église gallicane¹.

Cette consultation piqua vivement les partisans du concile, et attira des affaires fâcheuses à du Moulin². Il avoit déjà laissé connoître son attachement aux nouvelles doctrines, avec assez de scandale pour se faire rechercher, et se voir réduit à quitter pour un temps la capitale. Il fut déféré au parlement, qui, en s'opposant au changement de l'ancienne discipline de France, n'en demeuroit pas moins attaché à la foi catholique. L'accusé fut contraint de subir en pleine chambre un interrogatoire juridique sur ses écrits, qu'il avoua ; et il fut emprisonné à la conciergerie, comme ayant de mauvais sentiments sur la religion, et publiant des écrits séditieux. Le roi approuva la con-

¹ Il n'est pas inutile d'observer que ce fut du Moulin, *alors calviniste*, qui écrivit avec le plus de force, soit pour *les libertés de l'église gallicane*, soit contre la réception du concile de Trente. Il fut réfuté par Grégoire (Pierre), aussi professeur en droit, dont l'ouvrage est fort important ; il a pour titre : « Réponse au conseil donné par Charles du Moulin sur la dissuasion de la réception du concile de Trente en France. » Lyon, 1584, in-16. On trouve aussi cette *Réponse* dans le 5.^e vol. des Œuvres de du Moulin.

² De Thou, l. 36.

duite du parlement. Quelque temps après néanmoins, il fit mettre du Moulin en liberté; mais à condition qu'il ne feroit rien imprimer à l'avenir, sans une permission formelle.

Il avoit publié avant cette époque son commentaire sur la coutume de Paris. Il fit paroître, depuis, sa Concorde des quatre évangélistes, où il combat avec force les erreurs de Calvin, contraires au luthéranisme, auquel il étoit passé. Les ministres calvinistes l'attaquèrent avec d'autant plus de fureur, que le transfuge étoit plus célèbre; ce qui fut pour lui un coup de salut. Du Moulin avoit professé le calvinisme en premier lieu. Réduit à fuir de sa patrie, et à errer en Allemagne, il y embrassa la confession d'Augsbourg. Enfin ce génie supérieur, revenu de son premier enthousiasme à son jugement exquis, et voyant que la réformation dont l'espoir l'avoit abusé s'étoit convertie en licence et en faction, abjura toutes ces nouveautés pernicieuses, pour rentrer sincèrement dans le sein de l'Église catholique. Les outrages qu'il avoit reçus des calvinistes, outrés de sa préférence pour le luthéranisme, ne contribuèrent pas peu à sa conversion. Il présenta requête, à l'effet d'informer contre leurs violences. On le lui permit, on lui nomma des commissaires; et sur la déposition de quatre témoins, il établit que ces turbulents sectaires, presque tous étrangers dans le royaume, y formoient une seconde puissance qui anéantissoit celle du roi; qu'ils levoient des impôts sur les sectateurs; qu'ils engraissoient de la substance des peuples leurs ministres, leurs anciens, leurs diacres et tous les grades de leur monstrueuse cléricature; qu'ils renversoient entièrement la hiérarchie, pour y substituer la discipline de Genève; que leurs synodes et leurs consistoires n'étoient que des assemblées séditieuses; qu'ils y connoissoient de toutes sortes d'affaires, tant civiles qu'ecclésiastiques, au mépris du prince et des magistrats; qu'ils y excitoient aux derniers excès de la licence une multitude sans frein et sans autres principes que leur sens égaré; en un mot, que tous leurs enseignements et toutes leurs manœuvres ne tendoient qu'à suborner la fidélité des sujets du roi. Une procédure si grave ne fut cependant pas suivie,

† De Thou, l. 38.

et du Moulin se vit réduit à publier une défense contre les calomnies des sectaires ; mais il se confirma de plus en plus dans la foi pure qu'il avoit reprise. Il mourut enfin en 1566 , à l'âge de soixante-six ans, non-seulement dans la communion de l'Eglise, et avec des sentiments parfaitement orthodoxes, mais avec une piété exemplaire, et un vif repentir de ses égarements passés. Il ne regretta la vie qu'afin d'engager les compagnons de son égarement, tant par ses écrits que par ses exemples, à imiter son retour. Il eut pour témoins le célèbre docteur Claude d'Espence, alors principal du collège du Plessis, et le curé de Saint-André-des-Arcs, qui lui administrèrent les derniers sacrements, et l'assistèrent jusqu'au dernier soupir.

La bulle donnée pour la confirmation et la publication du concile de Trente, n'ayant pas été reçue en France, celle que Pie IV fit en particulier pour l'*index*, c'est-à-dire, pour le catalogue des livres jugés mauvais ou dangereux par les commissaires de ce concile, eut le même sort dans ce royaume. Il est vrai que les règles portées au nombre de dix par l'*index*, et dressées par l'autorité du concile, sont d'une sévérité qui paroît excessive au premier coup d'œil ; mais on cessera d'en juger ainsi, quand on considérera l'activité des sectes pour répandre leurs erreurs, et leur perfide industrie à les déguiser. Cette fureur étoit portée si loin par les calvinistes en particulier, qu'on crut ne devoir pas laisser à tout le monde la liberté de lire la Bible en langue vulgaire. Il est ordonné qu'à cet égard on s'en rapportera au jugement de l'évêque, qui, sur l'avis du curé ou du confesseur, pourra permettre cette lecture à ceux en qui elle ne peut qu'augmenter la piété ; encore faut-il que la permission soit obtenue par écrit, et que l'auteur de la traduction soit reconnu pour indubitablement orthodoxe. La peine des contrevenants est l'excommunication encourue par le seul fait, avec les autres peines de droit, suivant le jugement des évêques ; ce qui a lieu tant pour avoir gardé que pour avoir lu, et à plus forte raison imprimé ou débité les ouvrages condamnés ou défendus, faits par des auteurs hérétiques ou soupçonnés d'hérésie. Toutes sévères que sont ces règles, on ne laisse pas d'ajouter qu'il sera libre aux évêques de défendre, outre cela, tous les livres des auteurs quelcon-

ques qu'ils jugeront dangereux dans leur nation ou dans leur diocèse; ce qui est plutôt un avertissement, qu'un droit conféré à des pasteurs établis de Dieu pour paître sainement le troupeau de Jésus-Christ. Quoique l'*index* n'ait par lui-même aucune autorité en France, on y pèche néanmoins grièvement d'abord en lisant les livres obscènes qui s'y trouvent flétris aussi-bien que les livres hérétiques, et généralement tous les livres qu'il condamne, dès qu'il se rencontre du danger dans leur lecture.

L'Allemagne ne parut pas d'abord beaucoup plus favorable que la France à la publication du concile. Les sectaires n'y avoient pas attendu que les décrets y fussent portés, pour faire des protestations publiques. Ils se déchaînèrent depuis en forcenés; ils inondèrent leurs provinces d'examens, de récriminations, ou plutôt de déclamations et d'invectives, où les emportemens du dépit et de la fureur tenoient lieu de raisons. Le souverain pontife, les abandonnant à leur sens réprouvé, tourna tous ses regards vers les pays catholiques, et principalement vers l'empereur. Ferdinand, qui avoit souvent demandé la communion sous les deux espèces, crut les circonstances favorables pour l'obtenir, et fit de vives instances à ce sujet, de concert avec l'électeur de Bavière son gendre. La chose fut mise en délibération dans l'assemblée des cardinaux; et comme le nonce de Sa Sainteté lui avoit écrit de Vienne que cette indulgence ramèneroit la plupart des hérétiques, le pape l'accorda sous les conditions convenables: mais l'empereur ayant encore demandé pour les prêtres qui s'étoient mariés en apostasiant, la liberté de retenir leurs femmes en rentrant dans le sein de l'Eglise, cette dérogation à une discipline si ancienne et si respectable parut d'une tout autre conséquence. Pie IV craignit de flétrir son pontificat, en y donnant la première atteinte.

Ferdinand I, qui mourut dans ces entrefaites le 25 juillet 1564, n'eut pas le temps de faire de nouvelles instances; mais son fils Maximilien II, élu depuis deux ans roi des Romains, ne fut pas plus tôt en possession de l'empire, qu'il revint à la charge avec une ardeur pour le moins égale; et d'un ton de

• J. Fabric. Montan. Orat. ad Germ. Mart. Chemin. Jac. Andr. etc.



théologien, il s'efforça d'établir par bien des traits d'histoire très-hasardés, que l'observance du célibat ecclésiastique avoit été long-temps arbitraire dans l'Eglise. Le pape, qui, indépendamment de cet étalage de doctrine, savoit parfaitement que la continence n'est pas attachée de droit divin aux ordres sacrés, fut néanmoins inébranlable. Pour les avantages incertains qu'on attendoit de sa condescendance, il ne voulut pas faire une plaie si réelle et si profonde à la discipline, ainsi qu'à l'économie de l'Eglise universelle. Ce différend retarda pendant quelques années la publication du concile en Allemagne; de manière que la profession de foi ordonnée par les Pères de Trente et par une bulle particulière du pape, pour tous ceux qui seroient promus à quelque dignité et bénéfice ecclésiastique que ce fût, et même aux supériorités régulières, ne fut souscrite généralement par les évêques de cette nation, que long-temps après l'adhésion de ceux de France et de Pologne.

Comme il est à propos que le commun même des fidèles connoisse la doctrine d'un concile qui est, pour ainsi dire, le complément de tous les autres, et que toute la substance en est contenue dans cette formule de confession, nous la transcrivons ici tout entière¹. Elle contient, en premier lieu, le symbole qui se dit à la messe, et que personne n'ignore. « Après quoi j'admets, poursuit-elle, et j'embrasse fermement les traditions apostoliques et ecclésiastiques, avec toutes les observances et les constitutions de la sainte église romaine. De plus j'admets la sainte Ecriture, selon le sens qu'a tenu et que tient la sainte mère Eglise, à qui il appartient de juger du véritable sens et de la véritable interprétation des saintes Ecritures, lesquelles je n'entendrai et n'interpréterai jamais autrement que suivant le consentement unanime des saints Pères.

» Je confesse aussi qu'il y a proprement et véritablement sept sacrements de la loi nouvelle, institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour le salut du genre humain, quoique tous ne soient pas nécessaires à chacun; savoir, le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et

¹ Conc. t. XIV, p. 944 et seq.

le mariage : tous confèrent la grâce, et parmi eux, le baptême, la confirmation et l'ordre ne peuvent se réitérer sans sacrilège. Je reçois et admet aussi les usages de l'Eglise catholique, reçus et approuvés dans l'administration solennelle de ces sacrements.

» Je reçois et j'embrasse toutes et chacune des choses qui ont été définies et déclarées dans le saint concile de Trente, touchant le péché originel et la justification. Je confesse pareillement que le véritable sacrifice propre et propitiatoire est offert dans la messe pour les vivants et pour les morts, et que dans le très-saint Sacrement de l'eucharistie est véritablement, réellement et substantiellement le corps et le sang de Jésus-Christ; qu'il se fait une conversion de toute la substance du pain en son corps, et de toute la substance du vin en son sang : changement que l'Eglise catholique appelle transsubstantiation. Je confesse aussi que Jésus-Christ tout entier, ainsi que le véritable sacrement, est reçu sous l'une ou l'autre des deux espèces.

» Je tiens pour constant qu'il y a un purgatoire, et que les âmes y sont aidées par les suffrages des fidèles. Je crois pareillement que les saints qui règnent avec Jésus-Christ, doivent être honorés et invoqués; qu'ils offrent à Dieu leurs prières pour nous, et que leurs reliques doivent être aussi honorées. Je tiens très-fermement que les images de Jésus-Christ et de la mère de Dieu, toujours vierge, ainsi que des autres saints, doivent être gardées et retenues, et qu'il leur faut rendre l'honneur et la vénération convenable. Je tiens aussi que le pouvoir concernant les indulgences a été laissé par Jésus-Christ dans l'Eglise, et que leur usage est très-salutaire au peuple chrétien.

» Je reconnois l'Eglise romaine, catholique, apostolique, pour la mère et la maîtresse de toutes les églises; et je jure et promets une véritable obéissance au pontife romain, vicair de Jésus-Christ, et successeur de saint Pierre, prince des apôtres.

» Je confesse et reçois encore, sans aucun doute, toutes les autres choses laissées par la tradition, définies et déclarées par les saints canons et par les conciles œcuméniques, spécialement par le saint et sacré concile de Trente; et pareillement,

je condamne, rejette et anathématise toutes les choses contraires, avec toutes les hérésies, quelles qu'elles soient, qui ont été condamnées, rejetées et anathématisées par l'Eglise.

» Et cette foi véritable et catholique, sans laquelle il n'est point de salut, que je tiens sincèrement, que je confesse actuellement de mon plein gré, je jure, promets et m'oblige de la tenir et professer, avec le secours de Dieu, constamment et inviolablement, en son entier, jusqu'au dernier soupir de ma vie; de procurer encore, autant qu'il sera en mon pouvoir, qu'elle soit prêchée, enseignée et gardée par ceux qui dépendront de moi, ou par ceux qui, à raison de mon emploi, seront commis à mes soins. Ainsi Dieu me soit en aide, et son saint Evangile! »

Les troubles qui agitoient la Pologne sous le foible gouvernement du dernier des Jagellons, Sigismond-Auguste, ne rendoient pas l'entrée du royaume peu difficile aux saints décrets de Trente. Cette église déplorable se trouvoit comme submergée dans un débordement soudain de toutes les erreurs et de tous les désordres; et ce qui auroit dû faire sa ressource, ne servoit qu'à précipiter sa ruine. Ses deux prélats les plus puissants, le primat archevêque de Guesne par ses titres d'honneur, et l'évêque de Cracovie par ses richesses, tous les deux par leur esprit et leur savoir-faire, n'employoient leur prépondérance qu'à l'avancement de leurs intérêts particuliers, et laissoient opprimer sans obstacle la justice et la religion¹. Le primat avoit même d'étroites liaisons avec les protestants, dont il attendoit une révolution, à la faveur de laquelle il se flattoit de pouvoir se soustraire à la dépendance de Rome, et se faire déclarer chef de l'église de Pologne. Quoique l'évêque de Cracovie eût des vues tout opposées, et qu'ils fussent très-mal ensemble, ils avoient toutefois un même désir de troubler l'état, ou de mettre au moins de la confusion dans les affaires.

Pour triompher de tant d'obstacles, et surtout pour faire face à deux cabaleurs si dangereux, il falloit toute l'habileté de Commendon, qui en qualité de nonce fut chargé de ménager en Pologne la publication du concile. Il gagna d'abord la con-

¹ Gratian. Vit. Commend. l. 2, c. 8. Rayn. an. 1564, n. 41. Pallav. l. 24 c. 13.

fiance du roi, au point de le déterminer, malgré sa mollesse, à chasser au moins tous les prédicants étrangers, comme les boute-feux qui animoient la licence et allumoient la sédition parmi ceux du pays. Il fallut empêcher ensuite le concile national que le primat, sous le prétexte même d'obéir à celui de Trente, vouloit assembler pour régler les affaires de la religion sans la participation du souverain pontife. Commendon découvrit et avertit le roi, que les chefs de secte, attirés sous main par le primat, devoient assister à son concile; et le prince qui craignoit jusqu'à l'ombre de ce qui pouvoit troubler son repos, ordonna que cette assemblée fût remise à un temps plus tranquille. Le roi tenant ensuite les états à Varsovie, le nonce partit en diligence pour s'y rendre. Sitôt qu'il fut arrivé, sans avoir communiqué son dessein à personne, sans avoir même prévenu le roi, de peur que le primat n'en prit occasion de lier sa partie avec les sectaires, il aborde tout à coup le prince, l'entretient en particulier, le fait entrer dans ses vues, et l'engage à lui donner sur-le-champ une audience en plein sénat (1564).

Il y fut introduit aussitôt que le roi eut pris sa place, et parla d'une manière si touchante, et en même temps si convaincante et si forte, qu'on le regarda comme un homme inspiré de Dieu. Il exposa les vues pures qu'avoit eues le chef de l'Eglise en assemblant le concile. Il en parcourut d'une manière rapide l'ouverture, les convocations et les interruptions diverses, les sessions multipliées et la conclusion, montrant que tout s'y étoit passé dans les formes légitimes, et suivant les canons apostoliques. Tirant aussitôt l'exemplaire des décrets, il dit que ce volume sacré n'étoit rempli que d'instructions célestes, émanées du sein de Dieu même, dictées par le Saint-Esprit pour le salut de l'univers, pour confirmer les fidèles sincères dans la croyance de l'Eglise, pour dissiper l'incertitude des esprits flottants, pour fournir des moyens de salut aux provinces même infectées de l'hérésie; qu'il seroit d'une présomption et d'une opiniâtreté insupportable, de ne pas se soumettre à des décrets dressés dans un concile œcuménique, après un mûr examen de toutes les raisons par près de trois cents évêques, et par tout ce qu'il y avoit de plus profonds docteurs en Europe.

« Quel aveuglement, reprit-il ensuite, que chacun se fasse un système de la religion à sa mode, que chacun se fasse un culte et des cérémonies arbitraires ; que des particuliers sans caractère et sans mission, sans autre guide que l'esprit de licence et d'indépendance, entreprennent d'expliquer, de réformer, de renverser les dogmes et les lois que Dieu a révélés à son Eglise ! Désordre porté parmi eux à de tels excès, qu'eux-mêmes, sans l'avouer d'une manière expresse, en sont convenus par les œuvres. Après avoir refusé l'obéissance au successeur légitime de Pierre, pour qui le Sauveur a prié afin que sa foi ne manquât point, et qu'après sa conversion il confirmât ses frères ; après avoir soulevé les peuples contre les successeurs des apôtres avec qui le Seigneur a promis d'enseigner toutes les nations jusqu'à la consommation des siècles ; après avoir dévasté les provinces et les régions entières par leurs violences, par leurs séditions, par leurs brigandages, ils ont été forcés d'en revenir au régime de l'Eglise, ils ont établi des maîtres dans leurs sectes, ils ont fondé de nouveaux pontificats, ils ont créé un genre bizarre de magistrature, partie ecclésiastique, partie séculière ; et dans leurs synodes, institués sans aucun droit, tenus contre toutes les formes antiques, ils ont ressuscité la puissance même qu'ils avoient détruite, et qu'ils poursuivent encore avec fureur dans l'Eglise catholique. Ces étranges réformateurs cependant, qui ne prennent conseil que de leurs passions, qui ne reçoivent de lois que de leur caprice, se couvrent du nom de l'Ecriture et de la parole de Dieu : c'est là comme un dernier retranchement où ils se croient invincibles. Ils rejettent tout autre juge, ils rient du jugement des hommes, qui peuvent se tromper et tromper les autres : comme si eux-mêmes n'étoient pas des hommes laissés à leur propre foiblesse, et qu'ils eussent pu ravir à l'Eglise, avec ses biens temporels, sa divine et inaliénable prérogative de l'infailibilité, ou plutôt comme s'ils tenoient de leur auteur l'affreux privilège de rendre véritable et saint tout ce qu'enfante leur imagination déréglée. »

L'orateur, après s'être étendu fort au long sur les preuves de l'autorité et de l'infailibilité de l'Eglise, passa aux désordres causés dans plusieurs états par les nouveautés hérétiques, et

retraça les calamités qu'il avoit vues de ses propres yeux dans ses derniers voyages. Il fit une peinture aussi vive que vraie des factions, des soulèvements, des meurtres, des pillages, des sacrilèges, des atrocités exercées sur les personnes consacrées à Dieu, du renversement et de l'incendie des églises, de tous les effets des divisions et des guerres intestines causées par cette funeste réforme. Il appuya beaucoup sur les malheurs de la Pologne en particulier; puis mettant en contraste l'ancienne tranquillité de ce royaume, l'état florissant de sa religion, de la douce union des citoyens qui fait la force et la sûreté des empires, avec les dissensions et les troubles présents, il exhorta les Polonois, d'un ton pathétique, à rappeler la concorde et la félicité dans leur patrie, à soutenir la réputation de valeur et de piété qu'ils avoient tout ensemble héritée de leurs ancêtres. Mais le remède unique, ajouta-t-il, le spécifique souverain aux maladies du corps de l'état et de chacun de ses membres, c'est la soumission aux décrets du concile œcuménique, à l'organe infailible de l'Esprit saint; et pour cela, qu'aurez-vous à sacrifier? Des opinions incertaines, variables et variées à l'infini, inconciliables, contradictoires, que la légèreté a introduites, et que le libertinage veut perpétuer. » Il finit en prenant Dieu à témoin qu'il avoit rempli son ministère, qu'il les avoit avertis en commun et en particulier, que la charge retomboit tout entière de sa conscience sur la leur, et qu'au jour où les hommes seront présentés au juge sévère qui prononcera sur leurs fausses vertus, aussi-bien que sur leurs vices, il rendra lui-même témoignage contre les obstinés.

A ces mots, le nonce présenta les actes du concile au prince, et voulut sortir du sénat pour ne pas gêner les délibérations; mais le roi le retint, et à l'instant on alla aux opinions. Le discours du nonce avoit fait les plus vives impressions sur le sénat, particulièrement sur les anciens sénateurs, qui se souvenoient de l'état paisible où étoit le royaume avant les factions de l'hérésie; et l'on en vit plusieurs fondre en larmes: il avoit même touché ou du moins étonné les hérétiques eux-mêmes. Cependant l'archevêque de Gnesne, avec l'endurcissement et la malignité propres à un chef de la hiérarchie qui trahit son état, loua en termes magnifiques le zèle du souve-

rain pontife, et la sagesse des Pères du concile, dont il conseilla de recevoir les actes avec toutes les marques d'honneur ; mais après ces éloges perfides, il conclut à ce que le roi les lût, et les examinât à loisir dans son conseil, avant de rendre aucune réponse positive. Le corps du sénat étoit bien différemment disposé : à cet avis qui soumettoit le concile au jugement séculier, il s'éleva un murmure général d'indignation parmi les évêques et les seigneurs catholiques. Assuré dès lors du consentement commun, le roi, sans prendre autrement les suffrages, dit qu'il ne croyoit pas pouvoir en conscience tarder plus long-temps à recevoir les décrets du concile, et qu'il se soumettoit, comme il étoit indispensable pour tout chrétien, aux ordonnances de l'Eglise universelle. Toute l'assemblée applaudit ; le vice-chancelier donna la réponse légale à Commençon, et le roi écrivit au pape que ses états avoient reçu avec respect le saint concile.

Afin de rendre ces saintes décisions toujours plus recommandables, Pie IV, sans se borner à des promulgations stériles, employa ses soins et tout son pouvoir à faire mettre les décrets à exécution, et surtout la loi capitale de la résidence. Par une première bulle, il ordonna la confiscation des biens au profit des réserves faites par la chambre apostolique en faveur de l'Eglise et des pauvres, contre les évêques et tous les bénéficiers ayant charge d'âmes qui ne résideroient point. Il y eut après une seconde bulle plus rigoureuse encore, ou plus circonstanciée que la première, afin d'obvier aux supercheries de la fausse conscience, si ingénieuse à se faire illusion en cette matière : par une troisième, émanée de ce même esprit de vigilance à qui rien n'échappoit, il statua que les bénéficiers étudiants ne jouiroient qu'avec le consentement des ordinaires, du privilège qu'on leur laissoit de percevoir, sans résider, les fruits de leurs bénéfices.

La sollicitude pontificale cependant n'étoit pas absorbée tout entière par les affaires du concile : une des meilleures œuvres que Pie IV fit en ce temps-là, fut de seconder saint Philippe de Néri dans l'établissement de sa congrégation de l'Oratoire, qui prit sa forme régulière en cette année 1564¹.

¹ Vit. S. Philip. Ner. per Garon.

Philippe, après avoir fait ses humanités à Florence où il étoit né d'une famille considérée en Toscane, étoit venu continuer ses études à Rome, et y avoit eu des succès si brillants, qu'il fut peu de personnes en place qui ne voulussent le connoître, et lier commerce avec lui. Sa modestie, son honnêteté, sa tendre piété, toutes ses éminentes vertus effaçoient encore ses talents, ou plutôt les faisoient briller d'un nouvel éclat, et le rendoient aussi aimable qu'estimable à tous les gens de bien et de mérite. Il acquit ensuite, par ses études particulières, une connoissance parfaite des divines Ecritures, des Pères de l'Eglise, des matières canoniques, des règles de la direction, et tout particulièrement du discernement des esprits. Le premier usage qu'il en fit, ce fut de retirer du dérèglement une quantité de jeunes hommes, et de faire différentes associations pour la pratique constante et assidue des bonnes œuvres. Entre les conversions éclatantes que Dieu opéra par son moyen, on compte celles de Jean-Baptiste Salviati, frère du cardinal de ce nom, et cousin de la reine Catherine de Médicis; de François Marie Tarugio, neveu du pape Jules III, et depuis cardinal; de Constance Tassoni, de Jean-Baptiste Modi, d'Antoine Fuccio, et d'autres sujets distingués au nombre de vingt, qui s'attachèrent à lui comme ses coopérateurs inséparables. Le célèbre Baronius que sa haute capacité fit élever au cardinalat, Bordini, depuis archevêque d'Avignon, et Alexandre Fédéli, s'étant encore associés avec eux, la communauté des prêtres de l'Oratoire prit naissance à Rome dès l'année 1558, pour enfin se former six ans après en congrégation réglée.

Les Florentins engagèrent alors le saint instituteur à prendre la conduite de l'église de Saint-Jean-Baptiste, qui leur appartenoit à Rome; on lui donna une maison attenante pour loger sa communauté, et l'on y ajouta quelques revenus pour son entretien. Jusque-là ses disciples étoient demeurés laïques: il en fit aussitôt après promouvoir les principaux au sacerdoce, en commençant par Baronius, Bordini et Fédéli. Tous s'astreignirent dès lors, sans aucun vœu néanmoins, à vivre en communauté; et en peu de temps la congrégation se trouva pourvue d'excellents ouvriers, qui s'appliquèrent, avec un grand fruit, à la prédication de l'Evangile et à la direction des

âmes. Ils furent encore long-temps sans avoir aucune règle par écrit, et sans autre guide que la charité, tant pour les exercices réguliers, que pour les fonctions apostoliques. Ce ne fut que sous le pontificat de Grégoire XIII, que leur nombre se trouvant considérablement augmenté, le saint, à leur prière, dressa peu avant sa mort des règles et des constitutions, qui furent confirmées par un bref de ce pontife.

Un événement non moins heureux pour l'Eglise que l'établissement de cette pieuse congrégation, fut la mort de l'hérésiarque Calvin. La chrétienté fut enfin délivrée de ce fléau public le 27 de mai 1564, comme il n'avoit pas encore cinquante-six ans accomplis. Travaillé depuis sept ans de plusieurs maladies graves, puis consumé par une fièvre de phthisie, il fut enfin étouffé par un asthme qui avoit déjà mis plusieurs fois sa vie en danger. Il mourut à Genève, d'où il n'étoit plus sorti depuis qu'il avoit réussi à y établir, avec sa factieuse hiérarchie, sa domination absolue. Théodore de Bèze, et ses autres historiens ou panégyristes huguenots, disent qu'il expira paisiblement en louant le Seigneur¹. Quantité d'autres écrivains, luthériens et

¹ « On peut bien dissimuler comme Bèze et d'autres après lui; mais, certes, on n'a point inventé à plaisir, sur la mort de cet homme, le récit que nous en font un témoin oculaire et des contemporains, que personne n'entendra sans compassion et sans horreur. Voici ce que nous en apprend le témoin oculaire, et son disciple alors: *Calvinus in desperatione finiens vitam obiit turpissimo et fœdissimo morbo, quem Deus rebellibus et maledictis comminatus est, prius excruciatum et consumptum. Quod ego verissimè attestari audeo, qui funestum et tragicum illius exitum et exitium his meis oculis præsens aspexi.* » (Joan. Haren. apud Pet. Cutzemium, et Feller, art. *Calvin*.)

Les luthériens d'Allemagne témoignent, « Deum etiam in hoc sæculo iudicium suum in Calvinum patefecisse, quem in virgâ furoris visitavit atque horribiliter punivit, ante mortis infelicis horam. Deus enim manu suâ potenti adeo hunc hæreticum percussit, ut, desperatâ salute, dæmonibus invocatis, jurans, execrans, et blasphemans miserimè, animam malignam exhalârit; vermibus circa pudenda in apostemate seu ulcere fœtentiſſimo crescentibus, ita ut nullus assistentium fœtorem amplius ferre posset. » (*Conrad. Schlusemb. in Theolog. Calvin. l. 2, f. 72. Francof. an. 1592.*)

Je trouve à ce sujet un récit trop curieux pour ne pas l'ajouter ici. « M. le Doyen me dit qu'un vieux chanoine familier de Calvin lui avoit autrefois raconté la façon que mourut Jean Calvin, et qu'il l'avoit sue par un nommé Petit-Jean qui étoit valet de Calvin, et qui l'assista jusqu'au dernier soupir, lequel, après la mort de son maître, quitta Genève et revint demeurer à Noyon. Il raconta à ce chanoine que Calvin, étant au lit de la mort, faisoit de grands regrets, et que souvent il l'entendoit

catholiques, assurent qu'il mourut en désespéré, maudissant sa vie et ses œuvres. Il est assez inutile de discuter des témoignages si contraires. Qu'importe à la consommation de l'endurcissement, qu'elle s'opère dans la frénésie du désespoir ou dans le calme affreux d'un endurcissement consommé?

Avec beaucoup d'esprit, une mémoire heureuse, un sens naturellement exquis qu'un orgueil excessif peut seul réussir à dépraver, une plume éloquente, une diction élégante et très-pure, une application infatigable au travail, de la régularité, de la tempérance, un désintéressement qui ne lui laissa pour tout bien à sa mort qu'environ deux cents écus, Calvin eut aussi toutes les qualités qui ne sont propres que d'un hérésiarque, une hardiesse extrême à enfanter des opinions nouvelles, une activité prodigieuse à les répandre, une invincible opiniâtreté à les soutenir, assez de raisonnement pour surprendre les esprits superficiels, assez d'érudition pour en imposer aux demi-savants, assez d'énergie et d'élévation pour faire plier devant lui les puissances mêmes qui se hasardoient à l'écouter, il trouva néanmoins dans son propre fonds d'étranges obstacles à ses progrès, et au maintien même de son autorité quand elle fut établie. Outre sa figure basse et sa physionomie sinistre, son oeil atrabilaire, ses manières désagréables et farouches, qui re-

jetter de grands cris et se lamenter, et qu'un jour il l'appela et lui dit : Va en mon étude et prends en tel endroit des heures de Notre-Dame à l'usage de Noyon : ce qu'il fit et lui apporta ; et dit que Calvin fut long-temps à prier Dieu en ces heures ; et dit que ceux de Genève ne vouloient point permettre que beaucoup de gens vinsent le voir en sa maladie ; et dit qu'il étoit travaillé de plusieurs maux, comme d'aposthumes, gratelle, pierre, hémorroïdes, gravelle, gouttes, fièvres phthisiques, courte-haleine, fluxion érodente, crachement de sang ; et qu'il fut frappé de Dieu, comme ceux desquels parle le Prophète : *Tetigit eos in posteriora, approbrium simpiternum dedit illis.* (Remarq. sur la vie de J. Calvin, par Jacques Desmay, docteur de Sorbonne, 1621.)

Ce récit se rapporte à celui de Bolsec, qui cite le témoignage de ceux qui servoient Calvin, dans sa dernière maladie. Car, après avoir parlé des maux dont Bèze fait mention et de la maladie pédiculaire dont Bèze ne parle pas, il ajoute : « Ceux qui le servirent jusqu'à son dernier soupir ont témoigné cela. Que Bèze, ou autre qui voudra, le nie ; il est pourtant bien vérifié qu'il maudissoit l'heure qu'il avoit jamais étudié et écrit ; sortant de ses ulcères et de son corps une puanteur exécrable, pour laquelle il étoit fâcheux à soi-même et à ses serviteurs domestiques, qui encore ajoutent qu'il ne vouloit pour cela qu'on l'allât voir. » (*Vie de Calvin, Lyon, 1577. trad. du latin.*) Voir *Discussion amicale*, t. 1, p. 90 et suiv., où se trouvent ces mêmes citations.

butoient d'abord tous ceux qui avoient à traiter avec lui ; une humeur sombre et chagrine qui ne le quittoit point ; un génie colère, querelleur, impatient de la plus légère contradiction ¹ ; si mordant et si outrageux, que Martin Bucer le dit moins semblable à un homme qu'à un chien enragé, et cela dans une lettre qu'il lui écrivoit en ami, afin de le tenir en garde contre des défauts si nuisibles au progrès de sa doctrine ; un orgueil d'autant plus odieux, qu'il affectoit plus de mépris pour les honneurs ; une sottise vanité qui lui faisoit faire à tout propos son fade panegyrique ; une hauteur, une arrogance méprisante qui traitoit les ministres ses collègues comme de vils esclaves : tant de caractères d'un méchant naturel le rendoient si insupportable, même à ses sectateurs, que faisant comparaison de cette misanthropie repoussante, avec l'humeur enjouée de Théodore de Bèze qui lui succéda, on disoit communément à Genève, qu'on aimeroit mieux être en enfer avec Bèze, qu'en paradis auprès de Calvin ². Mais par un enchantement dont il n'est pas facile de rendre raison, toujours on courut, avec la même fureur, le hasard de marcher sur ses pas, quel qu'en pût être le terme.

La cause première qui l'a déterminé à déchirer le sein de l'Eglise, et qui ne fut autre chose que le dépit de n'avoir pu obtenir un bénéfice qu'il sollicitoit à la cour, ne devoit-elle pas suffire toute seule pour ouvrir les yeux ³ ? L'impie, avant ce refus, avoit déclaré que s'il l'essuyoit, il en tireroit une vengeance si terrible, qu'elle feroit parler de lui plus de cinq cents ans ; en même temps il avoit montré le commencement de son Institution, dont il s'occupoit dès lors. Le bénéfice fut donné deux jours après à un parent du connétable de Montmorency, et l'hérésiarque tenant parole, travailla aussitôt à l'établissement de sa secte. Ce fait attesté de la manière la plus authentique par la respectable famille des Charreton, à l'un desquels Calvin lui-même s'en étoit ouvert, ne fut pas le moindre motif de la conversion et de la persévérance du grand Turcne.

¹ Balduin. in Calv. — ² Papyr. Mass. in vit. Calv. — ³ Soulier, Hist. du Calv. in-4.º, pag. 6 et suiv.

⁴ Il en est un autre bien grave et qui n'étoit sans doute pas inconnu à Turcne. Les partisans de Calvin ont essayé, dit M. de Trevern, et je souhaiterois pour sa mé-

Calvin, avant de mourir, essaya une dernière mortification qui lui fut extraordinairement sensible¹. Les sacramentaires dont il étoit le chef, s'appliquant sans relâche à fortifier leur parti, firent des tentatives nouvelles, afin de s'unir avec les protestants d'Allemagne, et les ennemis de la maison d'Autriche favorisèrent cette manœuvre avec empressement. Environ six semaines avant la mort de l'hérésiarque, on s'assembla le 10 d'avril pour en conférer à Maulbrun, ancien monastère à quelques lieues de Spire. Dans la crainte de multiplier les contradicteurs, avec les médiateurs on n'avoit choisi qu'un petit

moire qu'ils y eussent réussi, de le justifier sur le crime et la flétrissure dont on l'accusoit hautement de porter la marque à l'épaule. « Ce qui doit passer pour une conviction indubitable des crimes imputés à Calvin, est que depuis qu'il a été chargé de cette accusation, l'église de Genève non-seulement n'a pas justifié le contraire, mais même n'a pas nié l'information que Berthelier, envoyé par ceux de la ville, fit à Noyon. Cette information étoit signée des plus apparents de la ville de Noyon, et a voit été faite avec toutes les formes ordinaires de la justice. Et, dans la même information, l'on voit que cet hérésiarque ayant été convaincu d'un péché abominable, que l'on ne punit que par le feu, la peine qu'il avoit méritée fut, à la prière de son évêque, modérée à la fleur de lis.... Ajoutez à cela que Bolsec, ayant rapporté la même information, Berthelier, qui vivoit encore au temps de Bolsec, ne le démentit point; ce qu'il eût fait sans doute, s'il eût pu le faire sans trahir le sentiment de sa conscience et sans s'opposer à la créance publique. Ainsi le silence de toute une ville intéressée et de son secrétaire (Berthelier est, en cette occasion, une preuve infailible des dérèglements imputés à Calvin. (*Richelieu, Traite, p. convert., l. 2, p. 319.*) » Ces dérèglements étoient alors si peu contestés, qu'un auteur catholique (Campian), parlant de la vie infâme de Calvin, avance comme un fait connu en Angleterre que *le chef des calvinistes avoit été fleurdelisé et fugitif*; et que son antagoniste Wittacker, avouant le fait, n'y répond que par cet indigne parallèle : *Calvin a été stigmatisé, mais saint Paul l'a été, d'autres l'ont été aussi.*

Le savant Anglais Stapleton, fort à portée d'en être instruit, puisqu'il avoit passé sa vie dans les environs de Noyon et qu'il étoit âgé de 30 ans à la mort de Calvin, parle de cette aventure de l'hérésiarque dans les termes d'un homme très-sûr de son fait. *Inspiciuntur etiam adhuc hodie civitatis Noviodunensis in Picardâ scriinia et rerum gestarum monumenta: in illis adhuc hodie legitur Joannem hunc Calvinum, sodomice convictum, ex episcopi et magistratûs indulgentiâ, solo stigmatate in tergo notatum, urbe excessisse, etc.* (Promptuar. catholic. p. 133.) Nous devons convenir que le docteur Desmay, cité dans la note précédente, ne parle point de la fleur de lis; mais il paroît qu'il n'avoit fait ses recherches que dans les registres du chapitre, et non dans ceux de la ville. Au reste, dit M. de Trevern, il y avoit environ quatre-vingts ans alors, que le jugement avoit été rendu contre Calvin, et on assure que ses amis étoient parvenus à le faire disparaître des registres de la ville. *Voy. Discussion amicale, tom. 1, p. 88 et suiv.*

¹ Rayn. en. 1564, n. 24.

nombre de ceux-ci, savoir deux princes, dont le duc de Wittemberg pour les luthériens, avec cinq docteurs, deux conseillers d'état, un secrétaire; et pour les zuingliens ou calvinistes, l'électeur palatin, avec un pareil nombre d'asseurs revêtus des mêmes titres. Les difficultés, pour avoir été si bien prévues, n'en furent pas moins insurmontables.

Les deux coryphées du doctorat hérétique étoient Jean Brentius pour le luthéranisme, et Pierre Bouquin pour le calvinisme¹ : Brentius si bien persuadé de la présence réelle, qu'il avoit été le premier auteur de *l'ubiquité*, ou de la croyance qui tient Jésus-Christ réellement et corporellement présent, non-seulement dans l'eucharistie, mais en toute chose et en tout lieu, selon le mot latin *ubique*; et Pierre Bouquin, sacramentaire déterminé de la province de Berri en France, Bouquin avança d'abord sans ménagement, que Jésus-Christ n'étoit pas substantiellement et corporellement dans l'eucharistie; que la cène n'étoit que la mémoire de la mort du Rédempteur, et que cette sainte victime n'ayant été immolée que pour les justes, elle ne pouvoit être mangée par les impies. Brentius répliqua que cette opinion étoit insoutenable, qu'elle anéantissoit tous les fruits du sacrement; qu'elle n'excluoit pas seulement les pécheurs de sa réception, mais que les justes ayant déjà par la foi tous les avantages qu'on leur en faisoit attendre, ils ne pouvoient plus s'en approcher que par une vaine bienséance qui tenoit de l'imposture. Le sacramentaire dit que cette réponse étoit pleine d'absurdités: le luthérien ne mesura pas mieux ses termes. En peu de moments, la dispute devint si injurieuse, si tumultueuse et si messéante, que les deux princes, modérateurs inutiles, ne crurent pouvoir mieux faire que de se retirer. Les deux partis publièrent ensuite des relations, où chacun s'arrogéoit l'honneur de la victoire, et qui ne servirent qu'à augmenter leur animosité réciproque. Tout ce qui fut démontré, c'est qu'ils n'étoient convenus de rien. Tandis que les calvinistes se vantaient d'avoir été reconnus pour frères par les luthériens, ceux-ci publioient qu'ils les avoient rejetés de leur église comme des énergumènes et des ministres de Satan (1564).

¹ De Thou, lib. 36, ad an. 1566.

Le jeune roi de France, Charles IX, ayant été déclaré majeur, selon les lois du royaume, en entrant dans sa quatorzième année, la reine mère le fit partir pour la visite des provinces, afin de le montrer à ses sujets, de les lui affectionner, et d'obvier aux effets de la dissension. Les hérétiques se persuadèrent que le but de ce voyage étoit de les espionner, de les miner sourdement, et ils n'en attendirent rien que de funeste. Au point où en étoient les affaires et la disposition des esprits, après des accommodements forcés, les sujets de plainte renaissent tous les jours de part et d'autre. Les commissaires de la cour, dans l'exécution des édits, avoient principalement égard aux circonstances des lieux et à la puissance des partis. Dans les endroits où les calvinistes se trouvoient les plus forts on se relâchoit considérablement en leur faveur; ailleurs, on pouvoit quelquefois la sévérité au-delà même des ordonnances; ce qui donnoit journallement lieu à des murmures, à des entreprises, à des violences qui alloient assez souvent jusqu'au meurtre et au brigandage.

Le roi se trouvant à Roussillon, terre appartenante à la maison de Tournon dans la province du Dauphiné, il reçut des plaintes sans nombre de la part des catholiques et des religionnaires, sur des violences réciproques commises au territoire d'Autun, au pays de Tours, et dans plusieurs cantons de la Guienne: il ordonna d'en informer, et en conséquence des informations, il porta l'édit qui prit le nom du lieu où se trouvoit la cour. Elle le donnoit comme une interprétation, et les calvinistes le prirent pour une abolition de celui d'Amboise. Il y étoit déclaré, que l'exercice public du calvinisme accordé aux gentilshommes, devoit se borner à leurs domestiques et à leurs vassaux, et que ceux qui lui donneroient plus d'étendue seroient traités comme des rebelles. On défendoit, sous peine de châtimement corporel, de faire des attroupements, ni aucune levée de deniers, même pour la subsistance des ministres. On renouveloit l'injonction faite aux prêtres, aux religieux et aux religieuses mariés, de reprendre leur ancien état, ou de sortir du royaume, et cela dans l'espace de deux mois, sous peine des galères pour les hommes, et de prison perpétuelle pour les femmes (1564).

Les prétendus réformés firent retentir leurs plaintes de toutes

parts. Le prince de Condé, du sein des plaisirs qui le retenoient au château de Valeri ajouté depuis peu à ses domaines, fit parvenir au roi d'inutiles remontrances. Tout rioit alors au monarque, dont la présence avoit réveillé l'amour et le respect dans le cœur de ses peuples. Les fortifications suspectes tomboient. Des forteresses nouvelles s'élevoient au premier ordre, pour tenir en bride les grandes villes. Les attroupements se dissipoient devant lui. Dans toutes les provinces où il mettoit le pied, les personnes en place accouroient pour lui jurer une inviolable fidélité. Toutefois il donna d'abord de belles paroles, de peur de fournir aux mutins quelque prétexte de brouiller durant son absence; mais prenant à son retour le ton qui convenoit à sa dignité, il répondit au prince, que sans doute il ne lui étoit pas venu dans l'esprit qu'il pût jamais s'arroger le droit de gouverner à son gré la volonté de son souverain. Condé sut dissimuler son mécontentement, qui n'en parut qu'avec plus d'éclat par la suite.

En conséquence du concile œcuménique, on célébra dans l'étendue de la chrétienté un grand nombre de conciles particuliers, tant pour obéir au décret qui ordonnoit la célébration des conciles provinciaux, que pour la publication générale des décrets de Trente¹. La France, qui avoit refusé d'admettre des usages contraires à son ancienne discipline, se montra néanmoins, au concile de Reims, la plus empressée des nations chrétiennes, non-seulement à se soumettre aux décisions dogmatiques de Trente, mais (sans nommer la source où elle puisoit) à recueillir dans ce concile tous les points de discipline qui ne contrarioient point les coutumes ou les maximes du royaume. Dès le 26 de novembre 1564, on fit l'ouverture du concile de Reims, où assistèrent en personne le cardinal de Lorraine, archevêque du lieu, les évêques de Soissons, de Châlons, de Senlis; et par procureurs, ceux de Laon, de Noyon, d'Amiens et de Boulogne; sans compter Nicolas Pellevé, archevêque de Sens, et le savant évêque de Verdun, Nicolas Psalme, qui s'y trouvèrent par occasion. Dans la première des congrégations ou sessions, qui furent au nombre de dix-neuf, non comprise

¹ Labb. Conc. t. xv, p. 43 et seq.

l'ouverture, on chargea différents docteurs de dresser une profession de foi entièrement conforme aux décisions de Trente, et qui fut approuvée, comme telle, dans la quatrième. On fit dans les autres des réglemens de discipline, où l'on aperçoit la même conformité avec celle du concile général, pour ce qui est de la résidence, de la vie réglée des pasteurs, du devoir d'enseigner et de prêcher, de la visite des paroisses, du soin des bâtimens et du culte extérieur, de la promotion aux saints ordres et de leurs fonctions diverses, de l'âge, de la science, des mœurs, et de toutes les qualités requises dans ceux qui s'y présentent, et plus particulièrement encore dans les sujets qu'on destine à être curés. Le cardinal de Lorraine, qui possédoit au degré souverain le talent de la représentation et de l'édification même, donna l'exemple, pour adoucir ce que la réforme pouvoit avoir d'amertume, et demanda instamment au concile, que l'on commençât par examiner s'il y avoit quelque chose à reprendre dans sa conduite, afin qu'il pût s'en corriger : il choisit pour admoniteurs les évêques de Soissons et de Châlons, et protesta qu'il se conformeroit à leur jugement.

Le cardinal de Châtillon, suffragant de Reims en sa qualité d'évêque de Beauvais, se dispensa de venir à ce concile, sans y envoyer ni procureur ni excuse. Il ne gardoit plus ni mesure ni décence dans son attachement aux erreurs et aux déportemens des sectaires. Dès l'année précédente, le souverain pontife avoit prononcé contre lui une sentence d'excommunication et de déposition en plein consistoire. Depuis cette flétrissure, qui ne servit qu'à augmenter son impudence, il affectoit de porter les ornemens du cardinalat dans les cérémonies les plus profanes, et jusqu'en se mariant, comme il le fit alors avec Isabelle de Haute-Ville, qu'il entretenoit en secret depuis quelques années. Le scandale étoit si public, que les protestans eux-mêmes n'appeloient pas autrement ces burlesques époux, que le comte et la comtesse de Beauvais. Le protecteur du concile demanda que ce prélat sans pudeur fût déclaré contumace; sur quoi le cardinal de Lorraine ne voulut point opiner, de peur qu'on n'attribuât son avis à l'inimitié qui étoit entre sa maison et celle de Coligny. La contumace fut cependant prononcée, au moins provisionnellement, et avant la réponse du

roi à la lettre que les Pères avoient cru devoir en écrire à Sa Majesté.

Maximilien de Bergue, premier archevêque de Cambrai, usant de cette juridiction nouvelle que lui contestoit celui de Reims, tint aussi son concile dans sa ville métropolitaine, au commencement du mois d'août 1565¹. On y vit les évêques d'Arras, de Saint-Omer, de Namur, et celui de Tournay, qui s'étoit néanmoins excusé par lettres auprès des Pères de Reims ses anciens comprovinciaux, de ce qu'il ne venoit pas à leur concile. Les actes de Cambrai commencent par une profession de foi, après laquelle on trouve vingt-un titres ou articles divisés en un grand nombre de chapitres, où l'on adopte, comme dans tout le concile de Reims, tout le fond de la discipline de Trente, et spécialement par rapport à l'établissement des séminaires. Ils finissent par une confirmation et une acceptation formelle de ce saint concile. On dressa même à cette fin un formulaire exprès, qui fut signé de tous les assistants.

Le grand archevêque de Milan, saint Charles Borromée, avoit certainement autant d'ardeur qu'aucun autre prélat, pour mettre à exécution les décrets d'un concile œcuménique qu'il savoit mieux que personne avoir été ménagé par la Providence pour renouveler la face de l'Eglise². Il en avoit procuré la partie principale; il en avoit dirigé les sessions les plus importantes et les plus laborieuses; il en avoit écarté les contre-temps, les orages, les dangers de toute espèce, et qui renaissent à chaque pas; enfin, contre l'avis de plusieurs cardinaux qui en trouvoient quelques décrets de réformation fort préjudiciables aux officiers de la cour pontificale, il avoit déterminé le pontife à les confirmer tous sans exception, en lui faisant comprendre que la moindre clause en ce genre feroit triompher les hérétiques, et seroit un scandale pour la plupart des fidèles: mais il étoit retenu près du pape son oncle dont il avoit toute la confiance, et qui ne vouloit point entendre à se séparer de lui, quelque instance que fit le saint archevêque pour obtenir la permission de se retirer dans son église. Dans le fond, la situation des affaires à Rome, à l'issue du concile, le rendoit

¹ Ibid. p. 147 et seq. — ² Vit. S. Car. per Scipam. l. 2, c. 2. Giussan. l. 1, c. 8. God. l. 1, c. 9 et 10.

absolument nécessaire pour aider le vieux pape à soutenir le faix du pontificat ; et il étoit de l'ordre qu'il préférât le bien de l'Eglise universelle à l'avantage particulier de l'église de Milan.

Il remit donc son départ à un temps plus opportun ; et tirant de cette nécessité de nouveaux motifs de ferveur, il s'efforça de retracer dans sa personne et dans son domestique un modèle parfait de la réformation ordonnée par le saint concile : il n'envisagea, dans sa qualité de cardinal-neveu, que l'heureuse révolution qu'un tel exemple pouvoit produire dans les mœurs de la prélature. Enfin il s'étoit convaincu pleinement que c'est de la vertu seule, et non pas de l'éclat extérieur, que l'autorité pastorale tire son ascendant. Il se résolut à rendre sa maison tout ecclésiastique, et congédia tout d'un coup quatre-vingts personnes séculières, gentilshommes, écuyers, maîtres d'hôtel, officiers et domestiques de tout étage ; il ne retint chez lui que des ecclésiastiques, à l'exception des laïques nécessaires pour les bas offices. Cependant son âme grande et sensible, également incapable de petitesse dans la piété et de dureté dans la réforme, pourvut avec beaucoup de libéralité à la subsistance de tous ceux qu'il renvoyoit. Quant aux gens d'église qui devoient à l'avenir composer toute sa maison, il leur donna des règles chrétiennes pour leur manière de vivre, leur défendit tout ce qui pouvoit offenser tant soit peu la modestie cléricale, et leur interdit en particulier l'usage de la soie dans leurs vêtements.

Il ne voulut plus user lui-même que d'habits de laine, renonça aux divertissements, bien qu'innocents, où il avoit cru jusque-là pouvoir se relâcher de l'accablement des affaires publiques, ne rechercha plus de consolation que dans ses communications intimes avec Dieu, jeûna plus souvent que de coutume, et réglément une fois la semaine au pain et à l'eau, mortifia sa chair par le cilice et les disciplines, multiplia ses aumônes tant secrètes que publiques, et pour y fournir, il bannit de sa maison non-seulement toute apparence de luxe, mais toute dépense qui n'étoit pas d'étroite nécessité. Ses pieuses largesses s'étendirent à tous les lieux où il avoit des bénéfices ; mais nulle part elles ne furent plus abondantes que dans son

archevêché. Tandis qu'il n'y résida point, il n'en voulut tirer aucun revenu, trouvant du désordre, comme il s'en expliquoit, à vivre du lait des brebis qu'il ne païssoit pas lui-même. La vie des religieux les plus austères ne pouvant offrir que des douceurs à un prélat ainsi disposé, il eut quelque envie de quitter le gouvernement des affaires de l'Eglise, pour se retirer dans un monastère où il pût s'appliquer uniquement à sa propre sanctification. Il communiqua sa pensée à l'archevêque de Brague, dom Barthélemy des Martyrs, qui étoit son intime ami, et dans la piété duquel il avoit beaucoup de confiance. Ce vertueux prélat lui répondit que les douceurs de l'oraison ne devoient servir qu'à tempérer l'amertume des travaux de l'épiscopat, et à les rendre plus supportables; que bien différente de la piété d'un solitaire, celle d'un prince de l'Eglise devoit être pleine de force et d'activité; qu'il ne pouvoit, à la vérité, ménager avec trop de soin les moyens de résider invariablement dans son diocèse, mais qu'il ne falloit rien précipiter; qu'il devoit avoir égard à la vieillesse de son oncle, et aux besoins de l'Eglise; qu'en abandonnant le ministère qu'il remplissoit utilement, on pourroit lui donner un successeur qui n'auroit ni son intégrité, ni sa prudence, ou du moins ses bonnes intentions; qu'il eût seulement à écarter avec toute la diligence possible les dangers qui pouvoient résulter de son absence actuelle; et cependant, pour compenser le bien qu'il ne lui étoit pas libre de faire en personne dans le diocèse de Milan, qu'il s'étudiât plus que jamais à donner à tout le monde chrétien l'exemple rare d'un cardinal-neveu plus intéressé pour la gloire de l'Eglise que pour la grandeur de sa maison ¹.

Charles, docile à des avis si sages, continua son office important auprès du souverain pontife, et s'efforça sur toute chose d'avancer de jour en jour dans la piété. Dieu répandit des bénédictions abondantes sur les œuvres d'une âme si droite. Ses exemples furent tout-puissants dans la cour pontificale, qui en assez peu de temps parut toute changée. Plusieurs les suivirent avec affection dans toute la sincérité de leur âme; les

¹ Vie de Barth. des Mart. l. 2, c. 23.

autres furent au moins très-attentifs à ne plus rien faire qui pût venir à sa connoissance. Le vice, en un mot, s'il ne fut pas entièrement banni du Vatican, s'y trouva sans pouvoir, et réduit à se cacher. Le pape lui-même profita infiniment du commerce de son neveu, et corrigea bien des choses qui, sans être absolument mauvaises, ne donnoient pas toute l'édification qu'on a droit d'attendre de la chaire de Pierre. Borromée prit un soin particulier de réparer et d'embellir les églises de ses titres et bénéfices, qui presque toutes se ressentirent de la noblesse de son goût pour ce genre de magnificence. Il en usa en faveur des religieuses de sainte Marthe, dont il se trouvoit protecteur; mais ce fut dans l'édifice de Sainte-Marie-des-Anges qu'il déploya toute sa pieuse munificence, ainsi que dans la superbe chartreuse que le pape, à sa persuasion, fit bâtir sur les ruines des thermes de Dioclétien : monument si propre à faire sentir le néant des grandeurs profanes. La vue de ces édifices augustes excita l'émulation parmi les cardinaux et les évêques, qui s'empressèrent à l'envi de les multiplier dans leurs propres bénéfices; en sorte que Rome, et une bonne partie de l'Italie, sont redevables à saint Charles du grand nombre de belles églises qu'on y admire aujourd'hui, et des ornemens les plus précieux qui les enrichissent.

Cependant les bonnes œuvres étrangères à son diocèse, ni tout ce qu'il y faisoit de bien par ses représentans, ne le tranquillisèrent pas sur son absence personnelle. Son grand vicaire néanmoins lui rendoit ponctuellement, par tous les courriers, un compte exact de ce qui s'y passoit. Depuis sa consécration, il y tenoit un évêque suffragant. Il y établit un deuxième grand vicaire, nommé Nicolas Ormanète, formé par le saint évêque de Véronne, Jean-Matthieu Gilbert, qui avoit été le premier restaurateur de la discipline ecclésiastique dans l'Italie. Ormanète, après avoir rempli avec honneur l'office de grand vicaire à Véronne, après avoir été honoré de la même confiance par le cardinal Polus qu'il suivit en Angleterre, après avoir paru avec distinction au concile de Trente, s'étoit réduit au gouvernement d'une petite cure, où il ne pensoit qu'à se sanctifier et à se faire oublier. Tiré de là par le saint archevêque, qui ne put faire céder sa modestie qu'au zèle de la plus grande

gloire de Dieu, il fit à Milan tout ce qu'un évêque peut attendre d'un autre que de lui-même. Son premier soin fut d'assembler en synode les ecclésiastiques du diocèse. Ils s'y trouvèrent au nombre d'environ douze cents. On y publia les décrets du concile de Trente, et chacun fit sa profession de foi selon la formule qui avoit été dressée dans ce concile. Le pieux grand vicaire parla avec une onction qui jeta au moins des semences de vertu dans les cœurs ; ensuite il visita toutes les églises de la ville, et la plus grande partie de celles du diocèse, où il corrigea un nombre infini d'abus. Il donna commencement à un séminaire. Il réforma beaucoup de désordres dans les maisons religieuses. Il fit en un mot tout ce que pouvoit faire le plus accompli des vicaires généraux, et manda cependant à l'archevêque que l'entreprise passoit les forces d'une autorité précaire ; que les travaux étoient tels, qu'ils ne demandoient pas moins qu'un Hercule ; que la présence du chef en personne pouvoit seule arrêter le torrent de la corruption, au moins parmi les ecclésiastiques, dont les vices sont toujours les plus incorrigibles, et qui, vertueux ou vicieux, font d'ordinaire la règle des peuples. Il est vrai que l'église de Milan se trouvoit dans la désolation la plus déplorable depuis quatre-vingts ans que les archevêques ne faisoient aucune résidence dans ce vaste diocèse.

La franchise d'Ormanète eut tout son effet. Elle alluma dans le saint archevêque un désir si vif de voler au secours de son église ; il en sollicita la permission avec tant d'instances, qu'enfin elle lui fut accordée, à charge néanmoins de revenir aussitôt qu'il auroit célébré son concile provincial. Le saint usa du présent, et se reposa de l'avenir sur a Providence, dont les dispositions en effet se trouvèrent bien éloignées des espérances du pape. Avant de quitter Rome, il s'attacha beaucoup de pieux et savants théologiens, avec d'habiles canonistes, et des littérateurs versés dans la connoissance de la bonne latinité. Après qu'il se fut consulté avec eux sur les décrets qu'il vouloit publier dans son concile, et sur tous les moyens propres à le rendre salutaire à son peuple, il partit de Rome, le 1.^{er} de septembre 1565. Par ses exemples, par ses discours, par son air seul et sa modestie,

il laissa sur tout le cours de sa route une odeur de sainteté qui, de même que la fleur annonce le fruit, présageoit l'heureuse moisson qu'il devoit recueillir à son terme. Il avoit été reçu dans les lieux de son passage, comme un saint, neveu du pape, comme un saint, légat à *latere* pour toute l'Italie : caractère que lui avoit donné son oncle, afin d'obvier à toutes les difficultés, en cas même de concours avec d'autres cardinaux. A Milan, il fut reçu comme un père par des enfants qui n'en ayant jamais vu, se plaignoient des larmes de tendresse qui gênoient leurs regards, et qui sembloient démentir la joie dont ils étoient enivrés. Charles n'avoit alors que vingt-six ans ; mais avec l'air de dignité qui le rendit vénérable dès sa première jeunesse, il avoit la maturité d'esprit, et toutes les qualités qui captivent en quelque sorte la confiance.

Sans se repaître des honneurs qu'on lui faisoit de tous côtés, il s'occupa, aussitôt après son arrivée, de la célébration de son concile. De seize évêques suffragants de sa métropole, il y en eut onze qui s'y rendirent en personne ; entre autres Jérôme Vida, évêque d'Albe, aussi distingué par la profondeur de sa doctrine que par son talent pour la poésie, et Nicolas Sfondrat, évêque de Crémone, qui depuis fut pape sous le nom de Grégoire XIV. Ceux de Lodi, d'Asti, de Novare et de Savone, retenus par des empêchemens canoniques, envoyèrent leurs procureurs, ainsi que l'église de Vintimille, qui étoit vacante. Les cardinaux Bolba et Castiglione, quoiqu'ils ne fussent pas de la province, voulurent néanmoins avoir la consolation d'assister à un concile tenu par un prélat si plein de l'esprit de Dieu, et si bien instruit des vues de l'Eglise.

Le concile fut célébré avec un ordre et une majesté qui rendirent sensible en quelque sorte la présence de l'Esprit saint ; et dans la sagesse des nombreux décrets qu'on y fit, la vaste étendue des lumières et des connoissances ecclésiastiques du saint cardinal put encore moins se méconnoître. Depuis les sublimes fonctions de l'épiscopat, jusqu'à celles du sonneur et du portier, on n'omit rien de tout ce qui appartient au régime et à l'édification de l'église ; mais c'est principalement ce qui regarde les devoirs et la conduite des ecclésiastiques, qu'il faut lire et relire sans fin, et sans rien omettre. La table

des évêques y est réglée jusqu'au nombre de plats qu'on y doit servir. On veut qu'ils y fassent lire l'Écriture sainte, ou quelque autre livre de piété. On trouve une messéance révoltante et une sorte d'extravagance à ce que l'état de leur maison ressemble à celui des commandants militaires, ou des gouverneurs de province : il leur est enjoint de bannir des vêtements de leurs domestiques l'or et l'argent, la soie, les couleurs saillantes, de n'y employer que des étoffes de laine, noires ou brunes. On exige d'eux qu'ils visitent leur diocèse avec une assiduité et une application qui aille jusqu'à connoître parfaitement l'état de chaque paroisse. Tout ecclésiastique doit porter, avec la tonsure, l'habit clérical convenable à son ordre et à sa dignité. On exclut de leur société habituelle les personnes du sexe, et même les parentes, comme en attirant d'autres. Quant aux femmes de mauvaise vie, il est ordonné de les noter par l'habillement, afin de les réduire à un état d'opprobre qui donne horreur de leur commerce. C'est le même détail et la même sagesse, tant pour les différents grades de la hiérarchie, que pour la plupart des conditions entre les simples fidèles.

Toute l'Espagne, aussi-bien que la Lombardie, signala son zèle pour la publication du concile de Trente. On tint à ce sujet plusieurs conciles provinciaux à Tolède, à Sarragosse, à Valencé et à Salamanque¹. Rien n'y fut oublié de tout ce qui concerne les devoirs des évêques et de leurs officiers, des curés, des chanoines, l'examen pour la collation des ordres et des bénéfices, la résidence, l'assistance aux heures canoniales, l'office divin en lui-même, et la majesté du culte public. Il fut particulièrement ordonné aux évêques de n'admettre à la tonsure que des sujets désignés pour un bénéfice. A la fin des actes de Tolède, les seuls qu'on trouve imprimés, on voit des surveillants établis pour tenir la main à l'exécution des décrets dans chaque archiprêtré.

Afin de faciliter de plus en plus l'exécution des décrets de Trente, Pie IV donna une constitution qui révoquoit les privilèges, les exemptions, les franchises, les indults, et généralement tout ce qui pouvoit se trouver de contraire aux ordon-

¹ Conc. t. xv, p. 751 et seq.

nances de ce concile, dans les grâces accordées par ce qu'on appelloit *mare magnum*, aux églises, aux monastères, aux universités, aux hôpitaux, aux ecclésiastiques tant réguliers que séculiers, et aux laïques, de quelque condition et dignité qu'ils puissent être ¹. Comme il arrivoit aussi que les nonces du saint Siège mendoient la faveur des princes, afin de parvenir au cardinalat, il défendit de briguer à l'avenir ces dignités, sous peine d'excommunication, de privation de bénéfices, et même d'infamie perpétuelle. Pour récompenser ceux qui avoient bien mérité de l'Eglise dans la célébration du concile de Trente, il créa jusqu'à vingt-trois cardinaux dans une seule promotion qui se fit le 12 de mars 1565. De ce nombre furent les deux Vénitiens Zacharie Delphino et le célèbre Commendon, qui avoient été chargés d'inviter les princes du Nord au concile, et Hugues Boncompagnon, Bolois, qui devint pape sous le nom justement révééré de Grégoire XIII.

Pie IV eut néanmoins des ennemis, et donna lieu aux mécontentemens par quelques traits de rigueur qui eurent tout l'air de la vengeance, et par une prédilection trop marquée pour ses proches ². Le saint cardinal Borromée ayant quitté son oncle pour son diocèse, le pape fit venir auprès de lui deux autres neveux d'un caractère moins désintéressé. Annibal d'Altemps, l'un des deux, fut fait aussitôt gouverneur de l'église romaine; et l'autre appelé Marc Sitick, eut l'administration des affaires. Pie voulut encore marier d'Altemps avec la sœur du cardinal Borromée, nonobstant la proximité du sang, et prépara une riche dot, pour laquelle on l'accusa d'accabler le peuple d'impôts, et de susciter à plusieurs grands des procès ruineux. Il n'en falloit pas plus pour allumer l'indignation des illuminés, qui conspirèrent alors contre la vie de ce pontife ³. Benoît Accolti, fils d'un cardinal de ce nom, fut leur chef. Il avoit pour complices, Pierre Accolti son parent, le comte Antoine de Canosse, le chevalier Pelliccioni, et quelques autres en assez petit nombre. Benoît s'étoit mis en tête que Pie IV n'étoit pas vrai pape; qu'après sa mort on mettroit sur le saint

¹ Bellar. Pii IV, const. 94, 96, 103. — ² De Thou, l. 36, n. 9. — ³ De Thou, ibid. Clæon. l. 3, p. 881, et

Siège un autre pontife qu'on appelleroit le pape Angélique; que celui-ci corrigeroit toutes les erreurs, tous les abus, et que son pontificat seroit l'âge d'or pour l'Eglise. Benoît ne laissoit pas de promettre à ses complices des villes, des châteaux et de grandes sommes d'argent. Lui et Pelliccioni s'étoient chargés de porter à Pie le coup de la mort, et ils en cherchèrent plusieurs fois l'occasion; mais toujours glacés par l'effroi au moment où elle se présentoit, ils avoient enfin donné à la division le temps de se glisser parmi eux, et la conspiration s'étoit évanouie. Ils furent tous arrêtés dans une même nuit. On les mit à la question, où ils n'avouèrent rien, à l'exception d'Accolti, qui affectant de rire tandis qu'on le tourmentoit, dit qu'un ange l'avoit excité à cette entreprise. On regarda son fanatisme en pitié; mais le crime paroissant de nature à ne pouvoir demeurer impuni sans danger, on en condamna l'auteur à la mort avec ses complices : ils furent tous exécutés, sans exception (1565).

Pie IV, échappé à ce péril, retomba peu après en des alarmes presque aussi cruelles au sujet des efforts prodigieux que firent les Turcs pour se rendre maîtres de Malte, et dévaster ensuite l'Italie, dont cette pépinière de héros chrétiens faisoit le meilleur boulevard. Soliman II, le plus grand et le plus sage des sultans, après la conquête de Rhodes, voulut encore faire celle de Malte. Fatigué par les plaintes continuelles de ses sujets contre les chevaliers, qui désoloient par leurs incursions toutes les côtes de l'Afrique et de l'Asie, qui bannissoient de toutes ses mers la sûreté du commerce et la liberté de la navigation, qui étoient les auteurs et les appuis de toutes les entreprises des princes chrétiens contre les infidèles, et principalement des Espagnols, ennemis éternels de l'empire ottoman; le sultan résolut enfin de mettre un terme à des alarmes qui renaissent chaque jour, et fit les plus formidables préparatifs par terre et par mer, avec promesse d'ensevelir les chevaliers sous les débris du rocher d'où ils portoit le trouble et la désolation dans tous ses états. Il équipa cent soixante tant galères que galiotes, prit dans toutes ses troupes une élite de trente mille hommes, partie janissaires, partie sphaïs, c'est-à-dire, tout ce qu'il avoit de meilleur en cavalerie et en infanterie, et leur joignit une infinité de bâtimens de transport, où se trouvoient

la grosse artillerie, les chevaux des spahis, avec des munitions de guerre, et des vivres pour nourrir pendant six mois quatre-vingt mille personnes que formoient tant les combattants que les gens de service en tout genre. Il donna le commandement des troupes de terre, avec la conduite générale de l'expédition, à Mustapha son parent, et le plus renommé de ses capitaines, âgé d'environ soixante-dix ans, mais qui n'avoit de la vieillesse que l'expérience, une prudence consommée, et qui conservoit la vigueur, l'activité, tout le feu même de la jeunesse. Le bacha Piali, âgé de trente-cinq ans, commandoit la flotte : Piali, né Hongrois, et animé contre les chrétiens de toute la fureur que lui inspiroit, tant la profanation du caractère sacré de son baptême, que la faveur du sultan qui lui avoit donné une de ses petites-filles en mariage. Depuis peu d'années encore, il avoit signalé son habileté et sa valeur par une victoire éclatante remportée sur une flotte chrétienne. Mustapha et Piali, qui avoient également part à la confiance du grand-seigneur, en avoient reçu ordre d'agir de concert en toutes choses, et de ne rien faire encore sans la participation de Dragut, gouverneur de Tripoli, et le plus grand homme de mer qu'il y eût alors dans l'empire du croissant. Dragut devoit se joindre et se joignit en effet à l'armée turque, avec des renforts nombreux, ainsi que le roi d'Alger et le bey d'Egypte. Cet armement effroyable parut devant Malte le 18 mai 1565.

Il s'en falloit bien que cette forteresse, regardée aujourd'hui comme imprenable, eût alors cet avantage et cette réputation imposante. Depuis trente-cinq ans que les chevaliers avoient pris possession de l'île de Malte, où dans une étendue d'environ sept lieues de longueur sur quatre de largeur, ils n'avoient trouvé que le fort misérable de Saint-Ange, ils avoient construit successivement, selon leurs modiques facultés, différents autres forts, qui tous portoient l'empreinte de la foiblesse où les avoit réduits le renversement de leur premier empire. L'île de Malte, du côté de la Sicile, a deux ports, dont l'un nommé le grand port, est séparé du second appelé port Musciet, par une langue de terre sur laquelle on avoit construit le fort de Saint-Elme qui défendoit l'entrée de ces deux ports. Deux autres langues de terre parallèles, et qui ont beaucoup plus de

longueur que de largeur, s'avancent dans le grand port même en forme de deux doigts. C'étoit sur l'une de ces pointes que se trouvoit le château Saint-Ange où les grands maîtres avoient logé jusque-là : mais Jean Parizot de la Valette qui gouvernoit dans ces dangereuses conjonctures, voulut être plus à portée de veiller à tout, et transporta sa résidence, avec tout le couvent, dans ce qu'on appelloit le Bourg, c'est-à-dire, dans une petite ville située en avant du château Saint-Ange. Il y avoit aussi un bourg sur l'autre pointe de terre qui avance dans le grand port, et qui portoit, quoique ce ne soit qu'une presqu'île, le nom d'île de la Sangle, en mémoire du dernier grand maître qui l'avoit fortifiée. Du fort Saint-Ange, on tenoit tous les soirs, pour la sûreté du port, une grosse chaîne de fer, qui étoit soutenue de distance en distance par des poutres croisées et des tonneaux flottants. Il y avoit encore plusieurs autres postes fortifiés, tels que l'île ou le rocher de Goze, et des retranchements creusés près des anses, qui sont en assez grand nombre sur quelques côtes de Malte, sans parler de la Cité Notable, capitale de l'île, éloignée d'environ deux lieues des places dont nous venons de parler. Pour défendre tant de postes différents, la religion ne comptoit qu'environ sept cents chevaliers, non compris les frères servants, et huit mille cinq cents hommes, tant troupes de terre et de marine, que bourgeois et paysans enrégimentés.

Mais le génie du grand maître Jean de la Valette formoit lui seul une défense supérieure à tous les efforts, à tous les périls, à tous les revers. C'étoit une de ces âmes fortes et calmes que rien n'étonne, d'une habileté consommée, acquise en passant par toutes les dignités de l'ordre, dont la dernière avoit toujours été le prix de ses beaux faits dans la précédente; enfin d'une bravoure de tempérament qui, jointe à la vivacité de sa foi et à toutes ses vertus religieuses, lui faisoit envisager de même œil la vie et la mort, et lui laissoit tout son sang-froid dans les plus cruelles détresses. Comme son espoir portoit beaucoup plus sur le nombre de ses forteresses que sur l'importance d'aucune en particulier, il résolut de faire dans chacune la plus vigoureuse résistance, de disputer partout le terrain pied à pied; et il ne désespéra point de consumer ainsi, ou du

moins de rebuter, et de faire enfin rembarquer ses nombreux assaillants.

Dom Garcie de Tolède, vice-roi de Sicile, lui avoit promis, au nom du roi d'Espagne son maître, d'aller incessamment à son secours avec une armée de vingt mille hommes, protestant de veiller à la défense de Malte avec le même soin qu'à la conservation de la Sicile même. Le grand maître se montra sensible à ces offres; mais sans trop compter sur des promesses si pompeuses, il forma le dessein généreux, et démontré si sage par l'événement, de soutenir avec les seules forces de l'ordre tous les efforts de la puissance ottomane. Il fut sans cesse question du secours d'Espagne pendant la longue durée du siège; et cette offre éblouissante d'un prince qui donnoit tout aux apparences, réduite en réalité à huit mille hommes, ne s'accomplit qu'à la levée du siège; encore fallut-il que le vice-roi, par ses délais, se fît accuser auparavant de mauvaise volonté, de lâcheté même, tandis qu'il n'étoit retenu que par la crainte d'un maître superbe et faux, qui, pour s'arroger la gloire des succès, sans exposer son nom aux hasards des revers, ne donnoit que des ordres énigmatiques, et vouloit que ses ministres, au risque de se perdre, devinassent ses intentions.

Réduit donc aux forces de l'ordre, ou, pour mieux dire, à l'appui d'en-haut, le vertueux grand maître assembla tout ce qu'il y avoit de chevaliers à Malte, et ne leur dissimula ni la grandeur du péril, ni le peu de fond qu'il y avoit à faire sur les secours humains. « Une armée formidable, dit-il avec une contenance et un ton assuré, une nuée de Barbares va fondre sur nous : ce sont les ennemis de Jésus-Christ. Nous combattons pour la foi; le Dieu des armées nous redemande aujourd'hui la vie que nous avons vouée à la gloire de son nom. Heureux ceux qui pour une si belle cause consommeront les premiers leur sacrifice! Mais pour nous en rendre dignes, allons, mes frères, renouveler nos engagements au pied des autels, et que chacun puise, dans le sang même du Sauveur des hommes, ce généreux mépris de la mort qui peut seul nous rendre invincibles. »

¹ Vert. Hist. de Malte, l. xii, p. 450. P. Boissat, t. II, liv. 6. J. Baudouin. Leuclav. Oth. Bos.

Il prit, suivi de tous les chevaliers, le chemin de l'église, où le saint Sacrement étoit exposé. A l'exemple du grand maître, il n'y eut aucun des frères qui ce jour-là, ou les jours suivans n'approchât de la communion : tous parurent ensuite des hommes entièrement renouvelés. On ne vit plus de querelles parmi eux, plus de rivalités ni de jalousies ; et ce qui est plus admirable, on rompit les plus tendres engagements, on ne parut plus susceptible de la passion qui ne triomphe que trop souvent des héros. Depuis ce saint jour, il n'y eut aucune liaison entre les chevaliers et les personnes du sexe, quelque innocente qu'elle pût être ; on ne vit aucune démarche qui eût pour principe des vues d'intérêt ou d'ambition. La perspective d'une mort presque inévitable avoit ranimé dans leurs cœurs le détachement du monde, et toutes les vertus de leur profession. Tous s'embrassèrent avec une tendresse fraternelle, comme pour la dernière fois, et protestèrent à voix haute de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour le salut de l'ordre et la défense de l'Evangile. Charmé de ces dispositions héroïques, le grand maître assigna aussitôt à chaque langue le poste où elle les devoit mettre en usage (1565).

Il n'y avoit plus de moments à perdre. Les infidèles, après plusieurs marches et contre-marches, avoient enfin débarqué, et s'avançoient dans les terres, en conservant la communication avec leur flotte, au moyen de quelques redoutes garnies d'artillerie. Le général s'étant porté, avec quelques ingénieurs, sur le mont Calcara, d'où l'on découvre presque l'île entière, reconnut l'état des fortifications, puis tint un grand conseil de guerre. Il y fut résolu de commencer l'attaque par le fort Saint-Elme que les infidèles ne présumoient pas pouvoir tenir plus de cinq à six jours, et qui les devoit rendre maîtres du port Musciet, où toute leur flotte seroit en sûreté. Cependant l'armée turque s'étant répandue dans les campagnes, mettant le feu aux villages, pillant et massacrant tout ce qui ne s'étoit pas retiré de bonne heure dans les endroits fortifiés, des chevaliers détachés avec des soldats d'élite, tomboient sur les pillards, tailloient en pièces tous ceux qu'ils trouvoient écartés : en différentes escarmouches, ils tuèrent plus de quinze cents Turcs, sans avoir perdu plus de quatre-vingts des leurs.

Mustapha, poursuivant son dessein principal, alla lui-même reconnoître de près le fort Saint-Elme, l'investit du côté de la terre; et sans s'étonner de la dureté du sol, qui n'étoit qu'un roc à peine couvert d'une terre pierreuse, il fit ouvrir la tranchée. Sous le feu continuel de la place, à force de pionniers dont le cruel Ottoman prodiguoit la vie, il ne laissa pas de mettre ses gens à couvert en plusieurs endroits. Dans ceux où l'on ne pouvoit entamer le roc, au lieu de tranchée, il fit construire une espèce de rempart, avec des poutres, de grosses planches, et de la terre mêlée de paille ou de jonc. Au moyen des bœufs qu'il avoit pris dans l'île, il fit ensuite traîner son canon jusqu'au mont Saint-Elme; il établit ses batteries, et dès le 24 de mai, on vit jouer dix canons de quarante-huit livres de balles, deux coulevrines de soixante, et un énorme basilic, qui tiroit, dit-on, des pierres de cent soixante livres de pesanteur. Il y eut bientôt une artillerie plus nombreuse, et des pièces pointées en tout sens, en écharpe, en revers sur l'intérieur des fossés; et jusque sur les casemates, quoique le feu de la place assiégée y répondît fortement. Comme elle avoit peu d'étendue, il n'y avoit point de coup qui ne portât, et qui ne ruinât quelque partie des défenses. Cette forteresse étoit si peu de chose, qu'on n'y tenoit ordinairement que soixante soldats, sous le commandement d'un chevalier. C'étoit le commandeur de Brøglia, d'une ancienne maison piémontoise où la bravoure étoit héréditaire, qui avoit alors ce commandement; mais comme il étoit tout cassé de vieillesse et de travaux militaires, en le laissant dans le fort pour y donner l'exemple de l'intrépidité et de l'assiduité même aux exercices les plus laborieux, on lui avoit associé le bailli de Négrepont, avec soixante chevaliers, et une compagnie d'infanterie espagnole commandée par le chevalier de la Cerda.

Bientôt néanmoins la plupart des ouvrages ayant été ruinés par le feu continuel d'une artillerie foudroyante, et le grand maître fondant moins d'espoir sur les fortifications que sur le courage et l'activité de ceux qui les défendoient, il prépara un renfort, résolu à le conduire lui-même, et à se renfermer dans la place: mais le conseil et tout le couvent s'y opposèrent d'une voix unanime; tout le monde frémissait à la seule pensée d'un

si grand péril pour une tête qui faisoit le destin de l'état. A l'instant, il se présenta un si grand nombre de chevaliers pour cette commission périlleuse, et ils la briguerent avec tant d'empressement, qu'il n'y eut de difficulté que pour le choix. Ce fut la même ardeur parmi ceux qui dans ces entrefaites arrivèrent des régions diverses, dont l'éloignement ne leur avoit pas permis de venir partager plus tôt les périls de leurs frères. La plupart, sans attendre d'escorte, se jetoient dans de légers esquifs, et passoiient à la file dans la place foudroyée. Le grand maître, pour favoriser le passage du château Saint-Ange qui étoit sur une hauteur, battoit continuellement le camp des Turcs, où quelques éclats d'une pierre mise en pièces par un boulet blessèrent si dangereusement l'amiral Piali, qu'on le crut mort.

Durant l'étonnement et le désordre que cet accident occasiona, les assiégés firent une sortie, surprirent les Turcs dans la tranchée, et taillèrent d'abord en pièces tout ce qui se présenta devant eux ; mais les Turcs, revenus de leur premier effroi, retournèrent en foule à la charge, regagnèrent leurs postes, et forcèrent les assiégés à rentrer dans la place. Malheureusement encore pour ceux-ci, un vent contraire qui repousoit la fumée de tant d'armes à feu, forma sur les glacis un nuage épais, à la faveur duquel les assiégeants s'y logèrent, et y établirent une batterie avec tant de célérité, que la fumée se dissipoit à peine, quand on vit les drapeaux des infidèles flotter sur la contrescarpe, et leur canon tirer sur le ravelin. Dans l'accablement de fatigue où étoient les assiégés, nuit et jour sous les armes, cet ouvrage peu élevé et facile à reconnoître, fut emporté par escalade quelques jours après : le fort entier eût éprouvé le même sort, si les échelles dont s'étoient munis les Barbares ne se fussent trouvées trop courtes. Ils en furent précipités, et les laissèrent sur la place parmi de grands tas de morts et de mourants. Cette action qui dura depuis le point du jour jusqu'à midi, leur coûta près de trois mille hommes, qui étoient l'élite de leurs braves. La religion de son côté perdit vingt chevaliers, et près de cent soldats, sans compter les blessés, parmi lesquels se trouvèrent le bailli de Négrepont et le commandeur de Broglio.

Le chevalier de la Gardampe-Bridiers, ayant reçu un coup de mousquet au travers du corps, aperçut quelques-uns de ses confrères qui s'empressoient pour le soulager. Ne me comptez plus au nombre des vivants, leur dit-il après les avoir remerciés affectueusement de leurs bons offices ; réservez vos soins pour ceux de nos frères qui peuvent encore servir la religion. Il se traîna, comme il put, à la chapelle du fort, et après s'être recommandé à Dieu, il expira au pied de l'autel. A la faveur de la nuit, on transporta les blessés au Bourg, et l'on ramena cent hommes frais en leur place. Le bailli de Négrepont et le commandeur de Broglio, malgré leurs blessures et leur grand âge, refusèrent avec magnanimité de revenir au couvent, et répondirent au grand maître qui les y avoit invités, qu'ils vouloient mourir dans leur poste. Ces héros vénérables, toujours sous les armes, brûlés et tout défigurés par les ardeurs du soleil, ne sortoient point des endroits où le danger étoit plus pressant ; ils ne dédaignoient pas de fouir la terre eux-mêmes, et de la transporter aux lieux où l'on projetoit de se remparer. On vit néanmoins un lâche parmi tant de héros ; mais sa lâcheté, marquée de la flétrissure qu'elle méritoit, ne servit qu'à en inspirer plus d'horreur. Le chevalier de la Cerda, qui dès le commencement du siège n'avoit pas rougi de dire au grand maître qu'on ne pouvoit tenir plus de huit jours dans un poste si mauvais, s'étoit fait transporter avec les blessés, pour un coup dont on voyoit à peine la marque. La Valette, indigné d'une poltronnerie jusque-là sans exemple dans l'ordre, le fit arrêter, et conduire honteusement en prison.

Cependant il n'y avoit point de jour qu'on ne perdit plusieurs chevaliers, et un nombre proportionné de soldats. On ne voyoit dans tout le fort que des boiteux, des bras en écharpe, des hommes qui n'étoient plus que la moitié d'eux-mêmes, et ce qui n'excitoit pas moins d'horreur, des membres séparés du corps, et confusément épars, parce qu'on n'avoit pas le temps de les couvrir de terre. Le fort lui-même, délabré de toute part, n'étoit plus que le simulacre d'une place de défense. Les Turcs, travailleurs infatigables, et très-habiles à remuer les terres, pousoient leurs travaux sans relâche, attaquoient de même : il n'y avoit pas un seul instant où l'on ne risquât d'être

emporté d'assaut. Les assiégés ayant fait savoir au grand maître l'état déplorable où la place et eux-mêmes se trouvoient, en l'assurant néanmoins d'une obéissance parfaite, quelque résolution qu'il prit à leur sujet; il ne put que s'attendrir sur leur sort. Il leur répondit sans feinte, qu'il étoit des occasions où les membres devoient s'immoler pour la conservation du corps; que le salut ou la perte de l'île entière, et peut-être de l'ordre, dépendoit de la résistance plus ou moins longue du fort confié à leur valeur; qu'ils se souvinssent des vœux sacrés qui les obligeoient à sacrifier leur vie pour la défense de la religion; qu'il n'avoit point oublié ses propres serments, et plutôt que d'abandonner ce fort, qu'il étoit résolu de s'y jeter lui-même, et de s'y enterrer avec eux.

A cette réponse, quantité de chevaliers, et surtout les anciens, protestèrent de s'ensevelir sous les ruines de la place, plutôt que de la céder aux infidèles: mais la jeunesse, plus susceptible de cette valeur impétueuse qui affronte la mort que de la magnanimité paisible qui l'attend de sang-froid écrivit au grand maître, qu'ils ne démentiroient point ce qu'on attendoit d'eux, mais qu'ils ne prendroient conseil que de leur désespoir; qu'ils se précipiteroient l'épée à la main au milieu des infidèles, et se feroient tous hacher, plutôt que se laisser étouffer sous des ruines, ou égorger comme de vils animaux, par des Barbares qui n'aspiroient qu'à devenir leurs bouchers. Le grand maître ne vit pas cette lettre sans indignation, ni sans quelque trouble; mais régnañt avec un empire absolu sur tous ses mouvements, il leur écrivit, que pour mourir avec honneur, comme ils se le proposoient, il ne suffisoit pas de périr les armes à la main; qu'ils ne pouvoient trouver la gloire que là où le devoir les appeloit, et par conséquent dans les postes qui leur étoient assignés par le représentant du maître suprême auquel ils avoient voué l'obéissance. Du reste, il leur fit envisager qu'aussitôt après leur désertion, l'ennemi ne manqueroit pas d'investir le Bourg où ils prétendoient se retirer; qu'ils y trouveroient donc également la fin de leur vie, avec cette différence qu'au lieu de mourir en héros chrétiens, ils périroient en déserteurs et en réprouvés.

Cependant, pour adoucir les esprits, ou plutôt pour gagner

du temps, la Valette envoya trois commissaires dans le fort, sous prétexte de prendre une connoissance exacte de l'état de la place. Deux d'entre eux rapportèrent qu'ils ne le croyoient pas en état de soutenir un assaut; qu'ils ne comprenoient pas même comment la garnison avoit pu résister jusque-là. Le troisième, nommé Constantin Castriot, ne consultant que les impressions héroïques du sang de Scanderberg dont il faisoit gloire d'être issu, soutint que la place pouvoit tenir encore assez long-temps, et offrit au grand maître, s'il lui permettoit de faire quelques levées nouvelles, de s'y renfermer, et de soutenir jusqu'à l'arrivée du secours de Sicile dont on parloit fort. Le grand maître, sans compter sur le rapport de Castriot, en accepta l'offre, qui ne pouvoit avoir que des suites heureuses. On battit aussitôt le tambour pour l'enrôlement dans le Bourg et dans toutes les places. Les bourgeois, les habitants de la campagne, les premiers même d'entre les citoyens, tous à l'envi vinrent offrir leurs services. La garnison de Saint-Elme n'apprit cette nouvelle qu'avec une honte, qu'avec un dépit qui fit renaître le courage dans tous les cœurs. Pour rendre ce sentiment plus vif encore, le grand maître leur écrivit froidement, qu'il leur donnoit volontiers leur congé; que pour un d'entre eux qui se montrait rebuté du combat, il se présentoit dix braves gens qui n'aspiroient qu'à prendre leur place. Aussi-bien, ajouta-t-il, m'épargnerai-je de cruelles inquiétudes, puisqu'il s'agit d'un poste où il ne faut que des gens d'une constance à toute épreuve.

Les murmureurs sentirent vivement tout ce que marquoit cette indifférence. Ils se représentèrent l'opprobre éternel dont ils alloient se couvrir à la face de l'ordre et de tout l'univers, en remettant leurs postes à de nouveaux enrôlés. Et s'il arrive, s'écrièrent-ils, que ces recrues soient assez heureuses pour tenir jusqu'à l'arrivée du secours, pourrons-nous soutenir la vue de nos confrères? pourrons-nous trouver un réduit assez éloigné du commerce des hommes, pour y enterrer notre honte et notre désespoir? Ils résolurent de se faire égorger jusqu'au dernier, plutôt que de céder la place à cette milice, ou de l'abandonner aux Turcs. Sur-le-champ, ils conjurèrent le bailli de Négrepont et le commandeur de Broglia, de demander leur grâce

pour gagner

au grand maître, de lui exprimer toute la vivacité de leur repentir, ainsi que la détermination où ils étoient de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de la place que leur avoit commise la religion. La Valette, pour affermir cette résolution en affectant de la dédaigner, répondit en premier lieu, qu'il préféroit des recrues dociles à des anciens guerriers qui ne savoient pas obéir. Enfin, comme on eut demandé grâce une seconde fois, et dans les termes les plus soumis, il voulut bien être apaisé. Les milices furent congédiées, et chacun reprit son poste, pour ne l'abandonner qu'avec la vie.

Tout ce qui s'étoit passé jusque-là ne paroît presque plus rien en comparaison de ce qui arriva depuis. L'acharnement des Turcs s'accrut dans la même proportion que le courage des chevaliers. Pendant vingt-six jours consécutifs, on fut aux mains, et il n'y eut point de jours que les Barbares furieux ne tentassent l'escalade. Le 16 de juin, Mustapha, honteux d'être arrêté si long-temps devant une bicoque, livra un assaut général par terre et par mer, après avoir rasé, avec son artillerie, le rempart du fort jusqu'au roc sur lequel il étoit situé. Les janissaires, au son de leurs instruments barbares, se jetèrent dans le fossé qui étoit presque comblé, tandis que quatre mille arquebusiers tiroient continuellement contre ceux qui paroisoient sur la brèche; mais, à leur approche, elle se trouva bordée par plusieurs rangs de soldats, où de trois en trois on avoit placé un chevalier : nouveau genre de rempart bien plus impénétrable que le premier. L'audace, la constance, l'opiniâtreté, l'emportement, le stratagème et la fureur, il n'est rien dont on ne fit un usage affreux. Souvent le chrétien et le musulman, après avoir tiré l'un sur l'autre, après avoir rompu leurs piques et leurs épées, se prenoient au corps, et alors le plus vigoureux, ou le plus agile et le plus adroit, terminoit la querelle par le poignard.

Mais ce qui donna aux assiégés un avantage prodigieux, ce furent des cercles entortillés d'étoupes, trempés dans des chaudières de poix et d'huile bouillante, qu'on faisoit voler au milieu des rangs, serrés sous la brèche. Ces cruelles machines s'enflammoient dans les airs, et en s'abattant, enveloppoient trois, quatre, et jusqu'à six Turcs, qui brûloient tout vifs,

s'ils ne pouvoient à l'instant se jeter dans la mer. Les cris effroyables de ces malheureux, leur agitation pour se dégager ou tirer du secours de leurs voisins, le désordre avec lequel on fuyoit leur voisinage funeste, l'effroi des plus déterminés janissaires, les exhortations, les menaces, même les coups qu'ils recevoient de leurs officiers, les morts et les mourants amoncélés de part et d'autre, la lueur sinistre du fer et du feu, le tonnerre du canon et de la mousqueterie : tout faisoit d'un champ de bataille si resserré le théâtre de toutes les horreurs, sans toutefois que les chevaliers perdissent un pouce de terrain, et sans que le gros des Turcs, du moins assez long-temps, fit mine de reculer. Enfin la victoire, prix de la persévérance, demeura aux chevaliers. Couverts de blessures, consumés par un soleil brûlant, épuisés de force par un assant de six heures entières, ils eurent la satisfaction d'entendre sonner la retraite par l'ordre de Mustapha, qui avoit perdu plus de deux mille hommes. La religion de son côté perdit dix-sept chevaliers, qui tous se firent tuer sur la brèche, sans compter les blessés, et plus de trois cents soldats morts sur le champ, ou mis hors de combat. Un pareil succès dans une si mauvaise place ne se dut qu'au désespoir généreux de ses défenseurs, qui, voués à la mort, cherchoient moins à gagner la victoire qu'à vendre chèrement leur vie.

Le grand maître, pour les remplacer, trouva moyen de faire encore passer dans le fort cent cinquante hommes, tant officiers que soldats, qui tous s'offrirent de plein gré à s'aller renfermer dans une place qu'on ne pouvoit plus regarder que comme un tombeau. C'est le dernier secours qu'il fut possible d'y faire parvenir. Mustapha comprenant, à la manœuvre du grand maître, que le siège de Saint-Elme dureroit aussi long-temps qu'il y auroit des chevaliers dans les autres endroits de l'île, parut tout négliger, pour s'appliquer uniquement à couper cette communication. Le vice-roi de Tripoli, l'intrépide Dragut, qui enfin l'avoit joint devant Malte, et qui entra dans ses vues, sortit de la tranchée pour reconnoître la position des lieux ; mais il fut aussitôt atteint sous l'oreille de l'éclat d'une pierre brisée par le canon du château Saint-Ange, et tomba sans connoissance, en jetant le sang par les oreilles, ainsi que par le nez et

la bouche. Il mourut quelques jours après. Du même coup, le sangiac qui accompagnoit le vice-roi, fut tué sur-le-champ. Mustapha, sans paroître ému, alla faire ses observations au même lieu : il conclut, avec un ingénieur habile à dresser une batterie sur le mont Calcare, à prolonger en même temps la tranchée jusqu'au bord de la mer, afin d'investir le fort de tous côtés, à la garnir partout de batteries et de mousquetaires, à porter enfin à l'embouchure du port Musciet quatre-vingts galères, précédées d'une multitude de barques et de brigantins chargés des meilleurs arquebusiers.

Tout ayant été exécuté avec un travail immense, qui ne fut interrompu ni le jour ni la nuit, l'armée vint entière à l'assaut avec toute l'ardeur que pouvoit inspirer l'espoir comme infaillible du succès. Elle fut reçue par les chevaliers avec une fermeté plus grande encore. Trois fois les infidèles furent contraints de lâcher pied, et trois fois ils revinrent à la charge avec un acharnement qui coûta la vie à un grand nombre de chrétiens ; et si le soleil n'eût cessé d'éclairer leur manœuvre, les chevaliers, quoique invincibles à la multitude, eussent infailliblement succombé à l'excès de la fatigue. Le peu de relâche que leur procura la nuit, ne servit qu'à leur rendre plus sensible la grandeur de leurs pertes. Ils l'employèrent, dans le deuil et les gémissements, à panser leurs plaies les uns les autres, à recueillir les derniers soupirs des mourants, à s'acquitter religieusement de tous leurs devoirs d'hospitaliers.

Déchus cependant de tout espoir de secours, ayant pour toute consolation un capucin magnanime qui s'étoit, comme eux, dévoué pour le salut public, et qui ne pouvant plus les rassembler dans la chapelle, venoit les exhorter sur la brèche sous le feu des mousquets, et souvent sous la pointe des piques, ils s'empressoient tour à tour vers cet héroïque apôtre, et ne songeoient plus qu'à finir leur vie en chrétiens fervents et en véritables religieux. La nuit suivante, tous se préparèrent à une mort prochaine par la participation aux sacrements de l'Eglise : ils se dirent ensuite un éternel adieu, s'embrassèrent avec attendrissement, et n'ayant plus qu'à rendre leurs âmes à leur Créateur, chacun alla reprendre son poste, pour mourir au lit d'honneur, ou plutôt sur l'autel de son sacrifice. Ceux quel'é-

puisement et les blessures empêchoient de marcher, se faisoient porter avec des chaises sur le bord de la brèche; et armés d'une épée qu'à peine ils soulevoient à deux mains, ils attendoient avec un courage où n'atteint pas la nature, que les ennemis qu'ils ne pouvoient aller chercher, vinsent à leur rencontre.

Dès la pointe du jour, les Barbares, en poussant des cris de triomphe, vinrent à l'assaut comme à une victoire qui ne devoit plus leur être disputée¹. Ils n'en étoient pas encore où ils prétendoient. La proximité d'une mort volontaire et commune entre les soldats et les chevaliers les avoit tous rendus égaux en valeur. Ils alloient au devant de l'ennemi avec la même fierté que si eux-mêmes eussent marché à un triomphe certain. Ceux qui ne pouvoient point se porter en avant, combattoient de leurs sièges avec les armes à feu; et après avoir consumé toute leur poudre, ils en cherchoient dans les fourniments de ceux qui tomboient à leurs côtés. On soutint ainsi un assaut de quatre heures entières, qui réduisit la garnison à soixante hommes, ou plutôt à autant de lions indomptables qui toujours portoient le désordre et l'effroi parmi des milliers de musulmans. Quelques soldats chrétiens s'étoient maintenus sur un cavalier qu'on avoit construit au-devant du fort. Dans la cruelle détresse où l'on se trouvoit, on les rappela pour repousser le danger le plus pressant. A ce mouvement, le général turc, comme s'il eût encore été rebuté, fit tout à coup cesser l'assaut, et sur-le-champ il coula des janissaires dans le cavalier, d'où l'on plongeoit dans tous les recoins du fort. Les chrétiens de leur côté employèrent ce moment de relâche à bander leurs plaies, moins pour prolonger leur vie, que pour vendre plus cher ce qui leur en restoit.

A onze heures du matin, les Turcs retournèrent à l'assaut. Du haut du cavalier, les janissaires choisissoient ceux qu'ils vouloient percer, sans rien craindre de l'ennemi, qui n'avoit plus de quoi tirer. Bientôt ils ne virent dans la place que morts et moribonds au nombre d'environ six cents, et ils en instruisirent le reste de l'armée. Alors tous les infidèles se jetèrent

¹ P. Boissat, part. 2, p 855.

dans le fort. Ils ne rencontrèrent que quelques estropiés, dont les uns recueillant le reste de leurs forces, s'élançèrent dans les premiers rangs; et les autres, maniant à peine leurs piques ou leurs épées, combattirent où ils se trouvoient, jusqu'à l'entière extinction de leurs forces. A l'exception de cinq Maltois, qui gagnèrent le Bourg à la nage, et de vingt à vingt-cinq tant soldats qu'officiers qui furent pris par les gens de mer, tous, jusqu'aux blessés qui n'avoient plus qu'un souffle de vie, furent indignement massacrés. Le féroce bacha faisoit rechercher ceux-ci parmi les morts : on pendoit les chevaliers par un pied à la voûte de la chapelle, on leur arrachoit le cœur, on leur coupoit les mains, on leur faisoit avec le cimenterre de larges incisions en forme de croix sur le dos et sur la poitrine; puis on les attachoit sur des poteaux écartelés, et on les jetoit à la mer, dont le flux les portoit sur le rivage du Bourg. Mustapha ne se possédoit point à la vue du fort misérable de Saint-Elme, qu'il mettoit en comparaison avec la perte énorme qu'il y avoit faite. On assure qu'il y perdit au moins huit mille hommes de ses meilleures troupes. La religion y en perdit douze cents, dont cent dix chevaliers. Le grand maître, pour apprendre au mahométan à ne pas faire la guerre en bourreau, fit égorger tous les prisonniers turcs, et par le moyen du canon il en fit jeter les têtes à l'entrée de leur camp. Il défendit encore de faire désormais aucun quartier, non pas seulement par représailles, mais bien plutôt pour ôter à ses gens toute espérance de composition, et ne leur faire attendre leur salut que de celui de leur île.

Il n'est pas de notre objet de retracer en détail tous les autres événements du siège de Malte, ni tous les exploits de la constance invincible que ses défenseurs opposèrent à la fureur opiniâtre des infidèles : il suffit de ce qu'on a vu, pour concevoir ce que peut la valeur appuyée de la religion, qui bien saisie fera toujours le plus puissant mobile des vertus tant militaires que civiles, et par conséquent le plus ferme soutien des états. Les Turcs ayant investi tout à la fois le Bourg, le château Saint-Ange et le château Saint-Michel, autrement dit l'île de la Sangle, les chevaliers, conduits par le grand maître partout où le danger pressoit, firent face à toutes les attaques, à toutes

les surprises, à des assauts réitérés sans nombre par toute l'armée ottomane, afin d'accabler par la fatigue ceux qu'on ne pouvoit réduire par les armes. Après la prise de Saint-Elme, le vice-roi d'Alger vint encore se joindre au bacha, lui amenant, entre autres renforts, ce qu'on appelloit les braves d'Alger, troupe de deux mille cinq cents déterminés, qui faisoient profession de ne point connoître de péril.

Mais le courage des chevaliers avoit passé dans le cœur de tous les Maltois. Les matelots, les bourgeois, les paysans, les enfants même et les femmes, tout servoit à sa manière, ou sembloit plutôt avoir changé d'état et de nature. Comme l'éperon de Saint-Michel alloit être emporté, une troupe d'environ deux cents enfants, armés de frondes qu'ils manioient avec beaucoup d'adresse, fit pleuvoir une grêle de pierres sur les assaillants; et l'ange tutélaire de Malte, la Valette, ayant l'œil à tout, dépêcha un détachement qui acheva de mettre les Barbares en désordre : du rempart où déjà ils se logeoient, tous furent culbutés dans le fossé. Les femmes partageant les travaux et les dangers avec leurs pères, leurs frères et leurs maris, leur apportoient des rafraichissements et des munitions de guerre; jetoient elles-mêmes sur les musulmans des feux d'artifice, de l'eau bouillante, de la poix fondue : elles ne connoissoient point d'autre péril que de tomber vives entre leurs mains impures. Plusieurs d'entre elles périrent cependant par les armes de ces brutaux, qui se piquèrent de ne pas les épargner plus que les hommes. Les chrétiens de tout âge, de tout sexe, et de tout état, travailloient infatigablement, la nuit et le jour, à creuser les coupures et les retranchements qu'il falloit substituer sans cesse aux parapets et aux murs ruinés, le plus souvent sur un sol tout en feu, sous les foudres du canon, parmi le tumulte et les cris des combattants, les plaintes et les gémissements des blessés de l'un et de l'autre sexe, qui expiroient confondus ensemble sous des amas de débris sanglants et d'armes brisées.

Le grand maître lui-même fut blessé dangereusement; et tout le temps que dura l'action où il avoit reçu le coup, il dissimula généreusement sa blessure. On jugeoit avec raison que de la conservation de sa vie dépendoit le sort de l'île et de

l'état ; mais il le croyoit plus dépendant encore du mépris qu'il témoigneroit de la mort. Un ancien commandeur lui ayant annoncé , sur le rapport d'un transfuge , que le général turc avoit juré de faire passer tous les chevaliers au fil de l'épée , et d'en réserver le chef pour le présenter au grand-seigneur : « Je l'empêcherai bien , repartit ce grand homme , de me séparer de mes frères ; si , contre mes espérances , ce siège avoit une issue malheureuse , je prendrois l'habit d'un simple soldat , et plutôt qu'on voie à Constantinople un grand maître chargé de chaînes , je me jetterai , l'épée à la main , dans les bataillons les plus épais , où je pourrai bien encore faire expier chèrement cette folle présomption. » De pareils courages sont rarement vaincus. De tous les genres d'attaques que l'art funeste de la guerre peut mettre en usage , tranchées , places d'armes , redoutes , cavaliers , sapes , mines , escalades , batteries multipliées et dirigées en tout sens , assaut renouvelés presque tous les jours , feux artificiels , carcasses , machines infernales , tout fut employé , et tout échoua , non par la force des remparts ou de la garnison , mais par le courage des chevaliers , et principalement de la Valette , l'âme comme universelle de ce peuple de héros. De l'infirmerie même où les blessés se soutenoient à peine , ils sortoient courageusement dans les moments d'alarme , et comme ceux du fort Saint-Elme , ils cherchoient la mort sur la brèche , plutôt que de l'attendre dans leurs lits. Des femmes s'habilloient en hommes , se rangeoient en armes parmi les combattants , et tenoient ferme au plus fort des hasards.

Enfin le secours de Sicile arriva comme Malte étoit presque délivrée par ses propres forces. Il ne consistoit qu'en six mille hommes effectifs ; mais les Barbares si mal menés depuis quatre mois par un nombre infiniment moindre de chevaliers , croyoient retrouver partout ces mêmes héros. Sans s'informer du nombre ni de la qualité des auxiliaires , ils levèrent précipitamment le siège , et se jetèrent dans leurs vaisseaux , abandonnant leur grosse artillerie , aussi-bien que le fort Saint-Elme , où le grand maître remit promptement une garnison. Il fit ruiner leurs ouvrages et combler leurs tranchées , tous les insulaires travaillant jour et nuit avec toute l'ardeur qu'ont des prisonniers à briser leurs fers. Cependant les généraux turcs

ne furent pas plus tôt rembarqués, qu'ils eurent honte d'une précipitation qui avoit tout l'air d'une déroute, et pour tout motif, la crainte de quelques milliers de Siciliens fatigués de la mer, commandés par des chefs peu d'accord entre eux, et qui enfin n'égalioient pas en nombre la troisième partie de ce qui restoit d'Ottomans en bon état. Il n'y eut pourtant qu'incertitude dans leurs conseils et dans leurs opérations. Ils débarquèrent à la vérité une seconde fois ; mais déjà leurs lignes et leurs retranchemens étoient comblés, et ils avoient à recommencer le siège comme s'ils n'eussent encore rien fait (1565).

Mustapha, craignant toutefois que le grand-seigneur ne lui reprochât de n'avoir osé tenir devant l'ennemi en rase campagne, se résolut, plutôt que d'attendre le cordon fatal, à vaincre ou à mourir dans le champ d'honneur. Cette consolation lui fut encore refusée : ses troupes épouvantées se plaignoient hautement qu'on vouloit tout de nouveau les ramener à la boucherie. Ce ne fut qu'à coups de bâtons qu'on les arracha des vaisseaux, et qu'on les traîna au champ de bataille. La plupart firent à peine une décharge de leurs mousquets ; après quoi ils s'enfuirent si confusément, que le bacha, de peur de tomber vif entre les mains du vainqueur, fut contraint de s'abandonner au torrent des fuyards. Depuis la Cité Notable près de laquelle s'engagea l'action, on les mena battant jusqu'au rivage, où l'amiral turc, pour favoriser la retraite, tenoit des chaloupes couvertes de ses meilleurs arquebusiers. Les soldats chrétiens, aussi-bien que les chevaliers qu'ils avoient pour guides et pour modèles, ne voyoient point d'autre danger que de laisser échapper ces odieux fugitifs, qu'ils poursuivoient jusque dans la mer. Plusieurs ayant de l'eau jusqu'aux aisselles, allèrent tuer des Turcs, à coups de fusil, à bord des galères où déjà ils avoient le pied. On estime que les infidèles dans les différens combats, et durant tout le cours du siège, perdirent trente mille hommes. La perte pour la religion fut de deux cent soixante chevaliers, et de huit mille soldats, citoyens ou paysans. La ville, ou ce qu'on appelloit le grand Bourg de Malte, et les forts voisins, ressembloient moins à l'habitation des vainqueurs, qu'à des places abandonnées par l'ennemi après le saccagement. Quand les infidèles se retirèrent, il restoit à peine

dans le Bourg et le fort Saint-Michel six cents hommes portant les armes, y compris les chevaliers, et la plupart criblés de blessures.

Lorsqu'il fut libre de respirer, et que les troupes de secours, entrant dans la ville, considérèrent les hommes et les femmes pâles et défigurés, les chevaliers et le grand maître lui-même la barbe et les cheveux horriblement négligés, les habits plâtrés de sang et de poussière, dégouttants de sueur, et tombant par lambeaux depuis quatre mois que la plupart ne les avoient pas quittés, grand nombre de ces héros privés d'une partie de leurs membres, et ne ressemblant plus, pour ainsi dire, à eux-mêmes : un spectacle si attendrissant fit couler des ruisseaux de larmes, tant de douleur sur les calamités passées que de joie sur une délivrance qu'on avoit encore peine à croire. Ce fut pour constater à jamais la vérité d'un triomphe si peu vraisemblable, qu'on donna au grand Bourg qui en avoit été le théâtre principal, le nom de *Cité Victorieuse*, qu'il conserve encore.

Ces nouvelles portées à Constantinople y produisirent un effet bien différent. Toute la fierté de Soliman ne put lui faire dissimuler son chagrin. Il jeta par terre la lettre de Mustapha, et la foulant aux pieds, il s'écria, que ses armes profanées par ses esclaves, ne recouvreroient qu'entre ses mains leur gloire et leur splendeur; que l'année suivante, il iroit lui-même à Malte, et qu'il en feroit passer tous les habitants au fil de l'épée. Il fit aussitôt travailler à l'équipement d'une flotte qui pût répondre à la grandeur de ses projets. En peu de temps, les agrès de toute espèce remplirent l'arsenal de Constantinople, et des forêts entières couvrirent les chantiers. Aussi habile en ruses politiques qu'en exploits militaires, la Valette, bien informé de cet armement formidable et de sa destination, conçut le dessein et trouva le moyen d'y faire mettre le feu. Le sultan fut contraint de remettre à un autre temps l'exécution de ses vengeances; et durant ce délai, le hasard, ou pour mieux dire, la Providence tourna les armes ottomanes vers la Hongrie, où Soliman, âgé de soixante-seize ans, fut attaqué d'une fièvre maligne, et trouva devant Sigette la fin de ses jours.

Pendant le magnanime grand maître résolut de réparer avec avantage les pertes de la religion, qui, après la fuite

même de ses plus mortels ennemis, ne paroissoit guère moins en danger que durant leurs attaques. Le grand Bourg, lieu de la résidence du chef et du corps de l'ordre, ainsi que les forts Saint-Elme et Saint-Michel, étoient sans murailles, toutes les fortifications ruinées, l'artillerie démontée, les canons crevés, les maisons abattues, les citernes épuisées, les magasins sans vivres, sans munitions, et point d'argent pour les remplir; peu de soldats dans les places, beaucoup moins encore de chevaliers; la plupart des villages brûlés, et la campagne sans habitans. En un mot, l'île entière se trouvoit tellement dévastée que les plus braves commandeurs désespérant de pouvoir jamais la remettre en état de défense, furent d'avis de l'abandonner, et de transporter en Sicile le siège de la religion. Mais la Valette, qui durant les plus cruelles détresses n'avoit jamais voulu entendre à céder un pouce de terrain, résolut de s'ensevelir dans les ruines de Malte, plutôt que d'abandonner ces glorieux débris, si propres encore à faire germer de nouveaux lauriers. Tous les princes chrétiens applaudirent à sa magnanimité, et s'empressèrent à l'envi d'en partager la gloire, en contribuant par leurs largesses à l'exécution de ses hauts desseins.

Il avoit observé durant les différentes attaques, que de toutes les forteresses de Malte, il n'y en avoit point de mieux située que le fort Saint-Elme, où toutes les forces ottomanes avoient presque échoué; qu'il n'avoit succombé que parce qu'il étoit trop petit, et bâti d'ailleurs peu régulièrement; que le grand Bourg, où l'on avoit cru bien faire en transportant le couvent, étoit commandé par des rochers et des collines, d'où on en foudroyoit le centre et toute l'étendue. On a vu que le fort Saint-Elme étoit sur une langue de terre qui s'avance entre le port de Musciet, et le grand port réservé pour les vaisseaux de la religion. Près de ce fort, et sur le même promontoire, s'élevé le mont Scéherras, qui, joint à l'emplacement du fort, présentoit une étendue suffisante pour bâtir une ville, avec toutes les défenses que l'art peut ajouter à la nature, et située, pour comble d'avantages, de manière à pouvoir servir de clef aux deux ports. Ce fut en cet endroit que, le 28 de mars 1566, moins de sept mois après la délivrance de Malte, le grand maître

posa la première pierre de la cité, qui, en mémoire de ce grand homme, porte le nom de la Valette. L'ouvrage fut poussé avec toute la célérité que demandoit une entreprise d'où le salut public dépendoit. Riches et pauvres, soldats et chevaliers, chacun travailloit à sa manière, sans que personne voulût user d'aucun titre d'exemption. Le grand maître, pendant près de deux ans, ne quitta point les maçons, les forgerons, les charpentiers, parmi lesquels il prenoit ses repas comme un simple artisan, et souvent même donnoit ses audiences. Ainsi parvint-on à faire de Malte la meilleure place de l'Europe, et une barrière désormais inviolable à toute l'audace du croissant.

Comme on posoit le fondement de la Valette (1566), les infidèles, pour se consoler en quelque sorte du triomphe de la religion, attaquèrent l'île de Chio, qui étoit sous la domination génoise depuis deux cent vingt ans¹. Elle n'avoit pas à beaucoup près les mêmes défenseurs que Malte. Personne ne résista, et chacun eut la vie sauve; mais il se commit d'énormes profanations. L'église principale, dédiée à saint Pierre, fut indignement pillée, puis abattue avec toutes les autres, excepté celle de saint Dominique, dont les mahométans firent leur mosquée. On ôta toute autorité aux insulaires, et on leur donna un musulman pour juge. Le président et les douze sénateurs furent enlevés avec leurs familles, et transportés en différentes contrées barbares. Dans l'illustre et nombreuse maison des Justinien, la principale de Chio, on choisit vingt-un enfants des mieux faits, âgés d'environ dix ans, pour les mettre au nombre des pages du grand-seigneur. Il falloit pour cela leur faire embrasser la religion du sultan : on les circonçoit par force; mais il ne fut jamais possible de les faire renoncer à Jésus-Christ, qu'ils confessoient courageusement, tandis qu'on les déchiroit de verges et de courroies avec une barbarie qui en fit expirer plusieurs sous les coups (1566).

Le libérateur de Malte essaya cependant un chagrin d'autant plus sensible, qu'il lui venoit d'une main plus respectable, et d'où il avoit moins sujet de l'attendre. Il souffroit impatiemment que le grand prieuré de Rome fût possédé par un

¹ Chalcoud. t. 1, l. 14, p. 66. De Thou, l. 39. Bos. l. 3.

cardinal, et il en avoit porté sa plainte au souverain pontife. Contre les réponses favorables qui lui avoient été faites, le cardinal Salviati qui jouissoit de ce bénéfice étant venu à mourir, le pape en pourvut le cardinal Alexandrin son neveu, en l'exemptant même de payer à l'ordre les redevances ordinaires. La Valette, excédé de douleur par le procédé d'un pontife aussi vertueux que Pie V, lui récrivit sur-le-champ en termes peu mesurés, dont l'ambassadeur de la religion eut encore l'imprudence de répandre des copies; ce qui attira d'abord à l'ambassadeur la défense humiliante de se présenter davantage devant le pontife, puis convertit en une résolution fixe ce qui n'avoit peut-être été jusque-là que l'effet de l'inadvertance. Cet affront plongea la Valette dans une mélancolie profonde, qui, jointe à son grand âge, le conduisit un mois après au tombeau (1568) : mais sa mort ne tint rien de cette foiblesse passagère; il mourut en héros, invariablement fidèle à la pratique des vertus chrétiennes, et soutenu, dans ce dernier passage, de toutes les forces de la religion.

Pie V, élevé au pontificat le 7 janvier 1566, avoit pris ce nom à la demande du cardinal Borromée, auquel il étoit redevable de son élection, en mémoire du dernier pape Pie IV, décédé la nuit du 8 au 9 décembre de l'année précédente. Aussitôt que le saint cardinal avoit été averti de la maladie dangereuse du pape son oncle, il s'étoit rendu promptement à Rome, afin de lui procurer les secours spirituels dont un ménagement lâche ne prive que trop souvent les grands, jusque dans les dignités ecclésiastiques. Son premier soin, à son arrivée, fut d'entendre les médecins, et de connoître sûrement l'état de son oncle. Ils ne lui dissimulèrent pas qu'ils avoient perdu toute espérance de rétablissement. Le cardinal à l'heure même entra dans la chambre du pontife, et bientôt il lui eut fait comprendre parfaitement, quoique avec tous les tempéraments convenables, qu'il falloit se disposer à paroître devant Dieu, et laisser toute autre affaire pour s'occuper uniquement de sa conscience. La présence du saint, l'onction de ses paroles, la fermeté même de sa contenance et la sérénité de son front, parurent ôter à la mort ce qu'elle a naturellement d'amertume. Cependant le pieux cardinal souffroit cruellement au dedans de

lui-même. Il voyoit mourir un oncle qui avoit pour lui la tendresse d'un père, qui l'avoit constamment honoré de sa confiance, et qu'il aimoit lui-même autant qu'il en étoit aimé. Tranquille au dehors, et le visage toujours inaltérable, il administra lui-même au malade le viatique et l'extrême-onction, lui fit produire tous les actes qui préparent à une mort chrétienne, et ne le quitta point qu'il n'eût rendu l'âme entre ses bras. Saint Philippe de Néri étoit présent à cette mort, aussi-bien que le saint cardinal; et Pie IV reçut tant de consolation de ce concours de deux saints, qu'il expira, comme le vieillard Siméon, en remerciant le Seigneur de la paix salutaire dans laquelle il mouroit.

Les neveux du pape défunt, surtout après un pontificat de certaine durée, ont pour l'ordinaire une grande influence dans les résolutions du conclave suivant. Pie IV avoit régné huit ans, pendant lesquels il s'étoit fait un nombre même plus qu'ordinaire de créatures dans le sacré collège. Le cardinal Borromée usa de cet avantage, mais en saint, et pour le bien seul de l'Eglise. Il jeta d'abord les yeux sur Moroné, puis sur Buon-Compagno et Sirlet, cardinaux dignes tous les trois de la tiare par l'éminence de leurs vertus et de leurs talents. Il ne réussit pour aucun d'eux, parce que le zèle, bien différent de la cabale, ne trouve pas légitime tout ce qui pourroit conduire à son but. Il se résolut ensuite, et il réussit à faire élire le cardinal Alexandrin, ainsi nommé de la ville d'Alexandrie en Lombardie dans le territoire de laquelle il étoit né : prélat d'une vertu qui l'a fait mettre au nombre des saints, d'un génie qui s'annonça d'abord aux religieux de saint Dominique, parmi lesquels il fut admis malgré la bassesse de sa naissance, et qui par la suite s'éleva de degré en degré jusqu'au faite des dignités ecclésiastiques¹. Sa capacité dans les affaires étoit particulièrement connue de saint Charles, qui l'avoit souvent mise à l'épreuve durant le pontificat de son oncle. Borromée n'envisagea que ces raisons, relatives uniquement au bien de l'Eglise; du côté de l'intérêt, tout l'engageoit à éloigner de la papauté le cardinal Alexandrin, ou Michel Ghisleri, qui

¹ Vie de saint Charles, l. 1, p. 186.

n'avoit pas été traité fort bien de Pie IV, et qui d'ailleurs devoit sa promotion à Paul IV de la maison des Caraffe, écrasée par le dernier pape.

Quand Pie V fut intronisé, le saint cardinal lui demanda, pour faveur unique, la liberté de se retirer dans son diocèse. Pie qui avoit besoin de Borromée pour prendre le fil des affaires, et particulièrement pour l'exécution du concile de Trente, le retint encore pendant quelques mois ; mais il fut si instamment pressé par le saint archevêque, qu'il lui permit enfin de s'aller réunir à ses ouailles. Ce fut alors que Charles commença proprement, et ne cessa plus de retracer dans sa conduite les vertus des plus grands évêques de la sainte antiquité, et spécialement de saint Ambroise son prédécesseur, qu'il avoit choisi pour modèle de sa vie publique et domestique. Il abandonna son patrimoine à ses proches, comme un objet de vanité et une source de distractions pour un évêque, après en avoir vendu néanmoins une principauté de dix mille ducats de rente, dont il employa toute la valeur en aumônes et en œuvres pies. Quelque bon usage qu'il pût faire des bénéfices dont le pape son oncle l'avoit abondamment pourvu, il ne se crut pas dispensé de suivre à la lettre les décrets du saint concile qui réprouvoit cette pluralité : de quatre-vingt mille écus de revenus annuels, il ne s'en réserva que la quatrième partie, provenant tant de son archevêché et d'une pension sur celui de Tolède, que de celle qu'il tiroit de son patrimoine ; encore gémissoit-il de ne pouvoir autrement fournir à ses charges, de ne pouvoir pas, comme les premiers évêques, vivre des oblations des fidèles. Douze abbayes qu'il possédoit, avec plusieurs pensions, furent ou remises purement et simplement entre les mains du pape, ou appliquées à des séminaires et à d'autres établissemens de piété et de charité, sans qu'aucun de ses proches ni de ses créatures eût part à cette distribution.

Il choisit un économe pour se décharger du soin des choses temporelles, un autre officier auquel il commit la charge de recevoir les hôtes, un infirmier et deux aumôniers, dont l'un faisoit les aumônes publiques, et l'autre les charités secrètes. Il avoit douze camériers, témoins assidus de toutes ses actions le jour et la nuit. Il institua de plus deux censeurs de sa con-

duite, prêtres d'une grande vertu et d'un grand sens, savants, fermes et sincères; il leur enjoignit de l'avertir de toutes ses fautes, si petites qu'elles fussent, soit dans sa vie privée, soit dans le gouvernement de son peuple : institution dont il se trouva si bien, qu'il fit statuer dans son sixième concile, que chacun de ses suffragants s'y assujétiroit comme le métropolitain. Pour sa maison, il établit un préfet spirituel, dont l'office consistoit à pourvoir aux besoins de l'âme, et veiller sur les mœurs de chacun. Un prêtre d'éminente vertu qu'il nomma prévôt, au lieu du titre mondain de majordome ou maître d'hôtel, veilloit à l'ordre domestique et à l'observation des réglemens prescrits. Dès qu'il avoit admis un sujet dans sa maison, sur le témoignage de personnes pieuses, et après s'être assuré que l'espérance des bénéfices n'entroit pour rien dans cette vocation, il lui faisoit faire les exercices spirituels dans l'un de ses séminaires, lui fournissoit des livres de piété, et le tenoit quelque temps à l'épreuve en de bas offices surtout quand le sujet étoit de race noble, et d'un caractère enclin à la vanité. Les prêtres disoient la messe chaque jour, et se confessoient chaque semaine. Les laïques communioient une fois le mois, et rapportoient au préfet spirituel un billet de leur confesseur. Ceux-ci s'assembloient le matin dans la chapelle archiépiscopale, où, après une méditation, ils récitoient l'office de la Vierge jusqu'à vêpres, qu'ils disoient au même lieu, avec les complies à l'heure convenable. Les clerics obligés au grand office se rendoient dans le même temps à l'antichambre du saint archevêque, qui récitoit avec eux matines, laudes et prime, après avoir fait l'oraison mentale.

Tous mangeoient ensemble dans un grand réfectoire, et pendant le repas on faisoit une lecture édifiante. Le saint y mangeoit lui-même, avant qu'il eût commencé, pour ne la plus interrompre, cette pénitence extraordinaire où il ne vivoit que de pain et d'eau. La prudence lui fit craindre alors que son exemple n'inspirât une émulation indiscrette. Au sortir de table, on alloit rendre grâces à Dieu dans la chapelle où l'on récitoit les litanies. Chacun jeûnoit tous les vendredis de l'année, et s'abstenoit de viande le mercredi. Ils s'abstenoient encore d'œufs et de laitage, ainsi que de viande, pendant tout l'Avent, que

l'o
di
au
qu
loi
soi
sei
alle
voi
me
offi
con
ma
frèr
que
de s
de n
dire
sous

L
suy
mise
past
trou
éclat
doit
mon
gess
dire
élev
sur r
d'ab
étab
que
exact
à for

1 G.

l'on commence à Milan, suivant l'ordre ambroisien, le premier dimanche après la Saint-Martin, comme on y ouvre le carême au dimanche de la Quinquagésime. Quelles que fussent les qualités des surveillants établis par le saint archevêque, il vouloit tout savoir par lui-même, et s'informoit avec un grand soin des actions de chacun. Une fois le mois, il tenoit un conseil pour examiner le gouvernement de sa maison. Souvent il alloit visiter les chambres de ceux qui la composoient, pour voir de ses propres yeux si tout y étoit conforme à ses réglemens. Il ne dédaignoit pas de s'entretenir avec les plus bas officiers, afin de savoir non-seulement en quel état étoit leur conscience, mais s'ils étoient bien traités, et si rien ne leur manquoit. En toutes choses, il les traitoit plutôt comme ses frères ou ses enfans, que comme ses domestiques. C'est ainsi que par sa vigilance, par sa douceur et par son exemple, il fit de sa maison un séminaire de bons religieux, de saints prêtres, de nonces apostoliques même, et de grands évêques, qui répandirent de toute part la discipline admirable qu'ils avoient apprise sous cet excellent maître de la perfection cléricale.

Le temps étoit enfin arrivé, où le Seigneur avoit résolu d'essuyer les larmes de son Eglise, et de signaler ses plus grandes miséricordes envers son peuple, c'est-à-dire, de lui donner des pasteurs dont l'exemple, autant que la parole, fût la leçon du troupeau. Tandis que le siège de Milan brilloit du plus pur éclat des vertus épiscopales, le siège éminent dont la lumière doit rejaillir sur tous les autres, la chaire de Pierre, offroit au monde chrétien, non plus seulement un pontife doué de sagesse, de probité et des autres vertus ordinaires, mais pour tout dire en un mot, un saint à canoniser, et qui ne fut pas plus tôt élevé sur le trône, qu'il se montra prédestiné à l'être un jour sur nos autels. Rempli de la science des saints, Pie V conçut d'abord que pour régir avec fruit l'Eglise de Dieu, il lui falloit établir un régime exemplaire dans sa propre maison. Il voulut que chacun de ceux qui la composoient lui donnât un état exact de son emploi, des charges, des bénéfices; il s'instruisit à fond de leur caractère, de leurs talents, de leur capacité, et

† Gabat. vita Pii V, l. 1, c. 22. Ciacon. t. III, p. 992.

leurs vertus et de leurs défauts, ayant égard uniquement au mérite pour les employer et les avancer. Il enjoignit aux prêtres de célébrer la sainte messe au moins trois fois la semaine, et aux diacres et sous-diacres de communier tous les quinze jours. Ceux qui étoient revêtus des moindres ordres, ou qui jouissoient de biens ecclésiastiques, devoient porter, avec le tonsure, l'habit clérical, sans jamais user de soie. Il vouloit que tous étudiassent les saints Pères : à cet effet, il établit trois leçons de théologie par semaine dans le palais pontifical, avec ordre à celui qui les faisoit, de veiller soigneusement à l'exécution parfaite de ce règlement. Aux cardinaux, il ordonna de réformer leur train, d'éviter le faste, de mener une vie non-seulement pure et réglée, mais sobre et frugale ; et comptant peu sur les ordonnances, s'il ne touchoit point à la source des désordres, il statua que ceux mêmes de ces premiers prélats qui ne payeroient point exactement leurs dettes, y seroient contraints par justice comme les personnes du commun, et même par la saisie de leurs biens tant meubles qu'immeubles.

Il y avoit à Rome, comme dans les capitales profanes, des lieux de débauche, dont la tolérance dans le siège de la religion scandalisoit bien des fidèles. Plus indigné que personne, le saint pontife ordonna d'abord, sous peine du fouet, que toutes les femmes publiques, ou se mariassent, ou sortissent de Rome. On lui fit des remontrances si fortes, ou si spécieuses, qu'il craignoit pour les mœurs mêmes, les suites de cette sévérité ; mais substituant la note d'infamie aux peines afflictives, il ordonna que ces malheureuses demeureroient renfermées chez elles, sans qu'il leur fût libre de paroître dans la ville ni le jour, ni la nuit ; d'où il arriva au moins que les crimes diminuèrent considérablement par l'éloignement des occasions, et par la honte de franchir le seuil de ces repaires affichés de la prostitution et de l'infamie. On osa représenter encore au pontife, que c'étoit ruiner les propriétaires de ces maisons, qui demeureroient désertes ; mais opposant à la cupidité la cupidité même, il se craignoit aux Romains des pertes bien plus sérieuses, en leur menaçant de transporter le saint Siège hors d'une ville où l'on s'opiniâtroit à le déshonorer.

Pie V défendit encore, comme un amusement indigne du

peuple chrétien, les combats de bêtes qui se donnoient dans le cirque. Il renouvela aussi la défense qu'Innocent III avoit faite aux médecins, de visiter plus de trois jours les malades qui ne s'étoient pas confessés. Il s'efforça de rétablir la discipline jusque dans ceux des monastères où il n'en restoit presque plus de vestiges, et rendit les généraux d'ordres responsables de l'observance régulière. Par toute l'Italie, il envoya des visiteurs, pour examiner non-seulement si les monastères, les chapitres et les collèges, mais si les évêchés mêmes étoient bien gouvernés. Quant à la conservation de la foi, il usa d'une fermeté qui paroît tout entière dans le trait qui suit. Pierre Carsenecchi, cher à plusieurs princes, et particulièrement au grand Côme de Médicis qui lui avoit donné retraite, s'étoit rendu plus que suspect en cette matière. Le pontife l'envoya redemander par le maître du sacré palais, qui présenta les lettres du pape comme Carsenecchi étoit à table avec le duc. La protection des plus grands princes est une foible garde contre les alarmes de la politique. Côme de Médicis, surnommé le Grand, craignit si fort d'irriter le saint Père, qu'il livra lui-même son protégé, lequel ne couroit pas un moindre danger que celui du feu. Carsenecchi fut en effet brûlé, après avoir été convaincu d'attachement à l'hérésie et aux hérétiques d'Allemagne. Pie V, employé de longue main dans les tribunaux de l'inquisition, et revêtu, dès le pontificat de Paul IV, du titre d'inquisiteur suprême de l'Eglise universelle, avoit contracté contre l'hérésie une aversion et une sévérité qui lui firent mépriser en mille autres rencontres toutes les considérations humaines.

Bientôt ce zèle pour la foi eut étrangement à souffrir du côté des Pays-Bas, non-seulement par les révolutions qu'y causa l'hérésie déjà condamnée de Luther et de Calvin, mais par l'introduction ou la propagation d'un demi-calvinisme dégradé sous le nom de baïanisme¹. A peine Pie V fut-il monté sur le siège de saint Pierre, que le cardinal de Granvelle supplia ce pontife de faire examiner les écrits de Baïus et de Jean de Louvain, afin d'en porter un jugement définitif. Baïus, peu touché du scan-

¹ Baïi oper. tom. II, pag. 196.

dale qu'avoient déjà donné ses traités du sacrifice, de la justice et de la justification, venoit de les faire réimprimer, et leur avoit joint ceux du péché originel, de la charité, des indulgences et de la prière pour les morts, composés dans les mêmes vues. On ajouta plusieurs propositions tirées de ces ouvrages, à celles qu'on avoit déjà présentées à Pie IV : le tout montoit à soixante-seize. Le père de Montalte, si fameux depuis sous le nom de Sixte-Quint, et que le nouveau pape venoit de faire élire général des cordeliers, poursuivit avec ardeur la condamnation de ces nouveautés. Le danger parut même si grand pour la foi, que les deux cordeliers les plus accrédités en Flandre, l'un confesseur de la gouvernante Marie d'Autriche, et l'autre en faveur auprès du commandant le duc d'Albe, furent dépêchés vers le roi d'Espagne, afin d'engager ce monarque à presser la conclusion de cette affaire.

Pendant le cours de cette négociation, les huguenots fort intrigués d'une entrevue que Charles IX avoit eue avec le duc d'Albe, comme celui-ci passoit par la France pour se rendre dans les Pays-Bas, complotèrent de soulever les Flamands contre l'Espagne, afin que Philippe II, occupé à éteindre l'incendie dans ses propres états, ne fût pas libre de prêter la main contre eux au roi très-chrétien¹. Le langage de la zizanie et de la rébellion fut d'autant plus efficace dans la bouche des sectaires, que déjà les Flamands se plaignoient fort de la licence des garnisons espagnoles, de plusieurs atteintes, vraies ou prétendues, données à leurs privilèges, et plus encore de l'érection de quatorze évêchés introduits tout à la fois dans leurs provinces. Ils se figuroient qu'on vouloit faire passer toute l'autorité du gouvernement dans l'ordre ecclésiastique, ou du moins introduire une forme inusitée de jugement, et les procédés mêmes de la plus formidable inquisition. L'ordre que la gouvernante reçut dans ces entrefaites, de faire publier le concile de Trente, et de tenir la main à l'exécution de ses décrets au moyen des recherches et des surveillants, porta le mécontentement à son comble. Le roi d'Espagne tempéra par la suite la rigueur de ces ordonnances, et permit en particulier de

¹ De Thou, l. 40. Strad. l. 4. Belcar. comment. l. 30, n. 31.

renvoyer les surveillants ou inquisiteurs d'office, en remettant néanmoins leurs fonctions aux évêques; mais ce remède, quel que soit l'effet qu'il eût pu produire plus tôt, fut inutile dans les conjonctures où on l'employa.

Il s'étoit formé une confédération, ou, pour parler plus exactement, une vraie conjuration de la noblesse contre le gouvernement. Pour première tentative, quatre à cinq cents députés, qui avoient à leur tête Henri de Bréderode, issu des anciens comtes de Hollande, les comtes de Nassau, de Berg et de Culembourg, traversèrent la ville en silence, tous en habits gris, entrèrent au palais, et présentèrent à la gouvernante une requête contre l'inquisition et les ordonnances favorables à ce tribunal. La gouvernante, étonnée d'une députation si nombreuse, dissimula son mécontentement, parut même recevoir assez bien la requête, leur répondit qu'on accorderoit tout ce qui étoit juste, et les congédia sans leur rien dire de précis. Le comte de Barlemont qui étoit présent, et fort opposé à ces factieux sectaires, dit à la gouvernante, comme ils se retiroient, que ce n'étoient qu'un tas de gueux dont il n'y avoit rien à craindre. De là vint qu'on appela gueux dans les Pays-Bas, ceux qu'en France on nommoit huguenots. Bréderode qui avoit entendu ce propos, s'en divertit dans un grand repas qu'il donna le lendemain à près de trois cents personnes; et comme on proposoit de choisir un nom pour la confédération, il dit qu'il la falloit appeler la confédération des gueux: ce qui fut applaudi par toute la faction. En conséquence, ils pendirent à leur ceinture une écuelle de bois, et à leur cou une médaille, où l'on voyoit d'un côté l'image du roi Philippe, et de l'autre une besace, avec cette légende: *Fidèles au roi jusqu'à la besace*. Les catholiques de leur côté, à l'exemple du duc d'Arschot, s'en firent une médaille de la sainte Vierge tenant son fils entre ses bras (1566).

Les confédérés renouvelèrent plusieurs fois leurs députations et leurs requêtes séditieuses. La gouvernante, sans trop paroître les craindre, répondit qu'on modéreroit les édits portés contre les nouvelles doctrines, et qu'on feroit cesser tout ce qui ressembloit à l'inquisition; mais qu'il falloit auparavant en écrire au roi. Comme la réponse d'Espagne tarδοit trop à leur gré, et qu'au

fond ils n'en attendoient rien de favorable, ils sortirent de Bruxelles, à l'exception de quelques-uns d'entre eux qu'ils y laissèrent pour observer les démarches du gouvernement. L'audacieux Bréderode, les comtes de Berg et de Culembourg, partirent avec une escorte de cent cinquante cavaliers, et se répandirent dans les provinces de Gueldre et d'Anvers, pour en soulever les peuples. Bien d'autres firent le même personnage en d'autres cantons, et avec d'autant plus d'effet, qu'ils gardoient au dehors plus de ménagement avec la gouvernante.

On vit bientôt les fruits de ces manœuvres. Il se fit des prêches, où le peuple, enhardi par la présence des grands, accourut en foule; ceux qui venoient les premiers encouragèrent les autres, et cherchèrent par tous les moyens à grossir la troupe, afin d'intimider ceux qui leur étoient contraires. Ils s'attroupèrent jusqu'au nombre de quinze mille, d'abord sans armes, puis avec quelques épées, quelques arquebuses, et une infinité de cognées, de marteaux, de leviers, d'échelles, de tous les instruments propres à piller et à ravager, plutôt qu'à combattre. Ils se jetèrent avec cet appareil dans les villages et les bourgs, et enfin dans les villes même les plus considérables, où ils pillèrent les monastères et les églises, brisèrent les statues des saints, firent les derniers outrages aux prêtres, aux moines, aux religieuses, et commirent sur la sainte eucharistie les profanations les plus exécrables. L'émeute devint si violente, que la gouvernante, sœur du roi, tremblant au milieu de Bruxelles pour sa propre personne, et craignant une défection générale, consentit, avec son conseil, à laisser faire le préche en certains endroits, et à supprimer toute espèce d'inquisition, à charge qu'on mettroit bas les armes. Différents seigneurs, même de la confédération, effrayés de la fureur populaire, parurent seconder le gouvernement pour le salut de l'état et pour le rétablissement de la sûreté public. La gouvernante fit marcher ses troupes, il y eut plusieurs séditieux des plus emportés, pris et punis du dernier supplice. Quelques villes rebelles furent réduites par la force des armes.

Cependant la partie se lioit solidement sous main de la part des considérés principaux, qui jurèrent de prendre les mar-

cha
de
mê
alli
tiqu
ave
levé
sec
ce r
de j
lerie
mah
faire
par
lima
faiso
bien
Telle
Phili
mém
le pl
le pl
Le
créa
et qu
le pro
sorto
couvr
tants
Tout
grand
s'enfu
furent
coup
nots d
autres
son frè
sur leu

chands sous leur protection, et ceux-ci joints au reste du peuple de fournir l'argent nécessaire pour la cause commune, de payer même de leurs personnes. Les chefs de la confédération firent alliance avec l'électeur palatin, et avec les autres princes hérétiques d'Allemagne. On sut que le prince d'Orange traitoit avec le duc de Saxe pour en avoir des troupes, et que déjà on levoit par son ordre douze cents chevaux. Des avis envoyés secrètement de France, apprirent aussi que les hérétiques de ce royaume, sollicités par l'amiral de Coligny, avoient résolu de joindre aux rebelles de Flandre dix compagnies de cavalerie et trente d'infanterie. Il n'y eut pas jusqu'aux juifs et aux mahométans, avec qui les Belges réformateurs ne voulussent faire cause commune contre les catholiques. Ils furent avertis par le juif Jean Mucher, favori de Sélim, successeur de Soliman, qu'ils pouvoient tout oser, parce que le grand seigneur faisoit de si grands préparatifs contre le roi d'Espagne, que bientôt il n'auroit pas même le loisir de penser aux Pays-Bas. Telle étoit la situation des affaires dans ces provinces, lorsque Philippe II, après bien des promesses d'y venir mettre ordre lui-même, prit enfin le parti de commettre ce soin au duc d'Albe, le plus grand capitaine qu'eût l'Espagne, mais aussi le justicier le plus inflexible et le plus impitoyable.

Le duc arriva suivi de quatorze mille hommes bien aguerris, créa une chambre de justice qu'il nomma le conseil des troubles, et que les peuples nommèrent le conseil du sang, fit instruire le procès des séditeux, et en remplit les prisons, d'où ils ne sortoient que pour monter à l'échafaud. Les gibets et les roues couvroient les places publiques. Chaque jour offroit aux habitants le spectacle de leurs proches, ou de leurs amis justiciés. Tout le monde étoit dans l'effroi. Le prince d'Orange, un grand nombre de seigneurs, et plus de trente mille personnes s'enfuirent en Allemagne. Les comtes de Horne et d'Egmont furent arrêtés, et dans la suite exécutés comme les plus vils coupables. Appuyés cependant par Coligny, chef des huguenots de France, par la reine Elisabeth d'Angleterre, et par les autres états protestants, le prince d'Orange et le comte Louis son frère mirent sur pied deux armées, pour fondre de concert sur leur malheureuse patrie, où les peuples avoient presque

également à craindre, et de la dureté des royalistes, et de la fureur des rebelles (1567).

Ce fut dans ce temps d'alarmes et de confusion, toujours précieux pour les novateurs, qu'Hessels et Baïus osèrent tout en faveur de leur système chéri, et travaillèrent avec le plus d'ardeur à l'établir. On ne laissa point ignorer cet attentat à Pie V, qui remplissoit si dignement la chaire de Pierre : il pressa l'examen des propositions qu'on lui avoit dénoncées, et assista lui-même à cet examen, pour lequel il avoit choisi des savants de toutes les nations, qui ne pussent point être suspects à Baïus; et selon le cardinal de Granvelle demeuré à Rome depuis le dernier conclave, ils firent l'impossible pour sauver les assertions tant soit peu susceptibles d'un bon sens. Il est vrai que les auteurs ne furent ni appelés, ni entendus, comme ils s'en plaignirent par la suite; mais on procédoit contre leurs ouvrages, où se trouvoit le corps du délit, et non pas contre leurs personnes, qui supposées présentes auroient tout au plus justifié leurs intentions, dont il ne s'agissoit nullement. Il n'étoit question que du sens absolu ou naturel des textes, qui est indépendant des explications et de l'intention de l'auteur. Après un grand nombre de congrégations où le saint et savant pape avoit assisté sans exception, après avoir lu tous les écrits déferés à son tribunal, avec leurs apologies, il rendit enfin son jugement définitif sur un nombre de soixante-seize propositions, et même de quatre-vingts, comme nous les comptons avec ceux qui en ont partagé quelques-unes des plus longues.

On mécontenteroit également le lecteur, soit en rapportant cette liste fastidieuse dans toute son étendue, soit en l'omettant tout entière, au risque de répandre l'obscurité, avec le dégoût, sur les suites d'une affaire qui tient à tant d'autres. Soyons donc attentifs, et à éviter une longueur fatigante, et à ne rien omettre de ce qui peut instruire, ou même intéresser, autant que le permet la séchresse de la matière. Observons encore que l'ordre des propositions condamnées n'est autre que celui des livres d'où elles sont extraites.

Propositions tirées de l'ouvrage de Baïus sur le mérite des

* Lettre du card. de Granv. 13 nov. 1567.

œuvres. 1. Ni les mérites de l'ange, ni ceux du premier homme avant sa chute. ne sont justement appelés grâces. 2. Comme la mauvaise action mérite de sa nature la mort éternelle, ainsi la bonne action de sa nature mérite la vie éternelle. 3. Si le premier homme eût persévéré jusqu'à la fin de sa vie dans l'état d'innocence, la félicité éternelle eût été pour lui, comme elle a été pour les bons anges, une récompense, et non pas une grâce. 4. La vie éternelle a été promise à l'ange et à l'homme innocent, en vue de leurs bonnes œuvres; et les bonnes œuvres, selon la loi de nature, suffissent par elles-mêmes pour l'obtenir. 5. Dans la promesse faite à l'ange et au premier homme, est contenue l'institution de la justice naturelle, par laquelle la vie éternelle est promise aux justes pour leurs bonnes œuvres, sans aucun autre égard. 6. Il a été établi par la loi naturelle, que si l'homme persévéroit dans l'obéissance, il passeroit à une vie dans laquelle il ne pourroit mourir. 7. Les mérites du premier homme encore innocent ont été les fruits de sa première création: mais selon le langage de l'Écriture, on ne les nomme pas justement des grâces; d'où il suit qu'on doit les appeler seulement des mérites, et non pas aussi des grâces. 11. De ce qu'ayant passé cette vie mortelle jusqu'à la fin dans la piété et dans la justice, nous obtenons la vie éternelle, ce n'est pas proprement à la grâce de Dieu que nous devons l'attribuer; mais à l'ordre naturel établi dès le commencement de la création par un juste jugement de Dieu. 12. Et dans cette récompense des bonnes œuvres, on n'a point d'égard aux mérites de Jésus-Christ, mais seulement à la première institution du genre humain, où il a été réglé, sur la loi naturelle, que, par un juste jugement de Dieu, la vie éternelle seroit la rétribution de l'obéissance aux commandements. 13. Le sentiment de Pélagé est, que la bonne œuvre faite hors de la grâce d'adoption, n'est pas méritoire de la vie éternelle. 10. L'obéissance qu'on rend à la loi, sans la charité, n'est pas une véritable obéissance. 19. Il (le livre dénoncé) paroît insinuer que les œuvres de justice et de tempérance pratiquées par Jésus-Christ, n'en avoient pas plus de valeur à cause de la dignité de la personne qui les pratiquoit. 20. Qu'il n'y a aucun péché véniel de sa nature, mais que tout péché mérite la peine éternelle.

Propositions des livres de la première justice de l'homme et des vertus des impies. 23. Ceux-là sont dans l'erreur de Pélagé, qui entendent des nations qui n'ont pas reçu la grâce de la foi, ce que dit saint Paul aux Romains, *que les gentils qui n'ont pas reçu la foi, sont naturellement ce qui est de la loi.* 25. Le sentiment où l'on est que l'homme au commencement a été tellement formé, qu'il fut élevé à l'adoption des enfants de Dieu par des dons surnaturels provenus de la libéralité de son Créateur, est une imagination d'hommes vains et oisifs, qui tire sa source de la folie des philosophes, et qu'on doit renvoyer au pélagianisme. 26. Toutes les actions des infidèles sont des péchés, et les vertus des philosophes sont des vices. 28. Le libre arbitre, sans le secours de la grâce, n'a de force que pour pécher. 29. C'est une erreur de Pélagé, de croire que le libre arbitre puisse nous faire éviter aucun péché.

Du livre de la charité. 33. Cette charité qui est la plénitude de la loi, n'est pas toujours jointe avec la rémission des péchés. 36. Tout ce que fait le pécheur ou l'esclave du péché, est péché. 38. Celui-là est dans le sentiment de Pélagé, qui reconnoît que par les seules forces de la nature, on peut faire quelque bien d'un ordre naturel. 39. Tout amour dans la créature raisonnable, est, ou la vicieuse cupidité par laquelle on aime le monde, et que saint Jean défend, ou la louable charité que le Saint-Esprit répand dans nos cœurs, et qui nous fait aimer Dieu. 40. Tout ce qui se fait volontairement, quoiqu'il se fasse nécessairement, se fait néanmoins librement.

Du livre sur le libre arbitre. 41. Le pécheur, dans toutes ses actions, obéit à la cupidité qui le domine. 44. Les pénitents avant l'absolution, et les catéchumènes avant le baptême, sont véritablement justifiés, sans néanmoins que leurs péchés leur soient remis.

Des livres du sacrifice et du péché originel. 46. Le sacrifice de la messe n'est sacrifice que dans le sens général où le sont toutes les œuvres que l'homme fait pour s'unir à Dieu par une sainte société. 47 et 48. Le volontaire n'entre ni dans la nature, ni dans la définition du péché... Ainsi le péché originel est un véritable péché, indépendamment de tout égard et de tout rapport à la volonté dont il tire son origine. 52. La concupis-

ence ou la loi des membres, et ses mauvais désirs que les hommes ressentent malgré eux, sont une vraie désobéissance à la loi. 55. C'est fausement qu'on attribue à saint Augustin cette maxime définitive que *Dieu ne commande rien d'impossible* : elle est de Pélagie. 56. Dieu dès le commencement n'auroit pu créer l'homme tel qu'il naît aujourd'hui.

Du traité de la prière pour les morts, et des indulgences. 59. Le pécheur pénitent n'est pas vivifié par le ministère du prêtre qui l'absout, mais par Dieu seul, qui le vivifie et le ressuscite en lui inspirant la pénitence; le ministère du prêtre ôte seulement la dette de la peine. 61. Nos péchés ne sont pas proprement rachetés par les souffrances des saints qui nous communiquent les indulgences; mais leurs souffrances nous sont appliquées par la charité qui nous unit à eux, afin que nous soyons dignes d'être délivrés par le sang de Jésus-Christ, des peines dues à nos péchés. 66. C'est une erreur pélagienne de reconnoître quelque usage du libre arbitre qui soit bon, ou qui ne soit pas mauvais. 67. La seule violence répugne à la liberté naturelle de l'homme. 68. L'homme pèche, et d'une manière qui mérite la damnation, dans les choses qu'il fait nécessairement. 69. L'infidélité purement négative, qui se trouve dans ceux à qui Jésus-Christ n'a point été annoncé, est un péché. 71. Un homme en péché mortel, ou digne de la damnation éternelle, peut avoir une vraie charité; et la charité, même parfaite, peut subsister avec le mérite de la damnation éternelle. 72. Hors le cas de nécessité, ou du martyre, la contrition, jointe à la charité parfaite, et au désir de recevoir le sacrement, n'efface pas le péché, si l'on ne reçoit le sacrement en effet. 73. Toutes les afflictions des justes, sans exception, sont des châtimens de leurs péchés; d'où il suit que ce qu'ont enduré Job et les martyrs, ils l'ont enduré pour leurs péchés. 74. Personne, excepté Jésus-Christ, n'est exempt du péché originel : ainsi la bienheureuse Vierge est morte à cause du péché qu'elle avoit contracté en Adam, et toutes les afflictions qu'elle a éprouvées en cette vie, ont été pour elle, comme pour les autres justes, des punitions du péché actuel ou originel. 76. Dans l'état de nature tombée, les mauvais mouvements de la concupiscence sont défendus par la loi,

Vous ne convoiterez point ; d'où l'homme qui les ressent viole cette loi quand il n'y consentiroit point, quoique la transgression ne lui soit pas imputée. 79. L'immortalité du premier homme n'étoit pas un bienfait de la grâce, mais sa condition naturelle. 80. C'est un sentiment faux des docteurs, que Dieu ait pu créer et former l'homme sans lui donner la justice naturelle.

Toutes ces propositions, avec plusieurs autres que nous avons omises, et qui tendent d'une manière plus obscure à établir la même doctrine, sont condamnées, ainsi que les ouvrages composés pour la même fin, sous toutes les peines de droit et l'anathème encouru par le seul fait de la part de ceux qui les soutiendront à l'avenir par écrit ou de vive voix. Quoique quelques-unes de ces assertions, porte la bulle, puissent en quelque sorte se soutenir, en les prenant à la rigueur et dans le sens propre des auteurs, nous les condamnons comme respectivement hérétiques, erronées, suspectes, téméraires, scandaleuses, et offensant les oreilles pieuses, aussi-bien que tout ce qui s'est dit ou écrit en leur faveur. Comme il s'est élevé de vives disputes sur le sens de cette phrase, il est à propos, tandis qu'on l'a sous les yeux, de faire sentir en passant combien cette chicane est misérable. Sur l'omission prétendue d'une simple virgule entre le mot *soutenir*, et ces mots *en les prenant à la rigueur*, les apologistes du baïanisme ont voulu que la bulle de Pie V permit de soutenir à la rigueur et dans le sens propre des auteurs, quelques-unes des assertions condamnées. Or, comme elle les condamne en masse, sans les noter chacune en particulier, il n'y en auroit aucune qu'on ne pût soutenir dans le sens de l'auteur, c'est-à-dire, selon le langage accoutumé de toutes les bulles dogmatiques, dans le sens propre et direct que les termes présentent naturellement à l'esprit des lecteurs. Cette supercherie démasquée doit suffire à tout homme de bonne foi, pour en couvrir les auteurs de tout le mépris qu'ils méritent. Sans donc nous escrimer sur une virgule, qui ne doit se trouver que dans l'exemplaire original déposé aux archives du saint office, et qui s'y trouve en effet ; sans nous inquiéter de l'omission qui en est faite dans les copies, qu'il est d'usage à Rome de délivrer sans points ni

virgules, afin qu'on ne chicane pas sur la ponctuation, et qu'on s'en tienne à la lettre : indépendamment de ces moyens vétilleux, il est clair que la condamnation de Baïus et de ses complices tombe sur le sens propre et naturel de leurs assertions.

Tel est le but de la censure de Pie V, bulle dogmatique, et dès là, par sa nature et l'usage de tous les siècles, ayant pour objet le sens propre et naturel des textes qu'elle condamne : autrement elle seroit absurde, en négligeant le sens naturel, pour s'attacher à des sens étrangers ; injuste, en flétrissant des auteurs dont les écrits, dans le sens propre, seroient irrépréhensibles ; scandaleuse enfin, en induisant dans l'erreur au moins le torrent des fidèles, qui pour l'enseignement s'en tiennent au sens que les paroles présentent naturellement à l'esprit. En supposant même qu'il y eût quelque ambiguïté dans la bulle, ce nuage fut bientôt dissipé tant par Pie V lui-même, que par ses successeurs Grégoire XIII et Urbain VIII, lorsqu'ils obligèrent, comme on le verra dans la suite, Baïus et ses adhérents à condamner toutes les propositions dans le sens propre que les paroles présentent. C'est encore dans ce sens que la bulle de Pie V a été reçue et observée par les universités mêmes des provinces où l'erreur étoit née et déjà fort répandue.

Dès que cette constitution fut dressée, on ne pensa plus qu'à la mettre à exécution ; mais par les voies les plus douces, avec une condescendance, avec une sorte de réserve dont le saint Siège n'avoit peut-être usé envers aucun novateur, et qu'aucun peut-être aussi n'avoit moins méritée que Baïus¹. Il étoit bien difficile qu'il méconnût dans son système les dogmes de Luther et de Calvin sur le péché originel et ses suites, sur l'anéantissement du libre arbitre, ou la liberté imaginaire d'une volonté soumise à une nécessité invincible, sur l'impossibilité des commandements de Dieu, sur la nature du péché, et sur bien d'autres matières. Eût-il même été aveuglé à ce point par ses préventions, il ne lui avoit rien manqué peu après de tout ce qui pouvoit lever ce bandeau. Dès qu'il eut commencé à dogmatiser, tout Louvain, toute la Flandre cria au scandale

¹ Baïus, part. 2, p. 66 et seq.

ou au moins à la nouveauté. La Sorbonne ensuite, et plusieurs autres écoles, combattirent ses opinions; les universités d'Espagne les censurèrent, et Rome lui défendit, sous peine d'excommunication, de les enseigner. Il promit solennellement d'obéir au chef de l'Eglise: mais bien loin de tenir parole, il fit imprimer et réimprimer ses écrits scandaleux; il se forma une secte; il s'appliqua de jour en jour à la grossir davantage; il porta la zizanie, avec l'erreur, jusque dans les ordres les plus attachés à la doctrine de l'Eglise.

Cependant, et tandis qu'en Flandre on poursuivoit les autres sectaires en toute rigueur, Rome et l'Espagne traitèrent Baïus avec tant de ménagement, que dans la suite il s'en fit un titre contre l'autorité même de la bulle qui le ménageoit¹. On n'y nomma ni lui, ni Hessels son ami et son complice; on n'y énonça pas même les titres de leurs livres. La condescendance fut poussée jusqu'à ne pas publier la bulle à Rome ni en Flandre, pas même à Louvain où l'erreur étoit née; on se contentoit de l'étouffer, sans porter l'atteinte la plus légère à ceux qui lui avoient donné le jour. Enfin, Rome commit l'exécution de ses décrets au cardinal de Granvelle, ou au délégué qu'il voudroit choisir, persuadée que ce prélat attentif à écarter les troubles de la Flandre, et favorablement disposé à l'égard de Baïus, prendroit les mesures les plus propres à terminer cette affaire sans éclat. Ce cardinal qui étoit encore à Rome, et qui sentoit la nécessité d'une exécution prompte, en chargea son grand vicaire Maximilien Morillon, qui avoit pour cela toute la dextérité convenable, avec mille autres qualités solides qui le firent élever par la suite sur le siège épiscopal de Tournai. Les deux points essentiels de sa commission, consistoient à faire accepter la bulle par Baïus, et à proscrire tant les propositions condamnées que les livres dont elles étoient extraites.

Le premier pas de Morillon dans cette affaire, fut d'écrire à Baïus, dont il vouloit sonder les dispositions, persuadé que si ce dogmatiser, alors chef unique de parti, venoit à plier, la plupart des membres suivroient aussitôt son exemple. Jean

¹ Card. Granv. 2 Epist. 13 nov. 1567.

Hessels ou Jean de Louvain, plus opiniâtre ou plus intrépide que Baïus, étoit mort sur la fin de l'année précédente. Le duc d'Albe triomphoit encore des hérétiques révoltés, inondoit de leur sang les dix-sept provinces, et aucun d'entre eux n'y osoit plus lever le masque. Il poursuivoit indistinctement tous les novateurs, et en toute rencontre se montrait inexorable à leur égard. Le commissaire apostolique, ou trouva Baïus si docile, ou triompha si aisément de sa résistance, qu'à la première entrevue il fut arrêté que huit jours après on assembleroit l'étroite faculté formée à Louvain des huit professeurs de théologie, afin de se soumettre aux décisions du saint Siège. Baïus étoit lui-même de cette espèce de comité; ainsi toute humiliation lui étoit épargnée : on n'exigea de lui aucune démarche particulière, rien qu'il n'eût fait d'office, quand la bulle eût regardé tout autre professeur. Il fut résolu qu'on s'abstiendrait à l'avenir, et qu'on empêcheroit de soutenir en public et en particulier, de vive voix ou par écrit, les propositions condamnées; que la lecture des livres d'où elles sont extraites pour la plupart, seroit interdite; en un mot, qu'on observeroit avec une ponctualité religieuse tout ce qui étoit ordonné par la bulle. Les événements postérieurs, et dès l'année suivante la lueur du succès qu'eurent les Flamands révoltés, firent connoître quelle étoit la sincérité, ou du moins la stabilité de Baïus. Morillon cependant, au sortir de l'assemblée même où l'on avoit accepté la bulle, fit saisir chez les imprimeurs tous les exemplaires des livres d'Hessels et de Baïus, et rompre la planche d'un nouvel ouvrage qui étoit sous presse.

Enfin la bulle de Pie V, donnée le 1.^{er} d'octobre 1567, eut sa pleine exécution à Louvain le 29 du mois de décembre suivant¹. C'est dans cette année qu'il fut réglé pour la première fois, que de cinq en cinq ans il se tiendroit à Paris une assemblée du clergé de France, composée d'un ou de deux députés au plus de chaque province, et qu'elle n'auroit point le caractère de concile. La même année, les calvinistes firent dans ce royaume la deuxième guerre de religion, tentèrent de se saisir de la personne sacrée du monarque, et développèrent

¹ Baïi epist. ad card. Simonet.

ce long tissu d'attentats qui mit la cour comme au désespoir, et qui enfin leur attira cette proscription fameuse dont la barbarie imprima une horreur presque égale à ceux qui l'ordonnèrent, et à ceux qui en furent les victimes.

I
pa
qu
ce
pr
à
ils
te
sé
qu
ve
pa
te
m
au
po
da
m
ho
av
m
l'a
M
pa
pr
et
ré
d

LIVRE SOIXANTE-SEPTIÈME.

DEPUIS LA CONDAMNATION DE BAÏUS EN 1567, JUSQU'AU MASSACRE
DE LA SAINT-BARTHÉLEMY EN 1572.

LA paix et la guerre se concluoient, avec la même facilité, parmi des sectaires inquiets qui ne faisoient la guerre que parce qu'ils ne pouvoient pas brouiller durant la paix, et qui n'acceptoient la paix qu'à dessein de recommencer la guerre à la première occasion favorable. Sous prétexte qu'on en vouloit à la liberté du prince de Condé et des autres chefs de la secte, ils avoient pris tout à coup les armes, et porté l'audace jusqu'à tenter de s'emparer de la personne du roi. La cour, dans une sécurité profonde, passoit la belle saison à Monceaux, lorsqu'elle apprit que tous les chemins du voisinage étoient couverts de piétons, de cavaliers, de gentilshommes, qui tous paroisoient avoir un même dessein, et tendoient au même terme. Elle se retira précipitamment à Meaux, où il y avoit moins de danger que dans une campagne ouverte à tous les audacieux. En quelques jours, il y eut cinquante places emportées par leurs nombreuses factions; et l'on vit tout à coup dans la petite ville de Rozai, éloignée de quatre lieues seulement, un gros corps de cavalerie tout composé de gentilshommes. L'effroi saisit alors toute la cour. Heureusement elle avoit levé depuis peu six mille Suisses, qui se trouvoient en marche, et qui arrivèrent à Meaux sans avoir été attaqués.

Comme on délibéroit avec beaucoup d'incertitude, si à l'aide de ce renfort le roi se retireroit à Paris, ou s'il resteroit à Meaux au risque de s'y voir assiégé, les Suisses, commandés par le brave Pfiffer, marquèrent tant de bonne volonté, et promirent avec tant d'assurance de remettre le monarque sain et sauf dans sa capitale, que la reine mère prit tout à coup sa résolution, et leur dit : Allez, je confie à votre valeur le salut du roi et du royaume. Ils forment un bataillon carré, placent

le roi dans le centre avec tout son cortège, et partent fièrement, ayant pour tout soutien les cheveu-légers de la garde, et un groupe de courtisans qui n'avoient d'autres armes que leurs épées. Le prince de Condé vint à leur rencontre, la lance en arrêt; d'Andelot et la Rochefoucault s'efforcèrent d'enamer les flancs et l'arrière-garde : mais les Suisses baissant la pique, et avançant avec une gravité fière, marquèrent tant de résolution, qu'ils imposèrent à Condé lui-même; et tous les confédérés craignirent de hasarder une attaque sérieuse¹. Ainsi la journée se passa en escarmouches peu considérables. Le bataillon, harcelé sans cesse par la cavalerie qui voltigeoit sur les ailes, marcha sans interruption jusqu'aux approches de Paris, où le roi, qui prit alors les devants avec la reine et les principaux de la cour, arriva heureusement sur le soir. Un des plus grands embarras des généraux avoit été de contenir l'ardeur du jeune monarque, qui, outré d'indignation, alla jusqu'à charger les rebelles : tout le sang-froid des vieux courtisans ne l'empêcha qu'à peine d'engager l'action².

Le succès du voyage n'éteignit point l'audace des confédérés. Quoique leur nombre n'eût aucune proportion avec leur projet, ils entreprirent de bloquer Paris et de l'affamer, brûlèrent différents moulins, s'emparèrent des ponts pour se rendre maîtres du cours des rivières, et mirent des garnisons dans les châteaux voisins, afin d'intercepter les vivres qui arrivoient par terre. Les Parisiens s'abandonnant aux murmures, moins pour ce que le peuple souffroit d'un blocus qui n'embrassoit pas à beaucoup près tous les côtés de la ville, que parce qu'il déplaisoit fort aux principaux citoyens, comme le dit la Noue, d'avoir les soldats calvinistes pour concierges

¹ De Thou, l. 42.

² « Charles IX, dit un auteur qui n'est pas suspect, étoit brave et savoit prendre son parti. Investi à Monceaux par les rebelles, il se jette au milieu des Suisses : *Je périrai en roi avec vous*, dit-il, *plutôt que de me voir mener captif*. Il se retira à Meaux où l'on sait qu'il lui fut tendu de nouvelles embûches dont sa mère le préserva en le ramenant à Paris. De là l'origine de cette haine invincible que Charles IX prit contre les huguenots, dans lesquels il ne voyoit que des sujets rebelles.... Après avoir épuisé toutes les voies de la douceur envers les protestants, il fut irrité contre eux par les excès auxquels ils portoient l'indiscipline. Toutes les fois qu'on intercedoit pour eux, il répondoit que la sévérité étoit justice. » (*Galerie philosophique, par de Mayer*).

dans leurs maisons de campagne, le connétable fut obligé, contre son avis, de sortir de la ville avec un corps d'armée, et de livrer près de Saint-Denis la bataille qui en a pris son nom (1567). Il remporta la victoire, en montrant à son ordinaire une vigueur d'un jeune homme et une bravoure de soldat, mais il fut blessé à mort. C'étoit le dernier des triumvirs, qui tous trois finirent par une mort violente, aussi-bien que le roi de Navarre leur fauteur. Anne de Montmorency eut au moins pour l'état et pour la religion un attachement qui pouvoit être plus éclairé, mais qui fut constamment sincère. Ce fut dans l'intention de défendre l'un et l'autre, qu'il s'unit généreusement avec les rivaux de sa maison; et il sacrifia réellement sa vie à la défense de l'un et de l'autre. L'âpre fermeté de son caractère se montra jusqu'au dernier moment. Comme son confesseur l'exhortoit fort au long à bien mourir : Laissez-moi, mon père, lui dit-il, il me seroit bien honteux, après quatre-vingts ans de périls, de ne savoir pas soutenir un quart d'heure l'aspect de la mort.

Après une victoire gagnée au prix du sang français, la cour, affligée de son propre triomphe, demeura quelques jours dans une morne inaction. Les vaincus au contraire vinrent se présenter en bataille devant Paris; mais la bravade ne dura point. Ils se retirèrent peu après jusqu'aux confins de l'Allemagne, où ils reçurent un renfort de Reitres. Alors ils rentrèrent avec confiance dans le royaume, et donnèrent de nouveau l'alarme à la capitale. On les avoit méprisés après leur défaite; on les rechercha dès qu'on les vit en force. Après différents pourparlers, on indiqua une conférence en règle à Long-Jumeau. En même temps on sema l'argent parmi leurs troupes, comme elles assiégeoient la ville de Chartres. L'expédient réussit : la discorde, et bientôt après la désertion, n'eut point de bornes. Des compagnies entières quittoient le siège, et s'en retournoient dans leurs provinces. Afin d'augmenter le mécontentement, on glissa dans leur camp une des conditions accordées par le roi, et rejetées par leurs chefs; savoir, promesse du libre exercice de la réforme, et de payer les troupes allemandes. Les généraux enfin, dans la crainte de se voir entièrement abandonnés, se déterminèrent à signer la paix, sans y prendre

plus de confiance qu'on n'en prenoit en eux ¹. C'est ce qu'on nomma la paix fourrée, laquelle fut publiée le 27 de mars 1568. On l'appela aussi paix boiteuse, et paix mal assise, par allusion au maréchal de Biron qui étoit boiteux, et au seigneur de Malassise, tous deux plénipotentiaires de la cour.

On y accorda aux calvinistes le libre exercice de leur religion et l'on renouvela l'édit de Janvier 1562, qui leur étoit des plus favorables. Ils promirent, de leur côté, de rendre toutes les villes qu'ils avoient prises dans le cours de cette guerre. Les deux partis se quittèrent ensuite avec une froideur taciturne qui marquoit leur contrainte réciproque et leur rupture prochaine. La guerre ne fut suspendue que six mois. Plusieurs des villes qui devoient rentrer sous l'obéissance du roi, refusèrent de se soumettre. Le monarque ayant mis garni on dans les autres, les habitants calvinistes prétendirent que ce n'étoit que pour les opprimer. La cour leur parut oublier tous les ménagements, et ne tendre qu'à soulever contre eux le corps de la nation. Ils se plainirent que les chaires et les écoles retentissoient d'invectives contre les réformés; que le fruit de ces discours étoit, ou des émeutes publiques, ou des meurtres secrets dont on ne pouvoit obtenir justice; en un mot, qu'en trois mois plus de dix mille religionnaires avoient péri par ces manœuvres ténébreuses. Ils construisirent des vaisseaux sans aucune permission du souverain, équipèrent une flotte considérable, envoyèrent à la reine d'Angleterre et aux princes protestants d'Allemagne, afin d'en obtenir des troupes et de l'argent.

La cour se prépara aussi à la guerre; et comme elle avoit reconnu que les projets du conseil étoient souvent éventés par des traîtres ou des indiscrets, elle forma un conseil particulier, qu'on prétend avoir donné origine au conseil privé. Le chancelier de l'Hôpital en fut exclu comme un des plus suspects; il fut même disgracié peu après, réduit à rendre les sceaux, et à se retirer dans ses terres. Différents seigneurs qui inclinoient comme lui pour la tolérance, furent regardés, tout catholiques qu'ils étoient, comme fauteurs des huguenots. De

¹ De Thou, l. 42. Duplex Mezerai.

peur
à s'ac
les p
geoit
toute
donn
cœur
Le fa
tous s
sembl
autre
profes
blics;
désor
avec s
aposto
religie

L'u
tasie n
donna
sion c
toujou
avoien
verain
de sa
çons p
en cha
que ar
aposto
ordon
même
enseig
roient
chargé
Nicola

¹ De ?

² Dep

³ D'A

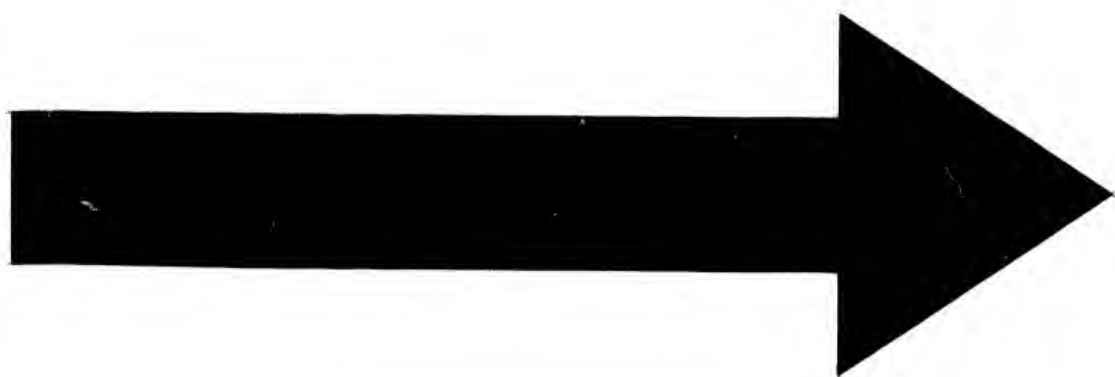
peur que ce parti, qu'on nomme faction des politiques, ne vint à s'accroître, la reine mère fit signer à la cour, et porter dans les provinces une formule de serment, par lequel on s'obligeoit à ne reconnoître que les ordres du roi, à se départir de toute entreprise qui n'auroit pas son aveu formel, et à lui en donner connoissance ; en un mot, à s'unir inviolablement de cœur et d'effet avec les catholiques pour la défense de la patrie¹. Le fameux édit de janvier, qui avoit été confirmé, fut révoqué dans tous ses points. On ôta aux hérétiques tout pouvoir de s'assembler ; on défendit, sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion que la catholique, et il fut enjoint à tous ceux qui professoient la réforme, de se démettre de leurs emplois publics ; et le parlement, en vérifiant l'édit, ajouta que personne désormais ne seroit admis à la magistrature, qu'il n'eût promis avec serment de vivre et de mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine. Telle fut l'origine de cette pratique religieuse, qui s'observe encore².

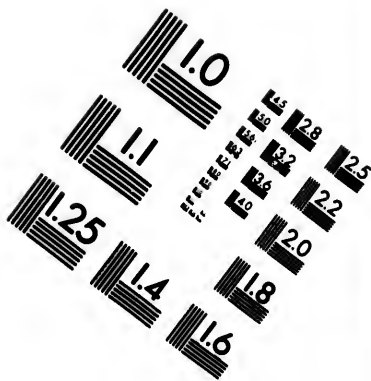
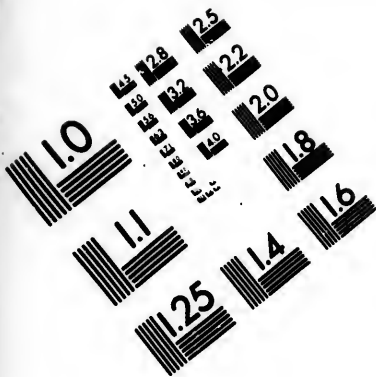
L'université de Paris, de son côté, à l'occasion de l'apostasie notoire du cardinal de Châtillon réfugié en Angleterre, ordonna que tous les docteurs et bacheliers feroient une profession claire et précise de cette pureté de doctrine qu'elle avoit toujours professée³ ; puis elle présenta requête contre ceux qui avoient abandonné le culte de l'Eglise et le service de leur souverain, pour se retirer chez les hérétiques. Le roi y répondit de sa propre main, ordonnant que ceux qui faisoient des leçons publiques ou privées, et tout ensemble ceux qui étoient en charge dans les collèges et autres communautés, et en quelque art et faculté que ce fût, seroient de la religion catholique, apostolique et romaine ; qu'ils observeroient les statuts et les ordonnances de l'université dans leur manière de vivre, et même de se vêtir, aussi-bien que dans leurs discours et leurs enseignements ; que si quelques-uns refusoient d'obéir, ils seroient privés irrémisiblement de leurs fonctions et de leurs charges. En conséquence le principal du collège de Beauvais, Nicolas Chartron, et Jean, principal du collège de Saint-Mi-

¹ De Thou, l. 44. Recueil de le Fevre, in-4.º, p. 22, etc.

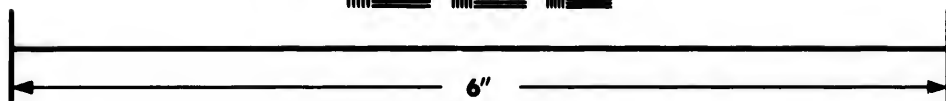
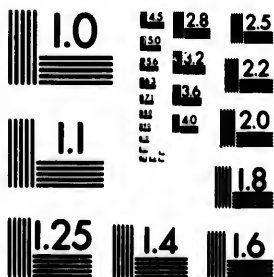
² Depuis que l'auteur écrivoit ainsi, les temps ont bien changé.

³ D'Argentré, Collect. Judic. t. 11, p. 39.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WUBSTON, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
L5 128
L6 132
L7 136
L8 140
L9 144
L10 148
L11 152
L12 156
L13 160
L14 164
L15 168
L16 172
L17 176
L18 180
L19 184
L20 188
L21 192
L22 196
L23 200
L24 204
L25 208
L26 212
L27 216
L28 220
L29 224
L30 228
L31 232
L32 236
L33 240
L34 244
L35 248
L36 252
L37 256
L38 260
L39 264
L40 268
L41 272
L42 276
L43 280
L44 284
L45 288
L46 292
L47 296
L48 300
L49 304
L50 308
L51 312
L52 316
L53 320
L54 324
L55 328
L56 332
L57 336
L58 340
L59 344
L60 348
L61 352
L62 356
L63 360
L64 364
L65 368
L66 372
L67 376
L68 380
L69 384
L70 388
L71 392
L72 396
L73 400
L74 404
L75 408
L76 412
L77 416
L78 420
L79 424
L80 428
L81 432
L82 436
L83 440
L84 444
L85 448
L86 452
L87 456
L88 460
L89 464
L90 468
L91 472
L92 476
L93 480
L94 484
L95 488
L96 492
L97 496
L98 500
L99 504
L100 508
L101 512
L102 516
L103 520
L104 524
L105 528
L106 532
L107 536
L108 540
L109 544
L110 548
L111 552
L112 556
L113 560
L114 564
L115 568
L116 572
L117 576
L118 580
L119 584
L120 588
L121 592
L122 596
L123 600
L124 604
L125 608
L126 612
L127 616
L128 620
L129 624
L130 628
L131 632
L132 636
L133 640
L134 644
L135 648
L136 652
L137 656
L138 660
L139 664
L140 668
L141 672
L142 676
L143 680
L144 684
L145 688
L146 692
L147 696
L148 700
L149 704
L150 708
L151 712
L152 716
L153 720
L154 724
L155 728
L156 732
L157 736
L158 740
L159 744
L160 748
L161 752
L162 756
L163 760
L164 764
L165 768
L166 772
L167 776
L168 780
L169 784
L170 788
L171 792
L172 796
L173 800
L174 804
L175 808
L176 812
L177 816
L178 820
L179 824
L180 828
L181 832
L182 836
L183 840
L184 844
L185 848
L186 852
L187 856
L188 860
L189 864
L190 868
L191 872
L192 876
L193 880
L194 884
L195 888
L196 892
L197 896
L198 900
L199 904
L200 908
L201 912
L202 916
L203 920
L204 924
L205 928
L206 932
L207 936
L208 940
L209 944
L210 948
L211 952
L212 956
L213 960
L214 964
L215 968
L216 972
L217 976
L218 980
L219 984
L220 988
L221 992
L222 996
L223 1000

10
L101 512
L102 516
L103 520
L104 524
L105 528
L106 532
L107 536
L108 540
L109 544
L110 548
L111 552
L112 556
L113 560
L114 564
L115 568
L116 572
L117 576
L118 580
L119 584
L120 588
L121 592
L122 596
L123 600
L124 604
L125 608
L126 612
L127 616
L128 620
L129 624
L130 628
L131 632
L132 636
L133 640
L134 644
L135 648
L136 652
L137 656
L138 660
L139 664
L140 668
L141 672
L142 676
L143 680
L144 684
L145 688
L146 692
L147 696
L148 700
L149 704
L150 708
L151 712
L152 716
L153 720
L154 724
L155 728
L156 732
L157 736
L158 740
L159 744
L160 748
L161 752
L162 756
L163 760
L164 764
L165 768
L166 772
L167 776
L168 780
L169 784
L170 788
L171 792
L172 796
L173 800
L174 804
L175 808
L176 812
L177 816
L178 820
L179 824
L180 828
L181 832
L182 836
L183 840
L184 844
L185 848
L186 852
L187 856
L188 860
L189 864
L190 868
L191 872
L192 876
L193 880
L194 884
L195 888
L196 892
L197 896
L198 900
L199 904
L200 908
L201 912
L202 916
L203 920
L204 924
L205 928
L206 932
L207 936
L208 940
L209 944
L210 948
L211 952
L212 956
L213 960
L214 964
L215 968
L216 972
L217 976
L218 980
L219 984
L220 988
L221 992
L222 996
L223 1000

chel, ainsi que Pierre Ramus, principal du collège de Presle, nonobstant les oppositions des facultés de droit et de médecine, furent privés de leurs emplois. On usa de la même sévérité envers le libraire Oudin Petit leur complice. Le parlement confirma toutes ces conclusions. Il avoit déjà porté un arrêt qui défendoit d'admettre à aucune charge ceux qui ne feroient pas publiquement profession de la religion catholique; et par un autre, il avoit autorisé l'université à déposer les suppôts qui refuseroient d'assister aux cérémonies publiques de la religion. L'université demandant enfin des lettres patentes du grand sceau sur tous ces arrêts, et le chancelier refusant de les expédier, le recteur s'adressa directement à Sa Majesté, qui les accorda sous le titre d'ordonnance du roi Charles IX, contre les suppôts de l'université, déserteurs de la religion catholique. On fit faire sans retardement la profession de foi, la main sur l'Evangile et le crucifix, d'abord à tous les docteurs en théologie, puis aux docteurs en droit, et à presque tous les membres de la faculté de médecine; ensuite on parcourut successivement tous les collèges, pour examiner la foi de ceux qui les fréquentoient, et l'on cita ceux qui s'étoient réfugiés parmi les calvinistes. La cour, pour mettre ses édits à exécution, leva une armée considérable, dont elle donna le commandement au duc d'Anjou, avec le titre de généralissime.

Catherine de Médicis, par son incertitude et ses lenteurs accoutumées, laissa aux rebelles le loisir de revenir de leur première surprise où l'on auroit pu les accabler. Comme elle eut tenté sans succès d'enlever le prince de Condé, qui se trouvoit dans son château de Noyers en Bourgogne, avec l'amiral de Coligny, ces deux chefs du parti traversèrent le royaume, malgré les corps de garde et les détachements de cavalerie apostés sur tous les passages, et arrivèrent sains et saufs à la Rochelle, qui étoit le boulevard de la secte. Il en fut de même des tentatives qui se firent contre ses autres chefs. Il n'est pas étonnant que plusieurs se soient échappés, puisque pour les prendre tous, comme dit le Laboureur, il auroit fallu tendre un rets aussi grand que la France : mais qu'ils se soient échappés tous, c'est ce qui nous fait toucher au doigt le foible de la politique et du génie de Catherine, vive à concevoir, habile à

proj
tifs,
part
les e
peut

L
frère
enfin
trou
men
rebe
d'An
stan
nuit
coup
se tr
avan
mais
long
caus
son
caul
tinu
près
refu
trait
barb
la té
ord
fure
peu
jour
surv
I
caus
gny

11

projeter, et non moins prompte à se déconcerter. Les fugitifs, une fois hors d'atteinte, armèrent de toute part ; et de toute part la guerre recommença presque en un moment avec tous les excès que le ressentiment pour cause de trahison et de parjure peut ajouter à ceux de la discorde et du faux zèle de religion.

Les armées ennemies, commandées l'une par le duc d'Anjou, frère du roi, l'autre par le prince de Condé, se rencontrèrent enfin près de Jarnac en Angoumois, comme une partie des troupes calvinistes se trouvoit écartée¹. Cette séparation augmentant les forces des royalistes autant qu'elle affoiblissoit les rebelles, Tavares, qui, ne figurant qu'en second sous le duc d'Anjou, commandoit réellement en chef, profita des circonstances, et s'empressa d'engager la bataille. Il passa pendant la nuit la Charente, qui séparoit les deux camps, et poussa tout à coup l'ennemi avec tant d'impétuosité, que le prince de Condé se trouva réduit, ou à fuir avec honte, ou à combattre avec désavantage. Le brave Condé prit sans hésiter ce dernier parti ; mais malgré tous ses efforts, qui ne laissèrent pas de balancer long-temps la victoire, enfin elle se déclara pour la bonne cause. Le prince, abandonné de presque tous les siens, eut son cheval tué sous lui, après que le cheval de la Rochefoucault eut cassé la jambe au prince d'un coup de pied ; et continuant à combattre un genou en terre, il ne se rendit qu'après que son corps épuisé de sang et de forces eut absolument refusé de seconder son courage. Comme on lui promettoit un traitement digne de sa valeur et de sa naissance, survint le barbare Montesquiou, qui, se coulant par derrière, lui cassa la tête d'un coup de pistolet. On prétend que la cour avoit ordonné de n'épargner aucun des chefs dont plusieurs en effet furent immolés de sang-froid. Hors même de la bataille, et peu après qu'elle eut été livrée, d'Anselot trouva la fin de ses jours : il mourut, à la vérité, de maladie ; mais une maladie survenue si à propos parut étrangement suspecte (1569).

Tant de revers qui sembloient devoir accabler le parti, n'y causèrent presque aucun changement. L'amiral, le fier Coligny, sans s'amuser à répandre des larmes sur le tombeau d'un

¹ De Thou, l. 45. L'Etoile, t. 1, p. 15.

frère dont il les crut peu dignes, ne songea qu'à prévenir les suites fâcheuses de sa mort : mais ce fut surtout la mâle fermeté d'une femme, et l'héroïsme prématuré d'un enfant, savoir, Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et le grand Henri son fils, prince de Béarn, qui firent le salut des réformés¹. Jeanne alors se montra bien digne de l'éloge qu'en fait d'Aubigné, quand il dit qu'elle n'avoit de femme que le sexe ; qu'elle avoit l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, et le cœur invincible aux grandes adversités. A la nouvelle des coups funestes de Jarnac, elle se rend en diligence à Cognac, où les débris de l'armée calviniste s'étoient rassemblés, et présentant aux soldats son fils âgé de seize ans, avec le fils aîné du prince de Condé, plus jeune encore : « Amis, leur dit-elle, je vous remets la partie la plus précieuse de moi-même, avec le fils du prince que nous arrosons si justement de nos larmes : hommages néanmoins qui ne sont dignes de sa mémoire, qu'autant qu'à son exemple nous nous sacrifions pour la même cause. Fasse le ciel que les tendres héritiers d'un sang si généreux le soient aussi de sa valeur, et que la vue de ces gages précieux vous excite sans cesse à les faire marcher dans la carrière de la gloire ! » Les acclamations générales qu'excitèrent ce peu de paroles, ne furent interrompues que par le jeune Henri, qui d'un air déjà héroïque s'avança, et dit : Je jure de combattre pour la cause commune, jusqu'à ce que la victoire ou la mort nous ait affranchis de l'esclavage, mille fois plus odieuse que le trépas². Il fut sur-le-champ proclamé généralissime. Le jeune Condé marqua par son geste, qu'il n'avoit pas moins hérité du courage que du sang des Bourbons.

Le généralissime, adoré du vieux soldat, et dirigé par Coligny, vit bientôt à sa suite plus de vingt-cinq mille hommes voués à sa gloire. Cependant le duc d'Anjou l'emportoit encore par le nombre ; mais l'ardeur de combattre étoit égale dans les deux partis. Ils s'essayèrent près de la Roche-Abeille en Limousin. Ce ne fut qu'une escarmouche, mais extraordinairement vive, et remarquable surtout par l'acharnement des

¹ De Thou, l. 45, p. 578. — ² Duplex, t. 3, p. 478.

sectaires à ne point faire de quartier. Bientôt ils payèrent chèrement cette férocité. Cependant ils entreprirent le siège de Poitiers, quoique l'amiral eût observé que ces grandes villes n'étoient pour l'ordinaire que la sépulture des assiégeants. Son présage tarda peu à se vérifier. Les chaleurs excessives et l'abondance des fruits mirent d'abord la maladie parmi les soldats allemands qui faisoient partie de l'armée calviniste ; elle passa dans les troupes françaises, et y fit tant de ravages, que des régiments entiers étoient forcés d'interrompre le service. Il fallut éloigner du camp les princes de Béarn et de Condé, attendu le danger imminent de les perdre ; après quoi les gens de marque se retirèrent à la file. Enfin Coligny resté presque seul officier général, attaqué lui-même d'une cruelle dysenterie, se trouvoit, malgré toute la fermeté de son courage, à la veille de se retirer avec honte, quand le duc d'Anjou lui fournit un prétexte honnête de lever le siège. Le duc étant venu attaquer Châtellerauld, qui étoit comme l'infirmerie de l'armée calviniste, l'amiral abandonna le siège, pour voler au secours de ses malades. Content d'avoir délivré Poitiers, le duc d'Anjou s'éloigna de Châtellerauld après un assaut fort sanglant livré sans succès, et l'amiral plus fort que lui se mit à sa poursuite. Le duc, renforcé à son tour, revint sur l'amiral, qui fut de même contraint de reculer.

Enfin, après bien des marches et des contre-marches, des feintes et des escarmouches, les deux armées, séparées par un défilé peu long, se trouvèrent à la portée du mousquet, et se rangèrent en bataille près de Moncontour, petite ville du Poitou¹. Ni l'un ni l'autre des généraux n'osa se hasarder à franchir le défilé, quelles que fussent de part et d'autre l'ardeur, l'impatience et les plaintes tant du soldat que des gentilshommes. Plusieurs d'entre les huguenots passant en effet, et abandonnant leurs drapeaux pour se rapprocher de leur pays, l'amiral décampa pour obvier à une plus grande défection ; mais les royalistes lui tombèrent si brusquement sur le corps, qu'il fut inévitablement engagé dans une action générale. Une demi-heure décida du sort de ses gens : ils ne soutinrent qu'en chan-

¹ De Thou, l. 45.

celant la première charge, et s'étant débandés à la seconde, ce ne fut plus une bataille, mais une boucherie. Les catholiques s'excitoient à n'épargner personne, en criant, *à Roche-Abeille*, pour rappeler le souvenir de leurs prisonniers qu'on y avoit barbarement égorgés. Des corps entiers de troupes désarmées furent massacrés de sang-froid. L'amiral, faisant l'office du capitaine et de soldat, eut la mâchoire inférieure fracassée d'un coup de feu. Couvert du sang ennemi, suffoqué de son sang propre, et pouvant à peine se faire entendre, il donnoit ses ordres, il combattoit, il couroit au-devant des fuyards, et enfin il fut emporté par le torrent qu'il s'efforçoit d'arrêter. Drapeaux, canons, bagages, tout resta aux catholiques, avec le champ de bataille. D'une armée de vingt-cinq mille hommes on n'en revit que cinq à six mille ensemble, qui fuirent avec les princes et l'amiral jusqu'à Saint-Jean-d'Angely (1569).

C'en étoit fait du calvinisme en France, si l'amiral, tel qu'un rocher immuable au sein de la tempête, n'eût par l'admiration qu'excita sa force d'âme, ressuscité en quelque sorte le courage de ses gens, tout prêts à se jeter dans le premier vaisseau, pour se sauver au loin dans les pays de leur communion; si plutôt encore l'inquiète politique de Catherine de Médicis, les brouilleries de la cour, la jalousie même du roi contre le duc d'Anjou son frère, n'eussent ménagé aux vaincus une paix et des avantages que la victoire leur eût à peine procurés. Tavanés dans un conseil que sa présence génoit, soutint généreusement qu'il ne falloit pas donner un moment de relâche aux factieux, jusqu'à ce qu'on les eût forcés, ou d'abandonner le royaume, ou de se renfermer dans quelque mauvaise place qui deviendroit leur tombeau; et comme on ne lui opposa aucune raison qui eût une simple apparence de solidité, il protesta qu'il aimoit mieux quitter l'armée que de trahir l'état. C'est ce qu'on désiroit d'un guide expérimenté qui entassoit les lauriers sur la tête du duc d'Anjou, et le roi lui donna son congé. On leva des troupes nouvelles, on leur nomma de nouveaux chefs, et l'on s'amusa à faire des sièges, pendant lesquels les vaincus rétablirent si bien leurs affaires, qu'ils remportèrent des avantages à leur tour, livrèrent au moins des combats indécis, tels que celui d'Arnai-le Duc, et reportèrent le ravage au

centre du royaume. Pour réduire des sectaires déterminés à soutenir leurs autels, ou à s'ensevelir sous leurs ruines, il auroit fallu, en les exterminant jusqu'au dernier, noyer la France dans son propre sang. La nécessité fit ce que la prévoyance n'avoit pu faire : on conclut la paix, mais une paix si favorable à la secte presque écrasée, que ses plus brillants triomphes ne lui en avoient point encore obtenu de semblable. Ainsi fut terminée la troisième guerre de religion, ou des religionnaires révoltés.

Outre l'amnistie générale, le libre exercice de leur religion, excepté seulement à la cour, la restitution des biens confisqués, l'approbation de tout ce qui s'étoit passé durant les troubles, ils obtinrent le privilège de récuser six juges dans les parlements ; ce qui donna l'origine aux chambres mi-parties, et quatre villes de sûreté à leur choix, avec pouvoir d'y mettre des gouverneurs et des garnisons à leurs ordres. Ils choisirent la Rochelle, Montauban, Cognac, et la Charité-sur-Loire, qu'on fit néanmoins jurer de remettre au roi dans deux ans. Après cette paix (1570), Charles IX épousa Elisabeth d'Autriche, seconde fille de l'empereur, princesse dont la douceur, l'esprit de conciliation, la prudence prématurée devoient procurer des avantages infinis au royaume, et que l'ambition tracassière de la reine mère ¹, jointe à la réserve excessive d'Elisabeth, rendit nulles pour l'état.

Les conditions accordées aux hérétiques affligèrent le saint pape Pie V, autant que les succès des armes catholiques avoient élevé les espérances de la religion, dont les intérêts occupoient uniquement ce digne chef de l'Eglise ². Il étendoit sa générosité, aussi-bien que sa sollicitude, à tous les pays où la foi se trouvoit en péril. Après avoir puissamment assisté de son argent et de ses troupes les catholiques de France et de Flandre, il s'employa efficacement auprès de l'empereur Maximilien II, afin de rétablir quelques évêques, et beaucoup d'autres pasteurs que les hérétiques avoient chassés de leurs églises. Il obtint encore de ce prince, qu'on ne remettroit en aucune rencontre les

¹ De Thou, l. 47. Mém. de l'Etoile, t. 1, p. 14. — ² Gabut. Vit. Pii V, l. 5. Ciacon. t. 3, p. 997, et seq.

affaires de la religion entre les mains des laïques ; que la confession d'Ausbourg n'auroit pas lieu en Autriche, et qu'on n'y souffriroit aucun luthérien, ni aucun autre novateur. Il s'employa aussi pour maintenir la foi romaine en Pologne, et pour en conserver au moins le germe dans les autres états du Nord.

En Suède, le roi Eric ayant été déposé pour avoir épousé sa concubine, et l'avoir fait déclarer reine, Jean son frère, qui fut mis en sa place, forma le dessein de rétablir la religion catholique; et pour en ménager les moyens, il envoya au saint pontife un seigneur de confiance. Les grands du royaume cabalèrent fortement contre cette négociation : mais le pieux négociateur ne laissa pas d'amener de Rome quelques prêtres zélés, qui se répandirent dans la Suède, en affermirent les catholiques dans la foi, et retirèrent de l'erreur plusieurs personnes, principalement depuis que le roi, continuellement sollicité par la reine Catherine, du sang des Jagellons, eut fait abjuration entre les mains du savant Possevin de la compagnie de Jésus, que le pape lui avoit envoyé en qualité de nonce.

Pie V avoit tant de dévotion pour saint Thomas d'Aquin, qui avoit, comme lui, porté l'habit de saint Dominique, qu'au milieu de toutes ses grandes entreprises, il ordonna que la fête en seroit chômée, avec cessation d'œuvres serviles et de plaidoiries, dans toute l'étendue du royaume de Naples, où ce saint homme avoit pris naissance ¹; ce qui n'étoit pas de nature à souffrir beaucoup de difficultés. Il n'en fut pas ainsi de la bulle fameuse qui commence par ces mots, *In cœnd Domini*, qu'on publie chaque année à Rome le jour du jeudi saint, et qui, depuis son origine, bien antérieure à Pie V, faisoit la terreur du monde chrétien ². Il est des auteurs qui en font remonter les commencements à Martin V, d'autres à Clément V, et jusqu'à Boniface VIII. Jules II, en 1511, statua que cette bulle auroit partout force de loi, et Paul III, en 1536, se réserva l'absolution des censures qu'elle prononce. Pie V rendit la même ordonnance que Jules II, et se réserva, comme Paul III, tous les

¹ Vit. Pii V, l. 3, c. 2. — ² Traité de l'autorité de la bulle *In cœnd Domini*, impr. dans les Pays-Bas en 1719.

cas énoncés dans cette bulle; en sorte que nul prêtre n'en pourroit absoudre, sinon à l'heure de la mort. Ses articles principaux sont l'hérésie et la protection accordée aux hérétiques, la falsification des bulles et des autres lettres émanées du saint Siège, les mauvais traitements exercés contre les prélats, l'usurpation des biens de l'Eglise, la piraterie, les entreprises sur la juridiction ecclésiastique, et l'imposition de nouveaux péages. Grégoire XIII y ajouta par la suite les appels au futur concile, contre les ordonnances des papes.

Mais ce qui concerne les bornes délicates de la puissance ecclésiastique et de la puissance civile, et particulièrement l'article qui exempté les ecclésiastiques des charges et des tributes imposés aux autres sujets par leurs souverains, fut ce qui éprouva les plus grandes difficultés. Elles furent insurmontables dans la plupart des nations. Le roi d'Espagne et la république de Venise ne trouvant pas raisonnable que le clergé eût part aux avantages de l'état, sans en partager les charges, ne voulurent jamais souffrir que cette bulle fût publiée dans leurs terres. L'ambassadeur de Philippe II à Rome eut à ce sujet des contestations très-vives avec le saint Père, qui alla jusqu'à menacer d'interdit Madrid et Venise : il ne fut arrêté que par le besoin qu'il eut peu après de ces deux puissances, pour la ligue qu'il conclut avec elles contre les Turcs. La bulle fut de même rejetée en France, où, dès l'an 1510, le concile de Tours l'avoit déclarée inadmissible. Quelques évêques français ayant tenté depuis de la faire recevoir dans leurs diocèses, le parlement prononça qu'ils seroient ajournés, leurs revenus saisis, et que quiconque ne se soumettroit point à cet arrêt, seroit traité comme rebelle et criminel de lèse-majesté. En Allemagne, l'empereur Rodolphe II, tout indolent qu'il étoit, ne s'opposa pas moins fortement à la publication de cette bulle alarmante, qu'il ne trouvoit pas moins contraire au véritable esprit de la religion qu'aux droits des souverains *.

* Assemblé par Louis XII contre Jules II.

* Il ne faut pas oublier que cette bulle doit son origine à des temps où les chefs des nations n'avoient d'autre frein que la puissance apostolique. Les contradictions des princes ne forment pas une preuve contre ce décret, dont les vues sont incontestablement vastes, et toutes pour le bonheur des états et le soulagement des peuples. Juger cette bulle d'après les goûts et les principes du jour, ce seroit n'être pas juste.

Pie V fut plus heureux dans les mesures qu'il prit pour empêcher l'hérésie de s'établir dans quelques villes d'Italie, où des prédicants audacieux commençoient à ébranler la foi des peuples. Comme déjà le parti se trouvoit assez puissant pour lutter contre l'inquisition, le pape eut recours à saint Charles Borromée, dont la vertu seule lui parut en état de prendre l'ascendant sur la cabale hérétique. Il ne fut pas trompé dans ses espérances. A la première demande du souverain pontife, le saint archevêque se transporta sur les lieux, après avoir imploré le secours du ciel avec son clergé et son peuple, auxquels il recommanda de continuer à lever les bras vers le ciel tandis qu'il en combattroit les ennemis. Ces armes jointes à l'activité du saint prélat, à sa prudence, à sa modération et aux charmes de sa douceur, furent si efficaces, que les coupables, soumis par la voie seule de la persuasion, firent un humble aveu de leurs égarements, et abjurèrent sincèrement l'erreur ¹. Il n'y eut qu'un très-petit nombre de réfractaires qui furent punis comme perturbateurs du repos public; après quoi la puissance ecclé-

elle exprime les maximes et les besoins des temps où elle fut conçue. Un philosophe moderne en a fait l'apologie en des termes remarquables : « On reproche, dit-il, aux chefs de l'Eglise d'avoir voulu empiéter sur le temporel des souverains, d'avoir donné atteinte à leurs droits. Mais est-ce empiéter sur leur temporel que de veiller sur leurs usurpations? Est-ce un attentat que de réclamer en faveur d'un peuple qu'on dépouille et qu'on écrase? Est-ce un crime que d'obliger un prince à payer ses dettes et à restituer les rapines faites en son nom? Est-ce un abus que d'avertir un souverain de ne point surcharger une nation d'impôts, de ne point établir de nouveaux péages, de ne point entreprendre de guerres injustes, de ne point battre de fausse monnaie, de ne point gêner le commerce, de ne point dicter de mauvaises lois, de ne point permettre à ses sujets de vendre des munitions de guerre aux Algériens, aux Tunisiens, etc., dont les pirateries ne tendent qu'à ruiner le commerce des nations chrétiennes? Est-ce un si grand mal de rappeler aux princes mêmes leurs devoirs et les droits des nations, lorsqu'ils les oublient? Qui réclamera donc en faveur des peuples, si la religion, cette seule et unique barrière qui nous reste contre le despotisme et le désordre, se tait? N'est-ce pas à elle à parler, lorsque les lois gardent le silence? Qui enseignera la justice, si la religion ne dit rien? Qui vengera les mœurs, si la religion est muette? En un mot, de quoi servira la religion, si elle ne sert à réprimer le crime, et par conséquent le despotisme militaire, qui est le plus grand de tous les crimes? Mais, dira-t-on, le pape abuse de son autorité. Eh! comment pourroit-il en abuser? A-t-il d'autres armes que celles de la persuasion, de la charité, de la modération? S'il se trompoit évidemment, mille voix ne s'élèveroient-elles pas contre lui? Que pourroit d'ailleurs faire contre le bien commun celui qui a le plus grand intérêt au bien commun »? (Voy. *Feller, art. Pie V.*)

¹ Giussan. Vit. S. Car. l. 2, c. 15.

siastique rentra sans obstacle dans l'exercice de son autorité légitime.

Le pape avoit donné cette commission au saint archevêque de Milan, sur le rapport admirable de la visite qu'il venoit de faire dans la partie de son diocèse, qui s'étend au sein des Alpes, jusque sur les terres de la domination suisse¹. Charles, autant en ange de paix qu'en prélat revêtu de la force apostolique, avoit parcouru tous les détroits des vallées du Levant, de Brogno et de Ripare, qui s'avancent dans les cantons d'Uri, de Schwitz et d'Underwald : mais infiniment attentif à ménager la délicatesse et à gagner la bienveillance d'une nation très-jalouse de ses droits, avant toute chose il avoit écrit avec beaucoup de déférence à ceux qui gouvernoient ces contrées pour les cantons ; il les prévenoit sur la visite épiscopale qu'il avoit dessein d'y faire, et les prioit, avec de grands témoignages de confiance, de lui envoyer quelques personnes d'autorité, pour l'accompagner de leur part dans le cours de sa visite. La franchise de ce procédé lui gagna totalement les Suisses : ils lui envoyèrent sur-le-champ un député de chacun des trois cantons, avec charge de le satisfaire en toutes choses. Quand il parut sur leurs terres, ces députés lui rendirent de grands honneurs au nom des louables cantons, et l'accompagnèrent de même durant la visite, redoublant en chaque rencontre les témoignages de leur vénération, sans jamais laisser apercevoir la moindre défiance. C'est à l'égard des Suisses principalement que Charles, comme Paul, signala cette condescendance apostolique qui prend toutes les formes, pour gagner les peuples de tout caractère. Malgré la rigueur habituelle de son abstinence, il ne dédaignoit pas de traiter à table avec eux, et d'user quelquefois du vin qu'il s'interdisoit partout ailleurs, réduisant son goût austère aux règles indispensables de la tempérance, quand il importoit à la cause de Dieu de se prêter aux mœurs de ses voisins. Aussi leur affection pour lui fut-elle inaltérable, au grand profit de la religion.

Dès cette première visite, il renouvela toute la face du christianisme dans ces lieux sauvages et presque abandonnés avant lui. Il alla partout avec des fatigues excessives, à travers les

¹ Ibid. c. 13.

neiges et les torrents, chercher ses brebis perdues dans les rochers et les réduits les plus inaccessibles, prêchant, catéchisant, ranimant les dernières étincelles d'une foi presque éteinte dans le cœur des peuples et des ecclésiastiques même, aiguillonnant les pasteurs relâchés, changeant les incorrigibles, et leur donnant des successeurs dont les mœurs pussent désormais servir de modèle aux ouailles. Il fut contraint de faire à pied la plupart de ses courses, souvent avec des crampons de fer à ses souliers, pour gravir sur les roches escarpées, ou tenir pied sur le penchant des précipices; et dans ces travaux accablants, transi de froid, épuisé par la faim et la soif, il ne trouvoit pour nourriture que du pain d'orge, de l'eau de neige, des châtaignes, et quelques autres méchants fruits de ces terres ingrates.

Quand il eut visité tout le pays, il en rassembla le clergé, et en exhorta pathétiquement tous les membres à vivre en prêtres et en pasteurs, à conduire fidèlement leurs troupeaux dans les voies de l'Évangile, et à reprendre l'ancienne discipline dont il ne restoit parmi eux aucun vestige. On ne sauroit exprimer quel effet ce discours, plein d'une onction divine, produisit parmi les ecclésiastiques, et sur l'esprit même des députés des cantons. Ces magistrats extrêmement touchés, confessèrent de bonne foi qu'ils avoient passé les bornes de leur juridiction, pour s'immiscer dans le gouvernement ecclésiastique; protestèrent néanmoins qu'ils y avoient été forcés en quelque manière par la vie scandaleuse du clergé, et par la négligence des archevêques à réprimer ces désordres: mais ils protestèrent en même temps qu'à l'avenir ils s'en reposeroient uniquement sur la sollicitude d'un pasteur qui se montroit si digne de leur confiance, de leur respect et de leur soumission. Ils promirent même qu'on tiendrait soigneusement la main à l'exécution des décrets de Trente, qui furent alors acceptés solennellement par le clergé du pays, ainsi que les statuts du concile provincial tenu à Milan pour ce sujet. Quand l'archevêque fut de retour chez lui, il envoya aux trois vallées, d'abord quelques prêtres choisis, puis des religieux capucins, qui, par la prédication et la fréquentation des sacrements, produisirent des fruits d'édification d'autant plus sensibles parmi ces peuples, que ces moyens de salut y étoient plus nouveaux.

Si la vigilance de cet infatigable pasteur s'étendoit aux campagnes les plus écartées et les plus sauvages, il n'avoit garde de négliger les paroisses et les églises de la ville métropolitaine, qui devoit servir de règle et d'exemple au reste du diocèse. Il les visita toutes, et partout la visite fut suivie du retranchement des abus, du rétablissement des mœurs, du renouvellement des pieuses observances et de la majesté du culte public. Dans les églises collégiales, et dans la cathédrale principalement, il y avoit grand nombre de chanoines et de chapelains rangés en différentes classes, et destinés à tous les genres de fonctions; mais l'office divin n'en étoit pas mieux célébré, parce que la plupart des bénéficiers ne résidoient point. Jusque dans la métropole, on ne chantoit des heures canoniales que tierce et vêpres, et souvent la messe du chœur avoit pour tout célébrant un prêtre gagé. Quelques sujets possédoient deux bénéfices dans la même église, et leur débordement causoit encore plus de scandale que leur négligence.

Charles peu content de remédier à ces désordres, entreprit de rendre un tel lustre à l'église de son siège, qu'elle devint la loi vivante de toutes les autres. Ayant reconnu que la modicité des distributions étoit cause de l'absence des chanoines, il les augmenta selon le plan du concile de Trente, ordonna que les divins offices, sans exception, seroient célébrés aux heures ordinaires; et outre le surveillant nommé par le chapitre, il en établit un second, chargé de marquer tant les absences que les fautes contraires à la dignité du saint culte. Il divisa les prébendes en trois classes, les presbytérales, les diaconales, les sous-diaconales, et il institua un théologien qui prêchoit tant les fêtes que les dimanches, et qui deux jours la semaine faisoit des leçons de théologie dans la chapelle de l'archevêché. Il établit encore un grand pénitencier, et lui donna, sous le nom de petits pénitenciers, quatre coadjuteurs, avec obligation de se trouver assidument à l'église pour entendre les pénitents qui avoient besoin de leur ministère. Ils s'assembloient une fois la semaine pour décider les cas difficiles qu'ils avoient rencontrés, ou qu'on leur portoit de toutes les parties du diocèse. On appela cette assemblée la congrégation de la pénitencerie. Une troisième prébende, qu'on nomma doctorale, fut donnée à un ecclésiast-

tique chargé de lire les canons aux clercs deux fois la semaine. On institua de plus un maître des cérémonies, afin de les faire observer avec la dignité convenable; douze clercs inférieurs, pour remplir jusqu'aux plus bas ministères d'une manière ecclésiastique; un corps fixe et nombreux de musiciens, tous ecclésiastiques et de vie réglée; enfin des sacristains employés à décorer les autels, et à faire célébrer les messes aux heures marquées par le préfet du chœur.

Cet ordre nouveau, l'assiduité, la modestie non moins nouvelle des chanoines et des autres bénéficiers, la magnificence des ornements, la splendeur des cérémonies, attiroient toute la ville et les étrangers même à la cathédrale, où, fête et dimanche, les plus éloquents prédicateurs de l'Italie montoient en chaire deux fois le jour; et, comme une mélodie ravissante fortifioit l'impression qu'avoit commencée la parole du salut, on abandonnoit les jeux et les amusements profanes, pour aller goûter des plaisirs plus purs dans la maison de Dieu. On s'empressoit à y retenir sa place, et l'on y passoit les journées entières: mais la plus grande édification des ouailles, étoit la vue du pasteur, tel que les Ambroise et les Basile, lorsque leur contenance majestueuse et les secrètes influences de leur vertu imprimoient un religieux effroi aux maîtres du monde.

Après avoir réglé le spirituel, le saint donna son attention au temporel de son église, tombé de même dans un état déplorable par la négligence de ses prédécesseurs. Nous ne décrirons pas les ornements multipliés que sa libéralité magnifique et son goût exquis pour l'architecture procurèrent à la maison de Dieu: ils ont fait du dôme ou cathédrale de Milan, un des plus superbes temples de l'Europe. On en retira d'abord tous les monuments funéraires et les trophées profanes accumulés en si grand nombre dans cette église, qu'elle paroissoit moins consacrée au vrai Dieu qu'aux héros du paganisme. Pour donner l'exemple, le saint cardinal commença par transporter le tombeau de son oncle, le marquis de Mélegnano, frère du pape Pie IV. D'excellents sculpteurs y gravèrent ensuite, avec un art admirable, la vie de saint Ambroise. On entoura le chœur d'une magnifique balustrade, et défense fut faite sous peine d'excommunication, à tous laïques de quelque rang qu'ils

fussent, d'y prendre séance : mais craignant de paroître léser la puissance temporelle, même pour relever la majesté du sanctuaire, le sage prélat fit en même temps placer dans un lieu honorable, des sièges élevés pour le gouverneur et les magistrats. Aux deux côtés de la cathédrale, il y avoit deux portes qui répondoient sur des places publiques, et qui formoient au travers du lieu saint un passage ordinaire, dont les porte-faix même faisoient usage pour abréger leur chemin. Le saint archevêque, pour abolir à jamais cette profanation, fit murer les deux portes, et construire à leur place deux autels environnés de balustres. Il ferma de même les autres chapelles, qui toutes furent ornées de manière à ranimer les sentiments de la religion par la voie des sens. Pour la révérence due spécialement au sacrement qui nous fait enfans de Dieu et cohéritiers de Jésus-Christ, il fit construire un superbe baptistère, dont un rare porphyre formoit le bassin, et qui étoit surmonté d'une vaste coupole portée sur quatre colonnes d'un marbre très-précieux, où le travail surpassoit encore la matière. Le vénérable prélat qui respiroit en toutes choses l'esprit de la sainte antiquité, y baptisoit lui-même tous les ans la veille de Pâques et la veille de la Pentecôte. Enfin il établit un corps de fabrique en forme de congrégation, afin de soutenir à perpétuité ces institutions édifiantes.

La clôture et la régularité des religieuses, le bon ordre de tous les monastères et de toutes les églises du diocèse, ne l'occupèrent pas moins que la métropole. Il eut besoin de tout son courage pour mettre la réforme la plus indispensable dans la collégiale de la Scala, qui prenoit son nom d'une dame qui l'avoit fondée, et qui, sans ombre même de raison, se prétendoit exempte de la juridiction épiscopale. L'insolence fut poussée par les réfractaires jusqu'à prononcer l'excommunication contre leur archevêque, et la fureur jusqu'à tirer sur la croix archiepiscopale qu'à ce moment il portoit lui-même au péril évident de sa vie.

L'emportement fut encore plus furieux de la part des frères humiliés, institués dans le douzième siècle par quelques gentilshommes milanois, qui, échappés des prisons où ils gémissaient en Allemagne, et puissamment touchés de l'esprit de

Dieu, s'étoient entièrement séparés du monde pour vivre en commun¹. Leur ferveur et leur modestie, long-temps florissantes, avoient enfin cédé la place à un relâchement qui alloit jusqu'au scandale. Les supérieurs en particulier s'étant approprié les revenus de leurs monastères, ce qui donnoit lieu à tous les désordres, le saint cardinal, de concert avec le souverain pontife, voulut d'abord corriger cet abus. Il n'est rien dont ne soit capable un prêtre ou un moine dépravé. Trois de ces prévôts ou supérieurs conjurèrent la mort du saint, commirent l'exécution à un de leurs religieux nommé Farina, et lui donnèrent pour prix du meurtre sacrilège, quarante écus d'or volés par un autre sacrilège dans le trésor d'une église voisine. Le cardinal avoit coutume de faire chaque jour avec ses gens, dans la chapelle de l'archevêché, la prière du soir, à laquelle plusieurs personnes du dehors avoient la dévotion d'assister. Le scélérat déguisé se mêla dans la troupe, se rangea près de la porte, et de quatre pas de distance tira sur le saint un coup d'arquebuse, comme on chantoit ces paroles de saints livres : *Que votre cœur ne se trouble point*. Le bruit fit lever tout le monde avec autant d'effroi que de surprise ; mais le saint, sans bouger, sans la moindre altération, fit remettre à genoux tous les assistants, et acheva la prière aussi tranquillement que si rien ne lui étoit arrivé ; ce qui donna au meurtrier la facilité de disparaître. Cependant le prélat avoit tellement senti le coup, que se croyant blessé à mort, sur-le-champ il fit à Dieu le sacrifice de sa vie, en lui rendant grâce de la perdre pour la défense de sa loi. Mais le ciel avoit marqué au plomb fatal le point précis où il devoit s'arrêter : la balle qui auroit dû percer le saint de part en part, n'avoit percé que ses vêtements, d'où elle étoit tombée à ses pieds. Quand on le visita, on ne trouva qu'une marque noire, avec une légère contusion qui étoit moins une blessure qu'un monument du miracle par lequel il avoit été préservé de la mort.

Aussitôt que le bruit de cet attentat se fut répandu dans la ville, un frémissement d'horreur et d'exécration en agita tous les habitants. Le gouverneur, les magistrats, les parents et les

¹ Giussan. l. 2, c. 23.

amis du saint archevêque, tous les ordres des citoyens s'empressèrent à l'envi de former une garde pour la sûreté d'une tête si chère. Il n'y voulut jamais consentir, et dit que les prières de son peuple étoient pour lui une défense plus sûre qu'une armée entière. Sa répugnance parut bien plus grande encore, lorsqu'il vit commencer les poursuites rigoureuses que les deux puissances firent de concert contre les assassins. Il protesta publiquement, et même par écrit, qu'il leur pardonnoit dans toute la sincérité de son cœur; qu'il ne demandoit pour eux que le repentir de leur faute, et le loisir de faire pénitence. Farina ayant été pris avec deux prévôts, le saint redoubla ses instances pour leur obtenir grâce : mais l'indignation publique étoit égale à l'énormité du forfait; tous trois l'expièrent par le dernier supplice (1570). Un de ces prévôts, bien convaincu de la charité sincère du cardinal, lui recommanda une nièce qu'il laissoit dans l'indigence, et le généreux prélat en prit le même soin que si la recommandation lui avoit été faite par un bienfaiteur insigne. Peu content encore de cette exécution, le pape supprima (1571) l'ordre entier qui avoit produit de pareils monstres, et où l'on présuinoit avec raison qu'ils n'étoient pas les seuls. Il étoit parvenu à un point de décadence, qu'on ne comptoit que cent soixante-quatre religieux en quatre-vingt-quatorze monastères.

L'ordre du Mont-Carmel, sans être tombé dans cet état de dépravation, se trouvoit dans un relâchement qu'une prompte réforme pouvoit seule en préserver¹. Ce qu'il avoit de meilleurs religieux, en particulier Jean d'Yepez, qui, prié avec la réforme, le nom de Jean de la Croix, et le prieur de Médine, Antoine d'Hérédia, pensoient à le quitter, et à passer chez les chartreux, lorsque la femme forte que le ciel avoit suscitée pour la gloire de l'un et de l'autre sexe, lorsque Thérèse de Cépède, déjà réformatrice des religieuses du Carmel, rencontra ces deux grands serviteurs de Dieu comme elle revenoit de fonder à ses filles une maison nouvelle dans la ville de Médina-del-Campo. Douée d'un génie supérieur, et d'un courage plus extraordinaire encore dans son sexe, Thérèse avoit déjà obtenu

¹ Œuvres de sainte Thérèse, fondat. c. 3.

du souverain pontife et du général de l'ordre la permission d'en réformer les hommes, aussi-bien que les filles. Elle fit craindre à Hérédia et à Yepez des illusions trop communes aux zélateurs, qui sous prétexte d'une plus grande perfection abandonnent leur premier état, et leur persuada qu'en rétablissant l'ancienne règle du Carmel dans sa vigueur primitive, ils pouvoient trouver chez eux ce qu'ils cherchoient ailleurs.

Il ne fut plus question que d'avoir un monastère où l'on pût établir le nouveau régime dont la sainte leur traça le plan. Elle avoit néanmoins quelque inquiétude au sujet du père Antoine, qui de complexion délicate, et peu accoutumé aux macérations, tout bon religieux qu'il étoit, lui paroissoit peu propre à jeter les fondemens de sa réforme. Quant au père Jean de la Croix, quoique très-jeune encore, elle en apprit des particularités si admirables, qu'elle pensa n'avoir que des actions de grâces à rendre d'avance au Seigneur. Elle souhaite cependant qu'ils s'exerçassent l'un et l'autre, pendant une année, dans les observances auxquelles ils vouloient s'astreindre.

L'acquisition d'un monastère ne fut pas une difficulté pour des religieux qui ne respiroient que la mortification, et à qui les établissemens dédaignés par les autres paroissoient encore trop commodes. Un hospice champêtre, ou plutôt un abri rustique, situé dans un hameau de vingt feux au pays d'Avila, devint le premier monastère des carmes réformés. Un porche, un galetas, avec une petite chambre et une méchante cuisine, c'étoit en quoi consistoit tout l'édifice, si dégradé quand la sainte vint le reconnoître, que toutes les personnes qui l'accompagnoient en furent dégoûtées à la première vue. On fit néanmoins une chapelle du porche, et un dortoir du galetas, sur lequel on prit un retranchement pour servir de chœur. Les deux pères, après avoir fait profession de la règle primitive, se rendirent à cet étrange monastère. Mais que les yeux de la foi sont différens de ceux de la chair et du sang ! Ils le trouvèrent non-seulement habitable, mais plein d'agrémens, et s'y établirent avec une joie qui se peignit jusque sur leur front.

Sur la fin de l'année 1568, un dimanche d'Avent, on dit la première messe dans la chapelle, qui différoit peu de la crèche de Bethléem, et qui inspiroit aussi la même dévotion. Les

saintes délices que les deux pères goûtoient intérieurement, les rendoient insensibles aux rigueurs de la saison dans un lieu où ils n'étoient pas même à l'abri des injures du temps. Depuis les matines qu'ils récitèrent d'abord, ainsi que le reste de l'office, avec un père de l'observance mitigée qui s'étoit retiré auprès d'eux, et avec un jeune frère qui n'avoit pas encore pris les ordres, ils demeuroient en oraison jusqu'à prime en de petits ermitages accolés à la chapelle; et quand ils en sortoient, leurs habits étoient souvent tout couverts de neige sans qu'ils s'en fussent aperçus. Après l'heure de prime, ils alloient évangéliser dans les campagnes voisines, qui les révéroient comme les prophètes dont ils retraçoient une image si fidèle. Ils marchaient nu-pieds dans les glaces et dans les neiges, n'ayant point alors l'usage des sandales; et après avoir passé la meilleure partie du jour à prêcher et à confesser, ils s'en retournoient à jeun, sans que ces travaux leur parussent mériter attention. L'estime et l'affection des peuples les firent bientôt transférer en un lieu plus commode, et en peu d'années leur procurèrent un grand nombre d'établissements considérables.

La vertu n'éclatoit pas moins dans les vierges du Carmel que dans ces nouveaux prophètes. Ici même la matière est si abondante, qu'il faut nécessairement se borner à quelques traits particuliers. Mais que d'autres racontent les miracles, les révélations, les extases et les ravissements, les austérités effrayantes, et toutes les voies extraordinaires par lesquelles furent conduites bien des âmes privilégiées entre les élus même du Carmel. Pour moi, à l'exemple de leur sage institutrice, toute comblée qu'elle étoit de ces hautes faveurs, j'aime surtout à contempler et à retracer la marche unie d'une vertu pure, simple, peu brillante, et d'autant plus héroïque, d'une inviolable fidélité à la vocation d'en-haut, et à la multitude rebutante des observances successives qui font de la vie religieuse, des carmélites surtout, un martyre habituel.

Tel fut parmi tant d'autres, la conduite invariable de la sœur Béatrix d'Ognez, qui fit l'admiration de Thérèse même, d'après qui nous en parlons¹. La prieure et toutes les reli-

¹ Histoire des fondations de sainte Thérèse, c. 11.

gieuses du couvent de Valladolid où elle commença et finit sa sainte carrière, ont attesté qu'on n'avoit jamais pu découvrir en elle la moindre imperfection. Son humeur étoit toujours égale. Une joie modeste étoit continuellement peinte sur son front : il n'y avoit point d'accident qu'elle ne supportât, sans qu'on vît ses traits s'altérer ; en sorte qu'on la comparoit à ces pauvres honteux qui se laissent plutôt mourir d'inanition que de faire connoître leur besoin. Son silence même n'étoit pas sans aménité, et jamais il ne fut à charge à personne. On n'entendit pas sortir de sa bouche une seule parole qui donnât à penser qu'elle eût bonne opinion d'elle-même : son plus grand plaisir étoit de parler des vertus des autres. Elle ne s'excusoit point quand la supérieure, pour l'éprouver, la reprenoit de quelque chose qu'elle n'avoit pas fait. Elle ne se plaignoit d'aucune incommodité, ni d'aucune des sœurs. A quelque office qu'on l'appliquât, elle ne faisoit ni ne disoit rien qui pût déplaire à aucune personne, rien même où le chapitre, si clairvoyant chez les carmélites, pût trouver à reprendre. Son extérieur, aussi-bien que son intérieur appliqué à Dieu par une oraison continuelle, étoit si réglé, que nul événement n'étoit capable de lui causer du trouble. Sa mortification étoit si rigoureuse, qu'elle s'interdisoit les récréations les plus innocentes, la promenade même du jardin, toute espèce de divertissement : elle n'en trouvoit point dans les créatures. Toutes les choses d'ici-bas lui étoient si indifférentes, qu'elle sembloit ne plus vivre parmi les mortels. Elle couvroit néanmoins cette abnégation avec tant d'adresse, qu'il falloit observer de bien près pour la remarquer. Pour ce qui est de l'obéissance, non-seulement elle n'y manqua jamais ; mais ce qui lui étoit commandé lui devenoit si agréable, que l'exécution lui en paroisoit sans mérite. Sa charité, son zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut du prochain étoit si généreux, qu'il n'y avoit rien qu'elle ne fût prête à souffrir pour empêcher la perte d'une âme, ou seulement pour lui procurer un partage plus avantageux dans l'héritage de Jésus-Christ son frère : c'est l'expression que lui suggéroit la vivacité de sa foi et de son amour.

Ayant appris qu'on alloit brûler deux scélérats qui ne vouloient point entendre parler de confession, elle pria instam-

ment Notre-Seigneur d'user de sa grande miséricorde à leur égard, et d'exercer sur elle-même les droits de sa justice, en lui faisant éprouver tout ce qu'ils avoient mérité de tourments. Soit par l'effet de cette prière, soit par des causes naturelles, elle tomba la nuit suivante dans une maladie cruelle qui lui dura toute sa vie, et les deux coupables moururent pénitents. Il se forma d'abord un apostème dans ses entrailles, puis un autre à la gorge, avec des douleurs excessives qui ne firent qu'accroître son amour pour la croix. Elle ne comprenoit pas comment on pouvoit souhaiter la fin ou la diminution de ce qu'on souffroit pour Dieu. Toute sa peine étoit de cacher les siennes. La prieure la plaignant un jour en présence de quelques sœurs également attendries, elle entreprit elle-même de les consoler, et protesta que ses douleurs n'ôtoient rien à son contentement, qu'elle ne changeroit point son état pour la santé la plus parfaite. Ne trouvant de plaisir qu'en Dieu, elle considéroit tous les autres comme des croix. Elle ne demandoit ni remède, ni aliment, et prenoit avec action de grâces tout ce qu'on lui donnoit. Durant toute sa maladie, elle ne dit pas un mot désobligeant, et ne causa pas la moindre importunité à personne. Elle obéissoit si ponctuellement à l'infirmière, qu'il ne lui arriva pas de boire une goutte d'eau sans sa permission. Devenue enfin l'image vivante de toutes les douleurs, et le modèle parfait de la patience chrétienne, les sœurs l'alloient voir, moins encore pour apprendre à souffrir, que pour adorer la toute-puissance de Dieu dans le courage qu'il communiquoit à sa servante : mais une situation si violente ne pouvant pas durer long-temps, elle reçut enfin les derniers sacrements en présence de toute la communauté; après quoi ses douleurs cessèrent tout à coup, son visage reprit ses couleurs, et parut animé d'un feu tout céleste. On lui vit peu après lever les yeux avec empressement, comme pour contempler un objet qui la ravissoit hors d'elle-même; elle sourit deux fois, puis expira doucement, laissant tout le monde convaincu que son âme angélique, guidée par un esprit céleste, alloit prendre place parmi ces purs immortels.

Béatrix d'Ognez parvint à cet heureux terme par les routes communes de la vie religieuse. Thérèse au contraire, toute

portée qu'elle étoit de son propre mouvement à suivre de même les chemins battus, fut néanmoins conduite toute sa vie par les voies les plus extraordinaires¹. Dès son enfance, elle prit tant de goût à lire la vie des saints, qu'elle continuoit souvent cette lecture des heures entières, avec un de ses frères à peu près de même âge qu'elle. L'exemple des martyrs et la crainte d'une éternité malheureuse firent prendre à ces deux enfants la résolution d'assurer leur salut en donnant leur vie pour la foi. Quoi, disoit Thérèse à son frère, toujours brûler avec les démons! toujours être séparé de Dieu! qui peut soutenir cette pensée? Ils sortirent de la maison paternelle pour aller chez les Maures; et déjà ils perdoient de vue Avila leur patrie, quand ils furent rencontrés par un de leurs parents, qui les obligea de revenir avec lui. Ne pouvant pas mourir martyrs, ils résolurent de vivre en ermites, et se firent de petites cellules dans le jardin de leur père, où ils se retiroient souvent pour prier. Thérèse néanmoins, peu après la mort de sa mère qu'elle perdit à l'âge de douze ans, donna dans la dissipation et les vanités mondaines. La Providence la conduisit alors dans un monastère de religieuses augustines, et lui fournit beaucoup de bons exemples qui ranimèrent sa ferveur.

De là elle passa, d'abord en qualité de pensionnaire, dans le couvent des carmélites d'Avila; puis elle y prit l'habit en 1536, à l'âge de vingt-un ans, malgré la répugnance extrême qu'elle avoit jusque-là sentie à se faire religieuse². Durant trois mois encore, elle eut à soutenir dans son intérieur les plus violents combats; et quand elle quitta la maison de son père, la vivacité de son imagination, la sensibilité de son âme et la tendresse de son naturel pour ses proches, lui causèrent une révolution, où ses os, nous dit-elle, lui sembloient se détacher les uns des autres: mais éclairée d'une vive lumière qui lui peignoit tout ce qui prend fin comme digne de mépris, et les biens permanents comme les seuls véritables, son âme forte ne balançoit point à faire le premier pas vers l'autel de son sacrifice; ce qui étoit pour elle presque la même chose que de la consommer. Sa délicatesse sur tout ce qui s'appeloit honneur, la

¹ Vie de sainte Thérèse, écrite par elle-même, c. 1. — ² Ibid. ch. 3 et suiv.

rendoit comme incapable de manquer à l'apparence même d'un engagement. Dès qu'elle eut pris l'habit, elle goûta les délices pures, dont le Seigneur inonde les âmes qui se font violence pour le servir; et durant toute l'année du noviciat, comme elle fut très-affectionnée aux choses de la religion, elle ne trouva rien que d'agréable dans les observances régulières, si ce n'est que sa sensibilité sur le point d'honneur supportoit avec peine les réprimandes affectées, et les marques simulées de mépris.

Thérèse, avant de se faire religieuse, avoit aimé la dissipation, les lectures et les conversations frivoles. Le cloître ne rend pas impeccable, et ne fait éviter le péché qu'autant qu'il en éloigne les occasions. Elle renoua insensiblement ses anciennes liaisons, elle reprit du goût pour la frivolité et les vanités mondaines, elle partagea son cœur entre son Dieu et ses faux amis, et fortifiant les habitudes mêmes qu'elle s'étoit proposé de rompre en quittant le siècle, elle en vint jusqu'à ne point tenir de compte des péchés véniels, à ne pas fuir même les occasions du péché mortel, dont le seul nom cependant lui faisoit horreur. Le ciel avoit les yeux sur cette illustre prédestinée : pour la tirer d'un état si dangereux, il lui montra, comme elle étoit en oraison, la place qui déjà lui étoit préparée dans les enfers, si elle différoit de mettre fin à ses infidélités. Sur un fonds couvert d'une boue infecte, qui exhaloit une puanteur insupportable, et fourmilloit d'une infinité de reptiles venimeux, elle vit un souterrain fort long et fort étroit, semblable à un cloaque ténébreux, et terminé par un mur, dans l'épaisseur duquel se trouvoit une cavité en forme de niche. Tout à coup elle se sent traîner dans la fange de cet égout effrayant, et se trouve enfoncée dans la cavité de la muraille, qui se resserre d'elle-même, qui la presse, qui la broie, qui la consume, qui lui fait ressentir jusque dans la moëlle des os les ardeurs d'un feu d'autant plus actif, qu'il étoit plus concentré, et s'acharnoit uniquement à sa proie. Il lui sembla qu'on l'étouffoit, qu'on la déchiroit, et dans son désespoir plus cruel que tous les instruments de son supplice, elle ne tendoit qu'à se détruire elle-même, et à se mettre en pièces. Quelles que fussent les douleurs qu'avoit éprouvées Thérèse dans une longue suite de maladies, les plus insupportables, au rapport des médecins,

qu'on pût endurer, elle proteste que ce n'étoit rien en comparaison de l'agonie violente où se trouvoit son âme dans ce formidable essai de la divine justice.

Des faveurs plus singulières encore que cet heureux effroi, lui furent prodiguées. La vue de la sainte humanité du Sauveur, de la reine des vierges et de plusieurs saints, le don de la contemplation et des larmes, les extases et les ravissements, souvent en public, malgré sa répugnance extrême à servir ainsi de spectacle, malgré ses résistances et tous ses efforts, devinrent si fréquents et si fameux dans le temps même qu'elle tenoit encore à ses imperfections et à ses vaines attaches, qu'ils partagèrent les jugements des docteurs et des directeurs les plus éclairés de l'Espagne. Pendant près de vingt ans, depuis son entrée en religion, son cœur fut partagé entre Dieu et le monde; et pendant ces vingt ans, Dieu ne cessa point de la favoriser des dons les plus merveilleux, afin de se l'attacher sans partage. C'est ce qui causa tant d'incertitude à ses confesseurs au sujet de la sublimité de son oraison, qu'ils ne voyoient point établie sur le fondement solide, c'est-à-dire, sur la mortification chrétienne, sur le renoncement aux créatures et à soi-même. Mais la grâce la plus singulière et la plus précieuse que Dieu fit pour lors à Thérèse, ce fut de lui donner et de lui conserver durant tous ces temps nébuleux, une horreur sincère du vice, avec les vertus principales du christianisme, et plusieurs à un degré éminent. Son âme fut constamment si pure, qu'à l'âge le plus avancé, quand ses filles lui communiquoient leurs peines de conscience, et lui demandoient conseil sur les importunités qu'une chair de corruption fait éprouver aux âmes les plus ferventes, cette vierge, semblable aux purs esprits, n'entendoit pas même ce qui faisoit gémir les autres. Sa charité et son humilité étoient égales à la pureté dont elles faisoient le soutien. Jamais elle ne donna le moindre signe de haine ou d'envie; jamais elle ne se préféra à la moindre des sœurs: toutes lui paroisoient infiniment meilleures qu'elle; et quand celles-ci n'en jugeoient pas de même, elle se persuadoit que Dieu, pour quelque dessein caché, leur fermoit les yeux sur le nombre et la grandeur de ses fautes. Ainsi le Seigneur la disposoit-il de longue main à devenir, malgré ses foiblesses,

l'instrument de ses œuvres les plus éclatantes. Quand par la suite elle se vit contrariée, persécutée, vexée à toute outrance dans le cours laborieux de ses fondations, soit par les supérieurs, soit même par des particuliers sans caractère, toujours elle se persuada que ses persécuteurs avoient raison, qu'ils avoient au moins des intentions droites, et que ses revers ne provenoient que de son imprudence, ou de quelqu'une deses fautes secrètes.

La bienheureuse Catherine de Cardone ne fut pas conduite par des voies moins extraordinaires, que Thérèse avec qui elle eut des rapports intimes, et qui nous a transmis ce que nous en allons raconter¹. Catherine, issue de l'illustre maison des ducs de Cardone, joignit la pénitence et les plus rigoureuses macérations à une innocence angélique, dès le temps qu'elle vivoit dans le monde avec les personnes de sa qualité; mais désirant de s'avancer de plus en plus dans les voies de la perfection évangélique, et de se livrer sans obstacle à son goût pour la pénitence, elle conçut le dessein de se retirer en quelque lieu solitaire et ignoré, où elle n'eût que Dieu pour témoin de ses actions. Elle s'en ouvrit à différents directeurs, qui ne faisant attention qu'aux suites d'une ferveur indiscrete, et jugeant Catherine sur les règles communes, s'efforcèrent de l'en dissuader. Elle eut enfin pour confesseur un religieux de saint François, nommé le père François de Torrez, homme d'oraison, très-versé dans les choses intérieures, et fort expérimenté en particulier dans le discernement des esprits. Il reconnut dans sa pénitente une trempe d'âme extraordinairement forte, et ne balança point à lui conseiller de répondre à la voix qui l'appeloit, en comptant sur les grâces que Dieu prodigue à ceux qui ne savent rien lui refuser.

Un ermite d'Alcala, qu'elle conjura de lui garder un secret inviolable, la conduisit au lieu sauvage, où depuis elle fonda pour les carmes déchaussés le monastère de Notre-Dame du Secours, à trois lieues de Villeneuve de la Caza. Là ayant trouvé une petite caverne où pouvoit à peine tenir une personne, la sainte y demeura seule, avec trois pains que l'ermite lui laissa pour toute provision. Elle y passa plus de huit

¹ Fondat. de sainte Thérèse, c. 27.

ans, pendant la plus grande partie desquels elle n'eut d'autre nourriture que les herbes et les racines qui croissoient dans ce lieu inculte. Dans la suite, un jeune berger qui la rencontra lui apportoit quelques morceaux de pain, ou un peu de farine dont elle faisoit de petits gâteaux insipides, et en mangeoit un ou trois en trois jours. Cette manière de vivre lui fit perdre tellement le goût, qu'en certaines rencontres où la douceur naturelle de son caractère se laissoit persuader de prendre quelque chose de plus nourrissant, son estomac ne le pouvoit pas soutenir. Pour ce qui est du vin, on ne sache pas qu'elle en ait jamais bu. Quoiqu'on n'ait pas connoissance de toutes ses autres austérités, qui pour la plupart n'eurent que sa grotte et l'œil de Dieu pour témoins; comme, avec le plus grand attrait pour la pénitence, elle n'avoit personne pour modérer sa ferveur, on ne sauroit douter qu'elles n'aient été terribles. Les haïres, les disciplines, les chaînes de fer dont elle faisoit usage, étoient si cruelles, qu'une pauvre femme logée avec elle dans un pèlerinage, et faisant la nuit semblant de dormir, ne la vit qu'avec effroi nettoyer sa tunique toute ensanglantée. Ses vêtements faits du drap grossier que portoient les plus vils paysans, lui auroient seuls tenu lieu d'un rude cilice.

Après quelques années d'une si merveilleuse pénitence, le bruit de sa rare vertu se répandant au loin, les peuples accouroient par troupes nombreuses pour voir de leurs propres yeux ce qu'ils en avoient entendu raconter. Quoique ces distractions lui fussent extrêmement à charge, elle parloit à tout le monde avec beaucoup de douceur, avec une tendre charité, et jamais elle ne laissa échapper le moindre signe d'impatience. Malgré son humilité profonde, souvent elle fut obligée de leur donner sa bénédiction, sans quoi ils ne vouloient point se retirer. Au bout de huit ans, elle fut inspirée de fonder au lieu de sa retraite un monastère de carmes déchaussés, dont elle ne pouvoit avoir connoissance que par la révélation. Elle se rendit pour cela dans la ville de Pastrane, où l'on venoit d'en établir un couvent, et qui appartenant à la princesse d'Eboli son ancienne amie, ne pouvoit pas manquer d'être dans ses vues : là, elle prit elle-même l'habit du Carmel, sans toutefois embrasser la vie religieuse pour laquelle elle n'eut jamais d'incli-

nation. Le Seigneur la conduisoit par une autre voie, et ne vouloit point qu'une austérité si propre à ranimer l'esprit de pénitence, ou du moins à confondre les pécheurs impénitents, fût gênée par la sujétion du cloître.

Il lui fallut aller en cour pour lever les obstacles qui se rencontrèrent à cette fondation; et ce fut là sans doute la plus pénible de toutes ses démarches, après avoir quitté avec tant d'éclat ce séjour de la vanité et de la fausse prudence du siècle. Ce ne lui fut pas non plus une mortification légère d'avoir à souffrir sur la route les témoignages de la vénération des peuples qui s'empressoient sur ses pas, qui environnoient le logis où elle descendoit, qui coupoient des morceaux de ses vêtements, pour les garder comme des reliques précieuses. Il s'exhaloit de sa personne une odeur de sainteté qui frappoit jusqu'aux sens extérieurs, et qui se répandoit au loin devant elle. La capitale et la cour ne furent pas moins dans l'admiration que les provinces; tant la vraie piété, indépendamment de ses dehors et des préventions du siècle, se distingue de la dévotion de caprice. La sainte obtint à la cour, comme partout ailleurs, ce qu'elle poursuivoit pour la fondation de son monastère, qui fut bâti peu après. L'église en fut érigée sur sa caverne; et assez près de là, on lui creusa une autre grotte, où elle vécut encore cinq ans: prodige égal à celui de ses austérités, qui rendoient la prolongation de ses jours naturellement impossible. On mit son corps en dépôt dans une chapelle de la sainte Vierge, pour qui elle avoit toujours marqué une dévotion toute particulière. Les peuples d'alentour ont encore tant de vénération pour cette église, et surtout pour la caverne qui s'y trouve enfermée, que le roc, teint du sang de cette innocente victime de la pénitence, semble avoir conservé de même l'empreinte de sa sainteté.

Dans ces temps malheureux où les sectes multipliées se portoient aux derniers excès de la fureur, et vomissoient les plus outrageantes calomnies contre l'Eglise romaine, il importoit à la foi, et il étoit de la divine sagesse de multiplier les exemples héroïques des vertus, qui, nonobstant toute la fragilité de l'homme, se forment sans cesse, et ne se forment jamais que dans le centre de l'unité catholique. C'est là que la jeunesse

ou l'enfance, dans Stanislas Kostka, aussi-bien que la fragilité du sexe dans Thérèse de Cépède et Catherine de Cardone, puisa les grâces singulières qui l'élevèrent, âgé de dix-huit ans seulement, à une sainteté digne du culte public. Ses parents qui tenoient un rang des plus distingués en Pologne, s'empresèrent à le faire élever d'une manière digne de la grandeur de sa maison. Mais quelque diligence qu'ils eussent employée, ils avoient été prévenus par le Saint-Esprit, qui voulut être son premier instituteur ¹. Le premier usage qu'il fit de sa raison si heureusement préparée, ce fut de donner à Dieu son cœur sans partage; et par l'abondance des grâces qu'attira cette fidélité, il s'éleva dès l'enfance à un tel degré de perfection, que son père et sa mère le regardoient comme un ange, et lui en donnoient habituellement le nom.

Il en avoit la figure aussi-bien que l'innocence, la douceur et l'amabilité : mais sa beauté, comme saint Ambroise le dit de la plus pure des vierges, n'inspiroit que le respect et le désir d'être chaste. Sa pudeur étoit si délicate, qu'il ne falloit qu'une parole tant soit peu libre pour le faire évanouir; en sorte que son père qui l'aimoit tendrement, avoit grand soin de détourner en sa présence tous les entretiens peu réservés; quand il ne le pouvoit pas faire autrement, il prioit sans détour ceux qui les commençoient, d'avoir pitié du petit Stanislas. On l'envoya, sur les traces de tant d'autres nobles polonais, étudier en Allemagne; mais tandis que la plupart y donnoient dans les nouvelles doctrines et les mœurs dépravées des ennemis de l'Eglise, il fit chaque jour de nouveaux progrès dans une piété sincère, et dans la pureté de cœur qui en est le fruit. Chacun s'empressoit pour le voir quand il assistoit aux divins offices, le visage enflammé comme un chérubin, l'esprit abîmé dans la contemplation des bontés du Seigneur, en présence du sacrement de son amour. Sa vue seule imprimoit de la vénération à tout le monde, et donnoit de la dévotion aux moins fervents.

Pendant comme la couronne de l'immortalité ne s'emporte que par la violence, et que tous ceux qui s'engagent à

¹ D'Orléans, Vie de saint Stanislas, liv. 1.

la suite de Jésus-Christ dans la carrière de la piété parfaite, doivent souffrir persécution, Stanislas eut à essuyer de la part d'un frère aîné, et de son précepteur même, toutes sortes de contradictions, et bien souvent de rudes outrages. On s'étudioit à lui faire de la confusion en toute rencontre, et à le tourner en ridicule sur tout ce qu'il faisoit. On le traitoit d'opiniâtre et desauvage; on l'accusoit de bassesse d'âme, et de sentiments indignes d'un homme de qualité, ou même d'un homme honnête et simplement sociable. Le saint enfant, persuadé que ce qu'on appelle communément esprit de société et science du monde, n'est que l'art d'oublier Jésus-Christ et ses maximes, répondoit à tous ces reproches, qu'il ne se sentoit pas né pour le monde, qu'il n'y étoit pas propre, et que Dieu ne l'avoit fait que pour lui. Son frère poussa l'emportement jusqu'à le frapper bien des fois, même avec le bâton. Stanislas souffroit tout avec la constance d'un petit martyr. Pendant deux ans que dura cette persécution, on ne l'entendit jamais murmurer, ni proférer un seul mot de plainte. Il s'étudioit au contraire à rendre tous les services imaginables à ce frère dénaturé; il étoit à son égard d'une prévenance et d'une complaisance sans bornes en tout ce qui ne blessoit pas la conscience; et quoiqu'il n'eût que deux ans de moins que son aîné, il lui obéissoit comme il auroit obéi à son père.

Une âme si éloignée des maximes du monde n'étoit pas faite pour y prendre des engagements. Bientôt il se sentit appelé à la compagnie de Jésus: après quelque irrésolution, qu'il pleura depuis comme sa plus grande faute, il s'arma de toute la force qu'il avoit acquise par l'usage des souffrances, et se mit en devoir de suivre la voix de Dieu, malgré les oppositions et la puissance de ses proches. Il s'échappa de Vienne où il étudioit alors, après en avoir délibéré avec Dieu et de sages directeurs, se dépouilla au sortir de la ville, pour revêtir un pauvre, mit un habit de toile qu'il avoit apporté, se ceignit d'une corde, y attacha son chapelet, et partit gaiement le bourdon à la main. En cet équipage, il alla d'abord à Augsbourg, puis à Dillingue, afin de solliciter son entrée chez les jésuites, auprès de leurs premiers supérieurs d'Allemagne. Ne l'ayant pu obtenir sans le consentement de son père, il s'arma d'un nouveau courage,

se remit en route le bâton à la main, et au travers de vingt autres provinces, il marcha infatigablement jusqu'à Rome.

Il est dans les saints, comme dans tous les hommes de même inclination, un tact particulier pour discerner leurs semblables. Saint François de Borgia gouvernoit depuis trois ans la société des jésuites en qualité de général, lorsque saint Stanislas Kostka arriva à Rome muni des lettres où les jésuites allemands rendoient témoignage à sa constance héroïque, à son éminente piété et à mille qualités admirables qu'ils avoient reconnues en lui. Le saint général accueillit le saint prosélyte avec la plus grande affection, et, sans le laisser un seul instant dans l'incertitude, il lui dit en l'embrassant : « Je vous reçois avec joie, Stanislas; j'ai trop de preuves que Dieu vous veut dans notre compagnie, pour vous en refuser l'entrée. On craint que vos parents n'excitent un orage dangereux. S'il en arrive ainsi, le Seigneur aura soin de le calmer. Pour vous, ne vous occupez qu'à lui plaire, et soyez aussi parfait religieux que vous avez été pieux écolier. »

Il est difficile d'exprimer la joie que ressentit Stanislas au moment où il vit tomber les chaînes avec lesquelles il s'étoit dérobé à l'esclavage du monde, et surtout quand il se vit peu après sous la livrée de la religion, dans toute la liberté des enfants de Dieu. Il avoit l'esprit si plein de son bonheur, qu'il répétoit sans fin, avec un visage enflammé, et le plus souvent les larmes aux yeux : « Ici notre sort est semblable à celui des bienheureux dans le ciel; Dieu est tout à nous, comme pour eux, et nous sommes tout à lui. Que s'ils ont l'avantage de jouir sans crainte, nous avons celui d'augmenter sans cesse nos mérites et notre couronne. »

Si le saint novice goûtoit le plaisir des anges, dont il avoit toute la ferveur, il gardoit ses règles avec une exactitude qui servoit d'exemple aux plus anciens religieux. Il ne trouvoit rien de difficile dans les commandemens de ses supérieurs; il n'exécutoit rien avec plus de plaisir, que ce qui étoit humiliant. Loin de jamais s'excuser, il étoit le premier à s'accuser de ses fautes; il usoit d'adresse pour les faire remarquer; il les revêtoit de couleurs, où l'humilité seule pouvoit trouver de la vérité; en sorte que ses compagnons disoient communé-

ment, qu'il étoit un grand calomniateur de lui-même. On ne pouvoit lui faire un plus grand déplaisir, que de lui donner des louanges, ou de lui parler de la grandeur de sa maison. Bien différent néanmoins de ces demi-dévots en qui la vertu conserve l'empreinte de leur humeur chagrine, il avoit grand soin de ne pas offenser par des brusqueries et des rebuts ceux qui lui disoient des choses obligeantes. Toutes ses vertus avoient, comme lui, ce caractère de douceur et d'aménité qui le rendoit aimable à tout le monde. Il ne dédaignoit personne, il supportoit patiemment les défauts même des plus imparfaits; il s'entretenoit volontiers avec les plus simples; il s'accommodoit au génie, à l'humeur, aux manières de chacun avec une condescendance si naturelle et si pleine d'attraits, qu'on s'estimoit heureux quand on pouvoit passer une heure avec lui. En un mot, Stanislas avoit appris parfaitement à être doux et humble de cœur : leçon capitale de l'école de Jésus-Christ, dont la pratique, jointe à l'imitation de Marie dans son inviolable fidélité à la grâce et à la règle ou aux devoirs de son état, en fit un saint à l'âge de dix-huit ans.

Ainsi dans la saison où éclosent à peine les fleurs, déjà il avoit atteint à la maturité; et le Seigneur s'empressa de ravir à la terre une âme dont le ciel désormais étoit uniquement digne. Il n'y avoit pas encore dix mois accomplis qu'il étoit au noviciat, quand au commencement du mois d'août, il fut intérieurement averti que la fin de sa vie étoit proche. Il s'en ouvrit à quelques personnes, qui, vu sa jeunesse et le bon état de sa santé, ne purent le croire. Quelques jours après, il fut attaqué d'une fièvre encore peu sérieuse, et en se mettant au lit, il dit d'un ton assuré, qu'il n'en relèveroit point. Il avoit demandé à la sainte Vierge, pour qui il avoit la plus tendre dévotion, de mourir avant la fête de son assomption glorieuse, afin qu'il pût assister dans le ciel au renouvellement qui s'y fait de son triomphe en cette sainte journée. La veille de cette fête, il lui prit une sueur froide et un affaissement si soudain, qu'il fallut se presser de lui administrer les derniers sacrements. Il les reçut avec des sentiments de joie et une ardeur de dévotion, qui parurent l'élever au-dessus de sa foiblesse naturelle. Il dit quelques mots d'édification qui attendrirent

les assistants jusqu'aux larmes, fit assez haut quelques actes de contrition et d'amour de Dieu, puis entra dans un profond recueillement, pendant lequel la mère de Dieu s'étant présentée à lui, suivie d'une troupe nombreuse de vierges, comme on l'apprit à l'heure même de sa propre bouche, il expira doucement sur les trois heures du matin, le jour de l'Assomption 15 août 1568.

Semblable aux parfums, qui ne se font jamais mieux sentir qu'au moment où ils achèvent de se consumer, l'odeur de la sainteté de Stanislas, aussitôt qu'il eut expiré, se répandit dans toute l'étendue de Rome. De tous les quartiers on accourut en foule à ses funérailles, moins semblables à une cérémonie lugubre qu'à un appareil de triomphe. On s'empressoit pour le considérer ; on voyoit sur son corps moins de vestiges du trépas, que de marques de l'immortalité bienheureuse. Ses traits n'étoient point altérés, la vivacité de son coloris n'étoit pas éteinte, son visage conservoit le même air de douceur et de sérénité qui l'avoit fait rechercher pendant sa vie. Aussi, loin d'éprouver à son approche cette horreur secrète et repoussante que cause la vue d'un mort, plus on l'envisageoit, plus on se sentoit attiré vers lui. On lui baisoit les mains et les pieds, on y faisoit toucher des livres et des mouchoirs, on recueilloit avec respect les fleurs dont on avoit parsemé son corps ; ce qui fit dire au savant Tolet, qui fut depuis cardinal : Un enfant vient de mourir, et il attire tout le monde. Hélas ! nous mourons peut-être bien vieux ; et qui s'occupera de nous ?

Stanislas Kostka lui seul a immortalisé la mémoire de sa maison, encore célèbre dans les fastes de l'Eglise, quoique depuis long-temps éteinte en Pologne, où elle avoit été assez puissante pour disputer la couronne. Quel fut donc l'aveuglement de son père, lorsque imaginant soutenir l'éclat de son nom, en disposant à son gré de la vocation de son fils, il entreprit de l'arracher du sein de la religion, et fit craindre à ceux qui l'y avoient reçu, des vengeances terribles que la sainte mort de cet enfant put seule détourner ? Stanislas, comblé pendant sa vie des faveurs du ciel les plus singulières, s'est rendu célèbre depuis son trépas par tous les miracles requis pour mettre un enfant au nombre des saints ; par des miracles de telle im-

portance pour la Pologne en particulier, que tous les ordres du royaume l'ont choisi, avec saint Casimir, pour leur patron et leur protecteur. Un homme de vingt-quatre ans, et un adolescent de dix-huit, devenus comme les anges tutélaires de fiers Sarmates, telles sont les merveilles qu'en tous les temps opère la vertu dans le sein de cette Eglise à qui la sainteté n'est pas moins propre que la catholicité.

Ce fut en cette même année 1568, qu'après tant d'autres sectes qui divisoient l'Angleterre, parut encore celle des calvinistes rigoureux, qui se nommoient puritains, s'estimant d'autant plus purs¹, qu'ils défiguroient davantage l'ancienne religion. Ils commencèrent par rejeter l'autorité des évêques anglicans, et toute la discipline de l'église anglicane. L'usage du surplis et de la soutane, conservé par les évêques, choquoit si fort ces nouveaux réformateurs, qu'un de leurs ministres, nommé Samson, aima mieux perdre une riche prébende que de s'y conformer. Ils le trouvoient trop semblable aux observances de l'Eglise romaine, trop favorable à ses sentiments, et prétendoient réduire tout ce qui concernoit la religion au culte nu et décharné de Genève. Ils rejetèrent enfin toutes les liturgies dans toute leur étendue, sans excepter l'oraison dominicale; et substituant l'esprit de la synagogue à celui de l'Eglise chrétienne, ils vouloient qu'on observât le dimanche d'une manière aussi servile que les juifs gardoient le sabbat. Pour ce qui est des traditions, ils n'en retenoient aucune, en ceci plus conséquents que leurs premiers auteurs, qui en tranchoient la souche, et n'en conservoient par caprice que des branches détachées. Du reste, ces durs et outrageants sectaires avoient tant d'aversion pour ceux qui n'adhéroient point à leurs sentiments, qu'ils se seroient regardés comme impurs, si seulement ils avoient prié dans un lieu consacré suivant les formes de quelques liturgies. Ils excitèrent d'horribles et très-longs troubles dans les îles Britanniques, où, malgré la sévérité et toute l'habileté de la reine Elisabeth, ils se firent tant de partisans, surtout en Ecosse, et jusque parmi les évêques, qu'ils en devinrent enfin les émules, assez puissants pour leur

¹ Sander. haeres. p. 221. De schism. Angl. l. 3.

disputer l'égalité, et quelquefois la prééminence. L'indigne neveu du cardinal Polus, le comte d'Hutington, fut un de leurs premiers et de leurs principaux soutiens.

Moins grossières que les erreurs des puritains, et par-là même beaucoup plus dangereuses, ou plus difficiles à extirper, les nouveautés de Baïus, nonobstant l'improbation des plus célèbres universités, les anathèmes du saint Siège, et le désaveu du docteur qui leur avoit donné naissance, paroisoient encore lui tenir fortement au cœur, et avoient toujours des sectateurs nombreux, au moins dans les cloîtres. Cette première église à qui le dépôt de la foi est principalement confié, et qui se trouvant sans cesse aux prises avec les hérétiques, connoit toutes leurs manœuvres, leur jargon menteur, et l'insuffisance de leur soumission verbale et vague, enjoignit à son ancien commissaire, le grand vicaire de Malines, de consommer sa commission, et spécialement d'obliger Baïus, tant à donner une abjuration précise et par écrit de toutes les propositions condamnées à son sujet, qu'à se faire absoudre des censures qu'il avoit encourues en publiant ses opuscules, malgré la défense qui lui en avoit été faite.

Le grand vicaire (Morillon) entreprit d'abord de purger l'ordre de saint François des nouveautés qui s'étoient glissées parmi les cordeliers des Pays-Bas; et cet institut attaché de tout temps à la saine doctrine, dévoué tout particulièrement au siège apostolique, ne se démentit point en cette rencontre. Il n'y eut pas jusqu'à frère Lupi et son professeur, l'un et l'autre fort entêtés auparavant du baïanisme, qui ne se soumissent avec une docilité exemplaire. Cependant parmi les supérieurs mêmes, très-zélés pour la plupart contre la doctrine proscrite, il y en avoit un des principaux, savoir le père Pepin, provincial de Flandre, qui appuyoit encore sous main les partisans de la nouveauté, et qui s'étudioit à mettre en place les sujets les plus propres à seconder ses vues. Morillon fit déposer ce provincial, à qui l'on substitua le savant père Leodius, défenseur aussi zélé qu'éclairé de la saine doctrine. Dès qu'il fut installé, il convoqua une assemblée composée des supérieurs et de quelques députés de chaque maison de la province. Il leur intima les ordres du saint Siège, et sur-le-champ tous les

gardiens et les députés abjurèrent le baïanisme tant en leur nom qu'en celui de leurs communautés : quant aux autres provinces des cordeliers, comme le mal n'y étoit pas au même degré que dans celle de Flandre, on n'usa point de remèdes si vifs ; mais partout on prit des mesures efficaces, qui, avec le temps et les tempérans convenables, extirpèrent jusqu'au moindre germe des nouvelles erreurs, parmi tous les franciscains de la Belgique.

Il en eût vraisemblablement été de même dans l'université de Louvain, si les procédés de Baïus son chef eussent eu la même franchise pour principe ; mais de toutes les passions, l'amour de la nouveauté dans un chef de parti, est la plus difficile à dompter. Morillon s'étant transporté à Louvain dans la vue d'exiger de Baïus ce que portoient les ordres du saint Siège, le trouva si mal disposé dans la première entrevue, qu'il craignit d'aigrir le mal en y appliquant le remède, et crut ne devoir pas même s'ouvrir de son dessein pour le moment. Le novateur, idolâtre de ses opinions et de sa renommée, qu'on avoit cependant ménagée avec une indulgence en quelque sorte excessive, se trouvoit dans un accablement de tristesse qui lui causa une langueur dont il pensa mourir quelque temps après. Tantôt il accusoit ses juges de l'avoir condamné sans l'entendre, tantôt il se plaignoit que les propositions censurées avoient été mal extraites de ses écrits, tantôt qu'il y en avoit plusieurs qui avoient été soutenues de tout temps dans les écoles catholiques, et même enseignées tant par saint Augustin que par saint Prosper¹. A quoi il ajoutoit, au grand scandale des fidèles, qu'on pourroit bien écrire quelque jour contre une décision qui faisoit foi qu'à Rome on autorisoit le pélagianisme.

Morillon, très-offensé de ces murmures scandaleux, se contenta cependant, et, reprenant de point en point les griefs du murmureur, il lui représenta que ses ouvrages avoient parlé pour lui ; qu'il n'avoit pas été besoin de l'entendre, puisque ses écrits pourroient manifester sa doctrine, même après sa mort. Quant à la fidélité des extraits, il lui dit que tout le

¹ Troisième lettre de Morillon au card. de Granvelle.

monde pouvoit encore s'en convaincre par la confrontation de ses écrits avec la bulle ; du reste, qu'il avoit grand tort de se plaindre qu'elle contienne des articles qui ne sont pas de lui, puisque cette circonstance lui est favorable à lui-même, et montre uniquement que la bulle n'avoit pas été portée pour lui seul ; qu'il auroit aussi bonne grâce à se plaindre du ménagement qu'on avoit eu de ne pas l'y nommer. Pour ce qui est des articles controversés dans l'école, reprit-il, le saint Siège apostolique sait fort bien sans vous ce qui peut se défendre, ou non. Et pouvez-vous nier que votre doctrine ait été censurée par les docteurs de Paris, par toutes les universités d'Espagne, par quantité de savants personnages à Rome, et, ce qui est plus fort, que plusieurs Pères du concile de Trente en ont été scandalisés ; que sans l'évêque d'Ypres et les raisons qui pressoient de terminer le concile, elle étoit en danger d'y être condamnée en votre présence ? Sur la ressemblance prétendue des propositions de Baius avec les principes de saint Prosper et de saint Augustin, Morillon coupa court, en disant que sa commission n'étoit pas de juger là-dessus, encore moins d'entrer dans ces sortes de discussions, très-inutiles pour bien croire et pour bien vivre ; puis il lui demanda en deux mots, s'il vouloit ou ne vouloit pas obéir au saint Père, qu'il avoit toujours reconnu pour le vrai juge de la doctrine. A quoi l'imposteur effrayé répondit bien vite, que tant qu'il vivroit, il se montreroit enfant d'obéissance. Ce qui avoit le plus frappé Morillon dans ce pourparler, c'étoit l'aigreur qu'exhaloit Baius, et la menace audacieuse, quoique enveloppée, d'écrire contre la bulle. « Sur quoi, lui dit le grand vicaire, je veux bien vous avertir en ami, que si cela se fait, c'est le moyen sûr de vous perdre, je serai contraint moi-même de renoncer à l'amitié que je vous ai conservée jusqu'à présent ; car si Sa Sainteté veut être obéie, vous avez plus à craindre encore de Sa Majesté catholique, aussi-bien informée de tout ce qui se fait ici, que si elle étoit sur les lieux. Et gardez-vous bien de vous jouer de ces deux puissances, les plus absolues du monde. N'allez pas vous y méprendre : encore que le nom de l'auteur soit supprimé du libelle, on ne s'en prendra qu'à vous seul. Et qui aurez-vous pour parties ? Le roi et le duc d'Albe. » Baius dit

aussitôt qu'il n'écrirait jamais ni directement, ni indirectement contre la bulle, qu'il ne permettroit pas que d'autres écrivissent, et il jura sur son salut éternel, qu'il ne savoit homme vivant qui le fit. Dès lors néanmoins le grand vicaire avoit été averti par l'un des plus braves docteurs, le sage et savant Ravestein, qu'il se fabriquoit un libelle contre la bulle.

Baius, quoique bon sujet, attaché cordialement et constamment à la domination d'Espagne, tenoit toutefois si fortement à ses opinions, ou au faux honneur de les faire valoir, qu'il ne plioit qu'autant que les rebelles de Flandre avoient le dessous, et recommençoit à dogmatiser quand il les voyoit en forces. Il avoit paru docile à la décision du saint Siège, quand toute la Flandre trembloit sous le glaive du duc d'Albe; et quand les révoltés se montrèrent, avec deux armées nombreuses aux ordres du prince d'Orange et du comte Louis son frère, il se remit à murmurer, à cabaler, à invectiver, à écrire enfin contre la bulle. Les succès rapides du duc d'Albe ne permirent point à Baius de tirer grand avantage de la rébellion. Tout ce qu'il put faire pendant les troubles, ce fut de composer contre la bulle une apologie de sa doctrine; mais il n'eut pas le loisir de la répandre avant que le duc rentrât triomphant dans Bruxelles, et la crainte d'un vainqueur si formidable l'empêcha de la rendre publique. Il imagina cependant, tout insolente qu'elle étoit, et quoiqu'elle ne respirât tout entière que la contumace, qu'au moyen du langage affecté de la soumission, il pouvoit sans risque l'adresser au cardinal Simonette qu'il avoit connu au concile de Trente, et même au souverain pontife. Il l'envoya donc à Rome six mois seulement après avoir reçu la bulle avec respect, et juré sur son salut éternel, qu'il n'écrirait jamais contre, ni directement, ni indirectement.

Or, il y déclaroit au chef de l'Eglise, que sa bulle ne contenoit pas seulement des calomnies manifestes, mais que le langage et les sentiments des saints Pères y paroissent flétris; qu'elle étoit un sujet de scandale pour un grand nombre de docteurs infiniment plus attachés aux expressions des saintes Ecritures et des saints Pères, qu'à celles des scolastiques¹.

¹ Baiana, part. 2, p. 79 et seq.

Tout le palliatif dont il revêtoit son impudence, consistoit, après avoir encore protesté de sa soumission pour la nouvelle décision qu'il demandoit, à douter s'il devoit regarder la première comme suffisamment réfléchie, et obtenue pour de justes raisons, ou comme subreptice, et arrachée par les importunités et les artifices de ceux qui persécutoient les gens de bien. Dans l'apologie adressée à Simonette : « Je ne m'explique pas, disoit l'apologiste, sur la vérité des propositions, et parce que je ne sais pas si cela plairoit à Sa Sainteté, et parce que la bulle me paroît condamner les propositions mêmes qui sont vraies en rigueur et dans le sens propre des paroles : mais si l'on condamne le sens des propositions, et la vérité qu'elles renferment, parce que cette vérité déplaît à certains docteurs qui ont pris d'autres idées, alors il apparaîtra que c'est contre Dieu même qu'on s'élève. » Le cardinal Simonette étoit mort avant que les apologies, qui toutes deux lui étoient adressées, fussent arrivées à Rome. Il paroît même que le premier dessein de l'auteur n'étoit pas d'en adresser aucune au saint Père, à qui l'on observe qu'il n'y parle qu'en la troisième personne : mais effrayé des menaces que lui fit Morillon, il prit apparemment ce biais pour faire passer ses invectives, sans avoir l'air d'écrire contre la bulle, malgré la défense expresse qui lui en avoit été faite, et la parole qu'il avoit donnée. Le pape qui, au défaut de Simonette, reçut les deux pièces, ne laissa point de prononcer que Baius avoit encouru les censures portées contre ceux qui écrivoient en faveur des propositions condamnées (1569).

Cependant comme le saint pontife, nonobstant sa sévérité naturelle, fut toujours un modèle de la charité et de la douceur évangélique, il eut pitié d'une brebis égarée, qui, malgré son égarement, faisoit encore profession de respecter la voix du pasteur; et voulant lui ôter tout sujet de plainte, par un trait fort extraordinaire de condescendance, il ordonna un nouvel examen des propositions d'après les défenses de l'apologiste, et même une révision entière du procès, la plus exacte qu'il seroit possible. Tous ces ordres ayant été exécutés, et les propositions trouvées aussi condamnables que la première fois, le pape confirma le jugement porté par la bulle, et notifia

cette confirmation à Baïus par le bref suivant : « Quoique notre décret apostolique contre le livre et les propositions déferés à notre tribunal, n'ait pas été rendu sans une mûre délibération, et sans y avoir donné toute l'attention qu'exigeoient l'importance de l'affaire et la qualité des personnes, qui d'ailleurs ont bien mérité du saint Siège; voulant néanmoins vous ôter tout sujet de former des plaintes nouvelles, nous avons ordonné que les livres, les propositions et les écrits que vous nous avez envoyés dernièrement, fussent examinés et pesés de nouveau avec la dernière exactitude; et nous avons jugé que le décret donné sur ces matières, s'il n'étoit pas encore fait, devoit être le même en tous ses points, et tel que nous le confirmons aujourd'hui. C'est pourquoi nous vous imposons un silence perpétuel, ainsi qu'à tous ceux qui voudroient soutenir les propositions susdites, et nous vous exhortons, comme un enfant soumis au saint Siège, à obéir, sans tergiversation, à ce que vous prescrit la sainte Eglise votre mère, et la mère de tous les fidèles. » Ce bref est daté du 13 de mai 1569.

Le pape chargea le cardinal de Granvelle de l'envoyer à Morillon pour le remettre à Baïus, et d'écrire au grand vicaire qu'il falloit absolument obliger ce docteur à faire l'abjuration des propositions condamnées, et à demander l'absolution des censures qu'il avoit encourues. Muni de ces dépêches, Morillon manda Baïus à Bruxelles, et les lui communiqua. Celui-ci en parut plus étonné qu'il n'auroit dû l'être, après les pièces qu'il venoit d'envoyer à Rome¹. Il est vrai qu'il avoit usé d'un détour assez adroit pour écrire contre la bulle; mais sa manœuvre n'avoit pas fait illusion. On ne l'en regardoit pas moins comme venant d'encourir les censures, et on lui ordonnoit sèchement de s'en faire absoudre. Morillon, de son côté, ne lui parla que d'obéissance et de soumission au saint Siège. Le novateur, à son ordinaire, protesta de son obéissance, demanda l'absolution des censures, qu'on prétendoit, disoit-il, qu'il avoit encourues, et sur-le-champ il se mit à genoux pour la recevoir. Le commissaire apostolique répondit

¹ 4. Lett. de Morillon.

qu'il ne la lui donneroit point, qu'il n'eût auparavant abjuré les propositions. Il se releva, et dit qu'il ne pouvoit le faire, à moins qu'on ne lui donnât copie de la bulle, afin de distinguer les propositions qu'il avoit déjà imaginé pouvoir, en vertu même de la bulle, se soutenir en rigueur, et dans le sens propre des termes. Le grand vicaire, sans le suivre dans ces subtilités, le fit souvenir que le pape, en vue de prévenir le scandale et la diffamation des auteurs de la doctrine condamnée, s'étoit fait un principe de ne donner copie de la bulle ni à eux, ni à leurs adversaires, et qu'il vouloit absolument ensevelir cette affaire dans le silence. Sur quoi Baïus dit que cela lui sembloit très-bien, et pria qu'il fût ordonné qu'on ne disputât plus à Louvain sur ces matières.

Le novateur se prenoit de tous côtés dans ses propres lacs. Il offroit d'obéir à la bulle, et non pas d'abjurer ce qu'elle proscrivoit¹, introduisant ainsi dans l'Eglise le simulacre de respect, qui devint si fameux par la suite sous le nom de silence respectueux, c'est-à-dire, qu'il promettoit de révéler au dehors les décisions qu'il méprisoit dans son cœur. Il exigeoit encore, avant d'accepter ainsi la bulle, que le pape y donnât des explications qui distinguassent le sens et les qualifications de chacune des propositions condamnées. Il y auroit lieu à l'accommodement, disoit-il, si les censures pontificales étoient jointes à chaque proposition, pour en donner la distinction et en marquer la différence. Sans cette condition, dont ses disciples ont encore fait tant d'usage, il ne voyoit pas lieu, non-seulement à une acceptation sincère de la bulle, mais à un simple accommodement de politique. Il fallut donc presser et menacer. Enfin, après bien des tergiversations, il consentit à une acceptation absolue et sans réserve; il en laissa dresser l'acte, puis il dit que son adhésion verbale suffisoit, et refusa de signer. Par un excès de ménagement, on passa sur ce qui ne parut alors qu'une formalité; mais on ne tarda point à reconnoître combien il est dangereux de composer avec un novateur qui paroît se soumettre, tandis qu'il se refuse à une seule des épreuves où l'on peut mettre sa sincérité. Bientôt il

¹ Hist. du Baïan. l. 2, p. 124.

en fallut revenir à la signature, avec des peines et des embarras beaucoup plus grands que ceux qu'on avoit prétendu s'épargner.

Tandis qu'on temporisoit, et qu'on se flattoit en vain que la condescendance amèneroit Baius à la soumission, le docteur Ravestein, par sa mort, priva l'université de Louvain du défenseur le plus capable et le plus vigilant de l'ancienne doctrine. Baius devint par-là doyen des professeurs en théologie, dont il se trouvoit le plus ancien; et sa faction, qui n'étoit plus contenue par l'autorité du docteur Ravestein, prit aussitôt le dessus dans la faculté, comme Morillon l'avoit prédit au cardinal de Granvelle. Il n'avoit pour collègues que ses disciples, la plupart attachés à sa doctrine, et tous à sa personne. Croyant alors pouvoir impunément rentrer dans le champ de bataille, il oublia ses promesses, ses soumissions tant de fois réitérées, son abjuration, et soutint avec plus d'audace que jamais les propositions condamnées.

Ce procédé, non moins indigne d'un honnête homme, que d'un ecclésiastique en réputation de vertu, offensa vivement les orthodoxes; ils en portèrent leurs plaintes aux évêques de la province, qui ne trouvant point de moyen plus propre à calmer les esprits et à lever tout soupçon, qu'une condamnation précise et publique de la doctrine des propositions, résolurent d'engager Baius à s'expliquer une bonne fois là-dessus en pleine faculté. Dans cette vue, les évêques de Gand, d'Ypres et de Bois-le-Duc, le pressèrent par lettres, de se justifier authentiquement sur la récidive qu'on lui imputoit, et d'exposer en présence des docteurs assemblés, ses vrais sentiments sur les articles proscrits par la bulle.

Baius feignit de se rendre à l'avis des évêques¹. On assembla l'université dans la salle de théologie; il monta en chaire, et après un préambule de style dévotieux, il rangea les propositions sous quatre classes: la première de celles qui sont fausses et bien condamnées, mais qu'il prétendit n'avoir jamais soutenues; la deuxième, de celles qui sont ambiguës, et qu'on avoit mal entendues, dit-il, dans ses livres, dont on n'avoit pas

¹ Baius, p. 141 et seq.

saisi le sens ; la troisième, de celles qu'il en soutient mal extraites, et condamnables uniquement parce que les compilateurs y avoient ajouté ; la quatrième enfin, de celles qu'il avoua, mais qui ne sont odieuses, ajouta-t-il, que parce qu'elles sont énoncées dans le langage des saints Pères, et non dans celui des scolastiques. Voilà, conclut-il, mon apologie, si toutefois j'en ai besoin ; ainsi elle doit bien vous suffire. Je suis prêt à la produire, non-seulement dans toutes les chaires, mais au tribunal même du souverain juge. Quel délire, ou quel endurcissement ! Faire gloire devant Dieu et devant les hommes d'un manifeste scandaleux, qui impute au siège de la religion et de la vérité, la négligence, la précipitation, l'ignorance et l'iniquité dans ses jugements ; qui l'accuse d'avoir prêté son ministère à l'artifice et à la calomnie, en condamnant des propositions mal entendues, infidèlement extraites, forgées à plaisir pour diffamer un docteur catholique ; de les avoir prises dans un sens étranger, et de les avoir flétries, quoique vraies en elles-mêmes, et dans le sens naturel que présentent les paroles de l'auteur ; d'avoir méconnu les paroles saines que les Pères nous ont transmises, et d'avoir qualifié plus de vingt propositions de scandaleuses et d'offensives des oreilles chrétiennes, parce qu'elles étoient revêtues du langage consacré par les saints docteurs !

Cet orgueil, voilé d'un air de candeur et de modestie, de faux semblants d'humilité, de charité, d'amour de la paix et de la concorde, éblouit un grand nombre de personnes superficielles, ou peu vives sur l'intérêt de la religion ; mais les catholiques éclairés, et vraiment attachés à leur foi, n'envisagèrent qu'avec horreur un hypocrite qui, après tant de soumissions parjures, tournoit contre la puissance pontificale l'indulgence et la longanimité dont elle avoit usé à son égard. Ils étoient particulièrement indignés de deux traits d'impudence par lesquels il avoit terminé son discours ; savoir qu'il y avoit dans la bulle des propositions censurées, pour lesquelles il faudroit peut-être mourir plutôt que de les condamner, et qu'il ne se soumettoit point à la bulle, parce qu'elle n'avoit pas été solennellement promulguée, mais simplement notifiée par la lecture qui s'en étoit faite dans la maison de Ravestein.

Rien de plus odieux surtout que ce dernier trait, qui marque une âme fausse et délibérément ingrate, puisque le pape, à la sollicitation du cardinal de Granvelle, n'avoit consenti à cette forme de publication que par ménagement pour celui qui lui en faisoit un crime. Les orthodoxes voyant qu'il ne respectoit ni le pape, ni le cardinal, ni le corps épiscopal de la province, prirent le parti de porter leurs plaintes au gouverneur, qui, outre sa rigidité naturelle, avoit ordre du roi son maître de tenir soigneusement la main à cette affaire : ils le prièrent de faire publier la bulle dans les écoles de Louvain, afin que Baïus la souscrivît avec tous les docteurs. Le duc d'Albe ayant si fort à cœur d'éteindre le feu de la rébellion allumé par les sectes protestantes, n'étoit pas d'humeur à souffrir qu'il se formât une secte nouvelle, qui, venant à se réunir avec les autres, ne pouvoit pas manquer de consommer la ruine de l'état. Il accueillit avec honneur les défenseurs de la saine doctrine, et résolut sur-le-champ de faire rendre la soumission convenable aux décisions du saint Siège, par le moyen des évêques nationaux, soutenus de son autorité, sous laquelle tout plioit depuis ses dernières victoires.

Les circonstances ne pouvoient pas être mieux choisies. Outre le calme rétabli pour la soumission du moins passagère des protestants révoltés, tous les évêques de la Belgique étoient assemblés à Malines, où ils formoient un concile national, à l'effet de mettre à exécution le concile de Trente. On porta un décret formel pour la réception de ce concile, et pour en adopter la profession de foi, de telle manière que les évêques n'en pussent admettre aucune qui n'y fût conforme. On en reçut aussi la discipline, et avec tant d'uniformité, qu'il fut enjoint aux évêques de visiter toutes les églises de leurs diocèses, même exemptes, et de réformer tous les statuts ou réglemens qu'ils y trouveroient contraires aux décrets de Trente. Afin de les diriger dans ces opérations, on composa un grand nombre de chapitres instructifs et très-circonstanciés sur le baptême, la promotion aux ordres, le mariage et les fiançailles, sur la célébration de l'office divin, l'observation des fêtes et jeûnes, la dispensation des indulgences, le culte des images et les superstitions à éviter; sur les devoirs des évêques

et des autres ministres de l'Eglise, de tous les clercs, des religieux même et des religieuses ; sur les séminaires, sur les écoles chrétiennes, sur les catéchismes et les instructions qu'on doit faire réglément aux fidèles. En un mot, rien ne fut omis de tout ce que le saint concile de Trente avoit trouvé de plus propre à faire refleurir la discipline ecclésiastique et les mœurs chrétiennes. Le concile de Malines dura depuis le 11 de juin jusqu'au 14 de juillet 1570, et fut présidé, en l'absence de l'archevêque, par l'évêque d'Ypres.

L'année précédente, saint Charles Borromée avoit tenu ponctuellement son deuxième concile, suivant l'ordonnance des Pères de Trente, qui enjoignent au métropolitain de célébrer de trois en trois ans le synode de sa province avec les évêques ses suffragants ¹. Ainsi les trois années étant expirées, il avertit les fidèles, selon sa méthode ordinaire, de se réconcilier avec Dieu, de recevoir la communion, et de venir en procession à l'église métropolitaine le dimanche avant la célébration du concile, pour attirer les lumières du ciel et l'abondance de ses bénédictions sur l'assemblée des pasteurs. Le saint archevêque vouloit aussi que tous ses suffragants députassent, chacun de son diocèse, outre les témoins synodaux, deux ecclésiastiques vertueux, habiles, zélés, pour rechercher sur les lieux tous les désordres et tous les abus, afin de lui en faire ensuite le rapport en concile. En quoi il ne se proposoit pas seulement d'observer l'à-propos dans la promulgation des lois, point d'économie déjà si important, mais d'appliquer avec justesse la correction à l'abus, et de tenir la loi en vigueur par une exécution éclairée. Le deuxième concile général, ainsi que chacun des autres, tint environ trois semaines, pendant lesquelles on n'épargna ni soin, ni travail, pour ne rien laisser en retard de tout ce qui demandoit correction. Quand les actes étoient dressés, un des Pères, au nom de tous les autres, portoit ces actes à Rome, avec une lettre synodale qui les soumettoit au jugement du souverain pontife. Après qu'ils avoient été approuvés, l'archevêque les faisoit imprimer, et en passoit des exemplaires à tous ses suffragants,

¹ Giussan. l. 2, c. 8. Conc. t. xv, p. 338 et seq.

qui les publioient dans leurs diocèses. Il les publioit aussi, ou les faisoit publier à Milan. C'est ainsi qu'en dix-neuf ans de pontificat, il célébra six conciles, dont on voit que la prépondérance sur tant d'autres conciles particuliers ne peut pas être mieux fondée. Aussi toutes les églises qui se piquent le plus de régularité et de ressemblance avec l'antiquité sainte, ont adopté comme à l'envi la discipline de Milan, image la plus fidèle de celle de Trente, et le plus digne objet de l'émulation universelle. Ce précieux corps de discipline, que nous craignons de tronquer en tentant de l'abrèger, se trouve imprimé sous le titre d'*Actes de l'église de Milan*, en deux volumes *in-folio*, auxquels nous renvoyons ceux de nos lecteurs qui veulent pleinement se convaincre que l'Esprit sanctificateur n'abandonna jamais l'Eglise.

Pour ce qui est des Pères de Malines, le duc d'Albe, en leur mandant ce qui se passoit à Louvain, les pria d'ordonner la promulgation solennelle de la bulle émanée du saint Siège à l'occasion du docteur Baius, et la souscription de tous les docteurs de cette université sans nulle exception¹. Les prélats engagèrent leur parole au duc, et arrêtèrent entre eux, que Maximilien Morillon, déjà commis par le siège apostolique à l'exécution de la bulle, seroit aussi chargé d'exécuter le décret de leur concile; qu'auparavant néanmoins Rithovius d'Ypres et Jansénius de Gand, iroient trouver Baius comme députés du concile, et lui en communiquer les ordres. Les deux évêques remplirent fidèlement cette commission; mais le docteur, rompu depuis dix ans à la dissimulation et à la fourberie, ne leur donna que des paroles éblouissantes: il protesta que personne ne desiroit la paix avec plus de passion que lui; qu'il se conformeroit avec plaisir aux vues du concile, et qu'il se soumettroit à ses résolutions, tant que la vérité, ajoutoit-il, n'y seroit pas blessée. Les deux prélats, sans faire attention à cette clause insidieuse, s'en tinrent à ses faux semblants, et reportèrent sa réponse au duc d'Albe, qui en parut aussi content qu'eux. Sur le rapport qu'ils en firent ensuite aux Pères de Malines, on fit partir pour Louvain le commissaire Morillon (1570).

¹ Balana, p. 200 et seq.

La faculté de théologie ayant été convoquée dans les formes d'usage, Morillon parut à l'assemblée, où, après avoir exposé les ordres dont le concile national de la Belgique, aussi-bien que le saint Père, lui avoit commis l'exécution, il publia solennellement la constitution pontificale, qui commence par ces mots, *Ex omnibus afflictionibus*, puis demanda à tous les docteurs s'ils étoient prêts à obéir. Ils répondirent affirmativement d'une voix unanime. Après une acception si prompte et si générale, il sembloit que la souscription qu'exigeoient encore le concile et le gouverneur, ne devoit pas souffrir plus de difficulté : mais c'étoient moins les préventions des docteurs contre la doctrine de la bulle, que leur attachement à la personne de Baius, qui les empêchoit de souscrire, et de laisser par-là un monument public de flétrissure contre lui. Dissimulant toutefois ce vrai motif de leurs refus, ils usèrent, à son exemple, d'artifice et de subterfuges, d'inventions calomnieuses, de mensonges palpables, jusqu'à prétexter sans pudeur, contre l'évidence des faits, que ni le pape, ni le concile n'exigeoient la signature de la bulle; que Morillon, de son chef, étoit venu la demander, et couvroit sa témérité du nom des Pères de Malines, dont il n'avoit point reçu de commission. Il fallut une lettre authentique des évêques d'Ypres et de Gand, députés du concile, et témoins de la commission qu'en avoit reçue Morillon, pour faire tomber la calomnie, et mettre au jour l'impudence de ses auteurs.

Il est plus que vraisemblable que les plus chauds partisans de Baius ayant été si hautement démasqués, et, tant le concile que l'inflexible duc d'Albe voulant être obéis, les autres docteurs, qui étoient en bien plus grand nombre, ouvrirent les yeux, et que le corps de la faculté souscrivit dès lors. Cependant comme on ne trouve aucun monument de cette souscription, laquelle peut avoir été supprimée fort aisément dans la suite par les disciples de Baius, demeurés maîtres de l'université, ses auteurs opiniâtres ne laissent pas d'ériger cette preuve négative, ou, pour mieux dire, ce manque de preuve, en une démonstration de la désobéissance des lovanistes. Quoi qu'il en soit de ce raisonnement pitoyable, ce qu'ils prétendent y gagner est plus misérable encore. Toutes les contradictions

qu'éprouva la bulle, ne servirent qu'à lui donner plus de relief. Ce n'étoit plus un simple décret qu'on pût soupçonner de subreption, depuis qu'il avoit été confirmé après un nouvel et très-mûr examen tant des livres que des apologies du novateur. Le clergé national, le plus intéressé à ce jugement, l'avoit confirmé en concile; il en avoit ordonné la souscription et la promulgation. On l'avoit publié solennellement, sans opposition, sans réclamation d'aucun évêque, d'aucun docteur, pas même d'un seul prêtre. Le souverain l'avoit demandé, il l'avoit agréé; tous les ordres de l'état avoient concouru à lui imprimer les marques les plus augustes et les plus authentiques de la législation.

Telle étoit la situation de cette affaire, quand, sur l'avis que Morillon donna sans doute à Rome de ce qui s'étoit passé au sujet de la souscription, le pape exhorta le duc d'Albe à la finir, en faisant rendre par la faculté de théologie un décret signé de tous ses membres, et portant que toutes les propositions étoient légitimement condamnées, que les écrits où elles se trouvoient seroient retirés des mains des candidats, et que Baïus se soumettroit à ce jugement. Le duc en ayant écrit à la faculté d'un ton à être obéi, elle tint une grande assemblée, après avoir donné aux docteurs un temps suffisant pour méditer leurs avis : tous s'y trouvèrent, à l'exception de Baïus, personnellement intéressé dans la délibération. Epouvanté enfin du tour sérieux que prenoit son affaire, déjà il avoit déclaré publiquement, à l'issue d'un exercice théologique, qu'il étoit résolu de s'en tenir au jugement que la faculté rendroit sur les articles proposés. Quand on vint aux opinions, ils passèrent tout d'une voix, et l'on prit acte de la déclaration que Baïus avoit faite dans l'intervalle, touchant sa disposition à se soumettre, comme il le devoit, au jugement de la faculté, qui enfin laissa dans ses conclusions un monument incontestable de sa pleine obéissance à la constitution de Pie V. Elle la reçut purement et simplement, supprima les livres qu'elle condamnoit, et fit souscrire la même conclusion par tous et chacun des docteurs, comme il y est marqué¹. Et cette conclusion,

¹ Act. facult. Lovan. ad 29 Aug. 1571.

comme il y est encore dit, fut ensuite présentée à maître Michel Baïus, qui déclara lui-même qu'il l'approuvoit, qu'il la vouloit souscrire, et qui la souscrivit en effet.

Ainsi l'obstination de Baïus plia-t-elle de la manière la plus humiliante, sous le poids de l'autorité réunie du chef de l'Eglise, du clergé national, et surtout du formidable duc d'Albe. Il se seroit épargné toutes ces humiliations, en se soumettant au premier jugement du saint Père, qui l'avoit traité avec tous les ménagements de la tendresse paternelle. Ses fréquentes récidives, fruits d'une âme plus superbe encore et plus fausse qu'inconstante, le mirent dans la dure nécessité d'épuiser jusqu'à la lie ce calice d'amertume. Sa flétrissure fut à jamais consignée dans les fastes de sa compagnie, chargée des conclusions prises contre sa doctrine et sa personne. Il n'en devint cependant pas plus fidèle à ses promesses et à ses serments.

Pendant que le duc d'Albe ne savoit auquel penser, parmi les novateurs qui mettoient tout en confusion dans les Pays-Bas, le roi catholique, occupé de son mariage avec Anne d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien, et sollicité de secourir la reine Marie d'Ecosse, remit encore ce soin au duc, sans lui envoyer de nouveaux secours. L'exécution fut telle qu'on devoit l'attendre d'une commission qui demandoit à peu près l'impossible. Cependant le besoin ne pouvoit pas être plus pressant. Marie se trouvoit captive en Angleterre, et la reine Elisabeth la tourmentoit indignement pour lui faire signer un traité aussi honteux à l'Ecosse que dommageable à la religion catholique, dont il consommoit la ruine dans ce royaume.

Ce n'étoit pas sans raison¹, ou sans l'un de ces noirs sentiments qui prennent l'ascendant sur la raison même, que l'infortunée Marie avoit d'abord pris possession de son trône avec autant de répugnance que si elle eût marché au supplice. A peine fut-elle dans ses états, qu'elle reçut tant d'insultes de ses sujets hérétiques, et surtout de leurs séditieux pasteurs, que le diadème lui devint un joug qu'elle auroit eu peine à supporter, si l'espérance de quelque changement ne l'eût flattée

¹ De Thou. liv. 40.

par intervalle. Dans l'exercice de sa religion, on lui permettoit tout au plus de faire dire quelque messe basse ; et il arriva un jour qu'un sectaire fanatique eut l'insolence de briser les cierges qu'on apportoit dans son oratoire pour la célébrer. L'atrocité se joignit au fanatisme, et fut portée jusqu'à poignarder dans le cabinet, et sous les yeux de la reine enceinte, un sujet d'excellent conseil, d'une fidélité à toute épreuve, et d'une habileté qui déconcertoit les plus secrètes cabales des perturbateurs de l'état. Le but des assassins n'étoit pas seulement de causer à la reine un effroi et une révolution qui la fissent périr elle et son fruit, mais de la faire soupçonner d'un honteux commerce avec le malheureux qu'ils venoient d'assassiner, par l'époux qu'elle s'étoit choisi contre les vues ambitieuses de la reine d'Angleterre. Cet objet prétendu de la passion d'une reine n'étoit qu'un musicien, laid de figure, et cassé de vieillesse : cette absurde calomnie fit néanmoins fortune parmi les sectaires, et par leur instigation prit dans l'âme du roi jaloux.

Le feu de la discorde étoit principalement soufflé par le comte de Murray, qui ayant surpris la confiance de l'infortunée reine, dont il étoit frère naturel, trouva moyen de perdre l'un par l'autre, la reine et le roi. Il engagea le comte de Bothwel à délivrer la reine d'un époux, disoit-il, qu'elle ne pouvoit souffrir, ajoutant qu'elle s'estimeroit heureuse d'épouser son libérateur. Il est des attentats dont le projet seroit regardé comme une chimère sous la plupart des climats : celui-ci fut conçu et mis aussitôt à exécution sur ces rivages orageux, où tout ce qui est extrême a des attraits particuliers. Bothwel fit sauter avec un pétard la chambre du roi, après l'avoir étranglé secrètement dans son lit, enleva la reine, et dans un premier saisissement, trop puissant sur un sexe timide, il la pressa en tant de manières de lui donner la main, qu'elle contracta le mariage fatal qui la précipita du trône dans les fers, et dans ce long enchaînement d'infortunes dont l'échafaud fut le terme.

Aussitôt après ce mariage, elle fut investie, avec son indigne époux, par une armée de rebelles suscités par Murray : on laissa échapper Bothwel, de peur qu'il ne rendit témoignage,

touchant le régicide, à l'innocence d'une infortunée qu'on vouloit trouver coupable. Pour elle, on la mit sur une vile monture, avec un habit également propre à lui attirer les risées publiques; et à la tête des troupes qui l'avoient arrêtée, on la conduisit par de longs détours couverts d'une populace insolente, jusqu'à la forteresse ou prison de Loclevin, située au milieu d'un lac. Partout on portoit devant elle un drapeau où étoit peint le cadavre du roi son premier époux, avec le petit prince Jacques son fils, qui tendoit ses mains innocentes au ciel, comme pour demander justice contre les assassins de son père. La vue de ce tableau, avec les explications qu'en faisoient les rebelles dans les termes les plus insultants, et les relations calomnieuses qu'ils avoient répandues de tous côtés, lui attirèrent tous les outrages imaginables, et formèrent sur son innocence même un nuage que les moyens les plus irréfragables ne purent qu'à peine dissiper avec le temps. Cependant on la força de signer un acte, par lequel elle se démettoit de la couronne en faveur de son fils, qui n'avoit guère plus d'un an, et qui dès lors fut proclamé roi. Elle protesta d'abord contre cette violence avec les formalités nécessaires, et après quelque temps, elle s'échappa de sa prison; mais ce ne fut que pour retomber entre les mains plus inhumaines encore de la reine d'Angleterre.

Au lieu de l'asile qu'elle avoit demandé, elle ne trouva que des fers, où Elisabeth la retint plus de dix-huit ans, sans nul égard aux droits sacrés de l'hospitalité, à la proximité du sang, à l'honneur du diadème, à la foi donnée, à l'humanité même.

L'impitoyable Elisabeth ne consulta que son dépit contre une princesse qui usoit de la prééminence du sang illustre et pur qui couloit dans ses veines, de la situation de ses états, des agréments de son esprit, et de tous les dons de la nature, pour l'empêcher d'exécuter celui de tous ses desseins qu'elle avoit le plus à cœur; savoir, de réunir les trois couronnes des îles Britanniques sur la tête d'un monarque protestant, afin d'en bannir à jamais la foi romaine, dont le rétablissement en Angleterre pouvoit attirer à sa mémoire toute la flétrissure qu'elle méritoit. La foi de la reine Marie d'Ecosse fut ainsi la première cause de la longue persécution qu'elle eut à soutenir, d'où l'on

peut sans exagération qualifier de martyr la mort violente pas où elle finit. Il nous reste un monument très-marqué des projets sanguinaires de l'hérésie contre le zèle de cette princesse pour la religion de ses pères, dans une lettre où Bèze fait des vœux pour voir bientôt l'Ecosse délivrée de ce qu'il appelle une autre Athalie¹.

Toutes les têtes couronnées s'intéressèrent au malheureux sort de la reine prisonnière, et plusieurs demandèrent son élargissement avec de vives instances long-temps réitérées, et toujours inutiles. Il en fut de même des poursuites du parlement d'Ecosse, des grands de ce royaume, et du jeune monarque dès qu'il fut en âge de penser et de sentir. Rome éclata aussi contre Elisabeth. Le saint pape Pie V, qui l'avoit assez ménagée jusque-là, publia contre elle une bulle foudroyante quand elle se fut montrée sourde aux prières et à tous les avertissements des princes ses voisins. Il y peignoit les bannissements, les chaînes, les tortures, tous les genres de supplices et de vexations exercés contre les évêques, contre les prêtres, contre les fidèles de tout état, dont le crime consistoit uniquement à ne point prendre part aux attentats de sa tyrannie et de son impiété. L'anathème étoit ensuite prononcé avec tous les effets qu'on y attachoit alors.

Sous un règne tel que celui d'Elisabeth, c'étoit courir un terrible hasard, que de notifier cette bulle en Angleterre; mais le péril même parut enhardir l'Anglois Jean Felton. Il eut l'impétuosité de l'afficher à la porte de l'évêque de Londres, où elle demeura depuis le soir jusqu'à huit heures du matin, sans que Felton voulût profiter de cet intervalle pour prendre le large; et comme un de ses amis lui mettoit sous les yeux tout ce qu'il risquoit: La mort soufferte pour une si belle cause, répondit-il, est moins à craindre qu'à désirer. Felton néanmoins fut simplement soupçonné d'avoir quelque connoissance de cette affaire; mais sitôt qu'on lui eut demandé qui avoit affiché la bulle: Je veux bien vous tirer d'inquiétude à ce sujet, répondit-il, et je confesse volontiers que c'est moi. Il fut condamné au supplice des criminels de lèse-majesté. Quand on lui

¹ Ep. Theod. de Bez. ad Buchan.

dit de demander pardon à la reine, il répondit qu'il n'avoit manqué à rien de ce qui lui étoit dû, se laissa couper la main droite sans changer de couleur, et supporta le reste des tourmens avec la même fermeté (1570).

Pie V eut plus de sujet de s'applaudir des efforts qu'il fit dans le même temps contre les Turcs. Malgré des pertes accablantes essayées récemment par les chrétiens, le saint pape, par la grandeur de son courage, par son habileté, par ses dons abondants, et surtout par la vertu de ses prières, leur procura la plus mémorable victoire qu'ils eussent encore remportée sur mer. Scïlim II, fils et successeur bien différent de Soliman II, le plus honnête des sultans¹, ne vit pas plus tôt sa domination solidement établie, qu'il rompit la paix jurée aux Vénitiens par son père, et renouvelée par lui-même. Il avoit pris la résolution de leur enlever l'île de Chypre; et pour les obliger à faire diversion, il envoya dans l'Albanie le bacha Achmet, avec soixante mille hommes; Hali-Bacha, dans l'île de Chio, avec quarante galères que renforça bientôt le bey de Négrepont; puis le formidable Mustapha en Chypre, avec plus de trois cents voiles, et des troupes de terre proportionnées. Dans toute l'étendue de cette île, il n'y avoit que deux places de résistance, Nicosie au milieu des terres, et Famagouste, port assez bien fortifié. Les Turcs, ayant débarqué sans obstacle, allèrent assiéger Nicosie, qu'ils prirent d'assaut après six à sept semaines de siège: ils y massacrèrent plus de vingt mille personnes, sans distinction de sexe, et firent quinze mille esclaves, avec un butin inestimable.

Dans la campagne suivante, ils prirent Famagouste par composition, le sort de Nicosie ayant fait peur aux habitants, dont l'indocilité, jointe à l'épuisement des munitions, força le courageux Bragadin leur gouverneur à capituler après une longue et glorieuse défense. Ce que le peuple aveuglé par l'effroi avoit cru devoir faire son salut, ne servit qu'à précipiter sa perte, et à combler son infortune. Le barbare Mustapha, après avoir accordé tous les articles de la capitulation, et les avoir confirmés par serment, fit égorger la garnison tout en-

¹ Chalcond. t. II, l. 15. De Thou, l. 49.

tière, avec la principale noblesse, comme elle venoit par honneur au-devant de lui. Pour le gouverneur, après lui avoir fait présenter par trois fois sa tête au bourreau, sans pouvoir l'intimider, il lui fit couper le nez et les oreilles, ordonna qu'on le tint étendu par terre, et lui insultant avec autant d'impiété que de barbarie : Où est maintenant ton Christ, lui disoit-il ? Et s'il est tout-puissant, à quoi tient-il qu'il ne t'arrache de mes mains ? Quelques jours après, ses plaies encore toutes saignantes, et deux paniers remplis de terre pendus à son cou, il le fit conduire sur les différentes brèches des remparts, et toutes les fois qu'il passoit devant le bacha, on l'obligeoit de baiser la terre ; ensuite on l'exposa au haut d'une antenne, pour servir de spectacle aux chrétiens qu'on venoit d'arrêter dans leurs vaisseaux, où déjà ils étoient embarqués sur la foi des serments. Enfin, au bruit des tambours et des trompettes, on le conduisit dans une place publique où il fut écorché vif, et montra une constance que la foi seule pouvoit inspirer, même à un héros. Il ne cessa point d'invoquer Jésus-Christ, qu'écorché jusqu'à la ceinture, et le corps épuisé de sang, il n'eût rendu son âme à Dieu, avec son dernier souffle. En haine d'une confession si glorieuse, Mustapha lui fit encore mille outrages après sa mort ; puis remplit sa peau de paille, la promena dans les ports d'Asie et de Grèce, d'où elle fut portée à Constantinople avec les têtes d'un autre Bragadin, de Querini et de Martiningo, dignes tous trois de ces honorables outrages, et par leur valeur militaire, et par leur magnanimité chrétienne.

Cette haine forcenée du nom chrétien, excita par tout l'Occident une fureur d'indignation dont le saint pape s'efforça de tirer parti pour le solide avantage de la chrétienté ; mais les princes éloignés du midi où grondoit l'orage, ayant d'ailleurs pour la plupart assez d'affaires chez eux, ne jugèrent point à propos de se réunir contre l'ennemi commun. L'empereur même, si souvent inquiété par les Ottomans, refusa d'accéder à la ligue, sous prétexte d'une trêve conclue peu d'années auparavant avec le grand-seigneur. Il n'y eut que le pape, le roi

† Adrian. de bell. Cypr. l. 2.

d'Espagne et la république de Venise, qui résolurent ensemble d'humilier l'orgueil des infidèles, et de porter la guerre au sein de leur empire. Ils prirent si fort à cœur cette généreuse entreprise, animés principalement par les exhortations du saint pape, et par la profusion avec laquelle il fournissoit à la dépense, qu'ils mirent en mer plus de deux cents galères, vingt-huit grands navires d'équipage, et six galéasses munies de grosse artillerie. Don Juan d'Autriche, frère naturel du roi d'Espagne, fut nommé généralissime de toute l'armée, quoiqu'il fût âgé tout au plus de vingt-quatre ans ; mais on lui avoit donné pour conseils, André Doria, vieux marin des plus renommés de son siècle, et Louis de Réquesens, dont la prudence lui fit confier ensuite le gouvernement difficile de la Belgique. La flotte du saint Siège avoit pour général Marc-Antoine Colonne, désigné pour commander en chef au défaut de don Juan. Le noble vénitien Barbarigo commandoit la flotte de sa république. Du reste, la fleur de la noblesse d'Italie et une partie de celle d'Espagne remplirent cette armée, plusieurs d'entre eux s'étant déjà signalés par des exploits qui excitoient l'émulation de tous les autres. La flotte ottomane commandée par Ali-Bacha, et plus nombreuse encore que celle des chrétiens, outre deux cents galères, comptoit soixante-dix frégates ou brigantins. Ces ignorants et présomptueux Barbares avoient si bonne opinion d'eux-mêmes, et si peu d'idée de l'ennemi, qu'ils n'imaginoient pas qu'il osât seulement paroître en leur présence.

Dans ces dispositions des deux armées, également empressées au combat, elles ne tardèrent point à se joindre (1571). On se rencontra dans le golfe de Corinthe, qui prend aujourd'hui son nom de Lépante près d'Actium, lieu déjà si mémorable par la bataille qui avoit décidé de l'empire du monde entre Marc-Antoine et Auguste. Comme les deux armées rangées en bataille, n'étoient plus séparées que par un espace de douze milles, don Juan, avant d'approcher davantage, ordonna d'arborer l'étendard qu'il avoit reçu du souverain pontife ; et précédé de ce signe sacré, il parcourut les rangs dans un brigantin, afin d'exhorter les troupes à combattre jusqu'à la mort, et à mépriser tout péril sous l'étendard de Jésus-

Christ¹. Dès que les soldats chrétiens virent flotter le drapeau, où l'image d'un Dieu mort pour les hommes étinceloit d'or et de pierreries, cette multitude qui sous le fer dont elle étoit hérissée ne respiroit que la menace et le carnage, donna un spectacle nouveau, qui put fixer quelque temps les regards du ciel même. Toute l'armée, à l'exemple des généraux, tomba prosternée devant le Dieu sauveur, en jurant de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la gloire de son nom, et en le conjurant de favoriser le courage dont il étoit le principe et le terme.

Ils s'étoient voués en victimes pacifiques; ils se relevèrent en lions altérés de sang, et qui ne connoissent plus d'autre danger que de manquer leur proie. Don Juan fit donner le signal du combat par un coup de canon, et les deux armées, comme deux orages contraires, se portèrent l'une sur l'autre avec une violence et un bruit effroyable. Les Turcs avoient l'avantage du vent; mais il tomba au moment que commença l'action. Après quelque temps d'un calme si profond, qu'à peine on se croyoit en mer, le vent reprit en faveur des chrétiens, et porta la fumée de leur artillerie sur la flotte ottomane, ce que les guerriers chrétiens regardèrent comme un premier fruit de leur confiance dans le maître suprême des éléments et de la victoire. Elle fut néanmoins disputée cinq heures entières; au bout de trois heures, elle commença par l'aile gauche des chrétiens, commandée par le noble vénitien Barbarigo, qui fit couler la galère de Siroch, commandant de l'aile opposée des ennemis. Siroch fit la plus opiniâtre résistance, et soutint le courage de ses gens, jusqu'à ce qu'ayant été mis en pièces, en se défendant comme une bête féroce, la consternation se répandit dans toutes ses galères, et les fit tourner vers la côte avec tant de précipitation, que la plupart s'y brisèrent. Toutefois le brave Barbarigo qui faisoit autant l'office de soldat que de capitaine, reçut dans l'œil un coup de flèche, dont il mourut le lendemain. Son neveu Contarini qui prit sa place, et le noble Querini, périrent de même au sein de la victoire.

¹ De Thou, l. 56.

La nouvelle de la défaite de Siroch étant parvenue au centre de l'armée chrétienne, où le généralissime don Juan faisoit tête au général turc, et déjà remportoit quelque avantage, les Espagnols, jaloux de ce que les Vénitiens avoient déterminé la victoire, oublièrent leur lenteur accoutumée, enchérèrent sur la chaleur italienne, firent sur la capitane turque un feu terrible dont Ali fut tué, l'abordèrent, en arrachèrent le croissant; et don Juan faisant alors crier *victoire*, ce ne fut plus un combat, mais une horrible boucherie, où les musulmans stupides se laissoient égorger sans se défendre. Doria qui commandoit l'aile droite, sous prétexte qu'il n'avoit pas assez de vaisseaux pour faire un front égal à celui d'Ochiali qui commandoit la gauche des Turcs, mais dans la vue réelle, dit-on, de conserver les navires qu'il entretenoit au service du roi d'Espagne, prit le large avec toutes ses galères. Ochiali se mit à le poursuivre; mais son audace ne portant que sur la crainte qu'il présuinoit faussement dans son ennemi, et celui-ci ayant fait mine de revenir à la charge avec le marquis de Sainte-Croix, le musulman s'enfuit à toutes voiles, avec trente galères tout au plus. Le reste de ses vaisseaux fut pris, ou coulé à fond.

Les Turcs firent une perte immense dans cette bataille, la plus désastreuse, à tout prendre, qu'ils eussent livrée depuis l'établissement de leur empire. Les vainqueurs leur tuèrent trente-deux mille hommes, firent trois mille cinq cents prisonniers, dont vingt-cinq officiers du premier rang, délivrèrent quinze mille esclaves chrétiens, prirent cent trente à quarante galères, ou autres bâtimens, brûlèrent, coulèrent à fond, ou firent briser tout le reste, à l'exception de quarante à cinquante voiles que sauvèrent tant Ochiali que le roi d'Alger, qui eut aussi le bonheur de s'échapper à travers l'armée chrétienne. Il est impossible d'apprécier le butin fait sur une flotte innombrable chargée de la dépouille d'une infinité de vaisseaux, des villes mêmes qu'elle venoit de piller. Les chrétiens perdirent environ huit mille hommes, la plupart vénitiens, dont plusieurs officiers de marque: mais le sénat, regardant une mort si belle comme un sort plus digne d'envie que de regrets, défendit d'en porter le deuil, et d'en marquer aucune tristesse.

La journée de Lépante, 7 octobre 1571, devint pour cette république généreuse un jour de fête et d'allégresse publique, qu'elle ordonna de solenniser à perpétuité. Le saint pape Pie V, aux prières duquel on attribua principalement ce succès, établit pour toute l'Église une fête en l'honneur de la sainte Vierge, sous le nom de Notre-Dame-de-la-Victoire, et fit ajouter ces mots aux litanies : *Secours des chrétiens, priez pour nous*. Deux ans après, Grégoire XIII établit encore en mémoire de la victoire de Lépante, ou plutôt rétablit la fête du Rosaire instituée cent ans auparavant, et la fixa au 1.^{er} d'octobre. Pie V protestoit que cette victoire étoit due à l'intercession de la mère de Dieu, et il paroît avoir eu à ce sujet des connoissances plus que naturelles. Les historiens de sa vie assurent que le jour de la bataille, et la nuit précédente, il redoubla la ferveur de ses prières, et ordonna qu'on fit la même chose dans toute la ville; que dans le temps du combat, le consistoire se trouvant assemblé, il quitta brusquement les cardinaux, ouvrit une fenêtre, et y demeura quelque temps, les yeux levés au ciel; qu'ensuite il ferma la fenêtre, et leur dit : Il ne s'agit plus d'autre affaire que de rendre grâce à Dieu pour la victoire qu'il vient d'accorder à son peuple ¹.

Pendant les vainqueurs ne surent pas tirer parti de leur avantage. Au lieu de marcher à Constantinople, qui vraisemblablement eût été prise d'emblée dans le trouble et la consternation où se trouvoit toute cette capitale, don Juan d'Autriche alla passer l'hiver à Palerme, et Colonne prit le chemin de Rome. Venieri qui avoit succédé à Barbarigo dans le commandement des Vénitiens, et qui se voyoit seul à la tête de l'armée navale, ne laissa pas de poursuivre les Turcs; il tourna même vers leur capitale; mais sa lenteur et son irrésolution lui ravirent le succès qu'il pouvoit encore se promettre de ses seuls efforts. Il n'est pas douteux que s'il eût seulement poussé jusqu'au sein de l'Archipel, tous les Grecs auroient sur-le-champ secoué le joug des infidèles. Déjà Constantinople étoit aussi alarmée que si le vainqueur eût été à ses portes. La plupart des Turcs donnoient leurs trésors à garder aux habitants chrétiens,

¹ Gabut. l. 3. Ciacon. p. 998.

et les prioient de leur permettre l'exercice du mahométisme, au moyen d'un tribut, lorsqu'ils seroient mattres de la ville et de l'empire. Sélim qui étoit à Andrinople, revint promptement pour empêcher le désordre; et comme on ne voyoit point arriver les vainqueurs, il calma si bien les esprits, qu'un commissaire vénitien étant venu proposer l'échange des prisonniers, le grand visir lui tint ce langage : « Vous voulez voir sans doute comment nous portons les coups de la fortune? Eh bien apprenez ce que nous pensons. En vous enlevant le royaume de Chypre, nous vous avons coupé un bras qui ne reprendra point; et lorsque vous avez défait notre flotte, vous nous avez rasé la barbe, qui bientôt reparoitra plus forte qu'au-paravant. »

Pendant que Sélim, avant ce revers, jetoit l'alarme dans toute la chrétienté, les Maures d'Espagne qu'on a vus presque anéantis sous le règne de Ferdinand le Catholique, ne laissèrent pas de se relever, de se révolter, de faire durer la rébellion trois années entières, avec un désordre et des excès qui firent comprendre combien il est dangereux pour les états même les plus florissants, de vivre dans la sécurité avec des sectes séditeuses, quand on n'attend leur fidélité que de leur foiblesse. Ces ennemis irréconciliables de la religion et de la puissance castillane, sous prétexte de la trop grande sévérité de leurs gouverneurs, s'attroupèrent dans les détroits des montagnes au pays de Grenade, et se choisirent pour roi un jeune homme de leur nation, nommé Ferdinand de Valore, le plus distingué d'entr'eux par sa bravoure, aussi-bien que par ses richesses et sa naissance ¹. Aussitôt après, ils se répandirent en armes dans le plat pays, où ils commirent, comme à l'envi, des impiétés et des cruautés effroyables (1569). Les églises profanées, et les prêtres appliqués à des supplices ordinaires, méritent à peine attention dans cet énorme brigandage. Des communautés entières de religieux furent précipitées dans des chaudières d'huile bouillante, quantité de prêtres enterrés vifs jusqu'à la ceinture, puis proposés comme des buts aux arbalétriers, ou abandonnés à une mort d'autant plus cruelle qu'elle étoit plus lente.

¹ De Thou, l. 48, initio.

Pour ajouter le sacrilège à la barbarie, plusieurs personnes, en dérision du crucifix, furent clouées à des croix. La plupart de ces martyrs souffrirent avec tant de constance, que leurs bourreaux furent enfin réduits à les admirer. Le roi maure eut horreur le premier de ces atrocités, et donna un édit pour y mettre au moins quelques bornes; mais quoiqu'il défendît simplement de tourmenter les femmes et les enfants au-dessous de dix ans, il fut très-mal obéi. Le roi catholique de son côté fit marcher contre les rebelles ses vieilles troupes et ses meilleurs généraux : on en vint souvent aux mains, on fit de grandes pertes de part et d'autre; le gouvernement espagnol fut réduit à faire des recrues forcées, et Philippe II, tout impérieux, tout impatient qu'il étoit de la contradiction, se laissa bien des fois de cette guerre. Il tenta aussi souvent, mais toujours en vain, de faire la paix. Enfin l'armée castillane, sous le commandement du duc d'Arcos, remporta une victoire complète. Le peu d'infidèles qui échappèrent au carnage, furent réduits à se disperser sans pouvoir plus rien entreprendre (1571).

Pie V, après la victoire signalée qu'il avoit obtenue du ciel, redoubla ses ferveurs et toutes ses bonnes œuvres. On le voyoit souvent visiter les hôpitaux, laver les pieds des pauvres, embrasser affectueusement des malades tout couverts d'ulcères, les consoler, les servir lui-même, et fournir avec profusion à tous leurs besoins¹. Il donna vingt-mille écus d'or à l'hôpital du Saint-Esprit, six mille au séminaire dit des Clercs, cinq mille à la confrérie de l'Annonciade; il fonda quantité de dots pour marier de pauvres filles. Dès le jour du triomphe où Marc-Antoine Colonne, général des troupes romaines à la journée glorieuse de Lépante, fit son entrée publique à Rome, le religieux pontife, au lieu du banquet somptueux qu'on avoit coutume de faire en ces rencontres, en appliqua le prix à doter de jeunes personnes sans fortune, et à distribuer des vivres aux malheureux. Depuis cette époque jusqu'à sa mort, c'est-à-dire, dans l'espace d'environ six mois, il fonda un collège à Pavie pour former la jeunesse autant à la piété qu'à l'étude des lettres,

¹ Duchesne, Vie des papes, p. 430 et seq. Ciacon. t. III, p. 104. Gabut. Vit. Pii V.

et un monastère de dominicains à Bosco dans le Milanès. Il établit et fit établir dans une infinité de diocèses une ou plusieurs confraternités semblables à celle de Rome nommée de la doctrine chrétienne, pour l'instruction de la jeunesse. Il confirma la congrégation des frères de la charité établie trente-deux ans auparavant, l'érigea en ordre religieux sous la règle de saint Augustin, et y ajouta un quatrième vœu de se consacrer au service des malades, avec des réglemens ou des constitutions particulières qui lui manquoient encore. Le saint instituteur, Jean de Dieu, ne lui avoit point laissé d'autre règle que son exemple.

Protecteur déclaré des savants, et plus encore des hommes vertueux, Pie V n'élevoit point de sujets aux dignités ecclésiastiques, qu'il ne les jugeât tels : parmi vingt-un cardinaux qu'il fit en trois promotions, la plupart, sans excepter le cardinal Alexandrin son neveu, se distinguèrent par leur érudition, ou par d'autres talents marqués. Il y avoit tant de noblesse dans sa charité, qu'ayant fait venir tout à la fois à Rome, en un temps de cherté, du blé de France et de Sicile pour plus de cent mille écus, il le fit revendre à un prix si bas, que les officiers de la police trouvant cette libéralité abusive, lui proposèrent quelques spéculations économiques, afin de l'arrêter. Ce genre d'économie, leur répondit-il en deux mots, ne sied point à un prince, et moins encore à un pape. On ne laissa point après sa mort de trouver dans ses coffres un million d'écus d'or, et des redevances pour cinq cent mille, exigibles sous trois mois, le tout destiné à pousser l'avantage des chrétiens contre les Turcs, dont il avoit absolument résolu d'abattre la puissance. Il avoit outre cela cent mille écus entre les mains du trésorier chargé de fournir aux besoins des pauvres, et treize mille dans sa chambre pour distribuer journellement lui-même. Il est clair par-là que ce vertueux pontife ne se laissa jamais dominer par la chair et le sang, ou par l'amour de ses proches ; et il n'est pas moins sensible qu'un pape que la chair et le sang ne dominant point, peut toujours faire de grandes choses.

Mais borné à réprimer les Philistins de la loi nouvelle, sans les écraser, le destin de Pie V ne s'étendoit point au-delà du

trionphe de Lépante. Peu de temps après, il sentit redoubler les douleurs d'une coliquenéphrétique dont il étoit tourmenté depuis long-temps. Les remèdes ordinaires devenant inutiles, il ne pensa plus qu'à se préparer à la mort, par l'usage parfait de ce qu'il lui restoit à vivre et à souffrir. Il avoit continuellement sous les yeux, ou du moins dans l'esprit, l'image d'un Dieu souffrant pour notre salut ; ce qui lui faisoit supporter les douleurs les plus aiguës avec un courage et une tranquillité qui étonnoient tout le monde. La fête de Pâques étant arrivée, comme déjà il étoit extrêmement affoibli, cet infatigable pasteur que tant d'occupations de premier ordre n'empêchoient pas d'instruire lui-même son peuple, voulut encore prêcher après avoir visité, presque tout à pied, les sept églises principales de Rome. Enfin, consumé de douleur et de foiblesse, il reçut les derniers sacrements de la main du cardinal Alexandrin son neveu, et trois jours après, le 1.^{er} de mai 1572, il rendit sa sainte âme entre les mains de son Créateur, en proférant ces paroles d'un hymne du temps : *Quæsumus, auctor omnium, etc.* Il étoit âgé d'environ soixante-huit ans, et avoit gouverné l'Eglise six ans trois mois et vingt-quatre jours. Quelque sainte qu'eût été la vie de ce pontife, à qui l'on décerna dans la suite un culte public, le peuple ne laissa pas de se réjouir à sa mort à cause de la régularité sévère de ses mœurs. Il est même des censeurs bien élevés dans leur opinion au-dessus de l'ordre populaire, qui l'ont accusé de négligence dans le gouvernement, et d'une molle confiance dans ses ministres. S'ils ont bien rencontré, que répondrons-nous, sinon que la dignité pontificale seroit une charge accablante pour les anges eux-mêmes ? Le sultan Sélim, qui regardoit ce pontife comme le plus formidable ennemi du croissant, fit faire, à la nouvelle de sa mort, des réjouissances publiques à Constantinople pendant trois jours. A Rome, après trois jours de conclave qui suivirent immédiatement la mort du saint pontife, le cardinal Hugues Buoncompagno, natif de Bologne, fut élu le 13 de mai pour lui succéder, et prit le nom de Grégoire XIII.

Avant que le cardinal Alexandrin, qui contribua beaucoup à cette élection, eût quitté la France, où il étoit légat quand il apprit que le pape son oncle étoit dangereusement malade, il

avoit reçu ordre de détourner plus fortement que jamais le roi Charles IX de contracter des liaisons avec les calvinistes, spécialement de conclure le mariage de Marguerite de Valois sa sœur avec le prince de Béarn. Le légat s'acquitta fidèlement de sa commission ; et quelques historiens ajoutent, que pressant le jeune monarque jusqu'à le réduire à ne savoir que répondre : Ah ! monsieur le cardinal, s'écria le prince embarrassé, que ne puis-je tout vous dire ! Vous connoîtriez bientôt que rien n'est plus propre que ce mariage à faire triompher la religion en France, et à exterminer les ennemis de la foi¹. Encore un peu de temps, et le saint Père applaudira lui-même à mon zèle. Ce discours, si Charles IX l'a tenu véritablement, donneroit fortement à penser que ce prince avoit résolu le massacre de la Saint-Barthélemi long-temps avant l'exécution² ; mais suivant les têtes les plus judicieuses, qui se défient avec raison de ces anecdotes italiennes, on doit croire qu'il ne donna son consentement à cette barbarie, qu'après que la blessure de l'amiral et le ressentiment de la secte eurent rendu comme inévitables les autres scènes de cette horrible tragédie. Il y a même toute apparence que d'abord il voulut se défaire uniquement des chefs les plus dangereux du parti. Les caresses et les marques de confiance qu'il employa pour les attirer à la cour, ne tendoient qu'à les mettre sous sa main, afin de prévenir les soulèvements, ou de les punir dans les formes légales.

On usa, pour les attirer, des prétextes les plus propres à éblouir les principaux d'entre eux ; on offrit à la reine de Navarre de marier la princesse Marguerite de France avec le prince de Béarn, et à l'amiral de le mettre à la tête d'une puissante

¹ Pref. du Stratag.

² « C'est à tort, dit Feller, qu'on a supposé que le mariage de sa sœur étoit un piège tendu pour attirer les huguenots et les immoler tous : la résolution de massacrer leurs chefs, fut prise subitement et inspirée par la crainte d'une conspiration que l'on pretendoit être formée contre le roi. Il crut qu'il n'avoit d'autre parti à prendre que de périr lui-même, ou d'employer la violence pour perdre ses ennemis. » « Un roi réduit à traiter avec ses sujets, devenus ses ennemis, dit un autre auteur, leur pardonne difficilement cette injure ; Charles IX, indigné des conditions qu'on lui avoit fait subir, frappé de ce qu'il avoit à redouter d'un parti toujours menaçant, conçut le projet de se défaire des chefs des huguenots. » (*Article Charles IX.*)

armée, afin d'enlever les Pays-Bas à l'Espagne. Jeanne d'Albret, livrée dans sa jeunesse au luxe, aux plaisirs, à la dissipation des cercles et des sociétés d'amusement, avoit entièrement changé d'inclinations ou d'allures, et ne faisoit plus guère sa compagnie que des théologiens et des ministres, qui lui inspiroient, avec leur humeur sombre, leurs préventions, leurs soupçons et leur aigreur inquiète. Elle ne se détermina qu'après mille répugnances à céder aux invitations du roi, qui lui paroissoient d'autant plus suspectes, qu'elles étoient plus pressées. L'accueil enchanteur qu'on lui fit à son arrivée, et les complaisances infinies qu'on eut pour elle en traitant du mariage du prince son fils, accrurent encore, sinon ses terreurs, au moins ses incertitudes et son étonnement. Il n'en fut pas ainsi de l'amiral, ce modèle de circonspection et de sagacité, non moins compassé dans ses démarches, que sûr dans son tact et juste dans ses mesures. Tout ce que purent lui dire et lui écrire ses plus zélés partisans, ses amis les plus sages et les plus éprouvés; tous les avis qu'ils lui donnèrent de mille indices effrayants, dont chacun à la vérité ne fournissoit qu'au soupçon, mais qui tous ensemble faisoient un corps de présomptions peu différent de l'évidence, rien ne put l'empêcher de marcher aveuglément à sa perte. Infatué de son idole, c'est-à-dire, de la guerre imaginaire de Flandre, il rebutoit tous les avis qui ne flattoient pas sa chimère, comme les vains présages d'un zèle à vision.

La reine de Navarre étoit arrivée à Paris au milieu du mois de mai, et le 10 de juin elle y mourut, âgée de quarante quatre ans seulement. Cette mort précipitée, que suivit de près la mort violente de tant d'autres grands du même parti, passa dans toutes les bouches du royaume pour l'effet du poison; encore qu'elle fût arrivée chez Guillart, évêque hérétique de Chartres et que toutes les recherches de la défiance la plus ombrageuse n'eussent abouti à aucune découverte. Mais dans ces temps d'opprobre et d'horreur, l'art de faire périr sourdement étoit porté au comble de son affreuse per-

* L'autopsie du cadavre détruit ce soupçon. (Voy. note de Voltaire, *Henriade*, chant III.)

fection. Après bien d'autres morts survenues aussi à propos qu'elles étoient utiles à la politique, on avoit l'exemple récent du cardinal de Châtillon, empoisonné par son valet de chambre, comme il étoit prêt à repasser d'Angleterre en France. Maurevert, qui expédia dans le même temps le seigneur de Moui, avoit tant de réputation dans ce genre d'habileté, qu'on le nommoit publiquement l'assassin royal.

La mort de Jeanne d'Albret n'empêcha point de célébrer, après quelque délai néanmoins, le mariage du prince de Béarn, qui prit alors le nom de roi de Navarre. La cérémonie s'en fit même avec un éclat qui ne parut point souffrir de la lueur sinistre des torches qui fumoient encore sur le tombeau maternel. L'amiral y assista, suivi d'une nombreuse et brillante noblesse. Comme il eut aperçu aux voûtes de la cathédrale les drapeaux qu'on lui avoit enlevés à Jarnac et à Moncontour, spectacle si propre à faire naître des pressentiments funestes, il s'écria au contraire, l'esprit toujours exalté par ses triomphes imaginaires de Flandre : bientôt ces tristes vestiges de la discorde feront place à des trophées plus dignes de fixer les regards des Français. Le roi continuant à lui témoigner une entière confiance, il en conçut tant d'espoir, qu'il osa tenter de prévenir tout à la fois le monarque, jaloux de son frère, et contre ce frère le duc d'Anjou, et contre la reine sa mère. En réglant avec le roi le plan des opérations de la campagne, il lui fit entendre qu'il importoit à sa gloire de ne plus confier ses troupes à un frère qui moissonnoit les lauriers pour lui seul ; qu'il falloit lui-même se mettre à la tête de ses armées, et sortir en même temps de la tutelle qu'éternisoit la reine sa mère, pour régner à jamais sous son nom ; en un mot, qu'il étoit temps de secouer le joug, et de montrer à ses peuples qu'il étoit digne de leur commander.

Catherine de Médicis, qui à tout prix vouloit être maîtresse, et qui voyoit le moment où le roi son fils lui alloit échapper, eut d'abord avec le monarque une entrevue accompagnée de caresses et de reproches, de beaucoup de larmes et de marques d'attendrissement ; mais ne pouvant point encore se promettre que le roi fût bien détaché de l'amiral, elle forma la résolution de commettre ce jeune prince avec les religionnaires, de ma-

nière qu'il n'y eût plus jour à pouvoir jamais se rapprocher. En conséquence, on rappela le duc de Guise et les autres princes lorrains, qu'on avoit éloignés peu auparavant comme suspects à la cour. Ils revinrent avec empressement, accompagnés du duc de Montpensier, du duc de Nevers, et d'une suite nombreuse de gentilshommes. Henri de Guise, depuis l'assassinat de François son père, dont jamais l'amiral ne s'étoit bien lavé, ne respiroit que la vengeance; et tout moyen lui étoit bon pour y parvenir. Assassinat pour assassinat, il n'y avoit rien dans ce change qui lui parût honteux, pour ce qui étoit du consentement et de l'induction même au crime. Quant à l'exécution, il n'y eut pas plus d'embarras dans une cour qui avoit son assassin attiré.

Nicolas de Louviers, seigneur de Maurevert en Brie, se posta, comme exécuteur, dans une maison du cloître de Saint-Germain-l'Auxerrois, par où passoit l'amiral en revenant du Louvre, à la rue de Betizy où il logeoit; et par une fenêtre couverte d'un rideau, il lui tira, le 22 d'août, un coup d'arquebuse, dont les balles lui brisèrent un doigt de la main droite, et lui firent une large plaie au bras gauche. Coligny blessé, sans rien perdre de son sang-froid, montra la maison d'où partoît le coup, et, soutenu de deux gentilshommes, s'en retourna sanglant chez lui. On courut à la maison; on enfonça les portes, on visita partout: mais déjà le meurtrier habile s'étoit échappé par une porte de derrière, et l'on ne trouva que l'arquebuse.

Quand le roi apprit cette nouvelle: Ne serai-je donc jamais à l'abri des troubles, s'écria-t-il, et verrai-je tous les jours de nouveaux attentats? Il promit, d'un ton de fureur, d'en tirer une vengeance éclatante. La reine mère enchérissant sur l'indignation du roi, ajouta que ce crime attaquoit sa majesté même, et que s'il demeurait impuni, bientôt le trône ne seroit qu'une barrière impuissante. Le roi, suivi de sa mère, du duc d'Anjou et d'un cortège nombreux, alla rendre visite au malade, le nomma son père, lui donna mille témoignages d'intérêt et d'attendrissement, voulut voir la balle qu'on avoit retirée de la plaie, s'informa des effets du pansement, et promit encore de punir ce forfait d'une manière à faire compren-

dre à quel point il en étoit indigné. Pendant près d'une heure que dura cette visite, la reine mère, extrêmement inquiète, craignoit de perdre une seule des paroles de Coligny. Catherine et son fils bien-aimé le duc d'Anjou, entourés de calvinistes, frémissaient en pensant qu'il ne falloit qu'un mot pour les perdre; et ce mot dans la bouche du jeune roi dont le premier mouvement étoit terrible, à quoi tenoit-il, si on lui faisoit connoître qu'ils le jouoient, que le crime qui l'irritoit si fort étoit leur ouvrage? On se tira sans délai de ce pas dangereux, sous prétexte de ne point fatiguer le malade par de longs entretiens, et l'on donna le change au monarque, en imputant tout au duc de Guise, comme au vengeur de la mort de son père. Cependant la situation où l'on demouroit étoit trop violente pour durer long-temps, et les éclaircissements que chaque instant pouvoit amener, étoient trop à craindre, pour ne pas prendre les devants auprès du roi, c'est-à-dire, pour ne point lever à ses yeux, avec les artifices convenables, le voile du mystère. Le maréchal de Retz, qui avoit sa confiance et le talent de manier son esprit, alla d'abord le trouver dans son cabinet, et lui insinua que la blessure de l'amiral n'étoit pas l'effet de la seule vengeance, ou le seul ouvrage du duc de Guise; mais que sa propre mère et son frère le duc d'Anjou, dont l'amiral avoit résolu et déjà tramé la perte, avoient été forcés de le prévenir par l'unique moyen qui leur restât de garantir leurs personnes. A l'instant surviennent la reine mère et le duc d'Anjou, accompagnés du duc de Nevers, du chancelier Birague et du maréchal de Tavannes. Catherine, l'effroi sur le front et les larmes aux yeux, se plaint de ne pouvoir trouver de sûreté pour sa propre personne dans le royaume d'un fils, confirme tout ce qu'a dit le duc de Retz, et ajoute que depuis ce qu'elle a fait pour se préserver, les huguenots sont entrés dans une telle fureur, que ce n'est plus seulement à elle qu'ils en veulent, ni au duc de Guise, mais au roi personnellement.

Ces imputations, auxquelles donnoient lieu les discours imprudens de plusieurs calvinistes, furent confirmées par tous les seigneurs qui étoient présents. On dit au jeune roi, qu'ils menaçoient hautement, s'il ne leur faisoit justice, de se la faire

eux-mêmes ; que Pardaillan avoit eu l'insolence de tenir ce propos , jusque chez la reine durant son souper. On lui rappela les paroles indiscrètes , le front sourcilleux , le geste menaçant du seigneur de Piles , qui l'avoient fait frémir lui-même avec tous les catholiques de la cour. On affirma que l'amiral , peu content de ses tentatives récentes sur la ville de Lyon , avoit encore , depuis sa blessure , dépêché en Suisse et en Allemagne , afin d'en tirer vingt mille hommes. « Et si de pareilles forces , reprit Catherine , se joignent aux mécontents français dans le dénûment où se trouve le royaume de troupes et de finances , où le roi désormais trouvera-t-il sa sûreté ? Du reste , poursuivit-elle en adressant la parole au roi , je suis bien aise de vous avertir qu'à la première apparence de collusion entre vous et les religionnaires , c'est un parti pris parmi les catholiques d'élire un capitaine-général , et de se liguier tous contre les huguenots , d'où il arrivera inévitablement qu'entre les deux partis , vous vous trouverez sans puissance , et sans nulle autorité dans votre royaume. »

Si jusque-là Charles IX avoit été difficile à persuader , il n'y eut de peine ensuite que pour le retenir. Depuis ce moment , il se prêta au déguisement , au mensonge , à la trahison , et généralement à toutes les indignités qu'on lui dit nécessaires pour ne pas manquer son coup. Sur-le-champ , il se lève transporté de colère et de fureur , et dit en profanant le nom de Dieu , selon sa mauvaise habitude : Vous voulez qu'on tue l'amiral , et moi je veux qu'avec lui on fasse périr tous les huguenots de France , et qu'il n'en reste pas un seul , pour nous reprocher la mort des autres. Qu'on se dispose en toute diligence à l'exécution. Cet effroyable arrêt prononcé , il fut question de rassembler dans le même quartier de la ville , comme dans un même filet , au moins tous les calvinistes distingués : ils se prêtèrent d'eux-mêmes aux vues perfides de leurs assassins. Alarmés de quelques mouvements qu'ils voyoient parmi les troupes de la garde , aussi-bien que parmi le peuple , ils se rassemblèrent autour de l'amiral , tant pour le défendre au besoin , que pour se mieux soutenir les uns les autres. Coligny

† Mém. de Villeroi.

ayant encore fait demander une garde au roi, loin de dissiper ses frayeurs, on feignit au contraire de craindre quelque attentat nouveau de la part des Guise, et l'on s'empressa de lui donner pour escorte une compagnie du régiment des gardes qu'on avoit depuis peu fait entrer dans Paris : à cette occasion, on engagea les religionnaires à se loger près de lui, sous prétexte d'une plus grande sûreté, et l'on ordonna aux catholiques du voisinage de leur céder leurs maisons.

Le piège étant ainsi tendu, et la proie y ayant déjà le pied, il ne s'agissoit plus que de lui tomber sur le corps, et de ne la point manquer. La dernière résolution en fut prise au château des Tuileries, entre la reine mère, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le comte d'Angoulême, frère naturel du roi, le chancelier ou garde des sceaux Birague, les maréchaux de Retz et de Tavannes, et l'on fixa l'exécution au point du jour de saint Barthélemi, 24 août de cette année 1572. On ne peut guère spécifier la quantité et la qualité des victimes qu'on avoit désignées. Différents auteurs n'ont pas craint d'assurer qu'on eut d'abord intention de commettre ensemble tous les calvinistes et les catholiques, et après leur épuisement réciproque, de faire tomber les troupes de la garde du roi sur les uns et les autres indistinctement, afin d'exterminer au moins tous les chefs de parti. Dans le fond, il n'est rien qu'on ne puisse présumer de ce complot infernal de la barbarie, de la perfidie et de l'hypocrisie, ainsi que de la politique et de la passion de Catherine de Médicis pour dominer. Elle s'en justifia néanmoins dans la suite : mais de quelle manière ? Pour moi, disoit-elle, je n'ai sur la conscience que la mort de six personnes. Affreuse conscience ! et que ne put-elle pas oser, dès qu'elle pouvoit porter six assassinats avec ce sang-froid effrayant ?

Quoi qu'il en soit des délibérations, le résultat fut que le duc de Guise consommeroit la perte de l'amiral, en feignant de craindre la justice du roi, et de se disposer à sortir du royaume. Cette feinte lui donna la facilité de cacher le but de ses mouvements sous les préparatifs d'un départ, et de rassembler ses gens sans donner d'ombrage. Tavannes se chargea de disposer au massacre, en présence du roi, le prévôt des marchands et les compagnies bourgeoises, qui frémissent d'horreur à la pre-

mière idée du ministère auquel on prétendoit les appliquer : mais le maréchal et le monarque lui-même ayant pris le ton de la menace et de l'indignation : Vous le voulez ainsi , répondirent-ils alors , vous , sire , et vous , monsieur le maréchal ? Eh bien , nous vous jurons que vous en aurez bon compte. Nous y mettrons si chaudement les mains à tort et à travers , qu'il en sera long-temps fait mention. C'est ainsi que du plus humain des peuples , l'abus de l'autorité fit des monstres. On leur donna pour signal de l'exécution , le tocsin qui seroit sonné par la cloche de l'horloge du palais , et pour signe de ralliement entre eux , un mouchoir blanc qu'ils porteroient au bras gauche , avec une croix de même couleur au chapeau.

L'ordre ayant été donné pour sonner le tocsin , le roi , saisi d'une secrète horreur , sortit effaré de son appartement , et passa vers la porte de Louvre dans un cabinet d'où il porta ses regards mal assurés sur la ville. Sa mère et son frère le suivirent pour relever son courage : mais un coup de pistolet s'étant fait entendre , ils s'abandonnent tous trois à la terreur et aux remords ; leurs sens et leur jugement se confondent , et ne voyant plus que l'affreuse image des désordres et des forfaits qui vont se commettre , ils dépêchent un gentilhomme au duc de Guise , avec ordre de surseoir à toute entreprise contre l'amiral.

Il étoit trop tard : l'implacable Guise n'avoit attendu qu'avec peine le signal de sa vengeance ; déjà les portes de l'amiral étoient ouvertes , et le portier égorgé. Guise , pour veiller à tout , demeuroit dans la cour avec la plupart des seigneurs de sa suite. Bême ou Béhem , domestique allemand du duc , accompagné de recors également féroces , monte précipitamment l'escalier , et fonce dans la chambre de l'amiral. Mort , mort ! s'écrient-ils tous ensemble d'une voix terrible. Bême aperçoit l'amiral qui s'étoit levé de son lit , et se soutenoit à peine contre la muraille. Est-ce toi , lui dit-il , qui es Coligny ? C'est moi-même , répondit l'amiral avec le sang-froid qu'il avoit si souvent porté au milieu des hasards. Mais toi , jeune homme , ne dois-tu pas respecter mes cheveux blancs , ou du moins mon état d'infirmité ? Fais , après tout , ce qu'il te plaira ; tu ne peux pas de beaucoup abréger ma vie. Bême baisse les yeux , et lui enfonce

son épée dans le corps. Mille coups suivirent le premier, et l'amiral tombé nage dans son sang. Il n'est plus, s'écria Bême par la fenêtre. Il faut le voir, répondit l'impitoyable Guise; monsieur d'Angoulême ne le veut point croire qu'il ne l'ait vu. On précipita le cadavre : le duc d'Angoulême lui essuya le visage pour le reconnoître, et s'oublia, dit-on, jusqu'à lui donner des coups de pied. On lui fit ensuite tous les outrages imaginables, jusqu'à le mutiler de la manière la plus indigne, puis on alla l'accrocher par les cuisses aux fourches patibulaires de Montfaucon¹. Toutes les personnes qu'on put saisir dans la maison de l'amiral éprouvèrent le même sort que lui; entre autres, le seigneur de Guerchi, qui, surpris sans avoir eu le temps de s'habiller, prit d'une main son manteau, de l'autre son épée, et se défendit long-temps contre les meurtriers, dont le nombre n'eût peut-être pas encore suffi s'ils n'eussent été cuirassés. C'est presque le seul calviniste qui se soit défendu. La plupart saisis, et comme glacés d'étonnement, se laissoient égorgar sans résistance. Après le massacre, les soldats pillèrent, brisèrent, enlevèrent tout ce qu'il y avoit de précieux dans la maison.

Aux cris menaçants, au tumulte épouvantable qui se fit entendre de toute part, sitôt que la cloche du palais eut sonné, les calvinistes sortirent de leurs maisons demi-nus et à peine éveillés. Ils s'empressent vers le logis de l'amiral, et sont massacrés par les compagnies des gardes qui les y attendoient. Ils croient trouver un asile dans le Louvre, ils en sont repoussés à coups de feu et de hallebardes. Le souverain lui-même qui leur devoit servir de père et de défenseur, le fongueux Charles IX, une fois livré à son emportement naturel, n'eut pas horreur de tirer sur eux². Incertains, désespérés, ils s'abandonnent à leur mauvais destin, et se dispersent au hasard : là ils rencontrent les troupes de Guise; là ils tombent dans les compagnies bourgeoises; là ils trouvent les pelotons détachés sans nombre des corps plus nombreux; partout il s'en fait un carnage qui couvre les places, et convertit les rues en fleuves de sang. On

¹ « Telle fut, dit l'abbé Racine, la fin d'un homme qui avoit porté dans tout le royaume le trouble et la désolation. »

² Draut. t. IX, p. 410.

ne révéra pas davantage les foyers domestiques. Les meurtriers furent dans l'intérieur le plus caché des maisons, et tout ce qui s'y trouva, sans distinction d'âge ni de sexe, fut impitoyablement égorgé¹. Les corps sanglants tomboient des fenêtres, les portes cochères étoient bouchées de morts et de mourants, et les voix plaintives de ceux-ci, mêlées aux cris aigus des assassins, déchiroient tous les cœurs où l'on n'avoit pas éteint jusqu'au dernier sentiment de l'humanité.

Mais afin d'étouffer toutes les réclamations de la nature, de la conscience et du christianisme, le duc de Montpensier, le duc de Nevers et le maréchal de Tavannes, couroient en armes par toutes les rues; publiant à voix haute que l'amiral et sa secte impie avoient formé une conspiration pour assassiner le roi et toute la famille royale, sans en excepter même le roi de Navarre, ni le prince de Condé; que les catholiques pouvoient sans scrupule exterminer des traîtres dont ils ne prévenoient que de quelques heures le dernier attentat; que la conjuration avoit été découverte par une faveur toute particulière de la Providence envers le monarque religieux qui la leur faisoit annoncer². « Ne craignez donc autre chose, concluoient-ils avec assurance, que d'épargner les ennemis du prince et de la patrie, que de ne pas écraser jusqu'au dernier de ces serpents perfides, qui ne cherchent à se couler dans votre sein que

¹ D'Aubigné, t. 2, l. 1, p. 548.

² Nous croyons devoir avertir que l'auteur suit trop ponctuellement d'Aubigné, contemporain à la vérité, mais calviniste intéressé à grossir son martyrologe. Il faut lire la *Dissertation sur la journée de la Saint-Barthelemi* par l'abbé de Caveirac. On trouve cette pièce intéressante à la fin de l'*Apologie de Louis XIV sur la révocation de l'édit de Nantes* par le même auteur. « Eloignés, dit-il, de deux siècles de cet affreux événement, nos âmes sont assez rassises pour le contempler non sans horreur, mais sans partialité; et il n'est à craindre, ni que le nuage des passions vienne obscurcir la lumière, ni que leur chaleur s'exhale contre l'intention. On peut répandre des clartés sur les motifs et les effets de cet événement tragique, sans être l'approbateur tacite des uns, ni le contemplateur insensé des autres; et quand on enlèveroit à la journée de la Saint-Barthelemi, les trois-quarts des excès qui l'ont accompagnée, elle seroit encore assez affreuse pour être détestée de ceux en qui tout sentiment d'humanité n'est pas entièrement éteint. C'est dans cette confiance que j'oserai avancer : 1.^o que la religion n'y eut aucune part; 2.^o que ce fut une affaire de proscription; 3.^o qu'elle ne regarde que Paris; 4.^o qu'il y périt beaucoup moins de monde qu'on n'a cru. »

³ De Thou, l. 52, p. 88.

pour y porter le poison et la mort. C'est le roi, c'est la reine sa mère, c'est Dieu même qui vous l'ordonne. » Excitée par-là et par le souvenir de ses propres promesses, la bourgeoisie en particulier s'acharna tellement au massacre, qu'un orfèvre nommé Crucé, montrant peu après son bras nu et sanglant, se vantoit d'avoir égorgé lui seul quatre cents personnes¹. Saignez, saignez, crioit l'impitoyable Tavannes, en faisant succéder le ton de la bouffonnerie à celui du fanatisme; la saignée est aussi bonne au mois d'août qu'au mois de mai.

Le Louvre ne fut pas un asile plus sacré que les maisons particulières; il s'y fit un tel carnage, surtout des gentilshommes et des serviteurs affidés du roi de Navarre que les galeries et les escaliers étoient jonchés de corps morts. On poursuivit ces malheureux jusque dans les appartements des princesses. La jeune reine de Navarre étoit encore couchée, quand elle entendit frapper des pieds et des mains à sa porte, et crier à pleine tête : Navarre, Navarre. Une de ses femmes s'empresse d'ouvrir, imaginant que c'étoit le roi. Un homme entre sanglant, suivi de quatre archers qui lui avoient déjà fait deux larges blessures, se jette sur le lit, et cherche à se couvrir de la princesse. La reine demi morte se précipita à la ruelle, et le blessé après la reine, qu'il saisit au travers du corps, tous les deux criant au plus fort, et témoignant une égale frayeur. Enfin le capitaine des gardes arriva, qui, aux prières touchantes de la reine revenue à elle-même, accorda la vie à la victime échappée du sacrifice. Il n'en fut pas ainsi de Brion, gouverneur du prince de Conti, qui assailli des meurtriers, prit entre ses bras son auguste élève : l'enfant mettoit ses petites mains au devant des coups, qui n'en parvinrent pas moins à ce pros- crit vénérable et presque octogénaire. La reine de Navarre fuyant de son appartement dans celui de la duchesse de Lorraine sa sœur, vit à trois pas d'elle percer un gentilhomme d'un

¹ Ce trait nous rappelle ceux que viennent de raconter différents journaux sur certains parisiens, qui lors des événements de juillet 1830, avoient tué, 20, 30, 40 gardes royaux chacun, et pris des canons, etc. Vérification faite, c'étoit forfanterie et rien de plus. Mais, qu'un historien vienne à puiser son récit dans ces feuilles de parti, il transmettra peut-être à la postérité ce que d'Aubigné lui a transmis, *des orfèvres Crucé*.

coup de hallebarde, comme elle entroit dans l'antichambre. Elle n'étoit pas revenue de l'évanouissement que lui avoit causé ce spectacle, qu'elle entendit les hurlements confus des troupes entières qu'on égorgeoit au milieu du Louvre. On traînoit les proscrits désarmés au milieu des gardes, qui rangés sur deux lignes, les tuoient à coups de hallebardes, puis les jetoient en monceaux, où ils expiroient étouffés les uns sous les autres. Le roi, selon quelques historiens dont le caractère extrême de ce prince appuie le témoignage, le roi regardoit par une fenêtré, et commandoit à grands cris de n'en laisser échapper aucun. Il fit néanmoins grâce à Grammont, Duras, à Gamache et à Bouchavane, qui promirent de lui être fidèles, et tinrent parole.

Mais Pardaillan, Saint-Martin, gouverneur du roi de Navarre, Brousse, Armand de Clermont, le seigneur de Piles, fameux par la défense de Saint-Jean-d'Angely, furent impitoyablement égorgés dans l'enceinte du Louvre; et hors de là, Téligny, gendre de l'amiral, qui avoit d'abord échappé à plusieurs meurtriers; la Rochefoucault, que le parti calviniste révéroit presque à l'égal des Coligny, que Charles IX aimoit lui-même, et qu'il tenta de sauver; Soubise, Lavardin, Crussol, Lévi, Berny, Rouvrai, la Chataigneraie, Pluviant, et bien d'autres seigneurs, gentilshommes, officiers militaires, au nombre de deux mille. Caumont, couché sans crainte entre ses deux fils, fut poignardé avec l'un de ses enfants; l'autre qui fut depuis le maréchal de la Force, dut son salut au sang de son père dont il étoit inondé, et qu'on prit pour le sien propre. Le nombre total des assassinats, qui durèrent trois jours,

¹ Le continuateur de Fleury, dit sept jours. Mais il ajoute que, dès le jour même de la Saint-Barthelemy, le roi fit publier à son de trompe, dans toute la ville, que chacun eût à se retirer chez soi, et que personne ne sortit de sa maison, sous peine de mort pour ceux qui n'obéiroient pas; mais on eut peu d'égard à ses ordres.

² Tout a été exagéré dans les récits qu'on a faits de la Saint-Barthelemy, et il n'y a auons points sur lesquels les historiens soient d'accord. Ainsi rien n'est plus difficile que de déterminer le nombre des personnes qui ont péri tant le jour de la Saint-Barthelemy que par suite de ce funeste événement. Les uns disent cent mille, d'autres soixante mille, trente mille, quinze mille, dix mille, etc. M. de Saint-Victor (*Tableau de Paris*), en suivant les désignations et les évaluations données par le martyrologe des protestants, croit qu'il n'est guere possible de trouver plus de deux mille victimes dans la France entière, Paris compris. C'est déjà beaucoup

la reine
tée par-là
geoisie en
n orfèvre
sanglant,
ersonnes
en faisant
atisme; la
e mai.

s maisons
ntilshom-
es galeries
poursuivit
princesses.
quand elle
et crier à
s'empresse
entre san-
a fait deux
couvrir de
uelle, et le
s, tous les
eur. Enfin
chantes de
la victime
, gouver-
prit entre
ites mains
à ce pros-
e Navarre
e de Lou-
me d'uo

journaux sur
, 20, 30, 40
t forfanterie
es feuilles de
ransmis, dei

monta, autant qu'on a pu l'évaluer, à cinq mille, qui cependant ne comprirent ni tous les religionnaires, ni les seuls religionnaires. Il y avoit un nombre considérable de protestants qualifiés logés au faubourg Saint-Germain. Le duc de Guise, au génie et à l'animosité duquel rien n'échappoit, en fit l'observation, et l'on commit cette partie du massacre à mille hommes des troupes bourgeoises que Maugiron devoit y conduire : mais dans la confusion où tout se trouvoit dans la ville, la porte qui conduisoit à ce quartier ne fut point ouverte à temps ; l'énorme tumulte qui se faisoit en deça de la rivière se fit entendre partout, et sans trop croire que le gouvernement eût part à ce qui se passoit, les calvinistes incertains cherchèrent à tout événement leur salut dans la fuite. On nomme Rohan, Montgommeri et le vidame de Chartres, comme les principaux qui échappèrent en cette rencontre.

Il ne faut pas imaginer que l'hérésie fût le seul crime capital dans un pareil déchaînement de toutes les passions et de toutes les fureurs. Bien des catholiques ne périrent pas seulement par les suites inévitables de cette confusion ; mais c'étoit être calviniste, que d'avoir un ennemi vindicatif, un héritier avide, un concurrent dans la poursuite d'une charge, une partie adverse en matière de procès, un rival en amour, ou simplement dans la carrière des lettres. Pierre Ramus, dont l'esprit dégagé des entraves d'Aristote a donné le premier mouvement aux progrès des sciences, fut compris dans le massacre, moins pour ses relations avec Théodore de Bèze, que pour avoir contredit Jacques Charpentier au sujet des œuvres d'Horace. Dans le premier ordre de la nation, Louis de Clermont d'Amboise fit périr de sa propre main Antoine de Clermont, venu à Paris pour un procès qu'il avoit avec ce bri-

trop sans doute, mais il y a loin de là aux calculs exagérés de presque toutes nos histoires. » (*Memorial cathol. tom. II, p. 217.*)

« Quoique les écrivains protestants, dit Cobbets (*lettre 10*), aient fait monter à cent mille le nombre des individus qui périrent dans cette occasion, un document publié en 1582, d'après les états recueillis dans les différentes villes du royaume et envoyé au gouvernement, ne l'évalue en tout qu'à 786 personnes. Le docte et judicieux Lingarel dit à ce sujet (*note T. vol. 5.*), avec sa sincérité ordinaire : *En doublant ce nombre, nous pouvons penser que nous sommes aussi près que possible de la réalité.* »

gand titré, au sujet du marquisat de Renel. En un mot, il n'y eut aucun genre de bassesse ni d'atrocité qui ne fût commis, et comme on n'épargnoit ni qualité, ni sexe, ni âge, il n'y eut aussi ni âge, ni sexe, ni rang d'honneur, ni caractère de fierté, qui se refusât à la scélératesse et à l'infamie. On vit des enfants de douze ans étouffer des enfants au berceau, et des femmes de la cour contempler, avec une haine effrontée, les cadavres nus des hommes qui n'avoient pas craint de leur déplaire.

Entre tant d'horreurs on cite un fait généreux, mais qui présente encore quelque chose d'horrible. Il y avoit une inimitié mortelle entre deux gentilshommes du Querci, dont l'un appelé Vezins étoit catholique, et l'autre nommé Reignier étoit calviniste. Tous deux se trouvoient à Paris, où Reignier craignoit sur toute chose la rencontre de Vezins. Tout à coup il entend enfoncer la porte de sa chambre. Vezins, accompagné de deux soldats, entre brusquement, tenant un pistolet d'une main, et de l'autre son épée nue. Suis-moi, lui dit-il d'un ton dur. Reignier demi-mort passe entre les soldats. Vezins le fait monter sur l'un des deux chevaux qu'il avoit préparés, sort de la ville avec lui, et sans plus lui dire un mot, il le remène jusque dans sa province, et le remet dans son château. Rompant alors le silence : Vous voilà, dit-il, en pleine sûreté. J'aurois pu me venger sans risque; mais entre gens d'honneur on doit partager le péril : c'est pour cela que je vous ai sauvé. Quand il vous plaira, je serai tout prêt à vider notre querelle comme il convient à des gentilshommes. Reignier lui répond qu'il l'a mis dans l'impossibilité de se défendre; qu'il ne peut plus faire autre chose, que de consacrer à le servir la vie qu'il lui a donnée, et les bras ouverts, il courut à lui pour se jeter à son cou. Je vous laisse une entière liberté de m'aimer ou de me haïr, lui dit son farouche bienfaiteur; et sans attendre de réponse, il pique son cheval, et s'éloigne. Quelle grandeur d'âme ! mais quelle abominable manœuvre, de la tourner au crime !

Charles IX avoit retenu dans le Louvre le roi de Navarre et le prince de Condé, pour ne les point exposer à l'emportement du peuple, qui ne connoît plus personne quand une fois on l'abandonne à lui-même. Après le massacre, qu'on

sentoit devoir paroître trop exécration, si on ne le couvroit de quelque palliatif tiré de la religion, et surtout si les personnes qui approchoient le plus du trône persistoient dans l'hérésie, le roi fit catéchiser les deux princes par le savant jésuite Maldonat, et par du Rosier, ministre fameux qui avoit abjuré, et qui retourna par la suite à l'hérésie. Comme les princes trañoient en longueur, sous prétexte d'une instruction plus parfaite, le roi furieux se les fit amener, les traita de rebelles et de fils de rebelles, et finit par leur dire avec un lacunisme atterrant : Messe, mort, prison perpétuelle ; choisissez dans la minute. Le roi de Navarre répondit d'une manière qui ne laissoit pas sa docilité douteuse. Le prince de Condé marqua d'abord plus de résistance, et n'en plia pas moins ensuite. Il y eut plusieurs autres conversions semblables, dont la plupart aussi ne durèrent qu'autant que l'effroi d'où elles procédoient. Pour le vicomte de Turenne, le scandale de la Saint-Barthélemy, comme nous l'apprenons de ses mémoires, lui fit embrasser le calvinisme¹.

Le roi Charles incertain, irrésolu, annonçant par les contrariétés de sa marche le trouble qui agitoit son âme, après avoir rejeté sans succès tout l'odieux de ses barbaries sur les princes lorrains, qui s'obstinèrent à déclarer qu'ils n'avoient rien fait sans ordre, prit enfin toute la charge sur lui-même, aux inductions de la reine sa mère. Catherine, qui savoit prendre le moment de cet esprit sans consistance, lui persuada que ces grandes exécutions ne pouvoient s'attribuer à des particuliers, sans exposer le souverain au mépris de ses sujets, et ses états à un bouleversement entier ; d'ailleurs que les restes des calvinistes qu'on pouvoit anéantir aisément, ne manqueroient pas, si on les laissoit respirer, de se joindre aux Montmorenci, qui avoient promis hautement de venger les Châtillon sur les Guise.

Prévenu de ces pensées l'inconsidéré monarque autorisa le massacre dans les provinces, aussi-bien qu'à Paris. Il fut horrible à Meaux, à Rouen, à Orléans, à Angers, à Bourges, à Lyon et à Toulouse, sans compter les petites villes, les bourgs

¹ Mem. de Tur. p. 57.

et les châteaux particuliers, où différents seigneurs ne purent trouver un asile contre leurs vassaux amentés. Il y eut des contrées où l'eau des ruisseaux et de quelques rivières fut tellement infectée par les cadavres qu'on y précipitoit, qu'il se passa un temps considérable, sans que les habitants voulussent en boire. On fait état de soixante-dix mille Français (et peut-on tout savoir?) qui furent égorgés ainsi par leurs compatriotes¹. Il resta néanmoins dans le royaume beaucoup plus de religionnaires qu'on n'en avoit massacré, désespérés d'abord, errants loin de leurs foyers, les uns chez des amis sûrs, d'autres parmi les nations étrangères, le plus grand nombre dans leurs villes de sûreté, jusqu'à ce que la négligence et l'instabilité de la cour leur eussent fourni l'occasion de se réunir sous ceux de leurs chefs qui avoient échappé comme eux au massacre.

Il se trouva dans plusieurs provinces des âmes plus compaissantes et plus généreuses que les esclaves assidus de la cour. Claude de Savoie, comte de Tende, dans son gouvernement de Provence, Simiane de Gorde, en Dauphiné, Saint-Hérem en Auvergne, Chabot-Charni en Bourgogne, la Guiche à Mâcon, affectèrent de ne pas croire que ces barbaries eussent été véritablement ordonnées par le roi, et ils en empêchèrent l'exé-

¹ Voyez la note précédente. L'auteur suit toujours d'Aubigné : c'est comme si, pour écrire l'histoire des trois journées de juillet 1830, on puisoit uniquement dans les feuilles de l'opposition de cette époque. D'après elles, on affirmeroit qu'il y eut alors 10 à 15 mille personnes tuées, tandis qu'il est reconnu (Temps, n.º 701) que le nombre de ces personnes s'éleve seulement à sept ou huit cents.

« De ce que le massacre de la Saint-Barthelemy n'étoit point prémédité, il s'ensuit (ainsi que le prouve M. de Saint-Victor), que la proscription n'a pu regarder que Paris. Cependant beaucoup de gens croient, sur la foi des historiens, que la veille du massacre, des courriers furent expédiés à tous les gouverneurs de provinces pour leur enjoindre de faire main-basse sur les huguenots : mais mille circonstances se réunissent pour prouver que les courriers du roi, loin de porter des ordres aussi atroces, étoient réellement chargés d'instructions contraires : l'abbé de Caveirac, si effrontément accusé par Voltaire d'avoir fait l'apologie de la Saint-Barthelemy, (ce que tant d'autres ont répété, la plupart du temps sans l'avoir lu) a répandu tant de lumières sur ce point, qu'il n'est plus permis de se montrer assez ignorant pour répéter ce mensonge. Les massacres qui eurent lieu en plusieurs endroits, après la nouvelle régence de celui de Paris, furent des mouvements populaires : les villes qui en furent le théâtre, furent celles qui avoient été le plus maltraitées par les calvinistes pendant la guerre ; et ils n'eurent d'autres causes que la haine violente et les desirs de vengeance dont les catholiques étoient animés contre les protestants pour les maux qu'ils avoient soufferts. » (Mémor. cath., t. II, p. 217.)

cution, comme d'ordres émanés des ennemis sourds de la tranquillité publique. Le vicomte d'Orthe qui commandoit à Bayonne, écrivit au roi : « Sire, j'ai communiqué les ordres de votre majesté à la bourgeoisie et à la garnison ; je n'ai trouvé parmi eux que bons citoyens et braves militaires, mais pas un bourreau. Nous vous supplions donc, eux et moi, de nous mettre à des épreuves plus dignes de gens d'honneur ; quelque périlleuses qu'elles soient, nous y verserons notre sang jusqu'à la dernière goutte. » La mort du vicomte d'Orthe, qui suivit de près cette réponse, et la mort précipitée du comte de Tende, firent croire que le poison avoit été la récompense de leur vertu.

Quelque horreur que le clergé eût de l'hérésie, il n'en eut guère moins des cruautés ordonnées contre les hérétiques ; et sans plus se souvenir des injures qu'il en avoit reçues, il les fit épargner partout où il lui fut possible. L'évêque de Lisieux, Jean Hennuyer, de l'ordre de saint Dominique, fut assez heureux pour sauver tous ceux de son diocèse. Le lieutenant du roi lui ayant communiqué l'ordre du massacre, il s'opposa de tout son pouvoir à l'exécution. « Non, dit-il, je n'y consentirai jamais ; je suis le pasteur de cette église, et ceux qu'on veut égorger sont mes ouailles ; il est vrai qu'elles sont égarées, mais elles peuvent rentrer dans le bercail. Dans tous les cas, je ne dois point souffrir qu'on répande leur sang : l'Évangile m'apprend au contraire à verser pour elles jusqu'à la dernière goutte du mien. » L'officier arrêté par cette opposition, lui demanda par écrit un acte de refus qui pût au moins lui servir de décharge auprès du roi. Le généreux prélat le lui donna sans balancer. Je compte, ajouta-t-il, que le prince dont on a surpris la religion, approuvera mon refus : mais quoi qu'il puisse arriver, je prends sur moi tous les risques. L'opposition de l'évêque ayant été renvoyée au roi, le jeune monarque n'en fut qu'édifié, et révoqua aussitôt ses ordres pour tout le diocèse de Lisieux. Les religionnaires du canton en furent si édifiés eux-mêmes, qu'ils vinrent presque tous abjurer entre les mains de ce charitable prélat, qu'ils n'appeloient plus que leur sauveur. Quant aux autres diocèses, les évêques ne trouvèrent pas la même facilité dans les officiers chargés de ces funestes exécutions.

tions ; mais en bien des endroits ils firent tous leurs efforts pour les empêcher, ou du moins pour donner refuge aux proscrits. A Lyon même, tandis que le carnage étoit le plus échauffé, on réfugia dans le palais archiépiscopal jusqu'à trois cents de ces calvinistes, et l'on soutint une espèce d'assaut contre les assassins, qui ne purent immoler leurs victimes qu'après avoir forcé les portes.

Quant le bruit de toutes ces effroyables proscriptions parvint dans les pays étrangers, il y excita une horreur générale, que la politique seule put empêcher de témoigner librement. Au premier récit qui s'en fit en Espagne, le jeune duc de l'Infantado ayant demandé ingénûment si les Français étoient chrétiens, pour s'entre-tuer comme des bêtes : Tout beau, monsieur le duc, reprit l'amiral de Castille, vous ne savez donc pas que le bouleversement de la France fait le repos de l'Espagne ? Grégoire XIII, à peine monté sur le trône pontifical, fit allumer des feux dans tous les quartiers de Rome, tirer le canon, et célébrer avec beaucoup d'éclat une messe solennelle en actions de grâces de ce qu'on lui représentoit comme le salut du roi et du royaume très-chrétien. On lui avoit donné pour indubitable la conjuration de l'amiral et de sa secte, à l'effet d'exterminer jusqu'au dernier rejeton de l'auguste sang de saint Louis, et d'établir en France une république semblable à celle de Genève. Le premier de nos parlements avoit constaté, par un arrêt en bonne forme, toutes les imputations faites à ce sujet aux huguenots, que le pontife savoit d'ailleurs avoir sans cesse les armes à la main contre leur patrie. L'effigie de l'amiral avoit encore été condamnée au gibet, avec Briquemont et Cavagne exécutés en personne comme ses principaux complices, et l'on avoit accumulé dans la sentence tout ce qu'il est possible d'imaginer pour flétrir la mémoire d'un scélérat. La pitié ne laissa point de réclamer vivement dans le cœur du pape, tant pour la rigueur de la proscription prise en elle-même, que pour les désordres qu'il sentoit avoir été inévitables dans l'exécution. Des larmes armères coulèrent de ses yeux, et il dit en soupirant : « Que d'innocents auront été confondus avec les cou-

¹ Brantom. t. VIII, p. 184. — ² Ibid. p. 150.

pables! mais cette innocence aura-t-elle trouvé grâce aux yeux du juste juge?»?

Tirons enfin le rideau sur ces objets affligeants. Nous les avons exposés avec une juste étendue, avec impartialité, sans aucun palliatif, sans réflexions apprêtées, sans fournir au lecteur d'autre fil que l'exposition et l'enchaînement des faits, pour en découvrir les ressorts et le mobile, pour convaincre toute âme droite, qu'une fausse politique, et non pas la religion, fut le principe de cette œuvre atroce, et en eut toute la conduite. La vérité, la vérité seule fera toujours la défense d'une Eglise qui n'a d'autres traits à repousser que ceux du mensonge ou de l'ignorance¹.

¹ « Du reste, ajoute Feller, ce massacre d'environ quinze cents sujets inquiets, dangereux et redoutés, quoique très-condamnable sans doute en lui-même, est bien pardonnable en comparaison des longues et sanglantes exécutions décernées de sang-froid contre les catholiques, par la reine Elisabeth, par Edouard VI, par Jacques I, et une multitude de protestants fanatiques, contre lesquels personne ne s'élève, et dont on affecte par-là même de faire de grands hommes. Le faux zèle des philosophes, de ces apôtres hypocrites de la tolérance, ne se tourne que contre les catholiques: les imposteurs s'excusent et se supportent les uns les autres; mais si les amis de la vérité ont commis quelque faute, c'est une atrocité que rien ne peut expier. (*Art. Charles IX.*)

LIVRE SOIXANTE-HUITIÈME.

DÉPUIS LE MASSACRE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY EN 1572,
JUSQU'AU PONTIFICAT DE SIXTE V EN 1585.

TANDIS que la politique dans son délire, et la vengeance dans son aveugle fureur, s'immoloient, sous prétexte de religion, des milliers de compatriotes et de frères abusés par leurs prédicants séditieux; des victimes bien différentes, et vraiment précieuses aux yeux du Seigneur, allèrent recevoir les couronnes immortelles qui sont réservées, tant au lent martyr de la pénitence et de la perfection évangélique, qu'au brillant sacrifice qu'on fait en un moment de sa vie à sa foi. Saint François de Borgia, autrefois duc de Candie, et depuis l'an 1565 général de la compagnie de Jésus, après sept années d'un gouvernement laborieux et non moins glorieux à son ordre, mourut la nuit du 30 septembre au 1.^{er} octobre, à l'âge de soixante-deux ans, beaucoup moins épuisé par la vieillesse et par ses immenses travaux eux-mêmes, que par l'austérité de sa vie et ses macérations effrayantes¹. Depuis son entrée en religion, il ne se souvenoit du rang qu'il avoit occupé dans le monde, que pour s'exercer à des privations plus pénibles, à une abnégation presque sans exemple, à un mépris si absolu de lui-même, qu'il ne voyoit rien de plus vil dans la nature. Nous seroit-il permis d'en citer un trait en passant? La délicatesse du siècle y répugne; mais l'édification ne doit-elle pas l'emporter: François se trouvant en mission, couché dans un méchant lit de paysan avec un de ses confrères avancé en âge et tourmenté d'un asthme, l'infirmes ne cessa point de cracher toute la nuit, et souvent sur le saint, qui ne lui dit pas un seul mot pour l'en avertir. Saint François de Borgia mit la dernière main aux sages réglemens dressés par saint Ignace pour la discipline,

¹ Ribadeneira, et P. Verjus, Vie de S. François de Borg.

tant scolastique que régulière de sa compagnie, et spécialement pour y maintenir cette pauvreté rigoureuse qu'avoit tant recommandée le saint fondateur. C'est ce qui a fait dire, que la société des jésuites lui devoit sa forme et sa perfection ; qu'Ignace avoit dressé le plan et jeté les fondements de l'édifice ; mais que François l'avoit élevé, et en avoit posé le comble.

Saint François de Borgia, peu avant sa mort, eut la consolation d'apprendre que quarante de ses frères, pénétrés des grands principes de religion qu'il entretenoit de toute part dans sa nombreuse et fervente compagnie, avoient généreusement donné leur vie pour leur foi, sans qu'un seul eût terni par la moindre foiblesse l'éclat d'un si glorieux triomphe. Depuis environ vingt ans¹, le père Nobrega et cinq autres jésuites avoient les premiers porté l'Évangile dans ces vastes contrées de l'Amérique méridionale, qu'on nomme Brésil. Ils n'y trouvèrent que des hommes dépourvus de presque tous les sentiments de l'humanité, errants nus dans les forêts, à peu près comme les bêtes sauvages avec lesquelles ils les partageoient, livrés à toutes sortes de vices, sans aucune notion de l'équité ni des mœurs, sans aucune loi que la brutalité de leur instinct. Comme tout leur commerce étoit concentré dans l'enceinte de leur famille, autant il y avoit de familles différentes, autant se trouvoit-il aussi parmi eux de différents idiomes. Farouches anthropophages cependant, ils poursuivoient à mort tous ceux dont ils n'entendoient pas le langage. Ils alloient à la chasse les uns des autres ; ils se tendoient réciproquement des pièges, et faisoient consister leur gloire dans le nombre de ceux qu'ils avoient mangés, après quoi ils en étaloient les chevelures et les ossements, comme autant de trophées. Quand ces proies leur manquoient, ils faisoient leur régal de leurs pères devenus vieux, et quelquefois de leurs enfants.

Les missionnaires, avec une sainte intrépidité, s'enfoncèrent dans ces profondes et formidables forêts : ils abordoient avec un visage plein de douceur ces hommes féroces, et leur faisoient entendre par signes qu'ils ne cherchoient qu'à leur faire du bien ; puis ils leur distribuèrent de petits présents pour ga

¹ Vie du P. Azév. l. 2 et 3.

gnor leur affection et leur confiance. Insensiblement ils les apprivoisèrent, leur persuadèrent de se réunir en des habitations communes, les accoutumèrent à se vêtir, à écouter les enseignements de la foi chrétienne et réussirent enfin à les baptiser en assez grand nombre. Il en coûta sans doute à ces hommes apostoliques. Ils eurent à essayer toutes sortes de périls, toutes sortes de fatigues, parmi lesquelles la plus rebutante peut-être fut la multiplicité des jargons barbares qu'il leur fallut apprendre. Il falloit aussi que la semence évangélique, si féconde par la suite dans ces contrées, fût arrosée du sang de ses premiers cultivateurs. Aussi de cinq fondateurs de l'église du Brésil, deux endurèrent le martyre ; savoir le père Pierre Correa, et le père Jean de Soza. Quatre ans après ces heureuses prémices, Pierre Fernandès, premier évêque d'une église déjà établie sur ces fondements, tomba dans une ambuscade tendue par ceux de ces peuples qui étoient encore idolâtres, et quoiqu'accompagné de cent personnes, il fut massacré avec toute sa suite. Cette nouvelle effusion de sang chrétien fut un nouveau germe de fécondité. Peu après on comptoit plus de seize mille Brésiliens baptisés, et autant de catéchumènes répartis en seize peuplades, dont chacune étoit administrée pour le spirituel par deux ou trois jésuites.

Outre ces résidences, il y avoit dès lors plusieurs collèges et plusieurs séminaires : mais quels en étoient les édifices ? La soif dévorante du salut des âmes ou le seul amour de la croix et de l'abnégation pouvoit les représenter comme habitables à ceux même des Européens qui auroient pris naissance dans nos plus misérables chaumières. Voici ce qu'en écrivoit en Europe le père Joseph Anchieta, le plus célèbre missionnaire, ou pour mieux dire, l'apôtre et le thaumaturge du Brésil.

« Nous nous sommes quelquefois trouvés plus de vingt-six personnes dans cette maison, composée d'un assemblage de longues perches, qui au moyen d'une terre détrempée dans les mauvais temps, forme nos gros murs et toutes nos cloisons. Des faisceaux de chaume, ou d'herbages desséchés, nous tiennent lieu de toit. La plus belle pièce, qui a quatorze pieds de longueur sur dix de largeur, nous sert de classe, de réfectoire et de dortoir : mais tous nos frères en sont très-contents. Ils ne

changoient pas cette cabane pour le palais le plus magnifique et le plus commode. Ils ont toujours présent que le fils de Dieu naquit dans une crèche plus incommode que l'endroit où nous habitons, et qu'il expira pour nous sur une croix, moins supportable encore. Voilà ce qui fait disparaître toutes les incommodités de la demeure où les intérêts de sa gloire nous rassemblent. »

Le père Ignace Azévédo, issu de l'une des maisons les plus anciennes et les plus illustrées du Portugal, avoit reconnu de ses propres yeux, en qualité de visiteur, cet état des missions du Brésil, lorsqu'il résolut non-seulement d'y consacrer le reste de ses jours, mais de s'associer une multitude d'ouvriers animés du même courage. C'étoit se vouer au martyre, que d'aller évangéliser des anthropophages du Brésil : cependant Azévédo retourna en Europe, où il prit d'abord l'aveu de son général, eut à peine commencé sa recrue évangélique, qu'il vit à sa suite trente-neuf compagnons, Espagnols ou Portugais, qui tous n'aspiroient qu'au moment de partir ; et si les besoins de son ordre n'eussent en quelque sorte égalé ceux de l'Eglise universelle, qui l'employoit dans les quatre parties du monde, il s'en fût associé un nombre infiniment plus considérable. La perspective de la mort, qui sembloit devoir éteindre leur ardeur, étoit ce qui l'enflammoit davantage. Tous n'aspiroient qu'au martyre, comme à la plus précieuse des faveurs, et la plupart en avoient un pressentiment qui remplissoit leur âme d'une douce consolation, et leur causoit des transports de joie qu'à peine ils pouvoient contenir. Ils ne s'abusoient pas quant aux palmes mêmes qui faisoient l'objet de leurs vœux et de leur espoir ; ils n'erroient que sur les circonstances des temps ou des lieux : le champ fortuné où ils devoient les recueillir, étoit beaucoup plus proche que leur ferveur même ne se le figuroit.

Embarqués tous ensemble sur un vaisseau marchand, ils furent rencontrés près de l'île de Palme, l'une des Canaries, par Jacques Souri, calviniste furieux, natif de Dieppe, et pirate fameux, décoré du titre de vice amiral de Navarre. S'il étoit ennemi des Portugais, qui n'avoient pas voulu souffrir au Brésil les émissaires de Calvin, conduits autrefois par le

chevalier de Villegagnon, il étoit infiniment plus animé contre les jésuites, à qui les hérétiques attribuoient déjà tous leurs revers, et ne pardonnoient pas davantage les progrès que faisoit la foi romaine, par le ministère de la société, sur les bords mêmes d'où leur hérésie avoit été repoussée si honteusement. Sous ce point de vue, le vaisseau portugais, chargé de missionnaires, fut pour le pirate la proie la plus attrayante. Il se précipita sur eux avec le plus léger de ses cinq vaisseaux, beaucoup plus fort néanmoins que le Portugais, qui n'avoit qu'une cinquantaine de soldats assez mal équipés. Cependant le capitaine, épris de l'enthousiasme qui dans ce siècle porta si haut le courage de sa nation, se prépara, sans hésiter, à la plus vigoureuse résistance. Il proposa au père Azévédo de faire prendre les armes à ceux de ses compagnons qui n'étoient pas encore dans les ordres sacrés, et qui formoient le plus grand nombre. Le père n'y voulut jamais consentir : mais il se dévoua lui-même avec onze des plus expérimentés, au soulagement des blessés, à l'administration des mourants, à tous les ministères même temporels qui convenoient à leur état. Ils n'en étoient pas moins exposés que s'ils eussent pris les armes : mais tous les périls qu'ils pouvoient courir dans l'exercice des fonctions sacrées ne leur inspiroient que de la joie. Quant aux autres missionnaires, qui étoient les plus jeunes, leur supérieur leur commanda de se tenir au fond du vaisseau, et d'y attendre en prières ce que le ciel ordonneroit de leur sort (1570).

Malgré le refus d'Azévédo, que le capitaine ne put que respecter, à la sommation qu'on fit à celui-ci de se rendre, il ne répondit que par une bordée de canons, qui enleva au corsaire une assez grande partie de son équipage. L'abordage que l'hérétique furieux tenta aussitôt après, et auquel il revint par trois fois, lui réussit encore plus mal. Ainsi, malgré tout son emportement, il lui fallut recourir à ses autres vaisseaux dont les Portugais en assez peu de temps se virent investis. Ils se défendoient encore, avec espoir de vaincre, et contre le corsaire qui avoit enfin réussi à les aborder, et contre les quatre navires qui les entouraient, quand l'intrépide capitaine tomba mort sous les coups de la multitude. Ses gens

ne virent qu'alors la grandeur de leur perte : réduits à une poignée de combattants, blessés pour la plupart, tous épuisés de fatigues, ils mirent bas les armes, et se rendirent à discrétion. Sourî défendit de tuer personne, jusqu'à ce qu'il eut pris une connoissance exacte de tous ceux qui restoit vivants. Alors il fit grâce aux soldats, qui n'étoient plus que quinze, ainsi qu'aux matelots, et aux passagers ordinaires.

Pour ce qui est des jésuites, cria-t-il à ses gens qui n'attendoient qu'en frémissant de rage, tuez, massacrez ces abominables papistes, qui ne vont au Brésil que pour y établir le règne de l'antechrist. A l'instant, ils coururent au père Azévédo, entouré des neuf missionnaires qui s'étoient employés avec lui au soulagement de l'équipage : les deux autres avoient été blessés dangereusement, et transportés parmi la jeunesse. Il avoit reçu lui-même quelques blessures, mais légères, ou jugées telles par cet apôtre magnanime. A la vue des furieux qui couroient à lui : Courage, mes frères, dit-il en se tournant vers ses compagnons, donnons généreusement notre vie pour un Dieu qui le premier a donné la sienne pour nous. Ensuite il se présenta, plein d'assurance, à ses bourreaux. Ils le reconnurent pour le chef de la troupe, et le choisirent pour la première victime de leur impiété. L'un d'eux s'approcha, lui déchargea sur la tête un coup de sabre qui lui partagea le crâne, et l'étendit à leurs pieds. Un fleuve de sang coule, et fait horreur à l'assassin, qui s'éloigne; mais quatre forcenés se rapprochent, et lui criblent le corps à coups de lances. Le martyr respiroit encore; et recueillant le peu de forces qui lui restoit, il s'écria : « J'atteste les anges et les hommes, que je meurs dans la foi de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et je meurs avec joie pour une si belle cause. » Tournant ensuite ses yeux presque éteints sur ses compagnons saisis de douleur : « Réjouissez-vous au contraire, mes chers enfants, leur dit-il d'une voix mourante, réjouissez-vous avec moi de ce qui fait tout mon bonheur. Espérez une faveur semblable; je ne vous précède que de quelques moments : aujourd'hui, comme je l'attends de la divine bonté, nous serons tous ensemble dans le ciel. » Les calvinistes étoonnés d'abord, et quelque temps interdits à la vue d'une si merveil-

leuse constance, reprirent ensuite leur férocité; et se rejetant sur le moribond, ils entreprirent de lui arracher une image de la sainte Vierge, tirée à Rome sur l'original de Sainte-Marie-Majeure, pour laquelle il avoit une vénération particulière. On assure que tous leurs efforts n'y purent réussir, et qu'éfrayés un moment, puis poussés de cette rage qui succède aux remords étouffés, ils le précipitèrent, encore vivant, dans les flots, avec l'image qu'il tenoit dans ses mains.

Au premier coup porté sur le père Azévédo, le père Andrade étoit accouru pour lui donner une dernière absolution. Les hérétiques, furieux qu'on osât exercer ce ministère catholique à leur vue, le percèrent de vingt coups de poignard et le jetèrent à la mer. A quelques pas de là Benoît de Castro, le crucifix à la main, faisoit à voix haute sa profession de foi. On lui tira trois coups de fusil, qui le firent tomber sur la place; et comme il faisoit quelques efforts pour se relever, en s'écriant, *oui, je suis catholique*, il fut percé de plusieurs coups d'épée, et jeté à la mer. En un mot, tous ceux qui étoient restés pour le secours spirituel du vaisseau, furent immolés en quelques moments, l'un d'un premier coup de sabre qui lui partagea la tête en deux; l'autre d'un coup de pique qui le perça de part en part; un autre encore d'une manière plus brutale, à coups redoublés de crosses de fusils; le plus grand nombre traînés outrageusement par leurs bourreaux las du carnage, furent, pleins de vie, précipités dans les flots.

Ce n'étoit là néanmoins que les prémices de la barbarie. Trente autres missionnaires, y compris les deux qui avoient été blessés dangereusement dans les fonctions du saint ministère, se tenoient au fond du navire, où le sort de leurs confrères n'étoit même encore pour eux qu'un sujet de conjectures: presque tous à la fleur de l'âge, la candeur de l'innocence empreinte sur le front, à aucun desquels on ne pouvoit reprocher la mort de leurs ennemis, comme on le pouvoit faire aux soldats portugais, à qui néanmoins on accordoit la vie. Mais en qualité de missionnaires ou d'élèves destinés à la propagation de la foi catholique, ils étoient chargés du crime le plus impardonnable, au jugement de leurs vainqueurs hérétiques. On les tira du navire, et on les fit monter sur le tillac, comme

pour exercer plus à l'aise les jeux exécrationnels auxquels on les destinoit. Je n'en retracerai point les honteuses atrocités, qui ne pourroient que peiner des regards vertueux, et dont parurent se dégoûter leurs exécuteurs eux-mêmes. Ils les traînèrent ensuite par les pieds au bord du vaisseau, deux à deux, ou trois à trois, et là ils leur plongeoiēt le poignard ou l'épée dans le sein, puis les jetoient à la mer. Et mettant le comble à l'inhumanité par l'impiété et la dérision : Allez, allez, disoient-ils à ceux qu'un âge plus avancé leur faisoit réputer prêtres, allez confesser les muets habitants de l'abîme, et célébrer pour eux à la papiste. Il y en eut un, des plus ardents sans doute à confesser la vraie foi, qu'ils attachèrent à la bouche d'un canon, où ils mirent aussitôt le feu : supplice en soi le plus doux, mais qui peint d'autant mieux la fougue aveugle de la cruauté, qu'il en remplissoit moins les vues.

Il y avoit dans la troupe sainte un jeune homme de dix-huit ans, nommé Simon Acosta. Son port, sa démarche, ses manières, tout son air de noblesse l'annonçoit comme un homme de famille illustre. Le corsaire, dans l'espoir d'une riche rançon, lui demanda d'un ton d'affabilité qui il étoit. Le jeune confesseur, prenant toute l'assurance et le langage des anciens martyrs, ne daigna jamais répondre que par ces paroles : Je suis catholique, je suis religieux de la compagnie de Jésus. La douceur étudiée du corsaire fit bientôt place à sa férocité naturelle. Il fait un geste de fureur : on égorge Acosta, et on le jette à la mer. Tous et chacun de ses confrères avoient confessé la foi avec un courage à peu près semblable, sans qu'on eût vu couler une seule larme, sans qu'on eût ouï une parole de plainte, ni remarqué le premier mouvement de frayeur.

Jusqu'ici l'on ne comptoit que trente-neuf jésuites mis à mort; le quarantième, qui n'étoit qu'un frère cuisinier, quoiqu'aussi ferme dans la foi que les autres, avoit trouvé grâce en faveur de sa profession, qu'on lui fit exercer dans le vaisseau corsaire. La Providence en dispoit ainsi pour la gloire des martyrs, à qui, outre le témoignage des Portugais prisonniers, il falloit celui d'un homme qui eût tout vu de plus près, ou d'un œil au moins plus attentif et plus intéressé à la publication de ce triomphe. Cependant le nombre de quarante,

comme autrefois pour les martyrs de Sébaste, étoit arrêté dans les décrets éternels sur les missionnaires du Brésil. Celui qui venoit de manquer la couronne, quoique sans rien avoir à se reprocher, fut remplacé par un neveu du capitaine portugais, qui frappé des vertus de ses religieux compagnons de voyage, avoit demandé avec tant d'instances d'être admis au nombre des novices, qu'enfin on le lui avoit accordé. Comme il ne portoit pas l'habit religieux, parce qu'il ne s'en étoit point trouvé de reste sur le navire, en vain se présenta-t-il d'abord aux meurtriers de ses frères avec l'intrépidité des plus fervents. On l'écarta en disant qu'il n'étoit pas du nombre de ces propagateurs du papisme, qu'on avoit condamnés. Vous vous trompez, leur dit-il avec courage, je suis reçu dans la compagnie de Jésus, et je vais aussi prêcher au Brésil les saints dogmes de la religion catholique. Les calvinistes feignant de ne l'avoir point entendu, il courut à l'endroit où plusieurs des martyrs étoient déjà dépouillés, se revêtit d'un de leurs habits, et revint aux meurtriers, qui enfin le massacrèrent avec un dépit furieux, et le précipitèrent dans le sein des flots. Ainsi le nombre de quarante fut rempli sans exception par ces vrais martyrs, reconnus solennellement pour tels par l'Eglise, comme ayant été immolés sans nulle autre cause, ni prétexte même, que leur attachement à la vraie foi. Ainsi en usoient ces meurtriers hérétiques dans toutes les rencontres où ils avoient le pouvoir en main, eux qui hors de là n'avoient en bouche que les noms de tolérance et de douceur évangélique.

Ces dangereux sectaires, après le désastre de la Saint-Barthélemy, avoient regardé leur ruine entière comme inévitable, et ne restoient dans les villes qu'ils occupoient en France (1573), qu'en attendant qu'ils se fussent ménagés hors du royaume des asiles plus assurés. Les lenteurs et les inconséquences de la cour, qui, au lieu de les accabler dans leur premier étonnement employa auprès d'eux les sollicitations et les promesses, qui les prit tous sous sa protection, et ordonna même de leur rendre leurs biens, firent succéder à l'abattement l'espérance, l'intrigue, et bientôt l'audace et les hostilités. On résolut cependant de leur enlever la Rochelle, qui étoit la meilleure de leurs places, et qui devoit entraîner les autres dans sa chute,

avec intention néanmoins de les amener à composition au moyen du siège et des dangers où il mettroit tout le parti ¹.

Rien ne nous peint mieux la marche bizarre de Catherine de Médicis, que ce qui fut concerté à ce sujet. François de la Noue, issu d'une ancienne maison de Bretagne, très-distingué personnellement par ses faits d'armes, et plus encore par sa probité à toute épreuve, s'étoit laissé malheureusement engager dans les nouvelles doctrines par des apparences de vertu ². Pendant le massacre de la Saint-Barthélemy, il se trouvoit dans les Pays-Bas, où il étoit allé commencer la guerre dont on amusoit Coligny. La Noue aimoit véritablement sa patrie; il avoit toujours désiré sincèrement la paix; il faisoit la guerre sans ambition, uniquement par le devoir que lui prescrivait une conscience abusée. Que les troubles eussent peu duré, si le grand nombre des calvinistes eussent été guidés par le même esprit ! Dans ces dispositions, et l'embarras où étoit la Noue de trouver un asile honnête, il se laissa persuader d'aller offrir ses services à la cour. On l'y reçut à bras ouverts, on le combla de marques d'estime et de bienveillance, on lui remit les biens qui avoient été confisqués sur Téligny son beau-frère, puis on lui proposa d'aller inspirer des sentiments de soumission aux Rochelois (1573). La Noue partit pour cette épineuse commission, après'en être long-temps excusé, et en mettant pour condition expresse, qu'on ne le feroit point servir à tromper. Les sectaires, et surtout les ministres, sans soupçonner sa probité généralement reconnue, lui firent d'ailleurs un accueil des plus mortifiants. Nous avons à conférer avec le vertueux la Noue, disoient-ils à lui-même; mais où est la Noue? Nous ne le reconnoissons point au personnage que vous faites. Pour résultat, on lui dit d'opter entre ces trois partis, où de s'éloigner de la ville, ou d'y rester simple particulier, ou d'en prendre le commandement contre les troupes du roi; et ce qui est encore moins concevable, c'est que la Noue prit ce troisième parti avec l'agrément de la cour. On vit donc l'homme du roi obtenir toute la confiance de ses sujets révoltés, et ce même homme mis à la tête des rebelles, de l'aveu du roi, et sans perdre sa

¹ De Thou, l. 56. Davil. liv. 5. — ² Amir. Vie de la Noue. Mém. de Mornai, p. 4.

confiance. Sous un pareil gouvernement, que pouvoit devenir l'état? Mais que fût surtout devenue la religion, si le sceptre seul l'eût soutenue?

La Noue conserva la confiance des deux partis, par une intégrité aussi extraordinaire que l'épreuve où tous les deux la mettoient. Vainqueur dans une sortie, il revenoit conjurer les citoyens de se rendre aux offres avantageuses que leur faisoit la cour. Guerrier terrible dans l'action, ange de paix dans le conseil, des personnages si contraires lui attirèrent bien des reproches sensibles : mais sa probité fut constamment à l'abri des soupçons. Toutefois il ne put jamais inspirer des sentimens pacifiques à ses stériles estimateurs. D'un autre côté, le duc d'Anjou, avec une armée formidable, ne put ni les engager, ni les forcer à la soumission. A mesure que ce prince approchoit du trône, les qualités qui avoient autrefois paru l'en rendre digne, décroissoient sensiblement, et tendoient davantage à leur entier déclin. Il n'y avoit ni subordination, ni discipline parmi ses troupes, nul concert, nul secret dans ses conseils; tous ses esprits, tous ses sentimens se trouvant comme absorbés dans ses vues sur la couronne de Pologne qu'on travailloit à lui procurer, il monroit une indifférence absolue pour tout ce qui avoit trait à la France, et sa propre gloire dans ce royaume. Il fut enfin réduit à traiter avec les rebelles à des conditions honteuses, telles à peu près qu'il leur plut de les exiger. On leur accorda le libre exercice de leur religion, non-seulement pour eux-mêmes, mais pour les habitans de Nîmes et de Montauban leurs principaux complices, et pour les seigneurs hauts justiciers qui n'auroient point abjuré. On promit de plus, que personne ne seroit inquiété au sujet de la religion, ni même des promesses d'abjuration; que tous ceux qui avoient pris les armes pour cette cause, et notamment les citoyens des trois villes qu'on vient de marquer, seroient rétablis dans tous leurs biens, et reconnus fidèles sujets du roi. Telle fut l'issue d'un siège qui coûta quarante mille hommes¹, et un argent si prodigieux, que le royaume se

¹ Suivant l'Art de vérifier les dates, ce ne fut pas au siège de la Rochelle, mais à celui de Sancerre, que l'armée royale perdit ces quarante mille hommes. Et comme

trouva plus épuisé par cette guerre de huit mois seulement, qu'il ne l'avoit été par toutes les précédentes.

On s'en vengea sur la malheureuse ville de Sancerre, qui n'ayant été comprise dans le traité que pour la liberté de conscience, prétendit à l'exercice public du calvinisme. Elle souffrit durant deux mois entiers, (moins toutefois du fer ou du feu que de la famine) tout ce qu'on peut imaginer de plus affreux. La chair des animaux qui font horreur, n'étoit le partage que de citoyens opulents. La multitude n'en avoit que les cuirs ou de vieux parchemins rammolis dans l'eau, avec un mélange de paille hachée et de suif, ou de graisse corrompue. On vint même à la chair humaine ; un père et une mère déterminèrent leur fille qui venoit de mourir, et la mangèrent. Ce crime fut néanmoins puni de mort. La ville réduite enfin à se rendre, fut condamnée à une très-forte rançon, privée de tous les honneurs municipaux, et démantelée. On fit grâce au peuple (1573).

La cour s'empessa de conclure, afin de ne pas dévoiler la honte et le malheur de la France aux yeux des ambassadeurs de Pologne, qui venoient enfin chercher le duc d'Anjou leur nouveau roi ¹. C'étoit l'évêque hérétique de Valence, l'intrigant Montluc, qui avoit ménagé cette élection, non sans beaucoup de peine, attendu les noires impressions que les horreurs de la Saint-Barthélemy avoient répandues en tous lieux contre ce prince. Mais la reine mère encouragée, dit-on, par un moyen digne de son génie, c'est-à-dire, par un astrologue qui lui avoit prédit que tous ses fils seroient rois, aplanit les difficultés à force d'argent. Cependant Charles IX ayant été attaqué d'une maladie qui faisoit craindre pour ses jours, la reine ne vit qu'avec une répugnance extrême le départ de son fils le duc d'An-

les deux sièges se pouvoient en même temps, il est probable que cette perte doit s'entendre de l'un et de l'autre, et même de toute la campagne de 1573.

¹ « Ce fut la baronne de Retz (Catherine de Clermont) qui répondit en latin pour la reine mère à leur compliment. La reine de Navarre qu'ils allèrent ensuite haranguer sans qu'elle s'y attendît, leur fit une réponse encore plus élégante dans la même langue. A l'égard des seigneurs français, ils entendoient si peu le latin, qu'il ne s'en trouva que deux qui pussent s'entretenir avec ces étrangers ; encore les avoit-on mandés exprès pour soutenir, en ce point, l'honneur de la noblesse française. » (*Art de ver. les dates.*)

jou, pour qui elle avoit une prédilection sans réserve. Elle imagina toutes sortes de prétextes pour le retenir en France le plus long-temps qu'il fut possible, et quand il fallut indispensablement partir, elle l'accompagna jusqu'en Lorraine avec un nombreux cortège, qui remarqua tout ce qu'il lui en coûtait pour se séparer d'un fils si cher. Elle le serroit entre ses bras, et ne pouvoit le quitter; ou quand elle l'avoit lâché, elle le reprenoit avec plus de tendresse encore, et l'inondoit de ses larmes. Enfin quelques courtisans des plus proches entendirent qu'elle lui disoit pour dernier adieu : Partez, mon fils, vous n'y serez pas long-temps. Ce qui donna lieu par la suite à bien des réflexions, hasardées sans doute, mais qui marquent au moins de quelles noirceurs on jugeoit cette reine capable.

Quant au roi, frappé de la maladie dont il mourut en effet, on ne peut guère imaginer un sort plus triste que celui de ce jeune prince. Au lieu des consolations ordinaires dans les conditions les plus communes, il n'éprouva qu'indifférence de la part de ses proches, aversion de la part de ses peuples, fermentations, agitations alarmantes autour du trône; et, ce qui est seul plus cruel que tout le reste ensemble, sa conscience en proie à des remords dévorants, lui faisoit de lui-même un ennemi, à l'acharnement duquel ni la solitude du jour, ni les ténèbres de la nuit ne pouvoient le soustraire. Des songes effrayants le réveilloient en sursaut : son imagination troublée lui montrait des ruisseaux de sang, des tas de cadavres, des spectres errants qui lui adressoient leurs plaintes menaçantes. Souvent pendant le jour il gémissait à l'écart, ou quelquefois on le voyoit lever tout à coup les yeux au ciel, puis, en soupirant, exhaler l'amertume qui le suffoquoit. Sous un roi ainsi accablé de ses propres maux, qui prit la vie en haine, et laissa flotter au hasard les rênes de l'état, la division se trouvant dans la famille royale entre la mère et les enfants, les grands ne mettant plus de bornes à l'esprit de faction, ni les peuples aux murmures et aux émeutes, on vit par tout le royaume le commerce interrompu, la police bannie des villes, et au lieu de la sûreté des chemins un brigandage ouvert et tous les désordres de l'anarchie. Enfin, après bien des attentats, et quelques exécutions qui ne sont pas de notre sujet, Charles IX, las de lutter contre sa des

tinée, nomma sa mère régente le 30 de mai 1574, et mourut le même jour, n'ayant pas encore atteint sa vingt-quatrième année. Depuis quelques jours, le sang lui sortoit par tous les conduits du corps, et par les pores mêmes; ce qu'on ne manqua point de prendre pour le châtiment des massacres commis par ses ordres.

Le roi de Pologne, treize mois après son élection, et après quatre mois seulement de séjour dans ce royaume, repartit pour celui qu'il héritoit de son frère, non pas à beaucoup près en souverain de deux états puissants, mais plutôt en fugitif, et comme un prisonnier qui s'échappe de ses fers. Il disparut pendant la nuit, et en moins de deux jours il gagna les terres d'Allemagne, laissant exposés au ressentiment des Polonais ceux des Français qui n'avoient pu faire la même diligence. Pour justifier cette précipitation, il alléguait la nécessité de prévenir les troubles de son nouveau royaume; mais quand on lui eut vu consumer trois mois dans les différents endroits de sa route qui lui présentoient des plaisirs, on ne s'y trompa plus, et l'on jugea sûrement quel seroit sur le trône le héros prématuré de Moncontour. Il ne parut en effet digne de l'empire, que tandis qu'il ne régna point: caractère incompréhensible, au-dessus de la royauté en certaines choses, et en d'autres au-dessous du rang le plus commun.

Il eut un genre d'esprit qui rendit sa conduite méprisante, et la confiance de la nation comme impossible¹. Au rapport des observateurs qui l'ont mieux approfondi, et de l'un même de ses ministres les plus affidés, il avoit l'appréhension et le sentiment vifs, le jugement faux; par conséquent une ardeur extrême à saisir un projet, et nulle habileté à choisir les moyens d'exécution. Il eut encore une grande opinion de sa suffisance, et un mépris absolu des conseils de tous ceux qui n'étoient pas dans sa faveur; car lorsqu'il aimoit quelqu'un, il n'avoit plus de pensées ni de sentiments à lui-même, et ne sembloit qu'un automate mu au gré du favori. Il tenoit du sang maternel le goût du raffinement, qui dans les affaires lui faisoit toujours choisir les expédients les plus compliqués, souvent

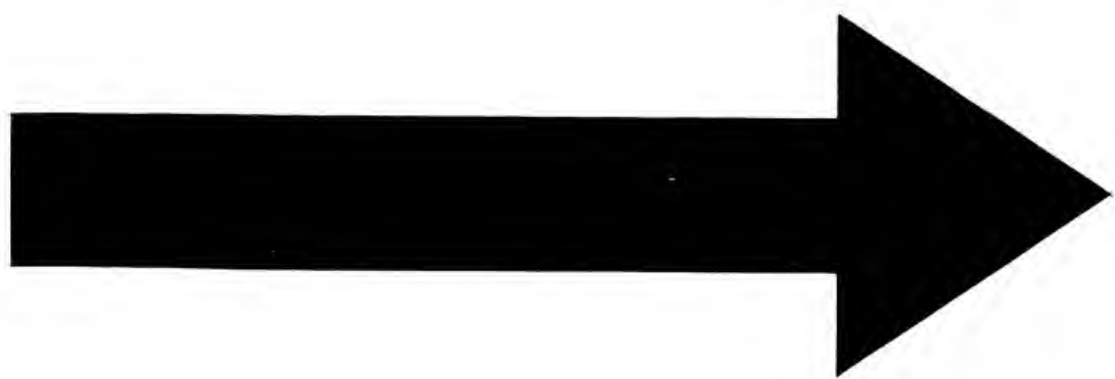
¹ Mém. de Nevers, t. 1. Chiv. p. 212. Matt. l. 7, p. 418.

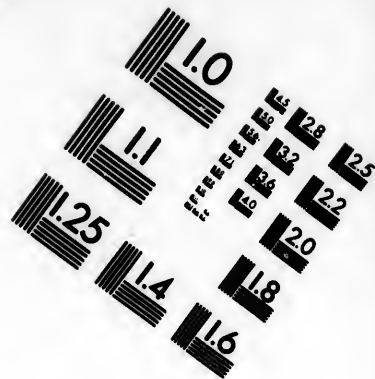
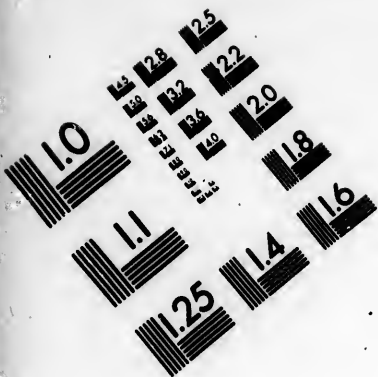
les plus obliques et les plus propres à inspirer la défiance. Il avoit certainement du courage, mais au moment précis de l'action ; hors de là, une lâche paresse le rendoit incapable, et de faire face aux obstacles, et de supporter les travaux. Toute son activité étoit pour les plaisirs, pour la parure efféminée de sa personne et de ses favoris, pour la représentation dans les cérémonies, pour les dévotions bizarres, pour les intrigues et les aventures indignes, je ne dirai pas d'un souverain, mais de tout homme bien né.

Malheureusement la situation de la cour étoit parfaitement assortie aux dispositions du monarque. Le Louvre étoit alors comme une école ouverte à toute la jeune noblesse du royaume. Elle s'y exerçoit les jours entières à tirer des armes, à la lutte, à la course, à franchir en saut une barrière, ou quelque profondeur périlleuse, à donner lestemement un coup de pistolet ou d'épée¹. Au milieu de ces violents exercices, qui pouvoient avoir leur utilité, on ne parloit que de duel et de galanterie, de faits d'armes hasardeux, d'entreprises téméraires et folles, de murs escaladés, de fosses franchies, d'asiles forcés, de meurtre et d'incendie. On s'engageoit par serment à ne jamais s'abandonner les uns les autres, à courir la même fortune, à avoir biens et maux communs ; et le roi, le premier, réputoit à honneur de compter un plus grand nombre de champions qui lui fussent dévoués. Comme on manquoit des premières idées de la décence, ou qu'au moins elles différoient étrangement des nôtres, il étoit ordinaire de voir le roi, avec ses jeunes courtisans, aller à la noce ou à la fête d'une bourgeoise, courir les foires et les marchés, danser et folâtrer dans les rues et les places publiques, insulter les passants et les spectateurs, et bien souvent essayer eux-mêmes les insultes ou les huées de la populace. On imagine aisément les désordres qui ne manquoient pas de se commettre dans ces orgies de cour et de carrefour ; ils fournissoient ensuite la matière aux conversations les plus intéressantes du Louvre.

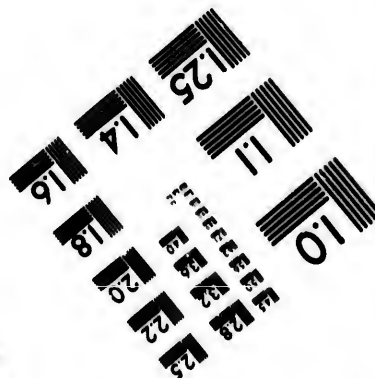
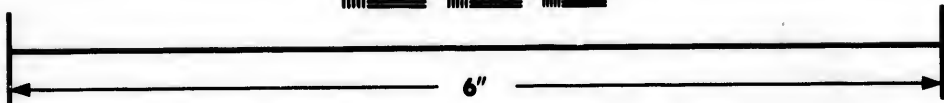
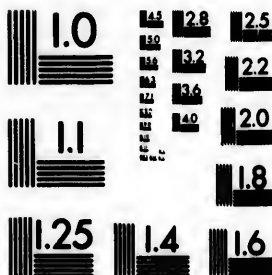
A ces débauches bruyantes succédoient des actes non moins éclatants de religion, des messes chantées et servies par ces

¹ Mém. de Marguer. de Bouillon, de Montluc, de Brant. etc.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

jeunes fous, qui reprenoiient tout l'extérieur de la piété, de longues et pompeuses processions, des pèlerinages de pénitence, d'où ils se transportoient, avec le même sérieux, chez les astrologues ou les devins attirés de delà les monts par l'ombrageuse Médecis; et dans ces rendez-vous clandestins, où les hommes et les femmes accouroient confusément, on composoit des filtres pour se faire aimer, ou des talismans pour se venger des rebuts. Mais si les maléfices et le poison étoient le recours des foibles, les âmes réputées généreuses employoient la violence ouverte et l'assassinat, sans nul égard aux lieux ni aux qualités de leurs victimes. Le duc de Guise, l'épée à la main, poursuivit un gentilhomme jusque dans l'antichambre du roi. Le favori Villequier poignarda par jalousie au milieu du Louvre sa femme grosse de deux enfants. Une femme enfin tua d'une manière que la pudeur ne permet pas de rapporter, l'étourdi qui avoit osé devenir son époux ¹.

On voit, par ce trait seul, à quel point en étoient venus les deux sexes. Les femmes dédaignant les lois de l'ancienne galanterie, et même de l'héroïsme romanesque, vouloient des preuves d'un dévouement qui allât jusqu'à la frénésie. Il étoit honorable, il étoit indispensable, au premier signal d'une idole impérieuse, d'affronter un taureau mugissant ou un lion déchaîné, de se précipiter dans une rivière sans savoir nager, de faire couler sous le poignard une partie de son sang, pour marquer sa disposition à le verser pour elle jusqu'à la dernière goutte. On conçoit quel étoit, au préjudice de la pudeur et des nocuds les plus sacrés, le prix de ces sacrifices : de là, les jalousies, l'espionnage, les confidences et les délations, la discorde et les troubles, qui déshonoroient jusqu'à la famille royale. Telles étoient les dispositions de la cour et du prince à l'avènement de Henri III au trône. On n'en pouvoit rien augurer que de funeste pour l'état, aussi-bien que pour la religion. Quand il n'est plus de principes de vertu, d'honnêteté, pas même de bienséance dans les chefs de la nation, le premier choc entraîne inévitablement la catastrophe. Les événements suivans ne rendront que trop sensible ce point d'expérience.

¹ Brant. tom. VII.

L'empire, en des temps si critiques pour la religion, n'étoit guère mieux gouverné que la France. Rodolphe II, qui succéda en 1576 à Maximilien II son père, étoit d'une indolence dont les intérêts mêmes de sa maison se ressentoient autant que les affaires de l'état; aussi le vit-on souffrir que son frère Matthias se mit à la tête des Flamands révoltés contre le roi d'Espagne son oncle. On lui a néanmoins attribué un ridicule de trop, en lui faisant placer un tronc à la porte des églises, afin de fournir aux frais de la guerre contre les Turcs. L'ordonnance rendue à ce sujet porte précisément que ces aumônes ne serviront qu'à procurer dans les hôpitaux un meilleur traitement aux blessés et aux malades qui auront porté les armes contre l'ennemi commun de la chrétienté. Mais Rodolphe n'en fut pas d'une nullité moins absolue pour le bien de l'état et de la religion; durant son long règne de trente-six ans, on ne le voit paroître de loin en loin sur la scène, que pour essayer froidement des affronts, et se laisser arracher successivement ses diverses couronnes.

La mort délivra cependant Henri III, dès l'entrée de son règne, d'un sujet dangereux, au moins par sa manière de penser touchant la conduite des affaires de la religion. Il s'agit du célèbre cardinal Charles de Lorraine, qu'on prétend

¹ L'auteur ne nous paroît pas juste, au moins en ceci, sur le cardinal de Lorraine; et nous pourrions citer vingt auteurs qui en ont pensé autrement que lui. Ce qui prouve qu'il n'entendoit pas si mal les affaires de la religion, c'est que « sa mort, selon l'abbé Bucine, affligea les catholiques autant qu'elle réjouit les calvinistes qui ne manquèrent pas de déchirer sa mémoire. » Ce qu'il y a de vrai, dit le continuateur de Fleury, c'est qu'il rendit de grands services à l'Eglise et à l'état, et qu'il eut toute sa vie beaucoup de zèle pour la conservation de la religion catholique. « L'événement, dit un autre écrivain, a prouvé qu'il étoit beaucoup meilleur politique que le chancelier de l'Hôpital. Sa maxime étoit celle de Platon et des plus fameux philosophes anciens et modernes; qu'il ne doit y avoir, dans un état, qu'un seul culte, et que ce culte doit être vrai; que c'est-là une loi fondamentale et constitutionnelle; que la religion cesse d'être efficace, quand les citoyens sont persuadés que toute religion est bonne; qu'on ne peut être attaché qu'à une religion exclusive. » Ce grand homme pensoit que toute trêve et toute paix, avec les sectaires de son temps, étoit inutile et dangereuse. Nous avons vu, depuis, les résultats des concessions qui leur furent faites. Et nous connoissons des protestants éclairés et sincères qui nous ont avoué qu'en repréant leurs premiers chefs, lorsque la chose étoit encore possible, on eût fait une grande et bonne œuvre: nous ne serions pas divisés de croyances, et que de sang on eût épargné!

avoir conçu à Trente le plan de la ligue, afin de défendre la foi catholique : prélat accusé d'une méchanceté profonde par ses adversaires, érigé par ses partisans en un saint dont les prières avoient suspendu l'orage affreux qui désola presque toute la France le lendemain de son trépas; mais beaucoup mieux jugé par ceux qui ne lui attribuent qu'une âme haute, aveuglée par les intérêts de sa maison, qu'il confondoit avec ceux de l'Eglise. Il aimoit incontestablement les sciences, et tous ceux qui s'y distinguoient; ce qu'il témoigna jusqu'à la fin de sa carrière, en établissant une année avant sa mort, l'université de Lorraine, qu'il mit entre les mains des jésuites. Il avoit déjà fondé celle de Reims. Il fut attaqué de la maladie dont il ne releva point (1574), comme il assistoit à une procession des pénitents que le roi avoit établis en France sur le modèle de ceux qu'il avoit vus en passant par Avignon à son retour de Pologne. La singularité de leur extérieur étoit analogue au goût de ce prince. Ils portoient sur leur habit ordinaire, une espèce de sac ceint d'une corde où pendoient un gros chapelet, des têtes de mort et une discipline, et sur la tête ils avoient un capuchon qui leur couvroit tout le visage, excepté les yeux, à l'endroit desquels on avoit pratiqué des trous pour laisser la vue libre. Il y avoit des pénitents blancs, il y en avoit de noirs, il y en avoit de bleus et de verts, ainsi nommés de la couleur de leur sac. Le roi étoit le chef des blancs, et le cardinal de Lorraine celui des bleus. Tous les grands, jusqu'au roi de Navarre, peu propre à ces dévotions de personnage, s'empessoient à y prendre part pour plaire au monarque. Ces déguisements avoient bien d'autres attraits pour tant de jeunesse qui ne respiroit que la volupté et les aventures dans cette cour libertine.

Tandis que les catholiques français déshonoroient leur foi par ces ridicules et par ces désordres, les sectaires qui en triomphoient, reçurent à leur tour une humiliation sensible de la part des Grecs qu'ils tentoient d'entraîner dans l'hérésie à la faveur du schisme et des vieilles préventions contre l'église latine. Ils envoyèrent à Jérémie, patriarche de Constantinople (1575), la confession d'Augsbourg, accompagnée d'une préface, où ils s'efforçoient de prouver qu'ils tenoient la foi

des sept premiers siècles. Jérémie qui avoit le sens droit et de l'érudition, leur répondit qu'ils n'honoroient que de parole les docteurs de la primitive Eglise; qu'au fond ils leur étoient diamétralement opposés; que souvent même ils n'avoient pu couvrir du silence le mépris qu'ils faisoient des Pères les plus vénérables; en un mot, qu'ils n'étoient que des novateurs présomptueux, qui se flattoient d'en savoir plus que l'ancienne et la nouvelle Rome. Et comme après un refus si propre à les déconcerter, ils revenoient encore à la charge, il publia, sous le titre de censure de l'église orientale, un ouvrage très-concluuant contre la plupart des articles de la confession d'Augsbourg. Voici comment il le termine, par une récapitulation qui en rappelle toute la substance. « Puisque vous ne recevez, leur dit-il, que les sacrements qu'il vous plaît, avec les erreurs qu'il vous plaît encore d'y mêler, et en méprisant tant la chaîne de la tradition; que le dépôt sacré des écritures canoniques que vous ne craignez pas de tronquer et de violer; puisque vous osez dire que le divin Chrysostôme, en approuvant la saint chrême, s'est laissé entraîner au torrent de l'ignorance; puisque vous soutenez, sur la garantie des juifs et des iconoclastes, que l'invocation des saints, le culte de leurs reliques et de leurs images sont des idolâtries ou des sottises; puisque vous anéantissez la vie monastique qui est une imitation de celle des anges, et la confession des péchés que nous faisons de tout temps les uns aux autres, nous vous déclarons que nous ne voulons pas tenir de théologiens tels que vous, l'interprétation des saints textes qui contiennent ces vérités; nous déclarons qu'un fol orgueil vous aveugle, et vous en fait préférer les productions aux plus vives lumières de la sainte antiquité. Cessez donc de vous fatiguer à nous composer des lettres, et à nous faire parvenir vos écrits: vous ne réussirez jamais à nous communiquer le mépris que vous faites des Pères en feignant de les honorer, ni à rendre inutiles entre nos mains les précieux fruits de leurs travaux, qui mettent vos erreurs en poudre. »

On n'offense pas impunément la superbe et vindicative hé-

† Turco Græc. l. 2.

résie. Il ne servit de rien contre ses manœuvres, que Jérémie habitât à l'autre bout de l'Europe, parmi des peuples aussi indifférents que les Turcs aux querelles des chrétiens concernant la religion. La secte intrigua si bien, qu'elle s'ouvrit les barrières du sérail, en fit parler les muets, les eunuques, tous les cabaleurs ténébreux, qui procurèrent la déposition du patriarche. Rétabli dans la suite, il fut déposé de nouveau, et envoyé en exil, d'où le pape Grégoire XIII, dont il avoit adopté le calendrier, eut dessein de l'attirer à Rome, et de le faire cardinal. Il avoit paru, en plusieurs rencontres, favorable à la réunion de son église avec la latine.

Les apôtres de l'hérésie réussirent beaucoup mieux dans l'électorat de Cologne. Salentin d'Issembourg, chanoine de cette métropole, en ayant été élu archevêque, devint passionnément amoureux d'une fille du prince de Ligne¹. Il quitta ce siège, et celui de Paderborn qu'il possédoit de même sans être prêtre, pour satisfaire son inclination, et en épouser l'objet. Il n'y avoit en cela qu'un ridicule assez commun dans le clergé d'Allemagne, où il étoit ordinaire qu'on fût revêtu des titres d'évêque et d'archevêque, sans être engagé dans les ordres sacrés. C'étoit trop peu pour la malheureuse église de Cologne, où l'on avoit déjà vu l'archevêque Herman entraîné dans l'hérésie par l'ignorance, et par l'hérésie dans le concubinage.

Gebhar Truchsès, de l'illustre maison de Walbourg en Suabe, ayant succédé à Salentin, fut à peine sur ce siège, qu'il se prit d'une extravagante passion pour Agnès de Mansfeld, religieuse au monastère de Gérisheim². Sans considérer ce qu'il devoit à la religion, à son état, à son honneur personnel, il fit sa femme de cette épouse adultère de Jésus-Christ, et professa la doctrine qui légitimoit son sacrilège. Un crime de cette nature marche rarement seul. Pour donner de la stabilité à son mariage infamant, et lui procurer l'approbation publique, il voulut changer les idées de son peuple, en lui faisant recevoir la confession d'Augsbourg. Les catholiques s'y opposèrent de toute leur force, et furent appuyés par le sénat, qui obligea même une foule d'hérétiques étrangers établis depuis peu à

¹ De Thou, l. 65. — ² Id. l. 78.

Cologne, et favorables aux vues de l'archevêque, d'en sortir sous trois mois. Truchsès ayant encore fait quelques tentatives inutiles du côté de l'empereur et de la diète de l'empire, prit le parti de la violence ouverte, leva des troupes, surprit quelques places, ravagea les campagnes, pilla les monastères, forma des magasins considérables, et fit venir des troupes de quelques états protestants du voisinage. L'électorat arma aussi contre l'électeur, afin de repousser la force par la force. En peu de temps, ce malheureux diocèse éprouva tous les désordres et tous les excès qu'un faux zèle de religion peut ajouter aux horreurs des guerres intestines. Les fameuses abbayes de Tuitz et d'Aldemberg, entre autres désastres, furent brûlées et ruinées de fond en comble.

Cependant le chapitre indiqua une assemblée générale des états du pays, afin de remédier sans délai à un mal si pressant. Les députés des villes, et grand nombre de comtes, de barons et de seigneurs s'y trouvèrent, avec les ambassadeurs de l'empereur, du roi d'Espagne, et de plusieurs princes de l'empire. L'archevêque apostat, séducteur, perturbateur public, fut déclaré déchu de tout droit à l'obéissance de ses peuples, et à la fidélité qu'ils lui avoient promise. On étoit fondé sur un article de la pacification d'Augsbourg, portant qu'un évêque, un prélat, et tout ecclésiastique revêtu des ordres sacrés, s'il abandonnoit l'ancienne religion, perdrait tout droit à sa dignité, et qu'on pourroit en élire un autre en sa place. Le souverain pontife, après avoir inutilement tenté par ses légats d'amener au repentir l'apostat impudique, en prononça la déposition en plein consistoire (1583). L'empereur, malgré toutes les sollicitations et les menaces ouvertes des princes protestants, tint la main à l'exécution. On élut à la place de Truchsès, le prince Ernest de Bavière, déjà évêque de Liège, de Frisingue, d'Hildesheim, et qui avoit encore l'avantage d'être issu, par sa mère, de la maison d'Autriche. Ses richesses et sa puissance le firent regarder, dans les conjonctures, comme le plus propre des aspirants à remplir ce siège orageux. Il s'y maintint en effet; et l'archevêque marié fut réduit à se réfugier avec sa femme dans une campagne écartée, où sans cesse tête à tête avec l'objet de sa passion et de son opprobre, il eut tout le temps, avant son

trépas, de voir succéder les remords et le dégoût à sa première ivresse.

Quoique les états généraux de la Belgique se ressentissent, autant qu'aucune autre contrée, des troubles et des ravages que l'hérésie traînoit partout à sa suite ; attentifs à l'instruction, ou plutôt à la perversion de la jeunesse, ils établirent alors une université à Leyde, la dotèrent richement de biens enlevés à l'Eglise, et réglèrent qu'on n'y admettroit que des maîtres protestants¹. Rivaux de leur propre souverain, ces novateurs séditieux avoient principalement en vue d'opposer cette université à celle de Douai, fondée douze ans auparavant par Philippe II.

Le jubilé universel de cette année 1575, attira aux tombeaux des saints apôtres une affluence de peuple, qui fit remarquer que tous les scandales de ces malheureux temps n'avoient point affoibli dans le cœur des vrais fidèles les sentiments de respect pour le saint Siège apostolique. On vit arriver quantité de personnages du plus haut rang, entr'autres le grand duc de Toscane, le prince de Parme ; et de l'Allemagne même, le prince de Clèves, qui mourut au terme de son pieux voyage, âgé seulement de vingt ans. Pour les pèlerins communs, la multitude en fut si grande, que le seul hôpital de la Trinité en reçut sept à huit mille en un jour. Le pape et les cardinaux se signalèrent, comme à l'envi, par l'abondance de leurs aumônes. On vit aussi à ce jubilé le saint archevêque de Milan, que le pape avoit invité à faire la cérémonie de l'ouverture, afin d'animer la piété générale, plus encore par l'inspection d'un si beau modèle, que par l'onction de son éloquence.

Charles avançant de jour en jour à plus grands pas dans la carrière des vertus, et n'oubliant rien des charges immenses de la dignité pastorale, venoit de fonder à Milan le collège des nobles, afin de procurer à ce premier ordre de citoyens une éducation qui accrédiât la vertu parmi tous les autres². Il avoit cet établissement si à cœur, que bien qu'il n'en eût confié la direction qu'à des personnes du mérite le plus éprouvé, il visitoit très-souvent cette nombreuse jeunesse, la fleur de vingt

¹ De Thou, l. 60. Spond. ad an. 1575. — ² Giussan. l. 3 et 4.

nations, et vouloit s'assurer par ses propres yeux des progrès qu'elle faisoit dans la piété et dans les sciences. On voyoit cet illustre cardinal, avec tout l'intérêt et l'application qu'il apportoit autrefois à régir le concile œcuménique, instruire un enfant à tourner vers l'auteur de son être les premières affections de son cœur, à prier avec fruit, à faire l'examen de sa conscience, à remplir avec une intention pure tous ses exercices journaliers. Il fit revivre encore la discipline que l'Eglise primitive observoit dans le saint temps de l'avent, qui autrefois commençoit dès la saint Martin, et avoit donné occasion aux réjouissances profanes de cette fête. Peu content d'abolir les festins et les jeux indignes d'un temps si saint, il réussit à faire observer, non-seulement par ses domestiques, mais par le plus grand nombre de ses diocésains, l'abstinence entière de la viande, et trois jours de jeûne chaque semaine. Une marque plus étonnante encore du crédit que la sainteté peut donner au zèle, c'est l'usage que le saint archevêque fit reprendre aux femmes, suivant l'ordre ancien de saint Paul, de ne paroître à l'église que voilées. Les mœurs locales, qui rendoient apparemment cette réforme plus nécessaire qu'ailleurs, en rendirent aussi l'exécution plus facile.

Saint Charles éprouva néanmoins les contradictions les plus affligeantes, et même une vraie persécution, pour un point de réforme dont la nécessité étoit infiniment plus sensible que celle du voile. L'usage étoit à Milan, comme il est encore, selon le rit ambrosien, de ne commencer le carême qu'au premier dimanche. Peu contents de cette indulgence, les Milanois, par un abus inexcusable dans leurs propres principes, passaient ce dimanche en spectacles, en toutes sortes de débauches, et ne commençoient réellement le carême qu'au premier lundi. L'archevêque proscrivit et fit proscrire légalement cet abus; ensuite il publia d'abord une exhortation pastorale, puis une ordonnance en forme, et sous peine de censure, contre les spectacles qui se préparoient déjà pour le premier jour du carême prochain. La multitude obéit à son saint prélat, et presque personne ne se rendit au lieu du spectacle : mais le gouverneur furieux de ce qu'il prenoit pour un affront, et d'ailleurs irrité de longue main par la fermeté de

l'archevêque à maintenir la juridiction ecclésiastique dans ses possessions légitimes, lui suscita jusqu'en Espagne, et à la cour même de Rome, les embarras peut-être les plus fâcheux qu'il ait jamais essayés. Le Seigneur avoit ses vues pour la perfection et la gloire de son serviteur. Sa vertu sortit plus pure et plus éclatante du nuage dont on avoit prétendu la couvrir, et désormais également recommandable auprès des deux puissances, elle jouit de toute l'autorité qu'elle ne défendoit que pour faire triompher celle de Jésus-Christ.

Avant cet orage, (tant sert peu ou nuit même l'estime qu'arrache à un concurrent le sentiment de sa propre foiblesse) avant cet orage, le gouverneur de Milan n'avoit pu s'empêcher d'admirer dans l'archevêque un héroïsme, dont lui-même chef d'armées, ne s'étoit pas senti capable. Le concours des pèlerins que le jubilé avoit attiré à Rome de toutes les parties du monde, y ayant occasionné une peste cruelle qui se répandit en peu de temps dans toute l'Italie, et qui ne fit nulle part plus de ravage qu'à Milan, le gouverneur et les principaux seigneurs abandonnèrent cette ville désolée, tandis que le saint cardinal qui étoit allé secourir à la mort l'évêque de Lodi, revoloit, sur la première nouvelle de ce fléau, au secours de son peuple (1576). Il se vit aussitôt environné d'une foule innombrable qui crioit miséricorde, et lui demandoit son assistance, comme des enfants à leur père. Les officiers de sa maison, ses amis, une foule de savants et vertueux personnages, vinrent aussitôt le trouver, surtout quand ils le surent résolu à servir lui-même les pestiférés : ils lui conseillèrent de se retirer en quelque lieu sain, d'où il pourroit donner ses ordres pour l'assistance des malades. Ils ne manquèrent pas de lui représenter qu'il se devoit à tout son diocèse, dont la ville de Milan ne faisoit qu'une partie; qu'il se devoit même à toute l'Eglise, beaucoup plus que bien d'autres évêques par qui Dieu n'avoit pas témoigné vouloir faire de si grandes choses. Charles que sa tendresse pour ses ouailles empêchoit de goûter ces maximes, objecta l'exemple des saints évêques de tous les siècles, qui en pareille rencontre n'avoient pas balancé à mettre leur vie en péril pour leur troupeau; et comme on lui eut répondu que c'étoit là une œuvre de perfection, et non pas d'obliga-

tion : C'est une œuvre de perfection, reprit-il ? C'est donc une œuvre d'obligation pour moi, puisque l'épiscopat est un état parfait, et que je suis évêque.

Dès lors il fit son testament, laissant à ses héritiers ce que leur attribuoient les lois, assigna différents legs tant à ses domestiques qu'à plusieurs églises, et constitua pour son légataire universel le grand hôpital de la ville. Il redoubla ses austérités et ses macérations, tout étonnantes qu'elles étoient déjà, prolongea ses prières et ses veilles, jeûna rigoureusement tous les jours, et ne coucha plus que sur des planches, sans avoir autre chose sur lui qu'un méchant drap. Il se regardoit comme une victime chargée de toutes les iniquités de son peuple, et obligée de s'immoler pour lui, à l'exemple du Sauveur des hommes. Tout ce qu'il avoit d'argenterie fut envoyé à la monnoie pour être convertie en espèces, qu'on distribua aux malheureux. Tous ses meubles furent vendus, ou appliqués à l'usage des malades. Les tapisseries, bonnes ou mauvaises, les tapis, les portières, les tours de lit, le linge, ses propres vêtements, il fit tout mettre en pièces pour habiller les pauvres et les infirmes. Une charité si merveilleuse, et néanmoins fort insuffisante, vu le grand nombre des misérables, fut d'ailleurs si efficace par l'émulation qu'elle excita jusque dans les provinces et les états étrangers, qu'on pourvut aux besoins pécuniaires avec abondance. Les femmes envoyoient jusqu'à leurs diamans et tous leurs bijoux, pour être convertis en aumônes.

Il n'en fut pas ainsi des services personnels. L'épidémie étoit si cruelle, et la terreur si grande, que le saint prélat fut quelque temps sans trouver des personnes qui eussent le courage de servir les pestiférés, ni des prêtres pour leur administrer les sacrements. Les curés mêmes oubliant qu'ils y étoient obligés par état, s'enfuyoient inaccessibles à tout autre sentiment que celui de la peur. Mais bientôt l'exemple de l'intrépide pasteur fit pour le service des âmes et des corps, ce qu'il avoit déjà fait pour subvenir à l'indigence. Il visita les malades dans leurs maisons, et jusque dans la maladrerie appelée de Saint-Grégoire, où ces malheureux étoient renfermés, et conjuroient par les fenêtres en des termes qui déchiroient les en-

traillos, de les assister au moins pour les besoins de leurs âmes. De généreux ecclésiastiques, accourus principalement des vallées suisses du diocèse, sans autre obligation que celle de la charité qui les animoit, et des religieux fervents de tous les ordres, vinrent se remettre entre les mains du saint archevêque, pour être appliqués à tous les ministères et à tous les périls qu'il jugeroit à propos. Le zèle alla si loin parmi ces derniers, que leurs supérieurs crurent devoir y mettre des bornes : mais l'archevêque se fit autoriser contre cette prudence hors de saison, par le souverain pontife. Honteux enfin de leur fuite, les curés se remontrèrent, aussi courageux qu'ils avoient été lâches.

Les gens du saint prélat, d'abord si tremblants pour leur vie, ou pour celle de leur maître, qu'ils avoient conspiré ensemble de ne point le suivre, au moins pour le réduire à ne point exposer sa propre personne; ces âmes communes prirent à leur tour des sentiments si généreux, qu'ils briguerent, comme une faveur, la permission de partager avec lui les plus grands périls. Par ce moyen, et par le concours de plusieurs laïques qui vinrent aussi offrir leurs services, les corps ne tardèrent point à recevoir les secours les plus pressants : et quand une infinité de domestiques, abandonnés par les citoyens fugitifs, furent demeurés sans retraite et sans subsistance, on eut à choisir parmi cette multitude au désespoir, non-seulement pour la garde et le service des malades, mais pour se débarasser des morts entassés dans quelques rues par trentaines et par cinquantaines, pour purifier les maisons, pour travailler au rétablissement de la propreté et de la salubrité dans la ville. Le nombre de ces mercenaires sans aveu étoit si considérable, qu'après en avoir rempli tant d'offices divers, il en restoit encore trois à quatre cents, que le saint plaça dans une maison à quelque distance de Milan, et que sa charité inépuisable trouva moyen d'y nourrir. Qu'on juge là-dessus de quelle nécessité est la présence ou le régime immédiat du premier pasteur. L'archevêque retiré, comme lui conseilloyent ses timides moralistes, eût-il fait par ses ordres les mieux conçus et les mieux rendus, l'ombre du bien que firent sa vigilance et son activité personnelle, sa charité sans cesse animée par la vue du besoin ?

Et que ne fit pas son exemple seul, cette éloquence de l'exemple à quoi tout cède, et que rien ne supplée !

Le cours de la maladie continuant encore, et redoublant même jusqu'à ce que le nombre des victimes fût en balance avec les iniquités qui provoquoient le courroux du Seigneur, ou que la charité de son ministre eût paru dans tout son jour, le saint fut inspiré de le désarmer par un acte si touchant de pénitence, que le souvenir en est encore tout frais à Milan. Il ordonna des processions générales, où, suivi de tous les citoyens, couvert d'une chape de couleur lugubre, le capuchon rabattu sur ses yeux, une grosse corde au cou, et tenant à la main un grand crucifix qu'il arrosoit de ses larmes, il parcourut nu-pieds presque toute la ville à travers les glaces et les neiges dont les rues étoient remplies ; il donna même sur un clou, qui lui entra si avant dans l'orteil, que l'ongle s'enleva, et le fit presque tomber de douleur, sans qu'il voulût s'arrêter, ni souffrir, avant la fin de toutes les cérémonies, qu'on pansât sa blessure. Il s'étoit dévoué, comme une victime publique, pour tous les pécheurs dont il s'estimoit le plus grand ; il se réjouit de ce que l'effusion de son sang donnoit de la réalité à son sacrifice, et demanda avec ardeur que la divine justice, en se contentant de la vie du pasteur, daignât faire grâce au troupeau. Cependant la multitude fondeoit en larmes, crioit miséricorde, et prenoit tous les sentiments de componction qu'un pareil spectacle étoit capable d'inspirer.

L'ire du Tout-Puissant ne put tenir contre une humiliation si touchante. Comme on eut encore fait un vœu public à saint Sébastien, invoqué de tout temps avec fruit contre les maladies pestilentiennes, la contagion se ralentit peu à peu, puis finit entièrement après quinze à dix-huit mois de ravages. On trouva qu'il étoit mort dix-huit mille personnes dans la ville, huit mille dans le reste du diocèse, et l'on compta cent trente-quatre martyrs de la charité, savoir, deux jésuites, deux barnabites, dix capucins, et six-vingts prêtres séculiers.

Le saint archevêque, fixé dans la ville tandis que la contagion y faisoit le plus de ravages, ne négligea aucun moment les campagnes, et y porta son assistance personnelle aussitôt

que le danger y fut le plus grand. Ainsi voulut-il montrer qu'un évêque se doit à tout son diocèse, et de telle manière, qu'il ne règle ses démarches que sur les besoins plus ou moins pressants qui requièrent son assistance. Afin d'intéresser et d'encourager les ministres des choses saintes, il avoit promis formellement d'assister lui-même à la mort ceux d'entre eux qui seroient attaqués de la contagion. Comme il visitoit les pestiférés épars dans les campagnes, il apprit que le curé de Saint-Raphaël étoit frappé de peste, et sans délibérer, il se mit en devoir de lui porter les derniers sacrements. On lui remontra plus fortement que jamais, qu'il se devoit à tout son troupeau; et que la justice même vouloit qu'il en préférât le soin à celui d'un simple particulier. On lui présentoit en même temps un prêtre tout prêt à remplir ce ministère. Le cardinal, qui tenoit déjà le saint viatique, entendit tout ce qu'on lui voulut dire, remercia des témoignages d'affection qu'on lui donnoit : « Mais il est du devoir strict d'un évêque, reprit-il d'un air décidé, de faire au moins pour l'exemple ce que l'amitié vous fait envisager sous une autre face. Si le premier pasteur marque de l'effroi, que feront les subalternes, que trembler et fuir lâchement? » Il administra les sacrements au malade, et demeura auprès de lui jusqu'à ce qu'il eût rendu l'âme, quoiqu'il sentit si mauvais dans la chambre, que ceux-mêmes qui ne craignoient pas n'en pouvoient approcher.

Il rendit le même office à deux autres curés de campagne, et généralement à tous les prêtres qui se trouvèrent en péril. Il baptisa plusieurs enfants qu'il trouva nouvellement nés dans ces chaumières infectes. Quant au sacrement de confirmation, la contagion qui sembloit une raison de dispense, fut pour lui un motif plus pressant de le conférer, comme établi pour affermir les chrétiens dans la foi, et les prémunir contre les dangers du salut. Il l'administra de porte en porte, dans la ville et les villages, sans faire aucune distinction des maisons saines ou infectées. Il arriva même dans un château, qu'une personne à peine confirmée tomba morte à ses pieds, sans qu'il marquât la moindre émotion, ni qu'il discontinuât de donner aux autres l'onction de sa main. Dans une autre rencontre, il prit lui-même un enfant attaché au sein de sa mère tombée morte, afin

de sauver la vie à cet innocent abandonné, s'il étoit possible. Sa charité néanmoins, toute magnanime qu'elle étoit, ne parut jamais téméraire. Quand il avoit communiqué à ce point avec les pestiférés, il s'interdisoit ensuite, pendant quelques jours, toute communication avec les personnes saines. Il alloit jusqu'à se servir lui-même, de peur de communiquer le mal à ses gens. Durant tout le cours de cette calamité, on n'eut à lui reprocher aucune de ces indiscretions qui n'échappent que trop aux ardeurs de la piété : on n'eut pas plus à préconiser sa charité que sa prudence : en sorte qu'on mit en problème, si c'étoit ou à sa prudence ou à sa charité que la ville et le diocèse de Milan devoient leur délivrance.

L'état de la France fixoit toujours les regards de la politique et de la religion. Henri III, au lieu d'entretenir la paix dans son royaume, suivant les conseils qu'il avoit reçus des princes les plus sages en revenant de Pologne, brusqua tous les partis qui le divisoient, ou les mit en défiance par ses démarches inexplicables, par les procédés suspects de l'inconséquence, de la chicane, de la mauvaise foi, et enfin replongea ses peuples dans les horreurs de la guerre civile. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que ce monarque, renommé pour sa valeur dès l'âge de vingt ans, ne daigna pas même paroître à la tête de ses armées. Et à quoi s'occupoit-il, tandis qu'il avoit sur les bras toutes les affaires de la guerre et de la rébellion ? A dresser devant les églises nombreuses de la capitale, des oratoires qu'on nommoit paradis, où il alloit successivement faire chaque jour des aumônes et des prières, un gros chapelet à la main, oubliant ses parures et ses manières affectées, éloignant même les femmes, qu'il savoit bientôt après retrouver. Dans les intervalles de ces dévotions, on lui vit donner un festin où les dames en habits d'hommes, et toutes en vert, faisoient le service ; et la reine, digne émule d'un tel fils, donna un banquet, où les grâces de la cour servirent demi-nues, les cheveux lâchés et voltigeants en désordre. Henri dans le même temps couroit publiquement la bague vêtu en amazone, et faisoit des mascarades habillé en fille, avec des pendants d'oreilles, et un

1 Journal de Henri III.

collier de perles qui lui tomboit sur la gorge découverte. Je ne dirai qu'un mot de mille petitessees qui ne lui attirèrent guère moins de mépris que la licence de ses mœurs. Il apprenoit à décliner, ou à expliquer quelques règles de grammaire, avec autant de sérieux qu'il auroit pu recevoir la plus grave ambassade. Il avoit pour les petits chiens une passion qui lui faisoit parcourir les rues, les maisons, les monastères de Paris et du voisinage, d'où il les enlevoit en si grande quantité, qu'il en remplissoit sa voiture. Mais ce qui le rendit souverainement odieux, ce fut la troupe effrénée de ses favoris suspects, qu'on appela mignons. On lui fit inutilement des remontrances, on éclata en murmures, on l'accabla de pasquinades, entre autres, on afficha celle-ci à la porte du Louvre : Henri, par la grâce de sa mère, roi inutile de France et de Pologne, marguillier de Saint-Germain-l'Auxerrois, gardien des quatre mendiants, coiffeur des dames et des mignons, président des toilettes et des étuves.

Le mépris et l'insolence n'eurent point de bornes parmi les chefs de parti qui avoient les armes à la main. Montbrun, l'auteur des premières hostilités qui s'étoient faites en faveur du calvinisme, ayant été sommé, au nom du roi, de rendre quelques prisonniers, répondit en ces termes : Quoi ! le roi m'écrit en maître ! Qu'il apprenne que cela pourroit se faire en temps de paix ; mais quand on a le fer au poing, et le pistolet à l'arçon, tout le monde est égal. Montbrun fut pris, et sa mort expia son insolence, mais sans la réparer. Les atteintes portées à la majesté du diadème, quand elles sont montées à cet excès par la faute même de celui qui en est ceint, ne sont plus réparables.

Henri n'eut de ressources, comme sa mère, que dans les négociations, les pourparlers, les traités captieux de paix ou de trêve, tant avec les religionnaires, qu'avec un tiers-parti qui se forma vers le même temps sous la conduite des Montmorenci ; et qu'on appela, tantôt les mécontents, tantôt les politiques. Il fut enfin arrêté, pour concilier tant de prétentions inconciliables, qu'on assembleroit les états généraux à Blois, après qu'on eut conclu préalablement avec les religionnaires, un traité de paix qui leur accordoit lui seul plus qu'ils n'avoient obtenu

de tous ceux qui avoient été faits jusque-là. C'est la matière du cinquième édit de pacification donné au mois de mai de l'an 1576, en faveur de ces novateurs séditieux. De soixante-deux articles qu'il contient, il n'y en avoit qu'un seul qui pût leur déplaire, et qui ordonnoit précisément que le calvinisme seroit nommé dans les actes publics, religion prétendue réformée. Du reste, on leur permettoit d'élever des temples dans tout le royaume, à l'exception seulement de Paris et de deux lieues aux environs; comme aussi, de tenir leurs synodes, pourvu qu'il s'y trouvât quelqu'un des officiers royaux. On les remettoit dans la jouissance de leurs biens et de leurs dignités; on rétablissoit la mémoire, tant de l'amiral de Coligny, que de leurs autres chefs principaux; et le roi déclaroit qu'il n'avoit point eu de part aux cruautés de la Saint-Barthélemy. Il étoit défendu d'inquiéter les prêtres et les moines qui s'étoient mariés; on reconnoissoit leurs enfants pour légitimes, et habiles à succéder aux biens meubles, aux acquêts; et pour les autres biens, ils en pouvoient hériter pareillement, en prenant des lettres de légitimation, qu'on ne leur refusoit pas, comme on le voit par le grand nombre qui leur en fut expédié. Enfin, par cet édit remarquable, on leur accorda des chambres mi-parties en chaque parlement, c'est-à-dire, composées par moitié de juges catholiques et de juges calvinistes, afin que leurs causes fussent instruites et jugées par des gens de leur religion.

Ce fut cet édit fatal qui donna l'origine, ou plutôt l'essor à la ligue conçue depuis long-temps, et formée insensiblement dans le sein d'une intrigue ténébreuse. On avoit déjà vu dans les provinces, et même à la cour, des ligues particulières entre quelques catholiques, qui alarmés des grâces que les calvinistes réunis arrachoient au gouvernement, s'unissoient de leur côté pour faire une espèce de contre-poids, et prémunir leur religion contre les suites d'une condescendance excessive. Mais ces confédérations, outre qu'elles étoient peu considérables en elles-mêmes, n'avoient ni centre de réunion, ni régime suivi. Il falloit un chef qui fût l'âme unique d'un corps aussi étendu que le royaume, qui du moins y imprimât le mouvement à tous les catholiques, et devint comme un nouveau roi,

plus puissant que celui qui en portoit le nom. Le duc de Guise, fils de celui qui avoit été assassiné au siège d'Orléans, se repaissoit de ce projet hardi conçu par le cardinal de Lorraine son oncle, quand la mort de ce prélat en suspendit l'exécution, sans le faire abandonner à son neveu. Toujours il étoit le moment d'éclater avec succès, en liant le sort de sa maison à celui des catholiques : il crut enfin l'avoir trouvé dans leur mécontentement général au sujet du dernier édit.

Des bourgeois de Paris, gens de palais, gens de trafic, gens de métier, peu contents de raisonner, dans leurs rencontres oiseuses, sur les affaires de l'état et de la religion, en vinrent jusqu'à tenir des assemblées clandestines, où ils traitoient la matière en règle. Les calvinistes leur ayant donné l'exemple de s'engager par des serments et des souscriptions à la cause commune, ils crurent n'avoir pas moins de droit pour le maintien de l'ancienne religion du royaume. De la capitale, cette pratique se répandit dans les provinces¹. Il ne nous en reste même aucun acte plus ancien que celui de Picardie, le seul d'ailleurs qui se soit conservé dans son entier : mais ce fut encore la politique, ou plutôt l'intérêt privé, et non pas la religion, qui donna l'origine à cette manœuvre de révolte. D'Humières qui commandoit en Picardie, étoit mal avec le prince de Condé, qui par une clause expresse de la dernière paix, devoit être mis en possession de ce gouvernement. Le meilleur moyen qu'il imaginât pour lui en fermer la porte, ce fut d'en lier inséparablement la noblesse à son propre sort, sous prétexte de ne rien souffrir qui pût préjudicier à la foi. Il dressa donc une formule de serment, et la présenta aux gentilshommes, qui presque tous bons catholiques, et fort attachés à leur commandant, signèrent sans difficulté². Ainsi

¹ De Thou, l. 63. D'Avril. l. 8.

² Voici cette pièce importante, telle qu'elle fut signée à Péronne, le 15 février 1577. Il est nécessaire de la connoître *en entier*, pour rectifier le récit et les réflexions de l'auteur sur la ligue. « Au nom de la Sainte-Trinité et de la communication du précieux corps de Jésus-Christ, avons promis et juré sur les saints Evangiles et sur nos vies, honneurs et biens, de suivre et de garder inviolablement les choses ici accordées et par nous soussignées, sur peine d'être à jamais déclarés parjures, infâmes et tenus pour gens indignes de toute noblesse et honneur.

» Un chacun connoissant les grandes pratiques et conjurations faites contre l'hon-

commença la sainte union, c'est-à-dire, la ligue qui en premier lieu, suivant les monuments les plus sûrs, entraîna la Picardie

neur de Dieu, la sainte Eglise catholique, et contre l'état et monarchie de ce royaume de France, tant par ses sujets que par les étrangers; et que les longues et continuelles guerres et divisions civiles ont si fort affoibli nos rois et réduit à une telle nécessité, qu'il n'est plus possible que d'eux-mêmes ils soutiennent la dépense convenable pour la conservation de notre religion, ni qu'ils puissent ci-après nous maintenir sous leur protection, en sûreté de nos personnes, familles et biens, dans lesquels nous avons ci-devant reçu tant de pertes et dommages. C'est pourquoi nous avons jugé très-nécessaire et à propos de rendre premièrement l'honneur que nous devons à la manutention de notre religion catholique, et même nous montrer plus affectionnés à la conservation d'icelle, que les dévoués de la bonne religion ne sont à l'avancement de leurs nouvelles et fausses opinions.

» A cet effet, nous jurons et promettons de nous employer de tout notre pouvoir à remettre et maintenir l'exercice de notre dite religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle nous et nos prédécesseurs avons été nourris, et voulons vivre et mourir.

» Nous jurons et promettons aussi toute obéissance, honneur et très-humble service au roi Henri à présent régnant, que Dieu nous a donné pour notre souverain roi et seigneur, légitimement appelé par la loi du royaume à la couronne.

» Et sur l'obéissance que nous sommes obligés par toute sorte de droits de rendre audit roi Henri, promettons encore d'employer vies et moyens pour la conservation de son autorité, et exécution des commandements qui nous seront faits par lui et ses lieutenants-généraux, ou autres ayant de lui pouvoir, tant pour maintenir le seul exercice de la religion catholique, apostolique et romaine en France, que pour ranger à la raison et soumettre à son obéissance ses sujets rebelles, sans reconnoître autre que lui ou ceux qui nous commanderont par ses ordres; et d'autant que, par la bonté et prudence de notre dit roi et souverain seigneur, il lui a plu faire tant de bien à tous les sujets de son royaume, que de les convoquer à une assemblée générale de tous les ordres et états d'icelui pour entendre les plaintes de ses dits sujets et faire une bonne et sainte réformation des abus et désordres qui contiennent depuis si long-temps dans ce royaume, espérant que Dieu nous fera prendre quelque bonne résolution dans une si nombreuse assemblée: promettons et jurons d'employer nos moyens et nos vies pour l'entière exécution de la résolution prise par lesdits états, en ce qui dépendra notamment de la manutention de la religion catholique, apostolique et romaine, conservation de la grandeur et autorité du roi, bien et repos de notre patrie; le tout néanmoins sans préjudice de nos libertés et franchises anciennes, dans lesquelles nous entendons toujours être pleinement maintenus.

» Et à l'effet encore que dessus, nous tous soussignés promettons de nous tenir prêts, bien armés et accompagnés selon nos qualités, pour, aussitôt que nous serons avertis, exécuter ce qui nous sera commandé par le roi notre dit souverain seigneur, par ses lieutenants-généraux ou autres ayant de lui pouvoir et autorité, tant pour la conservation de notre province, que pour aller ailleurs s'il est nécessaire, pour la conservation de notre dite religion et service de sa Majesté, sans qu'il soit luisible ni permis aux gentilshommes de prendre parti ni charge sous d'autres enseignes que celles du chef, ou des bailliages dans lesquels ils résideront, si ce n'est

entière, villes et campagnes, et qui en peu de temps produisit les mêmes effets dans les autres provinces (1577).

avec permission et congé du roi ou de son lieutenant ou du chef de ladite association qui est le seigneur d'Humières, auquel nous promettons rendre tout honneur et obéissance, au conseil duquel seront appelés et employés six des principaux gentilshommes de la province et autres de qualité et fidélité requise, afin de pourvoir selon leur avis à l'exécution desdites choses, à la dépense, entretien et autres frais nécessaires à cet effet, selon les facultés du pays : et pour ce, nous offrons jusqu'au nombre de quatre cornettes, gens de cheval armés et bien montés, et onze enseignes de gens de pied, tant pour la conservation de ladite province, que pour être employé ailleurs, s'il est besoin, sans y comprendre en aucune manière ceux des ordonnances, attendu qu'ils sont obligés de servir ailleurs ; et pour chaque compagnie, soit de gens de cheval ou gens de pied, seront nommés trois gentilshommes du pays, gens de courage et d'expérience, au lieutenant du roi, ou à celui qui aura le pouvoir de sa Majesté, pour faire choix et élection d'iceux.

» Et parce que telles levées ne se peuvent faire sans beaucoup de frais et de dépenses, et qu'il est très-juste dans une pareille nécessité d'employer tous les moyens que chacun peut avoir, il sera levé et pris sur le pays les sommes de deniers à ce convenables et nécessaires, par l'avis du lieutenant du roi ou autres ayant pouvoir de sa Majesté, qui sera suppliée de les vouloir autoriser et valider, attendu que c'est pour une occasion si sainte et si expresse que le service même de Dieu et de sa dite Majesté ; dans laquelle levée de deniers ne sera aucunement comprise la noblesse, attendu le service personnel qu'elle fera, en soldats, chevaux et armes qu'elle fournira, selon qu'il lui sera ordonné par le chef de la ligue ou autres par lui députés : Et pour rendre l'exécution desdits frais plus facile, il y aura dans chaque bailliage ou sénéchaussée dudit pays, un ou deux gentilshommes députés ou autres de capacité et fidélité requise, pour informer des moyens et aviser particulièrement sur les lieux, ce qui sera besoin, pour ensuite les rapporter et en instruire ceux qui en seront chargés par le gouverneur ou lieutenant pour le roi audit pays, ou autre ayant de lui pouvoir.

» Et si quelques-uns desdits catholiques de la province, après avoir été requis d'entrer dans ladite association, faisoient difficulté et usassent de longueur ; attendu que ce n'est que pour l'honneur de Dieu, le service du roi, le bien et le repos de la patrie, ces catholiques seront regardés dans tout le pays comme ennemis de Dieu, déserteurs de sa religion, rebelles à leur roi et traîtres à leur patrie ; et, d'un commun accord et consentement de tous les gens de bien, abandonnés de tous, et exposés à toutes les injures et oppressions qui pourront leur arriver ; sans qu'ils puissent jamais être reçus en compagnie, amitié et alliance des susdits associés et confédérés, qui tous ont promis amitié et intelligence entre eux pour maintenir la religion et conserver leur patrie, leurs personnes, leurs biens et leurs familles.

» Promettons de plus nous conserver les uns les autres sous l'obéissance et autorité de sa Majesté en toute sûreté et repos, et nous préserver et défendre de toute oppression d'autrui ; et s'il survient quelque différend ou querelle entre nous, il sera terminé par le lieutenant-général du roi et ceux qui par lui seront appelés, qui fera exécuter, sous le bon plaisir et autorité de sa Majesté, ce qui sera avisé de juste et de raisonnable pour notre réconciliation. Et si pour le service du roi, bien et repos de la patrie, pour parvenir à l'effet de nos intentions, il est besoin d'établir correspon-

Cet engagement mémorable étoit conçu en ces termes : « Au nom de la sainte Trinité, nous nous obligeons à employer nos

dance avec les provinces voisines, nous promettons de les secourir et aider de tout notre pouvoir, ainsi qu'il sera ordonné par ledit lieutenant du roi, ou autre ayant pouvoir de sa Majesté.

» Promettons aussi de nous employer de tous nos pouvoirs et moyens, pour conserver et garantir l'état ecclésiastique de toute oppression et injure : et, si par la voie de fait ou autrement quelqu'un entreprend de porter dommage au clergé, soit en ses biens, soit en leurs personnes, promettons nous y opposer et les défendre, comme étant unis et associés avec eux pour la défense et conservation de l'honneur de Dieu et de notre religion. Aussi parce que *ce n'est pas notre intention de vexer en quelque manière ceux de la nouvelle opinion, qui voudront se contenir, sans faire aucune entreprise contre l'honneur de Dieu, le service du roi, le bien et le repos de ses sujets, promettons de les conserver sans qu'ils soient aucunement recherchés en leurs consciences, ni molestés en leurs personnes, biens, honneurs et familles, pourvu qu'ils ne contreviennent en aucune manière à ce qui sera ordonné par sa Majesté à la conclusion des états généraux, ni à chose quelconque de ladite religion catholique.*

» Et d'autant que cette cause doit être commune indifféremment à toutes personnes qui font profession de vivre en la religion catholique, nous soussignés admettons et recevons en la présente union toutes personnes appelées en autorité et état de judicature et de justice, corps de villes et communauté d'icelles, et généralement tous autres, du tiers-état vivants catholiquement, comme il a été dit, promettant par semblable maintenir, conserver et garder de toute violence et oppression, soit en leurs personnes ou en leurs biens, chacun en son état et vacation. Nous avons promis et juré de tenir les articles susdits et les observer de point en point, sans jamais y contrevenir, et sans avoir égard à aucune amitié, parenté et alliance que nous pourrions avoir avec quelqu'un de quelque qualité et religion qu'il soit, qui voudroit contrevenir aux commandements et ordonnances du roi, au bien et repos de ce royaume, et pareillement de tenir secrète la présente association, sans la communiquer en aucune manière, ni faire entendre à qui que ce soit, sinon à ceux qui seront de la présente association. Ce que nous jurerons et affirmerons encore sur nos consciences et honneurs, et sur les peines ci-dessus mentionnées : *le tout sous l'autorité du roi, renonçant à toutes autres associations qui pourroient avoir été faites ci-devant.* (Daniel, hist. de Fr. in-4.^o T. 6, p. 571.)

» Nos rois, depuis Henri IV, et nos philosophes ont de concert décrété la ligue : ceux-ci, parce qu'elle avoit empêché la monarchie calvinienne de s'établir en France : ceux-là, parce qu'elle avoit fait de la religion de l'état une condition nécessaire de la royauté ; ce qui, au reste, a été fait en Angleterre et ailleurs pour la religion protestante. En effet, si les ligueurs de la cour vouloient un roi Lorrain ou Espagnol, les ligueurs de la France vouloient un roi catholique. Quand la religion étoit attaquée, on ne séparoit pas la royauté de la religion ; aujourd'hui que la légitimité a été méconnue, on ne sépare pas la royauté de la légitimité. La France vouloit alors, comme elle veut aujourd'hui, la royauté ou consacrée par la religion ou affermie par la légitimité ; l'objet est le même : les ligueurs de ce temps eussent été les royalistes du nôtre, et l'auteur connoit des familles qui en offrent des exemples. » (De Bonald, *Pensées*, tome 1, p. 17.)

biens et nos vies pour le succès de la sainte union, et à poursuivre jusqu'à la mort ceux qui voudront y mettre obstacle. Quiconque l'embrassera sera sous sa sauve-garde, et en cas qu'il soit attaqué ou recherché, nous prendrons sa défense, même par la voie des armes, contre quelque personne que ce soit. Si quelqu'un, après avoir fait le serment, vient à y renoncer, il sera traité comme rebelle et réfractaire à la volonté de Dieu, sans qu'on puisse jamais inquiéter ceux qui auroient servi à sa punition. On élira au plus tôt un chef, à qui tous les confédérés seront tenus d'obéir, et ceux qui refuseront seront punis selon sa volonté. Nous ferons tous nos efforts, chacun selon notre pouvoir, afin de procurer à la sainte union, des partisans, des armes, et toutes les forces nécessaires. Ceux qui refuseront de s'y engager, seront traités en ennemis. Le chef seul jugera des différends qui pourroient survenir entre les confédérés; en sorte qu'ils ne pourront qu'avec son aveu recourir aux magistrats ordinaires¹. » Ainsi établissoit-on un second monarque, devant qui le premier ne pouvoit plus être qu'un fantôme.

Il courut, en Italie et à la cour d'Espagne, des écrits où l'attentat étoit porté beaucoup plus loin. Ils proposoient le duc de Guise pour chef de la ligue, avec obligation aux catholiques de le reconnoître par serment en cette qualité. On ne le représentoit pas seulement comme le sujet qui en étoit le plus digne par son génie, par sa valeur, par son attachement à la foi héréditaire de sa maison; comme le seul général habile qui n'avoit jamais eu de liaisons avec les calvinistes; mais on le disoit issu de Charlemagne, et l'on qualifioit les Capétiens d'usurpateurs, frappés visiblement de la malédiction divine, dont les uns avoient été privés de sens et de sentiment, d'autres avoient subi une captivité infamante : la plupart énervés et réduits à une langueur honteuse, étoient morts à la fleur de leur âge, sans laisser de successeurs. Et sous ces règnes malheureux, poursuivoit-on avec une malignité tout assortie aux circonstances, le royaume est devenu la proie des manichéens, des albigeois, des pauvres de Lyon, des impies et des sacri-

¹ Mém. de Marguer. t. 1. Duplex. t. III, p. 207.

lèges de toute espèce. Aujourd'hui enfin, la paix et la faveur qu'on vient de prostituer aux huguenots, ne peuvent que mettre le comble à la calamité, si l'on ne saisit cette occasion-là même pour restituer le sceptre à la postérité de Charlemagne.

En conséquence, les ligueurs arrêtoient qu'en toute rencontre, en chaire même et au confessionnal, ceux du clergé s'élèveroient contre les privilèges accordés aux sectaires, et induiroient le peuple à les empêcher d'en jouir; que les ecclésiastiques prendroient langue des prélats, qui recevoient eux-mêmes les instructions du duc de Guise, lequel se chargeroit de tout l'odieux, et dévoueroit sa personne à la haine des religieux, afin de la rendre d'autant plus chère aux catholiques. Ils convinrent aussi de faire assembler les états à Blois, ville ouverte et sans défense; de ne choisir dans les provinces que des députés aveuglément dévoués au pape, ainsi qu'à la foi catholique; d'y lever des troupes, parmi lesquelles il y auroit un nombre de soldats déterminés qui s'engageroient, par serment, à faire en temps et lieu tout ce qu'on leur commanderoit, et de les faire paroître à point nommé autour de Blois avec celles qu'on lèveroit dans les pays étrangers, afin de donner à la requête tout le poids convenable. Si quelqu'un s'opposoit aux résolutions des états, en cas que ce fût un prince du sang, on devoit le déclarer inhabile au trône, et tout autre seigneur devoit être puni de mort. Il fut même arrêté, qu'on enlèveroit l'héritier présomptif de la couronne, le dernier des fils de Catherine, et qu'on lui feroit son procès comme à un criminel de lèse-majesté divine et humaine, pour avoir extorqué du roi son frère des conditions favorables aux hérétiques; après quoi le duc de Guise, que les états auroient mis seul à la tête des armées et des affaires, feroit condamner juridiquement tous les complices de Monsieur; puis, de l'aveu du pape comme autrefois Pepin à l'égard de Childéric, renferméroit le roi dans un monastère pour le reste de ses jours.

Ce fut la légèreté de Henri III qui porta le duc de Guise à ces extrémités, ou qui accéléra du moins sa défection. Il l'avoit aimé autrefois, jusqu'à lui dire un jour, en l'embrassant avec tendresse, et en faisant allusion au mariage que ce prince s'é-

toit flatté de contracter avec Marguerite de Valois : Plût à Dieu que vous fussiez mon frère ! Mais au retour de Pologne, ce léger monarque ne lui montra plus que de l'indifférence. Guise trouva la même froideur dans le frère du roi, et dans le roi de Navarre dont alors il rechercha les bonnes grâces. Voyant donc qu'il n'avoit rien à espérer du côté de la cour, où l'on affectoit même de lui donner toutes sortes de désagréments, il eut tout son recours à la faveur populaire qu'il étoit si propre à captiver. Héros qui ne connoissoit ni difficultés, ni périls, le plus versé du royaume dans la connoissance de l'art militaire à l'âge de trente ans, et déjà signalé par des prodiges de valeur et de génie, tant à la défense des places que dans les batailles rangées, il attiroit sur lui les regards de toute la France, et avoit comme enchanté les peuples qui en étoient idolâtres. Son aspect seul, sa taille et son port, tels qu'on les attribue aux héros, la beauté de son visage, bien moins altérée qu'ennoblie par la blessure qu'il y avoit reçue au sein de la victoire, et qui lui fit donner le surnom de Balafre, son air fier et toutefois plein de douceur et d'affabilité, inspiroient tout ensemble l'amour et la crainte, la confiance et la réserve, une sorte de vénération religieuse.

Depuis long-temps les Français ne séparaient pas les intérêts de sa maison, de ceux de la religion catholique. Il les avoit d'autant mieux confirmés dans cette prévention, que toutes ses vertus étoient éclatantes, et ses vices couverts d'une dissimulation si profonde, que la franchise et l'ingénuité sembloient former le fond de son caractère. Civil, prévenant, populaire, toujours prêt à obliger ceux qui s'adessoient à lui ; partageant les incommodités de la guerre avec le dernier des soldats ; libéral jusqu'à ne rien avoir qui ne fût également à ses amis et ses créatures ; incapable de nuire, même à ses plus grands ennemis, autrement que par les voies de l'honneur, il ne songeoit néanmoins qu'à lui-même, n'aimoit véritablement personne, et ne faisoit du bien à ceux qui lui paroissent les plus chers, que pour parvenir aux fins de son ambition, la plus insatiable qui fut peut-être jamais : mais toujours impénétrable, jusque dans son foible pour les femmes, qu'il tournoit habilement vers son but, il étoit aimé et adoré de la

multitude, et faisoit au moins l'admiration de ceux qui ne l'aimoient pas. Ennemi d'autant plus terrible pour Henri III, que le monarque étoit surtout dépourvu des qualités qui brilloient dans son sujet et son rival; actif, inébranlable et déterminé, incapable d'être arrêté par les barrières même du trône; moins dangereux encore par ses attaques régulières, qu'en cas de revers par sa témérité et sa présomption.

Tout alla au gré du duc dans l'assemblée des états, ou du moins dans les résolutions qui furent prises en conséquence. On révoqua le dernier édit si favorable aux réformés; on défendit l'exercice de leur religion, et l'on enjoignit à leurs ministres de sortir du royaume. On fit ensuite signer la ligue aux députés. Le roi, à la vérité, voyant le danger de cette seconde souveraineté qui s'établissoit en France, s'en fit déclarer chef¹: mais ce monstre dès-là naturalisé, pour ainsi dire, perdit ce qu'il avoit d'horrible aux yeux des meilleurs sujets, et prit toute la faveur nécessaire aux vues de son premier guide, peu inquiet de le remettre sous sa main quand les conjonctures le demarheroient. Cependant les sectaires furieux du résultat d'une assemblée qu'ils avoient demandée les premiers, reprirent les armes, et replongèrent le roi dans les embarras, qui lui devenoient de jour en jour plus insupportables. Agissant toujours au hasard, et sur le besoin du moment, il donna au mois de septembre un nouvel édit de pacification, daté de Poitiers, et accompagné d'articles secrets passés à Bergerac, le tout peu différent de l'édit de mai, qui avoit donné lieu à la ligue: nouveaux murmures par conséquent parmi les ligueurs,

¹ « L'Assemblée, dont les membres étoient catholiques, révoqua les privilèges des huguenots, décida qu'on leur feroit la guerre, *autorisa la ligue* et obligea le roi de la signer. Ce prince fit plus, il se déclara chef de cette association: *politique sage*, quoique blâmée par quelques écrivains, et que l'événement auroit justifiée, si ce prince eût montré dans sa conduite autant de fermeté qu'il avoit fait paroître de valeur à la tête des armées sous le dernier règne. » (*Art de vérifier les dates, article Henri III.*)

« Dans ces temps pénibles et difficiles où la plupart des Français regardoient la religion catholique comme une condition pour le moins aussi essentielle à la succession au trône, que la loi salique, il falloit se déclarer pour la ligue et la soutenir de tous ses efforts. D'ailleurs le parti protestant étoit également une ligue, et une ligue armée contre le trône et l'autel: ligue pour ligue, celle des catholiques ne devoit-elle pas lui paroître plus légitime? (Voy. la fin de la note précédente.)

et nouvelles manœuvres de la part de leur chef réel, pour rendre suspect celui qui ne l'étoit que de nom.

Ainsi le moyen qu'avoit choisi le roi pour calmer les troubles, ne servit pas seulement à les augmenter, mais rendit les huguenots beaucoup plus redoutables qu'auparavant. La ligue les unit plus étroitement que jamais entre eux, et avec tous les protestants étrangers, qui formèrent une contre-ligue pour les secourir. Elle divisa les catholiques, dont les uns s'armèrent, à ce qu'ils prétendoient, pour assurer leur religion ; les autres pour défendre l'autorité royale, et la loi fondamentale de la succession qu'on vouloit renverser. Enfin elle réduisit le roi à de telles extrémités, qu'afin de remettre les catholiques rebelles dans leur devoir, il réunit ses forces avec celles des hérétiques. L'horrible parricide qui se commit à cette occasion sur sa personne (1589), loin d'écraser les religionnaires, unis alors comme nécessairement aux catholiques demeurés fidèles, ou détrompés par l'énormité de cet attentat, leur acquit une existence plus assurée et plus avantageuse qu'ils ne l'avoient jamais eue.

Auparavant le roi Henri III, pour se prémunir contre tant de dangers, en attachant à la cour les grands du royaume, établit un ordre composé de cent personnes de la première noblesse, dont neuf prélats, quatre-vingt-sept chevaliers, et quatre grands officiers, qui tous devoient être catholiques, et s'engager par serment, à exposer leurs biens et leur vie pour la défense de leur religion¹. Il lui donna le nom du Saint-Esprit, et en fixa la fête à la Pentecôte, jour auquel il étoit né, avoit été élu roi de Pologne, et avoit hérité de la couronne de France. Cette idée lui étoit venue à son retour de Pologne, en passant par Venise, où le sénat lui fit présent, comme au chef de la maison de France, d'une constitution originale, par laquelle Louis d'Anjou, prince de la même maison et roi de Sicile, avoit institué en 1352 un ordre militaire du Saint-Esprit, dont tous les autres monuments avoient été éteints par les révolutions survenues après la mort de ce prince. Ce ne fut néanmoins que plus de quatre ans après son avènement à

¹ Journal de Henri III.

la couronne que Henri III l'établit dans ce royaume en 1579, pour l'opposer aux violences de la ligue¹. On nomma ces chevaliers, commandeurs, parce que le roi avoit eu dessein d'attribuer des commanderies à chacun d'eux, comme en Espagne; ce qu'empêcha la cour de Rome, sollicitée par le clergé de France.

Grégoire XIII entreprit dans le même temps de rétablir en Occident l'ordre de saint Basile, qui avoit compté jusqu'à cinq cents monastères dans le seul royaume de Naples, et que le défaut de subordination avoit entraîné dans un relâchement qui l'avoit presque anéanti. Il ordonna que tous les hiéronimites qui restoient en Occident, ne formeroient plus à l'avenir qu'une même congrégation, et seroient soumis à un même abbé; puis il leur accorda beaucoup de privilèges, en leur laissant encore suivre le rit grec. Entre les établissemens avantageux à la religion que ce pape fit sans nombre, on compte dans cette seule année vingt collèges ou séminaires fondés sous tous les climats et pour toutes les nations; à Rome, pour les Anglois, les Allemands, les Grecs et les maronites, les juifs, les athées repentans, et à Lorette pour les Sclavons; puis dans l'Allemagne même, dans la Bohême, dans la Moravie, la Lithuanie, la Transilvanie, et jusqu'au Japon.

Deux années auparavant, Jean de la Barrière, abbé de Feuillants au diocèse de Rieux, dirigé par Arnaud d'Ossat, alors secrétaire de l'archevêque de Toulouse, et depuis cardinal, établit la réforme de l'ordre de saint Bernard, à laquelle il donna le nom de son abbaye, dont néanmoins tous les anciens religieux refusèrent de l'embrasser. Il fut même quatre ans sans trouver aucun disciple qui voulût imiter ses austérités

¹ Nous ne voyons pas quelle opposition cela pouvoit faire contre la ligue. Aussi tous les autres historiens assignent-ils une autre origine à cet établissement. Henri, dit l'un d'eux, voyant que les grands le méprisoient à cause de sa conduite et de la foiblesse de son gouvernement, voulut se les attacher davantage par le serment que prescrivit cet ordre et les éloigner du parti protestant. Cette institution devoit plaire aux ligueurs, puisqu'il falloit être catholique pour en être chevalier, et elle pouvoit servir à ramener ceux des sectaires qui auroient désiré cette faveur de la cour. L'ordre du Saint-Esprit, où l'on n'admettoit que la haute noblesse, fit tomber celui de Saint-Michel, dont l'entrée fut depuis ouverte au mérite personnel sans naissance distinguée.

rigoureuses, ensorte qu'il songeoit à s'aller confiner seul dans le fond de quelque forêt, quand d'Ossat releva son courage, et lui persuada d'attendre en paix les moments du Seigneur, qui répandit enfin sur la persévérance du pieux abbé l'abondance des bénédictions célestes.

Grégoire XIII, qui soutenoit sur le saint Siège les vertus éminentes qu'il y avoit portées, ne pouvoit marquer de tenir la main à l'exécution des sages décrets de son saint prédécesseur. Le calme rétabli dans l'université de Louvain par les dernières conclusions qu'elle avoit prises en faveur de la bulle de Pie V, y avoit subsisté, tandis que le duc d'Albe, vainqueur et vengeur terrible, avoit tenu dans l'effroi et la soumission les novateurs de toute espèce qui s'élevoient ou s'introduisoient dans les Pays-Bas; mais malgré la rigueur, et en conséquence même de la rigueur excessive avec laquelle il traitoit les hérétiques et les rebelles les plus qualifiés, les sectes de Luther, de Calvin, des anabaptistes mêmes, divisées de sentiment, mais très-unies d'intérêt contre l'Eglise et l'état, prirent enfin le joug en horreur, rompirent tous les freins, et le contraignirent d'abandonner les rênes du gouvernement.

Les gueux de mer, ainsi appelés par analogie à la première confédération des gueux, c'est-à-dire, les pirates flamands enrichis sous le pavillon de la reine d'Angleterre, s'emparèrent du port de la Brille, et de toute l'île qui porte ce nom, à l'embouchure de la Meuse, sans qu'il fût désormais possible au duc d'Albe de les en déloger. Tel fut le vrai berceau de la république de Hollande, flottant à sa naissance dans le sang des catholiques du pays, qui furent tous égorgés. La Brille s'unit d'abord par une ligue offensive et défensive, avec la ville de Flessingue en Zélande; après quoi les gueux de mer, secourus puissamment par les hérétiques d'Angleterre, de France et d'Allemagne, se joignirent aux gueux du continent; et dès lors ils entraînèrent toute la Zélande, où le prince d'Orange se cantonna avec une autorité de souverain, et abolit la religion catholique. Enfin, après bien des faits étonnants d'une valeur et d'une fureur égales dans les deux partis, la flotte espagnole ayant été battue et presque détruite, le duc d'Albe sollicita et obtint son rappel.

Louis de Requesens, grand commandeur de Castille, qui lui succéda (1574), ne put compenser par son humanité et sa prudence ce qui lui manquoit des talents militaires de son prédécesseur, encore qu'il se fût couvert de gloire à la bataille de Lépante. Etant mort dans ces conjonctures difficiles, sans qu'on lui eût donné un successeur, le conseil d'état saisit par provision les rênes du gouvernement, et quand elles eurent été commises à don Juan d'Autriche, déjà les Belges indociles avoient pris tant de goût à l'administration républicaine introduite par le conseil, qu'on ne put jamais les obliger entièrement à s'en départir. Ils avoient levé des troupes nationales, pour chasser du pays celles d'Espagne; et dans une assemblée générale de toutes les provinces, à la seule réserve du Luxembourg, on avoit traité avec le prince d'Orange pour la même fin, sous prétexte de maintenir les libertés de la Belgique. Dès lors on vit trois partis déchirer la Flandre : l'un, des rebelles démasqués, sous la conduite du prince d'Orange, maître absolu dans la Hollande et la Zélande; l'autre, des états, qui avoient armé pour maintenir leur nouveau système de gouvernement contre les troupes espagnoles, et le troisième, de ces troupes qui, sans solde et sans asile, exerçoient tous les brigandages où peuvent induire la vengeance et le défaut de subsistance.

Bientôt ces funestes partis se multiplièrent jusqu'au nombre de cinq. Jean d'Autriche, le héros de Lépante, bien moins accessible à l'effroi, qu'impatient de la contradiction, ne souffrit pas long-temps le personnage d'un gouverneur, à qui on n'en laissoit que le titre, accompagné de quelques honneurs frivoles. Persuadé qu'on ne soumettroit que par la force des sujets qui s'érigeoient en maîtres, il rassembla les troupes espagnoles, marcha contre l'armée des états, la mit en déroute, et s'empara de plusieurs villes (1578). Les états craignant tout de ce foudre de guerre, offrirent la souveraineté de leurs provinces au frère du roi de France, qui leur amena dix mille hommes, la plupart calvinistes. Ils reçurent en même temps l'archiduc Matthias, frère de l'empereur, pour gouverner jusqu'à ce qu'on eût entièrement secoué le joug espagnol. Les états prirent encore à leur solde vingt-quatre mille Allemands,

commandés par le prince luthérien Jean Casimir de la maison palatine ; et à cette occasion , la liberté de religion fut accordée dans toutes les provinces par les intrigues du prince d'Orange , qui plus propre au conseil qu'à la guerre , fondeit principalement son espoir sur la ruine de la foi catholique. Il n'y eut que l'Artois , la Flandre wallone , et le Hainaut , qui s'opposèrent à cette clause avec si peu d'effet , que le reste de la Flandre proprement dite arma contre eux sous le nom de Gantois , et , pour les rendre odieux , leur donna le nom de brouillons ou de mécontents. Ainsi la malheureuse Belgique se trouva-t-elle enfin divisée en cinq partis , celui des provinces révoltées ouvertement sous le prince d'Orange , celui des états généraux , celui des mécontents , celui des Gantois , et celui de Jean d'Autriche , qui tenoit le Luxembourg avec le comté de Namur , et qui en butte à tous les autres , se retrancha sur cette dernière place , en attendant des renforts : mais une mort prématurée l'enleva avant qu'il en eût reçu. Il s'étoit donné pour successeur son neveu le duc de Parme , fils de la duchesse qui avoit gouverné avec beaucoup de prudence avant le duc d'Albe. Sur cet aperçu , et sans que nous tentions de débrouiller le chaos qu'enfanta cette lutte interminable , ou ce déchaînement alternatif de la tyrannie et de l'anarchie , durant lesquelles les villes et les provinces passaient tour à tour sous la domination de tant de partis acharnés à se détruire ; sur ce simple aperçu , on se figurera aisément tout ce que l'ordre public et la religion eurent à souffrir. Louvain , pris et repris comme bien d'autres villes , changea souvent de maître et de tyran , et fut long-temps un séjour de désolation et de la plus énorme confusion.

Bâuis demeurant inviolablement attaché à son souverain légitime , eut le courage de s'opposer hautement , et même par écrit , aux serments de fidélité qu'exigeoient les factieux. C'est un juste hommage que nous lui rendons volontiers ; et plutôt à Dieu que nous pussions attester pareillement sa fidélité à l'égard de l'Eglise ! Mais la guerre et les factions qui faisoient languir toutes les autres affaires , la vigilance des évêques occupée tout entière à garantir leurs peuples des erreurs de France et d'Allemagne , et surtout la retraite du terrible duc

d'Albe, laissoient un champ libre à sa passion pour les nouveautés, qu'il n'avoit désavouées que de bouche.

Il scandalisa d'abord tous les catholiques, en se prêtant aux recherches de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde. Marnix, confidant du prince d'Orange, et savant calviniste, ne voyant plus qu'un pas de distance entre Baius et Calvin, entreprit de le lui faire franchir, et de réunir ce demi-calvinisme au calvinisme rigoureux¹. A la première invitation, le docteur de Louvain accorda que l'unique règle, l'unique pierre de touche, l'unique juge de toutes les traditions ecclésiastiques, étoit l'Écriture sainte; qu'il falloit s'embarrasser peu de la tradition, de tout ce que dit, soit Augustin, soit Donat, mais s'attacher uniquement à la parole de Dieu, tant pour discerner la véritable Eglise, que pour juger des dogmes et de ses sacrements. Baius donna les mêmes espérances sur ce qui restoit à concilier dans les deux sectes, et mollit même sur des textes qui concernoient la présence réelle: il s'approcha lui-même des hérétiques, sous prétexte de les rapprocher de l'Eglise. Le tourbillon où bientôt la guerre replongea le sieur de Sainte-Aldegonde, surintendant des finances de sa faction, épargna au monde chrétien la consommation de ce scandale. Cependant Baius croyoit parer à tout par ses apologies; il lui en fallut une pour répondre au père Horace, savant cordelier, qui lui reprochoit d'avoir trahi la cause des catholiques; il en fit une autre pour donner quelques couleurs plausibles à ses relations équivoques avec Sainte-Aldegonde. C'est la sixième apologie de sa doctrine, sans compter celles qu'il a composées par la suite. Jamais auteur ne se justifia davantage, et ne fut moins justifié.

Quand il vit le tumulte des armes s'éloigner de Louvain, et le reste de la Flandre en proie à la division, il tourna directement ses batteries contre la bulle qui avoit condamné ses fameuses propositions, et amena contre elle tous ses sectateurs, devenus plus fiers et plus nombreux que jamais depuis qu'il se trouvoit au comble des honneurs académiques: il avoit été institué coup sur coup chancelier et conservateur des privi-

¹ Baius. p. 200. Epist. Marn. Baiu, 5. nov. 1577.

lèges de l'université. Là, on crioit que la bulle étoit supposée ; ici qu'elle avoit été obtenue du feu pape par obreption, et qu'elle seroit bientôt révoquée par Grégoire XIII, dont on exaltoit les lumières avec affectation ; partout on la représentoit comme une condamnation de la doctrine la plus pure, et comme un monument indigne du siège apostolique. Les progrès de la séduction furent d'autant plus rapides, que la confusion universelle mettoit la puissance ecclésiastique et la séculière également hors d'état de s'y opposer. Les orthodoxes ne purent qu'implorer le secours du roi d'Espagne et du souverain pontife, qu'ils informèrent des prétextes artificieux dont les nouveaux ennemis de l'Église couvroient leur révolte contre ses décisions. Ils représentèrent que le meilleur moyen de les réprimer, ou de les déconcerter, c'étoit de leur ôter toute espérance de voir révoquer la bulle de Pie V, en la déclarant vraiment émanée de ce pontife, et en la faisant publier de nouveau à Louvain, après qu'elle auroit été confirmée par son successeur. En conséquence, l'ambassadeur d'Espagne à Rome reçut ordre de son maître d'appuyer fortement cette demande auprès du saint Père.

Le pape Grégoire en sentit toute la justice, et n'apprit qu'avec indignation les menées perfides des baïanistes opiniâtres contre la bulle de son saint prédécesseur. Dès le 29 janvier 1579, il publia une constitution confirmative de la bulle *Ex omnibus afflictionibus*, qu'il y inséra tout entière. La constitution commence par ces mots, *Provisionis nostræ, etc.* « Il est de notre prévoyance de constater au besoin les décisions de nos prédécesseurs, surtout quand la conservation de la foi catholique le requiert. C'est pourquoi, poursuit-elle, nous avons inséré dans ces présentes la teneur des lettres de Pie V, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, telles que nous les avons trouvées dans son registre. Après cette transcription, nous voulons, reprend le pape Grégoire, qu'on y ajoute partout la même foi qu'à l'original ; et si quelqu'un osoit contrevenir à ce témoignage, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant, etc. »

Grégoire XIII ne voulant pas que par un ménagement reconnu dangereux, sa constitution éprouvât le même sort que

la bulle de Pie V, qui avoit épargné la honte de sa promulgation à Baius et à Jean de Louvain, résolut de la faire publier solennellement et de tirer encore de Baius une rétractation formelle et par écrit. Il commit cet office au père Tolet, jésuite espagnol, son prédicateur ordinaire, et l'un des plus profonds théologiens de son temps. Tolet avoit au même degré le talent des affaires, de la médiation, et tant de qualités éminentes pour le conseil, qu'on l'obligea, long-temps avant qu'il fût élevé au cardinalat, de prendre un appartement au palais pontifical, où le retinrent six papes consécutifs pour être plus à portée de le consulter. Il étoit dans une si haute réputation d'habile théologien et de médiateur persuasif, que le roi son souverain le demanda nommément au pape pour l'affaire du baïanisme, comme le plus propre à terminer ces longs troubles.

Baius n'eût fait que de vains et dangereux efforts contre un ministre si bien autorisé, doux et modeste à la vérité, mais d'une fermeté et d'une exactitude à ne se départir en rien de ses instructions, très-pénétrant, et parfaitement au fait de la question, pour avoir suivi, en qualité de consulteur, l'examen fait à Rome des propositions condamnées sous Pie V. L'accusé prit sans balancer le parti de la soumission, de la désérence même, et d'une confiance, au moins affectée, dans les lumières et la droiture du commissaire apostolique. Il lui dit néanmoins qu'entre les propositions condamnées, il y en avoit quelques-unes qui ne lui paroissoient pas dignes de censure, et témoigna craindre que ces questions n'eussent pas été discutées avec toute la maturité convenable : mais le commissaire lui fit un récit si bien circonstancié de toutes les procédures faites à ce sujet, et auxquelles il avoit assisté, que Baius fut convaincu, à ce qu'il certifie lui-même, de la régularité de cet examen. Il alla plus loin : il reconnut que les propositions qu'il prétendoit susceptibles d'un bon sens, méritoient, dans le sens où il les avoit enseignées, et qu'il avouoit encore, quelque-une des qualifications énoncées dans la bulle, et qu'elles étoient fort éloignées du sens de saint Augustin, ainsi que des autres Pères. En un mot, Baius atteste lui-même, qu'il demeura convaincu que ses propositions étoient véritablement condamnées dans le sens naturel de ses écrits ; et il convint tellement de

l'équité de la censure, qu'il se rendit à tout ce que Tolet exigea pour la publication et l'acceptation de la bulle.

Ces préliminaires se passèrent tout entiers entre le commissaire et l'accusé (1580), afin d'épargner à celui-ci tout ce qu'il étoit possible d'une publicité humiliante. Ensuite on assembla la faculté de théologie, avec tous les licenciés, bacheliers et autres étudiants. Après qu'on eut lu les lettres de créance du commissaire apostolique, et la nouvelle bulle, le commissaire, adressant d'abord la parole à Baïus chancelier de l'université, lui demanda s'il ne reconnoissoit point que ses écrits contiennent des propositions énoncées dans la bulle, et qu'ils les contenoient dans le sens condamné. Baïus ayant répondu qu'il le reconnoissoit, Tolet lui demanda s'il condamnoit ces propositions, et toutes les autres qu'on venoit de lire. Je les condamne selon l'intention de la bulle, répondit Baïus, et de la même manière qu'elle les condamne. Le commissaire, content du chancelier, porta la parole à toute l'assemblée, et demanda si tous ceux qui étoient présents recevoient la bulle avec respect, et condamnoient tous les articles qui s'y trouvoient condamnés. Les docteurs répondirent d'une voix unanime, qu'ils condamnoient purement et simplement ces articles; qu'ils recevoient la bulle, et l'observeroient religieusement. Après quoi les licenciés et les autres assistants s'écrièrent : Nous condamnons les propositions, nous recevons la bulle avec soumission, et nous promettons de lui obéir¹. La salle retentit d'acclamations long-temps réitérées, qui marquèrent autant la sincérité de la soumission, que la joie qu'on avoit de voir l'ancienne doctrine triompher de la nouveauté.

Il n'étoit plus question que de tirer une rétractation signée de la main du chancelier : mais Baïus n'aimoit pas les souscriptions, et s'il avoit promis jusque-là tout ce qu'on avoit voulu, il n'avoit encore rien voulu signer de ce qu'il avoit promis. Soit crainte ou repentir de sa part, soit ascendant et dextérité dans le commissaire, Baïus enfin se montra tout différent de lui-même, et donna un désaveu signé qui surpassa toutes les espérances. Il étoit conçu en ces termes : « Je recon-

¹ Act. facult. Lev. ad an. 1580.

ne
av
ni
le
to
jus
trè
mù
qu
et
sain
ense
nées
nion
a po
ense
A
soit q
damn
gnées
damn
qu'il
venir
seil, s
sans q
primer
blique
les ois
faire d
ailes. S
dans le
Rome r
primer
la doct
cune sa
pectives

¹ Bataui

nois et déclare qu'au moyen des communications que j'ai eues avec le révérend père François Tolet, touchant plusieurs opinions et propositions autrefois proscrites par notre saint Père le pape Pie V d'heureuse mémoire, et depuis condamnées tout de nouveau par le pape Grégoire XIII, j'ai été touché jusqu'à me persuader intimement, que cette condamnation est très-juste et très-légitime; qu'elle n'a été faite qu'après une mûre délibération et un examen très-exact. Je confesse aussi, que dans quelques-uns des livres que j'ai composés autrefois, et publiés avant que ces condamnations fussent émanées du saint Siège, plusieurs de ces propositions sont contenues et enseignées même dans le sens auquel elles ont été condamnées. Enfin je déclare qu'à présent je renonce à toutes ces opinions, que j'acquiesce à la condamnation que le saint Siège en a portée et que je suis dans la résolution sincère de ne les plus enseigner, ni avancer, ni défendre¹. »

Après une rétractation si précise, dont l'auteur reconnoissoit que ses propositions avoient été mûrement examinées et condamnées par deux papes dans le sens auquel il les avoit enseignées et réellement insérées dans ses livres, qu'elles étoient condamnées justement, quant au fond même des choses; il sembloit qu'il se fût ôté, avec tous les subterfuges, toute tentation de revenir jamais sur ses pas : mais soit inconstance et mauvais conseil, soit opiniâtreté et mauvaise foi, l'année ne se passa point sans qu'il ne relevât le pivot de son système, si l'on peut s'exprimer ainsi, et qu'il ne débitât de nouveau, dans des thèses publiques, que l'homme ayant été créé pour faire le bien, comme les oiseaux pour voler, il lui étoit aussi impossible de bien faire depuis la ruine de ses forces, qu'à l'oiseau de voler sans ailes. Ses partisans ténébreux décrivant la bulle de tous côtés dans leurs libelles anonymes, répandirent que les foudres de Rome ne tombent que sur des fantômes, et ne pouvoient imprimer de flétrissure à des propositions qui n'exprimoient que la doctrine de saint Augustin. Ils vouloient qu'on donnât à chacune sa qualification propre, et qu'on rejetât ces censures respectives et confuses, incapables, disoient-ils, de diriger la foi

¹ Baiou. p. 52. App. A. 10.

chrétienne. Ils prétendoient que le bulle méritoit tout au plus ce silence respectueux, qui n'oblige qu'à une réserve de bienséance, sans rien prendre sur le jugement, ni l'adhésion intérieure. Ainsi fut ébauché le labyrinthe de chicanes, où le semi-calvinisme, sous d'autres noms, se retrancha si bien contre les foudres du Vatican, qu'il en évita au moins les atteintes les plus infamantes, et, malgré l'Eglise, parut toujours faire partie de l'Eglise.

L'hérésie plus effrontée en Angleterre, où elle siégoit sur le trône, y exerçoit ses fureurs à face découverte, et n'observoit plus aucun ménagement. Assez long-temps Elisabeth s'étoit bornée à rendre des édits contre les catholiques de ses états, sans les mettre à exécution, autrement que par les amendes et la confiscation des biens, ou du moins sans se teindre de sang hors des rencontres peu fréquentes où sa politique ombrageuse armoit sa religion. Elle avoit même souffert que les catholiques fissent célébrer les saints mystères dans leurs maisons : mais cette même politique lui ayant persuadé depuis, que les princes lorrains, tout-puissants parmi les catholiques de France, tramoient pour lui enlever sa prisonnière, la reine Marie d'Ecosse, et la marier à don Juan d'Autriche, elle eut peur qu'ils ne fussent secondés par les catholiques d'Angleterre, et prit le parti de faire exécuter à la rigueur les lois rendues contre eux. Ces lois déclaroient criminels de lèse-majesté tous les prêtres catholiques, et nommément les jésuites, particulièrement en butte à cette ennemie de l'Eglise; puis en général quiconque engageroit les Anglais à quitter la réforme, et tous ceux même de cette nation qui recevoient les prédicateurs de l'ancienne doctrine ¹.

La première victime de cette sévérité, fut un prêtre nommé Cuthbert Mayne, qui fut condamné dans les formes, et martyrisé dans le bourg de Saint-Etienne en Cornouailles ². Un gentilhomme, nommé Trugion, chez qui logeoit ce saint prêtre, fut dépouillé de tous ses biens, et condamné à une prison perpétuelle. Alléchée par ces sanglantes prémices, et

¹ Cambd. Annal. Elis. ad an. 1571. Sander. de Vis. Monarch. in fin. — ² Sander. ad an. 1577.

cherchant jusque dans les états étrangers à multiplier ses victimes, Elisabeth envoya lâchement en France et en Italie des traîtres gagés qui feignoient de fuir l'Angleterre pour cause de religion, et qui se liant avec leurs compatriotes réfugiés pour la même cause, leur arrachoient leurs secrets, puis en informoient la reine, dont souvent les soupçons alloient encore plus loin que les délations de l'espionage ¹. Tous les catholiques que ces vils délateurs lui indiquoient dans son royaume, elle les faisoit incontinent arrêter. Et qui pourroit compter le nombre des martyrs que fit immoler cette basse manœuvre?

On lui apprit qu'entre autres, Edmond Campien, Radulfe Skerwin et Alexandre Briant, prêchoient en secret la foi romaine en Angleterre ². Tous trois étoient jésuites : la rigueur des recherches fut proportionnée au prix de la proie, et accompagnée du succès. Un traître, nommé George Eliot, révéla que Campien logeoit dans la maison d'un seigneur catholique; ses deux compagnons furent découverts par des voies semblables, et tous trois étroitement renfermés chacun dans son cachot particulier. Afin de les rendre plus odieux qu'ils ne l'eussent paru à bien des Anglais, sous le seul titre de papistes ou de catholiques, on les accusa de conspiration contre la reine, et les juges se transportèrent à la tour de Londres où l'on tenoit Campien, pour l'interroger en particulier. Le confesseur, sans plus s'étonner de leurs menaces que de leurs interrogations captieuses, montra par toute la sécurité de l'innocence, et par la suite uniforme de ses réponses, que les faux crimes qu'on lui imputoit ne se croyoient pas plus qu'ils n'étoient prouvés, et que son crime réel étoit sa religion. Toujours, leur dit-il, j'ai prié avec toute l'ardeur dont je suis capable, pour le salut de la reine, pour la prospérité de son règne, et je ne cesserai jamais de le faire tant qu'il me restera un souffle de vie. Et comme on lui eut demandé de quelle reine il vouloit parler : C'est d'Elisabeth votre reine et la mienne, leur répliqua-t-il avec une promptitude et un air de candeur qui les confondit. Il n'en fut pas moins condamné, et jusqu'au dernier moment de l'exécution, il ne cessa point

¹ De Thou, l. 74 — ² Sacchini. Hist. Soc. Jes. part. 5, l. 1.

d'exhorter les assistants à rentrer dans le sein de l'Eglise. On l'étrangla, puis on lui coupa la tête, et l'on partagea son corps en quartiers. Ses deux compagnons subirent le même supplice (1581).

Quelque temps après, la persécution devint encore plus violente à l'occasion d'une conspiration véritable tramée contre Elisabeth par Guillaume Parr, gentilhomme catholique du pays de Galles. Cet esprit exalté par les effervescences d'un faux zèle, avoit consulté, étant à Paris, le père Wiat, jésuite, sur le projet qu'il avoit conçu d'exciter des soulèvements en Angleterre, afin de ramener ce royaume à l'obéissance de l'Eglise¹. Ce jésuite, homme d'un sens droit et très-ferme dans les bons principes, tâcha de lui faire sentir tant le péril que l'inutilité de son projet, et surtout la grandeur du crime que l'on commet toujours en troublant la tranquillité publique, et en attaquant l'autorité légitime, quand il s'agiroit même du bien de la religion. Parr, à demi convaincu, rencontra malheureusement dans quelques-uns de ses compatriotes, des imaginations aussi creuses, et aussi noires que la sienne. Il méprisa ce que lui avoit dit le jésuite, suivit son premier dessein, retourna dans son pays pour s'y faire des complices, fut découvert, condamné et mis à mort comme coupable de haute trahison. Cet événement fit renchéris sur tout ce qu'on avoit encore exercé de rigueur dans les persécutions anglicanes. Le parlement ordonna par un statut authentique, à tous les prêtres, de sortir du royaume dans quatre jours, sous peine d'être traités, à ce terme, comme coupables de haute trahison. Ceux qui les recevoient, ou les recéleroient, étoient condamnés comme coupables de félonie. On statuoit encore, que ceux qui se trouvoient dans les séminaires étrangers, s'ils ne revenoient dans six mois, et ne faisoient leur soumission devant un évêque anglican, ou un juge de paix, seroient aussi regardés comme coupables de haute trahison; que ceux qui directement ou indirectement enverroient de l'argent à ces séminaristes, seroient dépouillés de tous leurs biens, et bannis à perpétuité; enfin, que tous ceux qui auroient connoissance

¹ Cambd. Anal. Reg. Elis. ad an. 1584. De Thou, l. 79.

d
ca
jo
O
ta
de
me
co
sec
pr
me
cal
le p
hon
sion
l'ar
lais
par
les r
deux
quèr
deux
que
men
et qu
tion
cette
tint d
concl
d'Esp
La
toutes
dre, u
que ce
de Run

¹ Strad

de quelque prêtre papiste, et nommément de quelque jésuite caché dans le royaume, s'ils ne le dénonçoient pas sous quatre jours, seroient condamnés à une amende, et mis en prison. On peut se figurer, sans que nous en retracions l'horrible tableau, quels flots de sang fit couler cette injustice, revêtue des formes et de tout l'appareil de la justice.

Les affaires de la religion prenoient dans le Pays-Bas, ou du moins dans les provinces les plus reculées vers la mer, un cours presque aussi fâcheux que dans les îles britanniques¹. Les sectaires pleins d'audace, jusque dans la ville d'Anvers, entreprirent d'arrêter à main armée une procession du saint Sacrement, à laquelle assistoit l'archiduc Matthias, avec tous les catholiques. Ceux qui escorteient les bannières, voulant forcer le passage, les hérétiques tirèrent sur eux, renversèrent deux hommes, mirent les autres en fuite, et bientôt toute la procession fut dissipée. Un grand nombre des plus considérables, et l'archiduc lui-même, furent poussés dans l'église, d'où on ne laissa sortir le prince qu'après un assez long temps, et comme par grâce. Quant aux autres, les séditieux déclarèrent qu'ils ne les mettroient point en liberté, que le magistrat n'eût banni deux cents, tant chanoines que prêtres et religieux, qu'ils marquèrent. Sur le refus qu'on en fit, ils saisirent d'eux-mêmes les deux cents pros crits, et les trainèrent hors de la ville. Tout ce que l'archiduc put obtenir ensuite par ses plaintes et par ses menaces, fut qu'on auroit liberté de conscience dans la ville, et qu'on laisseroit quelques églises aux catholiques, à l'exception des chapitres et des monastères. L'année suivante 1580, cette faction, toujours plus audacieuse et hautement révoltée, tint dans la même ville une assemblée nombreuse, où il fut conclu qu'il falloit renoncer entièrement à l'obéissance du roi d'Espagne.

La révolte et le fanatisme avançoient d'un pas égal dans toutes les contrées de la malheureuse Belgique². Dans la Guedre, un misérable, à qui l'on ne connoit point d'autre surnom que celui du lieu de sa naissance, l'impudent Jean-Guillaume de Ruremonde, osa publier qu'il étoit suscité de Dieu pour re-

¹ Strada, de bell. Belg. l. 1, dec. 2. De Thou, l. 68. — ² De Thou, l. 71, ad an. 1580.

lever la foi impure des anabaptistes, et rétablir le royaume de Munster. Il fit un livre pour autoriser la pluralité des femmes parmi ses sectateurs, qu'il ne laissoit pas de qualifier citoyens de la nouvelle Jérusalem, éclairés seuls des lumières de la divinité, et destinés à l'empire de l'univers, comme autrefois les Israélites à la conquête de la terre promise. Il disoit publiquement que Dieu lui avoit remis l'épée de Gédéon, afin de faire à ses disciples un partage égal des biens du monde, qui n'appartenoient qu'à Jésus-Christ et aux vrais fidèles. Sous ce prétexte, il permettoit le larcin, toute sorte de pillage et de brigandage. Il y eut quantité de personnes, surtout parmi la noblesse, qui furent non-seulement dépouillées de leurs biens, mais outragées et massacrées avec une cruauté barbare. Ces désordres duroient depuis plus de cinq ans, lorsque le duc de Clèves réussit à faire arrêter le perturbateur fanatique, qui fut brûlé à petit feu, sans donner le moindre signe de repentir (1580).

La majesté du diadème étoit violée avec impudence par toutes ces réformes hypocrites, qui au fond n'avoient rien de sacré que la licence et l'affranchissement de toute dépendance. Cependant Philippe II ajoutoit à sa puissance, déjà si formidable, tous les anciens domaines et toutes les riches conquêtes des rois de Portugal. Le jeune roi Sébastien, l'esprit encore tout plein des idées de chevalerie qu'il avoit puisées dans les principes d'éducation de son temps, avoit porté ses armes en Afrique, sans faire attention à la disproportion infinie de ses forces avec celles des infidèles, qui, après quelques légers avantages de sa part, enveloppèrent sa petite armée, et le confondirent, ainsi que toute la fleur de sa noblesse, dans l'horrible carnage qu'ils en firent sans nulle distinction. Le cardinal don Henri son grand oncle, qui lui succéda étant prêtre, âgé de soixante-sept ans, et très-infirmes, laissa le trône vacant de nouveau après dix-huit mois de règne. De tous les prétendants qui ne manquèrent pas de se présenter pour ce grand héritage, celui qui avoit le meilleur droit, et dont la postérité l'a si glorieusement recouvré par la suite, c'est-à-dire, le duc de Bragance, marié à Catherine, fille de l'infant Edouard, fils du roi Emmanuel, et issu lui-même, quoiqu'en ligne moins

dir
d'o
la
dan
pri
res
dir
de
par
osa
com
cette
leme
Eur
C
le 2
assen
dern
franç
béiss
de F
fidéli
viol
pas la
élu le
actes p
tout le
un no
est le
A p
statues
nom d
désorn
monno
verneu
son ser

• De T

directe, des rois de Portugal, fut celui qui apporta le moins d'obstacle aux prétentions du roi d'Espagne, issu à la vérité de la fille aînée de l'infant Edouard, mais rejeté par les lois fondamentales du royaume, qui excluent de la couronne tous les princes étrangers. Ces lois eurent toute leur force contre le reste des concurrents; mais les armées de Philippe les rendirent nulles pour lui. Le grand prieur de Crato, fils naturel de Louis, deuxième fils du roi Emmanuel, se fit proclamer roi par la populace, et avec quelques troupes levées à la hâte, il osa tenir la campagne devant les vieilles bandes de Castille, commandées par le fameux duc d'Albe, qui eut bientôt dissipé cette faction méprisable. Ainsi Philippe, en 1580, fut généralement reconnu pour souverain des états de Portugal, tant en Europe que dans les Indes.

Ce surcroît de puissance imposa si peu aux Flamands, que le 26 juillet de l'année suivante, il fut résolu dans les états assemblés à la Haye, de publier les résolutions prises dans la dernière assemblée d'Anvers¹. Parut donc en flamand, en français et en latin, un diplôme portant qu'on renonçoit à l'obéissance du roi Philippe; qu'il étoit déchu de la souveraineté de Flandre, et que les peuples y étoient libres du serment de fidélité, en conséquence de la cruauté des Espagnols, et du violement de la foi donnée à la nation flamande; que pour ne pas laisser cependant les provinces sans souverain, on avoit élu le duc d'Anjou: mais qu'en Hollande et en Zélande, les actes publics se feroient au nom du prince d'Orange; que partout les magistrats, aussi-bien que les gouverneurs, prêteroiient un nouveau serment devant les députés des états. Ce manifeste est le titre fondamental de la république de Hollande (1581).

A peine la publication en eut été faite, qu'on renversa les statues du roi d'Espagne; on brisa ses armoiries, on effaça son nom dans tous les monuments, et l'on défendit de le mettre désormais à la tête d'aucun acte; on enjoignit aux gens de la monnoie de ne plus employer son coin; on ordonna aux gouverneurs, aux magistrats, à tous les officiers, de renoncer à son service, à tous ceux qui tenoient de lui des charges judi-

¹ De Thou, l. 74.

ciaires ou municipales, d'apporter leurs lettres de provision pour être lacérées, et d'en demander de nouvelles aux états. Cette consommation de la révolte ne porta pas de moindres coups à la religion qu'à la royauté. Il se committ des désordres sans nombre et sans retenue dans les églises même des meilleures villes, et jusque dans Bruxelles, siège du gouvernement. On y brisa les saintes images, excepté les chefs-d'œuvre qui s'y trouvoient en grand nombre, et qu'on fit servir à l'ornement des maisons particulières. On ferma les monastères et les églises, on défendit aux prêtres de célébrer les saints mystères, et successivement on les chassa tous des villes où le parti de l'hérésie et de la rébellion parvenoit à se rendre le plus fort; car il eut à lutter long-temps contre l'Espagne, et contre une partie même de la Belgique, avec des dommages et des calamités sans nombre, jusqu'à ce qu'on eût donné la forme et quelque stabilité au gouvernement des sept provinces unies : mais dès ce premier éclat, tous les Pays-Bas changèrent entièrement de face, les saintes observances de l'Eglise, tout le culte ancien fut aboli, ou troublé dans les dix-sept provinces; la liberté de conscience fut ôtée aux catholiques, ou tyrannique-ment gênée.

Les âmes pieuses dans toutes les régions, et particulièrement dans les contrées attachées invariablement à la domination des rois catholiques, gémissaient sans cesse devant le Seigneur d'y voir établir l'hérésie, et lui demandoient avec amertume s'il avoit abandonné son plus précieux héritage. Thérèse de Cépède, du fond de la Castille et du cloître austère où elle fixoit les regards de celui qui rapporte les révolutions même des empires à la sanctification de ses élus, faisoit monter au ciel des vœux enflammés pour la conversion des sectaires, pour ces huguenots sacrilèges qu'elle ne pouvoit nommer sans effroi, pour le triomphe et la consolation de l'Eglise. Par les saintes cruautés de la pénitence, elle s'immoloit comme une hostie vivante, ou continuellement mourante, pour le salut de tant d'âmes en péril, et s'efforçoit en même temps de former à l'Eglise des enfants parfaits, dont les hautes vertus pussent compenser en quelque sorte le nombre de ceux qui lui déchiroient le sein. Elle avoit enfin établi, avec la réforme, tout

l'e
gi
pr
tio
ad
Co
sou
pou
éloi
sola
pirc
E
duc
liers
et ap
mon
dem
huit
sept
la lai
lit, e
recev
aux r
par l'
const
chere
pardo
reçut
saint
l'asser
sur les
ment
sept a
ancien
tombe
corps

• Rib

l'esprit dont elle étoit animée, dans seize monastères de religieuses, et dans quatorze de religieux. L'œuvre du ciel avoit pris son cours, malgré toutes les contradictions et les persécutions dont la patience invincible de la sainte institutrice et son admirable confiance en Dieu avoient pu seules triompher. Comme il étoit de nécessité pour elle, ou de mourir ou de souffrir, c'est-à-dire, comme elle ne pouvoit qu'en souffrant pour son Dieu supporter la prolongation de l'exil qui la tenoit éloignée de son Dieu, lorsqu'elle n'eut plus à souffrir, sa consolation fut uniquement de mourir, et celui pour qui elle conspiroit ne la lui refusa point.

En faisant la visite de quelques maisons de son ordre, la duchesse d'Albe l'engagea, par le moyen des supérieurs réguliers, à se rendre à Albe auprès d'elle¹. La sainte arriva malade, et après quelques entretiens avec la duchesse, elle se retira au monastère que les carmélites avoient dans cette ville. Le lendemain elle communia, et n'ayant fait que languir pendant les huit jours qui s'écoulèrent depuis jusqu'à la saint Michel, 29 septembre, elle fut atteinte ce jour-là d'une dysenterie qui ne la laissa plus douter de sa fin prochaine. Réduite à se mettre au lit, elle demanda aussitôt les derniers sacrements. Avant de recevoir le corps de Jésus-Christ : « Mes chères filles, dit-elle aux religieuses éplorées qui l'environnoient, je vous conjure, par l'amour de Notre-Seigneur, d'observer inviolablement vos constitutions, sans vous arrêter aux exemples de cette pécheresse qui va paroître devant Dieu, et qui vous demande le pardon de ses fautes, avec le secours de vos prières. » Elle reçut ensuite le saint viatique avec les plus vives ardeurs du saint amour, mêlées d'une componction qui confondit toute l'assemblée. Le lendemain, 4 d'octobre (1582), elle expira, sur les neuf heures du soir, après une agonie et un ravissement de quatorze heures entières. Elle étoit âgée de soixante-sept ans et demi, dont vingt-sept passés parmi les carmélites anciennes, et vingt dans la réforme de son institution. Son tombeau ayant été ouvert au bout de neuf mois, on trouva son corps aussi entier et aussi frais qu'en l'y mettant.

¹ Ribera, vie de sainte Thérèse, l. 3, c. 15.

Comme le jour où mourut sainte Thérèse étoit précisément celui où l'on fit usage du calendrier grégorien, qui retranchoit dix jours de l'ancien mois d'octobre, le quatrième en fut compté pour le quatorzième, et la fête de la sainte fut fixée par la suite au jour de sa sépulture, qui étoit le quinzième dans ce nouveau style. Par les suites d'un mauvais calcul, inévitables dans le long cours des siècles, il s'étoit glissé des erreurs si considérables dans le calendrier, qu'au lieu de célébrer les fêtes dans leur temps, celle de Pâques se trouvoit quelquefois dans le second mois lunaire, et seroit tombée dans la suite au solstice d'été, et jusqu'en hiver. Depuis long-temps on sentoit la nécessité de corriger ce calcul, et plusieurs papes l'avoient résolu, mais toujours sans effet. Grégoire XIII l'entreprit enfin, et l'exécuta, sur les remarques des savants de toutes les nations, et principalement sur les mémoires posthumes du médecin Louis Lilio, romain de naissance, et par le moyen du jésuite allemand, Christophe Clavius, profond mathématicien. Quelque utile que fût cet ouvrage, c'étoit assez qu'il vint de Rome, pour déplaire aux savants de secte et de faction. Le temps seul put affaiblir leurs préventions haineuses. On vit même les schismatiques de Grèce céder avant les protestants, dont plusieurs s'obstinent encore à retenir le calcul ancien, malgré ses défauts palpables, malgré toute la confusion qu'il répand dans le commerce et la société générale de l'Europe.

Entre les vertus de sainte Thérèse, outre le zèle, tel ou plus grand dans cette religieuse modeste et si retirée, que dans les premiers pasteurs de son siècle, on admire une humilité à peine concevable, qui lui faisoit regarder toutes ses sœurs, les religieuses même les plus communes, comme infiniment meilleures qu'elle : hommage qui ne consistoit pas dans un langage dévotieux et sans effet, mais dans une intime persuasion qui en toute rencontre se manifestoit par les œuvres. Elle regardoit véritablement toutes ses sœurs et ses filles même, comme ses supérieures ; elle recevoit avec douceur, avec soumission, leurs avis, leurs réprimandes, des reproches quelquefois amers, leur prêtoit au moins des intentions droites ; et quoique ses œuvres fussent évidemment bonnes en elles-mêmes, souvent indispensables et commandées par l'esprit de

Dieu
au
aux
d'e
eut
tou
pen
l'ap
rati
ord
arri
l'au
ne h
mém
insti
sieur
A
prit
au jo
du si
faire
doué
dulte
dinai
faire
noit s
de spi
les ch
l'éten
grâces
ouvra
point
retrac
pour
chanté
Dep
cour l
de Blo

Dieu dont elle fut si particulièrement l'organe, elle craignoit au moins qu'elle n'eût franchi les bornes de la prudence. Quant aux vrais supérieurs de l'ordre, lors même qu'il fut question d'en distraire la partie qui avoit embrassé la réforme, et qu'elle eut à souffrir de vraies persécutions, jamais elle ne s'en plaignit, toujours elle s'efforça d'arrêter les murmures des autres : sans penser qu'elle étoit l'objet de la persécution, elle se rendoit l'apologiste des persécuteurs, elle soumettoit toutes ses inspirations et ses révélations les moins équivoques à l'obéissance ordinaire. De deux ordres qui lui étoient donnés, comme il arrivoit quelquefois, l'un par Jésus-Christ immédiatement, et l'autre par le canal de son supérieur ou de son confesseur, elle ne balançoit point à suivre celui-ci de préférence; elle s'en fit même une maxime fondamentale de conduite, que le divin instituteur du régime hiérarchique daigna ratifier dans plusieurs apparitions.

Ainsi, quelque extraordinaire qu'ait été la conduite de l'esprit de Dieu sur une sainte si humble, si cordialement soumise au joug de l'obéissance et de la foi; il n'est que la vaine sagesse du siècle, ou l'impiété bouffonne et libertine, qui en puisse faire l'objet de ses censures. Cette femme vraiment forte, et douée d'un esprit supérieur, avoit si peu de pente à la crédulité, et naturellement si peu d'attrait pour les voies extraordinaires, que l'esprit de Dieu fut réduit, pour ainsi dire, à l'y faire entrer de force, et qu'en toute rencontre elle en détournoit ses filles. Il nous reste de cette sainte quantité d'ouvrages de spiritualité, qui ne marquent pas moins son intelligence dans les choses de Dieu, spécialement dans le don d'oraison, que l'étendue et la beauté de son esprit, l'éloquence même et les grâces nobles de son style, la pureté de sa diction, qui de ses ouvrages font des livres classiques dans leur langue. Il n'en est point où son caractère plein de sentiment et d'aménité se retrace mieux que dans l'histoire de sa propre vie, composée pour obéir à ses confesseurs, si ce n'est l'histoire plus attachante encore de ses fondations.

Depuis long-temps les évêques de France demandoient à la cour la publication du concile de Trente. Aux derniers états de Blois, ils lui avoient manifesté, avec de nouvelles et très-

vives instances, les vœux unanimes du clergé à ce sujet : mais la crainte d'effaroucher les sectaires, et quelques autres considérations politiques, avoient encore fait éluder cette demande. Trois ans après néanmoins (1579) parut une ordonnance donnée à Paris, mais nommée ordonnance de Blois, comme rendue en conséquence des mémoires présentés par les derniers états tenus en cette ville, et contenant soixante-quatre articles de discipline ecclésiastique, presque tous puisés dans celle de Trente. Ainsi les décrets de discipline même, sans avoir été publiés en forme dans le royaume, y acquirent, au moins en grande partie, force de loi et de règlement politique ; aussi les vit-on depuis passer pour la plupart, et sous le nom même du concile qu'on n'avoit pas cru devoir publier autrement, dans ces instructions canoniques que l'église de France récite chaque jour avec la première heure de l'office divin.

Nos évêques suivant cette voie indirecte, mais efficace, d'établir chez eux la discipline de Trente, tinrent en quatre ans cinq conciles provinciaux, non pour promulguer avec appareil, mais pour faire observer avec exactitude ce que des voisins avantageux faisoient moins de gloire d'observer que de publier ¹. Le concile de Rouen, assemblé en 1581 par le fameux cardinal de Bourbon, archevêque de cette ville, ceux de Reims, de Bordeaux et de Tours, tenus en 1583, et celui qui se tint en 1584 à Bourges, ne respirent visiblement que l'esprit du concile de Trente, comme on peut s'en convaincre par la confrontation : ils n'eurent rien plus à cœur que de le réduire en pratique ; tant pour le dogme que pour les mœurs et la discipline, en tout ce qui n'étoit point arbitraire et relatif aux droits des souverains, qui sont libres en cela d'accorder ou de refuser leur soumission, ou, pour parler plus proprement, leur ratification et leur consentement.

Les fruits de cet admirable concile passèrent, avec le zèle de la discipline et de la réformation des mœurs, au-delà du vaste Océan, jusqu'aux extrémités de l'autre hémisphère ². A Lima, capitale du Pérou, à peine éclairé des lumières de la foi lorsqu'on la confirmoit à Trente, on tint un concile national,

¹ Labbe Conc. tom. xv, p. 822, 848, 945, 1002, 1068. — ² Acosta, l. 2, c. 2.

où l'on retrouve non-seulement les mêmes dogmes, mais les mêmes règles de conduite et de perfection que dans les plus anciennes églises. Toutefois l'ivraie pousoit déjà bien étonnamment dans un champ défriché avec tant de sueurs. Un théologien séduit par une femme, et regardé par les gens du pays comme un oracle, se vanloit de converser familièrement avec Dieu, et de connoître par ce moyen les choses les plus cachées. Il annonçoit qu'il seroit bientôt pape et roi, et qu'il transféreroit le saint Siége au Pérou; que l'état de l'Eglise devoit entièrement changer, pour ne plus croire que des vérités sans ombre, et n'être gouvernée que par des lois faciles, qui supprimeroient la confession, le célibat des clercs et accorderoient la pluralité des femmes. Cette morale affreuse l'étoit moins encore que les impiétés spéculatives, qu'il est plus qu'inutile de rapporter. Ce fanatique expia par le feu son obstination invincible. Le pape Grégoire XIII réussit même à faire célébrer un concile dans la ville du Caire, l'ancienne Memphis en Egypte (1582), pour la réunion des Cophites ou Eutychiens, qui reconnurent les deux natures de Jésus-Christ, et abjurèrent unanimement leurs vieilles erreurs¹. Il y avoit environ cinquante mille Cophites dans cette ville. Enfin saint Charles Borromée tint son sixième et dernier concile, qui joint à ses onze synodes diocésains, ne laissent rien à désirer pour le gouvernement parfait d'un diocèse.

Il avoit mis la dernière main à cette grande œuvre, pour laquelle il paroît avoir été particulièrement suscité de Dieu, et sa mission étant remplie, comme il commençoit à peine sa quarante-septième année, il eut des pressentiments de sa fin prochaine. Accoutumé à faire tous les ans dans la solitude une revue sévère de sa conduite, il se retira sur le mont Varal, lieu de dévotion dans le diocèse de Novare, pour se préparer avec un soin tout nouveau à paroître devant celui qui juge les justices mêmes. Il fit venir le père Adorne de la compagnie de Jésus, qui étoit alors son confesseur, et à qui l'humble prélat, si grand directeur lui-même, se soumit avec la simplicité d'un enfant. Il redoubla ses pénitences et ses macérations, toutes ri-

¹ Labb. Conc. t. xv, p. 882.

goureuſes qu'elles étoient habituellement. Il ne mangeoit qu'un peu de pain bis, et ne buvoit que de l'eau ; il ne dormoit que trois à quatre heures ſur des planches, où il n'avoit qu'une méchante couverture, et ſouvent il enſanglantoit ſa chair innocente par de cruelles diſciplines. Il prioit preſque tout le jour, et durant une bonne partie de la nuit. Pendant celle qui précéda la confeſſion générale qu'il fit alors de toute ſa vie, il demeura huit heures en oraiſon les yeux baignés de larmes, et le cœur serré d'une douleur auſſi vive que s'il eût eu les plus grands crimes à ſe reprocher.

Ayant eu quelques accès de fièvre, et ſon confeſſeur lui ordonnant d'adoucir ſa pénitence, il uſa, pour tout adoucissement, d'un pain moins groſſier, ſouffrit qu'on mît un peu de paille ſur les planches où il couchoit, et abrégéa ſon oraiſon de quelques moments. Le redoublement de la fièvre le fit enfin ramener à Milan, où il aſſiſta encore à l'office le jour de la Touſſaint ; mais le lendemain il fut obligé de ſe mettre au lit, pour n'en plus relever. Après quelques alternatives d'alarme et d'eſpérance, le mal empira tout à coup, et les médecins déclarèrent que le malade étoit dans un danger prochain. Le père Adorne s'approcha de ſon lit, et lui dit, les larmes aux yeux, que l'heure étoit venue où il alloit paroître devant Dieu. Il répondit avec un ſaint transport, que ce ne ſeroit jamais auſſi tôt, et demanda les derniers ſacrements, qu'on s'empreſſa de lui apporter avec la plus auguſte ſolemnité, et qu'il reçut, comme les ſaints déjà dans le ciel ſe nourriſſent du pain des anges. Quelques-uns de ſes proches, et tous ſes domeſtiques fondant en larmes aux pieds de ſon lit, il les conſola, et voulut leur donner ſa bénédiction ; mais il fallut lui ſoutenir la main, tant cette âme céleſte tenoit peu dès lors à ſa dépouille mortelle. Il entra auſſitôt après dans une douce agonie, qui dura trois heures ; et comme il avoit ſouvent témoigné qu'il ſouhaitoit de mourir ſous la cendre et le cilice, on en prit un des ſiens que l'on couvrit de cendres, et on l'en revêtit. Il rendit alors paisiblement ſon âme au Seigneur le 3 de novembre 1584, entre neuf et dix heures du ſoir.

Auſſitôt que le bruit des cloches eut annoncé cette nouvelle au peuple de Milan, toute la ville ſe troubla, tous ſortirent de

leurs maisons, quoiqu'au milieu de la nuit, tous coururent par les rues en se lamentant, et en augmentant leur désolation les uns les autres. La consternation étoit aussi grande que si la ville eût été prise d'assaut. Chacun redemandoit au ciel son défenseur et son père. On appréhendoit quelque effroyable calamité pour la patrie, à qui le ciel enlevoit un si saint pasteur au milieu de ses plus belles années. On chercha quelque consolation dans la pompe avec laquelle on célébra ses funérailles, malgré toute la prévoyance de sa modestie à cet égard. Ce fut le cardinal Sfondrate, évêque de Crémone, et depuis pape sous le nom de Grégoire XIV, qui fit la cérémonie, à laquelle assistèrent le gouverneur, le sénat, les magistrats, le corps de la noblesse, l'université, tous les corps et presque tous les particuliers de la ville; en sorte qu'il fallut des gardes pour contenir la foule. Bientôt on fut tout autrement consolé par une infinité de miracles qui convertirent le deuil en triomphe, en actions de grâces, en culte religieux. Son portrait qu'il n'avoit jamais souffert qu'on tirât de son vivant, et qui le fut aussitôt après sa mort, se répandit de tous côtés, et les rois mêmes l'exposèrent dans leur cabinet. Il fut impossible de gagner sur les peuples, qu'ils suspendissent leur culte jusqu'à ce que l'Eglise l'eût autorisé, quoiqu'elle n'ait différé que vingt-six ans à le mettre au nombre des saints. Le pape informé longtemps auparavant du concours prodigieux des personnes de tout état à son tombeau, fit dire au chapitre de la métropole de ne plus s'y opposer.

Le saint cardinal, par son testament fait dès le temps de la peste, instituait les pauvres du grand hôpital ses légataires universels, à l'exception de ce qui lui restoit de son patrimoine qui retournoit de droit à ses parents. Il étoit peu considérable depuis tous les démembrements que sa charité l'avoit engagé à y faire. Pour une fois, il vendit dans un temps de calamité une terre de quarante mille écus d'or, qu'il distribua sur-le-champ aux malheureux. Dans une autre rencontre, il fit le même usage de vingt mille écus qu'on lui avoit légués; encore établit-il sur les débris de son patrimoine quelques pensions qu'il faisoit par son testament à ses domestiques. Il légua au chapitre toute sa bibliothèque, qui étoit considérable, cet esprit juste

et saint n'ayant jamais imaginé que l'épargne chez un évêque dût s'étendre à l'aliment de la science; mais le legs incomparablement le plus précieux fut celui de ses pieux et judicieux écrits donnés à l'évêque de Verceil, d'où ils ont passé entre les mains de tous les pasteurs, et ont renouvelé la face de toutes les églises. Saint Charles doit être regardé particulièrement comme le restaurateur du régime ecclésiastique, et de l'art divin de la direction des âmes. Il reste à Milan, dans la bibliothèque du saint sépulcre, trente-un volumes de ses lettres, avec un nombre proportionné de traités instructifs sur toutes les matières pratiques et les plus essentielles de la religion.

Le pape Grégoire XIII ne survécut pas six mois au saint cardinal Borromée, qu'il avoit constamment honoré des témoignages les moins équivoques de sa vénération et de son amitié; mais dans cet intervalle, il goûta une consolation si douce pour un digne chef de l'Eglise universelle, que sa carrère lui parut dès lors heureusement remplie, et qu'à l'exemple du saint vieillard Siméon, il envisagea la mort comme le terme désiré de son repos. Il reçut les nouvelles et tout à la fois les preuves les plus authentiques des progrès merveilleux du christianisme aux extrémités de l'Asie, par une ambassade solennelle des princes chrétiens du Japon. Depuis que l'apôtre des Indes avoit porté l'Évangile dans cette sage et magnanime nation, où il ne l'avoit pas moins honoré par l'héroïsme de ses vertus que par l'éclat de ses miracles, l'œuvre commencée sous de si bons auspices, et continuée par des ouvriers formés de sa main, avoit tellement prospéré malgré tous les efforts de l'enfer, que la religion chrétienne étoit presque la dominante, au moins parmi les peuples. Déjà même entre les souverains nombreux qui forment cet empire, on en comptoit douze à quinze, et une foule de princes de leur sang qui faisoient beaucoup plus d'estime de la croix que du diadème. La plupart de ceux que leurs passions retenoient dans le paganisme avec un sens exquis et beaucoup de pénétration naturelle, avoient assez de droiture pour révéler au moins ce qu'ils n'avoient pas le courage de pratiquer. Si la jalousie intéressée des bonzes, et la politique timide ou les préjugés de quelques princes suscitoient des persécutions, c'étoit par les secousses

mêmes de ces orages que la foi plantée dans un si bon fonds étendoit mieux ses racines, et prenoit plus de consistance.

Dans la ville de Vosuqui royaume de Bongo, avant la conversion du roi, qui d'ailleurs étoit absent, les infidèles, soulevés par un prince ennemi du christianisme, ayant investi l'église et la maison des missionnaires, le supérieur voulut envoyer dans une ville voisine les vases et les ornements sacrés, pour les soustraire à la profanation : il ne trouva personne qui voulût s'en charger, dans la crainte de perdre en s'éloignant la couronne du martyre¹. Une dame de la ville chez qui on les porta, répondit qu'elle étoit résolue de s'en aller à l'église, pour y être immolée avec les autres fidèles. Elle remit néanmoins ce dépôt à ses femmes, et leur recommanda d'en prendre soin ; mais toutes protestèrent qu'elles suivroient leur maîtresse. On vit peu après une troupe de dames de la première qualité, oublier la fierté et en quelque sorte la sévérité des mœurs du Japon, où elles ne paroissent jamais dans les rues qu'entourées d'un nombreux cortège ; on les vit accourir à l'église avec leurs filles et les femmes de leur suite, qui toutes s'empressoient à l'envi, et venoient, disoient-elles, mourir pour leur religion. Les femmes chrétiennes furent bientôt suivies de tous les fidèles, non-seulement de Vosuqui, mais des contrées voisines : et quand on leur demandoit quel étoit leur dessein, ils répondoient de même, qu'ils venoient mourir pour la foi. Cependant le retour du roi dissipa l'émeute : mais jusque-là les fidèles n'avoient pu se résoudre à s'éloigner de l'église ni le jour, ni la nuit. Les dames à qui la bienséance ne permettoit pas la même assiduité, se retiroient près de là chez l'une des plus qualifiées et des plus courageuses d'entre elles, sans cesse attentives au péril, pour y revoler dès qu'on verroit couler les premières gouttes de sang.

C'est ainsi que le sexe dévot soutenoit au Japon l'honneur d'y avoir déjà remporté le premier la couronne du martyre². Pour confondre tout à la fois la force de l'homme et la grandeur du monde, le Seigneur avoit fait tomber son choix sur ce qu'il y avoit de plus vil sous tous les aspects humains. Les

¹ Hist. eccl. du Japon, l. 5. — ² Ibid. liv. 2.

fidèles persécutés à Firando n'ayant point d'église, alloient faire leurs prières en commun au pied d'une croix qu'ils avoient dressée hors de la ville. Une femme chrétienne, esclave d'un païen, eut défense d'y aller de la part de ce maître cruel, qui l'avertit expressément que la mort seroit le prix de sa désobéissance. L'esclave répondit tranquillement, que la mort ne faisoit point de peur aux chrétiens; et dès le lendemain elle se rendit à la croix avec les autres fidèles. L'idolâtre en ayant été informé sortit en fureur pour l'aller chercher; l'ayant aperçue de loin, comme déjà elle s'en revenoit, il courut à elle le sabre à la main. La généreuse esclave se mit à genoux sans s'émouvoir et le barbare lui trancha la tête.

Toutes les vertus florissoient également parmi les fidèles du Japon¹. Leur ferveur étoit admirable, et néanmoins toujours mécontents d'eux-mêmes, ils s'accusoient sans cesse de lâcheté et se croyoient à peine dignes du nom de chrétiens. Leur délicatesse de conscience étoit si grande, qu'il n'étoit presque pas possible de les rassurer après les fautes les plus ordinaires. L'esprit de pénitence les dominoit à un tel point, qu'il falloit toute l'autorité des missionnaires pour empêcher les excès qui ruinoient leur santé. Un Portugais qui avoit tout observé sur les lieux, et tout particulièrement la chrétienté de Firando, écrivoit en Europe, que dans toute l'Eglise il n'y avoit point de religieux qu'elle ne surpassât dans la pratique des jeûnes et des austérités de toute espèce; qu'à voir ces néophytes en oraison, on les prendroit tous pour des contemplatifs consommés; en un mot, qu'il lui sembloit, depuis ce spectacle, qu'il n'étoit plus chrétien lui-même². Tous les Européens qui avoient été au Japon tenoient le même langage, et ne pouvoient plus parler d'autre chose dans tous les endroits où ils passoit ensuite. On admira surtout au centre de la corruption idolâtrique, c'est-à-dire, dans la ville de Sacai, la plus forte, la plus riche, la plus agréable et la plus débordée du Japon; on admira dans ce centre de la volupté et de la corruption, un enfant de quatorze ans, qui sembloit moins un mortel qu'un séraphin embrasé des plus vives ardeurs du divin amour³. Il

¹ Hist. du Jap. l. 2, 3 et 4. — ² Ibid. l. 4, p. 277. — ³ Ibid. p. 187 et 188.

avoit une sœur, si l'on peut différencier par ces noms les êtres célestes, laquelle donna dans le Japon, à l'un et à l'autre sexe, le premier exemple qui porta tant d'autres jeunes personnes à se consacrer au Seigneur par le vœu de chasteté perpétuelle.

Une mission si florissante, répandue dans toutes les provinces d'un empire d'environ trois cents lieues de longueur, sur une largeur de soixante, n'avoit pour tous ministres sacrés que cinquante jésuites tant japonais qu'euro péens, avec un nombre plus grand, il est vrai, de catéchistes nationaux. Quantité de néophytes qui n'avoient pas vu un prêtre depuis plusieurs années, bien loin de profaner leur baptême, croisoient de jour en jour en foi et en ferveur. Ainsi l'église japonaise tiroit-elle sa source principale de son propre fonds, des laïques zélés de toutes conditions, et souvent des princes qui devenoient les apôtres de leurs sujets, et qui ne croyoient jamais remplir plus dignement la charge de pères des peuples, qu'en les conduisant par les routes de la vertu et de la félicité suprême. Cependant les ouvriers évangéliques ne suffisoient point à l'instruction des idolâtres, dont la multitude ne mouroient dans l'infidélité que faute de rencontrer une main charitable qui les en retirât. Pour tourner sur eux les regards compatissans du vicaire de Jésus-Christ, et pour agréger d'une manière éclatante au corps de l'Eglise catholique la belle portion qu'en formoient déjà tant de Japonais convertis, les missionnaires convinrent avec le roi de Bongo, le roi d'Arima et le prince d'Omura, d'envoyer une ambassade à Rome, à l'effet de rendre, au nom de ces princes et de tous les fidèles de l'empire, leurs hommages et leur obéissance au souverain pontife.

Le roi qui régnoit dans le Bongo étoit encore Civandono, qui avoit reçu autrefois saint François Xavier, prince dès lors vanté par sa sagesse, qui s'accrut toujours depuis, et qui étoit enfin parvenu à un tel point de célébrité, que l'on croyoit ne pouvoir errer dans les autres cours du Japon, quand on s'y conformoit aux exemples ou aux conseils de Civandono. Sa valeur et son habileté égaloient si bien sa prudence, qu'au moment où son frère détrôné sembloit devoir l'entraîner dans sa chute, il enleva aux usurpateurs quatre royaumes qu'il réunit à ses propres états; ce qui le rendit un des plus puissans sou-

verains du Japon, où le Bongo seul lui avoit fourni une armée de soixante mille hommes. Ce prince, après avoir balancé long-temps, avoit enfin rempli l'espoir et tous les vœux de saint François-Xavier, en s'arrachant aux voluptés qui le retenoient dans le paganisme, et en rachetant par l'éminence de ses vertus le temps perdu dans le crime. Il étoit si ferme dans la foi, qu'il jura publiquement que quand tous les missionnaires, tous les chrétiens de l'Europe, le pape lui-même, viendroient à y renoncer, il n'en seroit pas moins disposé à verser son sang pour en défendre jusqu'au dernier article. Il bâtit une ville toute peuplée de chrétiens, pour s'y retirer après avoir mis son fils sur son trône, afin de ne vaquer plus qu'à Dieu, et de s'épargner la vue des idolâtres, dont la rencontre lui tiroit des larmes des yeux. Quant à l'observation des lois évangéliques, il promit d'abord à Dieu de mourir plutôt que de transgresser aucun précepte; puis fit un vœu formel de suivre tous les avis que lui donneroient ses confesseurs, non-seulement pour les choses de devoir, mais pour son avancement dans la perfection. Le jeune roi d'Arima, et le prince d'Omura son oncle, étoient à peu près dans les mêmes dispositions que le roi de Bongo.

On choisit pour ambassadeurs un neveu du roi de Bongo, un cousin-germain du roi d'Arima, et deux seigneurs alliés à ce dernier monarque, tous quatre aussi propres par leur mérite que par leur naissance à soutenir en Europe la gloire du Japon, tous quatre encore d'une jeunesse et d'un courage à braver tous les travaux et tous les périls de ce voyage effrayant. On leur donna pour guides et pour interprètes, quelques missionnaires, qui d'abord à travers des orages et des dangers dont la grandeur de leur foi put seule ne pas se rebuter, les conduisirent à Macao, ville chinoise la plus à portée des colonies portugaises. La mer et les vents ne leur furent guère plus favorables jusqu'à Goa, et tandis qu'ils furent sur les plages fréquentées par leurs compatriotes; mais ensuite ils naviguèrent heureusement, et arrivèrent en assez peu de temps à Lisbonne. Dans cette ville soumise, comme tout le Portugal, au roi d'Espagne, dans toutes les places du domaine de ce prince où ils passèrent, et surtout à la cour de Madrid, les plus grands seigneurs se disputèrent à qui les combleroit de plus d'honneurs

et de caresses. Le roi Philippe les reçut debout, les embrassa, leur témoigna la plus haute considération pour leur personne et pour les souverains qu'ils représentoient, les visita lui-même ensuite, et quand ils partirent pour l'Italie, il ordonna que dans toutes les villes de sa dépendance où ils passeroient, on leur rendit les mêmes honneurs qu'à sa propre personne.

Mais ce fut à Rome, où ils arrivèrent le 20 de mars 1585, que le pape Grégoire XIII, pénétré d'une joie égale à son zèle¹, ne connut d'autre borne dans l'accueil qu'il leur fit, que l'impossibilité d'en faire davantage. L'audience qui leur fut accordée en plein consistoire, et dans la salle qu'on nomme royale; leur marche au milieu des cheveu-légers du pontife et des Suisses de sa garde; les carrosses des ambassadeurs de France, d'Espagne, de Venise et des autres états catholiques; la noblesse romaine à cheval, les cardinaux et tous les officiers du palais, en robes rouges, avec les salves redoublées de canon, le son des cloches, et d'une infinité d'instruments de musique, tout fut mis en œuvre pour rendre cette cérémonie aussi pompeuse et aussi touchante qu'il étoit possible. Quand le saint Père fut monté sur son trône, les ambassadeurs se présentèrent, leurs lettres de créance à la main, se prosternèrent aux pieds de Sa Sainteté, puis déclarèrent d'une voix haute et distincte qu'ils venoient des climats où naît l'aurore, reconnoître le vicaire du Sauveur de tous les hommes, et lui rendre leurs hommages au nom de leurs souverains et de tous les fidèles du Japon. Le pieux pontife, que la seule vue de ces fervents orientaux avoit extrêmement attendri, versa un torrent de larmes quand il les eut entendus. Il les releva, les embrassa tendrement à plusieurs reprises, et les combla de caresses dont le souvenir leur dura autant que leur vie. On lut ensuite le contenu des lettres, où les princes qui les envoyoient se plaignoient avec amertume des embarras du trône qui les empêchoient de s'aller mettre eux-mêmes sous les pieds du très-saint Père de la chrétienté, et avec tout l'enthousiasme de la sensibilité orientale, bénissoient mille fois les miséricordes du Seigneur, et la charité de son lieutenant en terre, d'avoir

¹ Contin. Cléon. t. IV, p. 11. Mucant. t. II Vatisse.

fait luire sur eux les lumières qui les avoient tirés des ombres de la mort. Aucun des cardinaux, à cette lecture, ne put retenir ses pleurs; le pape, plus attendri que personne, dit plusieurs fois, en embrassant de nouveau les ambassadeurs : C'est à présent, ô mon Dieu, c'est après cet heureux jour que votre serviteur va mourir en paix !

Cette espèce de présage ne tarda point à se vérifier¹. Au bout de quinze jours, pendant lesquels le pape vit bien des fois en particulier les ambassadeurs qu'il ne se lassoit point d'entretenir, il convoqua pour le lendemain un nouveau consistoire, où il avoit encore résolu de se trouver; mais il lui prit tout à coup une si grande foiblesse, qu'il fut obligé de le contre-mander. Le jour suivant, 10 d'avril, il se trouva beaucoup mieux en apparence, et fut le premier à rassurer ses neveux, qui, après s'être promenés quelque temps avec lui dans sa chambre, se retirèrent fort tranquilles; mais quelques heures après, une pâleur mortelle lui prit subitement, il fit appeler les médecins, qui lui déclarèrent qu'il ne pouvoit pas compter sur deux heures de vie. Qu'on me donne mon crucifix, reprit le pieux pontife, et qu'on aille chercher le saint viatique. Il fit plusieurs signes de croix, recommanda son âme à Dieu, et pria quelques moments avec beaucoup de ferveur; après quoi le mal empira tellement, qu'on ne put lui administrer que l'extrême-onction. A peine l'eut-il reçue, qu'il rendit le dernier soupir dans la quatre-vingt-quatrième année de son âge, et la treizième presque accomplie de son pontificat. Grégoire XIII, pieux et savant, surtout dans la jurisprudence, où il passa pour le plus habile homme de son temps, sage et modéré, frugal et sévère dans ses mœurs, généreux et bienfaisant, porta ces vertus sur le saint Siège, et ne cessa de les y accroître. Il ne parut dans cette grande place, que pour marquer ses œuvres au coin de la grandeur. La plupart des jours de son pontificat furent des jours illustres; et l'on présume avec raison qu'on lui eût donné le surnom de grand, si le pape saint Grégoire ne l'eût obtenu avant lui. Le 24 d'avril, on lui donna pour successeur le fameux Sixte V, plus grand prince encore, et presque aussi grand pape.

¹ Cont. Cléon. l. 17, p. 5 et seq.

LIVRE SOIXANTE-NEUVIÈME.

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU PONTIFICAT DE SIXTE V EN 1585,
JUSQU'À LA RÉCONCILIATION DU ROI HENRI IV AVEC L'ÉGLISE
ROMAINE EN 1595.

SIXTE-QUINT, auparavant cardinal de Montalte, évêque de la petite ville de Sainte-Agathe au royaume de Naples, général de l'ordre de saint François, où sa réception avoit été pour lui une fortune, et en rétrogradant jusqu'à son origine, Félix Peretti, jeune berger au village de Montalte dans la Marche d'Ancone, franchit, moins encore par l'essor du génie, que par une élévation et une force d'âme rares même dans les rangs augustes, l'énorme intervalle et tous les degrés divers qui se trouvoient entre la cabane de son père et le trône du Vatican¹. Le pâtre de Montalte passa même, au jugement de bien des observateurs, pour le souverain de son temps le plus digne de régner. Mais qu'il est rare qu'une fortune si extraordinaire ne marque par quelque endroit les petitesse de son manège, ou la bizarrerie de sa marche ! Depuis assez long-temps, Sixte ou Félix affectant un air de décrépitude, ne marchoit qu'à l'aide d'un bâton, sur lequel il s'appuyoit languissamment recourbé. Aussitôt qu'il jugea son élection certaine, sans même attendre la fin du scrutin, il jeta son bâton, sortit de sa place, et s'avança au milieu de l'assemblée aussi droit à l'âge de soixante-quatre ans, qu'un homme de vingt-cinq. Tous les cardinaux se regardant les uns les autres avec un air de surprise et quelque repentir : N'allons pas si vite, dit le doyen, il peut se faire qu'il y ait de l'erreur. Non, reprit Montalte d'un ton ferme, la chose est faite, et dans les formes. Et prenant dès lors sur les plus fiers prélats l'ascendant qu'il ne perdit jamais, il dissipa d'un regard leur incertitude, puis entonna le *Te Deum* avec

¹ Ciacon. ad an. 1585. De Thou, l. 42. Greg. Lett. l. 6.

une force de voix qui mit le comble à l'étonnement¹. Il se fit nommer Sixte, en mémoire du quatrième pape de ce nom, cordelier comme lui, et comme lui génie supérieur tiré de la poussière.

Jamais Sixte V ne rougit de la bassesse de son origine, dont il s'entretenoit au contraire en toute occasion, prenant plaisir à considérer et à faire remarquer les bizarreries de la fortune, ou plutôt les vues et la conduite de la Providence à son égard. On a prétendu que par ses feintes successives de langueur et de vigueur, il vouloit faire entendre qu'on n'auroit point à lui reprocher, comme à Grégoire XIII, de pousser quelquefois la douceur à l'excès. Quoi qu'il en soit de cette intention, qui ne justifieroit point encore l'indécence d'un jeu si peu convenable à un chef de l'Eglise, Sixte une fois en place ne marqua plus qu'une gravité, une force et une grandeur parfaitement assorties à la dignité suprême dont il étoit revêtu. Il se montra constamment ennemi du vice et protecteur de la vertu, pénétrant et juste, vigilant, sévère observateur de l'ordre, magnifique en tout ce qui regardoit la splendeur de l'état et la gloire de la religion, ami des lettres et de tous les arts, très-appliqué lui-même à l'étude, où il passoit une partie de la nuit, après avoir donné le jour aux affaires. Enfin, soit qu'on le considère dans le réglemeut de sa maison, ou dans l'administration publique et les démêlés qu'il eut avec différents princes, on ne peut disconvenir qu'il n'ait été l'un de ces hommes rares qui font honneur à l'humanité.

Avant de se faire couronner, il manda le gouverneur et les juges de Rome, pour les exhorter à rendre exactement la justice; mais avec une force qui avoit moins l'air de l'exhortation qu'elle ne paroissoit les menacer de les faire servir eux-mêmes de victimes aux lois, s'ils n'en étoient pas les vengeurs. Il reçut avec honté les compliments des seigneurs romains et des

¹ L'auteur enchérit dans ce tableau sur Léli, qui a écrit la vie de Sixte V, et qui disoit lui-même de son livre : *Une chose bien imaginée fut plus de plaisir que la vérité déstituée d'ornemens.* On sait que cet historien fumelique avoit embrassé le calvinisme, et que ses ouvrages sont remplis de mensonges, d'inepties et d'inexactitudes. Tout ce qu'il y a de vrai dans l'anecdote citée, c'est que le cardinal de Montalte, aussitôt qu'il fut certain de son élection, manifesta clairement qu'il prétendoit gouverner avec vigueur.

ministres étrangers, sans attacher grande importance, ni donner beaucoup de temps à ces cérémonies de simple appareil dans les premiers jours d'un pontificat dont il avoit à remplir tout autrement les moments précieux. Il fit néanmoins une sage distinction en faveur des Japonais, dont l'ambassade étoit si honorable à la foi romaine, et devoit produire les plus heureux effets pour sa propagation.

Le pape les traita partout comme les ministres des premiers souverains, les fit passer pour le baiser des pieds avant trois cardinaux qui demandoient audience, les embrassa tous avec une tendre affection, voulut qu'ils remplissent les fonctions d'honneur à son couronnement, où ils portèrent le poêle, lui donnèrent à laver, et lui tinrent l'étrier pour la cavalcade¹. Il les institua chevaliers de l'éperon d'or, et leur donna lui-même l'épée et la ceinture; les fit créer patrices romains par le peuple et le sénat, leur dit la messe en particulier, les communia de sa main, et leur donna un splendide banquet. Ils partirent enfin chargés des réponses les plus honorables pour leurs souverains, et comblés de toutes sortes de présents, sans compter l'argent que le généreux pontife leur fit remettre pour la dépense de la route jusqu'à Lisbonne. Dans toutes les bonnes villes d'Italie où ils passèrent au sortir de l'état ecclésiastique, principalement à Ferrare, à Venise, à Milan et à Gênes, ce fut à qui l'emporteroit dans les marques d'honneur, d'affection, de libéralité à leur égard; et partout ils laissèrent les princes et les peuples charmés de leur modestie, de leur bonne grâce, de leurs manières aisées en des situations si nouvelles pour eux, de leur esprit et de leur capacité, mais surtout de leur piété, qui soutint parfaitement l'opinion qu'on avoit de la haute vertu des chrétiens du Japon. Le roi d'Espagne, qui pour la seconde fois les voulut fêter dans son royaume d'Aragon, où il enchérit sur tout ce qu'il avoit fait à Madrid, ordonna ensuite de leur équiper à Lisbonne le meilleur vaisseau qui se trouveroit dans le port, leur envoya des présents magnifiques, fournit à tous les frais du voyage, ajouta une grosse somme d'argent, et manda au vice-roi des Indes de veiller à ce qu'ils

¹ Greg. Let. t. 1, l. 5. Sacchin. part. 5, l. 1, p. 229 et 230.

fussent toujours pourvus en abondance jusqu'à leur débarquement au Japon. Ils n'y arrivèrent qu'après des périls sans nombre, et une absence de huit ans.

Le nouveau pape, peu après son exaltation, travailla efficacement à rétablir les mœurs, et à bannir les désordres introduits depuis long-temps par la douceur mal entendue du gouvernement ecclésiastique. Il commença par publier un édit très-sévère contre les bandits, les assassins, les voleurs et les recéleurs ; puis distribua dans ses provinces cinq cardinaux, hommes de tête, afin de tenir la main à l'exécution. Il fut si bien obéi, qu'au lieu des brigandages qui s'exerçoient impunément jusque dans les meilleures villes, on en bannit l'ombre même de la licence : en quelques mois, la sûreté publique fut rétablie en tout lieu. Si l'on toléroit dans certaines villes les divertissemens du carnaval, c'étoit en dressant des gibets pour montrer aux licencieux le prix inévitable de la première échappée. Tirer simplement l'épée, ou faire la moindre résistance aux officiers de la justice, c'étoit un crime capital dont personne ne pouvoit espérer le pardon. Le comte de Pépoli, l'un des plus grands seigneurs du Bolonais, où il avoit protégé et réfugié les brigands, eut la tête tranchée au milieu de Bologne, quelque sollicitation qu'on pût faire en sa faveur.

Sixte poussant la sévérité à l'excès, et consultant moins ici ses lumières que son humeur impérieuse, ou que la fausse idée qu'il se formoit de la grandeur de l'Eglise, entreprit sur les droits naturels du diadème, dans une bulle foudroyante qu'il publia, dès la première année de son pontificat, contre le roi de Navarre et le prince de Condé, chefs du calvinisme en France. Les ligueurs avoient long-temps sollicité Grégoire XIII d'approuver leur union séditeuse, sans pouvoir rien obtenir de ce sage et modéré pontife. Comme ils étoient au moment de faire le dernier éclat, ils redoublèrent leurs instances, auprès de son successeur, avec d'autant plus d'empressement qu'il n'aimoit pas les Espagnols, fauteurs de la ligue. Déjà il avoit fait entendre au vice-roi de Sicile, en recevant son hommage, qu'il n'étoit pas d'humeur à troquer, comme ses prédécesseurs

faciles, le tribut d'un royaume contre un cheval. Toutefois ce fier pontife voulant faire connoître qu'il ne se plioit point au gré des impressions étrangères, ôta par sa réponse tout espoir aux cabaleurs de France; il leur fit même sentir qu'il pénétrait leurs vues tortueuses : mais il ne laissa point échapper pour cela une si belle occasion de porter la puissance du pontificat au point où il se proposoit. Aussitôt qu'on ne le pressa plus, il fit de lui-même ce qu'il avoit refusé avec hauteur, et publia sa bulle contre les deux princes¹.

Après y avoir élevé la puissance pontificale infiniment au-dessus de toutes les puissances de l'univers, qu'elle peut renverser de leurs trônes, porte expressément la bulle, et terrasser comme des ministres de Satan lorsqu'ils manquent à leur devoir, il dit tout ce qui se peut de dur et d'injurieux contre les premiers princes du sang de France, les déclare frappés d'anathème, privés de tous leurs domaines, incapables, eux et leurs descendants à perpétuité, de succéder à quelque état et souveraineté que ce soit, nommément à la couronne de France. Il absout encore du serment de fidélité tous leurs sujets et tous leurs vassaux, et fait défense très-étroite à ceux-ci de leur obéir².

¹ Journ. de Henri III, tom. II, pag. 78. Mém. de la Ligue, tom. 1, pag. 343 et suiv.

² Nous avons vu plusieurs conciles, même œcuméniques, tels que ceux de Latran (1215) et de Lyon (1245), exclure du trône ou de l'autorité souveraine des princes qui professoient l'hérésie ou qui s'en étoient déclarés les auteurs. (Voy. Raimond VI de Toulouse et Frédéric II.) Nous avons vu que le trop fameux Henri IV de Germanie, dans une de ses lettres à Grégoire VII, avouoit que, s'il professoit réellement l'hérésie, on seroit en droit de l'excommunier et par-là de le priver de sa couronne. On verra même encore bien plus tard, dans la harangue du cardinal du Perron aux Etats de 1615, professer en France une doctrine analogue. Toute cette jurisprudence et toutes ces décisions reposoient sur ce grand principe, que des peuples catholiques, qui dans l'origine avoient élu leur souverain ou avoient donné pour cela leur consentement à l'Église leur mère, ne pouvoient perdre leurs droits primitifs et surtout mettre leur salut en danger en se laissant gouverner par un hérétique. Or, si, comme cela est incontestable, la France, alors encore, (1585), devoit être considérée comme un royaume catholique; si la profession de catholicité étoit une condition nécessaire pour occuper le trône de saint Louis; si elle étoit alors une loi fondamentale de la monarchie : n'est-il pas évident que les princes du sang royal devoient, pour maintenir leur droit à l'hérédité, se maintenir d'eux-mêmes ou rentrer dans le sein de l'Église catholique?

D'autre part, on a vu que l'Église, pour combattre la ruse et l'hypocrisie des

Une atteinte si manifeste portée à l'indépendance toujours intacte de l'empire français, y excita, malgré l'état pitoyable où il se trouvoit réduit, les réclamations de tous les ordres de l'état, et de tous les citoyens qui n'étoient pas vendus à la ligue. Le plus foible de tous fut le monarque bravé, et si bassement intimidé par-là, que quoi qu'on lui pût représenter, il n'osa jamais permettre qu'on procédât contre cette bulle dange-reuse, ni même demander au pape de la révoquer. Tout ce qu'on put obtenir du prince effrayé, fut qu'elle ne seroit pas publiée en forme légale. Les ligueurs ne s'en prévalurent pas moins, pour l'obliger à rompre la paix avec le roi de Navarre, comme avec un excommunié et un ennemi déclaré de l'Eglise. Le monarque, différant autant qu'il pouvoit d'en venir à cette extrémité avec un prince qui lui avoit encore offert depuis peu ses troupes et son bras contre la ligue, envoya vers lui des médiateurs et des théologiens pour lui persuader de rentrer dans la communion catholique, ou de suspendre au moins quelque temps l'exercice du calvinisme. C'étoit mal s'y prendre avec un héros, que d'employer l'épouvante à sa conversion. Il ne répondit autre chose, sinon qu'il étoit disposé, comme il l'avoit été en toute rencontre, à se laisser instruire, quand on y procéderoit en la manière convenable, et non pas en lui tenant, comme autrefois, le poignard sur la gorge.

Bien plus fier encore avec la cour de Rome, où il vouloit faire sentir qu'on ne le maîtrisoit point comme le foible Henri III, il fit paroître en son nom et en celui du prince de Condé, une protestation des plus fortes contre le décret du pape, et la fit

novateurs autant que pour préserver de leurs embûches la foi de ses enfants, avoit prononcé des peines spéciales contre ceux qui retournoient à l'hérésie; et c'est comme relaps que Raimond de Toulouse fut plus sévèrement puni au concile de Latran 4.^e (12.^e général). Qu'on se rappelle donc l'abjuration que firent le prince de Condé et le roi de Navarre en 1572, en présence de Charles IX, après qu'ils eurent été instruits par Desrosier et par le savant jésuite Maldonat; et dès lors on ne sera étonné, ni de voir, en 1585, le cardinal de Bourbon les traiter de *relaps*, ni de voir Sixte V leur en signifier le châtimeut, et en tirer toutes les conséquences. Ce qui, selon nous, devra étonner bien davantage, ce sera d'entendre le roi de Navarre, Henri IV, traiter le pape d'*hérétique* et d'*antechrist*; et de voir le Parlement, déjà infecté de huguenotisme, prendre des mesures qui acheminoient l'hérésie vers le trône, et tendoient à changer, sur un point fondamental, la constitution du royaume. Voy. les notes précédentes sur des faits semblables.

afficher jusqu'aux portes du Vatican¹. Il y appeloit de la sentence pontificale à la cour des pairs de France, seuls juges compétents par rapport aux lois temporelles et fondamentales de ce royaume; et sur cet abus, ou cette usurpation d'autorité, il citoit le pontife à un concile général légitimement assemblé; ajoutant que s'il ne s'y soumettoit pas, il le tiendrait non-seulement pour *hérétique*, mais pour un oppresseur de l'Église chrétienne, et un *véritable antechrist*; et l'envisageant déjà sous ce point de vue, il lui déclare une guerre irréconciliable, promet de venger l'injure faite à sa personne et à toute la maison de France, réclamant à cet effet le secours de tous les rois, princes, républiques et communautés vraiment chrétiennes, non moins intéressées que lui-même à punir un attentat qui trouble le repos général de la chrétienté. Il falloit que le malheur des temps eût bien rabaisé la fierté française, ou qu'il eût bien changé les idées des Romains à cet égard, puisque ce manifeste causa la plus grande surprise à Rome. Sixte V avoit trop de hauteur et trop de roideur dans le caractère pour révoquer sa bulle; mais il ne laissa point d'applaudir à un trait de vigueur si analogue à son propre génie: il ne put s'empêcher de dire à l'ambassadeur de France, qu'il seroit à souhaiter que le roi son maître eût autant de courage contre ses vrais ennemis, que le roi de Navarre en montrait contre l'ennemi, non pas de sa personne, mais uniquement de ses erreurs.

Jamais la vigueur et l'activité n'avoient été plus nécessaires au roi de Navarre, que dans la situation où se trouvoit la maison royale depuis que la mort récente du frère de Henri III rendoit le chef de la maison de Bourbon héritier présomptif de la couronne. Ce dernier rameau des Valois, duc d'Alençon d'abord, puis d'Anjou, et sous tous les titres, jeune homme frivole ou plutôt enfant mutin et brouillon, après bien des mutineries et des cabales inutiles pour acquérir du crédit dans le royaume, avoit passé à la souveraineté illusoire des Pays-Bas, où bientôt il eut beaucoup plus à se plaindre qu'en France du peu d'égards qu'on avoit pour son rang. Il y essuya des revers, et y prit un chagrin qui lui causa la mort à la fleur de son âge; ce qui ou-

¹ Mém. de la ligue, t. 1, p. 388. De Thou, l. 82.

vrir un champ libre à ceux qui brouilloient sous prétexte de religion. En dix ans de mariage, le roi n'avoit point eu d'enfants. Il étoit encore à la fleur de son âge, aussi-bien que la reine sa femme; mais on ne ménageoit rien avec un prince qu'on narguoit sans risque. On assura qu'il n'auroit jamais de postérité; on fit courir des écrits qui le taxoient d'impuissance absolue; on alarma toute la nation sur la succession à la couronne, comme si elle eût été au moment de vaquer.

On ne doutoit point qu'elle ne regardât le roi de Navarre comme héritier en ligne directe; mais les ligueurs lui donnèrent l'exclusion, comme à un hérétique, proposèrent le vieux cardinal de Bourbon son oncle. Pour gagner en même temps la reine mère, le duc de Guise lui persuada qu'on n'éloignoit du trône le chef des Bourbons, que pour y placer ses petits-fils, enfants du duc de Lorraine et de Claude de France sa fille. Guise avoit des amorces assorties à tous les goûts et à tous les états. Aux yeux de la noblesse, il faisoit luire l'espoir de partager les grâces que le roi prodiguoit exclusivement à ses mignons; il promettoit au clergé l'extirpation de toutes les erreurs, et à l'ordre populaire la suppression des impôts. Tous ces manéges lui avoient gagné une infinité de partisans, sans qu'il voulût encore prendre les armes contre son souverain. A mesure qu'il approchoit du moment de consommer son attentat, il en paroissoit plus effrayé, et ne commettoit ses destins à la faveur populaire qu'avec un pressentiment qui le faisoit frémir. Mais on assure que le roi d'Espagne, informé que les Flamands offroient de se soumettre à la France, força le duc à éclater, en le menaçant de remettre à Henri III les originaux de ses traités avec l'Espagne.

On prit donc le fantôme qu'on vouloit mettre à la tête de la ligue, c'est-à-dire, le cardinal de Bourbon, et on le conduisit en Picardie, comme dans le plus sûr asile de la conspiration. Guise et ses frères rassemblèrent autour d'eux la noblesse de Champagne et de Bourgogne. Des Allemands et des Suisses, soudoyés par l'Espagne, avançaient en même temps sur les frontières. Lyon ouvre ses portes aux secours que les ligueurs avoient obtenus de la Savoie; Toul et Verdun, à ceux de Lorraine. Quantité de villes, les unes trompées, les autres forcées,

se soulèvent en faveur de l'union. Au cœur même du royaume, les ligueurs s'emparèrent d'Orléans, de Bourges et d'Angers. La ligue enfin s'établit si bien à Paris, que cette ville ne cessa plus d'en être le foyer, jusqu'à ce qu'elle en devint le tombeau. Les assemblées clandestines où l'on censuroit depuis long-temps la conduite du roi et de ses ministres, avoient dégénéré en cette faction audacieuse, qu'on nomma peu après *les Seize* : mais dès lors elle leva de l'argent et des armes, dépêcha ses émissaires aux villes principales, avec lesquels elle établit une correspondance réglée. Parut enfin, sous le nom seul du cardinal de Bourbon, le manifeste de la révolte¹, où l'on exa-

¹ L'étendue de cette pièce importante ne nous permet pas de l'insérer en entier. En voici seulement des extraits qui montreront si l'auteur a raison de la qualifier ainsi qu'il l'a fait :

« Au nom du Dieu tout-puissant, Roi des rois, soit manifesté à tout homme, que ayant la France, depuis vingt-quatre ans, été tourmentée d'une pestilente sédition émue pour subvertir l'ancienne religion de nos pères, qui est le fort lien de l'Etat, il y a été appliqué des remèdes, lesquels (contre l'espérance de leurs Majestés) se sont rendus plus propres à nourrir le mal que l'éteindre ; qui n'ont eu de la paix que le nom, et n'ont établi le repos que pour ceux qui l'auroient troublé, laissant les gens de bien scandalisés en leur âme et intéressés en leurs biens.

» Et au lieu de remède, qu'avec le temps on pouvoit espérer de ces maux, Dieu a permis que les derniers rois soient morts jeunes, sans laisser jusques ici aucuns enfants habiles à succéder à cette couronne, et ne lui en a plu encore (au regret de tous les gens de bien) donner au roi, qui maintenant règne, bien que ses bons sujets n'aient obmis, *comme ils n'obmettront à l'avenir*, leurs plus affectionnées prières pour en impêtrer de la bonté de notre Dieu : en sorte qu'étant demeuré seul de tant d'enfants que Dieu avoit donnés au feu bon roi Henri, il est trop à craindre (ce que Dieu ne veuille) que cette maison s'en aille, *à notre grand malheur*, éteinte sans aucune espérance d'avoir lignée : et qu'en l'établissement d'un successeur en l'Etat Royal, il n'advienne de grands troubles par toute la chrétienté, et peut-être la totale subversion de la religion catholique, apostolique et romaine en ce royaume très-chrétien, *auquel l'on ne souffrirait jamais regner un hérétique*, attendu que les sujets ne sont tenus de reconnoître ni souffrir la domination d'un prince dévoyé de la foi chrétienne catholique, étant le premier serment que nos rois font, lorsqu'on leur met la couronne sur la tête, que de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, sous lequel serment ils reçoivent celui de fidélité de leurs sujets et non autrement.

» Toutefois, depuis la mort de Monseigneur, frère du Roi, les prétentions de ceux qui, par profession publique, *se sont toujours montres persecuteurs de l'Eglise catholique*, ont été tellement favorisés et appuyés, qu'il est grandement nécessaire d'y donner prompte et sage prévision, afin d'éviter les inconvénients très-apparens dont la calamité est déjà connue à tous, les remèdes à peu, et la façon de les appliquer presque à personne.

» Et d'autant plus que l'on peut assez juger par les grands préparatifs et pratiques

géroit surtout le danger que couroit la foi, si la branche hérétique des Bourbons montoit sur le trône (1585).

Il n'en falloit pas tant à Henri III pour s'abandonner à ses incertitudes et à ses inconséquences accoutumées. Après bien des protestations, des apologies, des plaintes, et tous les témoignages possibles de foiblesse et d'irrésolution, il prit enfin, et le plus mauvais parti en traitant avec ses sujets armés, et le plus mauvais des moyens en chargeant de cette négociation la reine sa mère, qui, outre son inclination pour le fils du duc de Lorraine, voyoit avec plaisir le duc de Guise chagriner le roi de Navarre qu'elle ne pouvoit souffrir. Catherine termina ou assoupit le différend par le traité de Nemours, qui obligeoit

qui se font partout, levées de gens de guerre tant dehors que dedans le royaume, et rétention de villes et places fortes qu'ils devoient déjà avoir remises de long-temps entre les mains du roi, que nous sommes fort proches de l'effet de leurs mauvaises intentions, *étant bien certain* qu'ils ont depuis peu de temps envoyés pratiquer les princes protestants d'Allemagne, pour avoir des forces, afin d'opprimer les gens de bien plus à leur aise; comme aussi leur dessein n'est autre que *de se saisir et assurer des moyens nécessaires pour renverser* la religion catholique, qui est l'intérêt commun de tous, et principalement des grands, qui ont cet honneur de tenir les principales charges et dignités de ce royaume, lesquels on s'efforce de ruiner du vivant du roi même et sous son autorité, afin que n'ayant plus personne qui à l'avenir se puisse opposer à leurs volontés, il soit plus aisé de faire le changement qu'on prépare de la religion catholique, pour s'enrichir du patrimoine de l'Eglise, *suivant l'exemple* de ce qui a été fait en Angleterre..... A quoi ils ont déjà avancé, qu'il n'y a plus personne qui ait part en la conduite et administration de l'Etat, ni qui exerce entièrement sa charge, etc..... Ne nous restant plus pour nous garantir du mal et détourner le couteau qui est déjà sur nos têtes, sinon de courir aux remèdes qu'avons toujours eus en horreur, qui sont excusables, et doivent être trouvés justes, quand ils sont nécessaires et autorisés, et desquels nous ne voudrions encore à présent aider pour le seul péril de nos biens, si la ruine de la religion catholique en ce royaume, de l'état d'icelle, n'y étoit inséparablement conjointe..... :

» *Protestant que ce n'est contre le roi notre souverain seigneur que prenons les armes, ains pour la tuition et défense de sa personne, de sa vie et de son Etat, pour lequel nous jurons et promettons tous exposer nos biens et nos vies, jusqu'à la dernière goutte de notre sang, avec pareille fidélité qu'avons fait par le passé; et de poser les armes aussitôt qu'il aura plu à sa Majesté faire cesser le péril qui menace la ruine du service de Dieu et de tant de gens de bien : ce que nous supplions très-humblement faire au plus tôt, témoignant à chacun par bon et vrai effet, qu'il est vraiment roi très-chrétien..... Déclarons à tous, que n'entendons user d'aucun acte d'hostilité, que contre ceux qui avec les armes se voudront opposer à nous, ou par d'autres moyens indus favoriser nos adversaires qui cherchent à ruiner l'Eglise et dissiper l'Etat... Recevons avec nous tous les bons qui auront zèle à l'honneur de Dieu et de la sainte Eglise.... » (Mémoires de la ligue, t. 1, p. 56 et suiv.)*

le roi de défendre sous peine de mort, dans toute l'étendue de son royaume, l'exercice de toute autre religion que la romaine; de bannir dans un mois les ministres de la réforme, et dans six mois tous les autres calvinistes qui n'auroient point abjuré; de les déclarer inhabiles à posséder aucun emploi public, et de casser leurs chambres mi-parties; de retirer de leurs mains, par la voie même des armes, les places de sûreté, et d'en donner au contraire jusqu'à douze à la ligue, dans les provinces de Picardie, de Champagne, de Bourgogne, de Bretagne, et dans l'enclave de la Lorraine, avec des garnisons payées par le roi. Ce fut à la nouvelle de ce traité que les cruelles agitations d'esprit qui bouleversèrent tous les sens du roi de Navarre, lui blanchirent en quelques moments une moitié de la barbe.

Bientôt remis de cette surprise, il prend un nouveau degré de courage, et pourvoit de son mieux tant à sa propre défense qu'au salut du royaume. Le duc de Montmorenci, gouverneur du Languedoc, très-bon catholique et aussi bon citoyen, flottoit entre le parti des religionnaires et celui des ligueurs, sans connoître encore quel étoit le plus dangereux pour l'état. Bourbon lui ouvrit les yeux, et fit avec lui une alliance offensive et défensive. Il tira d'Allemagne plusieurs détachements, peu considérables d'abord, mais formidables et nombreux depuis que l'enthousiasme allumé par les ministres eut tiré cette nation de sa pesanteur naturelle. Le Navarrois enfin, au lieu d'abandonner la partie, comme on s'étoit flatté de l'y réduire, parut le premier en campagne, et ce fut d'abord un tourbillon qui renversa tout se qui se rencontroit sur sa route. En moins de deux mois, il soumit la Guienne; le Dauphiné, la Saintonge, le Poitou. Condé, d'une autre part, pénétra dans l'Anjou, quoiqu'avec moins de succès pour avoir eu moins de prudence. Henri III, toujours pauvre, tandis que ses mignons nageoient dans l'opulence, réussit enfin à équiper bien ou mal ses troupes; mais il mit encore à leur tête ces favoris méprisables; et à la faveur de l'indignation générale qu'excita ce nouveau délire, les ligueurs firent monter à son comble la haine des peuples contre lui. Ainsi commença la neuvième guerre, causée ou occasionée par le calvinisme (1586). On la nomma la guerre des trois Henri, savoir, Henri III avec les royalistes,

Henri de Guise à la tête des ligueurs, et Henri de Navarre, chef des calvinistes.

Dans cette année de tumulte et de confusion, on ne laissa pas de tenir à Aix en Provence un concile, où se trouvèrent, avec le métropolitain, les évêques d'Apt, de Gap, de Riez, de Sisteron, et le vicaire général de Fréjus¹. On y prescrivit en premier lieu une formule de foi, puis on y dressa des réglemens très-utiles pour le rétablissement de la discipline et des mœurs, toujours sur le modèle des règles de Trente. Ce fut sur le même fonds que le concile célébré la même année 1585 dans l'autre hémisphère, à Mexico, capitale de la nouvelle Espagne, établit ses réglemens pour la conduite uniforme des églises nombreuses qui commençoient à fleurir au milieu de ces régions barbares². On y vit, outre l'archevêque Pierre de Moya, six évêques très-versés dans les sciences ecclésiastiques, et spécialement dans le droit canon, comme leurs décrets en font foi. Ces deux conciles, de doctrine aussi uniforme que différens de climat, furent pareillement approuvés par le pasteur chargé de confirmer la foi de ses frères.

Sixte V, dont le génie puissant écartoit de l'Italie les mouvemens qui agitoient le reste de l'Europe, se livroit dans ce glorieux loisir à la passion des hommes dignes de l'immortalité; de toute part il érigeoit des monuments, qui ont en effet éternisé son nom³. Le superbe obélisque autrefois consacré au soleil par un roi d'Egypte, et depuis transporté à Rome, où Néron en avoit fait l'ornement principal de son cirque, dépérissoit enterré derrière la sacristie de l'église Saint-Pierre. Paul III, et avant lui l'altier Jules II, avoient eu dessein de le relever; mais la perspective des difficultés et de la dépense leur avoit fait peur. Rien n'effraya Sixte; et comme l'essor du génie dans les princes rencontre presque toujours des artistes propres à le seconder, Dominique Fontana, célèbre architecte de Côte, vint se présenter avec des moyens dont la simplicité fut l'objet principal de l'admiration publique. Cette masse énorme, de cent sept pieds de hauteur, pesoit neuf cent cinquante-six

¹ Conc. tom. xv, p. 111 et seq. an. 1585. -- ² Ibid. p. 15, 1164 et seq. --
³ Cicon. Vit. Sixti V, t. IV, p. 116 et seq.

mille cent quarante-huit livres. Huit cents hommes et cent quarante chevaux furent employés au jeu des machines qui la mirent en place. Le travail commença le dernier jour d'avril 1586, et le 10 de septembre l'obélisque parut sur son piédestal. Le vendredi suivant, le saint Père en fit la bénédiction avec des solennités proportionnées à la grandeur de l'entreprise, et dédia ces dépouilles du paganisme à celui qui de sa croix en a renversé l'empire. Sixte, après ce grand ouvrage, fit encore déterrer trois autres obélisques, dont le premier, qui avoit servi d'ornement au mausolée d'Auguste, fut érigé devant l'Église de Sainte-Marie-Majeure; le second, dans la place de Saint-Jean-de-Latran, et le dernier, dans celle de Sainte-Marie-du-Peuple.

Ce pontife, naturellement enclin à l'économie, mais beaucoup plus à la gloire et à la célébrité, fit encore dans l'église de Sainte-Marie-Majeure une chapelle superbe en l'honneur de la crèche du Verbe incarné; puis il y établit un prévôt et des chapelains en titre, avec de riches prébendes et beaucoup de privilèges. Il fonda un évêché et bâtit une église magnifique à Lorette, dont la collégiale fut érigée en cathédrale, avec la dignité et les revenus convenables. Au bourg de Montalte dont il avoit porté le nom avant d'être pape, et le plus près qu'il lui fut possible de l'humble grotte où il étoit né, il fit travailler avec tant d'ardeur à la construction d'une ville nouvelle, qu'on y employoit chaque jour plus de cinq cents ouvriers, sans compter les habitants du lieu. La ville étant bâtie, il y érigea un évêché, auquel il assigna les biens d'une abbaye et d'autres terres, tant pour le chapitre que pour l'évêque. Il érigea aussi en évêché, les villes de Tolentino et de San-Severino dans la marche d'Ancône. Il acheva la nef de Saint-Pierre, et la bibliothèque du Vatican, bâtit au même lieu cet immense et superbe palais où tous les cardinaux peuvent loger avec le pontife, établit à Rome un hôpital pour les pauvres mendiants, et une communauté tant de veuves édifiantes que de filles sans ressource, pour y être élevées dans la piété et dans la pratique des bonnes œuvres; et son économie pourvoyant encore à l'avenir, après tant de dépenses, il mit en réserve dans le château Saint-Ange un million d'écus d'or, à quoi l'on ne pourroit

toucher qu'en certains cas extraordinaires, qu'il spécifia dans une bulle expresse signée par trente-quatre cardinaux, avec promesse sous serment de s'y conformer.

Sixte V cependant n'étoit pas tellement occupé de ces ouvrages extérieurs, qu'aucun autre objet échappât à ce génie aussi vaste que ses devoirs, et même qu'il ne s'appliquât principalement à relever dans l'épouse de Jésus-Christ ces grâces du dedans dont le Dieu des cœurs est le plus jaloux. On compte jusqu'à soixante-douze bulles données par cet infatigable pontife en moins de deux ans, soutenues dans l'exécution d'une vigilance et d'une vigueur égales, tendant presque toutes, soit à effacer quelque tache, soit à rehausser quelque trait de la beauté de l'Eglise. Plein de zèle pour les mœurs, et particulièrement pour la pureté des unions chrétiennes, il ordonna que les adultères seroient condamnés à mort; il leur joignit ensuite les incestueux et les corrupteurs de la jeunesse¹. Il prescrivit des peines contre les avortements volontaires, et condamna les mariages contractés par les eunuques. Pour les adultères encore il ôta aux tribunaux le pouvoir de leur faire jamais grâce, et les fit rechercher avec la plus grande rigueur. On poursuivit jusqu'à leurs complices dans les conditions mêmes les plus abandonnées : des troupes de courtisanes, convaincues d'un commerce criminel avec des gens mariés, furent toutes fouettées cruellement en un même jour; ce qui imprima tant de terreur, qu'on n'entendit presque plus parler de ces désordres. Sixte eût bien voulu bannir de Rome toutes les femmes publiques; dans l'impossibilité que lui en fit sentir le gouverneur, il chassa au moins les plus scandaleuses, aimant à croire qu'après en avoir diminué le nombre, il parviendroit à l'entière exécution de son dessein, qu'il ne perdit jamais de vue.

L'astrologie judiciaire et toutes les extravagances impies qu'elle entraîne, étoient alors fort en vogue au-delà des monts. Le pape défendit de lire, et de garder chez soi aucun des livres qui en traitoient, et d'une manière si absolue, que des particuliers de bonne famille, protégés même par des cardinaux, furent irrémisiblement condamnés aux galères pour avoir en-

¹ Lett. t. 1, l. 6.

freint ces défenses ¹. La bulle *Detestabilis*, qui proscriit l'usure, est une des plus mémorables de ce pontife, parce qu'elle sert encore de règle aux canonistes dans la matière des contrats². Elle condamne les conditions illicites qu'on ajoute aux contrats de société, et prescrit les règles sûres pour les passer légitimement. La bulle par laquelle il statue sur le nombre et la qualité des cardinaux, n'est plus guère observée qu'à l'égard de ce nombre, qui est celui de soixante-dix juges choisis par Moïse pour le gouvernement d'Israël³. Ce nombre devoit être partagé en quatorze diacres, cinquante prêtres, six évêques, et aucun ne pouvoit être nommé qu'il n'eût vingt ans, afin de pouvoir prendre au moins le diaconat dans l'année. De plus, on n'en pouvoit nommer aucun qui eût jamais été noté d'infamie; qui eût été refusé aux ordres pour quelque empêchement; qui, revêtu des moindres ordres, fût demeuré un an sans porter l'habit ecclésiastique; qui fût tant soit peu soupçonné d'être illégitime, eût-il été légitimé par le mariage suivant de ses père et mère, ou par une dispense même du saint Siège. Ainsi vit-on la délicatesse du berger de Montalte s'élever à un point encore inconnu à la plupart des papes ou des princes. Il voulut aussi qu'on n'admit point en même temps dans le sacré collège, l'oncle et le neveu, les deux frères, ou les deux cousins-germains.

Sixte pourvoyant aussi à l'honneur de l'état religieux, défendit de recevoir en quelque ordre que ce fût, les bâtards, les personnes notées d'infamie, aucun sujet dont la vie déréglée eût donné du scandale. Il étendit sa sollicitude et ses faveurs jusqu'aux confréries du Rosaire chez les dominicains, ainsi qu'aux congrégations que les jésuites avoient instituées pour leurs écoliers. Il donna une bulle expresse pour exciter les fidèles à secourir les jeunes catholiques d'Angleterre qui étudioient en grand nombre au collège de Reims; il exhortoit en même temps l'empereur, les rois et tous les princes chrétiens, à protéger et à défendre ceux de cette nation qui étoient persécutés pour la foi. Il pressa vivement le roi d'Espagne de

¹ Bullar. t. II, constitut. 27. — ² Ibid. constitut. 45. — ³ Ibid. constitut. 50. Pii V.

déclarer la guerre à la reine Elisabeth, et pour l'y mieux engager, il donna le chapeau de cardinal à Guillaume Alain que protégeoit ce prince¹. Cet humble et pieux savant ayant déjà refusé la pourpre que Grégoire XIII lui avoit offerte, Sixte le contraignit de l'accepter, et le fit encore légat apostolique en Angleterre, comme l'avoit été le cardinal Polus; il ne voulut point que les dignités missent de la différence entre deux personnages si ressemblants pour le mérite. C'est ce cardinal Alain qu'on appela depuis le cardinal d'Angleterre.

La reine Elisabeth avoit depuis peu mis le comble à l'indignation du pape, de toutes les têtes couronnées, de tous les cœurs sensibles aux impressions de la vertu, et même de la seule humanité, en immolant à sa haine forcenée pour la religion catholique, la reine Marie d'Ecosse, en la faisant périr sur l'échafaud, au mépris de toutes les lois, du droit le plus sacré des nations, du sceau divin de l'indépendance empreinte sur les fronts ceints du diadème². Après dix-huit ans d'une outrageante prison, Elisabeth n'eut point horreur de consommer sur l'infortunée Marie, l'attentat qu'elle regardoit comme le moyen le plus propre à exécuter le grand dessein qu'elle avoit conçu d'unir les trois couronnes britanniques sur la tête d'un monarque protestant. Ainsi, quelque innocente que fût Marie des crimes qu'on lui imputoit, elle ne pouvoit qu'être coupable, dès que sa religion étoit un crime : mais comme il étoit mal-séant de la condamner pour celui-ci, on se fonda sur les autres quoique si peu vraisemblables, qu'ils ne firent prendre le

¹ D'Attichy, Hist. Card. t. III, p. 557.

² Cette princesse, héritière de la couronne d'Ecosse dès l'an 1542. (huit jours après sa naissance), avoit épousé, l'an 1558, le dauphin qui devint roi de France sous le nom de François II, et mourut l'année suivante 1559, à l'âge de 17 ans. On avoit soigné beaucoup son éducation. Elle n'avoit que treize à quatorze ans, quand elle récita publiquement, au Louvre, en présence de Henri II et de toute sa cour, un discours latin de sa composition; elle y soutenoit qu'il sied aux femmes d'être instruites, et que les belles connoissances sont pour elles une grâce de plus. Au moment où elle sortoit du port de Calais (1560), elle vit périr un bâtiment. La plus grande partie de l'équipage fut noyée : *Ah! s'écria-t-elle, quel augure pour un voyage!* Pendant la navigation elle eut toujours les yeux fixés sur les côtes de France, tant qu'elle put les apercevoir. Lorsqu'elle les vit se confondre dans les nues, elle s'écria plusieurs fois : *Adieu, France, adieu, je ne te reverrai plus, et versu un torrent de larmes.*

change à personne. Durant la longue captivité de la reine d'Écosse, on avoit conjuré plusieurs fois contre celle d'Angleterre, afin de remettre l'auguste captive sur son trône; et d'affranchir ses sujets catholiques de la cruelle oppression qu'ils souffroient en son absence. Une nouvelle conspiration formée et découverte après tant d'autres, fit enfin juger que la réforme ne seroit jamais assurée dans les deux royaumes, à moins de sacrifier la reine qui faisoit l'espoir de l'ancienne religion.

On lui nomma des juges, qui lui notifèrent leur commission, et la citèrent à comparoître¹. Elle répondit d'abord, qu'elle n'étoit pas sujette de la reine d'Angleterre; qu'elle-même étoit reine, et ne devoit compte de ses actions qu'à Dieu. Pour mettre néanmoins sa réputation à couvert, elle comparut: mais après avoir protesté, comme elle en prit acte, qu'elle n'entendoit rien faire qui portât préjudice à la majesté royale, à sa propre dignité, ni au roi son fils. Alors elle parut sur un Siège élevé par distinction pour son rang. Les commisaires ne lui dissimulèrent point que le but d'Elisabeth étoit d'assurer, avec la tranquillité publique, le pur évangile qu'elle ne pouvoit négliger sans crime; puis ils la prièrent de répondre à l'accusation formée contre elle, d'avoir machiné la ruine de la religion protestante, avec celle du royaume et de la reine d'Angleterre. Marie se leva, et prit Dieu à témoin, qu'elle n'avoit jamais rien tramé contre la vie de la reine d'Angleterre, et qu'étant prisonnière, elle n'étoit pas responsable des complots d'autrui; qu'au reste, elle ne pouvoit être convaincue que par sa propre signature, et non par celle de ses secrétaires, qui ne manqueroient pas de la décharger s'ils étoient présents. Elle confessa qu'elle avoit cherché à intéresser dans sa cause les princes étrangers; qu'elle avoit fait beaucoup de tentatives pour rompre ses fers, et surtout pour délivrer les catholiques de l'oppression sous laquelle ils gémissaient; qu'elle s'en occupoit encore, et qu'elle répandroit volontiers son sang pour y parvenir.

Le parlement s'étant assemblé sur le rapport des commisaires, les seigneurs et les communes qui le composaient, au nombre de quatre cents, déclarèrent la reine d'Écosse crimi-

¹ De Thou, l. 86.

nelle de lèse-majesté, sans toutefois prononcer sur le genre de peine, dont ils laissoient le jugement à la reine d'Angleterre (1586). La fourbe Elisabeth se fit long-temps prier, avant même de permettre la publication de cette sentence, qu'elle feignoit de ne vouloir ni signer, ni confirmer. Elle prétendoit tout faire imputer au parlement, et persuader au peuple qu'elle avoit souffert une sorte de violence. Quand elle crut y avoir réussi, elle souscrivit enfin la sentence de mort, et en remit l'acte au secrétaire d'état Davisson, avec ordre néanmoins de le garder, sans le communiquer à personne. Quelque accoutumée que dût être Elisabeth au sang catholique, après les torrents qu'elle en avoit répandus, il paroît que celui d'une tête couronnée lui fit peine. Dès la nuit qui suivit la signature du régicide, elle fut, dit-on, bourrelée de remords si cruels, qu'elle envoya pour la révoquer; mais Davisson avoit déjà communiqué ces actes à un membre du conseil privé, celui-ci à tous les autres, et ils avoient unanimement résolu de procéder à l'exécution sans rien dire à la reine, peu inquiets de trouver grâce pour une pareille faute. Le secrétaire fut néanmoins condamné par la suite à une amende et à la prison, mais pour la forme seulement. La chose au fond parut avoir si peu offensé, que tous ses complices, plus coupables que lui, obtinrent sans peine leur pardon. Quoi qu'il en soit, dès qu'ils furent munis de l'acte signé par Elisabeth, ils se transportèrent en diligence à Fortheringay, dernière prison de Marie, et se firent accompagner de deux bourreaux, qui annonçoient toute la noirceur de leur dessein (1587).

Dès le lendemain de leur arrivée, ils signifièrent à Marie de se préparer à la mort. Elle répondit sans s'étonner, qu'elle s'y préparoit depuis sa détention en Angleterre, et fit paroître beaucoup de joie de se voir au moment de changer toutes ses infortunes en une félicité sans bornes et sans vicissitude. Elle demanda simplement quelque délai pour mettre ordre à ses affaires, puisque cela dépendoit de ses juges. En effet, le jour de l'exécution n'étoit pas marqué dans l'acte livré par Davisson. Le comte de Shrewsbury répondit néanmoins avec dureté : Non, madame, on ne vous en accordera point; vous êtes à la veille de votre mort; tenez-vous prête pour demain entre

sept et huit heures du matin, on n'y ajoutera pas une heure. Un autre moins barbare entreprit de lui suggérer quelques motifs de consolation. Comme elle dédaignoit tout ce qui pouvoit sortir de ces bouches hérétiques, elle l'interrompit, et lui dit que le meilleur office qu'il pouvoit lui rendre, c'étoit de lui faire venir son confesseur : mais on le lui refusa impitoyablement quelque instance qu'elle pût faire à ce sujet jusqu'à son dernier soupir. On lui envoya au contraire le doyen de Petersboroug, qu'elle ne voulut jamais écouter. Elle écrivit à son confesseur, pour lui demander le secours de ses prières, et tous les moyens possibles de contribuer à son salut; puis au roi de France et à la reine mère, au duc et à la duchesse de Guise, pour leur recommander les gens de sa maison. Elle les assuroit tous qu'elle mouroit contente, après une si longue suite de tribulations qui aboutissoit enfin au port du salut.

Ayant ensuite rassemblé ses domestiques, elle leur distribua le peu d'argent qui lui restoit, fit le partage de ses habits et de ses bijoux entre ses femmes, et dit à tous que c'étoit avec une peine sensible qu'elle ne leur donnoit pas davantage, mais qu'elle étoit assurée que le roi son fils y suppléeroit. Elle chargea son maître d'hôtel de les recommander de nouveau, et de porter sa bénédiction à ce prince, qu'elle conjuroit de ne point venger sa mort. Tout le monde fondant en larmes, elle les consolait elle-même sans en verser une seule, et les exhortoit à ne point s'affliger à l'approche du bonheur ineffable qui alloit succéder à tous ses malheurs. Elle les fit enfin sortir de sa chambre, à la réserve de ses femmes ordinaires; et comme il étoit déjà nuit, elle se retira dans son oratoire, où elle pria prosternée pendant plus de deux heures; après quoi elle rejoignit ses femmes, prit quelque nourriture, et se coucha, moins pour dormir que pour continuer sa prière qui dura presque toute la nuit. Elle se leva deux heures avant le jour, s'habilla magnifiquement pour un jour que sa foi lui faisoit regarder comme le plus beau de sa vie, rentra dans son oratoire, et prit une hostie consacrée, que le pape, dit-on, lui avoit permis de tenir en réserve pour l'extrémité où elle se trouvoit.

A l'heure marquée, ses commissaires la vinrent tirer de son appartement, pour la conduire au lieu de son supplice. C'é-

toit une vaste salle, au milieu de laquelle on avoit dressé un échafaud de douze pieds en carré, couvert d'un drap noir. La reine entra tenant un crucifix entre les mains; et quand elle fut auprès de l'échafaud, elle appella un de ses officiers, et lui dit : Aidez-moi à monter; c'est le dernier service que vous me rendrez. Elle étoit vêtue d'une longue robe de velours noir, ornée d'agraffes et de lames d'or, avec beaucoup de perles et de pierres précieuses, et de sa tête pendoit jusqu'à terre une coiffe blanche d'une finesse transparente. A l'âge de quarante-quatre ans, dont la moitié passée dans une abîme d'infortune, la beauté sans égale de Marie-Stuart, moins flétrie qu'anémée par les impressions de la douleur et les sentiments de l'héroïsme, avoit contracté quelque chose de si majestueux, qu'elle excita une sorte de vénération religieuse. Dès qu'elle fut montée sur l'échafaud, elle s'assit sur un siège qu'on lui avoit préparé; puis on lui lut sa sentence, qui fut écoutée avec un silence d'horreur, et suivie du frémissement de toute l'assemblée. Peu attentive à ce qui se passoit sur la terre, et l'âme déjà tout entière dans le ciel, la reine, toujours le crucifix à la main, protesta de nouveau qu'elle n'avoit attenté ni à la vie, ni à la couronne d'Elisabeth; mais que la cause de sa mort étant sa religion, elle l'acceptoit comme la plus grande faveur que le ciel pût lui faire. Elle recommanda au Seigneur l'Eglise catholique, le roi Jacques son fils, Elisabeth elle-même et son royaume, et protesta qu'elle mourroit dans la communion de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Quand elle eut achevé sa prière, le bourreau se mit à genoux devant elle, la pria de lui pardonner sa mort. « Je vous la pardonne, lui dit-elle, aussi sincèrement que je prie le Seigneur de me pardonner mes péchés, et je pardonne de la même manière à tous ceux qui ont conspiré contre mes jours. » Elle se mit à genoux, récita à voix haute le psaume qui commence par ces mots, *Seigneur, j'ai espéré en vous*, et répéta plusieurs fois ces mots, *Seigneur, je recommande mon âme entre vos mains*. Se levant ensuite, elle défit, aidée de ses femmes, ceux de ses vêtements qui pouvoient gêner l'exécuteur; et, dans cet état, elle embrassa ses femmes demi-mortes de douleur, leur donna sa bénédiction, puis leur ordonna de se retirer paisible-

ment, de prier Dieu pour elle, et de répandre partout qu'elle mouroit dans l'ancienne et véritable religion. Aussitôt après, elle présenta sa tête; et tandis qu'elle prononçoit de nouveau ces paroles, *in manus tuas*, le bourreau en deux coups la lui abattit le 18 février 1587. Les hérétiques brûlèrent tout ce qui avoit été teint de son sang, ses vêtements, la tenture de l'échafaud, et les planches même, de peur, à ce qu'ils publièrent, qu'on n'en fit des reliques.

Au bruit de cette mort, l'Europe entière frémit d'horreur et d'indignation, à la réserve de l'Angleterre, ou de sa fanatique capitale, qui en fit des feux de joie: mais Elisabeth les désavoua hautement, prit le deuil, et marqua beaucoup de douleur. Il est vrai qu'on eut peine à la croire sincère, et il est très-vraisemblable que ceux qui l'accusèrent d'avoir joué le public durant tout le cours de cette cruelle tragédie, en jugèrent le mieux. Le roi de France en témoigna beaucoup de ressentiment, et celui d'Ecosse encore davantage. Elisabeth s'en excusa auprès de l'un et de l'autre, sur la précipitation de son secrétaire; ce qui suffit pour calmer ou pour couvrir le mécontentement de Henri III, à qui l'indolence de son naturel et le désordre de ses affaires ne permettoient rien de plus. Pour Jacques, roi d'Ecosse, ce qui lui avoit fait souffrir si longtemps la captivité de sa mère, l'empêcha d'autant mieux d'éclater à sa mort, qu'Elisabeth le fit assurer, comme elle avoit eu soin qu'on l'insérât dans la sentence même de Marie, que le sort de la mère ne préjudicieroit en rien au droit du fils sur la couronne d'Angleterre.

Bien différent de ces deux princes, le magnanime Sixte V, sans se répandre contre Elisabeth en de stériles invectives, qu'il défendit même à Rome sous peine de galère, établissant pour maxime qu'indépendamment de la religion d'Elisabeth, on devoit du respect à sa dignité et des égards à son mérite; Sixte V se tourna du côté de l'Espagne, et prenant Philippe II pour son titre de roi catholique, que par l'affection qu'il devoit conserver pour l'Angleterre où il avoit régné, il lui persuada qu'il étoit de son devoir de venger les outrages que souffroient les Anglais catholiques, et leurs protecteurs même couronnés. Philippe attaqua l'Angleterre dès l'année suivante,

et sa flotte, la plus formidable qui eût jusque-là couvert l'Océan, ne fut toutefois nommée prématurément l'invincible, que pour combler par le ridicule la honte de sa défaite. La présomption de Philippe fut principalement le jouet des vents et des flots : par ces agents inanimés, le ciel parut vouloir improuver d'une manière plus frappante le mélange abusif des deux ordres de puissance qu'il lui a plu de séparer¹. Sixte avoit donné à Philippe le royaume d'Angleterre à charge de foi et hommage envers le saint Siège, et il avoit publié une bulle d'interdit, avec toutes les clauses et les charges révoltantes qui avoient excité autrefois des agitations si funestes aux empires.

Dans l'année où la reine d'Ecosse fut traînée à l'échafaud par l'implacable hérésie, Félix de Cantalice, frère convers de l'ordre des capucins, finit par une mort plus paisible, mais non moins précieuse aux yeux du Seigneur². La lecture de la vie merveilleuse des anciens solitaires lui avoit inspiré le dessein de se retirer, comme eux, dans quelque désert, où, séparé des hommes, il pût vivre de racines, de fruits sauvages, et s'occuper uniquement des vérités éternelles. Comme il ne trouvoit ni guide, ni modèle pour ces voies extraordinaires, il s'adressa

¹ Cette réflexion est certainement moins juste et moins chrétienne que celle de Philippe II dans cette circonstance : « *J'avois envoyé ma flotte, dit-il froidement, pour combattre les Anglais, mais non pas les éléments : la volonté de Dieu soit faite.* »

Quant à ce que l'auteur ajoute ensuite, nous ferons observer seulement que la conduite d'Elisabeth étoit bien loin de lui mériter les égards du père des fidèles ; que Sixte Quint ne fit alors que marcher sur les traces de saint Pie V en 1570 ; que celui-ci, sans s'inquiéter de ce que diroient ses futurs historiens, avoit suivi les principes et la décision de Paul IV contre Elisabeth en 1559 ; et qu'enfin toutes ces censures, si sévèrement critiquées, quoique portées contre *un race bâtarde et hérétique*, ne sont point, comme on le croit vulgairement, restées sans effets. Dès lors la royauté d'Angleterre s'affaissa et s'évanouit promptement. Cette contrée devint une république aristocratique, dont un membre qu'on nomme roi, ne peut rien seul, et où le parlement peut tout, même changer la dynastie et la religion (ce qu'il a fait.) Le roi n'y existe que de nom, et pour la forme, il y est *en état réel d'interdit*, et le parlement seul est souverain.... Ainsi les despotes Henri VIII et Elisabeth, en secouant l'autorité de l'Eglise catholique, c'est-à-dire, le joug de l'ordre, de la justice et de la véritable liberté, ont détruit l'autorité de leurs successeurs, et les ont mis sous un joug bien autrement dur que celui qu'ils devoient porter encore et qui fait la gloire des vrais enfants de Dieu.

² Bolland. et Beill. ad 18 maii.

aux capucins, dont la vie régulière et pénitente remplissoit au moins une partie de son idée. Il prit l'habit au couvent de Citta-ducale en Ombrie, et y fut admis à la profession. Il acquit la perfection de son état dans un office qui en fait perdre l'esprit à beaucoup d'autres. Chargé de la quête, il ne signala pas seulement son humilité, sa patience, sa douceur et sa charité envers tout le monde, mais il fit admirer un détachement et une dépendance absolue, une régularité parfaite, un recueillement continuel, et un amour de Dieu, dont les saintes ardeurs enflammoient jusqu'à son visage. Toutes ces vertus ne cessèrent de s'accroître en lui jusqu'au moment où il expira, préconisé universellement comme un saint. L'Eglise a confirmé ce témoignage, en lui déférant un culte public.

Durant cette même année 1587, la paix que nous avons vue si peu d'années auparavant rétablie à Louvain d'une manière à la croire imperturbable, fit place à une dissension et à des disputes plus aigres qu'elles n'avoient encore été. Et quel en fut le sujet? Rien autre chose que des assertions diamétralement opposées à la doctrine des derniers novateurs. Il est vrai qu'on y en avoit ajouté qui n'étoient pas de foi : tant il y a toujours d'inconvénients à mêler le système au dogme, et à vouloir étayer la doctrine de l'Eglise sur les opinions d'école ou de société, même les plus plausibles. Ce ne fut pas là cependant ce qui remit en rumeur la faculté de Louvain : mais grand nombre de ses membres, malgré leur soumission aux bulles de deux papes, conservant toujours un secret penchant pour les opinions flétries de leur chancelier l'inflexible Baïus, il reprit un feu tout nouveau quand il vit ses principes en butte à la société des jésuites. Jusque-là ces religieux étoient demeurés fort tranquilles à son sujet, c'est-à-dire, jusqu'à ce que l'Eglise eût prononcé, et que la nouvelle secte témoignant faire peu de cas de la décision, ils crussent devoir prémunir leurs disciples contre ce scandale. Dès là, Baïus leur voua une haine qu'il emporta peu après au tombeau, mais dont ses disciples ne laissèrent pas d'hériter, et qu'ils se léguèrent successivement, avec le même des décrets apostoliques.

Le savant Lessius, et Hamélius son confrère, ayant fait soutenir des thèses publiques contre les points de doctrine

condamnés par les papes Pie V et Grégoire XIII, Baïus agit sourdement dans la faculté de Louvain, et réussit à y faire censurer trente-quatre propositions bien ou mal extraites de ces thèses. Un intérêt pour le moins aussi vif que celui de la doctrine, animoit cette université contre les jésuites, qui avoient obtenu du saint Siège le privilège de conférer les grades à leurs écoliers, au cas qu'elle refusât de les y admettre gratuitement ; ce qui la mettoit dans la nécessité, ou de renoncer d'elle-même à ce trafic de doctrine, ou de voir passer une bonne partie de ses candidats sous des maîtres plus désintéressés. L'université de Douai, fille de celle de Louvain, fit cause commune avec sa mère, et publia contre Lessius une censure en termes plus durs encore que n'étoit celle des Lovanistes. On tenta de même la faculté de théologie de Paris, qu'on savoit en procès avec les jésuites, qui s'efforçoient d'y agréger leur collège ; mais cette école respectable faisant céder aux intérêts de la saine doctrine une rivalité purement littéraire, refusa généreusement de se prêter à cette vile manœuvre. Les universités de Trèves, de Mayenne et d'Ingolstad se déclarèrent formellement pour la doctrine des jésuites.

Cependant Baïus et sa cabale excitoient de toute part les clameurs publiques contre Lessius et sa société. Ils n'ignoroient pas que c'est gagner beaucoup, que de faire naître le préjugé, qui devient bientôt le jugement fixe du vulgaire, sans que les meilleures apologies puissent ensuite lui arracher l'aveu de son imprudence. Les imputations familières à Wiclef, à Jean Hus, à Luther, à Calvin, à tous les ennemis du libre arbitre, passèrent dans la bouche injurieuse des partisans de Baïus. Ils accusèrent les jésuites de ressusciter le massilianisme, le semi-pélagianisme, le pélagianisme enfin, et tous les monstres dont les noms odieux empêchoient d'être attentif à la fausseté de l'imputation. Les grands noms de saint Augustin, de saint Prosper, de saint Fulgence étoient employés avec la même justesse et la même droiture. Les censeurs, dans une préface de haut style, chargèrent leurs antagonistes de ne tendre qu'à diffamer le docteur de la grâce ; de lui susciter, et en même

temps à l'Église universelle, une guerre épouvantable, en le mettant en opposition avec l'église d'Orient; de ne pas lui attribuer simplement une ignorance et une stupidité qui ne lui avoient pas laissé voir qu'il détruisoit le libre arbitre, mais de le rendre suspect d'une impiété aussi réfléchie que celle de Luther et de Calvin.

Des charges si grossières ne pouvoient pas faire long-temps illusion; mais leur premier effet n'en fut pas moins terrible. Elles surprirent outre le peuple toujours précipité, la plupart même des évêques du pays, et particulièrement les deux métropolitains de Malines et de Cambrai, qui signèrent et firent signer la censure par une foule d'ecclésiastiques empressés à leur plaire. Les évêques de Middelbourg, d'Anvers et de Tournai ne furent pas du nombre des complaisants. Le premier fit même revenir bientôt de la surprise l'évêque de Ruremonde; et l'écrivit dont il s'étoit servi pour cela, étant parvenu entre les mains de l'archevêque de Malines, ouvrit encore les yeux à ce prélat¹. L'évêque d'Ypres à son tour fut si pleinement détrompé, que d'approbateur de la censure, il devint l'apologiste de la doctrine censurée. Le bandeau de la prévention fut enfin rompu de tous côtés, et par l'apologie que fit paroître le docteur Jacques Tzantel, qui non moins estimé pour sa probité que pour ses lumières, témoigna que la censure ne tendoit qu'à mettre en vogue les nouveautés qu'il avoit vu naître à Louvain², et par celle de Thomas Stapleton, docteur de Douai, si célèbre par ses controverses contre les protestants, qu'on le nommoit la plume et l'oracle des catholiques: la cabale effrontée, comme il s'en plaignit, l'avoit néanmoins fait passer pour un des principaux approbateurs de la censure³. Enfin les restes de la préoccupation furent entièrement dissipés par l'apologie que donna Lessius lui-même: chef-d'œuvre en ce genre, plein de force, de dignité et de précision, sans invectives, sans récrimination, sans une seule goutte du fiel qui couloit à grands flots de la censure, pièce en un mot digne de la haute réputation de capacité où étoit l'auteur,

¹ Epist. 3. Jean Stryen, ad Lindan. — ² Epist. J. Tzant. ad episc. Mid. 28 apr. 1588. — ³ T. Stapl. ad episc. Mid. 11 maii 1588.

et de l'odeur de sainteté où il vivoit. Par l'exposition nette et précise de sa doctrine, qu'il réduisoit à quatre chefs, toutes les personnes équitables, et tant soit peu éclairées, reconnurent avec évidence qu'elle étoit conforme aux principes constants des écoles catholiques, et même à ce que tenoit généralement l'école de Louvain avant qu'Hessels et Baïus y eussent introduit leurs nouveautés.

Quelque humiliant qu'il soit de reculer pour les hommes en place, les prélats de la Belgique, plus sensibles à l'amour de la vérité et de l'équité, qu'à la gloire que mettent les génies médiocres à soutenir une fausse démarche, ne rougirent point de retourner sur leurs pas, et ne songèrent plus qu'à dissiper l'orage qu'ils avoient eux-mêmes grossi. L'archevêque de Malines et celui de Cambrai se concertèrent pour assembler un concile aux Pays-Bas : seul moyen qui leur parût efficace pour éteindre le feu de la dispute et de la dissension. Ils étoient sur le point de convoquer leurs suffragants, lorsque le souverain pontife, informé des nouveaux troubles de la Flandre, leur fit déclarer par son nonce Octavio Frangipani, résident à Cologne, qu'il avoit évoqué cette affaire à son tribunal, et qu'il s'en réservoir la connoissance (1588). Les jésuites, à la vue du premier soulèvement de la Flandre contre eux, avoient pris le parti d'appeler au saint Siège ; et leur général avoit remis au saint Père tant la censure que la réplique de Lessius, avec un mémoire dressé par Bellarmin, théologien profond, et d'ailleurs très-instruit des affaires de Louvain où il avoit enseigné : mais Sixte V lui-même, autrefois Montalte, général des Cordeliers, si fort impliqués dans ces affaires, et qui avoit engagé ses prédécesseurs Pie V et Grégoire XIII à prononcer, avoit à ce sujet toutes les notions que l'expérience peut ajouter à celles d'un excellent théologien.

Il assembla néanmoins un consistoire nombreux, et sans se déclarer, il y fit lire les assertions de Lessius, et les censures des deux facultés flamandes. Le sacré collège fut bien étonné de voir taxer de pélagianisme une doctrine qui portoit, que le libre arbitre peut sans la grâce faire quelque œuvre moralement et naturellement bonne ; qu'il est des grâces suffisantes auxquelles la volonté de l'homme peut résister, et ne résiste que

trop souvent ; que ces secours suffisants pour accomplir les préceptes et se sauver, sont donnés à tous les adultes, qu'il est même des moyens de salut préparés pour les enfants qui meurent sans baptême, et qu'enfin Jésus-Christ est mort pour le salut éternel de tous les hommes ; que Dieu veut les sauver, et qu'il ne leur commande rien d'impossible : car c'est à cela précisément que se réduisoient toutes les propositions censurées, concernant les dogmes de la grâce. La cinquième porte en termes exprès, qu'après le péché originel, Dieu ayant voulu donner à notre premier père et à toute sa postérité des remèdes contre le péché, et des grâces pour obtenir la vie éternelle, il leur fournit des secours suffisants pour retourner à lui ; à quoi l'auteur ajoute, dans la proposition vingt-deuxième, que c'est un dogme insensé parmi les hérétiques, de soutenir que l'homme a perdu par le péché originel le libre arbitre pour le bien. Toute l'Écriture sainte, porte la sixième proposition, est remplie d'exhortations et de commandements adressés au pécheur pour qu'il retourne à son Dieu. Or, Dieu ne commande rien d'impossible ; donc il donne au pécheur un secours suffisant pour se convertir. De ce qu'il est commandé à tous les hommes de recevoir le baptême, la huitième proposition conclut dans le même sens que la sixième, que Dieu, autant qu'il est en lui, veut accorder à tous les hommes la grâce de ce sacrement. Il est dit dans la dixième proposition, que Jésus-Christ étant le sauveur de tous les hommes, Dieu leur a préparé des moyens suffisants pour le salut, en vue des mérites de Jésus-Christ, parce qu'il ne seroit pas véritablement le sauveur de tous, si ces grâces suffisantes ne leur étoient pas accordées.

La censure des Lovanistes, et surtout ce qui en résultoit contre le dogme de la grâce suffisante, avoit déjà fait les plus fortes impressions sur l'esprit du pape. Cependant tout habile théologien qu'il étoit, et quoique les propositions censurées ne lui parussent contenir que ce qu'il croyoit lui-même, il demanda aux cardinaux ce qu'ils en jugeoient. Ils répondirent d'une voix unanime, qu'elles contenoient une doctrine saine.

* Hist. controv. de Auxil. l. 1, c. 1, p. 48.

Le pape se déclara pour lors, et dit en termes formels, qu'il pensoit la même chose. Après quoi il fit expédier au nonce Frangipani un bref, où il étoit répété que les propositions contenoient une saine doctrine, et il enjoignit au nonce de se transporter à Louvain pour y défendre, sous peine d'excommunication, de les condamner, ou de les noter d'aucune censure. C'étoit là tout ce que demandoit la partie lésée, qui avoit déclaré comme juridiquement par le mémoire de Bellarmin, qu'elle ne prétendoit point qu'on décidât lequel des deux sentiments étoit le vrai, ce qui entraîneroit trop d'embarras et trop de longueurs, mais lequel des deux étoit le plus sûr, ou le plus commun dans l'Eglise; au moins si la doctrine censurée en Flandre n'étoit ni erronée, ni téméraire¹. Ce qui suffit, ajoutoit-on, pour effacer les notes infâmantes imprimées à cette doctrine par une censure qui cause autant de scandale aux orthodoxes que de joie aux novateurs.

Le système des Lovanistes, encore mal débrouillé, ne fut donc point alors condamné formellement, puisqu'on ne leur défendit pas de continuer à l'enseigner; le sentiment contraire étant reconnu pour une doctrine sûre et par conséquent pour la doctrine la plus conforme à l'enseignement commun de l'Eglise, il en résulta une préjugé bien défavorable à ces opinions singulières, qui sous le voile de la dissimulation allèrent toujours en renchérissant, et qui s'attirèrent enfin les anathèmes les plus formels et les plus flétrissants de l'Eglise. Quant aux ordres de Sixte V, le nonce de Cologne les remplit ponctuellement, se rendit en diligence à Louvain, et après quelques tentatives de la faculté pour traîner en longueur, il prononça par un jugement provisionnel, suivant sa commission, que les propositions censurées, qu'il qualifie encore de doctrine saine, pouvoient s'enseigner sans danger, jusqu'à ce qu'il plût au saint Siège d'en porter un jugement absolu et définitif. Il est clair que Sixte V en vouloit venir là, puisqu'il fit transporter de Flandre à Rome toutes les pièces nécessaires pour juger au fond. Il n'en fut vraisemblablement empêché que par les af-

¹ Defens. Lessii, deposita in colleg. Lov. Societ. Jes. excus. in Hist. controvers. de Aumil. Append. n. 4, p. 785.

fares et les soucis plus grands que lui causa dans ces conjonctures le point extrême de la crise où se trouvoit la France. Pour rétablir la tranquillité et la concorde dans les Pays-Bas, le nonce défendit aux deux partis, sous peine d'excommunication réservée au souverain pontife, de qualifier leurs sentiments réciproques d'hérétiques ou de scandaleux, et de se traduire mutuellement comme notés ou suspects d'hérésie.

Ce décret fut reçu avec respect, et avec une soumission sincère, non-seulement par les évêques, mais par le très-grand nombre des docteurs de Louvain. Il fallut plus de temps pour soumettre ceux de Douai, dont aussi la bonne foi et la persévérance ensuite furent égales à leur première résistance. Aussitôt après la publication du jugement, tous les actes d'hostilité cessèrent à Louvain dans les deux partis, et assez long-temps même la réconciliation parut de jour en jour s'affermir davantage. La mort de Baius, qui arriva l'année suivante, contribua beaucoup apparemment à la conservation de la paix. Le seizième jour de septembre de l'année 1529, la soixante-dix-septième de son âge, et la quarantième de sa carrière académique, il alla rendre compte au souverain juge d'un temps si long employé à introduire des nouveautés suspectes dans l'une des écoles chrétiennes les plus pures et les plus florissantes; des notes d'hérésie et de toutes les flétrissures les plus injurieuses, imprimées, autant qu'il étoit en lui, aux docteurs et aux points de doctrine les plus conformes à l'enseignement public de l'Église; des injures vomies dans ses apologies perfides contre un saint pape qui réprouvoit sa doctrine; de son obstination à fatiguer quatre papes de suite par ses innovations effrayantes et ses apologies injurieuses, enfin de sept ou huit protestations, où il signoit et juroit tout sans rien tenir, où il se disoit étrennellement soumis à la bulle de Pie V, qu'il ne cessa jamais de blasphémer. La sincérité de Baius à son dernier moment, dont il n'appartient qu'à Dieu de juger, reste donc pour les hommes dans les termes du problème. Ajoutons cependant qu'avec le vice des anges superbes, Baius avoit plusieurs vertus humaines, la sobriété, la chasteté, assez de douceur, et beaucoup d'application aux devoirs de son état. Il avoit encore des talents et du génie, quoique beaucoup moins qu'il ne pensoit. On dit qu'il

avoit lu neuf fois tout saint Augustin ¹. Il eût mérité plus d'éloges, si moins surchargé de cette nourriture forte, il l'eût mieux digérée.

Sixte V, en même temps attentif à tout ce qui pouvoit honorer son règne et son pontificat, établit différentes congrégations ou conseils de cardinaux; savoir, pour l'exécution et l'interprétation des décrets du concile de Trente; pour l'exécution des défenses portées contre les mauvais livres; pour l'impression correcte de la bible, des conciles, des saints docteurs et des bulles pontificales; pour l'ordre des cérémonies dans le service divin, et dans l'administration des sacrements ². D'autres avoient pour objet l'abondance des vivres, le soin des chemins, des ponts et des eaux dans l'état ecclésiastique. Pour rendre le blé plus abondant à Rome en particulier, il établit un fonds permanent de cent mille écus. Il ne laissa pas de bâtir, peu de temps après, la fameuse bibliothèque du Vatican. Pour faire cesser les reproches tant de fois répétés contre les abus de la cour pontificale, il déclara vacants les bénéfices de ceux qui seroient promus au cardinalat, et obligea d'y résider ceux à qui le saint Siège les pourroit laisser par dispense. A l'exemple de Pie V, qui, tiré de l'ordre de saint Dominique, avoit mis au nombre des docteurs de l'Eglise saint Thomas d'Aquin, Sixte donna le même titre à saint Bonaventure, religieux de saint François (1588). Ces deux saints, quoique simplement qualifiés jusque-là de docteurs de l'école, y avoient toujours été dans une vénération particulière. Dans la même année, il approuva une congrégation nouvelle instituée par Jean-Augustin Adorne et François-Augustin Caraccioli, des illustres maisons qui portent ces noms à Gênes et à Naples. C'étoit la septième congrégation des clercs réguliers qu'on établissoit dans ce siècle, et Sixte V, comme ayant été cordelier, la nomma congrégation des clercs réguliers mineurs. La réforme des ermites de saint Augustin, que nous appelons petits pères, fut instituée l'année suivante au chapitre général tenu à Madrid.

Pendant que ce pape faisoit ainsi le bonheur, ou du moins le repos et la gloire de l'Italie, la ligue avoit porté en France

¹ F. Swerts, in Athen, Belg. — ² Magn. Bullar. t. 11, Const. 81 et seq. Sixt. V.

ses fureurs à leur comble. Paris étoit devenu le centre fixe de cette énorme faction, qui enfin y avoit son conseil réglé, formé presque au hasard, il est vrai, de gens ramassés de tout état, avocats et procureurs, huissiers et magistrats, quelques prêtres séditeux, dont l'un des plus emportés étoit déserteur du calvinisme, des marchands et des banqueroutiers, un maître en fait d'armes, et d'autres aventuriers distingués par leur seule audace; tous dépourvus de lumière et sans la première teinture de politique ou d'administration publique, mais d'un emportement prêt à tout, et asservis à une femme furieuse qui leur souffloit sa vengeance et sa haine effrénée. On ne sait pas au juste par où Henri III avoit déplu à la duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise; mais à son genre de ressentiment, on a cru ne pouvoir assigner pour motif que ce qu'une femme ne pardonne jamais, ou des avances méprisées, ou des faveurs payées d'indiscrétion et de dérision. Outre le conseil général de la ligue, des assemblées clandestines, où l'on s'occupoit à censurer et à réformer le gouvernement, il s'étoit encore formé dans seize quartiers de Paris, comme on l'a vu, autant de petits conseils qui d'abord délibéroient à part, puis se concertoient entre eux, et avec le conseil général¹.

¹ Suivant nous, tout ce mouvement des esprits avec ses conséquences étoit la parodie et comme le contre-coup de ce qui s'étoit passé immédiatement chez les huguenots. C'étoient ceux-ci qui les premiers avoient conçu, établi, organisé des comités secrets, des associations et des réunions au moyen desquelles ils se trouvoient tous confédérés, et formoient un état républicain dans le royaume. Ils se faisoient juges non-seulement du sens des Ecritures et des objets de leur croyance, mais aussi de la justice et de l'application des lois civiles. On sait que leur grand principe est encore la souveraineté absolue du peuple. Ce principe d'indépendance, en soi, s'il n'étoit étendu au-delà de ses justes bornes, c'est-à-dire si la force étoit éclairée et conduite par la haute intelligence qui doit présider à la société chrétienne, est presque toujours funeste dans son application. Il est favorable aux factieux, qui sont toujours les plus habiles à faire mouvoir les masses. Aussi l'Eglise, dans sa sagesse, n'a-t-elle pas cru devoir se prononcer formellement sur ce point, quoiqu'il fût sans cesse mis en avant par les sectaires. Cette discrétion seule est pour nous une preuve de l'assistance qu'elle reçoit de l'Esprit saint. L'année précédente (1587) la Sorbonne s'étoit montrée bien moins prudente; aussi joua-t-elle à cette époque un triste rôle dont notre auteur ne parle pas: Elle avoit arrêté que l'on peut ôter le gouvernement aux princes que l'on ne trouve pas tels qu'il faut, comme l'administration au tuteur que l'on a pour suspect. Cette décision contient certainement le dogme de la souveraineté du peuple. Les Seize se mirent alors à en faire l'application à Henri III.

Quand on fut en état d'éclater, le duc de Guise qui commandoit une armée sur la frontière d'Allemagne, alla tenir conseil à Nanci avec les princes de sa maison et les tenants les plus qualifiés de la ligue ¹. Il y fut conclu qu'on demanderoit au roi une déclaration et un attachement plus authentique de sa part en faveur de la sainte union, la publication du concile de Trente, l'établissement de l'inquisition, l'éloignement des courtisans et de tous les hommes en place qu'on lui nommeroit comme suspects d'hérésie, la guerre contre les hérétiques, et une guerre à toute outrance, où l'on immoleroit les prisonniers mêmes, à moins qu'ils n'abjurassent et ne consacraient à jamais leurs biens et leur vie à la défense de la sainte union; enfin, des places de sûreté, avec des troupes entretenues par l'état, tant sur les frontières que dans l'intérieur du royaume. C'étoit à peu près demander à Henri qu'il descendit de son trône; encore le foible monarque balança-t-il entre la concession et le refus; et si les ligueurs fougueux de Paris (espèce de ligue particulière tramée dans la capitale seulement,) n'eussent alors conspiré pour faire main-basse sur sa garde et se saisir de sa personne, la plupart des articles de Nanci eussent vraisemblablement été accordés: mais la conjuration ayant été découverte, et les Seize qui étoient chargés de l'exécution, ne voyant plus dans leur désespoir que des gibets préparés à leur attentat, envoyèrent au duc de Guise lettres sur lettres, députés sur députés, pour lui déclarer qu'ils abandonneroient tout s'il ne voloit à leur secours. Le roi qui avoit un intérêt égal à le tenir éloigné comme un chef dont la présence rendroit surtout la faction terrible, lui envoya défense de venir à Paris.

Le duc arriva cependant accompagné seulement de sept personnes, tant maîtres que domestiques: mais il n'étoit pas au milieu de la ville, qu'il y en avoit plus de trente mille autour de lui ². Le peuple ivre de joie crioit *vive Guise*, avec une effusion de sentiment qu'il n'avoit jamais témoignée à son souverain. Les uns le combloient de bénédictions, et le nommèrent cent fois le sauveur des Français; d'autres fléchissoient le

¹ Mém. de la Ligue, t. 2, p. 295 et suiv. — ² Mém. d'Aubigné, t. 3, l. 7, Journ. de Loisel.

genou, baisoient le bas de ses vêtements, et quelques-uns, selon d'Aubigné, lui firent toucher leurs chapelets; ceux qui ne pouvoient parvenir à ses pieds, lui tendoient des mains suppliantes, comme à une divinité. De toutes les fenêtres, les dames semoient sur lui la verdure et les fleurs, en redoublant les acclamations. Le duc, avec l'air de grandeur et d'affabilité qu'il réunissoit dans un tempérament admirable, avançoit au petit pas et tête nue, disant des choses gracieuses aux plus proches, saluant d'un souris ceux et celles qui étoient aux fenêtres, répondant de l'œil ou de la main aux accueils de tout le monde. Au milieu de ce triomphe comme inattendu, et par-là d'autant plus flatteur, il alla descendre à l'hôtel de Soissons près Saint-Eustache, où logeoit la reine mère. Elle pâlit en le voyant, et s'offrit néanmoins à le conduire au roi.

Ils se mirent aussitôt en chemin, la reine dans sa chaise, le duc à pied, et l'entretenant avec un sang-froid et une sérénité qui ne se démentirent pas même à la rencontre des gardes, auxquels il marqua la même affabilité qu'au peuple. A ce moment néanmoins, on délibéroit de sa vie ou de sa mort dans le palais où il mettoit le pied : mais l'heure n'étoit pas encore venue, où le génie des Valois devoit terrasser celui des Guise. Après quelques foibles reproches de la part du monarque, et quelques justifications frivoles de la part du sujet, ils se quittèrent avec une indifférence qui fit l'étonnement de tout le monde : l'un manquoit l'occasion décisive de rétablir son autorité; l'autre se tiroit du plus mauvais pas où puisse engager l'intrépidité de l'orgueil. Chacun d'eux fit ses réflexions après coup, et prit ses mesures pour réparer sa foiblesse ou son imprudence.

Le roi rassembla sa noblesse, fit prendre les armes aux meilleurs bourgeois, ennemis du trouble où ils n'avoient qu'à perdre, et attira de Lagny quatre mille Suisses qu'on y tenoit en quartier, et qui se postèrent en différents endroits de la ville. Les Parisiens tremblant pour le duc beaucoup plus que lui-même, coururent aussitôt aux armes, tendirent les chaînes, formèrent des barricades avec des planches et des solives, qu'ils appuyoient de tonneaux remplis de terre et de fumier, de coffres, d'armoires, de tout ce qui se trouvoit chez eux. Ils dé-

pavèrent les rues, et garnirent leurs fenêtres de ces pavés. On sonne le tocsin, les barricades se prolongent, les troupes languissantes du monarque irrésolu qui leur avoit défendu la violence, se laissent investir; en moins de quatre heures, toutes les communications de cette grande ville se trouvent coupées, et les rebelles établissent insolemment leur dernière barricade à cinquante pas du Louvre.

Les troupes du roi prises ainsi en différents filets, pour ainsi dire, sans pouvoir ni se rassembler, ni avancer, ni reculer, se colloient aux murs pour éviter les pierres qui pleuvoient des fenêtres et des toits, avec les coups d'arquebuses. Des soldats montrèrent leurs chapelets, et criaient de toutes leurs forces, qu'ils étoient bons catholiques. Cependant il y en eut une soixantaine de tués ou de blessés avant que le duc de Guise, qui étoit resté paisible dans son hôtel afin de se régler sur l'événement, se montrât chef de l'entreprise. Il parut alors en triomphateur et en maître absolu au milieu de cet effroyable tumulte. Il n'avoit qu'une canne à la main, et toute la fureur est suspendue, toutes les barricades s'ouvrent devant lui. Il félicite le peuple d'avoir assuré sa liberté et sa vie; il traite avec une familiarité noble ces obscurs vainqueurs, et les loue d'avoir bravé la mort et tous les hasards pour la défense de la religion. Il s'approche des troupes du roi, leur parle avec honnêteté et avec intérêt, leur fait rendre leurs armes, leur fait ouvrir le chemin du Louvre, et charge le comte de Saint-Pol de les accompagner jusqu'à ce qu'elles soient hors de péril. On établit ensuite des gardes réglées pour la nuit: mais le prévôt des marchands voulant à l'ordinaire donner le mot du guet de la part du roi, le peuple refusa de le recevoir, et le demanda au duc¹.

Dans cet étrange renversement de toute autorité légitime, la reine mère ne laissa point de recourir encore à ses petits moyens de pourparlers et de négociations, sans vouloir sentir

¹ « Si Guise avoit entrepris, le jour des barricades, sur la liberté ou la vie du roi, il auroit été le maître de la France; mais il eut horreur de cet attentat: et ce trait, comme beaucoup d'autres, contraste honorablement pour lui avec les calomnies que les écrivains huguenots et les philosophes modernes ont rassemblées contre lui. Henri III fut bien moins délicat... » (*Feller, art. Henri III.*)

qu'une lutte pareille entre le prince et le sujet ne peut finir que par la perte absolue de l'un ou de l'autre : mais le roi parut enfin le sentir. La reine conféroit encore , lorsqu'il s'échappa par les derrières du Louvre qui n'étoit pas encore investi du côté de la campagne , traversa le jardin des Tuileries , et se jeta dans le monastère qu'il avoit fait bâtir au nouvel institut des Feuillants , et qui pour lors n'étoit pas enfermé dans la ville : là , il monte à cheval , et s'enfuit à toute bride , accompagné tout au plus de trente personnes , le reste de la cour suivant à la file dans le plus grand désordre. Des corps-de-garde déjà portés en avant tirèrent sur lui , et la populace , au défaut d'armes , l'accabla d'injures. Ses troupes le rejoignirent sur la route de Chartres , où tous ensemble ils arrivèrent le lendemain.

Guise ayant manqué le roi , ne laissa point échapper sa conquête , c'est-à-dire la capitale. Il alla trouver le premier président Achille de Harlai , pour prendre des mesures propres à s'y assurer. Il n'en tira que ces mots pour toute réponse : Quand la majesté du prince est violée , le magistrat ne peut rien. Il trouva des grands moins généreux. Tout lui céda , jusque dans l'ordre militaire. On lui remit la Bastille , Vincennes , le Temple , les deux Châtelets , et partout il établit pour gouverneurs ses créatures les plus dévouées. Bussi-le-Clerc , Bussi , maître en fait d'armes , eut le gouvernement de la Bastille. Cependant dès le lendemain du départ du roi , tout fut aussi tranquille à Paris que s'il n'y avoit point eu d'émeute.

Revenus de leur emportement , les Parisiens pensèrent à rappeler le roi au milieu d'eux , et allèrent communiquer leur dessein au frère Ange de Joyeuse , qui l'approuva , et s'offrit de se mettre à leur tête. Frère-Ange étoit le jeune comte du Bouchage , qui touché de la mort prématurée de sa femme , arrivée l'année précédente , avoit pris tout à coup la résolution de se faire capucin , tandis que le duc de Joyeuse son frère se trouvoit à ce degré de faveur où il osa demander et eut le malheur d'obtenir le commandement d'une armée brillante qu'on envoyoit contre le roi de Navarre : présomption qu'il expia dans les champs de Coutras , où ne sachant plus qu'opposer aux coups d'un héros , il sut au moins s'exposer lui-même , et mourut

au lit d'honneur avec le comte de Saint-Sauveur l'un de ses frères.

On n'imagina rien de plus propre à toucher la piété singulière de Henri III, que de la faire supplier par frère Ange, sous la figure du Sauveur montant au Calvaire. On lui mit sur les épaules une grande croix de carton peint, qu'il paroisoit traîner avec peine, et une couronne d'épines sur la tête, d'où sembloient couler sur son visage des gouttes de sang, qu'on y avoit pareillement peintes. A ses côtés marchoient deux jeunes capucins revêtus d'aubes, et représentant l'un la Vierge, l'autre la Madeleine; suivoit une troupe nombreuse de pénitents, dont les plus dévots représentoient les personnages divers de la passion. On combina la marche pour arriver à la cathédrale pendant que le roi y assistoit à vêpres. En entrant, on entonna le *Miserere* d'un ton fort lugubre, et deux capucins, à grands coups de discipline, frappoient sur le dos nu du frère Ange, qui vint se jeter aux pieds du roi avec les autres pénitents, en cria tous miséricorde¹. Nous laissons sous le rideau, comme un objet peu digne de la gravité de notre genre, l'armure dégoûtante et burlesque des trois rodomonts qui ouvrirent la marche, et dont la mascarade à peine vraisemblable peut se voir dans l'historien Auguste de Thou, témoin oculaire². Le maréchal de Biron conseilla au monarque de faire arrêter tous ces pénitents séditieux, dont plusieurs en effet venoient que pour jeter à Chartres les semences de la révolte, qui obligèrent bientôt Henri III de se retirer à Rouen : mais ce prince inconcevable les reçut avec bonté et promit d'accorder le pardon aux Parisiens, pourvu qu'ils rentrassent dans leur devoir.

Après la députation processionnelle, il en vint une autre du parlement de Paris, puis une troisième des officiers municipaux, qui toutes furent reçues avec le sang-froid étonnant de Henri III, et qui donnèrent ouverture à des propositions d'accommodement. La reine mère, demeurée à Paris dans la vue de se rendre nécessaire, ne manqua point de les saisir avec sa chaleur accoutumée. Pendant plus d'un mois les routes furent

¹ Gayet. D'Aubigny. De Thou, l. 90 sub fin. — ² De Thou, ibid.

couvertes de courriers et de ministres, qui alloient perpétuellement de Rouen à Paris, et de Paris à Rouen. Enfin parut le fameux édit d'union, dont les articles avoient été arrêtés le 21 juillet de cette année 1588, entre la reine, le cardinal de Bourbon et le duc de Guise. Le roi y accédoit aux prétentions des ligueurs, avec une facilité qui leur eût seule rendu cet accord suspect, si l'ambition pouvoit se défier de ce qui la flatte. La sainte union ou la ligue étoit érigée en loi capitale de l'état, à laquelle on ne pouvoit désobéir, ni même être indifférent, sans encourir le crime de sacrilège et de félonie. On déclaroit aux hérétiques une guerre à toute outrance, et l'on promettoit de ne la point interrompre qu'ils ne fussent tous exterminés jusqu'au dernier. Le roi de Navarre étoit exclus du trône de France, par la promesse que faisoit le monarque français de ne jamais reconnoître pour son successeur un prince qui ne professeroit pas la religion catholique, apostolique et romaine. Le duc devenoit généralissime, avec une autorité sans bornes sur les armées. On abandonnoit aux ligueurs les places de sûreté, où ils établiroient des garnisons de leur choix, on retiroit les gouverneurs de plusieurs autres villes, et de provinces entières, pour y substituer ceux que marquoit la sainte union; on chassoit les favoris et les ministres; et tant pour confirmer ces dispositions, que pour le soulagement des

¹ Dans cette pièce, que nous ne voyons blâmée que par les échos des protestants, le roi ne fait ici aucune promesse; mais tout au contraire: « Ordonnons et voulons, dit-il, que tous nos sujets jurent et promettent dès à présent et pour jamais, après qu'il aura plu à Dieu de disposer de notre vie, sans nous donner des enfants mâles, de ne recevoir à être roi, prince quelconque, qui soit hérétique ou fauteur d'hérésie. » (Art. 3.) Cet édit d'union fut reconstruit et juré *loi fondamentale* du royaume, le 18 octobre de cette année 1588, aux États de Blois. Ce fut dans cette occasion qu'Honoré du Laurens, avocat général au parlement de Provence, entreprit d'en faire l'éloge, et publia un excellent ouvrage intitulé: *Henoticon* ou Edit du roi Henri III pour réunir ses sujets à l'Église catholique: le Continuateur de Fleury dit qu'il y raisonneoit sagement sur la nécessité d'une seule religion. (Liv. 178, n. 50.)

Nous croyons devoir avertir que, sur l'histoire de la ligue, il nous est impossible de relever toutes les expressions ou réflexions de l'auteur, qui ne sont pas conformes à nos principes. On a pu voir assez que les nôtres sont toujours ceux de l'Église ou de ses chefs, et que ceux de notre historien semblent lui avoir été, trop souvent, imposés par les circonstances de sa position et par l'influence du siècle où il écrivoit.

peuples et la réforme entière du gouvernement, on indiquoit l'assemblée des états généraux à Blois pour les premiers jours d'octobre.

C'étoit là où l'orgueil devoit paroître au point suprême de l'élevation, mais pour donner un exemple plus effrayant, en tombant de plus haut. Guise, parvenu à ce terme fatal où il n'y avoit plus de milieu entre régner et périr, n'épargna rien pour faire la loi à son maître. Il s'agissoit uniquement pour cela, au moins dans les formes accoutumées, de dominer les suffrages, en faisant composer les états de députés qui ne fussent que ses organes; ce qui ne lui fut pas difficile, avec le pouvoir qu'il exerçoit principalement dans les provinces qui environnent la capitale, et avec l'ascendant général qu'il avoit sur les trois ordres de l'état. Mais que ne peut pas contre un sujet, le souverain qui sait l'être un instant! Guise par ses hauteurs et quelques menaces indiscrètes, et plus encore sa soeur la duchesse de Montpensier par le délire de sa fureur, précipita ce moment: la duchesse portoit à son côté des ciseaux d'or qu'elle affectoit de montrer, et qu'elle s'étoit vantée de tenir tout prêts à faire au roi la tonsure monacale. Cependant tant d'audace, et la patience inexplicable du roi, faisoient trembler bien des amis du duc. Plusieurs le conjurèrent de ne point abuser de la fortune, de ne pas pousser le roi au désespoir, mais sans pouvoir lui persuader que Valois fût jamais capable d'un coup de vigueur. On mit sous son couvert un billet anonyme, qui lui donnoit avis du dessein qu'avoit le roi de le faire poignarder: il lut froidement, écrivit au bas, *il n'oseroit*, et le jeta sous la table. Mais l'excès de la mollesse avoit enfin fait place dans Henri à l'excès contraire. Le 23 de décembre, durant les états, comme le duc étoit des premiers au conseil, on l'avertit que le roi avoit quelque chose de particulier à lui communiquer. Il sort de la salle, il entre dans l'antichambre du roi, et comme il étoit embarrassé à lever la portière, un assassin lui saisit son épée, et de l'autre main lui plonge un poignard dans la poitrine; d'autres au nombre de huit le criblent de coups¹. Il

¹ Ces assassins étoient au nombre de 45, choisis parmi les gardes. Le brave Crillon, à qui le roi avoit proposé de faire le coup, s'en étoit excusé en disant qu'il se battoit volontiers en duel avec le duc, et promettoit de le renverser mort; mais

pousse un grand soupir ; il se débarrasse encore de leurs mains, mais pour aller tomber à l'autre bout de la chambre, où il expira en disant : Mon Dieu, ayez pitié de moi. Le cardinal de Guise son frère fut arrêté au même instant, et massacré le lendemain (1588).

Ainsi mourut à l'âge de quarante-deux ans, le duc de Guise, dit le Balafré, qu'on peint tout en noir, en disant qu'il surpassa jusqu'à son père en qualités brillantes, bonnes et mauvaises. Il auroit été le plus grand homme de son siècle, non seulement de son siècle, mais de la plupart des siècles, si les révolutions, s'il s'étoit contenu dans le rang où la Providence avoit fait naître, et il auroit de même été le plus grand roi, si elle l'avoit placé sur le trône où il tenta malheureusement de monter¹. Dès qu'il eut expiré, Valois alla trouver sa mère, et lui dit d'un ton triomphant : Le roi de Paris n'est plus, madame, et je règne désormais sur tout le royaume. Catherine, attaquée de la maladie dont elle mourut peu de temps après, répondit languissamment : Fasse le ciel, ô mon fils, que cette mort au contraire n'anéantisse pas entièrement votre royauté ! Ce n'est pas tout que de tailler, il faut savoir coudre, et avoir pris les mesures. Au bout de quinze jours, elle finit, pour ainsi dire, sans qu'on y songeât, après avoir tout fait sous les règnes déplorables de ses trois fils, dont les révolutions la

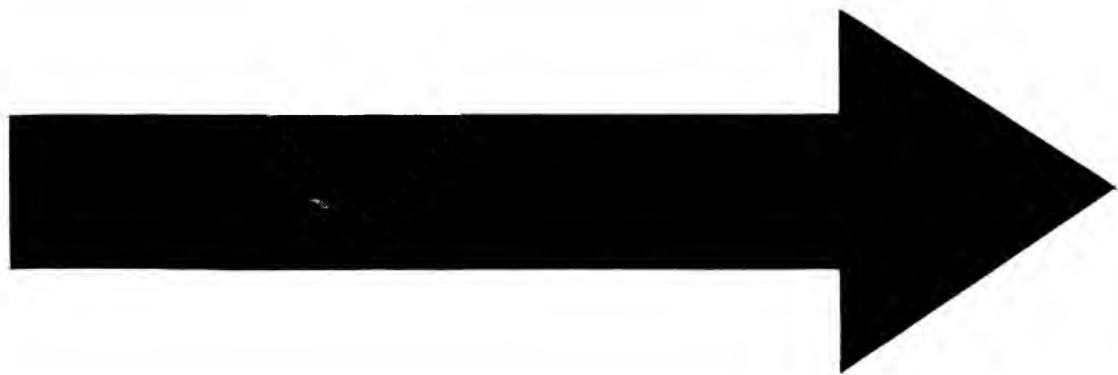
que le métier de bourreau ne lui convenoit point. « Après ce meurtre, dit le président Hénaut, le roi fit deux fautes qui lui enlevèrent tout le fruit qu'il pouvoit en retirer : de n'avoir point fait arrêter à Lyon le duc de Mayenne frère du duc Henri, et de n'être point venu à Paris renvoyer les principaux chefs de la ligue. »

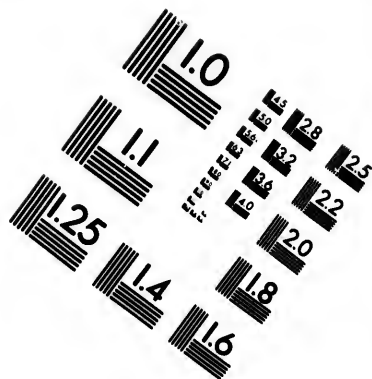
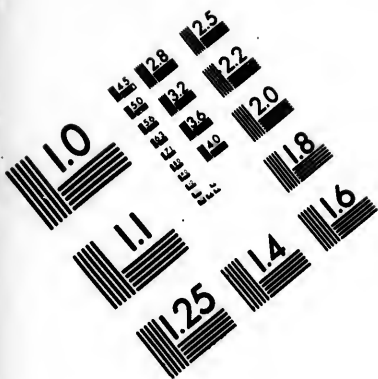
¹ Nous ne voyons nulle part que cette assertion soit fondée, et la conduite du duc de Guise nous prouve même le contraire, au moins pour la durée de la vie du roi. Quant à la prétention de lui succéder, si toutefois elle fut réelle, nous ne pensons pas qu'on doive lui en faire un si grand crime aujourd'hui, non plus qu'alors, où la *soveraineté du peuple étoit reconnue*, d'abord par les sectaires qui les premiers l'avoit proclamée, et ensuite par les ligueurs, c'est-à-dire par tout ce qu'il y avoit en France de catholiques *non indifférents*. Quoi qu'il en soit, « l'assassinat d'un héros, dit Feller, et d'un prêtre rendirent Henri III exécration aux yeux de tous les catholiques, sans le rendre plus redoutable. Les hommes qu'il venoit de faire mourir étoient adorés, le duc surtout. Autrès de lui tous les autres princes paroissent étoient adorés, le duc surtout. Autrès de lui tous les autres princes paroissent étoient adorés, le duc surtout. Autrès de lui tous les autres princes paroissent étoient adorés, le duc surtout. Autrès de lui tous les autres princes paroissent étoient adorés, le duc surtout. »

, on indi-
es premiers

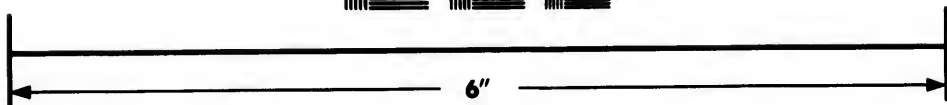
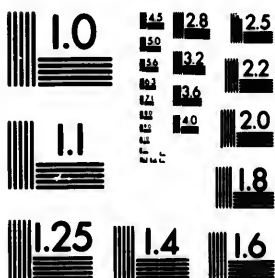
suprême de
trayant, en
fatal où il
pargua rien
ement pour
dominer les
qui ne fus-
tile, avec le
provinces qui
l qu'il avoit
s contre un
Guise par ses
us encore sa
e sa fureur,
é des ciseaux
vantée de te-
Cependant
pi, faisoient
èrent de ne
u désespoir,
mais capable
a billet ano-
pi de le faire
n'oseroit, et
oit enfin fait
abre, durant
seil, on l'a-
lui commu-
re du roi, et
ssin lui saisit
dans l'a poi-
coups¹. Il

ardes. Le brave
en disant qu'il
ser mort ; mais





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4303

1.5
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

10
11
12
13
14

font mieux connoître que tous les portraits qu'on en pourroit tracer.

Henri qui venoit de frapper un coup si hardi, et vraiment décisif s'il en avoit su profiter, ne fut roi qu'un moment : épuisé par cet effort, il retomba aussitôt après dans son affaïssement habituel. Tout étoit à Paris dans l'incertitude et dans la consternation. On avoit vu le roi commander et agir en maître. On croyoit qu'il avoit repris la vigueur et les nobles élans de ses premières années. S'il se fût aussitôt montré à cette capitale, suivi de quelques troupes qu'eussent appuyées les sujets fidèles qu'il conservoit dans la magistrature et parmi les meilleurs bourgeois, il eût réduit les chefs de la rébellion à se bannir eux-mêmes, et la populace sans guides à fléchir sous l'autorité. Il se contenta d'envoyer un négociateur ; et les séditeux jugeant par-là qu'on les craignoit, ne craignirent plus eux-mêmes. En quelques moments, l'excès de la terreur se convertit en une fureur dont les excès plus grands encore remplissent toutes nos histoires. On sait que le grand Harlai, et les plus dignes magistrats avec lui, furent trainés à la Bastille ; que la Sorbonne, après la retraite des plus graves docteurs¹, prononça que les Français, déliés du serment de fidé-

¹ Nous n'avons trouvé nulle part qu'il y ait eu *retraitte des plus graves docteurs*. Suivant le P. Fabre (*liv. 178, n. 83*), il fut présenté aux docteurs de la faculté de Paris une requête de la part du prévôt des marchands et des échevins de la ville ; tendant à en obtenir une décision sur ces deux cas de conscience : 1.^o Si les Français étoient effectivement déliés du serment de fidélité et d'obéissance qu'ils avoient prêté au roi ; 2.^o S'ils pouvoient prendre les armes et s'unir ensemble, faire des levées d'argent et contribuer pour la défense et conservation de la religion catholique, apostolique et romaine en France ; s'opposer aux détestables desseins du roi et de tous ses adhérents depuis qu'il avoit violé la foi publique dans les états de Blois, au préjudice de la religion catholique, de l'édit de la sainte union et de la liberté des états. Après le 7 de janvier (1589), la sacrée faculté assemblée en Sorbonne, au nombre de soixante et dix docteurs, après les cérémonies d'usage et une longue délibération, prononça affirmativement sur les deux questions, (ce qui étoit s'aroger un droit qu'elle refusoit au pape dans d'autres circonstances ; mais cette fois elle ordonna que son décret seroit envoyé à Rome afin que le pape daignât l'appuyer de son autorité.) Le 7 avril, la même faculté arrêta que le nom de Henri seroit effacé du canon de la messe, avec les prières qu'on faisoit pour le roi. Les villes les plus importantes du royaume (Paris, Rouen, Dijon, Lyon, Toulouse) soulevées comme de concert, se donnent au duc de Mayenne déclaré lieutenant-général de l'état royal et couronné de France, et se révoltent ou-

lité qu'ils avoient prêté au roi, devoient prendre les armes contre lui pour la défense de la religion catholique; que les prêtres et les religieux, soufflant en chaire et dans les confessionnaux le feu de la révolte, vomirent de toute part des torrents d'imprécations contre leur souverain, et ne le nommoient plus que Henri de Valois; qu'on abattit ses armes et ses statues, qu'en foulant ses images aux pieds, on adressoit au ciel des vœux sacrilèges pour qu'on pût faire le même traitement à sa personne; que le duc de Mayenne accouru de Lyon où il avoit été manqué d'une heure par un gros de royalistes, fut institué lieutenant-général du royaume, avec la même puissance que s'il n'y avoit plus eu de roi (1589).

La défection ayant bientôt gagné les provinces, de telle sorte qu'il n'y avoit presque plus de places qui ne fussent au pouvoir des ligueurs ou des calvinistes, et le roi se voyant près d'être investi par les ligueurs dans la ville de Tours, ce prince, réduit aux dernières extrémités, prit le parti, tout sincèrement attaché qu'il fût toujours à la foi romaine, de s'aller jeter entre les bras du roi de Navarre, demeuré seul chef des calvinistes depuis la mort du prince de Condé, arrivée l'année précédente. C'étoit sans doute la voie sûre pour réparer ses malheurs, si la valeur eût suffi contre le fanatisme. Dès que les deux rois marchèrent sous les mêmes drapeaux, la victoire, invariablement contraire aux calvinistes, tandis qu'ils avoient tourné leurs armes contre la patrie, s'attacha inséparablement aux mêmes armes employées pour le salut de l'état. Après autant de triomphes remportés par les deux rois, que d'obstacles opposés à leur marche depuis Tours jusqu'à Paris, ils vinrent se présenter devant cette capitale avec une armée florissante de quarante mille hommes. La ville, avec un nombre de troupes infiniment disproportionnées à sa vaste enceinte, mal disciplinées, enrégimentées confusément, et sachant à peine faire usage de leurs armes; Paris, avec de pareils défenseurs, ne pouvoit échapper à tant de bataillons aguerris, que par un miracle ou par un forfait.

vertement contre le roi. On ne le regardoit plus que comme un assassin et un parjure, *tel qu'il étoit en effet*, dit Feller. Le pape l'excommunia, etc. » (*Art. Henri III*).

Dans le grand nombre des enthousiastes séculiers et réguliers qui l'habitoient, il se trouvoit un jacobin de vingt-deux ans, jeune homme sombre et atrabilaire, d'une audace à tout oser sous l'air du sang-froid et de la réserve, de mœurs corrompues, passionné pour la considération et la familiarité des grands. Quelques propos couverts, sortis de sa bouche, parvinrent à la furie de la ligue, l'effrénée Montpensier. Elle le fit venir chez elle, l'entretint souvent et long-temps en particulier; et l'on dit que cette femme, peu scrupuleuse en tout genre, ne rougit pas de lui accorder le prix infame auquel ce vil libertin mit son parricide. Sous ces horribles auspices, il sort de Paris muni de quelques lettres surprises à des citoyens connus pour leur fidélité, et se fait présenter au roi dans son quartier de Saint-Cloud, sous prétexte d'affaires importantes qu'il ne peut communiquer qu'à sa Majesté seule. Le roi s'avance au-devant de lui, prend les lettres, et dans le moment qu'il lisoit avec attention, le scélérat tire de sa manche un poignard empoisonné et le lui enfonce dans le ventre. L'assassin fut sur-le-champ mis en pièces par un zèle imprudent qui ne servit qu'à l'impunité de ses complices. Le roi mourut dès le lendemain 2 août de l'année 1589, la trente-huitième de son âge, et de son règne la quinzième.

Mais aussitôt que sa blessure eut été jugée mortelle, il se confessa, et obtint l'absolution des censures prononcées contre lui pour le meurtre du cardinal de Guise, puis reçut la communion avec des dispositions qui touchèrent tous les assistants. Il dit qu'il avoit appris de Jésus-Christ à pardonner, et qu'il pardonnoit de bon cœur à tous les auteurs de sa mort; que sa seule peine, en mourant, étoit de laisser en butte à tant de calamités les Français qu'il avoit toujours aimés avec une tendresse de père. Ensuite il déclara que le roi de Navarre seul avoit droit au trône; qu'on devoit d'autant moins s'arrêter à la différence de religion, qu'une âme si droite et si franche ne pouvoit manquer tôt au tard de rentrer dans le sein de l'Eglise. Puis le faisant approcher, il l'embrassa tendrement, et le tenant serré sur son sein, il lui dit, les yeux levés au ciel, et d'un ton comme inspiré : Tenez pour certain, mon cher beau-frère, qu'à moins de vous faire catholique, vous

ne serez point roi de France. A ce spectacle attendrissant, tout le monde éclata en sanglots; on ne vit plus que les qualités aimables du dernier des Valois, bon ami, excellent maître à ses gens, adoré de ceux qui entroient dans son commerce, bienfaisant envers tout le monde, magnifique dans ses libéralités, et donnant avec des grâces qui surpassoient encore ses dons; en un mot, doué de toutes les qualités qui font des particuliers aimables, mais qui étant seules, ou accompagnées de nonchalance et de frivolité, ne font jamais que des souverains méprisables : prince néanmoins véritablement à plaindre, en ce qu'il eut à vivre dans les circonstances les plus malheureuses. Les défenseurs de son autorité, au moins dans ses derniers revers, furent les ennemis de sa religion, et les défenseurs de sa religion furent les ennemis tant de son autorité que de sa personne. Les huguenots lui avoient fait la guerre, comme à l'ennemi de leur secte, et les ligueurs l'assassinèrent à cause de son union avec le chef des huguenots¹.

Le roi de Navarre, aussitôt après la mort de Henri III, prit à l'âge de trente-six ans le titre de roi de France, et se fit nommer Henri IV : nom si justement cher aux Français, que les meilleurs rois depuis n'ont aspiré qu'à lui ressembler. Cependant la cour et l'armée catholique parurent fort incertaines sur le parti qu'elles prendroient à son égard. On convenoit du droit incontestable qu'il avoit à la couronne, et de toutes ses grandes qualités, si propres à réparer les malheurs du royaume : mais il étoit calviniste; et nos vieux Français, jusque dans le métier licencieux des armes, avoient pour leur religion un attachement à peine croyable de nos jours. Emporté par son attrait sympathique pour un héros, le brave Givri, sans délibérer, vint lui jurer une fidélité inviolable, en lui disant : Vous êtes le roi des braves, vous ne serez abandonné

¹ Il nous semble qu'il n'est pas plus juste d'attribuer aux ligueurs le fait d'un misérable esprit foible, Jacques Clément, que d'attribuer aux adversaires de la ligue le double assassinat du duc et du cardinal de Guise : les crimes sont personnels aussi-bien que les vertus. Un savant critique nous apprend que les pères Steill et Dolmans, dominicains, ont publié des dissertations pour prouver que l'assassin de Henri n'étoit point Jacques Clément, mais un huguenot qui s'étoit revêtu de ses habits après l'avoir tué. C'est à ceux qui ont lu ces dissertations, à juger à quel point la vraisemblance y est portée. (*V. Fell. art. J. Clém.*)

que des lâches. Quant aux soldats, incapables de ménagement même en présence du monarque, ils enfonçoient fièrement leurs chapeaux, ou, les jetant par terre avec emportement, ils se disoient les uns aux autres, en se frappant dans la main : Plutôt mourir, que d'avoir un roi huguenot ! Les grands, avec plus de réserve et un morne silence, donnoient beaucoup plus à craindre. Il fut résolu néanmoins qu'on reconnoîtroit Henri de Bourbon pour roi de France, s'il vouloit promettre de quitter l'hérésie, et de rentrer dans le sein de l'Eglise, selon les vues du roi défunt, qui avant d'expirer l'avoit déclaré son successeur, en ajoutant qu'il ne pouvoit s'assurer la couronne qu'en se faisant catholique ¹.

Henri IV, avec un fond de religion dont il donna cent fois des marques frappantes, malgré le dérèglement de ses mœurs, incapable par son seul caractère de jamais faire un jeu des choses saintes, ne tenoit pas bien fortement au calvinisme, puisqu'en assez peu de temps il l'avoit quitté par crainte, foible mobile pour l'âme d'un héros, et ne l'avoit repris que par un respect humain, appuyé de la politique ; mais il ne vouloit point qu'à un âge fait, et sur le trône qu'il tenoit de sa naissance, son changement parût une seconde fois, ou arraché par la force, ou dirigé par l'intérêt. C'est ce qu'il répondit aux propositions que le duc de Luxembourg lui alla faire dans son camp de Meudon de la part des autres seigneurs catholiques. Dès lors néanmoins il s'engagea, foi et parole de roi, à se faire instruire, sous six mois, par des personnages éclairés, et, s'il étoit nécessaire, dans un concile national, auquel il se soumettoit sincèrement. En attendant, il promettoit de conserver en France la religion catholique dans toute son intégrité, tant pour le dogme que pour la discipline, les observances communes et le régime hiérarchique. Ce traité fut passé en règle

¹ La loi de la catholicité pour nos rois est écrite comme la loi salique, dit le cardinal du Perron, *ès cœurs des Français* ; et porte qu'un prince hérétique ne sauroit siéger sur le trône des Clovis, des Charlemagne, des saint Louis, des princes très-chrétiens, des Fils aînés de l'Eglise. (Aux états de 1614.) Cette loi d'ailleurs avoit été jusqu'à cette époque le fondement du droit public de toute la chrétienté ; et rien en France ne sauroit prescrire contre elle, parce qu'elle y est loi fondamentale de la monarchie. Dès l'instant où la force imposeroit sur le trône un prince hérétique, celui-ci ne seroit plus un roi, mais un chef de république.

le 4 d'août, puis juré et signé par le roi d'une part, et de l'autre par les seigneurs et les officiers, à l'exception de quelques faux zélateurs, qui montrèrent alors, par leur retraite, qu'ils avoient autre chose en vue que la religion dont ils avoient fait tant de bruit. Quoique l'armée royale se trouvât diminuée par cette défection, au point d'être obligée à lever le siège de Paris, le généreux monarque dit qu'il aimoit mieux cent bons sujets que deux cents d'équivoques, et permit publiquement aux mutins de se retirer.

La ligue de son côté proclama roi, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, qui avoit été arrêté aux états de Blois avec les parents et les amis du duc de Guise, et qui étoit prisonnier à Fontenay-le-Comte en Poitou. On ne prononçoit qu'avec exécution dans Paris le nom du roi légitime, ou plutôt on ne le nommoit pas autrement que le Navarrois ou le Béarnais. La frénétique Montpensier, peu contente du meurtre d'un roi, n'aspiroit qu'à étendre le parricide à celui qui l'avoit remplacé. Mayenne, tout modéré qu'il étoit par tempérament, se prêtoit par séduction à la frénésie de sa sœur. Les docteurs renouvelèrent et aggravèrent contre Henri de Bourbon, comme apostat et relaps, la décision qu'ils avoient rendue contre Henri de Valois¹. Le personnage couronné et nommé Charles X étant descendu, après cinq à six mois, de son trône de théâtre au tombeau, la discorde et la confusion n'en devinrent que plus grandes. Mayenne porté par les Seize, et dépositaire de l'autorité suprême; le jeune duc de Guise, fils aîné du défunt, et chéri par la duchesse de Montpensier, au-delà, dit-on, de ce qui convenoit à une tante²; le duc de Lorraine, chef de cette maison,

¹ Ils décidèrent qu'on ne pouvoit reconnoître Henri de Bourbon pour roi de France, quand même il se feroit catholique, à cause du danger évident de dissimulation et de perfidie. (7 mai 1590.)

² Voilà la troisième accusation de la même nature, et la plus grave pour une femme, sans que l'auteur cite aucun témoignage. Après quelques recherches, nous découvrons qu'il puise dans l'*histoire universelle* du président de Thou. Tout en reconnoissant le mérite de cet ouvrage sous le rapport littéraire, il est bon d'avertir le lecteur de l'esprit qui a présidé à sa rédaction. *Audax nimium*, dit un critique moderne; *hostis Jesuitarum implacabilis*; CALUMNIATOR GUISORUM; *Protestantium exscriptor, laudator, amicus; sedi apostolicæ et synodo Tridentinæ totique rei catholicæ parum æquus*. La liberté, dit Feller, ou si l'on veut la partialité avec laquelle il parle des papes, du clergé, de la maison de Guise, et une cer-

et d'autant plus offensé de l'ambition d'une branche cadette, qu'il avoit pour femme une sœur du feu roi ; le roi d'Espagne surtout qui faisoit couler les doublons dans les mains des factieux, et qui promettoit jusqu'à deux millions d'or pour pousser la guerre contre les huguenots, outre qu'il avoit épousé, comme le duc de Lorraine, une sœur de Henri III : c'étoient là autant de concurrents au trône, non moins contraires les uns aux autres qu'au monarque légitime. Enfin les Seize mirent le comble à la confusion et au désordre, par la mort des trois magistrats qui ne leur permettoient pas d'élever assez rapidement l'Espagne sur les ruines de leur patrie. Brisson qu'ils avoient créé premier président, et qui répondit mal à leurs vœux, Larcher, conseiller au parlement, et Tardif, conseiller au châtelet, sans preuve ni formes juridiques, passèrent indignement par la main du bourreau. Le cardinal de Gondi, évêque de Paris, pour les mêmes raisons ou par la crainte d'un même traitement, fut réduit à se retirer sourdement, et à se bannir de son église. Les Seize, en un mot, se portèrent à de tels excès, que Mayenne lui-même en fit pendre quatre des plus furieux.

Avant ce coup de vigucur, qui mit fin à leur tyrannie, et rendit la paix beaucoup moins difficile, le héros reconnu pour roi par la plus saine et la plus noble partie du royaume, avoit bien autrement avancé ses affaires par la suite continue de ses grands exploits. Le combat d'Arques où il passa sur le ventre à des troupes trois fois plus nombreuses que les siennes ; la marche triomphante où il enleva toutes les places depuis le fond de la Normandie jusqu'à Tours, et de Tours jusqu'aux approches de Paris ; la bataille d'Ivry (1590), où sans compter les bataillons, et ne donnant que son panache pour signal de ralliement au milieu de la mêlée, il mit tellement en déroute, et les troupes de la ligue, et les secours d'Espagne, qu'il leur enleva tous leurs étendards : tant de faits étonnants portèrent l'alarme à Paris, qui en effet se vit bientôt assiégé par le roi, et qu'il eût emporté sur-le-champ, si la seule image de sa capitale prise d'assaut ne lui eût

taîne disposition à adoucir les fautes des huguenots, et à faire valoir les vertus et les talents de cette secte, firent soupçonner qu'il avoit des sentiments peu orthodoxes ; et l'on ne doit pas s'étonner que son *Histoire* ait été condamnée à Rome par un décret du 9 novembre 1609, et de nouveau le 10 mai 1757.

fait horreur. « Je suis, disoit-il, le vrai père de mon peuple, je ressemble à cette mère de Salomon reconnue pour la véritable; j'aimerois quasi mieux n'avoir point de Paris, que de l'avoir tout ruiné et rempli du sang de mes sujets. » C'est ce qui donna le loisir au duc de Parme d'y amener un nouveau secours d'Espagnols. Mais avant cette délivrance, par quel affreux châtement la faim, plus cruelle que le fer et feu, ne fit-elle pas expier à cette ville ingrate sa révolte contre le meilleur des rois! Ici, comme en tant d'autres endroits, où la plume ne suffit pas à l'abondance des matières, nous ne pouvons qu'en présenter quelques traits, et laisser à juger du reste. On fit à l'instigation de la duchesse de Montpensier, avec des os de morts réduits en farine, un pain dont moururent tous ceux qui en mangèrent¹. On alla par les rues à la chasse des enfants, qui devinrent en grand nombre la proie des faméliques, et l'on vit des mères dévorer leurs propres enfants.

Sixte V cependant persuadé par des ambassadeurs de la ligue, que les affaires du roi de Navarre étoient absolument désespérées, envoya le cardinal Gaétan en France, avec le titre de légat, et trois cent mille écus pour se faire mieux écouter. Le légat n'étoit pas encore parti, que le pape apprit l'état véritable des choses par le duc de Piney, François de Luxembourg, ambassadeur des catholiques royalistes, lequel se voyant devancé par ceux de la ligue, écrivit au pontife pour le tenir en garde contre leurs impostures. On put alors saisir le vrai sens de ce que Henri IV avoit dit au roi son prédécesseur, fort alarmé des censures pontificales, quand, pour relever son courage, il lui tint ce propos militaire : Allons prendre Paris, et vous serez bientôt absous. Le cardinal de Joyeuse qui se trouvoit à Rome, lui avoit écrit d'un autre style, mais dans le même sens, que s'il étoit une fois le maître de son royaume, le pape seroit bientôt apaisé. Sixte V en effet changea toutes les instructions qu'il avoit données en premier lieu à son légat, et ne lui prescrivit plus ensuite que de s'employer pour les intérêts de la religion, de ne pas se déclarer ennemi du roi de Navarre, de rester neutre dans les prétentions temporelles des

¹ De Thou, l. 93. Davil. l. 11. Mém. de la Ligue, t. IV, p. 272.

princes, et de consentir à tout, pourvu que le roi qu'on choisiroit fût français, agréable à la nation, et soumis à l'Eglise. Ce n'étoit donc pas un lâche respect humain qui faisoit prononcer à Rome, ou des absolutions, ou des anathèmes; mais la crainte de renouveler les troubles de l'état, en relevant un parti censé abattu sans ressource, et en humiliant celui que l'on croyoit faire triompher avec lui la religion. Nous ne prétendons point par-là justifier pleinement la conduite de ce pape, du reste fort indifférente à la gloire du siège apostolique; mais au moins se souvint-il en cette rencontre de la maxime capitale qui devoit diriger le vicaire du monarque éternel dont l'empire n'est pas de ce monde; ce que méconnut entièrement son légat, imbu des principes ultramontains dans toute leur étendue. Par son infidélité à ses instructions, ce ministre de paix ne fut qu'un flambeau de discorde, et ne servit qu'à irriter l'incendie qu'il avoit commission d'éteindre.

Gaétan ou Cajétan¹ n'eut pas honte de figurer dans cette scène fanatique qu'on nomma procession de la ligue, et où se trouvèrent les ligueurs les plus fougueux, prêtres et moines au nombre de douze cents, l'évêque de Senlis à la tête, tenant d'une main le crucifix, et de l'autre une hallebarde. Les moines avoient la cuirasse par dessus leurs habits, le casque sous le capuchon, et les uns de vieux mousquets en main, les autres des piques ou des sabres rouillés. Le personnage qui attira principalement les regards, fut un Feuillant boiteux, nommé le père Bernard, où le Petit-Feuillant. L'espadaon à la main, et dans un mouvement perpétuel, il escrimoit, tantôt à la tête, tantôt à la queue de la procession, avec une agilité qu'on trouvoit surtout admirable dans un boiteux. Tous les autres marchaient gravement sur deux lignes, chantant des cantiques, et pour refrain ces paroles de Job : *La vie de l'homme sur la terre est un combat sans relâche*. Il se faisoit cependant des décharges continuelles d'arquebuses, qui n'étoient rien moins qu'amusantes pour le légat. Il dissimula quelque temps ses frayeurs, mais quand il eut vu tomber un de ses gens à ses côtés, il n'y put plus tenir, et se retira d'un pas beaucoup plus

¹ De Thou, l. 98. Dav. 11. L'Etoile, t. 11, p. 11.

accélééré qu'il ne convenoit à la cérémonie. On rassura la multitude, en lui disant, au nom du prélat, que cette âme s'étoit envolée droit au ciel, et qu'un légat du saint Siège savoit bien ce qui en étoit ¹.

Sixte V n'eut pas le temps de redresser les écarts de son ministre; il mourut le 27 d'août de cette année 1590, âgé d'environ soixante-neuf ans, après un pontificat qui n'avoit duré que cinq ans quatre mois et trois jours, et qui est néanmoins l'un des plus justement mémorables. Au nom seul de Sixte V est tellement attachée l'idée d'un grand pape et d'un grand prince, qu'on ne peut rien ajouter aux impressions qu'il réveille dans tous les esprits. Selon la maxime de Vespasien, qu'un prince doit mourir debout; malgré les douleurs vives de sa dernière maladie, il mourut en travaillant sans relâche pour le bien de l'état et de la religion, après avoir néanmoins satisfait, avec beaucoup de piété, à tous les devoirs du chrétien. Ce pontife, si redouté pendant sa vie, n'eut pas plus tôt les yeux fermés, que les Romains se plaignant des tributs dont ils se disoient accablés, coururent au Capitole briser la statue qu'ils lui avoient érigée quelque temps auparavant. C'est ce qui donna lieu au sage décret par lequel le sénat défendit de plus ériger de statue à un pape vivant. Comme on trouve du mystère dans tout ce qui regarde les grands hommes, on a observé que le mercredi étoit le jour heureux de Sixte V, qui prit naissance, reçut l'habit de saint François, le généralat de l'ordre, le cardinalat, la papauté, et fut même couronné ce jour-là.

Le cardinal Castagna, noble Génois, que Sixte avoit regardé comme le plus digne membre du sacré collège, et comme son successeur prochain, fut en effet élu pape, sous le nom d'Urban VII, dès le 15 de septembre: mais il mourut au bout de

¹ Ceci est une plaisanterie que nous appelons calvinienne ou voltairienne. Elle ne se trouve ni dans l'histoire de l'abbé Racine ni dans le continuateur de Fleury, quoiqu'ils donnent ici l'un et l'autre plus de détails que notre auteur.

Quant à cette procession même, voici ce que nous lisons dans une note sur l'art de vérifier les dates. (*Art. Henri IV.*) « Quelques-uns néanmoins prétendent que cette scène est une fiction de Jacques Gillot, doyen des conseillers-clercs du parlement, et l'un des auteurs de la Satyre-Menippée. » Cette satyre est un ouvrage où l'on tourne finement en ridicule les derniers états de la ligue et les manœuvres de ses chefs.

treize jours, tout le monde fondant en larmes, excepté lui-même, qui tout au contraire bénit le Seigneur de lui épargner le compte formidable qu'il auroit eu à lui rendre d'un ministère où tant d'autres avoient démenti les plus heureuses espérances.

On élut le 5 décembre de cette même année 1590, le cardinal Sfondrate¹, noble Crémonais, qui prit le nom de Grégoire XIV. Ce nouveau pape ne tarda point à prouver par sa conduite la sagesse des derniers sentiments de son prédécesseur immédiat. Il perdit sur le saint Siège, presque aussitôt qu'il y fut élevé, une bonne partie de l'estime qu'il avoit acquise dans les rangs inférieurs : il parut peu capable, aux gens même de sa nation, de soutenir la dignité du souverain pontificat². Doué d'une piété éminente, d'une chasteté angélique, d'une sobriété qui ne se permit l'usage d'un peu de vin que dans la langueur de la vieillesse ; mais crédule et facile, sans élévation dans l'âme, et sans aucun usage du monde, il se plia servilement aux vues intéressées du roi d'Espagne dont il étoit né sujet. Ce fut cette partialité pusillanime, jointe à un zèle déplacé, qui lui fit renouveler les excommunications contre Henri IV, le déclarer déchu de la couronne, et absoudre ses sujets du serment de fidélité. Il promit encore aux ligueurs un subside de quinze mille écus par mois, avec un secours de huit mille hommes, qu'il leur envoya sous le commandement du duc de Montemarciano son neveu. Ainsi éloigna-t-il la conversion d'un prince prêt à se faire instruire, mais indocile à la menace, et plus encore à la contrainte.

Le parlement qui avoit été érigé ou transféré à Tours dès le temps de Henri III, et la chambre de Châlons qui en faisoit partie, condamnèrent au feu les lettres de ce pontife qui avoient été publiées à Paris, et décrétèrent de prise de corps le nouveau nonce qui en avoit été porteur. Des évêques, sans pousser

¹ Suivant les auteurs de l'Art de vérifier les dates, et suivant Feller et d'autres critiques, c'est pendant le conclave où Sfondrate fut élu, que furent composées, par les partisans du cardinal Simonelli, les fameuses prophéties sur les papes, attribuées faussement à saint Malachie, évêque d'Armagh, en Irlande, mort au douzième siècle.

² Ciacon, in Vit. Pontif. Card. t. IV, p. 224, etc.

la chaleur si loin, s'assemblèrent à Nantes (1591), et déclarèrent que ces décrets étoient contraires aux canons et aux conciles, à l'esprit de l'Eglise universelle, aussi-bien qu'aux usages constants de l'église gallicane¹; en un mot, qu'ils étoient abusifs dans le fond et dans les formes. Au milieu de ces troubles, le cardinal de Joyeuse ne laissa pas de célébrer dans son archevêché de Toulouse, un concile provincial dont les sages et nombreux réglemens, toujours conformes à ceux de Trente, marquèrent l'esprit de foi et d'unité qui continuoit d'animer le clergé du royaume. Le roi lui-même, dans un édit qui accusoit le pape de précipitation et son nonce d'une imprudence extrême, renouvela la promesse de se faire instruire qu'il avoit jurée solennellement en montant sur le trône².

Dans la tranquille Italie, et surtout à Rome où le génie de Sixte V sembloit encore présider à l'ordre public, on avoit des spectacles bien différens, et véritablement dignes de fixer les regards chrétiens. Tels furent par excellence les derniers moments de la vie angélique de saint Louis de Gonzague, entré depuis cinq à six ans dans la compagnie de Jésus. Ce prince, aîné de sa branche, avoit porté en religion toutes les vertus que présupposent, et le sacrifice d'une souveraineté, et l'innocence conservée sans tache au sein de la grandeur³: âme pure, et déjà si dégagée de la rouille commune aux vertus des saints mêmes, que souvent il passoit le terme où le juste tombe sept fois sans trouver la moindre faute à se reprocher, quoique personne ne redemandât jamais un compte plus sévère de ses œuvres à sa conscience. Le grand sujet d'un repentir qui lui

¹ L'usage constant de cette église étoit cependant de n'avoir jamais eu ni voulu avoir un roi qui ne fût pas catholique. Toutes les censures du pontife romain, lesquelles étoient conformes aux usages du saint Siège, n'avoient d'autre but que de maintenir et conserver en ce point l'antique et saint usage de l'église gallicane.

² Pourquoi, au contraire, ne croirons-nous pas que les démarches du pontife et de son légat ne furent pas sans influence sur les motifs qui déterminèrent Henri à publier cet édit? Les censures portées alors, selon l'usage et les formes de l'époque, durent au moins rappeler au roi de Navarre la sagesse du conseil qu'Henri III lui avoit donné à son lit de mort: « Assurez-vous, mon cher beau-frère, que vous ne serez jamais roi de France, si vous ne vous faites catholique, et si vous ne vous soumettez à l'Eglise. »

³ D'Orléans, vie de saint Louis de Gonzague.

dura toute sa vie, ce fut d'avoir proféré quelques jurements parmi les troupes de son père, avant l'âge de sept ans, qu'il appelloit lui-même le temps de sa conversion, et auquel le cardinal Bellarmin son directeur témoigna qu'il avoit commencé à mener une vie parfaite. Une faveur non moins extraordinaire que cette âme privilégiée reçut du ciel, fut un don d'oraison si éminent, qu'en six mois il n'éprouva pas deux minutes de ces distractions importunes qui font si souvent gémir les âmes les plus unies à Dieu. Il étoit si versé dans l'art divin de méditer les choses éternelles, que Bellarmin se glorifioit d'en tenir bien des règles de son saint élève. Sa pénitence, malgré son innocence, étoit telle à l'âge de douze ans, que dès lors il prit la coutume de jeûner trois fois la semaine, souvent au pain et à l'eau, et de ne se nourrir en tout temps que des mets qu'il trouvoit les moins délicats. Il ne se chauffoit point, quelque froid qu'il pût faire. Il couchoit souvent sur la dure, s'appliquoit sur la chair des ceintures faites de molettes d'éperon, et suppléoit aux instruments ordinaires de pénitence, par bien d'autres tortures qui le mirent quelquefois tout en sang. Aussi la vie religieuse fut moins pour lui une peine qu'un adoucissement, par la dépendance où elle le mit de guides sages, qui se virent bien plus obligés à retenir qu'à exciter sa ferveur. Quant à lui, prévenu par son père qu'en quelque état qu'on pût s'engager, il falloit tâcher de s'y rendre parfait, et d'autant plus frappé de cette maxime que son état étoit plus saint, il ne mit jamais d'autres bornes à ses efforts. que l'impossibilité d'en faire davantage.

Fournissant ainsi en peu d'années une longue carrière, il fut trouvé mûr pour le ciel, qu'il n'avoit pas vingt-quatre ans. Après environ trois mois d'une maladie épidémique, fruit de sa charité à servir les malades dans un hôpital, les médecins l'avertirent qu'il ne pouvoit plus guère compter que sur huit jours de vie. Il en eut tant de joie, qu'un de ses jeunes confrères étant alors entré dans sa chambre : Savez-vous, lui dit-il, la bonne nouvelle qu'on vient de m'apprendre ? Je n'ai plus que huit jours à vivre ; disons, je vous prie, le *Te Deum*, pour remercier Dieu d'un si grand bienfait. Un autre jésuite étant survenu : Mon père, s'écria-t-il avec la même effusion de joie, nous nous en allons enfin, prenez part à mon bonheur.

Il écrivit dans les mêmes sentiments à la princesse sa mère, femme assez forte et assez chrétienne pour les partager, après avoir applaudi à sa retraite et à tous ses religieux sacrifices. « Si la charité, lui disoit-il, pleure avec ceux qui pleurent, et se réjouit avec ceux qui se réjouissent, vous apprendrez avec joie celle que j'ai moi-même de toucher au terme où l'on ne craint plus de perdre Dieu. Pour moi, je regarde mon départ comme la plus grande faveur du ciel, et je vous conjure de ne pas manquer de reconnoissance envers cette infinie bonté ; ce que vous feriez assurément, si vous pleuriez, comme mort, celui qui va vous attendre dans le vrai séjour des vivants, où bientôt réunis l'un et l'autre avec l'auteur de notre salut, nous goûterons un plaisir sans fin à célébrer ses miséricordes. »

Ses confrères et ses amis qui avoient plusieurs fois éprouvé les effets miraculeux de ses prières, le pressèrent avec les plus tendres instances de demander à Dieu le recouvrement de sa santé. Il leur répondit constamment par ces paroles de saint Paul : *Il est plus souhaitable de mourir.* Souvent il s'écrioit de lui-même, pressé par les vives ardeurs du divin amour : *Je désire d'être délié, et d'être avec Jésus-Christ.*

Les cardinaux de Gonzague et de la Rovère, ses parents, venoient souvent le visiter, et s'informoient de son état avec le plus vif intérêt. Le recteur, pour leur épargner ces mouvements, s'offrit à leur envoyer un journal exact de tout ce qui arriveroit au malade. Ils répondirent que ces visites non-seulement leur faisoient plaisir, mais profitoient beaucoup à leurs âmes. Comme le cardinal de Gonzague étoit tourmenté de la goutte, il se faisoit porter au chevet du malade, et ne le quittoit jamais qu'avec une peine sensible. C'étoit lui qui l'avoit aidé à surmonter les obstacles qu'on avoit long-temps opposés à sa vocation. Un jour le jeune saint lui dit avec un transport de reconnoissance : Que je vous regarde justement comme mon père ! c'est à vous que je suis redevable de tous les biens dont Dieu me comble. Ah ! mon cher fils, répondit le cardinal attendri jusqu'aux larmes, je vous dois beaucoup plus que vous ne me devez ; à l'âge près, vous êtes mon père et mon maître dans les choses de Dieu. Il dit ensuite : Oui, de tous les princes de ma maison, voilà le plus heureux.

Peu après, le malade demanda au savant Bellarmin s'il y avoit des âmes qui ne passassent point par le purgatoire. Je ne suis pas seulement persuadé qu'il y en a, répondit ce grand docteur; mais j'espère bien, mon enfant, que vous serez de ce nombre. Cette réponse le combla d'une si grande consolation, qu'il parut tout à coup abîmé en Dieu, et passa presque toute la nuit dans un état de ravissement. Revenu à lui, il dit d'un ton gai et le plus affirmatif, qu'il mourroit le jour de l'octave du saint Sacrement. Ce jour étant arrivé, sans qu'on le trouvât plus mal : Je mourrai cette nuit, répéta-t-il avec un nouveau transport de joie, je mourrai cette nuit. Cette ferme persuasion lui fit demander le saint viatique avec des instances auxquelles on ne put se refuser. Déjà le pape lui avoit envoyé la bénédiction apostolique, avec l'indulgence plénière des mourants; ce qui lui causa une joie mêlée de quelque chagrin, parce que le saint Père, en le prévenant ainsi, paroissoit honorer sa naissance. Entre toutes ses vertus, son humilité étoit si parfaite, qu'il avoit un vrai déplaisir d'être né grand. Tandis qu'il put parler, il proféra de temps en temps des passages de l'Écriture conformes à l'état où il se trouvoit; puis il demeura dans un grand calme, où s'efforçant encore de prononcer le nom de Jésus, il expira doucement la nuit de l'octave de la Fête-Dieu, 21 de juin 1591, âgé de vingt-trois ans trois mois et onze jours.

Dès qu'il eut rendu l'esprit, tout le monde se sentit pénétré de ce saisissement religieux qu'excite la mort des justes parfaits destinés pour patrons aux autres fidèles. On entendoit de toute part répéter ces paroles : C'étoit un vrai saint. On imploroit son secours, on lui baisoit les pieds et les mains, on recherchoit avec empressement les moindres choses qui lui avoient appartenu, ou dont il avoit fait usage. Bellarmin protesta qu'il sentit une répugnance invincible à offrir pour lui le saint sacrifice, dans la crainte de faire injure à celui qui ne veut qu'être honoré dans ses saints. Ce furent les mêmes témoignages de vénération dans toute l'étendue de Rome, où, malgré son penchant et son application à se faire ignorer, il étoit connu d'une infinité de personnes qui avoient été frappées à sa rencontre de l'air de sainteté répandu dans tout son

extérieur. Sainte Madeleine de Pazzi, célèbre alors par les dons extraordinaires dont le Seigneur la favorisoit, vit en esprit la gloire dont il jouissoit dans le ciel; et ne pouvant renfermer son admiration en elle-même : Je voudrois, s'écrioit-elle, pouvoir parcourir l'univers entier, pour dire en tout lieu que Louis, fils d'Ignace, est un grand saint. Bientôt les miracles de toute espèce rendirent la vénération universelle. Treize ans seulement après sa mort, sa pieuse mère eut la consolation de voir exposer canoniquement son portrait dans sa chapelle domestique : juste et douce récompense du soin qu'avoit pris cette princesse, vraiment chrétienne, de faire germer dans le cœur de son fils les vertus que l'Eglise commençoit à couronner, et qu'elle proposa dans la suite au culte public de tous les fidèles.

L'Espagne tranquille, au moins du côté de l'hérésie qu'on y avoit étouffée au berceau, donna aussi un nouveau citoyen à la Jérusalem céleste dans le cours de l'année 1591, le 14 de décembre, jour où mourut saint Jean d'Ypez, plus connu sous le nom de saint Jean de la Croix, digne coopérateur de sainte Thérèse dans la florissante réforme du Carmel. Comme il pensoit à quitter sans éclat un ordre où il cherchoit en vain ce qu'il avoit cru trouver parmi les enfants des prophètes, et à se retirer dans la chartreuse de Ségovie, Thérèse l'engagea dans son dessein de réforme, sans que la perspective de tout ce que peut le ressentiment ou l'esprit de corps étonnât son courage. Il eut en effet toutes sortes de persécutions à souffrir de la part de ses anciens confrères, et entre autres il fut enfermé neuf mois dans un cachot; ce qui ne l'empêcha ni de poursuivre, ni de consommer sa pieuse entreprise, et ne servit qu'à épurer entièrement sa vertu. Enfin mûr pour l'éternité, à l'âge de quarante-neuf ans, il mourut au monastère d'Ubeda en Andalousie, dans cette haute vénération et ce concours extraordinaire de circonstances qui ne se rencontrent qu'à la mort des saints.

La reine Elisabeth en Angleterre contribuoit aussi, mais avec une méthode et des vues bien différentes, à faire des saints. La mort du chancelier Christophe Hatton, qui avoit été fort affectionné aux catholiques, fut suivie d'un édit sangui-naire qui procura la couronne du martyr à un grand nombre

d'entre eux. Sous prétexte des conspirations que le roi d'Espagne, à ce qu'on publioit, ne cessoit pas de machiner dans les îles Britanniques, il fut enjoint à toutes personnes, de quelque rang qu'elles fussent, de dénoncer tous ceux qui s'étoient habitués à Londres depuis quatorze mois, de déclarer encore le pays qu'ils avoient habité un an auparavant, ainsi que leur état, leur profession, leurs occupations, et s'ils assistoient au service divin selon les lois. Tous furent interrogés, et ceux qui paroisoient chanceler dans leurs réponses, étoient mis sur-le-champ entre les mains de commissaires, qui les faisoient inexorablement punir. Le grand trésorier Burgley, ennemi juré des catholiques, tenoit la main à l'exécution ponctuelle de l'édit, qui étoit principalement son ouvrage. Il en coûta la vie à tous les prêtres qu'on put surprendre, et même à beaucoup de laïques.

À Cracovie, capitale de Pologne, il y eut une vive émeute au sujet de la religion que cette nation, foncièrement catholique, ne pouvoit s'accoutumer à voir dépérir journellement par les cabales des novateurs¹. Le jour de l'Ascension, comme les prétendus évangéliques étoient assemblés pour le prêche, avec beaucoup d'appareil, les écoliers de l'université, animés d'un zèle conçu à leur façon, vinrent attaquer le temple en si grand nombre et avec tant de résolution, que les gardes accourues de toutes parts ne purent arrêter la fougue. Quantité de sectaires furent massacrés, ou dangereusement blessés. Le peuple se joignit aux écoliers, et le temple fut réduit en flammes. Tous les protestants du pays se rassemblèrent à Czermielsko, et députèrent vers le roi pour lui demander justice, mais avec leur insolence accoutumée. En lui déclarant qu'ils avoient résolu de s'assembler en plus grand nombre à Radum, et que la noblesse de Lithuanie se devoit joindre à eux, ils le prioient d'assembler au plus tôt les états de la nation, et lui demandoient en attendant un lieu dans Cracovie où ils pussent exercer leur religion en pleine liberté. C'étoit Sigismond III qui régnoit alors en Pologne. Ce prince généreux, de la maison royale de Suède, et catholique assez ferme pour n'avoir pas réglé sa foi

¹ De Thou, l. 100.

sur la lâche politique du roi son père, rejeta la demande de ces sectaires audacieux, et se montra vivement offensé de ce qu'ils s'étoient assemblés sans son ordre. Tout ce qu'il leur accorda par un ménagement nécessaire dans les circonstances, fut de leur laisser à chacun l'exercice de leur religion, tel qu'ils l'avoient avant lui, et de leur permettre de rétablir, comme ils pourroient, les édifices qu'on leur avoit abattus ou brûlés.

Étant parvenu deux ans après au trône de Suède, vacant par la mort du roi son père, il tenta, mais sans fruit, d'y rétablir l'ancienne religion¹. Abraham Dandré, déterminé luthérien, qui avoit toujours fait avorter les propos de conversion et de rétablissement du feu roi, avoit acquis, avec le titre d'archevêque d'Upsal, un pouvoir beaucoup plus grand encore pour contrarier le nouveau monarque dans ses bons desseins. Ce prince n'eut pas même assez d'autorité pour se faire couronner par le nonce du pape, qu'il avoit amené pour cela de Pologne. Après bien des contestations entre le roi et les états, il fut obligé, de l'avis du nonce même, de céder à la nécessité, et, pour comble de désagrément, de recevoir la couronne par les mains de l'archevêque d'Upsal, l'âme de cette manœuvre. Les états exigèrent de plus qu'avant la cérémonie, le roi jurât solennellement qu'il n'y auroit point d'autre religion en Suède, que celle de la confession d'Augsbourg. Voilà où la majesté du diadème en est tôt ou tard réduite par les nouveautés, par les réformes les plus spécieuses en matière de religion.

Ces sectes mutines ne s'accordoient pas mieux entre elles qu'avec les catholiques. A Torgaw en Saxe, dans une assemblée des états, les luthériens demandèrent qu'on fit une exacte recherche des calvinistes; qu'on leur ôtât le gouvernement des églises, et l'éducation de la jeunesse; qu'on les exclût même de toutes les affaires publiques. On leur reprochoit de contrevenir à la formule de concordat qu'ils avoient signée, et d'inonder le public de libelles injurieux composés contre ceux qui avoient daigné leur accorder le titre de frères, si peu mérité de leur part. Les demandes furent accordées, et les calvinistes proscrits par un décret en bonne forme (1592). Mais

¹ Russend. Hist. des princip. états de l'Eur. Introd. t. 11.

les souscriptions et les abjurations contradictoires inquiétoient peu ces rigoristes : tous ceux qui étoient suspects furent obligés de rétracter leurs sentiments par écrit, et d'abjurer les points de doctrine en quoi les sacramentaires différoient de la confession d'Augsbourg. Ils prirent aussitôt leur revanche dans le palatinat, où ils dominoient depuis que le prince Casimir y avoit introduit la réforme de Suisse et de France, à la faveur de la régence dont il étoit chargé pendant la minorité de l'électeur Frédéric IV son neveu. Après la mort de Casimir, les luthériens tentèrent inutilement d'y rétablir l'exercice de leur religion : elle éprouva de la part des états une résistance invincible, et les recommandations qu'elle mendia auprès de l'empereur ne lui attirèrent qu'une exclusion plus honteuse. C'est ainsi que tous les accords passés entre ces inconciliables sectes furent aussi souvent rompus que jurés.

Avant que la malheureuse Germanie eût ajouté cette scène nouvelle au spectacle déplorable qu'elle ne cessoit de donner depuis que tant d'églises, autrefois si florissantes sous l'obéissance du siège apostolique, lui étoient devenues comme étrangères, le souverain pontife Grégoire XIV étoit mort, après dix mois et dix jours de pontificat, le 15 d'octobre 1591. Le vingt-neuvième jour du même mois, on lui donna pour successeur Jean-Antoine Facchivetti, Bolonais, qui prit le nom d'Innocent IX. Dès son entrée au pontificat, il se conduisit avec tant de sagesse, et annonça de si bonnes vues, qu'il se rendit également recommandable au clergé, à la noblesse, au peuple et aux ministres étrangers : mais ce fut encore un de ces pontifes qui font concevoir de grandes espérances, sans pouvoir ni les remplir ni les démentir ; il mourut au bout de deux mois seulement, le 30 de décembre. La mort précipitée de trois papes engagea les cardinaux à élire, le 30 janvier de l'année suivante 1592, le cardinal Hippolyte Aldobrandin, qui n'avoit que cinquante-six ans¹, et qui étoit généralement estimé du sacré collège. On ne pensoit point du tout à lui quand le cardinal Peretti en fit la proposition, qui fut en un moment suivie de presque tous les suffrages. Lorsqu'il s'en-

¹ Ciacon. Vit. Pont. t. xv, ad an. 1592. De Thou, l. 103.

tendit proclamer, il se jeta par terre, et conjura le Seigneur de lui ôter la vie, si son élection ne devoit pas être avantageuse à l'Église. En se relevant, il prit le nom de Clément VIII. Il étoit né à Fanò sur les côtes de la mer Adriatique, d'une famille noble, originaire de Florence. Pendant plus de treize ans qu'il occupa le saint Siége sa conduite y fut telle qu'on devoit l'attendre des dispositions avec lesquelles il y étoit monté.

Il se laissa néanmoins tromper d'abord par les Espagnols et les ligueurs, au sujet des troubles qui agitoient la France; et dans le fond, il lui étoit bien difficile de découvrir la vérité au milieu d'un peuple de cabaleurs tout-puissants à Rome, où ils répandoient sans gêne leurs malignes fictions, et fermoient ou décrioient toutes les bouches qui auroient pu les confondre. Persuadé que la religion s'anéantissoit dans le plus chrétien des royaumes, et que le nouveau roi faisoit le malheur même temporel de ses sujets, le pontife adressa un bref en forme de bulle au cardinal-évêque de Plaisance, qui faisoit en France les fonctions de légat depuis la retraite de Gaétan, afin d'ordonner à tous les Français catholiques de se choisir un roi qui professât leur croyance. Cette bulle ne manqua point d'être enregistrée au parlement de Paris; mais la chambre de Châlons rendit aussitôt un décret d'ajournement personnel contre

Clément VIII n'ignormit pas que la mort de Henri III appelloit Henri de Navarre au trône de France; mais il savoit également que la religion de celui-ci l'excluoit par une loi que les catholiques de France regardoient comme tout autrement sacrée et inviolable que la loi salique. C'est sous ce point de vue qu'un orateur très-philosophique, et très-pen suspect de favoriser le saint Siége, l'a néanmoins justifié en justifiant la ligue. « Ce n'est pas une question, dit l'abbé Fauchet, c'est un fait. Les Gaulois n'avoient point d'autre religion à l'époque de la conquête: les Francs l'adoptèrent. Les deux nations divisées d'abord par les traces sauglantes de la victoire, confondues ensuite par les bienfaits du temps et de la nature, et plus redevables qu'on ne le pense de cette coalition aux liens d'unité, que la religion catholique tend à resserrer toujours par l'essence même des vrais principes, y ont été constamment attachés. Dans toutes les assemblées générales, si fréquentes sous les deux premières dynasties, *la catholicité étoit la loi première et la plus inviolable*. Sous la troisième race, malgré les lois odieuses du gouvernement féodal, cette grande loi restoit entière. C'est l'unique loi, depuis l'existence de la monarchie, qui n'ait jamais éprouvé de variété dans sa sanction publique. On a dérogé plusieurs fois à ce qu'on appelle *la loi salique*, dans son objet le plus important, jamais à la loi nationale de la catholicité. » (*Discours sur la religion nationale. Paris, 1789.*)

l'état, et un arrêt contre l'enregistrement du bref. Survint un arrêt nouveau du parlement de Paris, qui condamna au feu l'arrêt de Châlons, après que l'avocat général, pensionnaire des Espagnols, se fut emporté en invectives contre les magistrats de Châlons, et la personne même du roi.

Henri IV sentant fort bien que ces combats de la plume et de la robe n'avoient rien de décisif, et qu'il ne pouvoit tenir sa couronne que de son épée, résolut, après une suite nouvelle de conquêtes, de réduire sous son obéissance la ville de Rouen, non moins importante par sa situation que par son opulence et sa grandeur. Par les mêmes raisons, les Parisiens et le duc de Mayenne réclamèrent le secours que leur avoit promis le duc de Parme à sa première expédition, et le pressèrent de venir mettre le comble à sa gloire et à leur bonheur, en sauvant Rouen, comme il avoit sauvé Paris. Cet homme sage, bien éloigné des idées gigantesques de Philippe II, qui disoit déjà *ma ville de Paris, mon royaume de France*, ne se prêtoit qu'à regret à l'entreprise chimérique de son maître. Cependant comme on risquoit tout à ne point approuver ce despote altier, il ramena une armée nouvelle en France : mais content d'avoir fait lever le siège de Rouen, et pris la petite ville de Caudebec où il fut blessé, il reprit aussitôt la route des Pays-Bas, où il mourut l'année suivante. Henri IV, après avoir inutilement poursuivi le duc de Parme, qui justifia dans ses marches la réputation qu'il avoit de l'un des plus grands capitaines de son siècle, vint boucher les avenues de Paris, en prenant les villes circonvoisines, en établissant des gardes sur les grands chemins et sur les rivières.

Dans les provinces méridionales, le duc d'Epernon conserva au roi la ville de Montauban, qui faisoit le boulevard principal de son parti dans ces contrées, et que le duc Scipion de Joyeuse avoit dessein de soumettre à la ligue. Joyeuse, pour se frayer la route à cette conquête importante, étoit venu mettre le siège devant Villemur, petite ville du voisinage. D'Epernon ne délibéra point, l'attaqua dans son camp, le força malgré sa vigoureuse défense, et, pour comble de malheur, Joyeuse, digne au moins pour sa valeur d'une fin plus brillante, fut emporté par son cheval dans la rivière, où il se noya.

Des deux frères qui lui restoient seuls du nombre de sept, dont deux déjà moissonnés dans les champs de Coutras, l'un étoit François, cardinal-archevêque de Toulouse, et l'autre Henri, autrefois comte du Bouchage, et pour lors frère Ange, capucin¹. Les Toulousains ayant choisi l'archevêque pour succéder à Scipion dans le gouvernement de leur ville, il refusa cette place comme peu convenable à son caractère, à raison de la conduite des armées à quoi elle engageoit. Le nom de Joyeuse apparemment étoit singulièrement cher aux Toulousains : il leur vint en fantaisie de s'adresser à frère Ange, qui d'abord rejeta cette proposition, en alléguant qu'il ne lui étoit pas permis de quitter l'état saint dans lequel il avoit fait profession. On loua sa piété : mais quantité de théologiens et quelques évêques décidèrent qu'il pouvoit en conscience quitter le cloître, après qu'on lui auroit obtenu la dispense de ses vœux, et même qu'il y étoit obligé, sous peine de péché mortel, parce qu'il s'agissoit du salut de la religion. Ainsi quand par le crédit du cardinal de Joyeuse, Rome eut accordé la dispense, on courut au couvent des capucins ; on en tira frère Ange, on l'amena au palais archiépiscopal, et là, aux acclamations d'une foule d'enthousiastes de tout état, cet homme à métamorphoses reprit par dévotion la cuirasse que la dévotion lui avoit déjà fait changer en froc, pour faire encore succéder par la suite le froc à la cuirasse. Il se borna d'abord à la partie militaire du gouvernement, dont le cardinal son frère se réserva la partie civile ; dans la suite il gouverna seul cette province, et s'y montra constamment un des plus fermes piliers de la ligue.

Le 17 mai de cette année 1592, mourut à Villaréal au royaume de Valence en Espagne, saint Pascal Baylon, religieux de l'ordre de saint François². Il étoit né sous le chaume dans une campagne du diocèse de Siguença, et l'on y occupa sa jeunesse à garder les troupeaux jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, où Dieu lui inspira un saint attrait pour un autre genre de solitude. Il se retira dans un monastère de cordeliers déchaussés ; il y servit dans les plus bas offices pendant quatre

¹ De Thou, l. 105. Descall. vie du P. Ange. — ² Papebr. et Baill. ad 17 maii.

ans, au bout desquels on lui donna l'habit de frère lai. C'est dans cet état, si vil aux yeux du siècle, que par un genre d'héroïsme d'autant plus admirable qu'il fournit moins à l'admiration vulgaire, c'est-à-dire, par une persévérance paisible et invariable, durant vingt-huit ans qu'il vécut encore, dans la pratique de la pauvreté, de la patience, des austérités les plus rigoureuses, et d'une humilité qui faisoit disparaître à ses propres yeux toutes ses vertus, il parvint à une sainteté que le ciel fit éclater à son tombeau par une multitude de miracles. La bulle donnée par la suite pour sa canonisation, porte que c'est en toute assurance qu'on le place au nombre des saints.

L'année suivante donna naissance à la congrégation de la doctrine chrétienne, dont l'instituteur fut César de Bus, né à Cavaillon d'une famille noble originaire du Milanais. Après quelques écarts de jeunesse, César prit une conduite édifiante et très-réglée, se démit de plusieurs bénéfices simples qu'il possédoit, et ne s'engagea dans la vie canoniale, sur la nomination de son évêque, que pour la convertir en une vie austère et pénitente. Quand il eut reçu l'ordre de la prêtrise, il montra un goût particulier pour catéchiser les fidèles, et principalement les pauvres. Sa manière judicieuse et méthodique s'accrédita, son zèle exemplaire lui attira des imitateurs, et bientôt il se vit à la tête d'un bon nombre d'ecclésiastiques laborieux. Il écrivit alors au pape pour faire approuver cette association, et Clément VIII renvoya l'affaire à Taurusio, archevêque d'Avignon. Ce prélat, plein d'estime pour la vertu de César, et pour une institution dont les fruits étoient déjà célèbres dans toutes ces contrées, ne se borna point à l'approuver ; il lui donna dans sa ville archiépiscopale l'église de Sainte-Praxède, d'où elle fut transférée par la suite dans celle de Saint-Jean-le-Vieux. Taurusio ayant été fait cardinal, fit confirmer cinq ans après, par le saint Siège, cette nouvelle congrégation. Le pieux fondateur, sans rien relâcher de son application à instruire, perdit la vue treize à quatorze ans avant sa mort, qui arriva le jour de Pâques, 15 d'avril 1607. Il a laissé des instructions familières, qui sont encore recherchées. Cette congrégation fut unie par Paul V à la congrégation italienne des Sommasques, puis rétablie par Innocent X en un ordre

particulier, sous un général français. Elle se divise aujourd'hui (1785) en trois provinces, sous la dénomination d'Avignon, de Paris et de Toulouse.

Henri IV, nonobstant la dureté apparente de Clément VIII, avoit député à Rome, sous le nom des catholiques, le cardinal de Gondi, et lui avoit adjoint Jean de Vivonne, marquis de Pisani, avec pouvoir de traiter en son nom. L'arrêt prononcé contre le bref du pape, et l'ajournement de son légat, n'étoient que pour le peuple ; le roi étoit si éloigné de rompre avec Rome, qu'il ne voulut point entendre à établir un patriarche en France, comme le lui avoient proposé bien des évêques, qui, au point où l'on étoit avec le saint Siège, se trouvoient fort embarrassés dans le régime ecclésiastique, et très-divisés de prétentions, surtout par rapport à la collation des bénéfices.

Pendant ces négociations, que le pape rejetoit publiquement et suivoit sous main, le duc de Mayenne en qualité de lieutenant-général du royaume, fut pressé vivement et comme forcé par les Espagnols, de concert avec le légat peu fidèle aux instructions modérées du pontife, d'assembler les états généraux, afin d'élire un roi catholique. Ils s'assemblèrent en effet le 26 de janvier 1593 : mais ce qui sembloit retarder au moins le triomphe du roi, ne servit qu'à l'accélérer. Les Espagnols, sans plus se contraindre, proposèrent cruellement de désérer la couronne à l'infante Isabelle, fille du roi catholique, et avec la même hauteur que si déjà le royaume eût été une de leurs provinces. Ils eurent même l'imprudence de faire connoître que le dessein de Philippe étoit de marier l'infante à l'archiduc Ernest, fils de l'empereur, et par conséquent de mettre la France sous le joug de la maison d'Autriche. Mayenne indigné leur répondit qu'ils comptoient apparemment conduire les Français comme les peuples stupides de l'Inde ; mais qu'il n'étoit pas encore temps de leur faire la loi ; quant à lui du moins, que cette découverte étoit une bonne leçon, pour qu'il ne se mit jamais dans le cas de devenir leur sujet. Après un pareil accueil fait à leurs prétentions, il fallut bien les adoucir. Ils proposèrent de marier et de faire régner l'infante avec le jeune duc de Guise. Mais outre que Mayenne n'avoit jamais prétendu travailler pour un autre, même de ses proches, et qu'il sentoit

enfin l'impossibilité de retenir pour lui-même la souveraine puissance, il songeoit sérieusement à tirer parti de sa position, pour faire un accommodement avantageux avec Henri IV. D'un autre côté les sentiments français au moment de passer sous une domination étrangère, se réveillèrent dans le cœur de la noblesse. Il n'y eut pas jusqu'à l'évêque de Senlis, ce fougueux zélateur qu'on avoit vu à la tête de la procession de la ligue, qui n'ouvrit aussitôt les yeux, et ne s'écriât avec transport : « Non, je ne puis plus révoquer en doute, ce que j'avois regardé jusqu'à présent comme une imputation calomnieuse des hérétiques; non, les Espagnols, sous prétexte de religion, ne cherchent qu'à satisfaire leur ambition perfide. Eh quoi ! la loi salique, révérée depuis douze cents ans, souffre-t-elle d'autres maîtres en France, que des enfants mâles de la maison régnante ? Si les Espagnols s'obstinent dans leurs desseins orgueilleux, ils auront pour ennemis, et moi-même, et tous les catholiques de bonne foi. » Le parlement séant à Paris, et jusqu'alors si timide, reprit tout son ancien courage, rendit un arrêt pour empêcher d'élever sur le trône aucun étranger, et pour annuler tout ce qui se feroit à cette fin, comme contraire à la loi salique et aux autres lois fondamentales du royaume.

Enfin l'assemblée dont les Espagnols attendoient l'empire de la France, ne produisit que la conférence tenue à Surenne entre les catholiques des deux partis, et la satire Ménippée, qui, par le ridicule, si puissant sur l'esprit du Français, porta peut-être un coup plus funeste à la ligue que la valeur même de Henri IV. Deux prélats distingués par leur dextérité et leur éloquence, furent chargés de porter la parole à Surenne, savoir Renauld de Baulne, archevêque de Bourges, pour les royalistes, et Pierre d'Espagnon, archevêque de Lyon, pour les ligueurs. L'archevêque de Bourges commença par un tableau frappant des maux dont gémissoit le royaume divisé, et conclut par la nécessité de sacrifier les haines, les préventions, tous les intérêts particuliers, et de se réunir sous l'autorité d'un même roi. L'archevêque de Lyon, d'un style non moins pathétique, exalta tous les avantages de l'union; mais il ajouta qu'elle ne devoit être qu'entre les catholiques, et qu'elle ne pouvoit sub-

sister sous un roi hérétique, sans ruiner la religion. Là dessus l'archevêque de Bourges ne manqua point de faire valoir les espérances que le roi donnoit de se convertir ; à quoi l'archevêque de Lyon répondit que depuis trop long-temps il amuseroit les peuples par ces vaines espérances, pour qu'on pût s'y fier davantage. Ainsi la difficulté se réduisoit-elle au seul article de la conversion du roi. Les seigneurs qui lui étoient les plus affectionnés, lui représentèrent aussitôt, que jusqu'alors en effet il n'avoit donné que des paroles vagues ; mais qu'au moment critique de voir créer un second roi dans son royaume, il falloit enfin quelque chose de plus précis et de plus satisfaisant. Toute sa cour lui fit les plus vives instances. Les seigneurs catholiques prioient les calvinistes de ne point s'opposer au bien commun ; et plusieurs de ceux-ci, loin de le contrarier, les appuyèrent de leurs propres sollicitations.

Davy du Perron, savant aimable, en grande estime auprès du roi, et qui lui-même avoit été calviniste, commença dès lors l'instruction du prince ; par de simples conversations, il est vrai, mais qu'il amena insensiblement à des conférences réglées, où l'on appela les évêques et les docteurs réputés les plus habiles, tant parmi les ligueurs que parmi les royalistes. Le légat et les Espagnols firent en vain les plus grands efforts pour empêcher au moins ceux-là de se trouver. La crainte de voir périr la religion, étoit la seule chose qui eût assoupi dans le cœur des Français leur amour pour le roi : il reprit une activité qui n'écouta plus rien aux premiers pas qu'ils lui virent faire pour rentrer dans le sein de l'Église. La trêve qu'il accorda en même temps aux Parisiens dans l'excès des maux qu'ils souffroient, réveilla tout leur attachement pour l'auguste maison qui leur donnoit moins des maîtres que des pères. Henri, libre de préventions, doué d'un esprit excellent et d'une franchise à jamais renommée, connut et confessa la vérité aussitôt qu'il l'eut considérée avec attention. Sur les réponses données aux objections qu'il n'avoit pas laissé de faire, il remercia ingénument les évêques de lui avoir appris ce qu'il avoit ignoré jusque-là. Mais quelle que soit la conviction de l'esprit, ajouta-t-il avec protestation, ce n'est qu'à la bonté et à la puissance infinie de Dieu que je dois le changement de mon cœur. Dans le cours

des conférences auxquelles assistoient plusieurs docteurs ou ministres calvinistes, du Perron ayant fait convenir Morlai, Rollam et Salettes, qu'on pouvoit se sauver dans l'Eglise romaine : « Quoi ! vous tombez d'accord, leur dit le roi, qu'on peut faire son salut dans la religion des catholiques ! Pour eux au contraire, ils tiennent qu'on ne peut que se damner dans la vôtre. Certes, la matière est d'assez grande importance pour s'attacher au parti le plus sûr ; je ne vois pas même que la prudence permette d'en délibérer davantage ¹. » L'abjuration fut aussitôt résolue, et assignée au dimanche 25 juillet, dans l'église de Saint-Denis.

Au jour marqué le roi se rendit le matin à la porte de l'église de l'abbaye, suivi des princes, des officiers de la couronne, des seigneurs catholiques, et d'une foule de peuple accourue de Paris, malgré les défenses et les censures du légat ². L'archevêque de Bourges, grand aumônier de France, en habits pontificaux, attendoit à l'entrée, accompagnée de tous les religieux de l'abbaye, d'un grand nombre de prélats, et même du jeune cardinal de Bourbon, désabusé des folles prétentions qu'il avoit eues à la couronne. L'archevêque demanda au roi, suivant le cérémonial, qui il étoit, et ce qu'il souhaitoit. Je suis, répondit-il, Henri, roi de France et de Navarre, qui désire d'être reçu dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Le voulez-vous sincèrement, reprit le prélat ? Je le veux et le souhaite de tout mon cœur, répondit le prince. Et sur-le-champ s'étant mis à genoux, il fit en ces termes sa profession de foi : « Je promets et jure, à la face du Dieu tout-puissant, de vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, de la protéger et de la défendre au péril de ma vie, et je renonce à toutes les hérésies contraires à sa doctrine. » Le roi remit cette formule par écrit entre les mains de l'archevêque, qui, à voix haute, lui donna l'absolution des censures encourues pour l'hérésie qu'il avoit jusque-là professée. A l'instant, toute l'assemblée se mit à bénir Dieu, et à crier *vive le roi*, avec des transports et une ivresse de joie que l'adulation ne sut jamais contrefaire. Il fut conduit de là au grand

¹ Mém. d'Aubigné. — ² Mém. de la Ligue, t. v. p. 403.

autel, où après l'avoir baisé, et fait le signe de la croix, il réitéra son serment sur les saints Evangiles ; puis sous un pavillon dressé derrière l'autel, il fit sa confession secrète à l'archevêque, tandis qu'on chantoit le *Te Deum*. Après s'être confessé, il entendit la grand messe avec une modestie et une dévotion exemplaire, qui parut encore redoubler à l'élévation de la sainte hostie. Il assista aussi pieusement à tous les autres offices ; et le même jour, il alla à Montmartre rendre grâces à Dieu de sa conversion, sur les tombeaux des saints martyrs dont la France tenoit la foi qu'il avoit le bonheur de recouvrer.

Il parut bien alors quel esprit animoit les chefs et tous les arcs-boutants de la ligue. Ils avoient toujours protesté qu'ils ne combattoient que pour la religion, et ils n'avoient demandé qu'un roi catholique, afin de la mettre en sûreté. Le prince qu'ils rejetoient avoit enfin repris la religion de ses pères, dans le temps que ses armes, prospérant de tous côtés, ne permettoient pas d'attribuer sa démarche à la crainte, encore moins à l'hypocrisie, d'ailleurs si opposée à la franchise généralement connue de son caractère. Cependant il n'y eut point d'imputations en ce genre dont les ligueurs ne s'efforçassent de le noircir, jusque dans les chaires des meilleures églises de Paris. Jean Boucher, entre autres, ne trouvant point que sa paroisse de Saint-Benoît fût un champ assez vaste, prononça dans l'église de Saint-Méri, pendant neuf jours consécutifs, des déclamations que nous avons encore, et qui affirmoient, dans le style outrageant de la ligue, que la conversion du Bearnais n'étoit que le jeu d'une hypocrisie infernale : mais ce genre de calomnie prenant mal, il fallut recourir à d'autres manœuvres. Suivant les principes du légat, ou des Espagnols qui le régissoient à leur gré, on répandit parmi le peuple, que la conversion du Navarrois, hérétique endurci, fauteur, défenseur et chef déclaré des hérétiques, mais surtout comme hérétique relaps ; que sa conversion, quelle qu'elle fût, le rendoit radicalement et irrémédiablement incapable de porter la couronne ; qu'il ne pouvoit même être absous en aucune manière, sinon par le souverain pontife ; que l'absolution des évêques étoit de toute nullité, et que ceux qui s'attachoient à ce roi prétendu, demeueroient tous sous l'anathème de l'Église.

Dans l'absolution donnée au roi, l'archevêque de Bourges, de concert avec les autres prélats, avoit mis cette clause, *sauy l'autorité du saint Siège apostolique*, pour donner à entendre qu'une pressante nécessité avoit mis dans le cas de ne pas suivre les règles ordinaires, et qu'on avoit agi sur une permission présomptive qu'on se proposoit de faire énoncer. Le roi avoit promis en même temps d'envoyer une ambassade d'obédience à Rome. Dès qu'il eut abjuré, il choisit le duc de Nevers pour son ambassadeur : mais comme il n'ignoroit pas toutes les manœuvres pratiquées à Rome par les restes furieux de la ligue, par les Espagnols, par des calvinistes même, pour fermer à son ambassadeur l'accès de la chaire pontificale, il le fit précéder par un agent moins remarquable, qu'il chargea d'une lettre remplie de tous les sentiments de foi et d'obéissance que pouvoit désirer le vicaire de Jésus-Christ. Les prélats et les docteurs royalistes y joignirent des lettres également satisfaisantes de leur part, afin de ne laisser aucun ombrage sur leur foi, ni sur la régularité même de leur conduite, autant que la nécessité l'avoit permis. Cette négociation causa autant de soucis à Henri IV, et l'occupa presque aussi long-temps que la réduction de son royaume.

Au moins la Provence d'un côté, et de l'autre presque toute la Picardie, les villes de Meaux, d'Orléans, de Bourges, de Lyon, grand nombre de seigneurs, et Paris même, se soumirent beaucoup plus tôt à sa puissance : mais avant la soumission de la capitale, Henri imprima un nouveau degré de respect à ce peuple religieux, en se faisant imprimer à lui-même le caractère sacré de l'oïnt du Seigneur. Comme la ville de Reims, asservie depuis long-temps aux princes lorrains, étoit encore sous la puissance des ligueurs ; il se fit sacrer dans la ville de Chartres, et, au lieu de la sainte ampoule qui se conserve à Reims, on se servit de celle de Tours ou de Marmoutier, qu'on disoit également avoir été apportée du ciel du temps de saint Martin, qu'elle guérit d'une blessure dangereuse.

Le duc de Mayenne ayant ôté le gouvernement de Paris au comte de Belin, devenu suspect, l'avoit donné au comte de Brissac, qui avoit été jusque là un des plus déterminés ligueurs ; mais Brissac voyant le roi catholique et sacré, ne songea plus qu'à

tirer parti de sa place, en s'accommodant avec un roi qui étoit tout ce qu'on avoit désiré. Tandis que Mayenne, sous prétexte de recevoir sur la frontière de Lorraine un nouveau secours d'Espagnols, alloit prendre sa résolution dernière avec les princes de sa maison, le nouveau gouverneur fit ses conditions avec le roi, prit ses mesures avec les capitaines de quartier choisis depuis le châtiment des Seize entre les bourgeois les plus estimés, fit sortir une partie de la garnison, sous prétexte d'aller enlever un convoi parti de Palaisau, et le 22 mars 1594, à quatre heures du matin, il introduisit dans la ville les troupes du roi. Elles entrent en silence, parcourent les rues en ordre de bataille, s'emparent sans obstacle des places, des carrefours, de la tête des ponts et des deux châtelets. Un seul corps-de-garde espagnol fit mine de résister, et fut hâché sur-le-champ; les autres se dissipèrent : tous les factieux se renfermèrent tremblants dans leurs maisons. Pour le roi, il se regarda aussitôt et se comporta comme un père au milieu de ses enfants. Ce jour-là même les boutiques furent ouvertes; on travailla, ou l'on se réjouit; et Paris fut aussi tranquille que si jamais il n'y eût été question d'hostilités.

Le roi, à son entrée dans la ville, avoit invité le légat du pape à le venir voir : sur le refus de ce prélat, il le fit reconduire en sûreté et avec honneur. Les troupes espagnoles, avec l'ambassadeur de cette nation, sortirent aussi le même jour avec les honneurs de la guerre, que le comte de Brissac avoit stipulés pour elle. Le roi les alla voir passer, et comme elles défilent devant lui, ce prince, à qui tout le sérieux des affaires n'ôtoit rien de sa liberté d'esprit, ni de la gaieté de son humeur, leur dit en riant : Messieurs, saluez de ma part le roi votre maître; mais dites-lui bien de n'y plus revenir. En quelques jours, les plus hardis ligueurs vinrent à la soumission. La faculté de théologie donna l'exemple, en rétractant les décrets que lui avoit dictés le vertige du temps. Toutefois Charles de Pellevé, créature de la maison de Lorraine, qui l'avoit poussé jusqu'au cardinalat, donna tout au contraire un triste exemple de l'excès où peuvent aller le dépit et la prévention du fanatisme. Il étoit malade à Paris lorsqu'on vint lui dire que le roi étoit maître de la ville : il entra dans une agitation si violente, qu'il

en perdit la raison sur-le-champ, et la vie peu de jours après¹. Le jeune cardinal de Bourbon, fils de Louis, prince de Condé, ayant eu le même sort presque dans le même temps, on ne manqua pas de dire qu'il étoit mort aussi de chagrin, parce que la conversion de Henri IV lui ôtoit toute espérance de monter sur le trône, comme il s'en étoit véritablement flatté. Cependant les gouverneurs de la Bastille et du château de Vincennes remirent ces places. Villars-Brancas, gouverneur de Rouen, ne tarda point à les imiter. Laon plia sous les armes de Henri. En quelques mois, presque toutes les bonnes villes, les provinces entières jusqu'aux extrémités du royaume, et les seigneurs les plus jaloux de la souveraineté, sans en excepter le duc de Guise, reconnurent leur maître : conquête d'autant plus glorieuse à Henri, aussi-bien que le titre de grand qu'il reçut alors, que sa bonté y eut encore plus de part que sa valeur. Non-seulement il accorda un pardon général pour tout le passé, mais il prodigua les charges lucratives et les rangs d'honneur à ses anciens ennemis, au point d'exciter les murmures de ses amis constants. Jamais il n'exerça tant la bienfaisance, qu'au moment où sa vengeance ne rencontroit plus d'obstacles.

Il se trouva néanmoins un monstre qui pensa replonger la France dans l'abîme de calamités dont ce bon prince la faisoit à peine sortir. Le roi, arrivé depuis peu de Picardie, fut blessé d'un coup de couteau par Jean Châtel, fils d'un marchand drapier de Paris. Heureusement Henri, toujours humain, se baissoit dans ce moment pour relever deux officiers qui s'étoient jetés à ses genoux. Le coup dirigé à la gorge, porta sur la bouche, et cassa une dent, qui prévint une blessure plus dangereuse. Déjà Pierre Barrière, sans autre motif connu que le fanatisme du temps, avoit résolu le même parricide ; mais dénoncé par un jacobin, il avoit été puni avant de procéder à la consommation de son crime. On interrogea plus rigoureusement Châtel ; il fut appliqué à d'affreuses tortures, et dit simplement qu'il avoit étudié trois ans chez les jésuites², et

¹ Mém. de l'Etoile, t. II, p. 204. Ciacon. t. III, p. 104.

² Ecoutez quelques auteurs qui ne sont rien moins que prévenus pour les jésuites. « Il répondit qu'il avoit étudié trois ans sous le père Guéret, et, en dernier

qu'il leur avoit ouï dire, ainsi qu'à bien d'autres prêtres et religieux, qu'on devoit défendre la religion en toute manière contre l'impiété des tyrans. On envoya des commissaires visiter leur collège; on trouva dans la chambre du père Guignard, leur bibliothécaire, des écrits injurieux au roi, et surtout à la mémoire de son prédécesseur. Le bibliothécaire, mis entre les mains de la justice, représenta inutilement qu'il y avoit une amnistie générale. Toujours il demuroit coupable pour avoir conservé des écrits qu'il devoit brûler. Châtel fut écartelé, Guignard pendu¹, et les jésuites chassés du royaume, à l'ex-

lieu, *aux écoles de droit de l'université....*; que c'étoit de lui-même qu'il avoit pensé qu'en tuant le roi il expieroit ses péchés: il persista jusqu'à la mort et au milieu des tourmens à protester que ni le père Guéret ni aucun jésuite n'avoit aucune part à son crime. » (*Continuat. de Fleury, liv. 181, n. 5.*)

« Les jésuites étoient bails d'aucuns des juges mêmes; mais ni preuve, ni présomption ne pouvant être arrachée de la bouche de l'assassin par la violence de la torture, pour rendre les jésuites complices de son forfait, des commissaires furent députés pour aller fouiller tous les livres et écrits de cette compagnie. » (*Dupleix, Histoire de Henri le Grand, p. 163.*)

De Thou (l. 132), Maithieu (t. 2, l. 1, p. 182), Cayet, (l. 6, p. 432) Sully (Mém. t. 2, p. 457, éd. 1763), disent que Châtel disculpa formellement et son professeur et tous les jésuites de lui avoir jamais conseillé d'assassiner le roi, ou même d'avoir eu aucune connoissance de son dessein. Lestoile, qui n'est pas plus suspect, parle dans le même sens: il dit même qu'un lieutenant de maréchaulsée se déguisa vainement en confesseur pour arracher à Châtel son secret: *ad an. 1595.*

Ajoutons, pour ce qui suit, une remarque du président de Thou, dont le témoignage est aussi grave qu'il est formel. On procéda, dit-il, en cette occasion, contre les jésuites, sans observer les règles ordinaires de la justice, et sans même les entendre: *Non servato juris ordine, neque partibus auditis* (l. 132). Qu'on se représente la composition des parlements à cette époque. Celui de Paris s'étoit formé des membres qui reconnourent Henri IV dès qu'il fut entré dans sa capitale, et des membres qui tenoient le parlement à Tours avant la prise de Paris. Or ceux-ci, de qui on n'exigea pas le serment au roi, après son abjuration, étoient ce qu'on pouvoit dire le *parlement huguenot*. Composé de calvinistes, ou de royalistes, qui, contre la loi fondamentale de la monarchie, reconnoissoient et servoient un roi calviniste, cette seconde partie du parlement de Paris, faisoit la grande majorité vu les circonstances: et c'est cette majorité qui haïssoit les jésuites, et ce sont ses descendants qui les poursuivront encore dans la suite, jusque même après la destruction des parlements et des jésuites.

¹ Un contemporain qui fut chancelier de France et gendre du président de Thou, a laissé des Mémoires écrits, dit un critique, avec une impartialité rare dans ces temps de divisions et de troubles. Voici ce qu'on y lit sur l'infortuné Guignard: « Il soutint qu'il avoit toujours été d'avis de prier Dieu pour sa Majesté. Il ne voulut jamais crier merci au roi, disant que, depuis qu'il s'étoit converti, il ne l'avoit jamais oublié au *Memento* de la messe. Etant venu au lieu du supplice, il protesta

ception du ressort de quelques parlements mieux disposés à leur égard. Le pape se montra extrêmement sensible à leur désastre, et dit à Arnaud d'Ossat, agent de la reine douairière en cour de Rome, et depuis cardinal, que s'il y avoit quelques coupables parmi eux, il étoit juste de les punir ; mais qu'il étoit contraire à l'équité et à toute raison de faire retomber la faute de quelques particuliers sur toute une compagnie qui méritoit bien de l'Eglise, et qui alors même s'employoit vivement pour la réconciliation du roi Henri avec le saint Siège¹.

Et comme on vouloit encore chasser les capucins, les minimes et les chartreux, qui, aussi-bien que les jésuites, avoient demandé, avant de reconnoître le roi, que son absolution eût été ratifiée à Rome, le pontife ajouta, qu'en montrant ainsi tout ce que les huguenots pouvoient en France, on s'y prenoit mal pour obtenir cette absolution. On ne peut pas dissimuler que les jésuites, uniquement attentifs au danger d'un schisme, n'aient porté trop loin, ou pour mieux dire, n'aient étendu à trop d'objets leur attachement pour la chaire qui est le centre de l'unité. On ne justifiera jamais, ni les mauvais procédés qu'eurent plusieurs d'entre eux contre leur confrère Edmond Auger, parce que ce génie supérieur sentoit et s'efforçoit de faire sentir au roi Henri III, dont il étoit confesseur, tout ce qu'un zèle de faction, c'est-à-dire, tout ce que la ligue pouvoit avoir de funeste ; ni l'assistance des maîtres sensés et savants, avec leurs disciples, à des processions armées ; ni l'activité cabaleuse du père Claude Matthieu, tantôt à Rome, tantôt à Paris, et colporteur si assidu de suppliques séditeuses, ou de rescrits subreptices, qu'il fut surnommé le courrier de la ligue : temps à jamais déplorable, où un vertige universel avoit étourdi toute la nation ! Et quel fut entre les compagnies même les

de son innocence, et néanmoins ne cessa d'exhorter le peuple à l'obéissance au roi et révérence au magistrat, même fit une prière tout haut pour sa Majesté, à ce qu'il plût à Dieu lui donner son Saint-Esprit...., puis pria le peuple de prier Dieu pour les jésuites, et n'ajouter foi légèrement aux faux rapports qu'on faisoit courir d'eux ; qu'ils n'étoient point assassins des rois, comme on vouloit le faire entendre, ni fauteurs de tels gens qu'ils détestoient ; et que jamais les jésuites n'avoient procuré ni approuvé la mort d'un roi quelconque. » (*Mémoires d'état, de Philippe Hurault, comte de Chiverni.*)

¹ Quinzième lettre du cardinal d'Ossat à Viller, t. 1, p. 372.

plus honorées, quel fut au moins le corps nombreux à qui l'on n'eût rien à reprocher, et qui en même temps néanmoins ne se soit rendu recommandable dans plusieurs de ses membres? Si l'on vit dans l'ordre de saint Dominique un Jacques Clément, et un Edmond Bourgoin, prieur et instigateur de Clément, on y trouva aussi dans le père Séraphin Bianchi, quoiqu'ultramontain, un homme plein de sens et de vertu, qui déroba le roi à la main parricide de Barrière. Mais quittons une matière si affligeante pour les Français, devenus tout différents de ce qu'ils étoient alors, et laissons-la pour toujours ensevelie dans l'obscurité profonde où le grand Henri lui-même en voulut anéantir jusqu'à la mémoire.

La reine d'Angleterre, Elisabeth, son amie zélée, n'apprit pas sans beaucoup de chagrin qu'il étoit rentré dans le sein de l'Eglise. « Quelle cuisante douleur, écrivit-elle, quel accablement de tristesse n'ai-je pas ressenti à cette nouvelle! Bon Dieu! quelle foi peut-on faire aujourd'hui sur les hommes? et dans quel siècle étonnant vivons-nous? Mais pouvez-vous attendre une bonne issue d'une pareille démarche? Ne craignez-vous pas d'être abandonné de celui qui vous a soutenu si visiblement jusqu'ici par sa toute-puissance? J'espère qu'un meilleur esprit vous inspirera une résolution meilleure. Quant à l'amitié que vous m'offrez comme à votre bonne sœur, je sais de mon propre cœur que je l'ai méritée, et je ne m'en repens pas : mais je ne puis plus être votre sœur de père, depuis que vous en avez adopté un qui ne m'ôtera jamais rien de mes sentiments pour celui que Dieu me connoît. » La lettre étoit signée en ces termes : *Votre bonne sœur à la vieille mode, et nullement à la nouvelle, Elisabeth.* Henri ne fut pas étonné d'une saillie d'humeur à laquelle il s'étoit attendu. L'étrange zélatrice, de son côté, ne laissa pas de conclure avec lui, assez peu de temps après, une alliance offensive et défensive.

Les Espagnols brouilloient sans cesse dans les îles britanniques. Toujours amusé par le fantôme de la monarchie universelle, Philippe II, en opprimant la France, cherchoit encore à introduire ses armées en Ecosse, au moyen des troubles, pour

1 Cambd. Annal. regn. Elis. ad an. 1593.

envahir d'abord ce royaume, et de là revenir sur celui d'Angleterre. Il y employa, comme en France, le motif de la religion; et l'on échauffa les têtes de ces remuans insulaires, par l'espoir de voir bientôt sur leurs côtes une flotte redoutable. Des catholiques séduits répandirent dans le public un ouvrage qui attaquoit les droits du roi d'Ecosse à la couronne d'Angleterre, et qui excitoit à élire un roi, ou plutôt une reine catholique, puisqu'on y proposoit nommément cette infante Isabelle qu'on avoit déjà prétendu faire reine de France, et qu'ici l'on faisoit descendre du fameux Guillaume le Bâtard, conquérant de l'Angleterre*. Des prêtres furent accusés de conspirer avec une partie de la noblesse d'Ecosse, pour la défense de la religion. Les historiens anglicans assurent même que le projet fut formé d'empoisonner Elisabeth, et qu'à cette fin l'on proposa cinquante mille écus à son médecin le juif Lopez : imputation fort suspecte sans doute sous le règne d'une persécutrice à qui la fiction coûtoit encore moins que le sang : mais l'attentat réitéré du turbulent comte de Rothuel contre la vie du roi d'Ecosse, et ses complots avec les comtes de Hunthlei, d'Argus et d'Evrol pour perdre les Ecossais les plus attachés à leur souverain, furent du moins assez vraisemblables pour le faire déclarer par les états, traître à la patrie. Tout l'effet de ces cabales, vraies ou controuvées, fut d'attirer un redoublement de persécution aux catholiques d'Angleterre, et de porter, à la sollicitation impérieuse d'Elisabeth, des lois très-sévères contre ceux d'Ecosse.

Pendant que l'on consommoit ainsi la ruine de l'église britannique, mourut à Rome le cardinal Guillaume Alain, l'un de ses derniers ornemens, et de ses plus zélés défenseurs. Il étoit né à Lancastre d'une famille illustre et opulente; mais il aimoit mieux, comme il le disoit lui-même, vivre dans l'indigence hors de sa patrie, que d'y jouir d'une abondance funeste à sa religion. Toujours appliqué néanmoins à maintenir ses compatriotes dans la foi de leurs pères, à Louvain, à Reims, à Rome, qu'il habita successivement, il fit bâtir et gouverna des séminaires nombreux, où il n'omit rien pour établir solide-

* Cambd. Annal. regu. Elis. ad an. 1594.

ment dans la foi et la piété les jeunes Anglais qui, à son exemple, préféroient la religion à la fortune. Ce furent là, pour ainsi dire, autant de pépinières d'apôtres, de confesseurs, de martyrs intrépides, que ni les prisons, ni les tortures, ni la peine de mort n'empêchèrent jamais de cultiver les derniers germes de la foi dans leur nation, qui est redevable à leurs soins du peu qu'elle en conserve. Alain dont la doctrine égalait la vertu, fut aussi employé, avec le savant Bellarmin et le cardinal Colonne, à la révision de la Bible selon la Vulgate, imprimée par ordre de Sixte V, et revue par les soins de Clément VIII.

Le jour de la Fête-Dieu de l'année suivante 1595, mourut aussi à Rome saint Philippe de Néri¹, fondateur de la congrégation italienne de l'Oratoire. Au premier chapitre tenu huit ans auparavant, on l'avoit élu supérieur général et perpétuel, en arrêtant néanmoins qu'après lui les généraux seroient renouvelés tous les trois ans : mais quatre-vingts années d'âge et des infirmités considérables l'avoient engagé à se démettre en 1592, malgré tous les efforts que fit unanimement la congrégation pour l'en détourner. Il fit mettre en sa place le savant Baronius, qu'il avoit déjà engagé à composer les annales de l'Eglise, et qui ne quitta cette dignité, au terme des statuts, que pour être honoré de celle de cardinal, avec Taurusius, autre père de l'Oratoire. Assez long-temps cette institution édifiante n'avoit eu aucun règlement par écrit, bornée à la pratique des vertus de l'Evangile, et principalement de la charité, que le saint instituteur disoit tenir lieu de toutes les règles.

Cependant le nombre des pères augmentant chaque jour, à leur prière, et pour l'uniformité, le saint dressa des statuts et des constitutions, que le pape Grégoire XIII confirma² : mais conservant toujours son goût dominant pour la noble impulsion de la charité évangélique, il posa pour fondement, qu'on ne feroit jamais de vœux dans sa congrégation, quand même ceux qui pourroient par la suite proposer d'en faire, surpasseroient les autres en nombre. Un autre statut également opposé à l'esprit de la plupart des congrégations qui ne pensent

¹ Gall. Vit. S. Phil. Ner. Baill. ad 26 maii. — ² Inst. Congr. Orat. c. 1, n. 4, etc.
10. 20

qu'à s'étendre, c'est qu'il n'y aura qu'une seule maison de l'Oratoire à Rome, et qu'elle ne se chargera du gouvernement d'aucune autre. On veut que celles qui se formeront dans les lieux divers, se règlent sur celle-ci ; mais qu'elles se gouvernent chacune séparément, en sorte qu'elles fassent autant de corps indépendants les uns des autres. Il y eut néanmoins par la suite une exception pour le chef-lieu, c'est-à-dire, pour la maison de Rome, qui a trois maisons unies, celles de Naples, de Lancione et de San-Sévérino. Son gouvernement est composé d'un supérieur général, qu'on nomme père, et de quatre prêtres assistants. Le supérieur doit avoir au moins quarante ans, et quinze ans de congrégation. Il est élu à la pluralité des voix par les prêtres de la maison qui y ont demeuré dix ans. A l'égard des sujets, on n'y en admet point avant l'âge de vingt-deux ans, ni après celui de quarante-cinq. Quand ils y en ont passé trois, ils sont réputés membres de la congrégation. Alors on ne peut les renvoyer que pour des fautes graves jugées telles par les deux tiers des prêtres qui ont dix ans de congrégation. Leurs fonctions consistent dans l'assiduité à la prière, dans l'étude et la méditation des saintes lettres, et dans l'instruction des peuples, qu'ils rassemblent chaque jour pour cela dans leurs oratoires ou églises. Le pieux instituteur avoit tant d'attrait pour la contemplation des choses éternelles, qu'il y passoit des journées entières, et quelquefois, à ce que racontent les historiens de sa vie, des quarante heures de suite. Il n'interrompoit ses communications intimes avec Dieu, que pour travailler au bien de son ordre, ou au salut des peuples. Il fut néanmoins accusé de tenir des assemblées suspectes, et de semer des nouveautés pernicieuses : tant il est nécessaire que les plus pures vertus soient toujours épurées. On lui défendit de prêcher, on lui interdit le ministère de la confession, et il se soumit avec une humilité qui ne fut pas la moindre preuve de son innocence. Il étoit généralement regardé comme un saint quand il mourut, et les miracles éclatants qui s'opérèrent aussitôt après, changèrent la présomption en certitude et en vénération publique. On commença sous le pontificat même de Clément VIII, à procéder à sa canonisation, qui fut terminée sous Grégoire XV. Nous avons trois histoires de sa vie, où il

seroit à souhaiter qu'on eût moins inséré de choses extraordinaires; et surtout de ces particularités tellement secrètes de leur nature, qu'il est comme impossible d'en administrer des preuves satisfaisantes. Tout le monde révère la sainteté; mais la simplicité n'est pas goûtée de tout le monde.

Après deux ans de catholicité et de négociation de la part du roi Henri IV en cour de Rome, Clément VIII enfin ne doutoit plus que ce prince ne fût véritablement converti. Ce pontife avoit refusé l'ambassade de Henri, comme d'un souverain qu'il ne reconnoissoit pas, et avoit toujours traité le duc de Nevers, sous le personnage d'ambassadeur, avec une dureté apparente, quoiqu'il l'accueillit avec bonté, et l'eût même entendu bien des fois sur l'objet de sa commission, mais comme simple particulier. Il ne prétendoit que l'éprouver, et gagner du temps pour déconcerter la cabale espagnole, qui faisoit le plus grand obstacle à la réconciliation du roi. On connoissoit cette disposition du pape par le cardinal Tolet, le premier des jésuites qui eût été élevé au cardinalat, et qui avoit la confiance du pape Clément dont il tenoit cette dignité. Quoique espagnol de naissance, ce prélat, aussi renommé pour sa droiture et sa probité que pour ses lumières, se montra fort zélé pour le roi Henri dans tout le cours de cette affaire. Après Dieu et Clément, dit d'Ossat dans une de ses lettres à Villeroy, le roi doit son absolution au cardinal Tolet. Ce prince en fut si persuadé et si reconnoissant, que dans la suite, aussitôt qu'il eut appris la mort de Tolet, il fit célébrer pour lui un service solennel dans la cathédrale de Paris. Clément VIII lui-même laissoit percer en mille rencontres son penchant pour le roi. Quand on lui demandoit, comme il arrivoit journellement, quelque marque nouvelle de sévérité contre la France: Le feu, répondoit-il, est assez grand dans ce malheureux royaume, sans l'allumer davantage; et que le roi catholique ne fait-il un si bon usage de ses armes, que celles de l'Eglise ne lui soient pas nécessaires? Le duc de Nevers sortit cependant de Rome sans avoir été reconnu pour ambassadeur; mais il ne manqua point de rapporter au roi, dans le style d'un militaire piqué, que le vrai moyen d'obtenir son absolution, étoit de prendre des villes, et de gagner des batailles.

En effet, quand le roi, après tant d'autres succès, se fut rendu maître de sa capitale, presque tous les obstacles parurent levés. Jusque-là d'Ossat, peu célèbre encore, et agent secret seulement, avoit entretenu la négociation, tantôt avec le cardinal Tolet, tantôt avec le saint Père en des audiences privées. Il détruisoit les calomnies et les nouvelles avantageuses des ligueurs, il répandoit à propos les véritables. Pour tout dire en deux mots, ce pauvre orphelin de Gascogne, laissé à l'âge de neuf ans sans père, sans mère, sans bien, commença dès cette première entreprise à mériter la réputation d'un négociateur qui ne fit jamais une fausse démarche, et qui sut allier dans un degré éminent la probité avec la politique, dont ses lettres sont un chef-d'œuvre. L'affaire n'avançant point à son gré, il s'entendit avec l'auditeur de rote, Séraphin Olivier, dévoué à la France. Olivier étoit un de ces hommes à bons mots, à qui l'on permet de tout dire, et qui s'étoit rendu singulièrement agréable au pape. Clément, qui le traitoit avec beaucoup de familiarité lui demanda un jour ce qu'on disoit à Rome des troubles de France. On dit, répliqua librement Olivier, que Clément VII a perdu l'Angleterre par sa précipitation, et que Clément VIII, par ses lenteurs, perdra la France. Cette parole, adressée à un pape qui aimoit véritablement la religion, fit sur lui le plus grand effet.

Henri IV savoit tout ce qui se faisoit et se disoit à Rome; il y fit renouveler ses protestations d'attachement à la religion catholique, et fournit quelque détail des mouvements qu'il se donnoit pour la rétablir dans tous ses droits, et dans une pleine sûreté. Ce qui plut sur toute chose au Saint Père, c'est que le roi, à la persuasion du cardinal de Gondy, très-bien initié dans les affaires de Rome, avoit retiré des mains des huguenots le jeune prince de Condé, regardé comme l'héritier de la couronne. Parce que le roi n'avoit point encore d'enfant. Le pape, échanté de ces nouvelles, prit sans plus délibérer la résolution de conclure, et chargea d'Ossat de mander à son maître qu'il pouvoit envoyer à Rome ses représentants. Le roi fit partir du Perron, avec ordre de se joindre à d'Ossat, et de traiter en commun tout ce qui regardoit cette affaire (1595).

Le pape cependant craignoit encore d'offenser le dangereux

Philippe II, dont la plupart des cardinaux étoient créatures, leurs cabales, soutenues par un prince tout-puissant en Italie, et presque en Europe, pouvant lui susciter à lui-même les plus terribles affaires. Pour qu'au moins Philippe n'eût pas à se plaindre qu'on eût méprisé ses raisons sans les avoir entendues, Clément lui dépêcha un cardinal, et le fit prier de ne point s'opposer à la réconciliation du roi de France avec le saint Siège, en cas que le consistoire, au jugement duquel il étoit résolu de soumettre absolument cette affaire, y donnât son approbation à la pluralité des voix. Le roi d'Espagne, assuré par son ambassadeur en cour de Rome que la très-grande partie des cardinaux opineroient indubitablement selon ses vœux, craignit de faire un personnage trop visiblement odieux, et ne refusa point ; mais il ne consentit pas non plus, afin de se ménager quelque subterfuge à tout événement : il prit le parti de traîner sa réponse jusqu'à ce que l'affaire eût été décidée. Le pontife attend le temps nécessaire pour la réponse, et ne recevant rien, il convoque le consistoire ; mais il déclare en même temps, que l'importance de cette matière exige plus d'attention qu'aucune autre, et qu'il veut pour cela écouter chaque cardinal en particulier. Il se rendoit ainsi maître des suffrages, sentant fort bien que peu d'opinants, tête à tête avec lui, oseroient le contredire, et pouvant d'ailleurs ne rapporter de leurs avis que ce qu'il jugeroit à propos. Ayant trouvé dans les cardinaux la docilité qu'il avoit prévue, il tint aussitôt le consistoire, où néanmoins le cardinal Colonne osa réclamer : mais le pontife, en quelques paroles fort sèches, lui ferma la bouche, et conclut incontinent à donner l'absolution.

Il ne s'agissoit plus que des conditions sous lesquelles on la donneroit : le pape les régla aussi en particulier avec du Perron et d'Ossat, nommés à cet effet ambassadeurs de Henri. La plus grande difficulté qu'ils éprouvèrent, fut pour maintenir la monarchie dans toute l'indépendance dont elle jouissoit depuis son établissement. Quelques ministres du pape y voulurent donner atteinte par des clauses propres à faire entendre que Henri ne régnoit qu'en vertu de son absolution ; mais les ambassadeurs se montrant intraitables sur cet article, on l'abandonna. On exigea aussi la publication pure et simple du con-

cile de Trente : ils ne s'engagèrent qu'à la publication de ce qui s'accordoit avec nos maximes. Du reste, ils promirent que le roi protégeroit l'Eglise et le clergé ; qu'il ne nommeroit aux bénéfices que des personnes d'une foi non suspecte ; qu'il révoqueroit les libéralités faites aux dépens de l'Eglise ; qu'il ratifieroit tous ces engagements entre les mains d'un légat qui seroit envoyé dans le royaume ; qu'il notifieroit publiquement à tous les princes catholiques la résolution où il étoit de vivre et mourir dans leur religion, et pour œuvres satisfactoires, que tous les jours il entendroit la messe, et réciteroit plusieurs prières qu'on spécifia ; qu'il s'approcheroit au moins quatre fois l'an des sacrements de pénitence et d'eucharistie, et qu'il bâtiroit des monastères en différentes provinces du royaume. On dit que par un article secret, on lui fit promettre encore de rappeler les jésuites.

Tout étant convenu, la cérémonie de l'absolution se fit avec un appareil extraordinaire le 17 de septembre de l'année 1595. Devant l'église de Saint-Pierre, dont les portes étoient fermées, on avoit dressé une estrade spacieuse, et au milieu de l'estrade un trône où se plaça le souverain pontife, environné de tout ce qu'il y avoit de cardinaux à Rome, excepté Marc-Antoine Colonne et deux autres : mais ce vide étoit abondamment compensé par la multitude des évêques, des prélats et officiers de la cour pontificale, des pénitenciers, des maîtres de cérémonies, et d'une infinité d'autres personnes de tous les états. Tous les prélats étant assis, du Perron et d'Ossat se présentèrent debout, puis se prosternant baisèrent les pieds du souverain pontife, et lurent la supplique présentée au nom du roi. Ils exhibèrent incontinent l'acte de leur procuration, abjurèrent pour le prince toutes les hérésies, et jurèrent sur les Evangiles, qu'il garderoit inviolablement la foi, se soumettroit aux commandements de l'Eglise, et rendroit à son chef l'obéissance que lui avoit rendue tous ses prédécesseurs les rois très-chrétiens. On leur lut ensuite les conditions que le pape imposoit au roi pour pénitence. Ils les acceptèrent, avec promesse qu'elles seroient accomplies ; puis ils se prosternèrent une seconde fois, et le pontife, selon le rit formel du pontifical, pris de la manière ancienne d'affranchir de l'esclavage,

les frappa légèrement en signe de la liberté chrétienne où il rétablissoit le prince qu'ils représentoient¹. Pendant ce temps-là, on chantoit le *Miserere*; et quand il fut fini, le pontife se leva, récita les prières marquées de même dans le pontifical, puis remontant sur son trône il éleva la voix, et dit : « Par l'autorité de Dieu tout-puissant, des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, et par la mienne, je donne à Henri de Bourbon, roi de France, l'absolution des censures encourues pour cause d'hérésie. » A ce dernier mot, les portes de l'église s'ouvrirent, et le pape dit aux deux procureurs : « A présent que j'ai ouvert l'Eglise militante au roi votre maître, faites-le souvenir que c'est à lui de mériter, par la foi soutenue des oeuvres, d'entrer un jour dans l'Eglise triomphante. »

Aussitôt que l'absolution fut prononcée, le son des trompettes et de mille instruments retentit par toute la ville, et le canon tira long-temps au château Saint-Ange. On n'entendit que cris de joie parmi le peuple; les armes de France furent élevées sur les portes de plusieurs maisons : il n'y eut pas jusqu'à la populace qui ne changeât en bénédictions les injures qu'elle avoit si long-temps vomies contre un prince qu'enfin l'on connoissoit mieux. Clément fit frapper des médailles avec son portrait d'un côté, et de l'autre celui de Henri. Ce fut à cette occasion que le roi donna le titre de *cousin* aux cardinaux, qui n'avoient auparavant que celui de *cher ami*.

Cette révolution porta le dernier coup à la ligue, qui tomba bientôt après dans un décri universel. Le duc de Mayenne fit sa paix, dès l'année suivante, à des conditions qu'on ne pouvoit attendre que d'un prince qui aimoit surtout à vaincre ses ennemis par les bienfaits. Tous les chefs de faction, gagnés et confondus par cette générosité, rentrèrent presque en même temps dans le devoir. Le plus opiniâtre d'entre eux, le duc

¹ « Le pape, après avoir prononcé l'absolution, frappa d'une petite baguette, conformément au pontifical, les deux représentants. C'est une imitation de la manière dont les Romains affranchissoient leurs esclaves, (ce qu'ils appeloient aussi *manumissio*) : l'Eglise voulant marquer par-là qu'elle rend la liberté chrétienne à ceux qui étoient liés par les censures. ».... « C'étoit, disoit-on, avilir la majesté royale. Mais le roi dissimula sagement cette espèce d'humiliation, qui n'en étoit une, d'ailleurs, qu'aux yeux de ceux qui ne savoient ni l'origine, ni l'esprit de cette cérémonie. » (Art de verif. les dates.)

de Mercœur, qui s'étoit flatté de se rendre souverain en Bretagne, se soumit enfin, après environ deux ans, au seul aspect des armes triomphantes du grand Henri, qui ne le réduisit encore à trembler, que pour ajouter à la gloire de sa valeur, la gloire d'une bienfaisance qui surpassa même tout ce qu'on en attendoit; aussi ne nomma-t-on plus la ligue que pour la détester, et s'étonner à jamais que sous prétexte de religion, le Français eût prêté la main aux ennemis de la France, pour en faire durant quarante ans, le théâtre de tous les désastres et de tous les forfaits.

Qui pourroit toutefois méconnoître ici le bras adorable qui fait servir les passions les plus perverses à l'accomplissement de ses desseins les plus salutaires? La ligue, cet ouvrage de l'ambition, de l'hypocrisie, du fanatisme, n'a pas laissé de contribuer à maintenir en France la foi catholique; elle a conservé au trône, ou du moins au siège de l'empire français, le plus ancien de la chrétienté, la gloire particulière à lui seul de n'avoir jamais été occupé par aucun prince hérétique; ses plus grandes fureurs enfin n'ont abouti qu'à y porter, avec le sang pur de saint Louis, la plus digne branche de la plus auguste dynastie du monde.

LIVRE SOIXANTE-DIXIÈME.

DEPUIS LA RÉCONCILIATION DU ROI HENRI IV AVEC L'ÉGLISE ROMAINE
EN 1595, JUSQU'À LA MORT DE CLÉMENT VIII EN 1605.

LA guerre de Bannez et de Molina, dont on peut fixer le commencement à l'époque où nous sommes parvenus, fit presque autant de bruit que celles des huguenots, auxquelles on la vit succéder. C'est là l'unique raison qui nous engage à parler, une fois seulement, des fameuses congrégations *de auxiliis*, dont le signal, si l'on peut s'exprimer ainsi, fut donné le 10 janvier 1595, par le bref qu'adressa Clément VIII à l'inquisition de Castille, pour évoquer à Rome les questions agitées en Espagne touchant l'accord de la grâce avec la liberté. Comme nous n'y attachons pas, à beaucoup près, la même importance que l'esprit de secte, ou seulement de corps et de société, et que nous craignons d'ennuyer les personnes également impartiales, dignes seules d'attention, nous exposerons d'une manière fort succincte ces longues altercations de plus de dix ans, et nous anticiperons même sur le cours des années, afin de ne pas revenir davantage sur ces inutilités fameuses.

Tout ce qui put intéresser à ce sujet la sagesse du souverain pontife, ce fut de maintenir la concorde entre les écoles catholiques, et de réprimer la témérité des docteurs, qui vouloient dévoiler des mystères sur lesquels l'apôtre élevé jusqu'au troisième ciel ne savoit que s'écrier : O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! Il est de foi que l'homme fait le bien librement, et que la grâce lui est absolument nécessaire pour les œuvres de salut ; que la grâce ne nuit point au libre arbitre, et que le libre arbitre n'ôte rien au pouvoir de la grâce : voilà deux vérités qu'il faut croire simplement, et qui font également la matière de notre foi. Mais on ne s'en est pas tenu à la substance du mystère ; on a voulu, pour ainsi dire, en faire l'analyse et en connoître le mode, ou la manière d'être.

On a demandé comment (terme qui en nos mystères annonce presque toujours la témérité), on a demandé comment la grâce s'accordoit avec le libre arbitre ; comment le libre arbitre agissoit sous la main de la grâce, et comment la grâce dispoit de l'activité du libre arbitre ; quelle part ils avoient encore chacun à l'accomplissement des préceptes, et au mérite des bonnes œuvres : objets sagement voilés à nos yeux, afin que nous attendissions tout du ciel, et qu'en même temps nous fissions tout ce qui est en notre pouvoir, afin que notre salut s'opérât avec crainte et tremblement, et tout à la fois avec d'autant plus d'assurance, que nous mettrions moins de confiance dans nos foibles efforts.

De tout temps l'envie de rapprocher nos dogmes soit des nouveautés introduites par les sectaires dont on vouloit faciliter le retour, n'ont servi qu'à augmenter dans l'Eglise les troubles et les scandales. L'exemple du dominicain Pierre Soto, dont l'audacieux Baïus avoit transformé les questions en assertions publiques, n'étoit pas oublié en Espagne, quand le jésuite Monte-major, théologien de Salamanque, crut en reconnoître une partie dans les décrets prédéterminants de Dominique Bannez, confrère de Soto. La prémotion physique, au moins telle que Bannez l'avoit conçue, et qu'elle fut ensuite adoptée par les nouveaux thomistes, ne passoit point encore parmi les dominicains pour un enfant dont saint Thomas fût le père, et pour qui l'ordre entier dût avoir des entrailles paternelles. La chose est claire, par la réponse que firent ses défenseurs dans l'assemblée qui se tint le 22 février 1599, chez le cardinal Madruce, président des congrégations. Pressés d'exposer le système de leurs décrets prédéterminants, ils répondirent qu'ils n'en pouvoient pas parler comme d'une doctrine commune à leur ordre, avant d'avoir pris l'avis de toutes leurs provinces. L'approbation donnée au livre de Molina par leur père Barthélemi Ferreira, inquisiteur en Portugal, ne prouve pas moins clairement que tous les dominicains distingués ne professoient point alors la prédétermination. Mais tout change avec le temps, et l'esprit de corps surtout a bientôt pris un air de première antiquité.

Quoi qu'il en soit, Monte-major crut voir dans la prémotion

bannézienne une nouveauté dangereuse, favorable même aux hérésies proscrites par le concile de Trente, et il la combattit fortement dès l'année 1581, dans une thèse qu'il faisoit soutenir. Bannez qui se trouvoit dans cette assemblée, prit un feu qui seul put le faire connoître pour le vrai père de la prédétermination. Il fit grand bruit à l'heure même; il rassembla ses amis ensuite, il dénonça de concert avec eux, à l'inquisition de Valladolid, seize propositions qu'il prétendoit avoir été soutenues dans la thèse, et qui, à la vérification, se trouvèrent toutes différentes.

Il seroit à souhaiter que Monte-major et ses confrères se fussent contentés de leur premier triomphe, ou du moins qu'uniquement appliqués à combattre le nouveau système qui leur paroissoit dangereux, ils n'eussent point entrepris d'y en substituer un autre. La prédétermination examinée alors en soi-même, et sans faire comparaison avec la science moyenne, ou prescience des futurs conditionnels, eût tenu difficilement contre des antagonistes occupés tout entiers de l'attaque, sans être divertis par le soin de leur propre défense, mais surtout sans se faire soupçonner d'intérêt propre; et les décrets prédéterminants une fois arrêtés, on n'eût pas vu paroître à leur faveur, et comme sous leur attache, les décrets nécessitants, avec tous les troubles et tous les scandales qu'ils ont causés dans l'Eglise. Mais encore une fois, où sont les hommes que l'esprit de corps n'a jamais égarés.

Louis Molina, autre jésuite espagnol, et tout autrement célèbre que Monte-major, avoit épousé si bien la querelle de son confrère, que bientôt il eut à la soutenir en son propre nom. Son livre de la Concorde n'étoit pas encore mis au jour, que Bannez le déféra au grand inquisiteur, le cardinal Albert d'Autriche. Le délateur n'avoit pas vu l'ouvrage; mais dès là qu'il combattoit sa prémotion, comme il en avoit eu vent, il ne pouvoit manquer, à son sens, d'être pélagien. Bannez, dit à ce sujet un feuillant nommé Pierre de Saint-Joseph, habile théologien de ce temps-là¹, Bannez fit sa plainte persuadé que c'en étoit fait de sa prédétermination, et qu'il couroit danger

¹ Pet. à S. Joseph. c. 5, p. 1.

d'être calviniste, si Molina n'étoit pas pélagien. Le livre de la Concorde parut néanmoins, et revêtu d'une ample approbation du père Ferreira, dominicain, qui avoit été chargé de l'examiner en sa qualité d'inquisiteur de Portugal, où Molina professoit la théologie, et avoit fait imprimer son livre. L'ouvrage se débita avec toute la rapidité que procure la contradiction. La science moyenne fit la même fortune, d'abord chez les cordeliers et les augustins, qui la défendirent aussitôt dans les thèses publiques, puis dans plusieurs universités, à Sarra-gosse, à Tolède, à Séville, à Grenade, et dans beaucoup d'autres villes d'Espagne. Elle parvint rapidement en France, en Lorraine, et jusqu'au fond de l'Allemagne. Il est vrai qu'une société sayante et nombreuse avoit des facilités particulières pour accréditer ses productions : mais le premier aspect de la prédétermination physique, qui paroît ne pouvoir se concilier avec la raison qu'aux dépens de la foi, et avec la foi qu'au préjudice plus visible de la raison, suffisoit seule pour le décrier.

Bannez et ses consorts, désespérés de voir ruiner tout à coup le chef-d'œuvre de leur génie, présentèrent requête sur requête au nonce du pape ; mais elles n'aboutirent qu'à leur faire défendre de traiter d'hérétique Molina, ou sa doctrine. L'animosité étoit déjà si grande, que différents prédicateurs dominicains et principalement le père Avendano, faisoient de la chaire de vérité un théâtre d'invectives où les jésuites, traduits en hérétiques, en séducteurs, en magiciens, et en instruments du diable, étoient ordinairement le bel endroit de leurs sermons. Avendano se croyoit suscité de Dieu pour renverser la société, et disoit fort pieusement, qu'il ne participoit jamais aux saints mystères, sans se sentir pressé d'une ardeur nouvelle pour cette bonne œuvre. Voilà sans doute un fruit bien singulier des sacrements. Les jésuites plus compassés, en s'abstenant de ces invectives grossières, n'en imprimoient pas moins la note d'hérésie aux prédéterminants, qu'ils qualifioient de luthériens et de calvinistes mitigés. Le pape informé de ces animosités scandaleuses par différents évêques d'Espagne, défendit d'abord aux deux partis d'agiter davantage ces questions. Bannez qui ne voyoit pas triompher la prémotion dans

sa patrie, ayant encore fait solliciter un jugement à Rome par le père Alvarez, qui fit le voyage exprès, le pontife évoqua cette cause à son tribunal (1596).

Clément VIII nomma huit consultants, qui lui furent proposés par le cardinal Alexandrin, protecteur de l'ordre de saint Dominique d'où il avoit été tiré, et par le cardinal d'Accoli, qui avoit aussi été dominicain. Ces consultants, à la réserve des pères Plumbino et Bovio, celui-ci carme et l'autre augustin, qui furent constamment pour Molina, censurèrent en janvier et février de l'année 1598, soixante-une propositions du livre de la Concorde. Ce travail parut précipité au pape, qui leur ordonna de le recommencer. On les soupçonnoit d'avoir porté leur jugement sur des extraits fournis par les dénonciateurs, et de n'avoir pas même pris la peine de les confronter avec l'original. En effet ils avoient déclaré que Molina donnoit à Dieu, pour motif de la prédestination, la prévision du bon usage que l'homme feroit de son libre arbitre, et dans les endroits mêmes du livre où ils prétendoient que ce principe demi-pélagien étoit établi, savoir, à la question vingt-troisième, articles 4 et 5, il est expressément et fortement réfuté, et la prédestination n'y est attribuée qu'à la volonté de Dieu, qui distribue librement ses dons quand et à qui il lui plaît.

Les consultants assemblés de nouveau ne laissèrent pas de persévérer dans leurs premiers sentiments; et la mort du cardinal Madruce qui les présidoit, les ayant laissés maîtres absolus de la résolution, ils ne pensèrent qu'à dresser leur censure. Cependant l'élévation du jésuite Bellarmin au cardinalat, fournissant un nouvel appui à la société, le père Aquaviva, qui en étoit général, fut admis à traiter avec les consultants : il leur montra clairement, et qu'ils attribuoient à Molina des propositions qu'il n'avoit jamais enseignées, et qu'ils censuroient des propositions catholiques, ou reçues communément dans les écoles catholiques. Il falloit que l'avertissement fût bien fondé en raisons, puisque de soixante-une propositions condamnées en premier lieu, ils en restreignirent d'abord le nombre à quarante-neuf, ensuite à quarante-une, puis à vingt seulement. Ces variations formèrent un préjugé

qui n'étoit ni favorable à la censure, ni fort honorable aux censeurs, et le pape leur en parla d'une manière mortifiante. Ils entendirent de sa propre bouche, que la cause n'étoit pas en état d'être jugée, qu'on n'avoit pas fait assez d'attention aux défenses de la partie accusée, et qu'il vouloit assister en personne à l'examen qui s'en continueroit.

Il se tint encore plus de soixante congrégations sur ce pied-là depuis le 20 mars 1601 jusqu'au 22 janvier 1605, sans qu'on pût cependant parvenir à une décision. Valentia, champion des jésuites, succomba dès la première année à l'excès de la fatigue; il tomba évanoui au milieu de la dispute, et mourut peu de temps après. Arrubal, qui prit sa place, n'en pouvoit déjà plus au mois de novembre de l'année suivante, et ce fut la Bastide qui alors entra dans la lice. Le héros des déterminants, Lémés, avec sa santé d'athlète et ses pounons d'airain, qui ne le servirent pas moins que son érudition, fut obligé lui-même de désemparer pour un temps, et de céder *par interim* la place à Alvarez; le pape *casu*, qui dans un âge avancé ne manquoit aucune des congrégations, mourut, à ce qu'on prétendit, des soins et des fatigues qu'il prenoit pour terminer cette affaire.

La persuasion commune est qu'il penchoit du côté des pré-déterminants, prévenu par le cardinal Alexandrin, qui avoit commencé la fortune de ce pontife, en le menant avec lui dans ses légations, et à qui d'ailleurs Clément avoit des obligations essentielles. François Pegna, qui, avec la simple qualité d'auditeur de rote, avoit eu l'art de se rendre fort important à la cour de Clément VIII, pressoit encore la condamnation des jésuites avec tout le ressentiment d'une première amitié convertie en haine. Après les avoir aimés, jusqu'à publier un ouvrage contre le parlement de Paris à l'occasion de leur exil, il les haïssoit tellement, qu'il mit tout en usage pour empêcher la béatification de leur fondateur, et qu'il exclut leurs écoliers des aumônes considérables qu'il avoit léguées aux pauvres étudiants : clause qui parut si odieuse, qu'on n'y eut aucun égard. D'un côté, le marquis de Villena, ambassadeur d'Espagne, avoit ordre de presser la condamnation de Molina, et les Espagnols en général étoient ouvertement déclarés contre les jésuites, en conséquence de l'absolution de

Henri IV que ces Pères avoient sollicitée. C'est ce qu'on voit dans les lettres du cardinal du Perron, qui durant ces disputes, écrivit au roi que les jacobins étoient fort portés par ceux qui ne trouvoient pas bon que le général des jésuites, et presque tous ceux de son ordre lui fussent si affectionnés ¹.

Ce n'est pas que tous ces mobiles terrestres et fautifs eussent autorisé le défaut de soumission à la décision du saint Siège, si elle eût été rendue : dès là que l'Église prononce, dès que la voix de l'autorité s'est fait entendre, on ne doit que se soumettre à cette règle fixe de la foi, indépendamment des vues ou des vices vrais ou prétendus, et de ceux qui la préparent, et de ceux qui l'appliquent. Mais la mort, ou la Providence ne permit point que Clément VIII prononçât ; et quand il auroit survécu, il est fort douteux, malgré son penchant, qu'il eût prononcé un jugement définitif. C'est ce que pensa du moins, au sujet de Paul V, le luthérien Mosheim, qui, dans le style de sa secte, dit que si le pape eût été en parfaite liberté, il auroit prononcé une de ces sentences ambiguës qui sont familières à l'oracle de Rome, et qui n'offensent personne ². Il est certain que du Perron donna un jour fortement à penser à Clément VIII, en lui disant que si l'on faisoit un décret en faveur de la prédétermination physique, il se faisoit fort d'y faire souscrire tous les protestants de l'Europe ³.

Ne passons pas cependant sous silence l'anecdote assez méprisable qui se trouve consignée dans les actes de Lemos, mais dont l'omission pourroit s'attribuer à la partialité, plutôt qu'à un discernement judicieux. Selon ce prédéterminant formidable, Valentia son antagoniste se trouva mal à son aspect, parce qu'il le convainquit d'avoir honteusement falsifié un passage de saint Augustin ; et le reproche terrible que lui en fit le souverain pontife, fut un coup de foudre qui le fit tomber sur le champ de bataille, sans poulx et sans halaine. Il faut des yeux bien prédéterminés à leur objet, pour voir de la sorte. Il faut avoir les yeux du dominicain Chouquet, qui dans ses rap-sodies, aussitôt condamnées qu'imprimées, représente Lemos,

¹ Lettres du 7 février 1605, et du 23 janvier. — ² Hist. eccl. siècle XVII, sect. 2, part. 1, chap. 1, n. 39. — ³ Gall. Pupr. p. 673.

à l'ouverture des congrégations, environné de rayons si étincelants, que les yeux des cardinaux en étoient éblouis ¹. Ou la citation de Valentia étoit une falsification réfléchie, ou ce n'étoit qu'une simple méprise. Or, qu'avoit-il à gagner en falsifiant un texte que ses adversaires ne devoient pas manquer de vérifier? Et devoit-il mourir de honte pour une faute de mémoire échappée dans la chaleur de la dispute, tandis que les ouvrages composés à loisir ne sont pas à l'abri de ces inadvertances? Tout ce qu'on pourroit conclure, s'il y avoit du vrai dans cette précieuse anecdote, c'est que le champion des jésuites étoit un pauvre homme. Malheureusement ni Pegna leur ennemi déclaré, ni les deux secrétaires si empressés à recueillir tout ce qui étoit favorable aux prédéterminants, ne disent pas le premier mot, soit de la corruption du passage, soit des reproches du pape, soit du vertige de Valentia, toutes circonstances néanmoins qui secondoient assez leurs vues, pour qu'ils ne les omissent pas.

Mais que ne controve pas la manie de système! Eût-on sans cela imaginé ce qu'assure le père Jacques de Saint-Dominique dans son livre curieux *de la nouvelle étoile de Cassiopée*, que les anges sont devenus démons, pour avoir rejeté le dogme de la prédétermination physique qui leur avoit été proposée pour épreuve ²? A l'exemple de Lucifer, Simon le magicien, ajoute un autre écrivain de même goût, combattit la même doctrine; et tel fut le sujet de ses disputes funestes avec le prince des apôtres. Mais arrêtons-nous, et craignons sur toutes choses de prendre quelque air d'une partialité que nous abjurons de nouveau. Oui, la prémotion physique et la science moyenne nous sont parfaitement égales, ou, pour mieux dire, parfaitement indifférentes, sinon pour ce qui est du bon sens que révolte la prémotion, au moins pour ce qui regarde la foi, à quoi elle sert aussi peu que la science moyenne. Et qui ne s'étonneroit que des docteurs vraiment respectables aient pu se passionner d'une manière si étrange pour des hypothèses et des présomptions qui peuvent

¹ Livre des Entrail. matern. de la sainte Vierge, pour l'ordre des F. P., p. 326, édit. de 1634. — ² Lib. de nov. Cassiop. c. 1 et 2.

n'être qu'imaginaires? Encore si elles n'eussent pas servi d'enveloppe à des nouveautés plus dangereuses, avec tant de scandale pour les simples, et tant de troubles pour l'Eglise!

Les disputes ne finirent point avec la vie de Clément VIII. Les cardinaux, dans le conclave qui suivit sa mort, avoient promis que celui d'entr'eux qui lui succéderoit, les termineroit par un jugement définitif. Paul V, successeur, quoique non immédiat, de Clément, crut devoir remplir cette promesse, et tint encore à ce sujet dix-sept congrégations : mais auparavant il voulut consulter d'autres docteurs que ceux qui avoient la tête échauffée par ces disputes, ou qui étoient soupçonnés de quelque intérêt propre. Saint François de Sales, aussi renommé pour sa doctrine que pour ses vertus, fut un des premiers consultés : son avis, comme celui de tous les autres, a toujours été tenu fort secret; mais on peut juger de sa réponse, suivant la remarque très-sensée de l'historien de sa vie, par la doctrine qui est répandue dans ses œuvres, où personne jusqu'ici ne s'est encore imaginé voir la prédétermination. Les molinistes, sous Clément VIII, avoient toujours été sur la défensive : on leur avoit constamment interdit toute attaque sous prétexte que des accusés ne devoient pas faire le personnage d'accusateurs. Le nouveau pape ne crut pas que les formes dussent l'emporter, sur un fond qui n'étoit autre que le sacré dépôt, lequel couroit risque de s'altérer à la faveur d'un silence qu'on ne manqueroit pas de prendre pour approbation. Il fallut donc que les thomistes, quelque effort qu'ils fissent pour parer ce coup, se missent à leur tour sur la défensive.

Il parut bientôt que ce nouveau personnage n'étoit pas aussi facile à jouer que le premier. La Bastide établit que la prédétermination physique détruisoit le libre arbitre et la grâce suffisante; qu'elle faisoit Dieu auteur du péché; qu'elle avoit déjà été condamnée, avec le calvinisme, par le concile de Trente; et, venant au détail, il fit un parallèle de vingt articles entre la doctrine de Bannez et celle de Calvin. La comparaison, qui fut bien suivie et bien soutenue, étoit embarrassante : mais Lemos n'étoit pas un homme à être embarrassé; il répliqua d'une voix de tonnerre, que la prédétermination étoit la pure doctrine de saint Augustin; que les pélagiens n'étoient hérés-

tiques que parce qu'ils n'admettoient pas la prédétermination; que tous ceux qui ne l'admettoient pas étoient pélagiens; que les jésuites n'étoient que des pélagiens ou des fauteurs du pélagianisme. En un mot, tout ce qu'on put saisir de sa première défense après le nom de saint Augustin, ce ne furent que les noms de pélagianisme, de pélagiens et de semi-pélagiens, qui faisoient le refrain de ses déclamations.

Il sentit cependant que ces généralités et ces injures pourroient ne pas satisfaire ses juges. Venant donc au fait, il avoua que Calvin avoit tenu, comme Bannez, la grâce efficace par elle-même, et indépendamment de la volonté; mais il ajouta qu'il n'y avoit rien que de vrai dans ce principe; que toute l'erreur consistoit à conclure de là, comme faisoit Calvin, que le consentement de la volonté étoit nécessaire d'une nécessité de conséquent, au lieu que Bannez ne le disoit nécessaire que d'une nécessité de conséquence. On pourroit soupçonner, sur de pareilles défaites, que nous en prétons à Lemos: mais que l'on consulte son propre récit, et l'on sera beaucoup plus surpris encore d'y voir sa vertu soutenir à peine la gloire d'une si heureuse invention, et se prémunir contre la vanité, en s'écriant avec l'Apôtre: C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis¹. Il ne s'applaudit pas moins de la découverte *du sens composé et divisé*, qui en effet ne lui fut pas d'un moindre usage que la distinction des nécessités de conséquent et de conséquence. Ces termes énigmatiques ne satisfaisant point encore à beaucoup près ses juges, il lui fallut enfin réduire la prédétermination à un secours prévenant, que la volonté peut refuser quand il lui est offert, et ne pas mettre en usage quand elle l'a; de telle manière que si elle ne fait pas ce qui lui est commandé, il ne tient pas à Dieu, mais à elle. C'est ainsi que le thomisme et le molinisme, malgré leur antipathie réciproque se rapprochoient tellement, qu'il devenoit impossible de marquer la différence. Et dans la réalité, si la promotion modifiée de la sorte n'est pas le concours simultané, c'est un assemblage de termes pris à contre-sens, ce n'est plus qu'une chimère.

La cause étant suffisamment instruite, le pape ordonna aux

consulteurs de lui donner leurs opinions par écrit, et de marquer sur quoi ils les fondoient. Ils n'étoient pas devenus plus favorables aux jésuites ; mais les motifs qu'on leur demandoit les embarrassèrent. Après quatre mois de travaux particuliers, et bien des conférences qu'on leur permit ensuite d'avoir entr'eux, le pape, outre les incertitudes et les variations de leurs écrits, trouva qu'ils n'avoient pas même touché au point qui devoit trancher la question ; savoir, en quoi les catholiques différoient des hérétiques sur la matière de la grâce et du libre arbitre. Il résolut donc de prendre pour base de sa décision, celles du concile de Trente contre les luthériens et les calvinistes, et fit remettre à cet effet tous les actes manuscrits de ce concile au cardinal du Perron, qu'il regardoit avec justice comme un des plus grands théologiens de son siècle.

Cette confiance en du Perron, qui trouvoit la prédétermination si favorable aux calvinistes, n'annonçoit pas une issue bien heureuse pour les prédéterminants. On n'a pas laissé de répandre dans le public la copie d'une bulle qu'on prétend avoir été dressée par Paul V contre le molinisme, et à laquelle il n'a manqué, selon ses colporteurs, que la formalité de la promulgation : mais le temps où elle parut, savoir vers le milieu du siècle dernier, et la flétrissure des personnes qui la faisoient valoir, suffiroient pour la faire tomber, quand elle ne seroit pas remplie, comme elle l'est de contradictions, d'anachronismes, de principes schismatiques, de tous les indices de supposition et de supercherie. Contradiction : entre les copies diverses de cette bulle clandestine, les unes condamnent cinquante propositions, et les autres quarante-deux. Anachronisme : le nom des censeurs par qui on l'a fait signer, prouve qu'elle a été faite cinq ans avant le pontificat de Paul V, à qui on l'attribue. Principes schismatiques : elle condamne des propositions, entr'autres la seconde et la quatrième, qui sont les contradictoires des propositions déjà condamnées dans Baïus. Aussi, qui sont les gens qui marquent le plus d'ardeur pour concilier de l'autorité à cette bulle attribuée au saint Siège malgré le saint Siège lui-même ? Ce sont précisément ceux qui en toute autre occasion font le moins de cas des bulles et des constitutions du saint Siège, qui n'ont rien de commun avec l'école catholique

des thomistes, qui trouvent même autant de sottise dans le thomisme que d'erreur dans le molinisme. Que le saint Siége désavoue et réproûve cette bulle, c'est ce qui est de toute notoriété par le décret où le pape Innocent X a déclaré en termes formels qu'on n'y devoit ajouter aucune foi. Voilà donc cette bulle, avec tous les actes où elle est rapportée, flétrie de la manière la plus authentique, non-seulement comme n'étant pas revêtue des formes requises pour avoir son effet, mais comme *un recueil de mensonges, indigne de toute créance* : ce sont les termes du décret.

Tout ce que prononça incontestablement Paul V sur cette question, ce fut de déclarer quelques jours après, le 28 d'août 1607, où il en conféra pour la dernière fois avec le sacré collège, qu'il publieroit sa décision quand il le jugeroit à propos, et que cependant il défendoit sévèrement aux parties de se censurer mutuellement sur ces matières. Ainsi cette dispute qui fixoit depuis si long-temps les regards de toute l'Europe, qui avoit emporté les plus précieux moments de deux grands papes, du sacré collège, d'une infinité de prélats et de docteurs célèbres, finit, comme toutes les affaires de ce genre, sans avoir rien éclairci. Celui de tous les partis qui a le moins de respect pour les décisions du saint Siége, ces faux thomistes qui se couvrent du nom d'une école respectable, parce que le leur n'exprime plus que le schisme et la secte, se plaignent qu'à la faveur du silence de Rome sur le fond de la question, et au moyen de la liberté laissée aux deux parties d'enseigner leurs opinions respectives, le pélagianisme va tête levée dans l'Eglise d'aujourd'hui, et que ce grand fleuve, autrefois si pur, ne roule plus que des eaux fangeuses. Comme ce reproche ne diffère pas de celui des calvinistes, nous en renvoyons les auteurs à la réponse que le grand évêque de Meaux fit en pareille circonstance au ministre Jurieu¹. Quant à ce qu'on nous objecte, lui disoit-il, que nos molinistes sont semi-pélagiens, et que l'église romaine tolère le pélagianisme, si l'on avoit seulement ouvert les livres des molinistes, on auroit appris qu'ils reconnoissent pour tous les élus une préférence gratuite de la divine

¹ Boss. 1. Avert.

miséricorde, une grâce toujours prévenante, toujours nécessaire pour toutes les œuvres de piété, une conduite spéciale qui les y conduit. Mais les faux thomistes, ou les semi-calvinistes, ainsi que les calvinistes rigoureux, veulent quelque chose de plus : toute grâce qui n'ôtera pas le libre exercice de la volonté, sera toujours pour eux la grâce pélagienne.

Pendant que les plus habiles jésuites d'Espagne et d'Italie épuisoient en Europe leur temps et leurs talents pour la défense des inventions et des subtilités de quelques-uns d'entr'eux, d'autres enfants d'Ignace ne respirant, à l'exemple de leur père, que la plus grande gloire de Dieu, et bornant leurs travaux à connoître Jésus crucifié, ne songeoient qu'à étendre l'empire de l'Eglise sur les traces de l'apôtre des Indes et du Japon. Depuis le départ (1582) des ambassadeurs de cette nation pour la capitale du monde chrétien, l'Evangile y avoit répandu des torrents de lumière qui faisoient rougir les peuples de leurs dogmes fabuleux, et qui terrassoient l'orgueil le plus entêté de son savoir. Au milieu de la ville impériale, un savant, nommé Dosam, qui avoit parcouru toutes les académies de la Chine et du Japon, où il n'avoit trouvé que des admirateurs, conféra par occasion avec un missionnaire sur la nature de nos âmes qu'il croyoit matérielles¹. L'euro péen le convainquit si bien du contraire, ainsi que des conséquences qui dérivent de ce premier principe, que Dosam fut confus de son ignorance et non moins effrayé des périls qu'elle lui faisoit courir. Il aimoit sincèrement la vérité : il confessa ce qu'il découvroit ; il s'humilia devant le maître des cœurs ; et Dieu le fortifia tellement, que foulant au pieds tout respect humain, il se fit instruire à fond de nos mystères, et reçut le baptême. On ne sauroit exprimer l'étonnement où cette nouvelle jeta toute la ville. Sept à huit cents personnes qui tous les jours réglément alloient entendre Dosam comme un oracle, suivirent toutes son exemple. Elles furent imitées de tant d'autres, que les églises ordinaires ne suffisoient plus pour les recevoir. Le sage, disoit-on de tous côtés, s'est fait chrétien ; Dosam qui sait tout, n'a point trouvé de religion meilleure que le chris-

¹ Hist. du Japon, l. 6.

tianisme. Pendant plusieurs jours, l'empereur lui-même et toute sa cour ne s'entretenrent de rien autre chose.

Le bruit de la persécution qui se répandit quelque temps après, n'arrêta point ces progrès de l'Evangile. Jamais au contraire on ne vit plus de conversions qu'alors, jusque dans les lieux où l'empereur faisoit son séjour, jusque parmi les femmes, qui parurent ne rien conserver de la foiblesse de leur sexe. Le roi de Tango craignant que la rare beauté de la reine son épouse, encore très-jeune, n'attirât les remords de l'empereur, la tenoit continuellement renfermée dans un palais, où elle vivoit dans une grande innocence. Quoiqu'il fût idolâtre, il lui avoit souvent parlé avec estime de la religion chrétienne, qui excitoit au moins l'admiration de ceux qui ne l'embrassoient pas. Cette princesse qui avoit l'esprit excellent, retint tout ce qu'on lui avoit dit, et ses mœurs ne mettant point d'obstacle aux impressions de la grâce, elle se sentit fortement inclinée pour une religion si conforme à ses premiers penchans. Comme elle n'espéroit point d'obtenir le consentement du roi son époux, il lui fallut conduire l'affaire de sa conversion dans le plus profond secret, et dérober ses démarches à une infinité de surveillans continuellement attentifs à l'observer.

Heureusement on étoit auprès d'elle une princesse de la maison royale, avec qui la conformité des inclinations vertueuses la lioit encore plus étroitement que l'affinité, et qui pour elle n'avoit rien de secret. Elle ouvrit son âme à cette amie sûre, qui avoit toute liberté d'aller et de venir, et l'envoya communiquer ses vœux et ses embarras à un missionnaire. La médiatrice qui n'avoit pas moins d'ardeur que la reine pour embrasser le christianisme, ne se borna point à sa soumission, mais se fit baptiser elle-même, et reçut le nom de Marie. La grâce du baptême la transforma aussitôt en apôtre. Toutes les dames et les demoiselles du palais à qui elle fit part de son bonheur, allèrent successivement trouver le missionnaire, et revinrent chrétiennes. Un gentilhomme qui les suivit, revint changé comme elles. Cependant la reine gémissoit avec d'autant plus d'amertume, qu'elle se voyoit esclave de l'enfer, au milieu d'une cour à qui elle avoit procuré la liberté des enfans de Dieu. La princesse Marie va de nouveau trouver le mis-

sionnaire; elle se fait parfaitement instruire de la manière de conférer le baptême, revient baptiser la reine, et lui fait prendre le nom de Grâce, qui ne fut jamais porté à plus juste titre. La néophyte fut sans intervalle une chrétienne parfaite, et douée du don de force à un point où l'Esprit ne le communique qu'aux âmes qu'il remplit tout entières. Pour Marie, l'exercice d'un ministère divin éleva tellement son âme, que dès lors elle regarda sa personne comme consacrée à Dieu. Sitôt qu'elle eut baptisé la reine, elle retourna au missionnaire, se prosterna en sa présence aux pieds de l'autel, et fit vœu de virginité, quoiqu'elle fût un des plus riches partis et des plus recherchés de tout l'empire. Le même jour, elle parut en public avec les marques qu'elle jugea les plus propres à témoigner qu'elle s'interdisoit tout commerce avec le siècle.

Tout ceci s'étoit passé en l'absence du roi. A son retour, il en parut extrêmement irrité, et déclara impérieusement à la reine, ainsi qu'à toute sa cour, qu'il falloit au plus tôt abjurer une religion odieuse à l'empereur, et capable de le perdre lui-même. Les menaces et toutes les représentations étant inutiles, il n'y eut point de mauvais traitements qu'il ne mit en usage. La reine fut encore moins épargnée que les autres, le ressentiment du roi se mesurant sur l'amour passionné qu'il lui portoit. A tous les excès du dépit et de la fureur, elle n'opposa qu'une patience et une douceur inaltérables : mais sa constance parut à jamais invincible. Dans ces entrefaites, un des enfants du roi étant tombé dangereusement malade, elle engagea la princesse Marie à le baptiser. Le petit moribond reçut le baptême, et fut à l'instant en parfaite santé. Les armes tombèrent alors des mains du roi : il prit le parti de dissimuler, et ne chagrina plus des personnes qu'il ne pouvoit se défendre d'aimer et de révéler.

On ne peut entendre qu'avec intérêt la suite de la vie, et surtout la mort touchante de cette reine, la plus belle personne, la princesse la plus spirituelle, et la chrétienne la plus fervente peut-être de toute l'église du Japon, c'est-à-dire, du sanctuaire même de la ferveur. Loin d'idolâtrer sa figure, il sembloit qu'elle eût pris à tâche d'en ternir l'éclat par toutes les austérités de la pénitence. Elle apprit très-bien le latin et

le portugais, moins pour orner son esprit que pour fournir plus d'aliment à sa piété. Après la lecture et ses autres exercices de dévotion, son plus grand soin étoit de recueillir les orphelins et les enfants des pauvres, de les vêtir et les soigner elle-même, de les instruire des éléments de notre religion, et de les rendre solidement chrétiens. Après douze ans d'une vie si sainte, elle fut la victime de la jalousie du roi son époux, non pas qu'il eût conçu le moindre soupçon de sa fidélité, mais parce qu'il eut peur qu'elle ne devint l'objet d'un autre amour que le sien.

Dans l'une de ces révolutions soudaines qui sont si fréquentes au Japon, il l'avoit laissée dans la ville très-forte d'Osaca, et qui ne le rassuroit néanmoins qu'imparfaitement. C'est pourquoi il avoit commandé à l'intendant de sa maison, que si la place venoit à être forcée, il tranchât sur-le-champ la tête à la reine, et mît le feu au palais. Osaca fut prise en effet, et l'intendant sommé de remettre la reine entre les mains du vainqueur. Cet officier rempli de vénération pour sa maîtresse, chercha tous les moyens possibles de la sauver, sans en trouver aucun; il va donc la joindre, le désespoir peint sur le front, se jetant à ses pieds qu'il inonde de ses larmes, et lui déclare le commandement barbare qu'il avoit reçu. Nous périrons aussitôt nous-mêmes, ajouta-t-il, et c'est toute ma consolation de ne pas survivre à une princesse dont la mort me feroit de ma propre vie le plus insupportable des tourments. La reine entendit ce discours comme s'il ne l'eût pas regardée. « Vous savez, dit-elle, que je suis chrétienne, et que la mort n'a rien d'effrayant pour les chrétiens : quant à vous, songez bien à ce que vous allez devenir pour toute une éternité. » Après ce peu de mots, elle entra dans son oratoire, et, prosternée devant l'image d'un Dieu mort pour nous, elle lui fit le sacrifice de sa vie. Elle rassembla, aussitôt après, les dames de sa suite, qui toutes étoient chrétiennes, les embrassa tendrement, et leur représenta que n'étant pas condamnées elles-mêmes à mourir, la loi de Dieu les obligeoit à se retirer avant qu'on mît le feu au palais. Tout retentissant de sanglots et de cris lamentables, elle seule, aussi tranquille que s'il eût été question d'une affaire indifférente, rentra dans l'oratoire,

appela l'intendant, et lui dit qu'il pouvoit remplir sa commission. Il se jeta de nouveau à ses pieds, et la pria de lui pardonner sa mort. Aussitôt la reine se mit à genoux, rabattit elle-même le collet de sa robe, et reçut, en prononçant les noms de Jésus et de Marie, le coup qui lui trancha la tête. Telle étoit la force chrétienne dans les âmes japonaises, indépendantes en quelque sorte des entraves de la matière et de la fragilité du sexe, ainsi que de toutes les foiblesses de la nature !

Le trait suivant achèvera de faire connoître toute l'énergie du caractère de cette nation, jusques dans les conditions les moins façonnées à l'héroïsme. Le roi de Saxuma s'étant emparé du Bongo, d'où la foi s'étoit répandue dans les autres royaumes, les bonzes qui l'avoient puissamment secondé dans son invasion, exercèrent leur vengeance avec une fureur toute particulière sur cette chrétienté florissante, et s'attachèrent principalement à brûler les églises et tous les monuments du christianisme. A la vue de Vosu qui déjà tombé sous leur puissance, il y avoit un fort séparé de cette ville par un petit bras de mer; et quelques centaines de sujets fidèles, tant hommes que femmes, y tenoient encore pour leur souverain légitime. L'une de ces héroïnes ne put voir sans indignation, au milieu des églises réduites en cendres, un temple d'idoles et une superbe maison de bonzes, qui ne sembloient conservés que pour insulter à la vraie religion. Quoi donc, s'écria-t-elle, serons-nous les spectateurs oisifs du triomphe de l'impiété ? Elle prend sur-le-champ sa résolution, attend la nuit avec impatience, se jette alors à la nage, franchit le bras de mer, va mettre le feu au temple et au monastère des bonzes; après quoi elle repasse la mer, rentre glorieuse dans la forteresse, et convie tout le monde à goûter avec elle le plaisir de voir les flammes dévorer ces trophées orgueilleux de l'idolâtrie.

Le dernier empereur, nommé Nobunanga, sans professer le christianisme, l'avoit tellement protégé, qu'il étoit devenu la religion dominante jusque dans la capitale de l'empire : mais ce prince, abandonné à ses passions honteuses, s'aveugla toujours au centre de la lumière, malgré les exhortations continuelles des hommes apostoliques avec lesquels il ne se laissoit point de converser. A la fin, il s'égara si déplorablement dans

les vertiges d'un orgueil insensé, qu'il se fit bâtir un temple, et ordonna par un édit qui suspendoit tout autre culte, d'y venir de toutes les contrées de l'empire sacrifier à l'empereur. Les chrétiens méprisèrent l'édit, et Nobunanga feignit de ne point s'en apercevoir : mais Dieu ne fit pas une vengeance moins exemplaire d'une impiété si criante. Dans une émeute excitée par un homme de néant, par un aventurier qui avoit pour tout mérite le talent de dessiner, ce prince rebelle à la grâce périt au point le plus brillant de sa carrière (1582). Il avoit conçu le grand dessein de réduire tout les petits rois du Japon au rang de simples vassaux, suivant la constitution primitive de cet empire, et déjà il avoit conquis plus de trente royaumes qui lui avoient procuré des richesses immenses.

La ville, et surtout le palais d'Anzuquiama qu'on appeloit au Japon le paradis de Nobunanga, et qu'on pouvoit regarder comme une des plus rares merveilles du monde, suffisoient pour donner une idée de la puissance et de l'opulence de cet empereur, qui les avoit fait bâtir en quelques mois. A trente milles de Méaco, vers le midi, s'ouvre une plaine délicieuse et fort étendue, sillonnée d'une infinité de ruisseaux, tapissée d'une verdure sans cesse renaissante, et ombragée d'arbres qui portent des fruits et des fleurs dans presque toutes les saisons. Dans le milieu de la pleine s'élève une montagne escarpée, qui se partage en trois crêtes, assez semblable à la figure d'une fleur de lis. Au pied de la montagne est un lac spacieux semé d'îles qui forment comme autant de bouquets, et du lac il sort une rivière qui serpente lentement, et fait mille circuits dans toute la largeur du vallon, d'où les poètes japonais, dans le goût des nôtres, n'ont pas manqué de dire qu'elle s'éloignoit à regret de ces lieux enchantés. A l'endroit où le lac se réduit en rivière, on avoit bâti la ville d'Anzuquiama, et le palais qui en faisoit comme la citadelle, avoit été construit sur le sommet le plus élevé de la triple montagne; sur les deux crêtes collatérales, les seigneurs et les rois vassaux de l'empire avoient construit pour eux des palais avec une magnificence proportionnée. On montoit à celui de l'empereur par un superbe escalier taillé dans le roc, d'où l'on sortoit sur une vaste plateforme qui, avec le château, occupoit toute la cime du mont,

qu'on avoit aplani avec un travail à peine concevable. Cette vaste place étoit ceinte d'un rempart tout en pierres polies, et de cinquante coudées de hauteur.

Les dedans du palais, les appartements, les galeries, les jardins, les terrasses, tout étoit marqué au coin de la grandeur et de la merveille : mais ce qu'on voyoit avec le plus d'étonnement, c'étoit une tour élevée en pyramide au centre du palais, dont elle faisoit le couronnement. Elle étoit à sept étages ; chacun avoit son toit dans la manière japonaise, et ces toits, ainsi que les corniches, étoient peints de diverses couleurs, dont l'éclat étoit relevé par ce brillant vernis du Japon qui fait presque l'effet de nos glaces, et qui résiste à toutes les injures de l'air. Le tout étoit terminé par un petit dôme, à jour, enrichi au dedans et au dehors d'azur, de peintures, de mille ornements de bon goût, et surmonté d'une large couronne d'or massif. Ce dôme surtout où l'on avoit prodigué tout ce qu'il y a de plus précieux vernis, jetoit un éclat si merveilleux, qu'on avoit également peine, et à y fixer la vue, et à l'en détourner. Toutes ces merveilles furent réduites en cendres, après qu'on eut pillé les trésors de Nobunanga qui étoient déposés en ce lieu, et qu'on eut peine à transporter en trois jours.

Pour comble de revers, le trône fut ravi à la postérité de ce prince, et rempli par un homme aussi mal né¹ que son assassin. Il avoit été valet d'un gentilhomme de sa cour ; après quoi il s'étoit fait soldat, et par tous les degrés de la milice étoit par-

¹ Voici ce qu'on lit dans l'Art de vérifier les dates, qui cite la grande Histoire universelle, et aussi le père Charlevoix (*Histoire du Japon*) : « Ce qu'il y a de plus remarquable et dont on ne trouve l'exemple chez aucun autre peuple, c'est que, depuis Synmu (*l'an 660 avant Jesus-Christ*), jusqu'au prince qui règne aujourd'hui (1785), l'empire n'est point sorti de la même famille. » Ces dernières paroles sembleroient contredire notre auteur. On pourroit tout concilier peut-être, en observant que c'est à cette époque que l'on commence à compter deux empereurs du Japon, l'un ecclésiastique sous le nom de *daïro*, et l'autre séculier appelé *cubo*, absolument indépendans l'un de l'autre, avec cette différence néanmoins que les empereurs séculiers vont de Jédo leur capitale à Méaco, tous les trois ou quatre ans, rendre un hommage de pure cérémonie au *daïro*. Ce que dit notre auteur doit donc s'entendre d'un changement de dynastie dans l'empire temporel ; et les auteurs de l'Art de vérifier les dates n'auront parlé que de la dynastie des *daïros*, qui, ayant une prééminence spirituelle sur celle des *cubos*, peut être considérée comme étant celle des vrais empereurs du Japon, et qui en effet n'a pas changé depuis Synmu.

venu au commandement des armées. Tel étoit le fameux Taïcosama, nommé auparavant Faxiba, qui d'abord se porta pour vengeur de Nobunanga et pour tuteur de son petit-fils, afin de se frayer la route au trône, où il ne tarda point à s'asseoir. Les commencements de son règne furent assez paisibles, et même favorables aux chrétiens, trop puissants pour les irriter dans les commencements d'une puissance usurpée et mal affermie.

Il voyoit presque tous les grands officiers de l'empire, ou chrétiens déclarés, ou protecteurs des chrétiens¹. Osaca et Sacaï, les deux villes dont la conservation lui importoit davantage, avoient l'une un gouverneur chrétien, et l'autre un infidèle dont le nouvel empereur lui-même fut obligé de se défaire, et qu'il crut ne pouvoir mieux remplacer que par le chrétien Joachim Riusa d'une valeur à toute épreuve. L'homme de l'empire qui importoit le plus à la sûreté de sa personne, Ucondono, premier capitaine des gardes, le colonel-général de la cavalerie, le grand amiral, le premier secrétaire d'état, le grand trésorier, l'intrépide vice-roi de Bœari, et quantité d'autres seigneurs également distingués par leur mérite et par leurs emplois, étoient tous adorateurs sincères du vrai Dieu, et plusieurs méritoient mieux le nom d'apôtres que celui de simples fidèles. Ils étoient d'ailleurs en si haute considération dans l'empire, qu'on pouvoit mettre en doute, s'ils avoient plus d'obligation au nouvel empereur de ce qu'il les avoit confirmés dans leurs emplois, qu'il ne leur en avoit lui-même de ce qu'ils les avoient acceptés. Il paroît néanmoins que Taïcosama, ombrageux comme tous les tyrans, et surtout à l'égard des chrétiens, rigides observateurs du droit de majesté et de tous les principes de l'équité, ne prit jamais en eux une entière confiance, d'autant mieux que le premier capitaine des gardes, généralissime des armées, et le plus accrédité des seigneurs chrétiens, s'étoit d'abord déclaré pour un fils de l'empereur défunt, et l'avoit soutenu jusqu'à ce que ce jeune prince eût lui-même ruiné ses affaires.

Un autre germe de l'antipathie de Taïcosama pour les

¹ Hist. du Japon, liv. 7.

chastes adorateurs du Dieu fils d'une vierge, c'étoient les mœurs de ce prince, le plus incontinent des idolâtres même. En suivant le plan de son prédécesseur, qui s'étoit proposé de subjuguier tous les rois du Japon, il ne se bornoit point à conquérir des royaumes, mais il faisoit enlever sur son passage tout ce qui se rencontroit de filles et de femmes les plus avantageées des grâces de la nature. Un de ses favoris, nommé Tocun, qui de bonze étoit devenu recruteur du sérail, s'acquittoit si bien de ce ministère infâme, qu'il s'étoit rendu la terreur de toutes les beautés à qui l'honneur étoit cher. Comme il accompagnoit l'empereur sur la frontière du royaume d'Arima, vanté pour la beauté du sang, il ne laissa point échapper une occasion si avantageuse de faire sa cour : mais tout le pays étoit chrétien, et la jeunesse encore plus chaste que brillante. Le ravisseur impur y fut si mal reçu, qu'il s'estima heureux de s'en tirer la vie sauve. Furieux de ce traitement, il arriva fort tard auprès de Taicosama, qui étoit en débauche, et qui, la tête échauffée par le vin, jura de faire décapiter toutes les femmes d'Arima.

Tous ses compagnons de débauche, idolâtres vicieux qui ne pouvoient souffrir une religion si contraire à leurs penchants, profitèrent de l'occasion pour exciter le prince à se déclarer une bonne fois contre les chrétiens, qui résistoient ainsi à ses volontés, et qui, pour peu qu'il différât, lui ajoutèrent-ils, ne lui laisseroient par leur multiplication rapide aucune autorité dans l'empire. Tocun l'anima particulièrement contre le généralissime Ucondono, qui faisoit le principal appui de la foi, et ne manqua pas de rendre sa fidélité suspecte. Il vint à bout de faire prendre à l'empereur une résolution extrême contre toutes les règles mêmes de la prudence. Ucondono fut exilé, et peu après tous les missionnaires eurent ordre de sortir du Japon. Le généralissime étoit campé à quelque distance de la cour, avec l'armée impériale dont il avoit l'estime et l'affection, quand on vint lui déclarer de la part de l'empereur, qu'il choisit, ou d'abjurer le christianisme sur-le-champ, ou de partir pour l'exil. La mort, pour les Japonais en général, est un moindre mal que le déshonneur ; et le brave Ucondono avoit montré cent fois, au fort de la mêlée, combien il préfé-

roit la gloire à la vie : mais Ucondono savoit vaincre, et non pas se révolter. Il s'interdit jusqu'à l'examen des droits plus qu'équivoques de Taïcosama au trône, et partant du grand principe de la tranquillité publique, il sacrifia tous ses intérêts au repos de l'état. Il répondit qu'il ne balançoit point à choisir l'exil ; qu'il choisiroit de même la mort la plus cruelle, plutôt que de manquer à la fidélité qu'il devoit à son Dieu. Il partit aussitôt après pour l'exil, qui porte un caractère tout particulier au Japon, où cette flétrissure abhorrée dévoue en quelque sorte à la malédiction publique ; en sorte que l'exilé, mort civilement et banni de toute société, est réduit à chercher sa retraite dans les déserts et dans les forêts. Mais l'exil d'Ucondono ne lui attira que de la vénération, et un redoublement de tendresse, non-seulement de la part de sa religieuse famille, charmée d'acquérir un confesseur de Jésus-Christ, mais de tous les vassaux de cette illustre maison, et d'une multitude d'officiers qui avoient servi sous lui et sous son père. Tous aimèrent mieux abandonner leurs biens et leurs états, que de manquer à ce qu'ils jugèrent que l'honneur et la religion exigeoient d'eux. L'injustice de Taïcosama révolta jusqu'aux infidèles : le propre frère de ce prince, et quantité d'autres seigneurs idolâtres, comblèrent d'éloges le courage du confesseur, et lui firent mille offres de services.

L'empereur parut se repentir lui-même de son premier emportement, et généralement de tout ce qu'il avoit ordonné contre les chrétiens. Un jour même qu'il s'entretenoit sur la religion avec une dame de la cour qu'il savoit chrétienne, il lui échappa de dire qu'il avoit été un peu vite à ce sujet. Un malheureux pilote espagnol ruina tout à coup, par l'imprudence de ses rodomontades, les espérances que ce changement de dispositions faisoit renaitre. Cet homme obscur, dont on ignore le nom, étant accusé de piraterie, et son navire au moment d'être confisqué, crut intimider le Japonais par un vain étalage de puissance du roi catholique. Il leur dit que le soleil ne se couchoit jamais sur les états du roi son maître, étendus dans les quatre parties du monde ; que ce monarque possédoit lui seul la meilleure partie des deux hémisphères ; et apercevant une mappemonde dans la salle où sa vanité s'exal-

toit, il promena les yeux de ceux qui étoient présents sur le continent immense des grandes Indes, sur les îles sans nombre qui les bordent depuis l'Afrique jusqu'aux Philippines, sur quantité de places dans l'Afrique même, sur les deux tiers de l'Amérique, et généralement sur tout ce qui appartenoit au roi d'Espagne dans les quatre parties du monde. Les Japonais vraiment étonnés à la vue d'une pareille monarchie, demandèrent par quels moyens on avoit pu réussir à la former. Le Castillan voulant leur faire entendre qu'ils n'étoient point à l'abri des entreprises, ou du ressentiment du roi son maître : « Il n'est rien de plus simple, répliqua-t-il, pour conquérir un pays, il nous suffit que nos prêtres y aient une fois mis le pied. Ils instruisent les peuples dans notre religion, et quand ils en ont gagné un certain nombre, on envoie des troupes, qui, soutenues de ces nouveaux chrétiens, réduisent aisément le reste. »

Ces propos rapportés à Taïcosama, et rapprochés des invasions journalières tant des Portugais que des Espagnols, en particulier des préparatifs qu'ils faisoient alors contre la grande île de Mindanao, très-connue des Japonais, toutes ces appréhensions, jointes à la terreur générale que les grands vaisseaux d'Europe répandoient sur toutes les mers de l'orient, décidèrent sur-le-champ un prince aussi violent qu'ombrageux. Il confisqua le navire, fit chasser du Japon le pilote et tout l'équipage, et ordonna d'arrêter les missionnaires, d'abord à Méaco, et à Osaca, les deux villes principales de l'empire (1596). Il ne s'en trouva que neuf dans ces deux villes, trois jésuites et six franciscains. Les autres, au premier éclat de l'empereur contre le christianisme, s'étoient retirés dans les états des princes chrétiens, d'où ils portoient secrètement les secours de leur ministère aux fidèles des autres royaumes, dans l'espérance que l'empereur, satisfait de cette discrétion, reviendrait bientôt de son emportement. Quant aux princes qui leur fournirent un asile, le roi d'Arima surtout, et à son exemple ceux de Fingo et de Bungo, se déclarèrent en leur faveur d'une manière si éclatante, qu'on ne peut attribuer qu'à une conduite particulière de la Providence la tranquillité dont le fier Taïcosama les laissa jouir.

Ce fut dans ces conjonctures que le roi d'Arima entreprit de faire embrasser le christianisme à tous ceux de ses sujets qui étoient encore idolâtres; et il eut un succès que l'attente même de la persécution parut accélérer. Le roi de Fingo retira le généralissime disgracié et toute sa suite, dans l'île de Junomiga, qui bientôt devint célèbre par le concours de tous les chrétiens les plus qualifiés : ils venoient par troupes honorer ces illustres confesseurs, et déjà ils lui rendoient une espèce de culte. Plusieurs furent si charmés de la joie toute céleste que goûtoit avec lui son illustre famille dépouillée de tout, que se défaisant eux-mêmes de leurs emplois et de leurs dignités, ils s'établirent dans cet asile de l'innocence et de la véritable paix. Le vieux roi de Bongo, qui l'eût disputé en zèle à tous les autres, étoit mort en odeur de sainteté. Le roi Joscimon, fils indigne d'un père qui fut autant l'apôtre que le souverain de ses peuples, devint après sa mort, au moins pour un temps, apostat et persécuteur. Il fit même plusieurs martyrs, les premiers que la persécution déclarée ait donnés à l'église du Japon, qui reçut ainsi d'un prince chrétien ses premières plaies : mais la reine douairière, deux princesses sœurs du roi, et tout ce qu'il y avoit de plus distingué à sa cour, persévérèrent dans la foi avec un courage que les menaces et les violences ne rendirent que plus inébranlable.

Cependant les confesseurs et tous les fidèles du Japon reçurent une consolation bien douce, tandis que ceux qui la leur donnoient éprouvoient eux-mêmes les plus cruelles amertumes. Ce fut alors que rentrèrent au Japon les ambassadeurs qui en étoient partis pour Rome sept à huit ans auparavant. Les témoignages de la tendresse paternelle du souverain pontife qu'ils rapportoient à leurs compatriotes chrétiens, suspendirent toutes leurs douleurs : mais les ambassadeurs qui n'apprennent que des nouvelles consternantes, savoir, la fin tragique de Nobunanga, l'élévation de Faxiba sur le trône impérial, le christianisme proscrit dans l'empire, la mort du roi de Bongo et du prince d'Omura, autrefois les plus fermes appuis de l'église du Japon, l'apostasie du jeune roi de Bongo ; ces pieux ministres éprouvèrent tout ce que la surprise peut ajouter à la douleur causée par des revers aussi funestes qu'im-

prévus. Leur foi néanmoins, bien loin d'être ébranlée, prit un nouveau degré d'héroïsme; peu contents d'y persévérer eux-mêmes, ils se dévouèrent à l'apostolat, et renonçant à toutes les grandeurs du siècle, ils entrèrent au noviciat des jésuites, afin de multiplier les ouvriers évangéliques devenus plus nécessaires que jamais.

Ceux qui avoient été arrêtés à Osaca et à Méaco, et dont on avoit envoyé les noms à l'empereur, étoient déjà au moment de recevoir la couronne du martyre¹. Ce prince avoit commandé qu'on dressât aussi une liste de tous les chrétiens qui fréquentoient les églises de ces deux villes, sur quoi le bruit se répandit dans les provinces, qu'on alloit faire mourir tous ceux qui refuseroient d'adorer les dieux de l'empire. Cette nouvelle qui ne sembloit devoir exciter que la terreur, alluma une telle ardeur pour le martyre, que les idolâtres en furent dans l'admiration. Le généralissime Ucondono donnant toujours l'exemple, vint aussitôt se ranger parmi les missionnaires, dans la pensée qu'on ne manqueroit pas de le saisir, et qu'il partageroit leurs chaînes et leurs supplices. Il fut imité par deux fils du grand maître de la maison de l'empereur, dont l'aîné, déjà revêtu en survivance des charges de son père, accourut de deux cents lieues à Méaco, et s'habilla comme les missionnaires, afin d'être plutôt arrêté. Tous ses gens, qu'il voulut congédier, protestèrent qu'ils mourroient avec lui. Son cadet, qui se trouvoit dans le sein de sa famille, eut à combattre toute la tendresse de ses proches, et les menaces même de son père qui étoit païen, quoique très-affectionné aux chrétiens: mais il montra un courage qu'ils désespérèrent bientôt d'ébranler. Un de ses cousins, animé du même esprit, vit tomber en foiblesse à ses pieds, sans rien perdre de sa fermeté, sa tante, femme du grand maître, accablée de la seule image des périls où se plongeoiient ses fils et son neveu. Il lui dit au contraire, sur une si belle mort, des choses si grandes et si touchantes, que tous les assistants ébranlés lui applaudirent au moins par leurs larmes. Un prince, parent de l'empereur, et possesseur de trois royaumes, alla se renfermer chez les jésuites, afin de

¹ Hist. du Japon, liv. 8.

mourir avec eux. Un autre prince, à peine baptisé, fit publier dans ses terres, qu'il puniroit sévèrement tous ceux qui interrogés si leur prince étoit chrétien, dissimuleroient la vérité. Un seigneur des plus puissants et des plus renommés par sa bravoure, craignant qu'on n'osât point le venir prendre chez lui, alla se présenter avec sa femme à l'un des ministres de la persécution, sans autre suite qu'un fils de dix ans qu'il conduisoit par la main, et une fille trop jeune encore pour marcher, que portoit sa mère. Les gens même des conditions les plus communes paroisoient avec intrépidité devant les officiers de la justice. En un mot, tous ne se monroient attentifs qu'à ne point laisser échapper l'occasion de signer de leur sang la confession de leur foi.

Les femmes de qualité travailloient en hâte, avec leurs suivantes, à se faire des habits magnifiques, afin d'honorer le jour de leur mort, qu'elles n'appeloient pas autrement que le jour de leur triomphe. Elles se rassembloient dans les maisons où elles espéroient être plus facilement reconnues. Parmi celles de Méaco, il y en eut une qui pria les autres de la traîner au supplice, si elles la voyoient reculer ou trembler. On vit une jeune dame, avec un admirable sang-froid, préparer son sacrifice jusque dans les moindres détails, et ajuster sa robe de manière à paroître dans toutes les règles d'une scrupuleuse décence, sur la croix où le bruit couroit qu'on alloit faire mourir tous les chrétiens. Les domestiques, occupés aussi de leur propre sort, s'empressoient à préparer, l'un son reliquaire, l'autre son chapelet ou son crucifix, et tout cela d'un air si calme et si paisible, que quelques militaires encore prévenus des préjugés de leur pays, où c'est une infamie que de souffrir la violence, jetèrent à ce spectacle leurs poignards et leurs cimenterres, pour prendre avec les femmes quelque instrument de piété, et se laisser égorger comme elles.

Le sexe dévot eut cependant la gloire de verser le premier son sang, non pas toutefois par ordre de l'empereur. Un idolâtre avoit une femme chrétienne qu'il aimoit éperdument. Dans le péril prochain auquel cette religion exposoit une épouse si chère, il entreprit de la lui faire abjurer. Après avoir tout tenté sans succès, il la mena dans le fond obscur d'une forêt écartée,

avec une esclave également ferme dans la foi : là, il tire son sabre, et le fait étinceler à leurs yeux, sans qu'elles paroissent étonnées. Il appesantit son bras comme pour fendre la tête à son épouse, et, d'un coup de revers, il abattit celle de l'esclave. Sa femme aussitôt se jette à genoux, et attend la mort. Ses vœux néanmoins ne furent pas satisfaits. L'amour reprit tous ses droits, et le mari releva son épouse, pénétré d'une vénération qu'égalait à peine tout le renouvellement de sa tendresse.

Pendant les troubles du royaume de Bongo, une fille de qualité, faite esclave, étoit tombée entre les mains d'un idolâtre, dont sa chasteté n'eut pas moins à craindre que sa religion. Pour attirer sur elle une plus grande abondance de grâces, elle fit vœu de virginité, et opposa aux importunités de son tyran la sainte fierté d'une épouse de Jésus-Christ. Le séducteur au désespoir la livra à des débauchés : animée d'un courage tout divin, elle les fit pâlir d'effroi, et les mit en fuite. Il la menaça de la faire passer, comme chrétienne, par toute la rigueur des lois : elle rit d'une erreur qui lui présentait comme le mal suprême, ce qu'elle regardoit comme le souverain bonheur. Il lui fit déchirer tout le corps à coups de fouet : à la vue de son sang, elle éclata en chants de triomphe et en actions de grâces. Le dépit se tournant alors en rage, ce forcené la traîna au lieu des exécutions criminelles, la poignarda de ses propres mains, et jeta son corps dans un cloaque.

Au milieu de tant de grands exemples, ce qui donna aux infidèles la plus haute estime du christianisme, et déconcerta toutes leurs idées, ce fut l'ardeur des plus jeunes enfants à se faire inscrire dans les dénombremens qu'on faisoit des fidèles, et la vive appréhension qu'ils témoignaient d'échapper à la mort. Bientôt néanmoins tous ces mouvements se calmèrent. La nouvelle arriva qu'on ne feroit mourir que les missionnaires arrêtés à Osaca et à Méaco, avec le peu de chrétiens qui s'étoient alors trouvés chez eux. L'empereur n'avoit même pros crit que les religieux venus des Philippines, comme du lieu où il imaginoit que les Espagnols méditoient la conquête du Japon, et les avoient envoyés pour ménager le soulèvement des Japonais convertis. Cependant comme il avoit déjà vu la liste où

les trois jésuites étoient inscrits avec les six religieux de saint François, et que les gouverneurs, tout favorablement disposés qu'ils étoient, n'osèrent prendre sur eux d'y rien changer, tous les neuf restèrent sous la proscription. Il est vrai qu'on ne les gardoit pas fort étroitement : au moyen de la liberté qu'on leur laissoit de vaquer à leurs affaires, ils pouvoient aisément disparaître. Mais si les simples fidèles avoient tant d'ardeur pour le martyre, leurs pères et leurs maîtres n'avoient garde de l'envisager comme un sort à fuir.

Sur le dernier rapport qu'on fit à l'empereur le 30 décembre 1596, il ordonna de promener ignominieusement ces prisonniers sur des charrettes dans les villes de Méaco, d'Osaca et de Sacai, de leur couper le nez et les oreilles, et de les crucifier ensuite à Nangazaqui. La sentence portoit expressément, qu'ils étoient condamnés pour être venus des Philippines au Japon, pour avoir long-temps séjourné dans cet empire sans la permission de l'empereur, et pour y avoir prêché, contre sa défense, la loi des chrétiens. Les prisonniers étoient vingt-quatre en tout : trois jésuites japonais, dont un prêtre nommé Paul Miki, et deux novices, Jean Soan, appelé communément Jean de Gotto, du nom de son pays, et Jacques Kisaï ; six religieux franciscains, Pierre Baptiste, supérieur de tous, Martin d'Aguirre ou de l'Ascension, et François Blanco, prêtres, avec trois frères nommés Philippe de Las Casas ou de Jésus, François de Parilha ou de saint Michel, et Gonzalve Garcia ; les autres étoient des domestiques, ou des catéchistes attachés aux religieux de saint François, et surpris avec eux quand on avoit mis des gardes à leurs maisons.

Un de ceux-ci, qui étoit le pourvoyeur du couvent, s'appeloit Matthias. Quand il fut question de rassembler la troupe, un officier de la justice en fit l'appel pour voir si le nombre étoit complet. Comme ils n'étoient pas rigoureusement gardés, Matthias ne se trouvant point, l'huissier cependant criant de toute sa force, Matthias, où est Matthias, un chrétien logé près du monastère accourut, et lui dit : Voici Matthias, qu'importe la personne que vous cherchez ? J'ai le même nom et la même religion. Cela suffit, répondit l'huissier, demeurez avec les autres. Le généreux chrétien se joignit à la troupe des confes-

seurs, et se félicitant de ce qu'à la faveur du nom de Matthias, il se procurait un sort semblable à celui de ce saint apôtre. Un enfant de douze ans, nommé Louis, avoit été pris avec deux autres un peu plus âgés, qui servoient à l'autel chez les religieux de saint François. On eut pitié de sa grande jeunesse, et l'on refusa quelque temps de le mettre sur la liste des fidèles destinés à la mort; mais il témoigna tant de chagrin, et fit tellement éclater ses plaintes, qu'on fut obligé de l'inscrire avec les autres. Quelques jours après, un seigneur païen qui se rencontroit au couvent, voulut encore le délivrer. « Réservez votre compassion pour vous-même, lui dit l'enfant, et ne pensez qu'à vous procurer la grâce du baptême, sans quoi vous ne pouvez échapper à une éternité de malheurs. »

Les vingt-quatre prisonniers étant rassemblés, on les conduisit à pied dans une place de Méaco, afin de procéder à l'exécution de leur sentence. Elle portoit qu'on leur couperoit d'abord le nez et les oreilles : mais le gouverneur ne put se résoudre à les défigurer d'une manière si barbare; on se contenta de leur couper à chacun un bout de l'oreille gauche; ensuite on les promena dans les charrettes, suivant l'ordre précis de l'empereur, et la coutume du pays, où l'on prétend par-là donner plus d'horreur du crime; et communément elle y rejaillit sur les criminels, que la populace accable d'injures et d'opprobre. Ici, au contraire, on vit un peuple innombrable dans un morne silence, qui n'étoit interrompu que par des soupirs et des gémisses. Les trois enfants surtout, par leur tranquillité, leur douceur angélique et le sang qui couloit sur leurs joues, excitoient l'indignation des idolâtres mêmes, qu'on entendoit crier de temps en temps : O l'injustice, ô l'indignité, ô l'abominable cruauté ! Quelques fidèles couroient après les gardes, et leur demandoient en grâce de les faire monter eux-mêmes sur les charrettes. Chrétiens et païens, tous, sans excepter les gardes, au moins dans les commencements, s'étudioient à procurer aux confesseurs tous les soulagemens possibles : mais enfin les gardes prirent de l'humeur contre deux fidèles qui marquoient une ardeur extraordinaire dans ce ministère de charité, et leur demandèrent s'ils adoroient aussi le Dieu des chrétiens. Oui sans doute, s'empressèrent-ils de répondre, et

nous abhorrons vos idoles. Les gardes les joignirent, de leur propre autorité, aux vingt-quatre confesseurs. Quand Taïcosama dans la suite apprit cette particularité : Il faut avouer, s'écria-t-il, qu'il y a quelque chose de bien extraordinaire dans la constance et la charité des chrétiens.

Le voyage des martyrs fut moins une humiliation pour eux qu'un triomphe pour l'Évangile, et qu'une longue mission accompagnée partout de conversions sans nombre. Ils ne cessoient point de prêcher Jésus-Christ dans tous les lieux où ils passaient. Le père de l'Ascension et le père Miki entre autres parloient avec tant d'onction, que les ministres mêmes de la tyrannie disoient qu'il étoit impossible de les entendre sans avoir quelque envie d'embrasser leur loi. Les bonzes, de leur côté, disoient en murmurant, que l'empereur prenoit pour abolir le christianisme des moyens qui n'étoient propres qu'à l'étendre; qu'il faudroit peu d'exécutions semblables pour ruiner la religion de l'empire.

Aux approches de Nangazaqui, le grand officier qui devoit présider à l'exécution vint reconnoître les prisonniers : en apercevant le petit Louis, il se sentit ému d'une vive compassion, et lui offrit de le délivrer, s'il vouloit renoncer à Jésus-Christ. Louis ne répondit que par des signes d'indignation. Ce seigneur crut mieux réussir auprès d'un autre de ces enfants, nommé Antoine, parce qu'il le voyoit environné de ses parents, qui, tout chrétiens qu'ils étoient, se monroient inconsolables de sa perte. Il lui représenta qu'il se devoit à eux, qu'il leur étoit nécessaire, et lui promit, au nom de l'empereur, de lui procurer des moyens abondants de leur être utile. Le courageux enfant ne fit que rire de ces promesses. « Non, dit-il, l'amour de la fortune ne me touche pas plus que la crainte des supplices, et je regarde comme le plus grand bonheur qui puisse m'arriver de mourir en croix pour un Dieu qui le premier y est mort pour moi. » Il prit ensuite sa mère à part, et lui représenta qu'il étoit peu édifiant dans une mère chrétienne de pleurer la mort d'un fils martyr, comme si elle ne connoissoit pas le prix d'un tel sacrifice. Sur quoi il lui dit des choses d'un si grand sens et d'une telle élévation, qu'on ne pourroit les croire sorties de la bouche d'un enfant de cet âge, si l'on ne

se rappeloit que parmi ces insulaires la raison n'attend pas les années, et que la grandeur d'âme y prévient encore la raison. Ce qu'on raconte d'un enfant plus jeune encore, d'un enfant de cinq ans, ne pourroit se prendre que pour une fable, s'il étoit question de tout autre climat. Interrogé sur ce qu'il répondroit en cas qu'on vint à lui demander s'il étoit chrétien : Je dirois hardiment que je le suis, répliqua-t-il, et je courrois au-devant du bourreau. En proférant ces paroles, qui furent suivies de bien d'autres également touchantes, son visage s'enflammoit, son cœur agité s'élançoit vers le ciel, où ses yeux tournés et inondés de larmes de joie annonçoient des sentiments bien supérieurs à ce que sa foible bouche pouvoit exprimer.

Les missionnaires de la compagnie de Jésus, et ceux des autres ordres arrivés les derniers au Japon, avec de bonnes intentions de part et d'autre, n'avoient pas suivi la même méthode dans leurs travaux évangéliques, et n'avoient pas toujours été entre eux d'une intelligence parfaite; ce qui avoit nui considérablement au progrès de l'Évangile, et plus encore à la tranquillité de l'église du Japon. La veille de leur sacrifice, le père supérieur des Franciscains envisageant les objets tout autrement qu'il n'avoit fait jusque-là, dit à deux jésuites envoyés par leur provincial pour assister les confesseurs à la mort, qu'il reconnoissoit enfin qu'on l'avoit prévenu mal à propos, et leur demanda humblement pardon en son nom et en celui de tous ses religieux. Les jésuites de leur côté le conjurèrent, au nom de leur compagnie, d'oublier tous les chagrins qu'il pouvoit en avoir reçus. Tous les prisonniers ensuite, religieux et séculiers, se confessèrent avec toute la componction et toute la piété que pouvoit inspirer la situation où ils se trouvoient. Ils auroient bien voulu recevoir de même le sacrement de l'eucharistie; mais le président vit tant d'agitation parmi les habitants de Nangazaqui, qu'il craignit d'occasioner une sédition en tenant plus long-temps sous leurs yeux les objets qui les révoltoient, et il crut ne pouvoir trop se presser de faire l'exécution. C'est pour la même raison qu'elle se fit hors de la ville.

On choisit à peu de distance de Nangazaqui, une colline qui

dans la suite fut nommée bien justement *la montagne Sainte*, et *la montagne des Martyrs*. Jamais lieu dans l'univers ne fut si abondamment arrosé du plus pur sang des chrétiens. On y conduisit les confesseurs le 5 de février, qui cette année (1597) tomboit un vendredi; ce qui leur donna un surcroît de consolation, par le nouveau trait de ressemblance que prenoit leur sacrifice avec celui du fils de Dieu immolé à pareil jour. Ils marchaient si vite, qu'à peine on pouvoit les suivre. Du plus loin qu'ils aperçurent leurs croix, chacun d'eux courut embrasser la sienne avec des transports qui mirent le comble à l'étonnement des infidèles. Déjà ils se regardoient comme au terme de leurs souffrances, et cubloient le moment de douleur qui les séparoit du lieu de leur triomphe. Le supplice de la croix au Japon n'a rien de plus terrible que les supplices communs. On attache le patient avec des bandes, par les bras, par les cuisses et par le milieu du corps; ses pieds portent sur une traverse qui est au bas de la croix, et l'on met au milieu un petit billot sur lequel il est assis. Quand on a dressé la croix, un bourreau perce le cruoifié d'une lance, qui lui entre par le flanc et lui sort sous l'épaule; quelquefois deux bourreaux ensemble le percent transversalement, et s'il respire encore, on redouble avec célérité pour ne pas le faire languir.

Dès qu'on eut commencé à élever les croix, le père Baptiste qui étoit placé au milieu de la troupe, entonna le cantique de Zacharie, que les autres continuèrent. Paul Miki, qui étoit éloquent, fit une exhortation qui attendrit autant les idolâtres que les fidèles, et la finit par une prière plus touchante encore pour ses bourreaux. Les enfants, qui ne le cédoient à leurs maîtres ni en fermeté, ni en piété, chantèrent le psaume *Laudate pueri*; et comme ils étoient près de le finir, le petit Antoine reçut le coup de la mort, sans avoir paru seulement le sentir. En peu de moments, tous les autres, dégagés parcellément des liens de la chair, allèrent se réunir aux chœurs des esprits célestes. Le père Baptiste, en sa qualité de supérieur, fut mis à mort le dernier. Tout le monde étoit si touché, qu'on n'entendit de toute part que des gémissements et des sanglots. On dit que le seigneur qui présidoit à l'exécution, ne put la soutenir jusqu'à la fin, et qu'aussitôt qu'il vit

couler le sang des martyrs, il se retira les larmes aux yeux. Un apostat qui avoit contribué à leur mort, fut si pénétré de repentir, qu'apercevant un Portugais au milieu de l'assemblée, il courut à lui, détesta hautement son crime en pleurant avec amertume, et prit avec lui des mesures pour rentrer dans la voie du salut.

Quand les martyrs eurent expiré, il fut absolument impossible aux gardes d'écarter la foule. Après quelques violences, dont ils sentirent l'inutilité et le danger même, ils laissèrent à chacun la liberté de recueillir le sang qui avoit ruisselé des croix, d'enlever la terre qui en étoit imbibée, et de contenter leur dévotion en toute manière. Quelqu'un coupa un doigt du pied au père Baptiste, et l'on assure qu'il en sortit un sang vif, quoiqu'il fût mort depuis trois jours. On rapporte beaucoup d'autres signes et d'autres prodiges par lesquels il plut au ciel de manifester qu'il avoit agréé le sacrifice de ses victimes, et dont plusieurs furent si bien constatés, qu'Urbain VIII, trente ans après, leur décerna les honneurs des saints martyrs.

Taïcosama, le premier des empereurs du Japon qui ait persécuté les chrétiens, n'en fit toutefois mourir que le petit nombre qu'on vient de rapporter, et leur sang encore ne servit qu'à féconder pour le ciel la terre qu'il arrosoit : mais il donna l'exemple à ses successeurs, et par un scandale infiniment plus nuisible encore, il leur transmit ces préventions politiques, qui érigées par la suite en maximes d'état, exterminèrent, avec tous les chrétiens, le christianisme du Japon. Il ne laissa pas de publier depuis l'exécution de Nangazaqui, un édit nouveau contre la religion, portant que tous les missionnaires évacueroient l'empire : mais la maladie dont il fut attaqué peu de temps après, et qui lui causa la mort, occupa le gouvernement de tout autre souci (1598). Il ne laissoit qu'un fils en bas âge, sous la tutelle d'un régent, et d'un conseil de régence que la mésintelligence et la jalousie ne tardèrent point à brouiller. Le régent prévalut enfin, et soit reconnaissance envers les princes et les seigneurs chrétiens qui l'avoient servi essentiellement, soit estime pour leur religion, soit ménagement politique, il permit aux missionnaires de rentrer dans leurs anciens établissemens. Les fidèles respirèrent au moins pour un

temps, et le nombre s'en augmenta prodigieusement dans ce calme passager.

Ils ne furent guère tourmentés alors que dans le royaume de Fingo, qui des mains de l'un des rois les plus chrétiens du Japon, enveloppé dans la disgrâce des conseillers de la régence, étoit passé à l'un des généraux du régent ou tuteur. Ce nouveau roi, idolâtre à travers et zéléteur de secte, sans faire attention qu'il y avoit dans son petit état cent mille chrétiens bien instruits, entreprit de faire embrasser le culte extravagant des fatoues à tous les gentilshommes de Jatuxito, l'une de ses meilleures villes. Ebloui de sa nouvelle grandeur, il s'étoit flatté qu'il ne trouveroit point de résistance. Voyant néanmoins qu'on ne faisoit que rire de son édit, et ne jugeant pas à propos de trop compromettre son autorité, il restreignit son ordonnance à deux hommes de qualité, soit pour n'en avoir pas tout-à-fait le démenti, soit parce que leur exemple contribuoit principalement à la fermeté des autres. Il n'est rien que les amis idolâtres de Jean Minami et de Simon Taquenda (ce sont les noms à jamais mémorables de ces deux chrétiens), il n'est rien qu'on ne mit en œuvre et à pure perte, pour les engager à donner quelque signe équivoque seulement de leur soumission à l'ordre du roi. Sitôt que Minami eut vent qu'il étoit condamné, il serendit chez le gouverneur qui étoit chargé de l'exécution, et qui fit encore pour l'ébranler toutes les instances que put lui suggérer l'amitié dont il étoit lié avec le confesseur.

Le trouvant toujours également ferme, il ne laissa pas de l'inviter à dîner. Durant tout le repas, Minami parut aussi calme que s'il eût été question d'une entrevue ordinaire. Au sortir de table, le gouverneur lui montra son arrêt de mort, signé de la main du roi. Minami répondit qu'il ne souhaitoit rien tant que rendre vie pour vie à son Dieu; sur quoi on le fit passer dans une chambre, où il fut décapité dans la trentecinquième année de son âge.

Le gouverneur, lié d'une amitié beaucoup plus étroite encore avec Taquenda, se transporta lui-même dans la maison de son ami, dans le dessein de joindre ses efforts à ceux de sa mère et de sa femme, afin d'attendrir un homme qu'il n'espé-

roit pas d'effrayer. Dès qu'il l'aperçut, il fondit en larmes, et Taquenda ne put retenir l'essieu. Ils demeurèrent quelques moments sans pouvoir se dire un mot. La mère de Taquenda étant survenue : Madame, lui dit le gouverneur, secondez un ami désespéré de voir son ami courir aveuglément à sa perte. Les moments sont précieux ; je dois sur-le-champ aller rendre compte au roi de la dernière disposition d'un fils qui vous est cher. Je me promets de votre tendresse pour lui, et de la sagesse qui vous rend si recommandable, que vous lui donnerez des conseils efficaces. « Je n'ai autre chose à dire à mon fils, reprit la mère généreuse, sinon qu'il ne sauroit acheter trop cher une couronne éternelle. Mais s'il n'obéit au roi, repartit le gouverneur, vous aurez la douleur de lui voir trancher la tête. Plaise au ciel, répliqua l'héroïne, que je mêle mon sang avec le sien ! Ah ! monsieur, si vous pouvez me procurer ce bonheur, c'est alors que je confesserai vous devoir le plus grand bienfait qu'on puisse tenir de l'amitié. » Le gouverneur prit son ami en particulier, et le conduisit chez un autre ami païen, où on livra tous les assauts imaginables à sa constance, mais sans plus d'effet. Enfin, comme les ordres pressoient, il renvoya Taquenda chez lui, et le fit suivre par un homme chargé de l'arrêt et de l'exécution.

Le confesseur se retira quelques moments pour remercier Dieu et se fortifier par la prière ; après quoi il passa dans l'appartement de sa mère, et dans celui de sa femme, pour leur faire part de son bonheur. Ces deux héroïnes, sans changer de couleur, sans marquer d'étonnement, sans rien avoir de cet air d'empressement et d'incertitude qui annonce l'émotion même qu'on veut déguiser, se levèrent tranquillement, et se mirent à préparer ce qui étoit nécessaire pour l'exécution. Tout étant prêt, la femme de Taquenda s'approcha respectueusement de son mari, qu'elle regardoit déjà comme un saint martyr, se prosterna religieusement à ses pieds, et la pria de lui couper les cheveux, parce qu'elle étoit, lui dit-elle, dans la résolution de consacrer au moins sa vie et sa personne au Seigneur, si elle n'avoit pas le bonheur de mourir pour lui. Taquenda fut ému sans doute, ou du moins surpris d'une proposition si imprévue. Comme il faisoit quelque difficulté, ou

délibéroit avec quelque lenteur, sa courageuse mère lui fit un signe, et sur-le-champ il satisfit son épouse. Peu après cette scène attendrissante, arriva un gentilhomme qui avoit eu la foiblesse de renoncer à Jésus-Christ. Il voit un oratoire orné, des femmes en prières, des domestiques éplorés, et Taquenda l'œil sec, la sérénité sur le front, se disposer à la mort comme à un triomphe. Il courut embrasser le confesseur, applaudit à son courage, se reprocha sa lâcheté, et promit de la réparer sans délai. Taquenda, comblé d'une si douce consolation que Dieu lui donneroit avant la mort, embrassa pour la dernière fois sa mère et son épouse, fit retirer ses domestiques, offrit à Dieu son sacrifice prosterné devant un crucifix, et présenta sa tête à l'exécuteur, qui l'abattit du premier coup. Les deux dames, spectatrices tranquilles de cette catastrophe effrayante, eurent encore la force de relever la tête du martyr, et de la baiser respectueusement; et, la tenant tournée vers le ciel, le conjurèrent, par le sang pur qui en sortoit, d'y mêler leur sang propre. Elles se retirèrent ensuite dans un cabinet écarté, où elles continuèrent le reste du jour à demander à Dieu la grâce du martyr.

Leur prière n'étoit pas achevée, que l'épouse du premier des deux martyrs, Madeleine, veuve de Minami, vint avec un neveu de sept à huit ans, qu'elle et son mari avoient adopté, leur porter la nouvelle que les femmes avoient été condamnées en haine de leurs maris, et qu'elles devoient être crucifiées toutes les trois cette nuit-là même. C'étoit la première fois qu'on ordonnoit le supplice de la croix contre des personnes de ce rang. On attendit, pour les y conduire, que le jour fût tombé, et on les mit dans des palanquins : mais ces dignes servantes de Jésus-Christ se plaignirent qu'on les ménageoit trop. La mère de Taquenda pria les bourreaux de la clouer à sa croix; ce qu'elle ne put jamais obtenir, quelque instance qu'elle leur en fit. Ils étoient si touchés, et se prêtoient avec tant de peine à cette exécution, que leur office paroissoit leur être étranger. Le premier coup porté d'une main tremblante, n'épargna la martyre que pour doubler ses souffrances; il fallut la percer de nouveau pour lui ôter la vie. La constance de l'enfant, fils adoptif de Minami, fut mise à la même épreuve.

Le fer de la lance ne fit que glisser sur son flanc, en faisant néanmoins un affreux sillon sur cette tendre victime. Il étoit en croix en face de sa tante, attachée aussi à la sienne. Cette mère adoptive, mais remplie de sentiments supérieurs à ceux même de la nature, frémit à la vue du danger que couroit la foi d'un enfant si foible, et lui cria d'invoquer Jésus et Marie. L'enfant, aussi tranquille que si on ne l'eût pas touché, fit cependant ce que sa mère lui suggéroit, et aussitôt il reçut un second coup, dont il expira sur-le-champ. Le bourreau n'eut pas plus tôt retiré le fer de la plaie du fils, qu'il le replongea tout fumant dans le sein de la mère.

Il ne restoit plus que la femme de Taquenda. Sa jeunesse, son air de douceur, sa candeur et sa vertu qui tiroit un éclat nouveau de sa rare beauté, attendrirent tellement les exécuteurs, que chacun d'eux refusa de porter les mains sur elle. Il fallut qu'elle s'attachât elle-même à la croix autant qu'elle le put faire, jusqu'à ce que l'appât d'un vil salaire poussa quelques misérables à lui servir de bourreaux; et comme ils n'en avoient pas même l'infâme talent, ils lui portèrent quantité de coups avant qu'aucun fût mortel. Elle souffrit tout avec une tranquillité qui put seule rassurer l'impétie de ses meurtriers; elle ne cessa de prononcer les noms de Jésus et de Marie, qu'en cessant de vivre.

Si le roi s'étoit flatté de soumettre les chrétiens à ses ordres impies par la terreur de ces exécutions, il ne fut pas longtemps à se détromper. L'exemple de ces héroïnes surtout excita une noble jalousie entre les deux sexes, et jusque dans les conditions les moins susceptibles de sentiments relevés. L'exécuteur qui avoit décapité Taquenda, prit avec exécration le sabre dont il lui avoit tranché la tête, vint le jeter aux pieds de l'évêque du Japon, et, les larmes aux yeux, lui demanda le baptême. Ainsi vit-on dans le dernier âge, et dans une nation qui connoissoit à peine Jésus-Christ, ce qui avoit fait le plus grand sujet d'admiration dans les jours les plus brillants de l'Église. C'est que le même esprit souffle sur elle dans tous les temps et dans tous les climats.

Ce qu'on admiroit dans le premier essor de la ferveur japonaise, se reproduisoit, avec quelque proportion, jusque sous

l'atmosphère impur que Genève infectoit des vapeurs de l'impïété et de la corruption. Un seul homme, et le moins impérieux de tous les hommes, suffit entre les mains de Dieu pour y faire éclater la force de sa droite. François de Sales, suscité pour conserver le Chablais et le pays de Gex, avoit à la vérité tiré de la nature et de l'éducation tous les avantages qui peuvent disposer aux grandes choses ; mais il comprit, dès sa tendre jeunesse, que la noblesse du sang, la fortune, la science même et tous les talents naturels, ne sont rien, ou ne sont propres à rien d'estimable aux yeux de la foi et de la véritable raison, qu'autant qu'ils servent d'instrument à la vertu pour produire des fruits aussi incorruptibles qu'elle.

Il fit dans ces vues ses premières études en Savoie où il étoit né, apprit ensuite les langues à Paris sous le célèbre Générard, la philosophie et la théologie au collège des jésuites sous Maldonat ¹, et enfin le droit à Padoue sous Pancirole. Dans cette dernière ville, il eut connoissance du père Gossevin, jésuite recommandable par son savoir, par son habileté dans le maniement des affaires et des esprits, par son éminente piété, et il lui fit confiance du goût particulier qu'il se sentoit pour les études ecclésiastiques. Gossevin reconnoissant les grands desseins du Seigneur sur ce sujet extraordinaire, l'engagea fort à cultiver des sciences qui lui étoient si nécessaires pour remplir sa destination, ajoutant en termes précis, que Dieu le destinoit à porter sa parole à des peuples errants, spécialement à devenir dans sa patrie le soutien de la foi et de la religion. Peu content de lui donner des conseils, il se fit le directeur de ses études, aussi-bien que de sa conscience. Tous les jours il lui sacrifioit deux heures de son temps, qui, tout précieux qu'il étoit à l'Eglise, ne lui parut jamais mieux employé. Il le forma particulièrement à la science des controverses et au grand art de l'éloquence, où il excelloit encore lui-même : mais le plus digne soin de ce maître pieux, fut de développer les germes de vertu qu'il trouva dans cette âme pure, et de la porter à une perfection aussi élevée que les desseins de Dieu sur elle. On conserve encore des règles admira-

¹ Mars, Vie de saint François de Sales, l. 1.

bles de conduite qu'on présume lui avoir été prescrites par cet habile et vertueux directeur.

L'innocence de François eut cependant de grands dangers à courir. Il avoit la figure et la physionomie du monde les plus intéressantes, un air de candeur et d'affabilité, une douceur engageante qui ne permettoit pas de le voir sans l'aimer, avec cette modestie et cette pudeur ingénue qui inspire le respect aux âmes honnêtes, mais qui ne sert que d'aiguillon aux passions désordonnées. Il n'eut pas seulement à combattre des femmes perdues dont l'impudence révolte les vertus communes, mais des prudes qualifiées et artificieuses qui revêtoient l'infamie de tous les dehors de l'honneur, et qui ne lui donnèrent à choisir qu'entre la fortune attachée à la complaisance, et la mort qui devoit suivre le refus. Déjà le saint jeune homme avoit renoncé pour toujours au mariage par le vœu de virginité, et il s'étoit mis sous la protection particulière de la reine des vierges, afin d'en obtenir les grâces sans lesquelles il savoit qu'on ne peut être continent; et cette science salutaire qui dans lui, comme dans le sage, étoit déjà une grâce précieuse, si toujours il s'efforça de la faire fructifier, jamais il ne fut plus fidèle que depuis ces derniers périls, à tous les exercices qui pouvoient attirer sur lui l'abondance des bénédictions d'en haut. Il redoubla ses prières, ses pieuses lectures et ses austérités. Il recourut avec une assiduité, ou une ferveur plus grande, à ce pain des forts qu'il avoit l'habitude de recevoir tous les huit jours. Il garda une abstinence plus sévère, il évita jusqu'à l'ombre des occasions dangereuses; et l'humble persuasion de sa foiblesse lui inspirant encore une sainte frayeur qu'augmentoît chaque jour le récit des chutes honteuses de ses compagnons, il mit toute sa confiance dans celui qui seul pouvoit être sa force. Instruit encore qu'il compteroit en vain sur ses grandes miséricordes, s'il ne les fixoit par une correspondance généreuse, afin de s'attacher son Dieu, il lui attachait son cœur sans réserve.

Une vertu de cet ordre n'étoit pas faite pour le siècle. Cependant les parents du jeune comte de Sales, qui d'ailleurs étoit leur aîné, avoient établi sur ses rares dispositions tout l'espoir de leur famille. Pour débiter dans le monde, ils lui

avoient destiné le rang de sénateur au sénat de Chambéry, et ménagé l'alliance du baron de Vegy, conseiller d'état, dont il devoit épouser la fille unique, jeune et très-belle personne, de naissance illustre, riche héritière, et encore plus digne d'être recherchée à raison du crédit qu'avoit son père à la cour de Savoie. Le comte et la comtesse de Sales avoient beaucoup de religion, et même une piété peu commune : cent fois la comtesse, à l'exemple et avec le succès de la reine Blanche, avoit répété à son fils, durant son enfance, qu'ayant toute la tendresse qu'une mère puisse avoir pour un fils, elle aimeroit beaucoup mieux néanmoins le voir expirer à ses yeux, que d'apprendre qu'il eût commis un seul péché mortel. Mais la résolution du jeune comte étoit trop éloignée de la pensée de ces tendres parents, pour que la première annonce ne leur causât pas au moins une cruelle surprise. Ce fut donc une épreuve terrible pour la vertu de François, de se voir obligé à porter l'amertume dans le sein d'un père et d'une mère auxquels il n'avoit jamais donné le moindre déplaisir, et qui de leur côté avoient toujours été au-devant de tout ce qui pouvoit contribuer à son bonheur et à son agrément. Il fut fidèle au Seigneur; il fit, à la vérité, porter ses propositions à ses parents par Louis de Sales son cousin, ecclésiastique pieux et prudent qui s'étoit assuré de sa vocation; mais il les soutint ensuite lui-même avec une fermeté qui seule fit comprendre à son père que telle étoit la volonté de Dieu, et qu'on ne feroit que des efforts inutiles pour s'y opposer.

En même temps il refusa la dignité de sénateur que le duc de Savoie, informé de son mérite, lui donnoit gratuitement. En vain on lui représenta qu'elle n'étoit pas incompatible avec l'état qu'il vouloit embrasser, qu'elle venoit de même d'être possédée par un digne ecclésiastique : il se jeta de nouveau aux pieds de son père, le conjurant de ne point mettre de bornes à sa condescendance, et de trouver bon qu'il se consacrat tout entier aux seules fonctions d'un ministère auquel toutes les facultés de l'homme ont peine à suffire. Il prétendit encore renoncer à son droit d'aînesse; mais le comte et la comtesse voulurent absolument qu'il le conservât. On eut mille peines à lui faire seulement accepter la prévôté du chapitre de

Genève que son vertueux parent Louis de Sales, de son propre mouvement lui avoit obtenue en cour de Rome ; il vouloit, sans bénéfice, vivre de son seul patrimoine, et n'occuper que le dernier rang dans la maison du Seigneur. Tout en louant sa ferveur, on l'obligea d'accepter une place qui lui venoit uniquement de la Providence, et qu'il n'avoit pas songé à se procurer.

Quelque temps après, on lui conféra les saints ordres, sans même observer, quoiqu'il le désirât fort, tous les interstices accoutumés : mais le pieux évêque de Genève, Claude Granier, qui connoissoit la vertu et la capacité de l'ordinand, et qui parut dès lors assuré qu'il l'auroit un jour pour successeur, crut ne pouvoir trop tôt appliquer à l'édification publique un ministre dont les fonctions sembloient si utiles à l'Église. François, revêtu des ordres sacrés, et de cet esprit principal du sacerdoce qui porte le prêtre à répandre la doctrine dont ses lèvres sont dépositaires, parcourut d'abord, au voisinage d'Annecy, les hameaux et les campagnes, afin d'instruire une infinité de gens grossiers qui professoient la foi catholique, sans presque connoître le christianisme. Tout le pays changea de mœurs en fort peu de temps : on vit refleurir la piété jusque dans les lieux où le mélange des hérétiques avoit presque entièrement établi l'irréligion : mais ce n'étoient là que les préludes, pour ainsi dire, des travaux fructueux où il alloit s'engager.

Pendant la guerre de François I.^{er} avec le duc de Savoie, les Suisses du canton hérétique de Berne et la république de Genève avoient envahi sur ce prince le duché de Chablais, ainsi que les bailliages de Gex, de Terny et de Gaillard. Ils furent contraints, à la paix, d'en faire la restitution, mais sous la clause expresse que la religion catholique qu'ils y avoient détruite n'y seroit pas rétablie. Ces petits états néanmoins, qui tenoient comme assiégée la ville de Genève, et qui mettoient continuellement en risque l'indépendance qu'elle s'étoit arrogée, lui causoient de cruelles inquiétudes. A la mort du duc Emmanuel-Philibert, elle engagea les Suisses à rompre le traité qu'ils avoient fait avec ce prince, et, de concert avec eux, elle s'empara une seconde fois de ces contrées. Cette nouvelle

usurpation ne servit qu'à couvrir d'opprobre les usurpateurs, et à rendre leur sort plus mauvais. Charles-Emmanuel, fils et successeur de Philibert, arma si vite et si puissamment, qu'ils lui cédèrent sans résistance. Il rentra dans tout ce qu'on lui avoit enlevé, mit partout de bonnes garnisons, et, affranchi des clauses du premier traité, tant par le parjure des infracteurs, que par son nouveau droit de conquête, il ne pensa plus qu'à rétablir solidement la religion catholique dans les domaines qu'il venoit de recouvrer.

Dans cette vue, il écrivit à l'évêque de Genève de choisir des ecclésiastiques propres à une si bonne œuvre, et promit de les soutenir de toute son autorité. L'évêque assembla aussitôt le clergé de la ville et de la campagne, leur fit envisager la riche moisson qui s'ouvroit à leur zèle, se montra tout prêt à marcher à leur tête, sans que son âge ni ses infirmités lui fissent obstacle, et les exhorta d'une manière pathétique à le seconder. Ce discours n'excita que l'étonnement et l'effroi. Chacun ne considéroit que les peines et les périls auxquels il étoit question de se dévouer. Tous, à l'exception du prévôt, gardoient un morne silence, et tenoient les yeux baissés dans la crainte de rencontrer ceux du prélat, et d'en venir à l'aven formel de leur pusillanimité.

Pour François, il ne s'offrit pas seulement à le suivre, mais à lui épargner des fatigues que son âge ne pouvoit plus soutenir, à être le chef de la mission, s'il l'en trouvoit capable. Il lui ajouta que le premier pasteur, indépendamment de la force ou de la foiblesse du corps, se devoit à tout le diocèse, et plus encore à la partie fidèle du troupeau, qu'à la partie rebelle; qu'il convenoit d'ailleurs d'aller d'abord sonder les dispositions de ces brebis égarées; qu'il suffisoit pour cela du petit nombre d'ouvriers qui voudroient s'associer à lui, et que, selon le succès, un plus grand nombre, et l'évêque même, pourroient y venir par la suite. Tout le monde se réunit pour retenir l'évêque à la charité duquel on fit une sorte de violence; mais personne ne s'offrit à suivre le généreux prévôt, excepté le seul Louis de Sales, ce vertueux parent qui l'avoit déjà si bien secondé au sujet de sa vocation. L'évêque de Genève, tous les amis et les parents de François et de Louis,

leur témoignèrent en vain les plus vives alarmes en les voyant décidés à partir seuls, et surtout quand ils les virent marcher en effet, comme deux brebis innocentes, vers les réduits sauvages de ces montagnards non moins redoutés que les loups dévorants. François se mit en devoir de modérer au moins la frayeur de ses proches; mais sentant bientôt l'impuissance absolue de l'éloquence sur la sourde peur, et prenant Louis par la main : « Allons, dit-il, où Dieu nous appelle. Il est plus d'un combat où l'on ne vainc que par la fuite. Un retard plus long ne peut que nous amollir, et transporter à des ministres plus fidèles le prix qui nous attend. » Ses parents étonnés n'eurent pas la force de le retenir. Le comte son père le suivit de loin, et l'ayant bientôt perdu de vue, il revint pour consoler la comtesse (1592).

Quand les deux missionnaires se virent hors d'atteinte aux poursuites, et près de mettre le pied dans le champ que s'ouvrait leur courage, François se tourna vers son cousin, et l'embrassant avec tendresse : « Il me vient, lui dit-il, une pensée; nous allons faire les fonctions des apôtres, nous ne saurions les imiter trop ponctuellement. Renvoyons nos chevaux, faisons nos courses à pied, et contentons-nous du pur nécessaire. » Louis de Sales y ayant consenti, ils marchèrent, accompagnés d'un seul domestique, au fort des Allinges, bâti sur la cime d'une montagne isolée, et muni d'une bonne garnison, afin de tenir le pays en respect. C'étoit là pour eux le seul lieu de sûreté, où ils furent long-temps obligés de revenir toutes les nuits, tant pour trouver un hospice qu'on leur eût refusé partout ailleurs, que pour dire la messe qu'il n'eût pas été prudent de célébrer parmi de farouches sèrémentaires. Il y avoit néanmoins deux grandes lieues des Allinges à Thonon, capitale du Chablais, où les missionnaires exerçoient principalement leur zèle; en sorte qu'ils étoient obligés de faire chaque jour quatre lieues par un pays affreux, par des froids cruels à travers les neiges, les glaces, ou les eaux glacées, et mille contre-temps qui les faisoient quelquefois errer bien avant dans la nuit; ce qui toutefois n'ébranla jamais la résolution, au moins de François. Plutôt que de manquer seulement à célébrer les saints mystères, long-temps il passa un torrent pro-

fond sur une poutre glacée, où il étoit contraint de ramper des mains et des genoux, avec un danger continuel de se précipiter dans le gouffre.

Quelque obstacle que leur fissent les éléments et la nature du pays, on peut dire encore que c'étoit peu de chose en comparaison de la dureté des habitants. Quand François parut à Thonon sous les auspices du souverain, les magistrats reçurent ses lettres d'aven avec une grande apparence de respect; mais ils firent sous main des défenses rigoureuses de l'aller entendre, et d'avoir le moindre commerce avec lui. Le peuple n'eut aucun ménagement. On disoit hautement dans la ville et avec plus d'audace encore dans les environs, que c'étoit un envoyé de l'antechrist des Romains, et qu'il falloit le traiter d'une manière à lui faire perdre l'envie de jamais revenir. A Genève, qui n'est qu'à quatre ou cinq lieues de Thonon, on opinoit à reprendre les armes, à implorer de nouveau le secours des Suisses, et cependant à éloigner sans délai, en quelque manière que ce pût être, ce téméraire papiste. On décida même qu'il étoit permis de le tuer, si l'on ne pouvoit autrement arrêter son entreprise. On réussit au moins à le faire si généralement éviter, qu'il se voyoit aussi solitaire au milieu de Thonon, que s'il eût été au sein du désert le plus inhabité de tout le pays.

Il s'y rendoit néanmoins tous les jours avec autant d'assiduité que s'il eût été recueillir les fruits les plus abondants, souvent par des temps si rudes, que les plus durs paysans n'osoient mettre le pied hors de leurs cabanes. La nuit même n'étoit pas capable de lui faire peur. Un jour qu'il étoit sorti de Thonon plus tard que de coutume, il s'égara dans les ténèbres, et, après avoir erré long-temps au hasard, il arriva au milieu de la nuit dans un village dont toutes les maisons étoient fermées. La terre étoit couverte de neige, le vent terrible, et le froid si aigu, que pendant le jour même les paysans étoient contraints de se tenir renfermés avec leurs troupeaux. Il frappa à toutes les portes, en conjurant chacun par tout ce qu'il imagina de plus propre à les toucher, de ne le pas laisser mourir de froid: mais ils étoient tous calvinistes, et par malheur son domestique le nomma, croyant qu'on auroit au moins quelque considération pour sa naissance. Ils ne pouvoient

L
n
d
l'
n
av
d'
sa
ge
ris.
dif
lun
où
voit
Lou
dan
qui
par
put
reter
crées
dans
vraie
en u
afflig
lées,
Le
rance
si ple
épreu

manquer de périr, si la Providence ne leur eût fait rencontrer le four du village, qui étoit encore chaud. Ils s'y arrangèrent comme ils purent, jusqu'à ce que le jour leur permit de rechercher leur route.

Un autre jour qu'il avoit été retardé par un bon paysan, qui édifié de sa patience voulut sur-le-champ se faire instruire dans la foi catholique, il fut surpris dans une forêt par une nuit si obscure, qu'on ne voyoit pas où mettre le pied. Bientôt les loups, les ours et les autres bêtes sauvages descendues des montagnes, firent entendre de tous côtés leurs hurlements divers d'une manière si épouvantable, qu'il étoit difficile à l'âme la plus ferme de n'être pas ébranlée. Le domestique mouroit de peur; Louis de Sales qui étoit de la partie, et qui avoit conseillé de remettre l'instruction au lendemain, accusoit d'inconsidération le zèle de son parent : le seul François, avec sa douceur et sa sérénité ordinaire, les consolait, les encourageoit, leur assuroit que Dieu ne permettroit pas qu'ils périssent, pour n'avoir point hasardé le salut d'une âme, en le différant à un avenir qu'on ne peut jamais se promettre. La lune enfin se leva, et leur fit apercevoir un bâtiment ruiné, où ils allèrent passer le reste de la nuit sous quelque partie de voûte qui les mit à couvert des plus grosses injures du temps. Louis de Sales et le domestique ne laissèrent pas de dormir, dans l'accablement où les avoit mis la fatigue. Pour François, qui reconnut dans ces ruines les restes d'une église détruite par les hérétiques, il lui fut impossible de fermer l'œil. Il ne put s'occuper que des pieux solitaires qui autrefois faisoient retentir ce désert des louanges du Seigneur; des vierges sacrées qui suivoient courageusement l'agneau sans tache jusque dans ces forêts effrayantes; des pasteurs vertueux qui, avec la vraie foi, faisoient régner la piété et l'innocence des mœurs; en un mot, d'une longue suite de comparaisons également affligeantes entre le lustre ancien de la religion dans ces vallées, et l'état déplorable où elle s'y trouvoit réduite.

Le ciel enfin ne put tenir contre tant de foi et de persévérance, et le jour marqué pour la conversion du Chablais arriva si pleinement, qu'il en dédommagea l'apôtre de toutes les épreuves où sa longanimité avoit été mise. Les conversions

commencèrent par les domestiques de la foi, dont les exemples, bons ou mauvais, font toujours l'impression principale sur ses ennemis. La garnison des Allinges, chargée de protéger la religion dans son voisinage, ne s'abstenoit pas à beaucoup près de tous les vices qui la déshonorent. François entreprit de leur persuader que plus la profession des armes dont ils autorisoient leur licence les obligeoit à exposer leur vie, plus ils se devoient mettre en état de ne pas craindre les suites de la mort. Le succès fut grand, puisqu'il passa ses espérances. Bientôt les soldats et les officiers parurent plutôt des religieux que des gens de guerre; et le saint directeur qui savoit mieux que personne régler chacun selon sa condition, ne fut plus occupé qu'à leur prescrire en détail ce qui convenoit à la leur. Quand ils reparurent à Thonon, où ils alloient souvent, au lieu de l'intempérance et du libertinage dont ils faisoient gloire peu auparavant, au lieu de ces emportements et de ces blasphèmes qui faisoient horreur, on les voyoit doux, équitables, modestes, si réglés dans leurs discours, qu'on avoit peine à croire que ce fussent les mêmes hommes.

L'admiration qu'excita cette métamorphose, ne manqua point de rejaillir sur l'instrument dont le ciel s'étoit servi pour la produire. Les calomnies dont les ministres le chargeoient ne tinrent pas contre une réfutation aussi persuasive que celle des œuvres. On se souvint des bons exemples qu'il donnoit en toute rencontre depuis si long-temps; de sa charité, de sa patience, de sa douceur angélique, des peines incroyables qu'il se donnoit pour le salut d'un peuple qui ne le payoit que par des mépris et des outrages. On compara sa modestie et sa modération à l'aigreur impérieuse, à la dureté grossière des ministres, qui ne lui répondoient que par des injures, et l'on pensa que l'emportement étant le recours ordinaire de la partie qui n'a pas pour soi la raison, la vérité devoit être du côté de la douceur et de la modestie. Il n'étoit plus question que de mettre bas quelques restes de préjugés, et pour cela d'entendre le missionnaire, sans trop choquer d'abord les ministres, dont la domination tyrannique avoit encore pour appui la crainte et le respect humain; un incident ménagé par la Providence, donna l'ouverture à ces instructions.

On vint dire à François, que deux gentilshommes étoient sortis de la ville pour se battre en duel. Il courut au champ de bataille; et comme déjà ils se portoit des coups terribles, il se jeta au milieu d'eux, au risque de se faire percer le premier, et leur peignit si vivement l'abîme éternel où ils ne tendoient qu'à se précipiter, qu'il leur fit tomber les armes des mains, les obligea de s'embrasser, et les réconcilia parfaitement. Ils lui firent ensuite une confession générale de toute leur vie, et devinrent des hommes tout nouveaux. L'un des deux surtout fut si touché de la grâce, qu'il rompit avec le monde, pour ne plus s'occuper que des choses éternelles, et se retira dans une maison de campagne qu'il avoit près de Thonon. Comme il avoit servi long-temps dans les armées avec beaucoup d'honneur, la noblesse du voisinage et les notables de la ville lui rendoient des visites fréquentes; et François le visitant souvent lui-même afin de soutenir sa vertu naissante, cette maison devint d'abord le rendez-vous de tous ceux qui vouloient s'instruire, puis un lieu de conférences réglées.

Les ministres ne fomentoient l'hérésie et l'aversion des peuples pour l'église romaine, qu'en défigurant sa doctrine, en l'accusant d'idolâtrer, de faire une divinité de Marie, d'adorer de même les saints, avec leurs reliques et leurs images, de leur faire partager avec Jésus-Christ l'office de médiateur entre Dieu et les hommes, de blasphémer la rédemption, et d'ancantir la satisfaction du Rédempteur, par ce qui nous est enseigné touchant la nécessité des bonnes œuvres. François montra si clairement la fausseté de ces imputations, qu'on répandit dans le Chablais, et jusqu'à Genève, que la vanité de faire des conversions l'avoit induit à se rapprocher de la doctrine calviniste; qu'il avoit déguisé les vrais sentiments de son église, et qu'il en seroit désavoué, si ce qu'il avoit avancé devenoit public. C'est à ce nouveau trait d'imposture, pauvreté méprisable en soi, mais capable dans les circonstances de faire impression sur l'esprit des foibles, que nous devons l'écrit qu'il publia sur ce qui s'étoit passé dans ces premières assemblées du Chablais. C'est une explication nette et très-bien raisonnée de la doctrine catholique, concernant les articles qui faisoient le plus de peine aux peuples abusés par les prédicants.

L'auteur y offroit de justifier l'église romaine avec la même évidence sur tous les points contestés, ou par écrit, ou en conférence, au choix des ministres. Ils ne jugèrent à propos ni de répondre à l'écrit, ni d'accepter les conférences. Cet aveu tacite de leur insuffisance porta dans tout le canton une atteinte mortelle à l'autorité de ces faux docteurs.

On ne se cacha presque plus pour venir entendre François : les amis y amenèrent leurs amis, les pères ou les mères leurs enfants, les maîtres leurs domestiques, et les gens de la campagne accouroient par troupes à la ville pour assister à ses instructions devenues enfin publiques. Il se faisoit tous les jours des conversions nouvelles, et les nouveaux convertis prenoient pour leur père dans la foi, une affection qu'ils communiquoient à ceux qui tenoient encore à l'erreur. Ce fut par ce moyen qu'il découvrit bien des conspirations formées par de sanguinaires zéloteurs, qui entreprirent de l'immoler à la sûreté de leur secte. Leur trame fut quelquefois si bien conduite, et il leur échappa d'une manière si peu attendue, qu'ils le firent passer pour un magicien parmi leurs grossiers adhérents. Cependant le bruit de ces scélératesses ne servit qu'à décrier la religion qui les inspiroit. On disoit hautement que les ministres n'employoient les violences qu'au défaut des raisons, que leurs procédés prouvoient évidemment la faiblesse de leur cause; que si François enseignoit l'erreur, il falloit le confondre, et non pas l'assassiner; qu'il étoit étrange qu'aux portes de Genève, boulevard du calvinisme, il en bravât tous les défenseurs, sans qu'un seul osât paroître devant lui; mais qu'ils s'abusoient étrangement, s'ils imaginoient qu'on les crût sur leur parole, tandis que toutes leurs œuvres les démentoient.

Un ministre qui avoit plus de probité que les autres vint conférer avec le missionnaire. Il cherchoit la vérité, il la reconnut, et la confessa généreusement. Ses collègues mirent tout en œuvre pour le faire rentrer dans la communion à laquelle son changement portoit un coup terrible. Sa constance demeurant inébranlable, on le mit en prison, on lui imputa des crimes, on lui suscita de faux témoins, et l'on poussa l'iniquité jusqu'à le faire mourir; ce qui ne fit guère moins d'hor-

reur aux calvinistes qu'aux catholiques. Un avocat célèbre dans tout le canton, nommé Poncet, crut que ce qu'on s'efforçoit de maintenir par des voies si indignes pourroit bien avoir été établi de la même manière. Il vint trouver François, dont la charité, la patience, la piété sincère, et toute la vie, si différente de celle des ministres, le frappoit depuis long-temps. Il eut néanmoins de longues disputes avec lui, et ne se rendit enfin qu'après avoir senti la foiblesse de tous ses arguments.

Il fut imité par le baron d'Awlly, homme d'un esprit peu commun, très-instruit de sa religion qu'il professoit de bonne foi, et dont il étoit comme le patron dans toute la province. Il se défendit long-temps, et cette conversion coûta peut-être au saint missionnaire plus que toutes les autres ensemble. Après qu'on eut discuté au long et par écrit chaque point de controverse, il voulut encore qu'ils fussent portés à Genève et à Berne, pour voir si les solutions des plus fameux docteurs de sa communion, qui résidoient dans ces deux villes, ne le satisferoient pas mieux que les siennes : mais aussi dédommagea-t-il avantageusement François des peines qu'il lui avoit données. Il annonça de toute part, et à Genève même, le jour de son abjuration. Il s'efforça de rendre l'assemblée aussi nombreuse qu'il étoit possible. On y vit en effet avec tout le peuple de Thonon et du voisinage, quantité de calvinistes accourus de Genève pour être les témoins d'une chose qu'ils n'auroient pu croire sans cela. D'Awlly abjura d'un ton ferme les erreurs de Calvin, confessa de même la foi catholique, puis exhorta tout le monde en termes fort touchants à suivre son exemple.

Avant cette célèbre conversion, la douce éloquence de François n'avoit pas laissé de gagner à l'Eglise un grand nombre de sectaires : un jour entr'autres, selon différents historiens de sa vie, il convertit six cents personnes. Ils ajoutent qu'il y parla de la présence réelle avec tant d'énergie, tant de dignité et tant d'onction, qu'il s'éleva tout à coup parmi les auditeurs mille cris d'étonnement de se sentir comme arrachés à eux-mêmes et entraînés irrésistiblement par la force de la vérité. Depuis l'abjuration du baron d'Awlly, les fruits de

* Annon. Vie de S. Fr. de Sal. liv. 1.

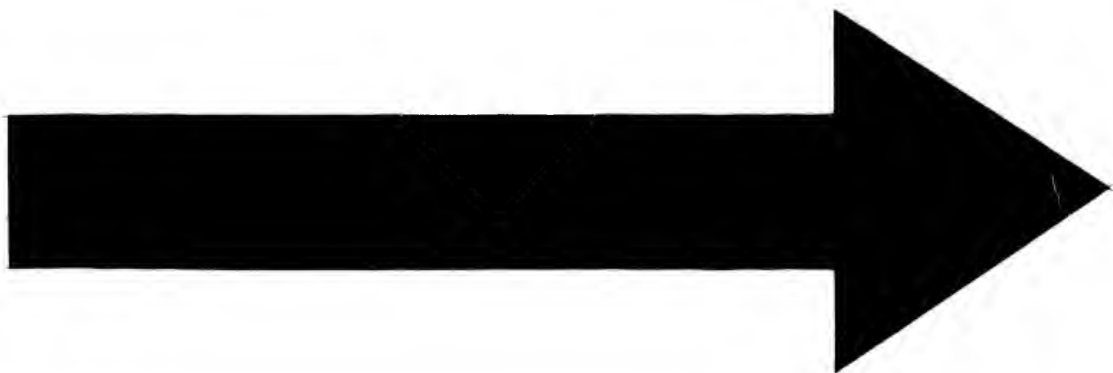
salut devinrent si abondants, que François, tout infatigable qu'il étoit, ne suffit plus à les recueillir. Il fallut nécessairement lui envoyer du secours. Nous ne finirions pas, si nous entreprenions ici d'entrer dans le détail, puisque la plupart de ses historiens assurent qu'il retira de l'erreur soixante-douze mille personnes. Depuis quelque temps, il résidoit nuit et jour à Thonon, peu touché du danger réel qu'y couroient continuellement ses jours, et des alarmes beaucoup plus importunes de ses proches, à qui cette résolution le faisoit déjà regarder comme un homme mort. Mais à l'arrivée de ses coopérateurs, la scène étoit bien changée : il y avoit alors une église catholique à Thonon, et une église comparable à celles des temps primitifs ; c'étoit le même attachement à la foi, la même pureté dans les mœurs, sans quoi François de Sales compta toujours la profession extérieure pour peu de chose, le même esprit de concorde, une charité si tendre pour les pauvres et les malades, qu'elle faisoit l'admiration des hérétiques les plus obstinés. Tous les missionnaires s'établirent, avec leur chef, à Thonon, où, malgré les cabales des ministres et quelques mouvements séditioneux de la populace, on vit bientôt reflourir le culte catholique, aussi-bien que dans tout le Chablais.

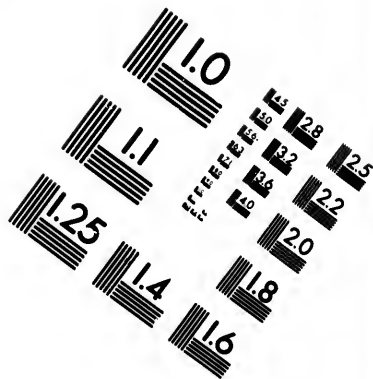
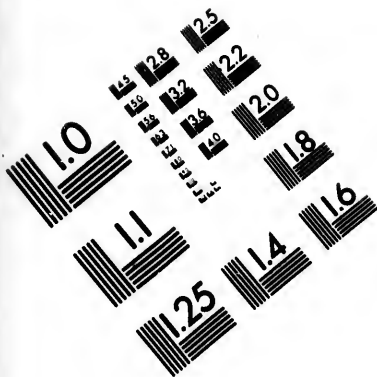
A la nouvelle de tant de succès inattendus, le pape ne croyant rien au-dessus des forces de François, lui donna commission d'aller conférer à Genève avec Théodore de Bèze, presque aussi renommé que Calvin, et de ne rien épargner pour l'engager à rentrer dans le sein de l'Eglise où il étoit né. L'exécution n'étoit ni sûre, ni facile : mais ces considérations ne furent jamais rien pour François de Sales, quand il s'agissoit de la gloire de Dieu. Plein de foi et de courage, il partit pour Genève le plus tôt qu'il lui fut possible. Il arriva heureusement chez Bèze, comme ce ministre étoit seul. L'heureuse physionomie du saint, son air de candeur et de droiture, et ses premières paroles, qui annoncèrent de même la franchise et l'ouverture du cœur, firent une impression extraordinaire sur Bèze, qui le voyoit pour la première fois. Ce ministre, qui, l'esprit de secte à part, ne manquoit pas lui-même de franchise, sentit pour François ce penchant de sympathie qu'on a naturellement pour ses semblables, et ne put se défendre d'une

certaine confiance. On conféra long-temps, et toujours avec beaucoup d'honnêteté. Bèze, malgré tous les reproches de corruption et d'idolâtrie dont il chargea l'église romaine, alla néanmoins jusqu'à reconnoître qu'on s'y pouvoit sauver. Il donna lieu de penser, par bien d'autres endroits, qu'il étoit peu éloigné des sentiments catholiques : mais surtout il ne put cacher les agitations de son cœur, et les combats que lui livroit sa conscience. Après cette première entrevue, dont François de Sales bien, Bèze le pria instamment de revenir, il revint en effet jusqu'à trois fois; mais sans avancer beaucoup plus que la première, au moins pour le salut de ce malheureux apostat. François de Sales qui est de la vraie foi, son triomphe ne fut jamais plus sensible qu'à la quatrième de ses visites, où Bèze, les yeux tristement baissés, le cœur bourrelé de remords, et gardant un morne silence sur tout ce qu'on lui disoit de plus pressant, marqua tout à la fois, et qu'il reconnoissoit la vérité, et qu'il tenoit à l'erreur par des liens dont on n'eût jamais soupçonné ce vieillard presque octogénaire.

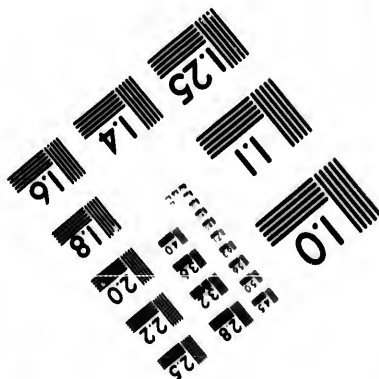
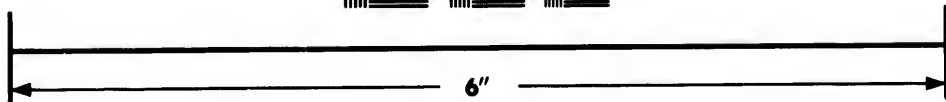
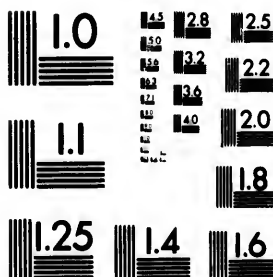
On rapporte que Des-Haies, gouverneur de Montargis, se trouvant à Genève pour les affaires du roi, contracta une étroite familiarité avec ce ministre, au moyen de la belle humeur dont ils étoient l'un et l'autre¹. Dans l'une de ces conversations badines où l'on peut tout hasarder, Des-Haies lui demanda ce qui pouvoit attacher un homme tel que lui à la triste réforme de Calvin. Bèze ne répondit rien; il se leva, et faisant entrer d'un appartement voisin une jeune fille fort belle : Voilà, dit-il, ce qui me convainc de la bonté de ma religion. Quelque temps après, ce malheureux fut attaqué de la maladie qui mit fin à ses jours. Se sentant proche de la mort, il voulut encore parler à saint François de Sales; mais la mesure des divines miséricordes parut comblée pour lui. Les Genevois à qui toutes ces visites avoient donné de terribles ombrages, observèrent de si près Bèze et François, qu'il ne leur fut plus possible de se joindre. On assure néanmoins que Bèze, avant d'expirer, se repentit de son apostasie, et rétracta ses erreurs : mais étant mort au pouvoir des calvinistes, on ne voit pas

¹ Anonym. IV, 1.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0

5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0

comment il a été possible d'acquérir des connoissances capables de persuader ce qui demanderoit les plus fortes preuves.

Le nombre des catholiques étant enfin devenu à Thonon plus grand que celui des calvinistes, le premier syndic, converti lui-même, écrivit de la part du corps de la ville au père commun des fidèles, pour lui rendre hommage en cette qualité, et le prier de regarder ses concitoyens comme les enfants les plus respectueux de l'Eglise. L'évêque de Genève se rendit à la mission, accompagné d'un bon nombre de jésuites, de capucins, et d'ecclésiastiques destinés au gouvernement des paroisses qu'il étoit temps de rétablir. Ce n'étoient plus quelques particuliers qui rentroient les uns après les autres dans le sein de l'unité; les villages et les bourgs venoient abjurer en corps de tous les cantons du Chablais et des trois bailliages. Le duc de Savoie, qui voulut assister en personne à une cérémonie si touchante, eut la consolation de voir le concours des paroisses de Belleveaux et de Sain-Sergue, chacune au nombre de trois cents personnes, et d'un nombre beaucoup plus considérable d'habitants de plusieurs bourgs du Face-Cigny. Le pieux évêque qui vouloit faire toutes les réconciliations se vit bientôt dans l'impossibilité d'y suffire. Il fut obligé de nommer pour cette fonction un grand nombre d'ecclésiastiques et de religieux. Pour qu'il ne manquât rien à la pompe d'un spectacle si saint, la Providence y conduisit encore un légat du siège apostolique, ce qui contribua beaucoup, non-seulement à la célébrité, mais à la solidité de la conversion de ces contrées. Le cardinal de Médicis, en revenant de sa légation de France, prit sa route par Thonon, où il trouva le duc de Savoie; et il le prémunir si bien contre les demandes que Genève et les Suisses protestants étoient sur le point de lui faire au sujet de ces affaires de religion, que ce prince n'eut égard à aucune des considérations politiques qui ne s'accordoient point avec les intérêts de la foi.

Il porta un édit, par lequel il étoit ordonné qu'aussitôt après sa publication, on ne souffriroit point d'autre exercice public de religion dans le Chablais et les bailliages, que celui de la religion catholique et romaine; que tous les ministres en seroient chassés sans retour; que les habitants qui persisteroient

dans le calvinisme, seroient exclus des charges publiques, qu'on feroit une exacte recherche des revenus de tous les bénéfices usurpés, afin d'être employés tant à la réparation qu'à la reconstruction des églises, qu'à la subsistance des curés et des missionnaires, et qu'incessamment on fonderoit à Thonon un collège de jésuites.

Avant l'exécution de cet édit, le prince voulut encore tenter un moyen puissant pour en restreindre la sévérité au plus petit nombre de ses sujets qu'il seroit possible. Il donna ordre à tous les protestants de se rendre à l'hôtel-de-ville, où il se transporta lui-même au milieu d'une double haie de ses troupes, qui se saisirent en même temps des portes et des places de la ville. Après avoir représenté à ces endurcis tout ce qu'on avoit fait pour leur salut, il leur dit qu'ils avoient en tout le loisir de prendre une résolution sage; qu'il s'agissoit enfin de se déclarer; que ceux donc qui vouloient embrasser la religion de leur prince, se rengeassent à sa droite, et que les autres se missent à sa gauche. La droite eut encore le plus grand nombre, quoiqu'il en restât d'assez considérables à la gauche. Le duc se tournant vers les premiers, leur dit qu'il les regarderoit à l'avenir commes dignes sujets, et qu'il n'y avoit point de faveurs qu'ils ne dussent attendre de sa bienveillance; puis jetant à gauche un regard d'indignation: « C'est donc vous, malheureux, leur dit-il, qui osez à ma face vous déclarer les ennemis de votre Dieu et de votre prince! Allez, fuyez d'ici, je vous dépouille de tous vos offices, et vous bannis à perpétuité de mes états. J'aime mieux n'avoir point de sujets que d'en avoir qui vous ressemblent (1598). » François qui étoit présent les suivit, et fit un dernier effort pour vaincre une obstination qui alloit faire leur malheur dans ce monde et dans l'autre. Il leur parla d'une manière si engageante, leur marqua tant d'intérêt, usa si bien des charmes de son éloquence, de sa douceur, de sa sensibilité compatissante, qu'avant la fin du jour il eut persuadé la plupart de se conformer aux intentions du duc. Un fort petit nombre, moins capable de constance que d'un entêtement de boutade, cherchèrent une asile au-delà du lac, où on ne leur dissimula pas long-temps qu'ils étoient à charge. L'épreuve étoit trop forte pour une vertu qui ne por-

toit point sur la vraie base de la foi. Avant que le duc de Savoie eût quitté le Chablais, ils firent prier saint François de ménager leur rétablissement aux conditions qu'on leur avoit imposées d'abord ; ce que le prince, qui n'usait de sévérité qu'à regret, accorda volontiers. Ainsi furent converties ces provinces, depuis l'an 1594 que le duc de Savoie en écrivit pour la première fois à l'évêque de Genève, jusqu'à l'an 1598 qu'elles furent entièrement réunies à l'Eglise, c'est-à-dire, en moins de quatre années, dont la première, encore bien ingrate en apparence, ne fut pour François qu'un exercice d'humilité et de patience, qui enfin attira sur les autres la plus brillante fécondité ; en sorte qu'à l'âge de trente ans, il avoit recueilli les fruits de salut que fournit bien rarement la carrière la plus avancée.

Clément VIII, d'un autre côté, réunit au patrimoine de saint Pierre le duché de Ferrare, que le dernier duc Alphonse II avoit néanmoins légué, avec le reste de son héritage, à César d'Est son cousin-germain : mais outre que César n'étoit pas héritier en ligne directe, il avoit pour aïeule une personne de basse naissance, dont le mariage avec le duc Alphonse lui-même, qui avoit contracté ces nœuds sur la fin de ses jours, les regardoit comme si peu valides, au moins quant aux effets civils, qu'il avoit fait légitimer par l'empereur les enfants qui en étoient provenus. Le pape, en qualité de suzerain, ne crut pas devoir s'en tenir à des arrangements auxquels il n'avoit pas consenti ; et César s'étant mis en possession de Ferrare, le pontife employa aussitôt contre lui les armes tant spirituelles que temporelles de l'Eglise. C'étoit trop de moitié, à tous égards. Outre que l'anathème, dans un différend politique, avoit l'air défavorable de l'abus et de la profanation, il étoit insuffisant contre les amorces d'une belle souveraineté dont le possesseur n'eût rien risqué autre chose, et parfaitement inutile, dès là que le suzerain étoit en état de se faire justice par le genre de force qui est la raison dernière des princes ¹. César

¹ Ceux-ci emploient, en pareil cas, tout ce qu'ils peuvent de force et d'influence, tout ce qu'ils ont de crédit et d'autorité : pourquoi les pontifes romains n'auraient-ils pas la même faculté ? La distinction du temporel et du spirituel ne fait rien à la question. Au reste, suivant les auteurs de *l'Art de vérifier les dates* et suivant le cardinal Bentivoglio, Clément VIII réunit en lui toutes les qualités nécessaires

en effet fit peu de cas des censures, jusqu'à ce que le pape eût fait marcher à Ferrare une armée nombreuse. Il avoit compté sur les secours des princes italiens, et des étrangers qui avoient des états en Italie, la plupart très-opposés à l'agrandissement de l'état ecclésiastique : mais le seul nom de Henri IV les tint tous en respect. Ce prince ardent à saisir les occasions de signaler son attachement à l'église romaine, ainsi qu'à se montrer le digne successeur de Pepin et de Charlemagne, qui avoient donné au saint Siége l'exarcat de Ravenne dont le Ferrarois fait partie, avoit assuré le pape, par une ambassade solennelle, qu'il le soutiendrait de tout son pouvoir dans le recouvrement de ce bel apanage ¹. César d'Est fut donc réduit à ses propres forces, et par conséquent à recourir bientôt à la négociation. On lui laissa les duchés de Modène et de Reggio; mais on se rendit inexorable au sujet de Ferrare, dont Clément en personne prit possession en 1598. Il y fit ériger sa statue, et construire une excellente citadelle, où l'on prétend qu'il déposa deux millions d'or.

Le fils aîné de l'Église, en donnant à son chef ce témoignage fructueux de son affection, n'obligea point un ingrat ². Ce fut principalement par la médiation de ce pontife, et par le choix qu'il sut faire de son représentant, que se conclut la paix de Vervins, où Henri décidé, il est vrai, à soutenir une guerre éternelle, plutôt que de rien laisser démembrer de ses états, recouvra sur les Espagnols tout ce qu'ils lui avoient enlevé. Il avoit déclaré la guerre à Philippe, aimant mieux avoir affaire à un ennemi démasqué, et dès lors en butte à tous les Français, qu'à un perturbateur ténébreux qui tournoit sans cesse une partie de la France contre l'autre. Il réussit à réunir ses sujets, catholiques et religionnaires, sous les mêmes étendards : mais dans l'état déplorable où se trouvoient les affaires du royaume, et surtout les finances, il lui fut impossible

pour former ce mélange admirable de puissance spirituelle et temporelle, qui se trouve dans la main du souverain pontife. Il savoit parfaitement bien allier ces deux puissances, et sentoit la prééminence de la première sur la seconde, ce qui lui attira la vénération non-seulement des Romains, mais de toute la chrétienté. (Chronol. des papes, art. Clément VIII.)

¹ Ossat, epist. 14. — ² Vie de Thou, t. XI, p. 489.

de mettre sur pied des armées assez nombreuses, ou du moins de les payer, de les nourrir et de les arrêter au service. Il avoit compté sur les Anglais et les Hollandais : ils mirent en mer une flotte qui inquiéta les Espagnols, et qui ne fit rien de plus. Ainsi tout le faix de la guerre retomboit sur Henri, qui ne la soutint que par sa valeur, et ne put empêcher l'ennemi de prendre Calais, de faire des progrès alarmants dans la Picardie, et d'en soumettre la capitale même. Amiens fut repris cependant ; mais les religionnaires, qui n'obtenoient pas à beaucoup près tout ce qu'ils prétendoient d'un roi élevé dans leur communion, et qui commençoient à se mutiner, firent diversion à ses poursuites contre les ennemis du dehors, et le mirent dans la nécessité de faire la paix. Tandis qu'il étoit dans la plus cruelle détresse, et sous l'épée des Espagnols, pour ainsi dire, ces inquiets sectaires demandèrent la confirmation et l'augmentation de leurs privilèges avec tant de chaleur, que le roi ne crut pouvoir mieux faire que de nommer sans délai des commissaires pour en traiter.

Le légat que le pape avoit envoyé en France pour faire ratifier au roi les clauses de son absolution, voyoit de ses propres yeux le besoin pressant que ce royaume avoit de la paix. Ce digne représentant du chef de l'Eglise étoit le cardinal Alexandre de Médicis, archevêque de Florence, capable d'effacer lui seul toutes les impressions fâcheuses que les ministres du saint Siège, durant les troubles de la ligue, avoient laissés en France : prélat plein de sagesse et de modération, d'une douceur et d'une affabilité qui lui gaignoit tous les cœurs, conciliateur habile, et toujours renfermé dans les bornes du vrai zèle. Un négociateur de ce caractère gagna sans peine la confiance de Henri, et n'en usa que pour le bien de la France. C'est à sa prudence et à sa dextérité qu'on attribue principalement la solution des difficultés sans nombre qui se rencontroient dans les prétentions si prodigieusement opposées des parties qu'il s'agissoit de concilier. Après que les Espagnols eurent longtemps contesté pour retenir quelque chose de leurs conquêtes sur les Français, il fut enfin conclu qu'on se rendroit mutuellement tout ce qu'on s'étoit pris, et qu'on se remettroit absolument dans l'état où l'on étoit avant la rupture. Henri fut même

le maître de dicter ses conditions au duc de Savoie, qui avoit voulu profiter de cette guerre pour s'agrandir aux dépens de la France, et par reconnoissance pour le pape, il lui en laissa l'arbitrage. Par égard encore pour Rome, et personnellement pour le légat, dont les bons offices méritoient ce ménagement, Henri fit différer jusqu'après son départ la publication de l'édit qu'on avoit déjà dressé en faveur des religionnaires. C'est le fameux édit de Nantes, ainsi appelé de la ville de ce nom, où le roi s'étoit rendu pour pacifier la Bretagne en 1598¹. Il accorde aux hérétiques presque tous les privilèges qu'ils avoient extorqués des rois précédents, et même quelques nouveaux articles relatifs aux circonstances où l'on se trouvoit. Mais il faut rappeler la détresse du monarque, à qui les sectaires tenoient, pour ainsi dire, le poignard sur la gorge, et le danger prochain de replonger le royaume, par plus de fermeté, dans les troubles et les calamités dont il gémissoit encore. Déjà les chefs du parti, Rohan, Bouillon, la Trémouille, par une défection qu'on pouvoit regarder comme une sourde révolte, avoient abandonné l'armée royale; retirés dans leurs gouvernements, ils ressuscitoient les préventions des huguenots et les songes des ministres. L'édit de Nantes, à l'examiner sur les premiers principes du droit de majesté et de législation, étoit donc radicalement nul, comme arraché de force au prince, qui faisoit moins la loi à des sujets qu'il ne la recevoit d'eux. Dès là même, il n'a pu lier les successeurs de Henri IV, que pour le temps où ils ont jugé que son observation importoit à la tranquillité publique et au bien général du royaume.

Il contient quatre-vingt-onze articles publics, et cinquante-six secrets, lesquels n'ont jamais été enregistrés. Toute la préséance qu'il accorde aux catholiques, c'est qu'ils pourront exercer leur religion dans tous les lieux où l'on permet l'exercice du calvinisme, et que cet avantage n'est pas réciproque pour les calvinistes, et qu'on borne à certains lieux. Ceux-ci sont encore obligés de se conformer à la police extérieure de l'église romaine, comme de ne point travailler les jours de fêtes, de payer les dîmes, de porter les autres charges de paroissiens, et de s'abstenir de

¹ De Thou, CXXII, Davil. l. xv.
10.

toute irrévérence de fait ou de parole contre les cérémonies ecclésiastiques. Du reste, il est ordonné qu'ils jouiront de tous les droits civils des catholiques; qu'ils seront admis à toutes les charges et à tous les emplois; que pour leur rendre justice, il y aura dans chaque parlement une chambre composée par moitié de juges catholiques et de juges calvinistes. On accorde encore à leurs ministres des privilèges d'état, et on leur fixe des appointements; on laisse au parti la liberté de tenir des assemblées générales, toutefois en temps et lieux marqués par le prince, et sous les yeux de ses commissaires, ainsi que de lever tous les ans une somme sur eux-mêmes pour leurs besoins communs. Ce qu'il y a de plus fort, et qui ne fut relaté ni dans les articles généraux, ni dans les articles particuliers, c'est qu'on leur donne ou qu'on leur laisse pour huit ans des places de sûreté, avec pouvoir d'en nommer eux-mêmes les gouverneurs, et engagement de la part du roi à leur compter annuellement quatre-vingt mille écus pour l'entretien des garnisons. Le clergé forma opposition à l'enregistrement de cet édit; et le parlement l'improva si fort, qu'après bien des jussions inutiles, il ne put être vérifié que l'année suivante par le commandement le plus absolu du monarque.

Le clergé à son tour demanda la publication du concile de Trente, le rétablissement des élections ecclésiastiques, la suppression des pensions laïques sur les bénéfices, et de plusieurs autres emplois profanes des biens d'église, particulièrement de ceux des monastères. La demande faite au sujet du concile, servit du moins à montrer qu'on ne regardoit point comme légitime la publication qui en avoit été faite à Paris sous la puissance des ligueurs. Sur cet article, et sur tous les autres, Henri qui savoit se débarrasser dans les circonstances où il ne pouvoit pas mieux faire, donna une réponse qui ferma la bouche à tous les orateurs, et lui laissa au moins le temps de respirer. « Mes prédécesseurs, leur dit-il, vous ont donné des paroles; pour moi, avec ma casaque poudreuse, je vous donnerai des effets; je suis tout gris au dehors; mais comptez que je suis tout d'or au dedans. » On ne le poussa pas plus loin, et il fut tranquille pour quelque temps.

Environ quatre mois après le traité de Vervins, qui fut con-

pli
pa
da
rop
ve
resp
tout
l'Eu
si ell
Jo
flatte
plupa
des co
Philii
comm
par l'a
(ils as
le sleg
mome
de suje
aussi p
unrif. d

clu le 2 de mai 1598, le roi d'Espagne Philippe II mourut le 13 de septembre de la même année, qui étoit la quarante-troisième de son règne de fer, et de son âge la soixante-douzième : prince odieux à la France, à l'Angleterre, au Portugal, et jusqu'à l'autre hémisphère, où, du fond de son cabinet, il souffloit sans cesse la discorde et la rébellion. Peu guerrier, cabaleur plutôt que politique, suborneur dont les trésors étoient toujours ouverts au fanatisme et à la perfidie, prodigue du sang même de ses sujets qu'il n'accompagna jamais dans les hasards, il sembloit ne compter pour rien la ruine de l'univers, pourvu qu'il en pût asservir les débris. Sa fermeté dans les revers, ou plutôt sa morgue et son apathie barbare étoient si étonnantes, que la nouvelle de ses armées, ou victorieuses, ou taillées en pièces, sembloit ne pas le regarder¹. Il a néanmoins le mérite d'avoir préservé presque tous ses états, sans trop les ensanglanter, de l'affreux débordement des hérésies qui ravageoient toute l'Europe. Ce qu'il eut à souffrir avant d'expirer, fait encore frémir. La goutte aux pieds et aux mains, la dysenterie et des coliques dévorantes, l'hydropisie, une horrible

¹ Il faut se défier de tout ce que l'auteur dit ici. Des protestants même ont rendu plus de justice à Philippe, dont le règne fut l'époque des plus beaux jours de l'Espagne. Ce prince étendit ses soins sur tout ce qui pouvoit affermir l'ordre public dans des temps difficiles où les nouvelles sectes ébranloient tous les trônes de l'Europe. « Il sut, dit Feller, faire respecter la majesté royale dans le temps où elle recevoit ailleurs les plus sanglants outrages; il fit rendre aux lois et à la religion le respect qui leur est dû. Du fond de son cabinet, il ébranla l'univers. Il fut pendant tout son règne, sinon le plus grand homme, du moins le principal personnage de l'Europe; et sans ses trésors et ses travaux, la religion catholique auroit été détruite, si elle avoit pu l'être. »

Joignons à ce jugement celui de plusieurs savants qu'on ne dira pas suspects de flatterie : « Il n'y a point d'éloges que les écrivains espagnols, du moins pour la plupart, ne donnent à Philippe; il n'y a point d'horreurs dont les protestants et des catholiques français ne chargent sa mémoire. On exagère de part et d'autre : Philippe réunissoit de grandes qualités et de grands vices; il protégea le génie, comme Auguste; sa politique eut quelque chose de celle de Tibère; il ressembla, par l'amour du travail, à Vespasien; son ambition fut celle de Charles, son père (ils aspiroient tous deux à la monarchie universelle); mais personne ne l'égalâ pour le slegue et la tranquillité de l'âme, qui ne l'abandonnèrent pas dans ses derniers moments. Loin d'être effrayé de la sévérité des jugements de Dieu, qu'il avoit tant de sujets de redouter, il crut voir, deux jours avant sa mort, le ciel ouvert, et mourut aussi paisiblement qu'un juste qui va recevoir le prix de ses vertus. » (*Art de vérifier les dates.*)

maladie pédiculaire, qui de sa poitrine entr'ouverte faisoit une espèce de fourmière si abondante, que deux hommes, en se succédant jour et nuit, ne pouvoient réussir à l'épuiser ; tant de douleurs et d'humiliations accumulées sur un homme qui regardoit tous les autres comme trop heureux d'être ses esclaves, purent lui faire sentir qu'il n'étoit pas pétri d'une autre fange que le dernier d'entre eux. Il s'humilia en effet sous la main du Tout-Puissant, souffrit avec une résignation chrétienne, et donna toutes les autres marques de religion que l'on pouvoit désirer. Heureux si ce père de tous les hommes, auprès duquel il n'est point de distance du berger au monarque, reçut le sacrifice d'un seul, en expiation de tout ce qu'en avoient souffert les peuples et les empires ! Ce prince eut pour successeur Philippe III son fils.

Henri IV dans le même temps eut une maladie qu'on ne crut pas moins dangereuse d'abord que celle de Philippe (1599.) Durant deux jours on le regarda comme déjà mort. Tout le monde s'abandonnoit à une inconsolable douleur, quand le rétablissement presque subit de sa santé fit succéder à la désolation publique une joie non moins expressive : mais la vive image de l'état affreux où la France avoit été si près de retomber le roi n'ayant point d'enfants, et les autres princes ou leurs factions n'étant propres qu'à la déchirer, demuroit profondément imprimée dans tous les esprits. Le roi uni par les liens du mariage avec Marguerite de Valois, étoit comme sans femme, et par conséquent sans espérance de postérité ; ce qui ne contribuoit pas peu à fomenter l'esprit de faction parmi les grands. Ceux qui étoient véritablement citoyens, et Sully principalement, le pressèrent de rompre un mariage qui, n'en ayant que les apparences, ôtoit aux Français la consolation d'avoir après lui un de ses fils pour maître. Il ne s'agissoit que de prononcer un divorce depuis long-temps établi entre les deux époux, qui liés forcément l'un à l'autre au milieu des horreurs de la Saint-Barthélemy, se livrèrent ensuite, chacun de son côté, aux excès honteux qu'on devoit attendre d'une alliance contractée sous de si funestes auspices. Marguerite, peu sensible à l'honneur de la royauté, après avoir trahi celui de son sexe, ne fit pas difficulté de consentir à la séparation, et les par-

ties étant d'accord, la conclusion ne fut plus qu'une affaire de forme (1599). On partit, pour le fond, du défaut de consentement libre à leur union réciproque, et de leur parenté au troisième degré, dont la dispense fut réputée nulle, comme n'ayant pas été demandée par les deux époux. Dégagé de ces noeuds, le roi épousa Marie de Médicis, princesse de Toscane, qui déjà parvenue à l'âge de vingt-six ans, faisoit espérer une prompte fécondité, et qui en effet, après neuf mois de mariage, mit au monde le successeur d'Henri le Grand.

Tandis que ces nouveaux engagements se négocioient, Henri de Joyeuse, ce fameux comte du Bouchage, qui de courtisan voluptueux étoit devenu capucin, et de capucin maréchal de France, au moyen de son accommodement avec un roi qui ne rendoit que le bien pour le mal ; Joyeuse rompit de nouveau les liens brillants qui l'attachoient au siècle, et alla pour le coup s'enterrer à jamais dans le cloître¹. Il avoit une fille, qu'il maria en 1599 à Henri de Bourbon, duc de Montpensier ; après quoi, touché par les remontrances de sa mère, dame très-pieuse, pressé par sa propre conscience, et non moins piqué, à ce que l'on prétend, par quelques plaisanteries du monarque², il rentra chez les capucins à Paris. Très-peu de temps après, on revit le père Ange dans les chaires de cette capitale, prêcher avec une éloquence qui fit le sujet de l'étonnement universel, et qui lui acquit encore plus de célébrité que toutes ses métamorphoses. On ne pouvoit pas se persuader qu'on entendit ce même homme qui avoit passé presque tous ses jours dans le tourbillon des partis et des plaisirs, et qui n'avoit d'autre connoissance des lettres, que la foible teinture qu'il en avoit prise au collège pendant son enfance. Il soutint infatigablement ce ministère d'édification, et le rendit surtout fructueux par l'exemple des vertus qu'il pratiqua constamment jusqu'à la mort. Son zèle s'étendit même au-delà du royaume : il mourut âgé de quarante-un ans à Rivoli près de Turin, où il n'édifia pas moins qu'en France.

¹ Cailler. Vie du P. Ange.

² Le roi s'étant trouvé avec lui à un balcon au dessous duquel beaucoup de peuple regardoit, lui dit : *Mon cousin, ces gens me paroissent fort aises de voir ensemble un renégat et un apostat.*

Peu après cette conversion, Antoinette d'Orléans, fille de Louis, duc de Longeville, jeune veuve de Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle, également distinguée par sa beauté et par son esprit, alla prendre le voile, à l'insu de tous ses proches, dans le monastère des feuillantines établies depuis peu à Toulouse. Elle résista courageusement à toutes les sollicitations et à tous les efforts que l'on fit ensuite pour l'en tirer ; il n'y eut même, sept ans après, qu'un ordre absolu du souverain pontife qui pût la faire passer au gouvernement de la brillante abbaye de Fontevrault : mais les humiliations et les austérités de la pénitence ayant toujours pour elle les mêmes attraits, elle devint par la suite institutrice des religieuses bénédictines de la règle primitive, c'est-à-dire, de la congrégation de Sainte-Marie et Sainte-Scholastique du Calvaire. La fondation commença par le monastère de Poitiers, où la fondatrice mourut six mois après en grande réputation de sainteté.

L'esprit de réforme, ou, pour parler plus proprement, l'esprit de zèle et de ferveur qu'avoit ressuscité le saint concile de Trente, se répandant de tous côtés, on vit les religieux trinitaires en Espagne, sous la conduite du père Jean-Baptiste de la Conception, reprendre, avec les travaux attachés à la rédemption des captifs, toutes les austérités de leur ancienne règle, et y joindre les humbles observances des ordres mendiants¹. Cette congrégation de trinitaires déchaussés, (c'est le nom qu'elle a retenu) eut d'abord deux provinces, gouvernées ensemble par un vicaire général. Ayant formé dans la suite jusqu'à six provinces, trois dans le seul royaume d'Espagne, et trois autres tant en Italie qu'en Allemagne et en Pologne, le souverain pontife lui permit de se choisir un général particulier. Il y avoit aussi des trinitaires déchaussés en France : mais cette seconde réforme, commencée à Rome dans le couvent de saint Denys par le père Jérôme du Saint-Sacrement, puis introduite en Provence, étoit demeurée soumise au général de Paris.

Ce fut vers le même temps que commença l'institut religieux du tiers ordre de saint François, différent de l'ancienne

¹ Hol. Hist. des ord. rcl. l. 3, c. 45.

confraternité de même nom, composée de laïques des deux sexes, qui s'assembloient pour prier avec plus de ferveur, et se porter mutuellement à l'accomplissement plus exact des devoirs du christianisme¹. Ce nouvel ordre se répandit rapidement en Italie, et y devint si nombreux, qu'il fut divisé en seize provinces, sans compter celle de Flandre qui leur étoit agrégée; ce qui leur a fait donner un général particulier qui fait sa résidence à Rome. Celles d'Espagne, de Portugal et de France, sont soumises au général de tout l'ordre de saint François. En France, où ces religieux comptoient soixante-trois maisons, et se disoient de l'étrite observance, ils eurent pour réformateur le père Vincent Massare, parisien, qui établit son premier monastère au village de Franconville à quelques lieues de Paris. Le couvent de Picpus au faubourg de Saint-Antoine, bâti en 1601, est néanmoins regardé comme le chef-lieu. De là vient le nom qu'on leur donne communément dans le royaume, quoique leur vrai nom soit celui de pénitents, ou de religieux du tiers ordre de saint François. Picpus est mémorable par les institutions diverses auxquelles il a servi de berceau. Les capucins et les jésuites de la maison de Saint-Louis y avoient fait quelque séjour avant les pénitents, qui n'ont pas eu le même goût ou la même facilité pour la transmigration.

Le jubilé séculaire célébré avec la solennité la plus frappante en l'année 1600, fit bien voir, et que les nations chrétiennes n'avoient pas encore perdu les sentiments de respect qui sont dus au saint Siège apostolique, et que le saint Siège apostolique faisoit encore fleurir des vertus capables d'exciter la vénération des nations chrétiennes, d'exciter même une émulation salutaire jusque dans les infidèles. Le concours des pèlerins fut si prodigieux, qu'à l'hôpital de la Trinité, dont les officiers étoient spécialement chargés de les recevoir, la liste en monta au nombre de cinq cent mille, sans compter ceux qui logeoient dans les hospices des nations diverses, dans les différents monastères, et dans les maisons des particuliers. On estime qu'en tout il y en eut trois millions dans le cours de l'année. Le seul jour de Pâques, on en compta deux cent mille. Ceux d'Italie,

¹ Heron. Hist. des ord. relig. Mar. Veron. Annal. tert. ord. S. Franc.

comme les plus voisins, furent aussi les plus nombreux; ensuite les Français, qui montèrent à trois cent mille; ce qui causa autant de joie au pape, que de confusion aux ennemis de la France, qui représentoient cette nation comme toute hérétique. Il vint aussi des personnages de la plus haute distinction, entre autres le duc de Bavière déguisé en pèlerin du commun, le duc de Bar et le duc de Parme. Parmi les prélats du premier ordre, on admira surtout le cardinal André d'Autriche, qui fit les stations inconnu et confondu dans la foule obscure des étrangers : mais le pape en ayant été instruit, le fit rechercher et conduire honorablement au palais pontifical, où ce pieux cardinal trouva peu après le terme de sa vie, et la récompense de son humble piété. Le souverain pontife voulut l'assister lui-même à la mort, et, pour plus grande consolation, il célébra la messe dans sa chambre avant de lui administrer le saint viatique.

La curiosité attira quelques Turcs, et beaucoup d'hérétiques, du nombre desquels fut, dit-on, le duc Frédéric de Wittemberg. Si l'envie de trouver à mordre sur la prélature romaine en l'observant de plus près, avoit influé, comme il est à croire, dans le motif de plusieurs, ils prirent bientôt des dispositions toutes différentes. On voyoit non-seulement les cardinaux les plus distingués, mais le pape lui-même, et avec plus d'ardeur que personne, malgré son grand âge et ses infirmités, laver les pieds des pèlerins les plus pauvres, les baiser avec un respect religieux, comme les membres de Jésus-Christ, subvenir avec une libéralité, avec une magnificence inépuisable, aux indigents sans nombre, les servir à table, adresser à chacun d'eux des paroles de bienveillance et de consolation, veiller avec une tendresse de père au soulagement de leurs incommodités, à leur délassement même; et pour les évêques et les prêtres étrangers, pourvoir à l'ameublement et à l'approvisionnement d'une vaste maison, où ils étoient logés, nourris et fournis de tout ce qu'ils auroient pu trouver chez eux. L'in-fatigable pontife, après le soin des corps, porta le zèle des âmes jusqu'à entendre assiduellement les confessions, comme auroit pu faire un simple prêtre de paroisse. Malgré tant d'occupations différentes, il ne laissa pas de faire soixante fois les sta-

tions dans le cours de l'année, quoiqu'il n'y en eût que trente de prescrites pour les Romains, et quinze seulement pour les étrangers. Les cardinaux et les autres prélats romains, à l'invitation et surtout à l'exemple du pontife, ne parurent plus avoir d'autre ambition que de se surpasser les uns les autres en tout genre de bonnes œuvres.

A ce spectacle, qui ne se démentit point tant que dura le jubilé, la curiosité des infidèles et la malignité des hérétiques se convertirent en admiration. Plusieurs Turcs demandèrent et reçurent le baptême. Quantité de protestants, indignés des qualifications calomnieuses d'antechrist et de Babylone que leurs prédicants outrageux donnoient sans cesse au pontife et au saint Siège romain, déplorèrent leur aveuglement passé, abjurèrent avec exécution l'hérésie qui inspiroit une pareille fureur, et ne s'étudièrent plus qu'à se signaler entre les enfants les plus dociles et les plus vertueux de l'église romaine. De ce nombre fut Etienne Calvin, parent de l'hérésiarque. Clément VIII lui administra lui-même le sacrement de confirmation, le traita de toute manière comme son fils, et pourvut largement à sa subsistance habituelle. Etienne entra par la suite dans l'ordre des carmes déchaussés, où il montra toujours une foi et une piété sincère, signala sa prudence dans les emplois qui lui furent confiés, et mourut saintement.

Cette même année fournit un spectacle tout différent, mais qui tourna de même au décri du mensonge, et au triomphe de la religion. Duplessis-Mornai, le sage du huguenotisme, et huguenot si rigide, qu'aussitôt après la conversion de son roi auquel il s'étoit rendu cher et souvent utile, il avoit quitté brusquement la cour; Mornai, aspirant depuis à un autre genre de célébrité, voulut figurer entre les docteurs. Il fit imprimer, touchant la messe et l'eucharistie, un livre écrit avec élégance, mais rempli de passages des saints Pères altérés, tronqués, cités à contre-sens, falsifiés et corrompus en toutes les manières. Mornai, trop honnête homme pour faire de propos délibéré le personnage de faussaire, n'avoit été ni assez délicat ni assez prudent pour vérifier les extraits de ses ministres imposteurs, et les avoit insérés dans son ouvrage sans aucun examen. Ce livre ne fut pas plus tôt mis au jour, que tous les docteurs orthodoxes crièrent

à l'imposture et à l'impudence. Le savant évêque d'Evreux entre autres, du Perron, si versé dans la lecture des Pères et des anciens docteurs, se fit fort de démontrer qu'il s'y trouvoit plus de cinq cents textes falsifiés de la sorte. Mornai cependant payant d'assurance, porta le défi à ses contradicteurs, et présenta requête au roi, à l'effet qu'ils parussent avec lui en présence de sa Majesté et d'arbitres capables choisis dans les deux partis, afin d'examiner et de prononcer si les citations étoient vraies ou fausses. Cette bravoure ou bravade ne se soutint pas long-temps. Henri naturellement gai, et curieux surtout de voir le grave Mornai dans ce nouveau champ de bataille, fit aussitôt appeler les deux champions à Fontainebleau, où il faisoit quelque diversion au sérieux du gouvernement. Mornai, si confiant d'abord, ne se vit pas au moment d'en venir aux mains, qu'il fit mille difficultés sur la forme de la conférence, sur le choix des matières qu'on y discuterait ; qu'il parut, en un mot, ne chercher que des faux-fuyants, pour éviter le combat. Peu s'en fallut, tant il fut déconcerté, qu'il ne disparût sans prendre congé du roi. Toutes les instances de ses instigateurs, désespérés par l'idée seule d'une suite si honteuse, purent à peine l'engager à descendre dans l'arène.

Tout étant préparé, et les deux champions en présence dans une assemblée d'environ deux cents curieux, le roi commença par déclarer qu'il n'avoit aucun doute sur la vérité de sa foi et la sainteté de sa religion ; qu'il n'entendoit point qu'on mît en question aucun des dogmes catholiques, mais qu'on examinât uniquement l'authenticité des passages cités par Mornai. Du Perron loua la sagesse religieuse du monarque, qui, à l'exemple de Constantin et de Théodose, craignoit de porter la main à l'encensoir ; puis déclara que de son côté il n'aspiroit point à un vain triomphe sur un antagoniste respectable, et qu'il respectoit sincèrement, mais qu'il se proposoit uniquement de lui faire connoître l'imposture de ceux qu'il avoit crus sur leur parole. Là-dessus les ouvrages des Pères et des anciens docteurs ayant été produits, on se mit à confronter les passages qui en avoient été insérés dans le livre de Mornai. Touchant les deux premiers textes, cités de Scot et de Durand sur l'eucharistie, le chancelier, d'après le jugement des arbi-

tres, prononça que Mornai avoit pris les objections pour les solutions. On jugea que le troisième et le quatrième, cités de saint Chrysostôme, et le cinquième de saint Jérôme, sur l'invocation des saints, avoient été tronqués; qu'un sixième texte sur l'adoration de la croix, attribué à saint Cyrille, ne se trouvoit nulle part dans les ouvrages de ce Père, que deux autres de saint Bernard, concernant la sainte Vierge, avoient été fondus en un seul d'une manière qui en changeoit tout le sens; enfin, pour abrégé, qu'un endroit de Théodore, allégué comme contraire au culte des images, avoit été employé par ce Père, non pas contre les images des chrétiens, mais contre les simulacres du paganisme.

Cette première discussion dura près de six heures; après quoi le roi en remit la continuation au lendemain: mais le courage de Mornai, si chancelant avant cet échec, étoit enfin absolument abattu. La honte et le chagrin, qui succédoient à une application et à des veilles forcées, lui causèrent, avec des vomissements continuels et une agitation convulsive dans tous les membres, une maladie aiguë qui mit fin aux conférences; il se fit transporter à Paris, sous prétexte d'y mieux rétablir sa santé, et avec promesse de reprendre les conférences: mais à peine la cour qui le suivit de près y fut arrivée, que, sans mot dire, il se retira dans son gouvernement de Saumur. Il ne laissa pas de publier un écrit, soit qu'il en fût auteur, soit quelque secrétaire plus effronté couvert de son nom, où l'on ne rougissoit point de nier en partie, et de défigurer entièrement ce qui s'étoit passé dans une assemblée si nombreuse et si imposante: mais on publia, sous le bon plaisir et avec l'approbation de sa Majesté, les actes de la conférence, et le chancelier en certifia la vérité de la manière la plus authentique. Ceux pour qui des preuves de cet ordre seroient encore suspectes, déposeront au moins leur scepticisme, s'ils veulent consulter le récit ironique que Sully, bon calviniste, fait dans ses mémoires de la manière dont Mornai défendit sa cause¹.

¹ Mémoire des Sully, an 1600. C'est à l'occasion de cette fameuse conférence, qu'Henri IV faisant beaucoup d'éloges de l'esprit et de l'érudition de l'évêque d'Evreux, dit en plaisantant à Sully: *Eh bien, Rosny, que vous semble de votre vape? Il me semble, Sire (repondit-il sur le même ton), que Mornay est plus*

L'hérésie fut si bien confondue, que l'un de ses plus renommés défenseurs, Philippe du Frêne, président de la chambre mi-partie de Castres, et choisi par le parti pour l'un de ses arbitres dans la conférence, ne put résister à la force de la vérité, et abjura une religion qui ne se soutenoit que par l'imposture. Si le second arbitre des calvinistes, Isaac Casaubon, qui fut également convaincu, n'eut pas la même force, on ne doit l'attribuer qu'à la légèreté de son caractère, qui flotta éternellement entre les deux partis ; mais en voulant plaire à l'un et à l'autre, il se fit également mépriser de tous les deux. Plus fidèle à la grâce, son fils embrassa quelque temps après la religion catholique, et entra même dans l'ordre austère des capucins.

Cette victoire fit un honneur infini à du Perron, à qui le chef de l'Eglise en écrivit aussitôt dans les termes les plus honorables, et, peu d'années après, il le promut au cardinalat. Tout le monde s'empressa pareillement à combler d'éloges ce savant prélat, qui modeste au sein de la gloire, et relevant les autres pour se faire oublier lui-même, rendit à ce sujet un témoignage éclatant à la sainteté de François de Sales. « C'est peu de chose que de convaincre, disoit-il ; la vraie foi m'est si bien connue, qu'il n'est point d'hérétique que je ne puisse confondre ; mais c'est à François de Sales qu'il appartient de les convertir. » Telle est l'idée qu'on donna bientôt de François jusque dans la cour de Rome, ou plutôt qu'on y renouvela, comme d'une lumière également ardente et brillante qu'il ne falloit plus différer d'élever sur le chandelier.

La vie tout apostolique de cet illustre missionnaire du Chablais avoit inspiré à son évêque le dessein et la détermination fixe d'en faire son successeur, et déjà il s'étoit assuré du consentement du duc de Savoie. François étant venu à Annecy pour rendre compte à l'évêque de l'état de la mission, le prélat lui dit qu'il voyoit avec douleur le dépérissement de ses propres forces et de sa santé, dans un temps où son diocèse, accru d'une province entière, lui rendoit le travail plus nécessaire que jamais ; qu'il ne pouvoit plus se passer de secours,

pape que vous ne pensez ; car il vient de donner un chapeau rouge à M. d'Evreux. Peu de temps après, en effet, du Perron fut créé cardinal.

sans négliger une infinité d'âmes rachetées du sang de Jésus-Christ, et qu'il avoit jeté les yeux sur lui pour le faire son coadjuteur¹. La disposition des saints indépendamment de la diversité des temps et des mœurs, fut toujours la même par rapport aux dignités ecclésiastiques. Le propos de l'évêque mit François dans l'état le plus violent où il se fût trouvé de sa vie. Son étonnement, son effroi lui ôta quelque temps la parole. Revenu à lui-même, il remercia l'évêque avec la sensibilité qui lui étoit naturelle ; mais il protesta qu'il ne consentiroit jamais à laisser charger un foible roseau comme lui d'un fardeau redoutable aux anges mêmes. L'évêque ne put rien gagner ce jour là ; sans le presser davantage, il le pria seulement, avant de le quitter d'y penser mûrement, et de recommander l'affaire à Dieu.

Durant l'intervalle, il lui fit parler, mais en vain, par tous ceux qu'il savoit avoir quelque ascendant sur son esprit. Il employa plus vainement encore le comte et la comtesse de Sales, non qu'un cœur si bien fait manquât du respect et de la tendresse dus à des parents si justement chers ; mais il s'en tenoit d'autant plus en garde contre les inductions de la chair et du sang. Il marqua bien que la douceur qu'on admiroit particulièrement entre toutes ses vertus, ne lui ôtoit rien de sa fermeté, et qu'elle n'étoit que le fruit de bien des victoires remportées sur lui-même. Il étoit né violent, et si porté à la colère, qu'il ne put la dompter que par des efforts qui lui amortirent la bile, à ce qu'on assure, au point de lui pétrifier presque entièrement le fiel. Enfin l'évêque de Genève ayant épuisé tous les moyens de la persuasion, pria le souverain d'envoyer le brevet de la coadjutorerie pour François : il le lui fit aussitôt porter, en y joignant un commandement formel de l'accepter, sous peine de désobéissance grave. Le saint ne laissa pas de tenter encore de fléchir le prélat : il va le retrouver ; il se plaint amèrement qu'encore qu'il l'ait toujours chéri et révééré comme un père, il l'accable impitoyablement du poids de son autorité ; qu'il lui fait plus de mal lui seul que tous ses ennemis ensemble ; que s'il ne compâtit point à l'excès de sa peine, il doit craindre au moins le compte terrible qu'il aura lui-même

¹ Anonym. l. 1. Aug. de Sal. liv. 4.

enom-
nombre
arbitres
rité, et
ture. Si
fut éga-
attribuer
ent entre
re, il se
a grâce,
holique,

ui le chef
honorat.
lat. Tout
ce savant
les autres
un témoi-
C'est peu
oi m'est si
ne puisse
partient de
t de Fran-
y renou-
brillante
er.

re du Cha-
ermination
ré du con-
à Annecy
on, le pré-
ent de ses
n diocèse,
plus néces-
e secours,

M. d'Evreux.

à rendre au souverain juge sur un si mauvais choix. L'évêque, persuadé que c'étoit ici la meilleure œuvre qu'il eût jamais faite, ne lui répondit qu'en l'embrassant avec tendresse, et en l'exhortant à mettre sa confiance en Dieu. François ne pouvant plus douter qu'il ne résistât à l'ordre de la Providence en s'obstinant davantage, se soumit avec une résignation modeste, mais si pénible, qu'il en eut une fièvre violente qui pendant quelques jours fit craindre pour sa vie (1600).

Voilà jusqu'où fut poussée l'humble répugnance d'un saint par rapport à la dignité d'évêque, et d'évêque de Genève, c'est-à-dire, par rapport à un titre dépouillé de presque tous ses revenus, d'un titre qui n'étoit qu'un engagement à des travaux excessifs, à de fréquents périls, à des contradictions, à des insultes, à des avanies perpétuelles. De quel œil eût-il envisagé ces sièges opulents et pompeux, où tout concourt à faire oublier le ministère de pasteur, pour s'abandonner à la molle frivolité, où à l'ambitieuse activité des grands du siècle ? Il le fit voir dans la suite, quand on lui offrit le siège de la capitale de France, et qu'on ne put jamais obtenir le consentement qu'on lui avoit au moins arraché pour la pauvre église de Genève. Devenu, au bout de deux ans, évêque titulaire, il conserva toute sa simplicité apostolique, sans affectation cependant, et n'ayant pas moins d'égard à la décence et à la propreté qu'à la modestie, soit pour sa personne, soit sur sa table, et dans toute sa maison. Jamais on ne lui vit d'ameublement tant soit peu recherché, ni même d'équipage; en un mot, rien de cet éclat extérieur que bien des prélats de son temps même imaginoient pouvoir suppléer dans l'église à ce qui peut uniquement concilier le respect à ses ministres. Néanmoins il ne gouverna pas seulement son vaste et difficile diocèse avec une autorité qui n'eut jamais d'autres bornes que celles de sa propre retenue; mais il se rendit également vénérable au peuple et au clergé, à la noblesse et à la cour, ou, pour mieux dire, à toutes les cours et à toutes les nations, spécialement à la nation française, qui s'est toujours fait gloire de le regarder comme un de ses membres.

Dès qu'il eut consenti à devenir coadjuteur, l'évêque le fit partir pour Rome, afin de consommer au plus tôt une affaire qu'il avoit si fort à cœur. François se mit volontiers en route,

dans l'espérance de faire sentir au pape l'incapacité où il se croyoit toujours de remplir les devoirs de l'épiscopat. Mais l'évêque avoit prévu ce danger, et, pour le prévenir, il le fit accompagner par son neveu, chanoine et vicaire général de Genève, homme de rare mérite lui-même, et très-propre à gérer en chef le gouvernement d'un diocèse qu'il partageoit depuis long-temps avec son oncle à la satisfaction de tout le monde; en sorte que s'il eût été proposé pour coadjuteur, le pape et le prince n'eussent fait aucune difficulté d'y consentir : mais son oncle, tout en rendant justice à son mérite, lui en trouvoit moins qu'à François. Et qu'elle est héroïque la délicatesse qui s'élève à ce point au-dessus de la chair et du sang ! Les siècles même les plus florissans de l'Eglise fournissent peu d'exemples d'un pareil désintéressement. On ne sait ici qui admirer davantage, ou l'oncle qui forma ce dessein, ou le neveu qui en procura l'exécution, c'est-à-dire, qui sollicita vivement en faveur d'un autre contre son intérêt propre.

François arrivé à Rome ne manqua point de s'accuser d'incapacité auprès du saint Père, et le supplia de le relever d'un engagement auquel il avoit été comme forcé. Clément VIII qui le connoissoit parfaitement de réputation, et qui lui avoit déjà écrit plusieurs brefs, lui dit en deux mots qu'il n'y avoit plus à revenir sur une affaire toute réglée, le combla d'éloges, et lui fit en toute manière un accueil des plus distingués. Il voulut l'examiner lui-même, non que les évêques de Savoie, non plus que ceux de France, fussent sujets à l'examen, mais pour se donner la satisfaction, comme il s'en expliqua, d'être lui-même témoin de ce que tant d'autres publioient de sa capacité. François remplit si bien l'attente du pontife et de tous les assistants, que le saint Père, transporté d'admiration, se leva de son siège, l'embrassa tendrement, et le nomma sur-le-champ évêque de Nicopolis, coadjuteur et successeur de l'évêque de Genève. Le saint, avant l'examen, avoit demandé à Dieu, avec beaucoup de ferveur, de l'y couvrir de confusion s'il ne l'appeloit point à l'épiscopat, et il en sortit avec l'admiration de celles des cours dont l'estime la plus éclairée est aussi la plus flatteuse : tant le ciel, fidèle à sa parole, se plait à exalter celui qui s'humilie.

Un objet plus extraordinaire attira dans le même temps les regards de la cour de Rome, et des plus grands princes de l'Europe. Abas, roi de Perse, surnommé le Grand, poussoit vivement les Turcs dans les provinces de l'Euphrate, tandis que l'empereur Rodolphe II s'efforçoit de recouvrer sur eux la Hongrie. Antoine Sirley, anglais de nation, qui se trouvoit en Perse, et qui vouloit repasser avec distinction en Europe, persuada au Persan, non-seulement d'envoyer un ambassade aux princes chrétiens, afin de se liguier avec eux contre leur ennemi commun, mais de lui commettre le soin de cette négociation, conjointement néanmoins avec un de ses sujets naturels. L'empereur, qu'ils virent en premier lieu, les reçut parfaitement, accepta tout ce qu'ils lui proposèrent, et les renvoya comblés de présents, vers les autres princes de la chrétienté. Ils passèrent d'Allemagne à Rome (1602); où l'on fut d'abord ébloui par l'espoir de combattre avec avantage l'ennemi du nom chrétien; et le pape, emporté par son zèle, leur fit donner beaucoup d'argent : mais ils ne tardèrent point à se décrier eux-mêmes. Ils eurent d'abord entre eux des différends si vifs, qu'on fut obligé d'assigner à chacun son logement à part. L'Anglais se saisit ensuite de la plupart des présents que le roi de Perse envoyoit aux princes chrétiens, et, avec des sommes considérables empruntées de ses compatriotes, il disparut, et se cacha si bien, qu'on ne put découvrir ce qu'il étoit devenu. L'ambassadeur persan partit comme pour aller en France, tourna vers l'Espagne, puis reprit le chemin de l'Orient. Tout le fruit d'un projet dont on avoit attendu de si grandes choses, fut la conversion de trois de ces étrangers, qui demeurèrent à Rome pour se faire instruire, et que le pape baptisa lui-même.

Attentif aux objets sans nombre de la sollicitude pontificale, Clément VIII condamna peu après, au sujet de la confession, une méthode qui ne pouvoit pas être mieux imaginée pour la commodité des pénitents, ou plutôt des pécheurs peu disposés à la pénitence. Quoique le concile de Trente eût défini que ceux qui ont péché depuis leur baptême doivent se présenter au tribunal de la pénitence, pour être absous par la sentence du ministre, des scholastiques fertiles en subtilités et en dis-

inctions ne laissèrent pas de rajennir les fictions surannées qui enseignoient tout au contraire qu'on pouvoit, quoiqu'absent, se confesser et recevoir l'absolution par lettres, ou par le moyen d'un tiers. L'invention sans doute étoit merveilleuse pour alléger, avec le sacrement de pénitence, ce qu'il y a de plus pesant dans le joug de Jésus-Christ. Il n'est guère moins commode de confier l'histoire de nos désordres au papier qui ne nous fait pas rougir, que de nous confesser, comme les sacramentaires, au Père éternel. C'est donc ôter à la confession ce qu'elle a de plus pénible, que de dispenser les pécheurs d'entrer de vive voix dans le détail de leurs iniquités ; mais c'est aussi lui ôter ce qu'elle a de plus salutaire, ce qui fait une grande partie de la pénitence pour le passé, et l'un des préservatifs les plus efficaces contre la rechute. Le repentir est bien suspect, quand le front qui a secoué toute pudeur en péchant ne sait pas vaincre, au moment de s'accuser, la crainte de rougir. Tels sont les motifs qui engagèrent le pape à donner une déclaration en date du 20 juillet 1602, par laquelle il condamnoit l'opinion dont il s'agit, comme fausse, téméraire, erronée, et défendoit de la soutenir en public ou en particulier, même comme simplement probable, sous peine d'excommunication réservée au souverain pontife. Ce sage décret fit aussitôt rentrer l'opinion proscrite dans la poussière de l'école où elle avoit été conçue, et d'où elle n'est plus ressortie.

Le 3 d'avril de l'année suivante, l'ennemie la plus mortelle de l'église romaine, la fameuse Elisabeth, reine d'Angleterre, mourut âgée d'environ soixante-dix ans ; pendant le long cours de son règne, qui en avoit duré quarante-cinq, employés presque sans relâche à opprimer les catholiques, la ruine de l'église britannique s'étoit consommée sans ressource. C'est là principalement ce qui lui a valu de la part des écrivains de secte, tant d'éloges hyperboliques. Elle en mérite une partie par les mêmes qualités que nous avons reconnues dans Julien l'Apostat, avec qui elle les partagea peut-être toutes, à la réserve des singularités puériles et des folles boutades dont elle eut la gloire de se préserver, quoiqu'elles eussent été plus excusables dans son sexe que dans cet étrange héros : mais elle a

flétri tout l'éclat de son génie peu ordinaire et de tant d'autres dons rares qu'elle avoit reçus de la nature , par sa manie sanguinaire pour l'établissement du schisme et de l'hérésie, dont elle se soucioit peu; par une cruauté barbare qui a teint les échafauds du sang des têtes couronnées et de ses propres amants; par une passion de dominer, et une politique affreuse qui ne connoissoit ni droit des gens, ni droit de nature, ni droit divin, quand ils génoient sa marche; par une duplicité jusqu'à sans exemple, et sans laquelle l'Europe ignorerait peut-être encore l'art d'acquérir par la fourberie la réputation d'habileté. La dissimulation d'Elisabeth fut si impénétrable, qu'une grande partie de ses actions et de ses démarches sont des énigmes qu'on n'a pas encore expliquées. Cette femme, si souvent érigée en grand homme, eut toutefois un foible qui marquoit bien sensiblement son sexe. Il est incroyable à quel point elle fit cas de la beauté, jusque dans l'âge où la coquetterie n'est plus qu'un ridicule. Quelques mois avant sa mort, elle tomba dans une mélancolie si profonde, qu'elle ne vouloit parler à personne. Elle avoit toujours devant les yeux le célèbre comte d'Essex, à qui elle avoit fait trancher la tête, quoiqu'elle l'aimât éperdument. Lorsqu'elle tomba malade, elle dit qu'elle vouloit mourir, refusa tous les remèdes, et mourut sans aucun symptôme de maladie mortelle.

Jacques VI, roi d'Ecosse, et le premier du nom en Angleterre, hérita d'Elisabeth à la faveur de l'hérésie qu'il professoit, et de la honteuse apathie avec laquelle il avoit laissé la reine Marie d'Ecosse sa mère languir dix-huit ans dans la captivité, et périr enfin sur un échafaud. C'est le premier prince qui ait réuni sous son obéissance les royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, et le premier qui de là ait pris le titre de roi de la Grande-Bretagne. Il montra des inclinations si pacifiques, qu'on l'accusa de lâcheté; on osa même afficher deux vers latins qui, le mettant en constance avec Elisabeth, portoient que la nature s'étoit trompée doublement en donnant à celle-ci le sexe féminin, et le sexe viril à son successeur. Il tenta néanmoins d'établir l'épiscopat anglican dans toute l'étendue de ses états, au préjudice de la secte des presbytériens où il avoit été élevé, et n'ayant pu consommer cette entreprise, il en recommanda

l'exécution au prince son fils et son successeur : malheureux zèle de secte, qui, joint à la mollesse avec laquelle il tint le timon de l'état, fut la première cause du bouleversement affreux qui fit dans la suite conduire ce fils au supplice par ses propres sujets, et qui ravit enfin la couronne à toute sa race.

En France, sous un roi beaucoup plus ferme, et malgré ses défenses formelles, les huguenots indociles admirèrent à leur conventicule de Gap (1603), avec les députés de toutes les provinces du royaume, les calvinistes étrangers, et même des luthériens du fond de l'Allemagne. Cette association ne servit qu'à faire mieux sentir que leur doctrine respective étoit à jamais inconciliable. Les luthériens ne purent convenir avec les sacramentaires sur aucun des points contestés entre eux. En revanche, tous s'accordèrent unanimement à décider, comme article de foi, que le pape étoit réellement et proprement l'antechrist, le fils de perdition, la bête vêtue d'écarlate, que le Seigneur extermineroit du souffle de ses lèvres, comme il l'avoit promis, et comme il commençoit à le faire. Luther dans ses saillies frénétiques, et Calvin après lui, avoient déjà donné ces qualifications au pape, mais comme en passant, ou du moins sans jamais prétendre en faire un article de foi. Toute absurdité fait fortune dans les sectes, et va toujours en empirant. On verra dans la suite le ministre Jurieu, l'oracle de son parti, fixer l'époque précise de l'anéantissement de la papauté, et pour sa honte survivre, aussi-bien qu'elle, au terme de sa prophétie. Le synode prononça, contre la croyance et la pratique de tous les siècles, la nullité du baptême conféré par toute autre personne qu'un ministre. Nous faisons grâce au lecteur de toutes les rêveries qu'on y débita touchant la prédestination, la justification, les satisfactions du Christ, et des ennuyeuses poursuites faites contre les subtilités du luthérien Jean Piscator, que ni ses juges, ni lui-même n'entendoient. Il ne faut pas laisser ignorer que Henri IV, et Sully, quoique calviniste, furent indignés de l'injurieuse décision faite contre le pape. Le roi en ordonna la suppression.

En Pologne, ce n'étoit pas seulement l'hérésie turbulente, mais les impiétés affreuses qu'elle avoit enfantées, qui renversoient tout ordre public, et tenoient continuellement l'état en

alarmes. La mort qui, l'an 1604, ravit à ces impies Fauste Socin¹, leur chef le plus acorédité, n'arrêta point leurs progrès. Il laissa un grand nombre de disciples, qui, pour se tenir mieux unis, prirent le nom de frères polonais, et renchérirent sur tous leurs excès passés, jusqu'à ce que devenus absolument insupportables, la diète générale du royaume, vers le milieu du dernier siècle, rendit contre eux un décret foudroyant, qui en obligea la plus grande partie à se réfugier en Prusse, en Transylvanie et en Hollande. Mais durant tout le règne de Sigismond III, ils causèrent à ce prince des embarras et des inquiétudes qui ne contribuèrent pas médiocrement à lui faire perdre la couronne qu'il avoit héritée de ses pères. Sigismond, roi de Suède, ainsi que de Pologne, et catholique sincère, n'avoit rien de plus à cœur que de rétablir sa religion dans ce

¹ Nous ne pouvons suppléer par une note à tout ce que l'auteur auroit omis d'important selon nous, sur Lélie et Fauste Socin. Les principes de Luther et de Calvin une fois reçus, le socinianisme devoit en découler, de même que de celui-ci naissent naturellement le déisme et l'athéisme. Dès que le *sens privé* est reconnu juge et interprète de l'Écriture sainte, la raison individuelle se trouve aussi par le fait constituée juge de ce qu'elle doit croire ou ne pas croire. Et comme cette sorte de judicature implique la souveraineté et l'infailibilité, il s'ensuit que tout ce que la raison ne comprend pas, elle doit le rejeter : c'est ce que firent les sociniens, mais seulement pour la Trinité et l'Incarnation. Les soi-disant philosophes qui sont venus après eux, adoptant leurs principes, et n'ayant plus autrui à se contraindre, en ont tiré tout ce que nous savons de conséquences.

Mosheim convient, dans son *Histoire ecclésiastique*, que le socinianisme a commencé en même temps que la réformation ; s'il avoit voulu être de bonne foi, dit Bergier, il auroit avoué que les opinions des *unitaires* (ou sociniens) ne sont qu'une extension de celles de Luther et de Calvia, ou plutôt des conséquences très-directes du principe fondamental duquel ces deux réformateurs sont partis. Les sociniens eux-mêmes en conviennent. (*Voy. leur Hist. in-4.º, 1.ºe part. c. 3.*)

Les excès que ces sectaires audacieux commirent en Pologne, soit contre la religion soit contre l'état, les firent chasser en 1658. « Les cendres de Socin, dit Feller, furent deterrées, menées sur les frontières de la petite Tartarie et jetées dans un canon, qui les envoya dans le pays des infidèles. Les sociniens fugitifs se retirèrent en Transylvanie. Ils sont fort déchus : en 1778 toute la secte concentrée dans cette province ne comprenoit pas plus de six cents personnes. Mais si l'on considère que le *deisme* est une branche très-naturelle de cette hérésie, que l'athéisme moderne (de même même de l'Encyclopédie) en découle d'une manière également sûre ; on excusera cette hérésie est une des plus fécondes et des plus redoutables qui aient jamais existé. D'ailleurs Lélie Socin et le fameux Achin assistèrent avec d'autres sociniens à la fameuse conférence de Vicence en 1546, où se ferma contre le christianisme une conjuration, dont nous ne voyons que trop les effets. (*Diction. art. Socin*).

premier royaume. Le duc Charles son oncle, luthérien zélé, ou du moins habile à le paroître, usa de ce prétexte et du pouvoir de régent, que lui avoit conféré son neveu, pour lui enlever le cœur de ses peuples, et les soulever contre lui. Il réussit enfin à corrompre si généralement les différents ordres du royaume, qu'il en fit assembler les états généraux à Nicing, et prononcer unanimement la déposition du roi son neveu. Le duc hérétique et perfide fut ensuite élevé sur le trône par les complices hérétiques de sa perfidie et de sa rébellion. Sigismond, pendant vingt-huit ans qu'il vécut encore, eut trop d'embarras en Pologne pour se faire justice en Suède.

Henri IV, peu content de réprimer les emportemens des huguenots contre le chef de l'Église, prit enfin une résolution désormais inébranlable, qui ne les chagrina pas moins qu'elle ne flatta le pontife. Depuis l'expulsion des jésuites, le pape n'avoit pas cessé de représenter au roi que cette rigueur exercée contre une société qui avoit si bien mérité de l'Église, ne pouvoit réjouir que les ennemis de la religion, ou quelques catholiques prévenus. Dans toutes les audiences qu'il donnoit au cardinal d'Ossat, chargé à Rome des affaires de France, il lui faisoit sentir son chagrin à ce sujet, et le cardinal désiroit impatientement ce rappel. Le roi lui-même étoit si favorablement disposé, qu'il avoit déjà pris le dessein de fonder un collège à la Flèche où il avoit été conçu, et de le mettre entre les mains des jésuites, comme les estimant, ce sont ses propres expressions, plus capables que personne de bien instruire la jeunesse; mais il avoit des ménagemens à garder, parce que ces pères avoient des ennemis puissans, entr'autres le premier président, Achille de Harlay, un des plus grands magistrats qu'ait eus la France, et l'avocat général Servin. Enfin, le roi prit son parti dans un voyage qu'il fit à Metz, où quelques jésuites de Lorraine, introduits par le duc d'Epemon, haranguèrent sa Majesté d'une manière qui parut l'attendrir¹.

Il fit peu après assembler son conseil, dont presque tous les membres étoient favorables à la société. Sully cependant voulut faire ombre au roi de l'attachement marqué des jé-

¹ Lett. de Henri IV au card. d'Ossat, du 10 janv. 1601.

suites pour l'Espagne. « Je sais, répondit Henri avec sa présence d'esprit accoutumée, qu'ils se sont beaucoup plus intéressés pour la grandeur de la maison d'Autriche, que pour celle de Bourbon ; mais la raison n'en est pas difficile à trouver. On les comble de biens et d'honneurs en Espagne, et en France ils n'ont eu que des affronts et des contradictions à essuyer. Du reste, si le roi d'Espagne les a gagnés par des bienfaits, c'est qu'ils sont capables de reconnaissance, et cette voie m'est également ouverte pour me les attacher. Que s'ils sont aussi méchants qu'on les fait, il vaut encore mieux les adoucir par des grâces, que de les pousser au désespoir par une rigueur implacable. » A cette réplique, on conçut aisément que le roi ne vouloit plus être contredit. On s'assembla une seconde fois ; l'affaire passa d'une voix unanime, et l'édit de rappel fut expédié sur-le-champ.

La vérification n'en fut pas si facile. Bien des ordres réitérés du monarque ne produisirent dans le parlement que des remontrances, qui plusieurs fois impatientèrent le prince, jusqu'à lui faire dire des choses fort dures, surtout à l'avocat général Servin, qui ne mettoit point de bornes aux débordemens de sa bile contre la société. Le premier président, à la tête d'une députation nombreuse, fit encore une dernière tentative : mais sa harangue, au rapport de l'historien Dupleix, fut moins une remontrance, qu'une invective ramassée de toutes les injures et de tous les opprobres dont les plaidoyers de Paquier, d'Arnaud, et bien des libelles semblables avoient couvert cette religieuse société ¹. D'autres auteurs, et en particulier le père d'Orléans, jésuite, en ont jugé tout différemment ². Quoi qu'il en soit, elle ne changea rien aux idées du roi, qui dans cette rencontre surpassa tout ce qu'on attendoit de sa vivacité d'esprit, quelque habitué qu'on fût à l'admirer dans ces occasions imprévues. A un discours préparé de longue main, et chargé d'inculpations aussi graves qu'elles étoient compliquées et nombreuses, il répondit sur-le-champ, et sur tous les articles, avec autant de force que de justesse et de précision.

¹ Mém. d'état, tom. IV. De Thou, Hist. l. 131. Hist. de France, an. 1604. —

² Vie du P. Cotton.

En voici quelques traits recueillis par celui de nos écrivains ecclésiastiques à qui les mœurs de la cour sont les moins étrangères.

« Je vous sais bon gré, messieurs, dit ce prince, du soin que vous avez de ma personne ¹. Je n'ignore rien de toutes vos conceptions ; mais vous ne savez pas les miennes. J'avois déjà pensé et considéré tout ce que vous venez de me dire sur tant de choses passées, dont l'on doit sans doute tirer les résolutions pour l'avenir, mais dont j'ai aussi plus de connoissance que tout autre, quel qu'il soit. Dès que j'ai commencé à parler du rétablissement des jésuites, j'ai observé que deux sortes de personnes s'y opposoient, ceux de la réforme prétendue, et les ecclésiastiques peu édifiants. On leur reproche qu'ils attirent à eux des gens d'esprit : c'est de quoi je les estime. Quand je lève des troupes, je veux qu'on choisisse les meilleurs soldats ; et je souhaiterois de tout mon cœur que vous n'admissiez dans vos compagnies aucun sujet qui n'en fût bien digne. Ils entrent, dit-on, comme ils peuvent dans les villes : eh ! ne suis-je pas moi-même entré comme j'ai pu dans mon royaume ? On les implique dans le crime de Châtel : jamais Châtel ne les a chargés ; et quand même un jésuite auroit fait ce coup, dont je ne me veux souvenir que pour bénir Dieu de m'avoir humilié et sauvé, faudroit-il que tous les jésuites en souffrissent ? que tous les apôtres fussent chassés pour un Judas ? Il ne faut pas davantage leur reprocher la ligue : c'étoit la contagion du temps ; ils croyoient bien faire, et bien d'autres ont été trompés comme eux. On dit que le roi d'Espagne s'en sert ; et moi je dis que je veux m'en servir : la France n'est pas de pire condition que l'Espagne. Puisque tout le monde les juge utiles, je les veux dans mes états, et s'ils y ont été par tolérance, qu'ils y soient à l'avenir par arrêt. Laissez-moi conduire cette affaire, j'en ai manié de plus difficiles ; ainsi ne pensez qu'à faire ce que je vous ordonne. »

L'édit fut vérifié sans réplique (1604). Les huguenots en témoignèrent de la fureur ; et le père Cotton, cher au roi, fut attaqué sur le soir par un inconnu : mais sa blessure ne fut pas

¹ Choisy, Hist. ecclés. t. X, l. 31, c. 4, p. 195.

mortelle. C'étoit le duc de Lesdiguières qui avoit fait connoître au roi ce prédicateur vertueux et plein d'onction, que Lesdiguières, encore huguenot, ne se lassoit pas d'entendre. L'édit de rétablissement portant que les jésuites tiendroient un des leurs à la suite de la cour, pour répondre de tous les autres, Henri IV choisit Coton, qu'il fit son confesseur, et en quelque sorte son ami, tant la faveur dont il l'honora surpassa les bontés ordinaires des souverains à l'égard de leurs sujets. C'est ainsi qu'une condition peu flatteuse pour les jésuites, comme l'observe Mézerai, leur produisit le plus grand avantage qu'ils pussent désirer.

Clément VIII qui s'étoit intéressé à leur rétablissement avec tant de vivacité et de persévérance, eut la consolation de voir l'affaire entièrement finie avant sa mort, qui n'arriva que le 3 ou le 5 mars de l'année suivante 1605, après treize ans et un mois de pontificat. Clément eut toutes les qualités qui font les grands princes et les saints papes, si ce n'est qu'il montra une affection un peu trop humaine pour ses proches. Naturellement sévère comme Sixte V, comme Sixte aussi il ne laissa pas de donner quelque chose à la chair et au sang : mais il fut bien moins extraordinaire de voir un Aldobrandin conférer la pourpre à deux neveux, que de voir sortir un Peretti de son hameau pour être investi de la même dignité à l'âge de quinze ans. Entre les autres cardinaux créés par Clément VIII, d'Ossat, du Perron, Baronius, Bellarmin, Tolet, et Marzat, le premier des capucins qui ait reçu le chapeau, lui feront un honneur immortel.

Zélé pour la propagation de l'Évangile, pour l'extirpation des hérésies qui ravageoient l'Europe, pour la conversion des schismatiques de l'Orient, pour le rétablissement des mœurs et de la discipline, il étoit si infatigablement appliqué à tous ces devoirs, que les années et les infirmités ne lui firent jamais rien relâcher de son travail. Il aimoit les sciences, et il étoit fort savant lui-même, libéral, extrêmement charitable, sobre et frugal, ou plutôt austère; jeûnant fréquemment, et ajoutant à ses longues oraisons des pratiques de pénitence qui auroient édifié dans un simple religieux. Il se confessoit tous les soirs au pieux cardinal Baronius, et tous les jours, sans y

manquer, il disoit la messe avec une dévotion qui lui faisoit bien souvent répandre des larmes. Humble de cœur et d'effet, nonobstant un certain air d'empire et un ton absolu, on le vit plus d'une fois au tribunal de la pénitence, recevoir, comme eût fait un bon curé, tous ceux qui se présentoient. Jaloux encore de conserver les droits de son siège, il ne les outra point, ou du moins il évita les excès où n'avoit donné qu'un trop grand nombre de ses prédécesseurs. T'el fut le pape que d'effrontés sectaires, par un article formel de leur foi, tinrent pour l'antechrist.

LIVRE SOIXANTE-ONZIÈME.

DEPUIS LA MORT DE CLÉMENT VIII EN 1605, JUSQU'À CELLE DE PAUL V EN 1621.

LE cardinal Alexandre Octavien de Médicis, le même qui s'étoit fait tant d'honneur dans sa légation de France, spécialement par le traité de Vervins, fut élu pape le 1.^{er} d'avril 1605, et prit le nom de Léon XI¹. Il ne pouvoit manquer de sortir un bon pape du nombreux conclave, composé en cette occasion de soixante-un cardinaux. Le savant et vertueux Baronius avoit eu d'abord trente-sept voix, et il y avoit toute apparence que dans un autre scrutin, il obtiendrait les cinq qu'il falloit encore pour parvenir aux deux tiers : mais les Espagnols s'opposèrent à son élection, de peur qu'étant pape, il ne mît en pratique les principes qu'il avoit exposés dans le onzième tome de ses annales, sous le titre de monarchie de Sicile, c'est-à-dire, de peur qu'il ne restreignît les droits que le roi d'Espagne exerçoit dans ce royaume, et que le cardinal jugeoit contraires à l'autorité ecclésiastique. Léon avoit de quoi dédommager l'Eglise de l'exclusion de Baronius. Le cardinal Bentivoglio fait en peu de mots un éloge complet de ce nouveau pape. Il avoit toujours été, dit-il, fort régulier dans sa manière de vivre ; il étoit plein de zèle pour la vraie gloire de l'Eglise ; toutes ses actions portoient l'empreinte de la noblesse et de l'élévation de ses sentiments. Mais Léon ne fit que paroître sur le siège apostolique ; il mourut regretté de tout le monde chrétien, le vingt-septième jour du mois même où il avoit été élu : heureux dans ses solides maximes, et plus glorieux peut-être en effet que si, avec un long règne, il eût eu à courir le hasard, ou de remplir, ou de tromper l'attente publique. Il avoit déjà soixantedix ans ; ce qui fit penser à lui donner un successeur moins âgé.

¹ Paul. V, parrain de Louis.

On élut après lui, le 15 mai de la même année, le cardinal Camille Borghèse, romain d'origine siennoise. Il n'avoit que cinquante-trois ans, et prit le nom de Paul V. Il étoit habile dans les matières de droit, et dans le maniement des affaires où il avoit acquis beaucoup d'expérience en passant par toutes les charges. A des mœurs incorruptibles, il joignit une grande douceur, et beaucoup d'affabilité; ce qui n'ôta rien à son zèle pour la défense de la religion, et des libertés mêmes de l'Eglise. Il eut bientôt lieu de le déployer tout entier.

Dès la première année du nouveau pontificat, le sénat de Venise rendit un décret qui défendoit l'aliénation des biens laïques en faveur des ecclésiastiques. Il fit de plus arrêter l'abbé de Nervèze, et un chanoine de Vicence, coupables l'un et l'autre de crimes énormes, et il attribua la connoissance de ces causes à la justice séculière. Déjà la république avoit défendu, sous le pontificat précédent, de bâtir, sans sa permission, des églises, des monastères, des hôpitaux, et de tirer sur les biens possédés par les séculiers, sous la directe des églises, certains droits que le clergé étoit en possession de percevoir. Clément VIII, rigide observateur des droits et des usages, mais non moins ennemi des éclats dangereux qu'une longue expérience lui faisoit pressentir, avoit jugé à propos de dissimuler. Paul V, à peine établi sur le saint Siége, mais qui avoit déjà fait plier les Génois dans un différend de même nature, imagina qu'il soumettroit de même les Vénitiens. Il leur écrivit de révoquer leurs décrets, et de remettre les deux ecclésiastiques prisonniers entre les mains de son nonce, avec menace de fulminer les censures en cas de refus. La fermeté avec laquelle ils répondirent d'abord, qu'ils ne tenoient que de Dieu le pouvoir de la législation, ainsi que le droit de souveraineté, et les remontrances qu'ils firent ensuite par un ambassadeur extraordinaire, furent également inutiles¹. Paul assembla son

¹ Le pape ne contestoit ni le pouvoir législatif ni le droit de souveraineté, que leurs Seigneuries ne tenoient toutefois de Dieu que par la médiation du peuple; mais il soutenoit, ce qui étoit reçu alors dans tous les états chrétiens, qu'il falloit distinguer la matière ou l'objet des lois, et se conformer aux règles et aux usages établis. Or c'est ce que n'avoit point fait le sénat en portant les décrets cités sur des matières et des personnes ecclésiastiques, contrairement aux règles et usages suivis

consistoire, et de quarante-un cardinaux, tous, à l'exception d'un seul qui étoit né sujet de la république, furent d'avis qu'on ne pouvoit user de ménagement, sans trahir les intérêts de l'Eglise. En conséquence, on déclara le doge et le sénat excommuniés, et tout l'état interdit, si dans vingt-quatre jours depuis la publication de ce monitoire, ils n'avoient pas obéi (1606).

Dès que le sénat eut nouvelle de cette bulle, il protesta contre, et défendit sévèrement de la publier. Un grand vicaire de Padoue à qui le podestat intimoit cette défense, ayant dit qu'il feroit là-dessus ce qui lui seroit inspiré par le Saint-Esprit : Et moi je vous apprends, lui répartit le magistrat, que le Saint-Esprit a déjà inspiré au conseil des dix de faire pendre tous ceux qui n'obéiroient pas. Tout le clergé séculier et régulier brava l'interdit, excepté les capucins, les théatins et les jésuites. Les capucins et les théatins en furent quittes pour abandonner, pendant cet orage, les terres de la république : mais le ressentiment du sénat contre les jésuites en particulier, se mesura sur les efforts qu'il avoit faits pour les gagner, comme ceux des réguliers dont l'exemple avoit le plus d'influence dans les démarches des autres. On rendit contre eux un arrêt de bannissement perpétuel, et l'on eut bien lieu de croire que le retour en effet leur étoit fermé pour toujours. Cet arrêt portoit qu'on ne pourroit point les rappeler, que la chose ayant été délibérée en plein sénat, ils n'eussent pour eux cinq parts des voix.

Il se trouva deux religieux bien autrement disposés que les jésuites. Paul Sarpi, ce servite si fameux sous le nom de Fra-Paolo, et Fra-Fulgentio son digne confrère, se signalèrent en cette rencontre par leurs invectives contre la cour pontificale. Sarpi fut frappé de l'anathème auquel il s'étoit bien attendu, et qu'il sembloit même avoir eu dessein de s'attirer. Il étoit théologien du sénat, lui servoit de conseil dans les affaires de religion, et se faisoit un mérite auprès de lui des flétrissures

dans toutes les contrées catholiques. Il n'est pas inutile de remarquer que le théologien du Sénat étoit alors Paul Sarpi, plus connu sous le nom de *Fra-Paolo*; et que, comme l'observe Bossuet, ce moine apostat cachoit sous le froc d'un servite l'esprit de Luther et de Calvin.

qu'il recevoit de Rome en le vengeant, ou plutôt en l'animant à la vengeance et en perpétuant la discorde.

Ce blasphémateur facétieux des divins oracles de Trente, et Fra-Fulgentio son émule, avoient d'ailleurs des principes qui leur faisoient peu redouter les foudres du Vatican. Henri IV, qui fut dans la suite médiateur entre le pape et les Vénitiens, intercepta une lettre qu'un ministre de Genève écrivoit à un calviniste distingué de Paris, et qui lui annonçoit que dans peu d'années on recueillerait le fruit des peines que lui et Fra-Fulgentio prenoient pour introduire la réforme à Venise, où le doge et plusieurs sénateurs avoient déjà ouvert les yeux à la vérité; qu'il ne restoit qu'à prier Dieu que le pape s'obstinât contre les Vénitiens, afin d'introduire la réformation dans toutes les terres de la république. Champigny, ambassadeur de France à Venise communiqua la copie de cette lettre d'abord à quelques-uns des principaux sénateurs dont il connoissoit l'attachement à la religion de leurs pères, et ensuite au sénat assemblé, après en avoir retranché, par ménagement, le nom de ce doge, qui étoit Marc-Antoine Memmo, successeur de Léonard Donato, sous qui avoit commencé le différend¹. Le cardinal Ubaldin raconte que cette lecture fit pâlir un des sénateurs, un autre avança que la lettre avoit été fabriquée par les jésuites; mais le sénat méprisant cette imputation remercia le roi de l'avis important qu'il avoit bien voulu lui donner. Fra-Fulgentio eut défense de prêcher davantage; Fra-Paolo, pour le moins aussi coupable, mais beaucoup plus rusé, en fut quitte pour l'injonction de mieux s'observer à l'avenir; ce qu'il n'exécuta qu'en brouillant avec plus d'adresse.

Avant cette découverte, le pape se trouva fort embarrassé et dut reconnoître qu'il avoit précipité ou mal ordonné sa marche. Si Paul V eût d'abord armé puissamment, comme autrefois Jules II dans une occasion pareille, il eût vraisemblablement trouvé de même les Vénitiens dociles, non pas qu'il eût tenu la conduite qui convenoit au vicaire de Jésus-

¹ Marc-Antoine Memmo ne fut élu qu'en 1612, et Henri IV étoit mort en 1610. Nous pensons que le nom supprimé fut celui de Marin Grimani, mort en 1606, et sous lequel en effet le différend avoit commencé. Cette affaire fut terminée sous Donato, successeur de Grimani.

Christ; mais ayant à s'en départir, comme il le fit ensuite, il commençoit par où il auroit dû finir : tant il est rare qu'en confondant les fonctions des deux puissances, on en soit quitte pour le blâme que mérite cet abus. Paul V recourut aux armes temporelles, quand il vit les spirituelles insuffisantes : mais les Vénitiens ayant eu le temps de se prémunir, il n'étoit plus assez fort pour les réduire à la soumission. Cette république avoit fait sentir à la plupart des princes, qu'elle soutenoit la cause commune de la souveraineté. Déjà les ducs d'Urbain et de Modène faisoient connoître qu'ils penchoient de son côté, et le duc de Savoie lui offroit sous main ses services. La cour de Madrid faisoit sous Philippe III le même manège que sous son père et son aïeul : elle animoit les Vénitiens, tandis qu'elle promettoit au pape de les réduire à lui demander miséricorde.

Henri IV, toujours semblable à lui-même, c'est-à-dire, toujours plein de droiture et de probité, toujours prêt à signaler son attachement pour le siège apostolique, offrit sa médiation au saint Père, qui fut charmé de trouver une si belle issue au mauvais pas où il s'étoit engagé. Il avoit enfin pénétré la politique espagnole, et sa première chaleur étant amortie, il reconnoissoit apparemment que l'Eglise ne devoit pas tirer sa défense du glaive dont le Seigneur avoit interdit l'usage au prince des apôtres. Les ministres de Henri, à Rome et à Venise, menèrent si bien cette négociation délicate, que tout fut terminé à la satisfaction des deux parties (1607). Le pape révoqua les censures; le sénat supprima les manifestes qu'il avoit publiés contre elles, et rétablit les religieux qui étoient sortis de Venise à l'occasion de l'interdit, excepté néanmoins les jésuites. Quelques instances que pussent faire les agents de France et le monarque lui-même, le sénat demeura inflexible. Ce ne fut que bien des années après, qu'Alexandre VII obtint enfin leur rappel.

Les écrivains divers ne conviennent point entre eux sur les circonstances de cette réconciliation. On lit dans la plupart de nos historiens ¹, que le cardinal de Joyeuse, au nom du pape,

¹ Peref. vie de Henri. IV. Matthieu et de Serre, Histoire de France. Mézer. Abr. chron. etc.

donna l'absolution des censures au doge et au sénat; à quoi Mézerai ajoute, qu'on en dressa un acte authentique. Le père d'Avrigny prétend au contraire ¹, que le sénat ne voulut pas même recevoir la bénédiction du cardinal, pour ne pas donner lieu de penser que ce fût une absolution, et que ceux qui en ont écrit autrement n'ont pas lu les auteurs contemporains; ce qui n'est pas exact, au moins dans sa généralité. Sponde, auteur grave et contemporain, dit formellement ², que le cardinal de Joyeuse, accompagné de l'ambassadeur de France à Venise, en présence du doge et des vingt-cinq principaux sénateurs, donna, portes closes, l'absolution au sénat, et à tous les ordres et sujets de la république qui avoient encouru les censures. Ce qui se fit, ajoute-t-il, en présence de témoins; et le cardinal en dressa un acte, qu'il envoya incontinent au pape. Mais ce qui est manifeste, et qui marqua autant de droiture et de grandeur d'âme dans Paul V, qu'il avoit d'abord montré de fierté et de chaleur, ce fut de reconnoître qu'il avoit manqué de reculer avec sagesse, plutôt que de risquer, à l'exemple de tant d'autres grands, de tout perdre par un faux point d'honneur.

Le pontife n'étoit pas sorti de cette affaire, qu'il fit un nouvel acte d'autorité, qu'on prendroit encore pour une fausse démarche, si l'on s'en rapportoit au premier coup d'œil. Sous le nouveau règne du roi de la Grande-Bretagne, né de parents catholiques, et que les hérétiques soupçonnoient toujours de quelque secret penchant pour la foi de ses pères, on prenoit à tâche de noircir en toute rencontre ceux qui la professoient, et de rendre leur fidélité suspecte à ce foible monarque. Dans ces dispositions, on ne manqua point de leur imputer exclusivement, et principalement à leurs prêtres, la fameuse conspiration des poudres, qui fut éventée dans ces entrefaites. Sous la grande salle du palais où le parlement tenoit ses assemblées, et où le roi devoit se trouver le lendemain avec sa famille, ses ministres, les pairs et les communes, on trouva dans une cave qui communiquoit à une maison voisine, trente-six barils de poudre, et beaucoup d'autres matières inflammables, avec un

¹ Mém. chron. tom. 1, an 1605. — ² Annal. eccl. an. 1607.

homme qui avoit des mèches préparées et un cheval tout prêt pour s'enfuir (1605).

Les chefs de la conjuration étoient Percy et Catesby, tous deux de naissance illustre, tous deux poussés par des motifs qui leur étoient personnels, et où la religion n'avoit de part qu'autant qu'ils étoient catholiques. Parmi les autres conjurés, dont on ne découvrit pas plus d'une douzaine, quelle que fût la rigueur des perquisitions, il ne laissa pas de se trouver encore quelques hérétiques. Les protestants répandirent néanmoins que tous les catholiques, lesquels formoient encore un cinquième au moins de la nation, avoient trempé dans cet affreux complot, et qu'il avoit été tramé par les missionnaires; mais le roi lui-même, dans ses discours au parlement, n'attribua cette scélératesse qu'à la fureur de huit ou neuf désespérés; ce sont ses propres termes. Quant aux missionnaires, la plupart jésuites, la justification qu'en a faite le fameux docteur Antoine Arnaud, n'en demande pas une autre. Ce qu'on imputa de plus fort à ces prétendus complices, fut d'avoir eu connoissance d'un complot par la confession, et de ne l'avoir pas révélé. On ne laissa pas de faire subir à deux d'entre eux le supplice des plus grands coupables. Tous les religieux avoient déjà été chassés de l'Angleterre, avec défense d'y revenir sous peine de la vie: on les poursuivit à toute outrance depuis la conspiration, et l'on compte plus de trente prêtres, religieux ou séculiers, anglais ou étrangers, qui à ce sujet expirèrent dans les tourments. Ainsi les protestants eurent tout lieu de s'applaudir des manœuvres qu'ils employoient pour rendre les catholiques odieux au roi. Bien des indices ont fait soupçonner que cette conjuration avoit été conduite sous main par un ministre et quelques courtisans de ce prince, afin de l'animer contre ceux de la communion romaine qu'il ne poursuivoit pas avec tout l'acharnement qu'ils désiroient.

Sur ce plan perfide, où l'on avoit pour fin de diffamer les catholiques, de les faire passer pour des scélérats, traîtres au roi et au royaume, on dressa le fameux serment d'*allégeance*, qui, pris à la lettre, n'obligeoit qu'à l'obéissance politique et civile, sans toucher ni à la foi ni au culte. Il portoit en substance, qu'on reconnoissoit Jacques pour roi légitime d'An-

S
p
lu
d
p
n
g
q
qu
Pa
ad
étr
Il
po
tex
Bl
ave
dan
ap
apo
hon
cice
C
d'au
conc
la re
qui s
de le
reté
plut
son r
de se
genre
de la
de se
renco
qui se
toire

gleterre; que le pontife romain n'avoit aucun droit de le déposer, ni d'absoudre ses sujets du serment de fidélité, et qu'on lui obéiroit, nonobstant toute sentence d'excommunication et de déposition. Les catholiques anglais qu'on vouloit obliger à prêter ce serment, se trouvèrent partagés d'opinions, les uns n'y voyant rien que les devoirs indispensables d'un sujet à l'égard de son souverain, les autres soupçonnant au moins quelque piège caché, sous une pratique inconnue à tous les princes qui reconnoissoient le pontife romain pour chef de l'Eglise. Paul V, informé du peu d'accord qui régnoit entre eux, leur adressa deux brefs en moins d'une année, pour leur défendre étroitement de prêter le serment qu'on exigeoit d'eux (1607). Il ne doutoit point que ce ne fût là une manœuvre détournée pour leur faire reconnoître la suprématie anglicane, sous prétexte de s'assurer de leur fidélité. La conduite de l'archiprêtre Blakwel, que Clément VIII leur avoit donné pour ché avec des pouvoirs très-étendus, servit encore à le confirmer dans cette persuasion. Ce vieillard qui touchoit au tombeau, après s'être déclaré pour le serment, étoit tombé dans une apostasie qui ne lui permettoit plus de rendre en public aucun honneur aux saintes images, ni de pratiquer aucun autre exercice propre de la religion catholique.

Ceux qui refusèrent de prêter le serment, furent traités avec d'autant plus de rigueur, que la diversité de sentiment et de conduite dans leur propre communion, donnoit à penser que la religion n'étoit pas le seul motif de leur refus. Leurs ennemis qui sans cesse aigrissoient l'esprit du roi, purent s'applaudir de leurs succès. Jacques marqua dans cette rencontre une dureté qu'on n'attendoit pas d'un prince naturellement doux, et plutôt mou que violent. L'effusion du sang catholique, sous son règne, fut donc proprement l'ouvrage de son conseil et de ses ministres. Pour lui personnellement, il leur fit un autre genre de guerre plus analogue à la petitesse de son âme : jaloux de la palme littéraire, il prit la plume pour justifier la rigueur de ses ministres et de son parlement. Le littérateur couronné rencontra des antagonistes que le diadème n'éblouit pas, et qui se mesurant corps à corps avec lui, osèrent espérer la victoire de la trempe seule de leurs armes. On donna de part et

d'autre dans des ridicules et des excès qui divertirent, qui choquèrent, qui scandalisèrent une bonne partie de l'Europe. Jacques traita injurieusement les catholiques en général, et plus encore le pontife et le siège romain. Les docteurs ultramontains, de leur côté, exaltèrent sans mesure le pouvoir pontifical. Ainsi les deux partis, comme il est ordinaire dans ces sortes de joutes, encoururent presque également le blâme du public, dont ils se disputoient le suffrage.

Si la conduite de Paul V en cette rencontre déplut encore à bien des personnes, l'approbation qu'il donna peu après à la congrégation de Notre-Dame, fut généralement applaudie. Rien de plus utile en effet dans ces circonstances, qu'un institut consacré à l'éducation des personnes du sexe, tel qu'il venoit d'être conçu par madame de l'Estonnac, veuve du marquis de Mont-Ferrand. Cette sainte femme, depuis long-temps prévenue des bénédictions d'en-haut, ne s'étoit pas plus tôt vue en possession de sa liberté par la mort de son mari, qu'elle étoit allée se jeter dans le couvent des feuillantines établies à Toulouse peu d'années auparavant. Tout au sortir du monde, ses vertus servirent de modèle aux religieuses les plus parfaites : mais les forces du corps ne répondant point à la vigueur de l'esprit, au bout de six mois il fallut quitter un institut dont elle ne pouvoit plus pratiquer les austérités, sans tenter le Seigneur. Elle se retira dans la ville de Bordeaux sa patrie, où sa famille occupoit un rang distingué. Entre les maux que l'hérésie avoit fait dans ces provinces, un des plus funestes étoit le dépérissement de l'éducation, surtout de ce sexe fragile que les parents n'éloignent jamais d'eux sans inquiétude. La marquise de Mont-Ferrand, ou, pour employer le nom que sa modestie lui fit reprendre dès quelle fut veuve, madame de l'Estonnac, ne voyoit qu'avec douleur cette jeunesse innocente et facile confiée à des maîtresses calvinistes, qui, dans le pays, tenoient presque partout les écoles. Elle conçut le dessein de fonder une congrégation de religieuses, qui, alliant les fonctions du zèle avec le soin de leur propre perfection, s'emploieroient, sous la protection de la reine des vierges, à former ces plantes flexibles, et si susceptibles d'impressions bonnes ou mauvaises.

Elle attendoit, sans s'ouvrir à personne, le moment marqué par la Providence pour l'exécution, lorsque les pères de Bordes et Raymond, jésuites renommés par leur zèle et leurs triomphes sur le calvinisme, arrivèrent à Bordeaux, où bientôt ils sentirent eux-mêmes la nécessité de pourvoir à l'éducation chrétienne des personnes du sexe. En sondant là-dessus les dames qui étoient en réputation de piété, ils reconnurent sans peine que la marquise de Mont-Ferrand étoit l'héroïne destinée à réparer la gloire des filles d'Israël, et à former des mères de famille qui fissent reflourir, avec la génération suivante, les mœurs publiques. Elle avoit tout ce qui étoit nécessaire pour cette entreprise, un nom respecté, des biens suffisants dont elle n'étoit comptable à personne, et, avec une vertu éprouvée, l'esprit et tous les talents du gouvernement. Il restoit un seul obstacle dans la disposition où l'on étoit à Rome, aussi-bien qu'en France, de diminuer plutôt que d'augmenter le nombre des institutions religieuses : mais le cardinal de Sourdis, qui occupoit le siège métropolitain de la Guienne, aplanit cette difficulté. C'étoit un de ces pasteurs que Dieu donne à son peuple dans les jours de sa miséricorde, un prélat comparable aux Charles Borromée et aux François de Sales, en piété, en charité pastorale, et spécialement en zèle pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique et religieuse. Il voulut d'abord engager la marquise à rétablir une autre communauté qui déperissoit à Bordeaux, et qui lui sembloit pouvoir opérer le même bien que l'institution qu'elle méditoit : mais soit qu'il eût réfléchi ensuite que tout ce que pouvoit faire un couvent isolé, n'entroit point en comparaison avec ce qu'on devoit attendre d'un ordre entier et animé de sa première ferveur, soit qu'il eût été extraordinairement inspiré d'en haut, comme son changement soudain le fit croire, et comme il en fut persuadé lui-même, il revint tout à coup sur ses pas, et souscrivit à toutes les demandes de la fondatrice. Il ne s'agit plus ensuite que d'exécuter la bulle d'approbation qu'il avoit déjà obtenue (1607), mais qu'il avoit pensé depuis à faire révoquer.

Déjà le voile avoit été donné à la fondatrice, et à quelques-unes des élèves qu'elle avoit formées, au nombre de neuf, au milieu même des embarras du siècle. L'archevêque les admit à

la profession solennelle ; et dès lors, c'est-à-dire, en 1610, cet ordre commença tellement à fleurir, que toute la Guienne et les meilleures villes des provinces voisines demandèrent à l'envi de ces religieuses. Elles se répandirent peu après, et avec la même célérité, dans les provinces en deça de la Loire ; puis au-delà des Pyrénées, en Catalogne, et jusqu'en Castille. La mère de l'Estonnac, constamment révéree de ses filles spirituelles et des personnes séculières, mourut dans une heureuse vieillesse, avec la consolation de voir son esprit régner dans toutes ses maisons.

Ces religieuses, les premières qui se soient engagées par vœu à l'instruction chrétienne, furent instituées sur le modèle de la compagnie de Jésus. C'est ce que la fondatrice avoit exprimé dans sa requête au souverain pontife, en lui demandant la permission de suivre un institut déjà approuvé ; et Paul V, à cette occasion, dit au général des jésuites qu'il venoit de leur donner des sœurs destinées dans l'Eglise à rendre aux personnes de leur sexe les services qu'eux-mêmes rendoient à toute la chrétienté. Ce sont les mêmes règles dans les deux ordres, autant que la différence du sexe le permet. Dans la congrégation de Notre-Dame, il y a deux ans d'épreuve avant la profession ; après quoi l'on parvient par degrés successifs, pendant dix ans, à la qualité de mère. Les supérieures y sont électives et triennales. La rénovation des vœux, les retraites annuelles et la fréquentation des sacrements, y sont régulièrement pratiquées. L'office de la Vierge, récité avec le rosaire, deux heures de méditation et autant de lecture de piété, partagent le jour avec le travail des classes et les emplois domestiques.

Quelque temps après, le père Pierre Fourrier, chanoine régulier et curé de Matincourt en Lorraine, établit dans cette province une congrégation de religieuses semblable à celle de France, mais beaucoup moins étendue. Il réforma aussi la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Sauveur dont il étoit membre, dirigé principalement par les conseils du père Fourrier, jésuite, son oncle. C'est pourquoi la manière de vivre de ces religieux et celle des jésuites, sont aussi ressemblantes que la diversité de leurs fonctions peut le permettre. Le pieux in-

stituteur, dans le gouvernement de sa paroisse de Matincourt, retraça le modèle d'un pasteur accompli. L'éclat de ses vertus l'a fait mettre au nombre des bienheureux.

La congrégation de la doctrine chrétienne en cette même année 1607, perdit son pieux fondateur César de Bus, dont les rares vertus étoient enfin mûres pour le ciel. Il mourut dans la maison d'Avignon, avec ces grands sentiments de piété qui l'avoient distingué si particulièrement depuis qu'il s'étoit donné à Dieu sans réserve. Différents prodiges opérés peu après par son intercession, joints à la longue persuasion où l'on étoit de sa sainteté, firent tant d'impression sur l'esprit des peuples, que sans attendre le jugement du saint Siège, ils lui donnèrent hautement le titre de bienheureux. On a travaillé depuis à lui décerner cet honneur dans les formes canoniques, et déjà il a été déclaré vénérable.

Dans la même année mourut aussi sainte Madeleine de l'illustre maison de Pazzi, âgée de quarante-un ans, et, depuis vingt-cinq ans, victime innocente de la pénitence dans l'ordre austère des carmélites. Son sacrifice fut récompensé dès ce monde par une sublimité d'oraison qui lui faisoit goûter dans cette vallée de larmes les délices de la vie céleste, et par toutes les faveurs les plus extraordinaires du divin époux; mais craignant à son tour de se laisser vaincre en générosité, elle fit toujours ses plus chères délices des abjections et des souffrances. La croix lui parut plus chère que la couronne même de l'immortalité: au lieu que d'autres saints désiroient de mourir pour se réunir à leur Dieu, Madeleine, afin de souffrir pour lui, demandoit la prolongation de son exil. Quantité de miracles annoncèrent sa sainteté, de son vivant même. Elle a été béatifiée vingt ans après sa mort, et canonisée en 1669.

Ce n'étoient pas là les spectacles que donnoient l'Allemagne et les autres régions du Nord vouées à l'hérésie. En vain les religieux princes de la maison de Battori avoient tenté de rétablir la religion catholique en Transylvanie, ou du moins d'y mettre quelques bornes aux progrès du luthéranisme et de l'arianisme; en vain ils y avoient établi des missionnaires de la compagnie de Jésus, comme une digue où ils se promettoient que ce débordement viendrait se briser. Cette principauté, par

la cession de Sigismond Batori, ayant passé entre les mains de l'indolent empereur Rodolphe II, Etienne Botskai, noble hongrois, s'en rendit maître, et força l'empereur à conclure un traité qui la lui cédoit pour lui et pour sa postérité masculine. Le sort des jésuites dans ces terres hérétiques étoit attaché à celui de la religion. En vingt-cinq ans, ils en furent chassés trois ou quatre fois, et autant de fois rétablis, selon que les princes professoient la foi ou l'erreur. En 1603, leur maison de Clausembourg avoit été renversée par les ariens. Deux à trois ans après, Botskai, protestant, les chassa de toute la principauté. Après la mort de cet usurpateur qui ne laissoit point d'enfants, le foible Rodolphe ayant encore souffert qu'on lui substituât Sigismond Ragotski, les états assemblés confirmèrent contre les jésuites tout ce qu'avoit fait Botskai. Ragotski, calviniste, mais équitable et modéré, fit dresser en leur faveur un acte authentique, portant qu'ils avoient été renvoyés uniquement parce que ceux qui suivoient une religion contraire l'avoient souhaité. Gabriel Batori, indigne du nom qu'il portoit, acheva de ruiner dans cette malheureuse province la religion romaine, qui n'y fut rétablie que sur la fin du dernier siècle par l'empereur Léopold.

C'étoit peu de chose que ces succès, pour le génie altier et turbulent de l'hérésie. Depuis le fatal traité de Passaw, le premier qui en mettant l'équilibre entre le parti protestant et le parti catholique, donna une existence légale et solide au luthéranisme en Allemagne, on y avoit éprouvé ce qui arrive toujours de ces pactes et de ces compositions en matière de foi, c'est-à-dire, que chaque parti mécontent s'étoit efforcé, au moyen du trouble et des ruses, de restreindre les droits du parti contraire et d'étendre les siens propres. Ferdinand I ayant succédé à Charles V, auteur de cet arrangement bizarre, n'eut rien de mieux à faire que de gouverner, comme il le fit constamment, avec autant de modération que d'équité. Maximilien II, son fils et son successeur, s'appliqua de même à prévenir les troubles qui pouvoient s'élever dans l'empire. Sous Rodolphe, fils de Maximilien, sous l'insouciant Rodolphe, qui vivoit moins en empereur qu'en bourgeois désœuvré, tout le jour entouré de chimistes, de peintres et de tourneurs, les

princes de l'empire, dont les querelles lui paroissoient étrangères, et dont il n'étoit pas plus craint qu'estimé, se flattèrent de parvenir à une indépendance absolue.

La mort du duc Jean-Guillaume de Clèves fournit à ceux de ces princes qui étoient protestants l'occasion de former une faction nouvelle, et plus désastreuse que toutes les précédentes. Durant trente ans, l'Allemagne fut le théâtre d'une guerre affreuse qui embrasa insensiblement toute l'Europe, et qu'une négociation de dix ans put à peine terminer par le fameux traité de Westphalie. Aux premiers mouvements qu'excita la succession vacante du duc de Clèves, l'électeur palatin ranima parmi les protestants les haines que le temps avoit assoupies, et réussit à former une ligue formidable. Bloqué, pour ainsi dire, au milieu de ses états par les princes catholiques qui les environnoient de toutes parts, il avoit plus à craindre qu'un autre. D'ailleurs s'étant fait calviniste après avoir été luthérien, il craignoit perpétuellement de se voir disputer les privilèges qu'on n'avoit accordés dans l'empire qu'à ceux qui professoient la confession d'Augsbourg. Il fit passer aisément ses défiances dans des esprits aigris de longue main, et il engagea quantité de princes et d'états protestants à s'unir avec lui pour leur défense commune. C'est ainsi que se forma la confédération protestante, qu'on nomma *union évangélique* (1609). La plupart des villes impériales y entrèrent avec un grand nombre de princes, dont les plus considérables étoient le landgrave de Hesse-Cassel, le duc de Wittemberg, le marquis de Bade-Dourlach et le prince d'Anhalt. L'électeur palatin, Frédéric IV, dont elle étoit l'ouvrage, en fut déclaré le chef. Il mourut peu après; mais il transmit ce titre à Frédéric V son fils : héritage fatal qui entraîna la perte de tous les autres, et le dépouilla du titre même d'électeur.

Alarmés cependant de cette union séditieuse, les états de la communion romaine formèrent à leur tour une confédération, qui fut nommée *ligue catholique*. On y vit d'abord entrer Maximilien, duc de Bavière, qui en fut déclaré chef sous l'autorité de l'empereur, les trois électeurs ecclésiastiques, l'archevêque de Saltzbourg, les évêques de Bamberg, de Wurtzbourg, et d'Eichstedt, les archiducs d'Autriche, et plusieurs

autres princes de l'empire. Le pape ensuite, le roi d'Espagne et différents princes étrangers y voulurent être admis. Bien plus, elle acquit encore l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse-Darmstadt, quoique protestants, le premier, jaloux de l'électeur palatin, élu chef de l'union évangélique, le second, intéressé à se rendre l'empereur favorable au sujet de la seigneurie de Marpourg qu'il disputoit au landgrave de Hesse-Cassel. Tel étoit dans la réforme le zèle de la religion, toujours subordonné aux passions et aux vues humaines. Pour ce qui est de l'électeur de Brandebourg, cantonné loin de la fermentation et du péril, aux extrémités de l'Allemagne, il prit, du moins pour un temps, le parti de la neutralité. Les catholiques se trouvoient ainsi considérablement les plus forts; et si l'empereur eût su profiter de son avantage, il eût d'abord accablé la confédération protestante : mais il falloit des motifs plus pressants à Rodolphe, pour le tirer de sa léthargie.

Cependant l'électeur de Brandebourg, sans accéder à l'union, poursuivoit les droits qu'il croyoit avoir sur le duché de Clèves; et comme il avoit mis dans ses intérêts les provinces unies des Pays-Bas, le duc de Neubourg son principal compétiteur, cherchant aussi à s'étayer de quelque alliance puissante, épousa la princesse Madeleine, sœur du duc de Bavière et de l'électeur de Cologne. Quelques mois après, ce duc abjura le luthéranisme, et parut embrasser sincèrement la communion romaine. Par-là il s'assuroit le secours de la confédération catholique, la protection de l'empereur; et, ce qui lui importoit infiniment davantage, il se ménageoit l'appui des Espagnols, qui le servirent avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils regardoient comme enlevés aux Provinces Unies, limitrophes de Clèves et de Juliers, ce qu'ils lui faisoient acquérir. La trêve de douze ans, conclue quelques temps auparavant entre l'Espagne et la Hollande, n'empêcha point que les généraux de ces deux états, comme auxiliaires, l'un de l'électeur de Brandebourg et l'autre du duc de Neubourg, ne prissent plusieurs places dans les domaines de la succession que se disputoient ces deux compétiteurs.

C'est cette fameuse trêve, conclue en 1609, qui mit la république de Hollande au nombre des états souverains de l'Eu-

rope. Après une guerre de plus de quarante ans, faite avec la violence accoutumée entre un souverain et d'anciens sujets, les Espagnols et les Hollandais, épuisés d'hommes et d'argent, en étoient venus à la négociation, qui s'ouvrit à la Haye. Les plus grands princes de l'Europe, où cette révolution produisoit un changement si considérable, y envoyèrent leurs ministres. On ne put amener la hauteur castillane à renoncer pour toujours à la souveraineté des Provinces-Unies; mais on conclut une trêve plus sûre que n'eût été une paix sans terme, et à peu près aussi avantageuse à la nouvelle république. Par le premier article, elle étoit reconnue indépendante et souveraine. Chacun demeurait en possession des villes qu'il occupoit; et, ce qui ne fut pas le plus facile à régler, il étoit libre aux Hollandais de faire le commerce des Indes, où leur habileté supérieure excitoit la plus vive jalousie. Vers le même temps, l'Espagne, de son plein gré, se fit à elle-même une saignée bien critique pour un corps déjà si épuisé par les émigrations d'outre-mer. Philippe III chassa de son royaume tous les sujets de race moresque, au nombre d'environ neuf cent mille hommes. Tout son conseil, à beaucoup près, n'avoit pas été de cet avis. Et dans le fond, si le motif du prince, dit un auteur espagnol, ne pouvoit pas être meilleur, l'effet ne pouvoit pas être plus dommageable.

Les Hollandais avoient les plus grandes obligations à la France, sans laquelle ils auroient infailliblement succombé sous le poids énorme de la puissance autrichienne. C'est ce qu'ils reconnurent en écrivant au roi Henri IV après la signature de la trêve, qu'après Dieu, ils tenoient des mains de ce prince la conservation de leur état, et qu'il avoit acquis toutes sortes de titres à la reconnaissance et aux humbles services de leur postérité la plus reculée. Mais la reconnaissance n'est pas plus sincère entre les souverains, que la bienfaisance n'y est désintéressée. Henri IV ne put pas même obtenir des Hollandais, pour leurs sujets catholiques, le libre exercice de l'ancienne religion; il en tira seulement parole, sans qu'on en fit mention dans le traité, qu'ils ne seroient plus recherchés ni inquiétés, pourvu que tout se passât dans leurs maisons, et se bornât aux gens de leurs familles.

Pour en revenir aux troubles de l'empire, ils s'étendirent par la nonchalance de son chef et la mauvaise conduite de ses troupes, d'abord de Clèves à Passaw, puis à Prague, qui fut le foyer d'où l'incendie se porta dans toute l'Allemagne. Rodolphe que son avidité tira pour un moment de son indolence, avoit mis une armée sur pied, afin de se saisir de la succession du duc de Clèves, dont il avoit ordonné le séquestre, bien résolu, disoit-on, à se l'approprier insensiblement par cette voie détournée. Il éprouva les plus fortes oppositions de la part de presque tous les princes nationaux et étrangers. L'archiduc Léopold qui commandoit l'armée autrichienne destinée à se saisir du séquestre, fut obligé d'abandonner l'entreprise, et de Passaw où elle avoit été assemblée, elle se replia sur la Bohême, pillant les villes, ravageant les campagnes, et suppléant par toutes sortes de brigandages à la paye qu'elle ne recevoit point. L'archiduc toléroit tout, au moins dans la Bohême, où l'on prétend que Rodolphe lui-même, trop inhabile pour se faire obéir, vouloit au moins se venger : mais ce procédé, plus semblable à une tyrannie qu'à un châtiment, ne servit qu'à rendre ses peuples plus furieux, et sa personne plus méprisable. Les hérétiques tournèrent d'abord leur fureur contre les églises et les monastères, assommèrent impitoyablement les religieux, pillèrent les vases sacrés, foulèrent aux pieds, traînèrent dans les boues les reliques et les saintes images ; et, si l'archiduc Matthias n'étoit accouru avec une armée nouvelle, il y a toute apparence qu'on eût appelé dès lors à la couronne de Bohême un prince protestant.

Matthias apaisa les troubles, obligea l'empereur son frère à congédier les troupes de Léopold, et, peu content de la couronne de Hongrie qu'il avoit déjà contraint l'empereur de lui céder, il se fit encore donner celle de Bohême (1611) : mais la révolution qu'il pensoit avoir prévenue à jamais n'étoit que différée. Après avoir ménagé les sectaires pour devenir leur maître, il voulut leur faire sentir qu'il l'étoit, surtout depuis que la mort de Rodolphe, arrivée dans ces entrefaites le 20 janvier 1612, l'eut encore fait parvenir à la couronne impériale. La sévérité dans le nouvel empereur succédant tout à coup à une molle indulgence, et le peu de vigueur pour dé-

fa
se
in
de
lic
ex
gu
l'A

an
sui
lui
de
lité
deh
voi
sur
caca
d'A
Peu
ville
liber
se d
cons
L
vable
de la
quar
entre
hoirr
d'arti
un bi
tenda
manq
Henri
comm
tendu
état qu

fendre ses états à l'activité qui les lui avoit acquis, les peuples se mutinèrent, les grands se mirent à leur tête, tous ensemble implorèrent le secours des princes protestants, s'emparèrent des principales églises, emprisonnèrent une partie des catholiques, confisquèrent les biens d'une infinité d'autres, et les exclurent tous des charges publiques. Alors commença la guerre effroyable qui étendit à toute l'Europe la désolation de l'Allemagne.

La France n'avoit pas attendu jusque-là pour prendre part aux alarmes du corps germanique. Henri IV, après cette longue suite de malheurs dont elle sembloit ne devoir jamais se relever, lui en avoit presque fait perdre le souvenir par la sage douceur de son gouvernement paternel. Après avoir rétabli la tranquillité au dedans du royaume, il voulut encore lui rendre au dehors le degré de considération dont les troubles passés l'avoient fait déchoir. Dès qu'il eut appris les desseins de Rodolphe sur les états de Clèves et de Juliers, il prit des mesures efficaces pour empêcher ce nouvel agrandissement de la maison d'Autriche, qui déjà n'étoit que trop formidable à ses voisins. Peu content d'animer par ses ambassadeurs les princes et les villes républicaines d'Allemagne à défendre leurs droits et leurs libertés, il leur promit un secours de dix mille hommes, et il se disposa à marcher lui-même avec des forces beaucoup plus considérables.

L'état où se trouvoit le royaume étoit un prodige inconcevable, et qu'en effet le génie seul du grand Henri avoit pu tirer de la classe des choses impossibles. On y voyoit sous les armes quarante mille Français naturels, et six mille Suisses, tous bien entretenus et bien payés, sans compter quatre mille gentilshommes prêts à marcher au premier ordre. Sully, grand maître d'artillerie, avoit monté cinquante pièces de gros canon, avec un bien plus grand nombre d'autres; et Sully, encore surintendant des finances, répondoit que ce nerf de la guerre ne manqueroit point. Ceux qui connoissoient la grande âme de Henri IV lui ont attribué des vues bien plus élevées, que d'accommoder le petit différend de Clèves et de Juliers : on a prétendu qu'il se proposoit de réduire la maison d'Autriche à un état qui excitât moins la terreur que la pitié, ou du moins de la

resserrer dans son royaume d'Espagne, et dans ses provinces héréditaires d'Allemagne; de former ensuite un équilibre fixe entre tous les états de l'Europe, en marquant à chacun des bornes immuables, et par-là d'établir solidement la tranquillité universelle du monde chrétien. Et que ne pouvoit pas se promettre un roi de France, conquérant de son royaume, adoré de ses sujets, qui étoit son général et son ministre; qui, à sa qualité de plus grand capitaine de son siècle, unissoit une bravoure de grenadier, et, à la plus adroite politique, une probité, une franchise qui n'inspiroit pas moins de respect à ses ennemis que de confiance à ses alliés? Quelques écrivains lui ont néanmoins prêté, pour cette entreprise, des motifs tirés du foible qu'il avoit pour les femmes. Cette passion, nous n'en disconviendrons point, n'eut que trop d'empire sur ce grand roi : mais, il faut convenir aussi que mise en opposition avec l'amour de la gloire, ou mieux encore avec l'amour de son peuple, elle ne l'a jamais emporté, elle ne l'a jamais balancé.

Le roi étoit prêt à partir; la reine avoit été chargée du gouvernement, l'expédition devant être de longue durée; et pour concilier plus de respect à la gouvernante, elle avoit été couronnée solennellement. Pendant la cérémonie qui s'en fit à Saint-Denis, il échappa au monarque une réflexion qui donna beaucoup à penser, au moins par la suite. Comme il considéroit le nombreux concours des personnes de tout état et de toute condition : Ce spectacle, dit-il, me fait souvenir du jugement dernier : qu'on seroit étonné, si tout à coup le juge se présentoit ! Il fut néanmoins fort gai, jusqu'à ce qu'il rentrât sur le soir à Paris; mais aussitôt après il fut livré comme en proie à un chagrin dévorant, à une mélancolie profonde qui fournit une ample matière aux observateurs des pressentiments et des présages. Il lui prenoit des élans de tristesse qui lui arrachèrent malgré lui des soupirs et des gémissements. Le lendemain, jour à jamais funeste, ce tourment inexplicable parut de moment en moment s'augmenter. En vain les courtisans tentoient de rendre à cette âme abattue son énergie naturelle. « Mes amis, leur répondoit-il, je mourrai l'un de ces jours. Oui, je mourrai, et quand je ne serai plus, on verra peut-être ce que je vaux. » Ils lui remirent sous les yeux, au lieu de ses idées sombres, la bonne

santé dont il jouissoit, l'état florissant de son royaume, ses sujets qui l'aimoient comme leur père, une épouse douée de tous les avantages de la nature, les enfants qui donnoient les plus belles espérances. Que faut-il de plus pour être heureux, lui ajoutoient-ils ? que vous reste-t-il à désirer ? Ah ! mes amis, répliqua-t-il en soupirant, il faut quitter tout cela.

Pendant le dîner de ce malheureux jour, 14 de mai 1610, le roi, qui ne respira jusqu'à son dernier moment que le bonheur de ses sujets, s'entretint encore, malgré ses ennuis cruels, de projets utiles à son royaume, de la satisfaction qu'il avoit de ce que la guerre prochaine ne coûteroit rien à son peuple, et consommeroit tout au plus ses épargnes. Au sortir de table, il se promena d'un pas précipité, d'un air inquiet et comme égaré ; puis ordonna brusquement qu'on lui amenât son carrosse, y monta, et y fit monter le duc d'Epéron, avec quelques autres seigneurs. Quand on lui demanda où il vouloit aller : Qu'on me tire d'ici, répondit-il d'un ton sec. Il dit ensuite qu'il vouloit aller à l'arsenal raisonner avec Sully. Au coin de la rue de la Ferronnerie, qui étoit alors fort étroite, quantité de voitures embarrassées séparèrent les gardes, et firent arrêter le carrosse du roi. A ce moment, un scélérat d'Angoulême, nommé Ravallac, monta sur la petite roue, et porta au monarque deux coups de couteau, dont le dernier lui perça le cœur ; après quoi le parricide, comme épouvanté de son propre forfait, demeura immobile près du carrosse, le couteau sanglant à la main. Deux valets de pied le saisirent, les gardes accoururent l'épée haute ; le duc d'Epéron les contint, et fit mettre le scélérat en lieu sûr. On retourna tristement vers le Louvre avec le corps du bon roi qui nageoit dans son sang¹.

Quand cette nouvelle désespérante eut été répandue avec la célérité que lui donna la sensibilité des peuples, la France entière parut dans la même consternation que si chaque famille eût perdu son père. Le commerce fut suspendu, les travaux de tout genre cessèrent, les gens de la campagne surtout couroient par troupes sur les routes pour interroger les passants ;

¹ Pasq. vol. 2, p. 1055. Matt. p. 300. Mémoire de Cond. t. VII, p. 19. Gram. t. 8. L'Etoile, etc.

et quand ils ne purent plus se flatter d'aucune espérance, ils crièrent en se lamentant : Notre malheur est certain, nous avons perdu notre père. En effet, cette portion précieuse de l'état avoit toujours été particulièrement chère à ce bon prince. On le vit bien des fois s'entretenir familièrement avec eux, s'informer de la qualité de leurs récoltes, du prix de leurs denrées, de leurs pertes et de leurs ressources. « Bien des rois, disoit-il, tiennent à déshonneur de connoître la valeur des petites monnoies, et moi je ne veux pas savoir seulement ce qu'elles valent, mais combien les pauvres gens ont de peine à les gagner, afin qu'on ne les charge qu'en proportion de leurs foibles moyens. » Sentiments dignes de la divinité même, si l'on peut s'exprimer ainsi; sentiments du père adorable de tous les hommes, dont aucun roi ne fut une plus vive image que ce prince, et que toujours il aima mieux représenter par la bonté que par la grandeur; sentiments aussi qui ont en quelque sorte consacré le nom de Henri IV, qu'on ne prononce qu'avec une vénération comme religieuse, et qui leur doit principalement son immortalité. Quelles qu'aient été ses qualités héroïques, c'est pour la bonté de son cœur qu'il vit toujours dans celui de son peuple, et que dans l'idiome français Henri IV et bon roi signifient encore la même chose.

Quand Paul V apprit le coup fatal qui ravissoit à la France le meilleur des rois, il versa des larmes sincères, et dit au cardinal d'Ossat : Vous avez perdu un bon maître, et moi j'ai perdu mon bras droit. Tous les souverains parurent presque également affligés, à la réserve du roi d'Espagne, qui ne témoigna ni joie, ni tristesse. Les confédérés d'Allemagne en furent consternés. On leur envoya cependant le secours qu'il leur promit : mais quelle compensation, pour ce qu'ils attendoient du héros en personne !

Henri IV étoit trop grand homme, pour qu'on n'imaginât pas quelque mystère dans l'attentat qui lui avoit ravi le jour. L'opinion presque générale fut qu'il y avoit une conspiration, où l'on impliquoit les têtes les plus respectables, et des agents de tout état. Les partis contraires se chargeant les uns les autres au gré de leurs imaginations et de leurs antipathies, les imputations se détruisoient par leurs contradictions récipro-

ques, sans ramener personne de sa prévention. Les aveux du parricide ne servirent pas mieux à percer les voiles de ce mystère, dont les ombres sont encore les mêmes. Le coupable au moment qu'il fut arrêté, dans tous ses interrogatoires, à la torture, durant les préparatifs et l'exécution de son affreux supplice, a soutenu, sans jamais varier, qu'il n'avoit aucun complice, et n'avoit jamais parlé de son dessein à personne; qu'il s'étoit déterminé seul, persuadé que le roi étoit hérétique dans l'âme, et fauteur de l'hérésie, odieux aux bons Français; et qu'en lui ôtant la vie on serviroit également la France et la religion. Au reste, ce n'est pas le seul fanatique d'état qui, sans avoir été corrompu par argent, ou par des promesses de fortune, n'ait pris conseil que de son tempérament atrabilaire, échauffé par la licence des plaintes et des murmures, pour se porter à des attentats monstrueux.

La reine Marie de Médicis eut la tutelle du jeune roi Louis XIII, qui étoit dans sa neuvième année, et fut déclarée régente par arrêt du parlement, le jour même de la mort du roi son époux. Elle trouva un royaume florissant, un conseil bien composé, des finances en bon ordre, quinze millions d'épargne, de solides alliances, des armées et des places abondamment pourvues, avec une multitude d'officiers pleins de valeur et d'expérience: mais le génie de Henri le Grand manquoit pour tout animer, et l'on ne sentit que trop alors, comme il l'avoit prédit, tout ce qu'il valoit.

Le sentiment d'une perte si grande réveilla tout le zèle du parlement pour la sûreté de nos rois. Par son ordre, la faculté de théologie s'assembla, et renouvela le décret qu'elle avoit rendu dès le quinzième siècle, et que le concile de Constance avoit confirmé contre la doctrine tyrannicide.

L'opinion de ceux qui enseignent qu'il puisse y avoir des occasions où il est permis d'attenter à la vie des rois, fut qualifiée de séditeuse, d'hérétique et d'impie. Quelques jours après, le livre latin de Mariana, intitulé *de Rege et Regis institutione*, fut condamné au feu, comme renfermant des maximes exécrables contre le roi Henri III, et contre les autres souverains. Ce jésuite espagnol tient en effet, qu'il est quelquefois permis de tuer les tyrans, quoique d'ailleurs il enseigne

qu'aucun particulier ne doit les mettre à mort. Les ennemis de la société prétendoient que Ravailac avoit pris ses premières leçons dans cet ouvrage; mais il fut démontré qu'il ne l'avoit jamais lu, ni même pu lire. Outre que ce livre n'a été connu en France que depuis sa condamnation, Ravailac savoit à peine quelques mots de la langue latine dans laquelle il est écrit. C'est pourquoi l'évêque de Paris, par le seul motif de l'équité, donna une attestation publique, portant que les bruits injurieux qu'on faisoit courir à ce sujet sur la société, étoient de pures calomnies dictées par une haine aveugle contre un ordre que sa science et sa vertu rendoient également utile à l'Eglise et à l'état. Le parlement ayant ordonné que la censure du jésuite espagnol seroit lue tous les ans dans l'assemblée de la faculté, et publiée le dimanche suivant aux prônes des paroisses, l'évêque fit encore en sorte que cette dernière clause demeurât sans exécution. Il la représenta comme une entreprise sur ses droits, en appela au conseil, et obtint qu'elle seroit supprimée.

Il est néanmoins fort étonnant qu'un savant religieux tel que Mariana, qui d'ailleurs passoit pour un homme de bien, ait combattu un point de doctrine qui, indépendamment de l'approbation du concile de Constance, peut seul maintenir la tranquillité et la sûreté des états : mais il est des temps de vertige qui font tourner les meilleures têtes. Par combien de docteurs célèbres n'a pas été canonisé Jacques Clément? Une des premières écoles du monde chrétien s'assembla extraordinairement à ce sujet, et de tous les docteurs qui formoient cette assemblée très-nombreuse, il n'y eut que le seul Jean Poitevin qui blâma le parricide; ce qui parut si absurde aux autres, qu'on ne lui répondit que par les signes de mépris réservés aux plus grandes extravagances. Que n'a-t-on pas vu depuis en Angleterre, du temps de Cromwel? Et, sans toutefois en être démenti, on y déclara tous ces excès conformes aux principes des plus doctes protestants, qui par conséquent n'ont rien ici à nous reprocher¹.

¹ « Il n'y a peut-être point de doctrine plus révoltante, que celle qui enseigne qu'il est quelquefois permis de tuer les rois, qui sont toujours les oints du Seigneur, quelque déreglés qu'ils puissent être. David n'attenta point à la vie de Saül son

qu
re
de
ou
pr
do
lui
c
car
dan
du
trin
simp
teur
trou
sanc
fut ti
étoit

persécut
tous les
sectaires
dans les
le sang
l'horrible
n'avance
Petit, do
n'est pas
on sait q
cher, de
en mérite
ou qu'il s
sentiment
Je ne dis
d'Henri
apothéose
maître Jea
grandes hu
prestige a
étonnant q
impose à c
que les lum
moires chr
10

Cependant pour prévenir les échappées des particuliers, qui peuvent ainsi troubler tout un ordre, les jésuites adressèrent des remontrances à leur général Aquaviva; et celui-ci défendit aussitôt, sous peine d'excommunication, de rien dire ou écrire qui pût autoriser en aucune façon, et sous aucun prétexte, le parricide des rois, que la loi de Dieu, dit-il, ordonne de révéler comme des personnes sacrées qu'il a placées lui-même sur le trône pour le bonheur des peuples.

On ne laissa pas de flétrir encore en France le traité que le cardinal Bellarmin, à l'occasion du serment d'allégeance exigé dans la Grande-Bretagne, avoit composé touchant la puissance du souverain pontife dans les choses temporelles. La doctrine de cet ouvrage est la même que celle du traité intitulé simplement *Du Pontife romain*, composé par le même auteur dès le pontificat de Sixte V. Ce pape avoit néanmoins trouvé qu'on y marquoit des bornes trop étroites à la puissance pontificale, et avoit mis l'ouvrage à l'*index*, d'où il ne fut tiré qu'après sa mort. La sévérité des magistrats français étoit plus éclairée, et même plus juste foncièrement que celle

persécuteur, et l'exemple de cet homme selon le cœur de Dieu auroit dû instruire tous les docteurs chrétiens. Cependant il y en a un grand nombre, et chez les sectaires et chez les catholiques, qui ont trouvé dans les passions de leur cœur ou dans les vaines subtilités de l'école, qu'on peut tremper ses mains meurtrières dans le sang d'un prince revêtu du titre odieux de tyran. Milton qui a fait l'apologie de l'horrible parricide commis en la personne de Charles I, roi d'Angleterre, prétend n'avancer rien qui ne soit conforme à la doctrine des plus fameux protestants. Jean Petit, docteur de Sorbonne, dont le concile de Constance réprova les sentiments, n'est pas le seul qui n'ait point rougi de se déclarer pour cette opinion meurtrière; on sait quel a été le sentiment du célèbre Jean Gerson, de Jacques Almain, de Richer, de Jean Boucher, auxquels on donne aujourd'hui tant d'éloges. Le premier en mérite certainement beaucoup pour sa piété et son érudition; il est probable, ou qu'il s'est mal exprimé, ou qu'il n'avoit pas assez réfléchi sur les conséquences du sentiment qu'il embrassoit, ni sur la fausseté du principe sur lequel il étoit appuyé. Je ne dis rien de tant d'autres qui ont canonisé le jacobin Jacques Clément, assassin d'Henri III. La Sorbonne s'assembla extraordinairement pour procéder à son apothéose, et, de tant de docteurs qui se trouvèrent à l'assemblée, il n'y eut que le maître Jean Poitevin qui s'y opposa; encore son opinion fut-elle reçue avec de grandes huées. Une haine furieuse éteignit alors les lumières les plus naturelles : *le prestige apassé*. Les opinions ont souvent un temps, comme les modes : mais il est étonnant qu'ouï l'Écriture et la raison parlent si haut, l'opinion ait encore lieu et impose à ceux qu'on consulte comme la loi et les prophètes : rien ne prouve mieux que les lumières de l'homme sont aussi foibles, que sa prévoyance est courte. (*Mémoires chron. et dogm.*, an. 1610.)

de cet exigeant pontife. Bellarmin, dans ces deux ouvrages, enseigne que la puissance du vicaire de Jésus-Christ sur le temporel des états qui lui sont attachés, comme au centre de l'unité chrétienne, n'est qu'indirecte, ou relative au spirituel; mais qu'elle est très-étendue, puisque dans ses principes le pape peut disposer du bien temporel pour procurer le spirituel, casser les lois qu'il croit préjudiciables au salut, et même déposer les souverains, s'il le juge nécessaire pour le bien des âmes. Il observe cependant que dans toutes les rencontres, le meurtre des rois est également contraire à la loi de Dieu et à celle de l'Eglise; qu'il est encore inouï, depuis la première origine du christianisme, qu'aucun pape ait ordonné ou approuvé le meurtre d'un souverain, même hérétique, ou idolâtre, ou persécuteur¹.

On voit néanmoins, pour peu qu'on fasse attention aux conséquences, que ce pouvoir, soit direct, soit indirect, et de tout autre palliatif qu'on cherche à l'envelopper, est toujours également propre à troubler les états, à porter même le fanatisme aux derniers excès, sans en excepter l'assassinat et le paricide. Un prince déposé par le pape, ou, si l'on veut, par un concile général, ne descendra pas pour cela du trône. Voilà donc, selon même ces idées radoucies, un usurpateur et un ennemi public contre qui, par une suite nécessaire, toutes les voies sont bonnes², dès qu'elles sont efficaces: les plus expéditives encore seront infailliblement regardées comme les meilleures. Ce fut donc avec justice et avec discernement que le parlement de Paris flétrit l'ouvrage de Bellarmin. Il ne le livra pas cependant au bourreau pour être lacéré et brûlé; il se contenta de le supprimer, par égard pour l'auteur, ou pour l'église romaine. Le nonoe ne laissa pas d'être fort mécontent, et agit si efficacement en cour, que la régente fit rendre par le conseil d'état un arrêt qui faisoit surseoir à la publication

¹ Bellarm. epist. ad Blakwel.

² Ici l'auteur nous semble se contredire: il vient de rapporter le sentiment de Bellarmin, qui observe qu'en toute rencontre le meurtre des rois est également contraire à la loi de Dieu et à celle de l'Eglise. Donc il n'est pas juste de dire que toutes les voies sont bonnes.... Le P. d'Avrigny lui a fourni ce raisonnement. Mais aujourd'hui on peut, sans inconvénient, différer d'avis avec le parlement et raisonner mieux.

¹ Aug. de

et à l'exécution de celui du parlement, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par Sa Majesté.

Dans cette même année 1610, commença le pieux institut des religieuses de la Visitation, que saint François de Sales appeloit sa joie et sa couronne. Les travaux dont ce saint évêque étoit accablé depuis huit ans que la mort de son prédécesseur lui avoit laissé toute la charge du vaste et infortuné diocèse de Genève, ne suffisoient point encore à l'immensité de son zèle. François étoit un de ces hommes de la droite du Très-Haut, qui sont suscités pour le bien général de l'Eglise, et ses vues répondoient à toute l'étendue de sa destination. Dès qu'il se vit évêque en titre, toujours agité des saintes frayeurs que lui avoient causées l'épiscopat, et s'en estimant d'autant plus indigne qu'il y étoit plus indissolublement attaché, il se traça dans sa nouvelle carrière, sous la direction du pieux et savant père Fourrier de la compagnie de Jésus, une marche aussi éloignée qu'il étoit possible des écueils que l'éminence de son caractère ne servoit qu'à grossir à ses yeux.

Il se fit une loi de ne jamais parler sans témoins aux personnes du sexe, de ne jamais porter d'habits de soie, ni même d'étoffes trop lustrées, de ne paroître jamais à l'église ni en public, sans le rochet et le camail, et d'en user de même, autant qu'il se pourroit, dans son logis¹. Sa maison devoit être propre, mais très-simple, sans peinture, ni autres tableaux que de dévotion, et encore de prix médiocre. Il en bannit absolument tous meubles de prix, et souffrit à peine qu'il y eût deux chambres tendues des tapisseries les plus communes, l'une pour l'hospitalité, et l'autre pour recevoir les visites. Quant à sa personne, tout son appartement consistoit en un seul cabinet, si petit et si bas, qu'il avoit moins l'air d'une chambre que d'un tombeau. Il réduisit ses officiers à deux ecclésiastiques, dont l'un, qui étoit son aumônier, l'accompagnoit partout, et l'autre, avec l'intendance du temporel, avoit encore la surveillance des gens de service. Son domestique consistoit en deux valets de chambre, en quoi il avoit plus en vue le service des étrangers que le sien propre, en un seul laquais, et

¹ Aug. de Sales, l. 5.

deux valets de cuisine. Ils devoient être d'une conduite irréprochable, d'un extérieur modeste, sans penchant pour le jeu, fréquenter souvent les sacrements, ne point porter l'épée, ni des habits d'autre couleur que d'un gris obscur. Sur toute chose, il exigeoit d'eux beaucoup de respect envers les ecclésiastiques, et ne réprimoit rien avec plus de sévérité que l'insolence, trop ordinaire dans ce genre de valets à l'égard des prêtres. Du reste, il vivoit avec eux comme un père avec ses enfants; et tout en les surveillant lui-même, quoiqu'il eût établi un prêtre pour cela, il s'étudioit à les consoler, par des manières douces, de l'état d'humiliation où la Providence les avoit placés, et où elle auroit pu, disoit-il souvent, me réduire moi-même. Les dimanches et fêtes ordinaires, il se trouvoit avec eux à la grand'messe et à vêpres, et les fêtes solennelles, il assistoit de même avec eux à tous les offices de la cathédrale.

Quant au réglemeut de sa table, il pratiqua scrupuleusement ce que les conciles ordonnent touchant la frugalité et la tempérance ecclésiastique. On n'y servoit que des viandes communes, à moins qu'il ne s'y trouvât quelque personne de marque; car il s'étoit fait une loi d'éviter la singularité, qui ne donne que trop souvent à la piété l'air du ridicule : mais alors même il avoit grand soin que sa table parût toujours celle d'un évêque. Les ecclésiastiques y occupoient les places de distinction, ou y recevoient au moins des marques d'attention distinguée, et jamais on ne les y vit rejetés ou dédaignés par ce faux esprit de grandeur, qui, pour donner du relief à la prélature, prend l'appareil d'un cortège de prince, ou d'une suite de général d'armée. La table et la maison de l'évêque de Genève étoient celles de tous les prêtres qui n'en avoient point dans la ville; ensorte qu'il leur étoit défendu de loger ailleurs qu'à l'évêché. Durant la table, on lisoit habituellement quelque bon livre jusqu'à la moitié du repas; après quoi on s'entretenoit familièrement de choses utiles.

Pour ce qui est de l'ordre journalier que se prescrivit personnellement le saint évêque, il devoit se lever tous les jours à quatre heures du matin, faire une heure de méditation, réciter la partie convenable du bréviaire, faire la prière à ses

domestiques, et lire l'Écriture sainte jusqu'à sept heures. Il étudioit ensuite jusqu'à neuf, puis disoit la messe, qu'il se fit une loi de n'omettre aucun jour. Après la messe, il vaquoit aux affaires du diocèse jusqu'au dîner. Au sortir de table, il donnoit une heure à la conversation, puis reprenoit les affaires du diocèse jusqu'au soir; s'il n'y en avoit point assez pour occuper le reste du jour, il le partageoit après l'office du soir, entre l'étude et la prière. Après souper, on lisoit pendant une heure un livre de dévotion, puis on faisoit la prière en commun; et, quand tout le monde étoit retiré, le prélat disoit matines pour le lendemain.

Persuadé que la prédication, comme l'enseigne le concile de Trente, est la fonction principale des évêques, envoyés selon saint Paul, non pour baptiser, mais pour prêcher, c'est-à-dire, chargés du ministère de la parole, préférablement à tout autre, il se fit une obligation stricte et constante de prêcher lui-même le plus souvent qu'il pouvoit. L'instruction familière des pauvres et des enfants, le catéchisme, lui parut une fonction digne de l'épiscopat, et il le faisoit très-souvent. La résidence, ce point si essentiel et si négligé, à l'observoit avec d'autant plus d'exactitude, que la négligence étoit plus commune. L'usage en ce genre ne lui tint jamais lieu de règle; et les offices de cour, que tant d'autres ne briguent souvent que pour s'éloigner sans gêne de leur église, lui déplaisoient au contraire, parce qu'ils le mettoient en danger de quitter la sienne. Christine de France, devenue princesse de Piémont; l'ayant choisi malgré lui pour son premier aumônier, tandis que bien des prélats faisoient tous leurs efforts pour obtenir cette faveur, il ne l'accepta qu'en mettant pour condition qu'elle ne le dispenseroit point de la résidence. On ne trouve pas que le saint, dans ces réglemens de conduite, se soit prescrit des austérités, ou des pénitences extraordinaires. On sait néanmoins qu'il jeûnoit tous les vendredis et les samedis, qu'il portoit habituellement la haire, et y ajoutoit d'autres macérations: mais il étoit d'autant plus éloigné de l'ostentation en ce genre, qu'un extérieur rigide ne lui sembloit pas convenir

1 Conc. Trid. sess. 5. c. 2. l. Cor. 1. 1, v. 1.

au caractère tout paternel de l'épiscopat. Au reste, une vie réglée et laborieuse, toujours occupée de ses devoirs, toujours attentive au service de Dieu et du prochain, cette constance uniforme et sans éclat doit passer pour la plus héroïque des mortifications : c'est le vrai tombeau de l'amour-propre.

Je ne parle point de ses aumônes, qui furent prodigieuses, qui sont véritablement incompréhensibles, vu le rapport de son pauvre évêché, qui n'alloit guère qu'à mille écus. Il est vrai que ses biens patrimoniaux, auxquels son père n'avoit jamais voulu souffrir qu'il renonçât, étoient beaucoup plus considérables, et que la haute estime qu'on avoit pour sa vertu lui faisoit envoyer de toutes parts des aumônes très-abondantes, sans compter que le pays de Genève étoit peut-être celui de tout le monde où l'on vivoit à meilleur marché : mais la règle qu'il s'étoit prescrite de ne refuser aucun pauvre, de rechercher encore tous ceux qui se tenoient cachés, de les visiter lui-même en santé comme en maladie, et toujours la bourse à la main, de ne s'en rapporter pour leur soulagement qu'à la tendresse de ses entrailles plus que paternelles, véritablement maternelles, forme toujours une énigme qu'on ne peut expliquer qu'au moyen de cette espèce de toute-puissance que les saints se procurent par la privation de tout ce qui excède leurs besoins les plus étroits, et par les ressources infinies d'une charité toujours industrieuse quand elle est vraiment généreuse. Dans les cas imprévus, il n'épargnoit ni ses meubles, ni ses habits, pas même sa chapelle. Pour soulager un passant qui se trouvoit dans le dernier besoin, il livra des burettes d'argent. Il fit vendre une autre fois deux chandeliers aussi d'argent, afin de procurer des ornements à une paroisse indigente. Son indulgence à l'égard de ses fermiers, et généralement dans la perception de tous ses droits, à l'égard même de quelques chicaneurs auxquels il remit des dépens considérables, à quoi ses gens d'affaires les avoient fait condamner en son absence; cette noblesse de désintéressement fut aussi grande, et sans doute plus merveilleuse encore que sa charité envers les pauvres.

Il entreprit la réforme entière de son diocèse; il en visita jusqu'aux réduits les plus écartés et les plus sauvages, marchant

à
pa
o
P
gu
cle
ter
gr
et
de
par
sion
tan
l'Es
L
des
excl
licat
port
qu'e
du si
la pe
étoit
gne l
sance
Jeann
de la
lui av
goise,
de son
la dou
gulari
son, p
chère
une im
de son

à pied et sans provision, par le pays le plus rude et le plus pauvre de l'Europe, ne se nourrissant d'ordinaire que de pain, ou de légumes grossiers, et ne s'abreuvant que d'eau de neige. Partout il fit reflourir la foi, la vertu et la piété; rétablit la régularité dans les monastères, remit en vigueur la discipline ecclésiastique, et institua des conférences réglées pour la maintenir; établit de nouvelles maisons religieuses, fonda une congrégation d'ermites dans cette nouvelle Thébéide, remit l'ordre et l'édification dans les abbayes de Six, du Pui-d'Orbe, de Sainte-Catherine, de Talloires, porta même le pain de la parole dans plusieurs églises de France, où il fit des conversions éclatantes. Enfin, peu content des avantages procurés à tant d'églises particulières, il exécuta le chef-d'œuvre dont l'Église universelle devoit retirer des fruits si abondants.

Depuis long-temps il considéroit avec douleur, que bien des femmes propres à la vie religieuse en étoient cependant exclues, parce que leur âge avancé, leurs infirmités, ou la délicatesse de leur complexion, ne leur permettoient pas de supporter les jeûnes et les macérations à usage dans les cloîtres, et qu'elles étoient réduites à demeurer au milieu des embarras du siècle, au péril de leur salut, ou du moins au préjudice de la perfection à laquelle elles pouvoient atteindre. Comme il étoit à Dijon, où les vives instances du parlement de Bourgogne l'avoit engagé à venir prêcher le carême, il y eut connoissance de la tendre piété et des autres vertus éminentes de Jeanne-Françoise Frémiot, veuve du baron de Chantal, chef de la maison de Rabutin¹. C'étoit la coopératrice que le ciel lui avoit préparée pour la grande œuvre qu'il méditoit. Françoise, après avoir été l'exemple, d'abord des jeunes personnes de son sexe, par sa piété, par sa modestie, par l'innocence et la douceur de ses mœurs; puis des femmes mariées, par la régularité de sa conduite, par le sage gouvernement de sa maison, par toutes les qualités qui rendent une femme également chère et respectable à son époux; Françoise retraçoit à Dijon une image fidèle de cette veuve mémorable autrefois canonisée de son vivant à Béthulie par la voix publique. Les desseins du

¹ Marsol. l. 7.

Seigneur sur elle se manifestèrent par la méprise fatale qui fit tomber son époux, comme il étoit à la chasse, sous le plomb meurtrier qu'un de ses parents pensoit décocher sur une bête fauve; et par la magnanimité chrétienne avec laquelle elle soutint cette épreuve, et fit tous les autres sacrifices dont elle lui fournissoit la matière, elle atteignit à ce haut point de dégagement où Dieu veut les cœurs, auxquels il se communique sans réserve. Dieu me l'avoit donné, s'écria-t-elle au plus fort de son affliction, Dieu m'avoit donné cet époux chéri, Dieu me l'a ôté; que son nom soit en tout également béni, et que lui-même aussi daigne m'en tenir lieu ! Elle prit à l'instant la résolution de ne plus s'attacher à rien de mortel, fit vœu de ne se point remarier; et dès lors on ne vit plus rien en elle qui ne fût au-dessus de l'humanité. Peu de temps après, pour ne jamais perdre de vue sa consécration au divin époux, elle eut le courage d'imprimer sur son sein, avec un fer chaud, le nom de Jésus. Elle fit encore vœu de ne jamais porter que des habits de laine, et distribua toutes ses parures en aumônes. Elle congédia une partie de ses domestiques, après les avoir récompensés, et n'en retint que ce qui étoit absolument nécessaire pour elle, et pour quatre enfants qui lui restoient de son mariage; ensuite elle s'adonna tout entière à l'éducation de ses enfants, vivant presque toujours renfermée, et partageant les jours entre l'instruction, la prière et le travail des mains.

Elle en étoit là, et ne cherchoit rien avec plus d'intérêt qu'un guide propre à la diriger dans les voies où il plairoit au ciel de la faire marcher, lorsque le saint évêque de Genève parut à Dijon. Dès la première fois qu'elle l'aperçut en chaire, un mouvement secret l'avertit que c'étoit le directeur qu'elle demandoit au ciel. Le prédicateur qui la remarqua de même, fut prévenu fortement que c'étoit la coopératrice destinée à fonder avec lui un nouvel ordre. Il eut ensuite occasion de l'entretenir chez le président Frémiot, père de cette pieuse veuve, et de se lier plus particulièrement avec elle, par le moyen de l'archevêque de Bourges, son frère et intime ami du saint. Il lui reconnut d'abord une âme forte, toujours prête à faire sans balancer les plus grands sacrifices, remplie d'une vivacité pour le bien, qui

alloit jusqu'à l'empressement; ce que le saint n'approuvoit pas : mais cette ardeur étoit accompagnée d'une docilité et d'une simplicité admirable. Dans l'un de leurs premiers entretiens, le prélat, qui la vouloit éprouver, lui demanda si elle ne seroit pas assez propre sans dentelles à sa coiffe, et sans glands à son fichu. Sur-le-champ elle tire ses ciseaux, abat les glands, et le soir elle fit découdre la dentelle. Après quelque temps de direction, comme elle avançoit à pas de géant dans la carrière des vertus, et qu'elle avoit déjà demandé avec instance de quitter entièrement le monde pour embrasser l'état religieux, il lui proposa de se faire religieuse de sainte Claire, puis sœur hospitalière de Beaune, et enfin carmélite. A chaque article, la généreuse veuve consentit avec autant de soumission que si elle n'avoit eu ni volonté, ni goût propre. La sagesse du siècle sans doute n'applaudira ni à cette docilité de la pénitente, ni à l'ascendant de son directeur; et, dans le fond, cette marche auroit ses dangers à l'égard de bien des têtes exaltées par une effervescence de dévotion : mais sans insister sur la sagesse du saint, le plus versé de son temps dans la conduite des âmes, ni sur le grand sens et l'esprit supérieur de celle qu'il avoit à conduire, l'abondance des bénédictions d'en haut répandue sur leur entreprise, et la gloire de leurs noms inscrits l'un et l'autre dans les fastes des saints, suffissent pour les mettre à l'abri de tout soupçon d'imprudence ou de petitesse.

Enfin quand le saint prélat vit cette femme forte prête à tout ce qui seroit de la gloire de Dieu, il s'expliqua nettement sur le vrai projet qu'il avoit conçu. Elle fut transportée de joie à cette première ouverture, et sentit un attrait si puissant pour le nouvel ordre dont on lui présentoit l'ébauche, qu'elle ne douta point que ce ne fût là ce que le maître des cœurs vouloit d'elle. Mais un fils très-jeune, espoir d'une illustre maison; trois filles aussi en bas âge, à qui elle n'étoit pas moins nécessaire; son père et son beau-père, vieillards infirmes que la bienséance, que la nature même ne lui permettoit pas d'abandonner, c'étoient-là autant d'obstacles insurmontables au jugement d'une sagesse vulgaire, et plus encore à celui de la chair et du sang.

Sitôt qu'elle eut mis ordre aux affaires de sa famille, elle s'arma de tout son courage, alla trouver le président son père, lui déclara que depuis la mort de son mari, elle se sentoit continuellement pressée de quitter le monde, afin de ne plus vivre que pour Dieu; qu'elle craignoit de se rendre coupable en résistant plus long-temps à la voix du ciel; que sa fille aînée étoit mariée, et les deux autres dans une maison religieuse qui étoit une école de vertu; que son fils, dont il avoit bien voulu se charger, ne pouvoit être en de meilleures mains; qu'ainsi son obéissance à la voix divine ne dépendoit plus que de son consentement, et qu'elle le conjuroit de le lui accorder. A cette proposition, le bon vieillard saisi d'étonnement, et pénétré de douleur, versa des larmes abondantes; puis la serrant entre ses bras : « Hé quoi, ma chère fille, lui dit-il, comptez-vous donc pour rien un malheureux père qui vous a toujours aimée avec tant de tendresse ? Ah ! laissez-moi mourir, vous n'attendrez pas long-temps, et vous ferez alors tout ce qu'il vous plaira. » La violence de sa douleur l'empêcha d'en dire davantage, et il demeura dans un accablement qui ne demandoit pas toute la sensibilité de madame de Chantal pour exciter sa pitié. Toute préparée qu'elle étoit, l'assaut fut plus violent qu'elle ne se l'étoit représenté. Elle fut extrêmement attendrie ; mais elle demeura ferme dans son dessein. Cependant pour ne point accabler un père si cher et si respectable, elle lui dit qu'en tout ce qu'elle venoit de proposer, il n'y avoit encore rien de fait, et qu'elle n'en viendroit jamais à l'exécution sans son agrément.

Elle l'obtint enfin, après bien des délais, au moyen d'un dernier pourparler qu'eurent ensemble le président son père, son frère l'archevêque de Bourges, et son saint directeur l'évêque de Genève, dans la droiture et les lumières duquel toute la famille avoit une entière confiance. Le président convaincu qu'il ne pouvoit plus refuser, sans résister à Dieu même : « Je vois bien, dit-il, avec un grand soupir, qu'il faut faire ce cruel sacrifice; il m'en coûtera la vie : mais que suis-je, ô mon Dieu ! pour mettre aucune opposition à votre volonté ? »

Malgré des dispositions si chrétiennes, quand on fut au moment de la séparation, le nouvel assaut qu'il fallut soutenir

parut encore l'emporter sur les précédents. Le premier objet qui s'offrit à madame de Chantal en entrant chez son père, ce fut son fils unique, âgé de quatorze à quinze ans, bien né, bien fait, et que ses vertus naissantes rendoient encore plus aimable. Il vint tout en larmes se jeter à son cou, la tint longtemps embrassée, et dit en cet état tout ce que le sang et un excellent naturel peuvent suggérer de plus tendre. Elle reçut ses caresses avec sa tendresse ordinaire; elle s'efforça de le consoler; elle essuya ses larmes, prête à laisser échapper les siennes: mais quoiqu'en proie à la douleur, elle eut la force de passer outre, pour aller prendre congé de son père. L'enfant fit les derniers efforts pour la retenir, et, ne pouvant y réussir, il se coucha sur le seuil de la porte où elle alloit passer. Puisqu'il m'est impossible de vous arrêter, lui dit-il, au moins passerez-vous sur le corps de votre fils unique, avant de l'abandonner. Ce coup inattendu l'arrêta quelques moments; ses larmes, jusque-là retenues ruisselèrent en abondance. La grâce l'emporta cependant sur la nature: elle passa, et fut se jeter aux pieds de son père, en lui demandant sa bénédiction, en lui recommandant de nouveau un fils si digne de sa tendresse. Le vieillard, quoique préparé de longue main, reçut sa fille avec un tel serrement de cœur, qu'il faillit à expirer sur-le-champ. Adorant néanmoins, avec une pleine soumission, les conseils de l'Éternel, il embrassa cette fille chérie, et levant au ciel des yeux inondés de larmes: « O mon Dieu, s'écria-t-il, quel sacrifice vous me demandez! Mais vous le voulez; je vous l'offre dans cette chère victime; recevez la fille, et soyez la consolation du père. » Il la releva, l'embrassa pour la dernière fois; mais il n'eut pas la force de faire un pas avec elle.

En le quittant, elle trouva une compagnie nombreuse qui l'attendoit, et qui mit sa constance à une épreuve qui renouveloit toutes les autres. Parents, amis, domestiques, tous l'environnèrent fondant en larmes, et lui remettant sous les yeux tout ce que son père et son fils lui avoient représenté de plus touchant. Elle pleuroit elle-même, et n'étoit pas encore remise de la vive émotion qu'elle venoit de ressentir. Ce fut là ce qui l'affecta davantage. Elle eut peur qu'on n'attribuât ses larmes à quelque repentir, et s'efforçant de montrer un visage

sercin : Il me faut pardonner ma foiblesse, dit-elle d'une voix ferme : je m'éloigne à la vérité d'un père et d'un fils; mais eux et moi nous trouverons Dieu partout. Et, tranchant court, elle s'empessa de sortir, puis de partir pour Annecy, où elle devoit consommer son sacrifice. Elle y étoit attendue, et les citoyens les plus considérables, le saint évêque à leur tête, vinrent la recevoir à deux lieues de la ville.

Enfin le jour de la sainte Trinité, 6 de juin de cette année 1610, cette héroïne chrétienne, avec les demoiselles Faure et Bréchar qui étoient venues la joindre, mit la main, sous la conduite de saint François de Sales, à l'établissement du pieux institut de la Visitation : foibles commencements pour un ordre qu'on vit fleurir avec tant de rapidité; mais il n'en porte que plus visiblement la marque du doigt de Dieu. Aussi le saint fondateur ne prétendit jamais que ce fût l'ouvrage de la sagesse humaine. Il avoit engagé la sainte veuve, qui avoit des biens considérables, à s'en dépouiller en faveur de ses enfants, sans en excepter son douaire, n'approuvant point du tout ces établissemens de piété qui se font aux dépens des familles. et qui bien souvent scandalisent plus qu'ils n'édifient. Le succes justifia cette conduite. Dieu montra qu'il prend soin de ceux qui s'abandonnent à sa providence; qu'il sait même leur faire trouver le centuple dès ce monde.

Le saint, après avoir établi ses trois filles dans une maison où l'on avoit pratiqué à la hâte une chapelle et les lieux réguliers essentiels à une communauté, leur donna des règles remplies de toute sa douceur, et en même temps de la plus haute sagesse. Comme on devoit recevoir les personnes infirmes et de complexion délicate, il ne les obligea qu'à peu de pénitences corporelles; mais reprenant sur l'esprit ce qu'il accordoit au corps, il leur prescrivit une manière de vivre si intérieure et si dégagée des sens, une discipline si exacte, si soutenue, si uniforme, que toutes les observances des religions les plus austères n'ont peut-être rien d'aussi pénible, et rien certainement de plus salutaire. Dans l'intention où il étoit alors qu'elles sortissent pour servir les malades, il ne les astreignit point à la clôture, excepté pour l'année du noviciat. Il ne changea pas non plus la forme de l'habit qu'elles portoient

dans le monde; il se contenta d'ordonner qu'il seroit noir, et qu'on y observeroit les règles de la plus sévère modestie. Bientôt leur régularité presque sans exemple, la douceur de leurs manières, leur simplicité tout évangélique, et l'union parfaite qui régnoit parmi elles, leur attirèrent un grand nombre de compagnes. La mère de Chantal que le saint prélat avoit établie supérieure, en reçut dix dans l'année de son noviciat. Peu de temps après, le nombre en augmenta, au point qu'il fallut changer de maison, la première ne suffisant plus pour les loger.

Les villes s'offroient de tous côtés à leur en bâtir, et demandoient à l'envi des religieuses qui ne pouvoient qu'attirer les bénédictions du ciel sur les lieux qu'elles habitoient. L'empressement fut tel, que le saint instituteur craignit de ruiner le corps de l'ordre en lui laissant prendre un accroissement trop rapide, et, comme il s'exprimoit, de tarir la source, en la partageant en tant de ruisseaux avant qu'elle eût eu le temps de se bien fournir. Il ne put cependant refuser le cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, prélat d'un rare mérite, et son ami sincère ¹. La mère Faure fut la première supérieure et la principale colonne de ce monastère important, où l'ordre acquit sa perfection, et prit la dernière forme qu'il a toujours conservée depuis. Jusque-là ce n'étoit pas un ordre de religion en rigueur, mais une simple congrégation : on faisoit des vœux, mais séculiers; on ne sortoit que pour exercer la charité, mais enfin l'on ne gardoit pas la clôture. Ainsi l'esprit de religion qui animoit la mère de Chantal et ses élèves, étoit presque la seule chose que les distinguât des femmes du monde. Le cardinal de Marquemont appréhenda qu'après la mort de ces règles vivantes, le relâchement et le désordre peut-être ne vinssent à s'introduire, si l'on ne prenoit soin d'y opposer la clôture pour barrière, et si l'on ne fixoit l'instabilité de l'esprit humain par des vœux solennels. Il en écrivit à l'évêque de Genève; il l'alla même trouver à Annecy pour en conférer ensemble, et le fit enfin consentir à ériger le nouvel établissement en titre de religion.

¹ Maupas, part. 2.

Le saint prélat choisit d'abord la règle de saint Augustin, comme la plus convenable à un ordre où il vouloit que les infirmités ne fussent point un titre d'exclusion ¹. Pour dresser ensuite les constitutions, il parcourut celles des ordres divers, et se régla particulièrement sur celles de la compagnie de Jésus, dont il admiroit (a dit l'un de ses proches) la sagesse, l'exactitude, et cette prévoyance admirable qui n'a rien omis de tout ce qui peut contribuer à maintenir la piété dans un ordre occupé du salut du prochain en tant de fonctions différentes. Le saint instituteur rappelle d'abord l'objet de son institution, qui est de procurer la sanctification de toutes les personnes du sexe qu'on ne reçoit point dans les autres ordres, veuves, infirmes, avancées en âge, en observant néanmoins que leurs incommodités ne soient point contagieuses, qu'elles ne les rendent pas absolument incapables de tout exercice régulier, et qu'on puisse recevoir avec elles assez de personnes jeunes et robustes pour les servir, afin que les unes aient le mérite de la charité, pendant que les autres auront celui de la patience. L'ordre étant ainsi composé, il crut devoir le dispenser du grand office, et il ne l'obligea qu'au petit office de la Vierge. Tant pour fournir au soulagement des infirmes, que pour écarter les distractions qui accompagnent l'indigence, et qui ne préjudicient que trop souvent à la vie intérieure, il veut que ses filles soient rentées; mais en même temps, que chacune en particulier n'ait rien du tout en propre, quant à l'usage même. C'est pourquoi il ordonne que tous les ans elles changeront de chambre, de lits, de livres, de croix, de chapelets, généralement de tout ce qui sert à leurs usages. Elles ne peuvent disposer de quoi que ce soit, pas même de leur temps, ou du travail de leurs mains. A peine sont-elles maîtresses de leurs pensées, qu'elles doivent découvrir à leur supérieure avec une ingénuité qui lui livre, pour ainsi dire, la clef de leur cœur. Simplicité, désappropriation, douceur et charité, assujétissement entier du cœur et de l'esprit, voilà ce qui caractérise essentiellement les vraies filles de saint François de Sales, celui de tous les hommes peut-être qui sut mieux l'art délicat de conduire les personnes

¹ Aug. de Sales, l. 9

n
d
d
en
or
av
fo
en
plu
cin
pri
ten
l'or
fille
C
ciad
leur
dont
filles
desse
chac
qu'es
peu d
de mé
Morte
tous l
donné
ne par
fois, e
en Jés
étendr
statut d

¹ Hist.

du sexe , et qui les élevoit à une vertu d'autant plus éminente, qu'il les conduisoit par les voies les moins dures en apparence.

Il sollicita si bien à Rome la confirmation de cet établissement, dont la constitution peu ordinaire souffroit de grandes difficultés; et il fut si fortement appuyé, tant par l'ambassadeur de France que par la duchesse de Mantoue, que Paul V, en 1618, érigea la congrégation en ordre religieux. Le nouvel ordre s'accrut tellement depuis, que la mère de Chantal eut avant sa mort la consolation de voir quatre-vingt-sept maisons fondées en France et en Savoie. Il a pénétré depuis en Italie, en Allemagne, en Pologne; et l'on y compte aujourd'hui (1789) plus de six mille six cents religieuses dans environ cent cinquante monastères, qui n'ont rien perdu de la ferveur primitive, et rien même de cette heureuse simplicité que goûtent peu les sages du siècle, mais que le saint fondateur de l'ordre, directeur le plus expérimenté dans la conduite des filles, en regardoit comme la vraie sauve-garde.

Ce fut vers le même temps que s'établit l'ordre des annonciades célestes, ainsi appelées de la couleur d'une partie de leur vêtement, et plus justement encore d'une vie angélique, dont toute la conversation est dans le ciel¹. Dignes émules des filles de saint François de Sales, dont nous les rapprochons à dessein, et marchant d'un pas égal à la même perfection, chacune par la voie qui lui est particulièrement assignée; ce qu'est à la Visitation la simplicité évangélique, la solitude, peu différente chez les annonciades de celle du tombeau, y est de même la vraie sauve-garde de la régularité et de la ferveur. Mortes plus que civilement, et déjà comme enterrées pour tous les gens du siècle, à la seule réserve de ceux qui leur ont donné le jour, ou qui l'ont reçu avec elles, à qui même elles ne parlent que six fois l'année, et ne sont visibles que trois fois, elles n'ont de commerce en terre qu'avec leurs sœurs en Jésus-Christ, sans pouvoir encore, sous ombre de zèle, étendre cette pieuse affinité en élevant des pensionnaires : statut d'une sagesse exquise, statut marqué visiblement au coin

¹ Hist. de l'Ord. della SS. Annunt. dal P. Salvatierra.

de cette sagesse incréée, qui, simple dans ses vues, et diversifiée à l'infini dans ses voies, a voulu préparer des moyens extérieurs de salut assortis à toutes les dispositions, et montrer par les effets celui qui peut tenir lieu de presque tous les autres à l'égard des personnes du sexe. La solitude ou la fuite du parloir, le rempart de la solitude a fait seul parmi les annonciades, astreintes à peu d'austérités extraordinaires, ce que les jeûnes et les veilles, le cilice et la haire, la longueur et la solennité des offices ont tout au plus produit dans beaucoup d'ordres anciens, et l'effet en a été plus durable. La retraite, et la régularité sa compagne, sont encore aussi exactes parmi ces vierges invisibles, qu'elles l'étoient dans la première ferveur de leur institution : mais aussi n'y connoît-on pas les gloses, les interprétations, les observations spécieuses sur l'esprit de la règle, trop souvent imaginées ailleurs pour en éluder la lettre.

Cette heureuse congrégation fut instituée dans les premières années du siècle dernier, par une sainte veuve de Gênes, nommée Marie-Victoire Fornari, sous la direction du père Bernardin Zanoni de la compagnie de Jésus¹. Elle fut approuvée par le pape Clément VIII en 1601, confirmée neuf ans après par Paul V, et dans la suite encore par Urbain VIII. On l'a reçue avec empressement en Italie, en France, et, dès l'an 1622, à Paris, en Allemagne, et jusqu'en Danemarck, où le maréchal de Rantzau eut la dévotion d'en aller faire lui-même un établissement. La profonde retraite et la modestie non moins sévère parmi ces ferventes religieuses, font qu'on sait peu de chose des merveilles de la grâce recélées dans leurs impénétrables asiles : mais il s'en exhale une odeur de sainteté qui seule porte l'édification dans l'âme de tous ceux qui en approchent.

L'esprit de zèle et de rétablissement faisoit chaque jour de nouveaux progrès parmi les deux sexes, et tout annonçoit que les temps étoient arrivés, où, suivant les divins oracles, l'Esprit saint, répandu sur toute chair, devoit indistinctement faire prophétiser les fils et les filles d'Israël². Tandis que

¹ Vita della vener. Vitt. Fornari, dal. P. Spinola. — ² Joël, 2, 28.

l'ordre de la Visitation reposoit encore, pour ainsi dire, dans son berceau d'Anney, à Paris une femme comparable à madame de Chantal, à madame de l'Estonnac, à madame Acarie, qui dans le même temps introduisit la réforme de sainte Thérèse en France, et en fut un des plus beaux ornements; une femme révérée à la ville, et honorée à la cour, Madeleine l'Huillier, dame de Sainte-Beuve, qui avoit déjà fondé la maison des ursulines du faubourg Saint-Jacques, entreprit de faire ériger en ordre religieux cette congrégation originairement italienne. C'est la bienheureuse Angèle, née dans l'état de Venise, qui rassembla la première à Bresse en 1537, et mit sous la protection de sainte Ursule, des filles et des femmes vertueuses, dont la charité s'occupoit à instruire les jeunes personnes de leur sexe, à visiter les malades, à porter le secours dans les hôpitaux et dans les prisons. Paul III approuva simplement leur institution, et Grégoire XIII y établit la clôture. Elles étoient déjà si multipliées et si édifiantes du temps de saint Charles Borromée, qu'il en recueillit quatre cents dans son diocèse, et les honora d'une protection toute particulière.

En 1587, elles furent introduites en Provence, d'où elles se répandirent en plusieurs autres de nos provinces, et enfin dans la capitale : mais l'expérience ayant appris que le plus sûr moyen de perpétuer une institution, et surtout d'y maintenir la règle et la discipline, étoit de l'ériger en ordre religieux, M. de Gondi, évêque de Paris, à la prière de madame de Sainte-Beuve, interposa son crédit avec succès en leur faveur. Le roi leur permit de s'établir dans tout le royaume, et Paul V en conséquence accorda la bulle d'érection (1611). Le caractère de cet institut, assez semblable à celui de la congrégation de Notre-Dame, et, comme la Visitation, accommodé avec un sage tempérament aux fortes et aux foibles, n'a pas contribué médiocrement à le multiplier, et quel avantage pour le public! quelle gloire même pour l'Eglise!

Phénomène qu'on n'avoit point encore vu! l'esprit de l'apostolat descendit sur le **sexe** fragile, et donna des ailes aux filles de sainte Ursule, pour franchir l'Océan, et porter aux sauvages du Canada tous les secours d'une charité sans bornes.

et d'un zèle à toute épreuve. Cette terre, altérée du sang de ses cultivateurs, n'étoit pas à beaucoup près défrichée; on en avoit tout au plus arraché les premières épines, quand madame de la Peltrie, saisie d'un saint transport au récit des travaux qu'y soutenoient ses premiers apôtres, partit avec trois ursulines, pour aller établir à Quebec une pépinière d'évangélistes de son sexe. C'est ce qu'on a vu renouvelé de nos jours, sans presque y faire attention, tant les admirateurs du siècle sont indifférents pour les merveilles de la religion. De notre capitale, et de ce monastère où fleurissent toujours la foi et la ferveur de la mère de Sainte-Beuve, une colonie comparable à celle de sainte Ursule elle-même, s'est transportée dans la capitale de la schismatique Angleterre, où elle ne craint pas de déployer la sainte majesté du culte catholique, appareil même des observances régulières, et malgré tout l'emportement du fanatisme, captive l'estime publique, et affoiblit au moins dans les jeunes âmes dont on lui confie l'instruction, les préjugés que l'erreur y éternisoit sans obstacle.

Les premiers apôtres du Canada avoient commencé leurs travaux (1610) une année seulement avant qu'on donnât la dernière forme à l'institut de leurs futures coopératrices. Ce climat dur, et qui n'engendre pas l'or, avoit été jusque-là un objet de dédain pour les Européens. Quoiqu'ils y eussent été bien des fois à la découverte, ils n'y avoient encore aucune habitation stable. Enfin sur le rapport d'un gentilhomme de Saintonge, nommé Samuel de Champlain, qui parcourut le grand fleuve Saint-Laurent, et remarqua l'assiette où se trouve aujourd'hui Quebec, Henri IV encouragea les colons, et les assura d'une protection solide: en quoi ce prince fut pour le moins aussi attentif aux intérêts de la religion qu'à ceux du commerce; aussi demanda-t-il sur-le-champ des missionnaires pour ce pays. Le père Coton, à qui il s'adressa, choisit dans sa compagnie deux ouvriers habiles pour donner la première culture à un champ si hérissé d'épines. Ils se disposèrent aussitôt à partir, et tout ce qu'il y avoit de personnes distinguées à la cour, autant par leur vertu que par leur crédit et leur rang, s'empressèrent à l'envi de partager avec l'état les frais de cette expédition apostolique. La reine leur donna de

l'argent, la marquise de Verneuil se chargea de faire leur chapelle, madame de Sourdis les fournit de linge, et la marquise de Guercheville, qui prenoit sur elle en quelque sorte la charge de toutes les autres, suppléa avec tous les soins d'une mère à ce qu'elle imagina manquer. Le roi étant mort dans ces entrefaites, des huguenots qui étoient en société de commerce avec le conducteur des missionnaires, protestèrent qu'ils ne souffriroient point que des jésuites s'embarquassent avec eux ; et la reine, ayant tout à ménager dans les commencements d'une régence, n'osa les contraindre. Il fallut que madame de Guercheville, dont le zèle et la libéralité paroient à tous les contre-temps, rompît l'association, en dédommageant les associés calvinistes.

Les deux missionnaires partirent aussitôt après, débarquèrent sur les bords du fleuve Saint-Laurent, et trouvèrent bientôt ce qu'ils étoient venus chercher, c'est-à-dire, des travaux et des périls sans nombre, des hommes qui n'en avoient que la figure, des sauvages errants avec les bêtes féroces dans des forêts couvertes de neiges éternelles, et si féroces eux-mêmes, qu'ils tardèrent peu à faire nommer cette mission le champ du martyr. On ne laissa pas de faire quelques catéchumènes, et de baptiser un assez grand nombre d'enfants. La moisson devenant plus abondante, on y envoya deux nouveaux jésuites ; et cette chrétienté naissante commençoit à prendre sa forme, quand les Anglais, qui venoient d'envahir la Virginie, tombèrent à l'improviste sur les Français qu'ils ne vouloient point avoir si près d'eux, et les forcèrent tous à se rembarquer pour l'Europe. Quelques années après, le duc de Ventadour, pressé par un secret mouvement qu'il crut venir du ciel, entreprit de réparer une perte si préjudiciable à la foi. Il demanda de nouveaux missionnaires au père Coton, qui lui en donna trois, entre autres, le père de Brébeuf. Alors fut proprement fondée l'église du Canada, et d'autant plus solidement établie, que cet homme comparable aux apôtres et aux premiers martyrs, après bien des années de travaux à peine croyables, et des succès proportionnés, eut enfin le bonheur, si long-temps recherché, de la cimenter de son sang. Il ne manquoit, pour perpétuer son ouvrage, qu'un collège, ou, pour mieux dire, un sémi-

nairo d'apôtres : le marquis de Gamaches fonda cet établissement à Québec, que les Français venoient de bâtir pour en faire la capitale de la nouvelle France, donna un de ses fils à la société pour augmenter le nombre de ces hommes apostoliques.

L'esprit du concile de Trente se communiquant de toute part, et s'étendant à tous les objets, la célébration des conciles provinciaux reprit dans toutes les églises depuis le centre de l'Europe jusqu'aux extrémités du Levant. Nous en trouvons trois dans la seule année 1612, dont l'un célébré par delà l'Euphrate, en Mésopotamie, et les deux autres dans nos métropoles d'Aix et de Sens. Malgré le schisme général de l'Orient, et les grandes hérésies de Nestorius et d'Eutychès à jamais enracinées dans ce champ d'anathème, il s'y trouvoit néanmoins des évêques qui persévéroient dans la communion de l'église romaine, ou qui, par leur défection et leur réunion alternatives, empêchoient au moins que l'erreur n'y prescrivit sans retour. Tels furent le but et le succès du concile que tint Elie, patriarche de Babylone, et qui reçut avec respect la profession de foi de Paul V¹. Ce pontife, par un bref du mois de novembre de la même année, donna aussi la bénédiction apostolique à Pierre, patriarche des maronites d'Antioche, et dans la personne de ce métropolitain, aux évêques, au clergé et aux peuples de son obédience, soumis comme lui au siège de Rome.

Au concile de Sens, appelé aussi concile de Paris du lieu de l'assemblée où tous les évêques de la province se trouvèrent avec le métropolitain, on condamna d'une voix unanime le traité de la puissance ecclésiastique et politique qu'avoit mis au jour le docteur Edmond Richer, syndic de la faculté de théologie de Paris. On prononça qu'il contenoit plusieurs propositions et allégations fausses, erronées, scandaleuses, et comme elles sonnent, schismatiques et hérétiques, sans toucher néanmoins, ajoutoit le concile, ni aux droits de la couronne, ni aux libertés de l'église gallicane. L'évêque de Paris publia de plus un mandement, par lequel il ordonnoit que

¹ Lenglet, Tabl. ehron. de l'Hist. univ. an 1612.

cette sentence seroit lue aux prônes de toutes les paroisses. Paul Hurault de l'Hôpital, archevêque d'Aix, avec ses suffragants, condamna de même ce traité en concile, et Rome ensuite crut aussi devoir le proscrire.

Il l'auroit encore été par la Sorbonne, si elle n'avoit eu les mains liées par le parlement, ou plutôt par le premier président Nicolas de Verdun, qui avoit engagé Richer à écrire : mais on ne put lui épargner l'humiliation d'être privé du syndicat. Richer fut déposé dans une assemblée de docteurs autorisés par le roi à élire un nouveau syndic. A cette occasion, il fut réglé que le syndicat, qui étoit auparavant à vie, ne seroit à l'avenir que de deux ans ; de plus, qu'il y auroit quatre docteurs préposés pour rédiger les conclusions de la faculté, que le syndic seul avoit dressées jusqu'alors. Quant à la censure, les évêques voyant la gêne de la faculté, et n'imaginant pas qu'en leur qualité de dépositaires de la doctrine, aucune puissance pût leur fermer la bouche, et les empêcher de défendre la foi quand elle se trouvoit en péril, ils conférèrent entre eux, et convinrent de prononcer en la manière qu'on le fit aux conciles de Sens et d'Aix, qui par conséquent doivent passer en ceci pour les représentants de toute l'église de France.

L'écrit du syndic trouva néanmoins des apologistes très-ardents : jamais ouvrage si peu considérable (il n'avoit pas trente pages) ne fit tant de bruit, et n'en fit si long-temps. Dupin lui a prodigué des louanges sans aucune retenue. Le dur abbé de Saint-Cyran traite à peu près d'insensés ceux qui en réprovoient la doctrine. Bien d'autres après lui, et jusqu'à nos jours, l'ont défendu avec toute la chaleur de ces gens de parti qui bravent la puissance pontificale, qui abhorrent l'autorité monarchique, qui ne peuvent souffrir aucun maître. Que l'ouvrage de Richer renverse l'ordre de la puissance ecclésiastique, et touche à l'essence même de la primauté apostolique, c'est ce qu'ont fait connoître deux conciles, et mieux encore l'indignation générale de l'église gallicane, dont il fignoit toutefois de vouloir uniquement soutenir les maximes ; c'est ce que prouvent ses partisans eux-mêmes, par leur zèle intéressé pour un système qui met à couvert leurs autres erreurs.

Que du même coup il sape par les fondements l'autorité monarchique, la première inspection de ce système mettra cet attentat en évidence. Selon Richer, chaque communauté a un droit inaliénable de se gouverner par elle-même ; c'est à elle, et non à aucun particulier, qu'appartient la puissance et la juridiction. Par le droit divin et naturel, dit-il clairement, quoique dans un style et un latin fort mauvais, il appartient plutôt, plus immédiatement, plus essentiellement, à toute communauté parfaite et à la société civile, de se gouverner elle-même, qu'à aucun homme particulier de régir la communauté et la société : droit qu'il établit, comme on le voit sur la loi divine et naturelle, et dès lors droit imprescriptible². Cette conséquence effraie si peu l'auteur du principe, qu'il la tire lui-même, et dit en termes exprès, que ni le cours des temps, ni les privilèges des lieux, ni la dignité des personnes, ne sauroient prescrire en cette matière. Que s'ensuit-il de là, ou plutôt que ne s'ensuit-il point ? Le plus forcené cromwelliste est le plus digne d'éloges pour les partisans de cette doctrine, s'ils sont conséquents. Aussi le docteur Richer, à ce qu'on écrivoit le cardinal du Perron plusieurs années auparavant³ ; Richer qui, selon cette anecdote, péchoit par le fond de la doctrine, et non pas seulement par des expressions peu mesurées, soutint publiquement en Sorbonne, que les états du royaume étoient indubitablement au-dessus du roi ; que Henri III, violateur de la foi donnée à la face des états, avoit été tué justement, et que ceux qui lui ressembloient devoient être poursuivis, et par les armes publiques, et par les embûches même des particuliers ; enfin, que Jacques Clément, animé du seul amour des lois, de la patrie et de la liberté publique, en avoit été le glorieux vengeur. Le cardinal qui écrivit ces particularités à Casaubon, lui ajouta qu'il avoit l'original des thèses où Richer les avoit consignées mot pour mot.

Il faut croire que ce docteur, entraîné avec tant d'autres par la frénésie du temps, revint ensuite de ces écarts : mais son

¹ De Pot. Eccl. c. 1. — ² Ibid. c. 3. — ³ Ambass. légoc. du card. Du Perron, p. 694.

traité des deux puissances contenoit encore assez de maximes pernicieuses, pour faire dire au pieux et savant évêque de Pamiers, dans ses annales, qu'il donnoit tout lieu de craindre un schisme ¹. Le cardinal de Richelieu, dont le tact sûr ne se méprenoit pas sur ce qui pouvoit intéresser la tranquillité publique, n'oublia rien, quand il fut en place, pour faire rentrer Richer dans les bons principes. Le docteur se soumit enfin, ou du moins déclara par écrit qu'il soumettoit son livre au jugement de l'église catholique et romaine, et au saint Siège apostolique, reconnoissant en termes exprès cette église pour mère et maîtresse de toutes les autres, et, ce qui est bien fort, pour juge infallible de la vérité. Ses partisans prétendent qu'en même temps il protesta, par un testament, qu'il demeureroit inviolablement attaché aux sentiments qu'exprimoit son traité. Ils prouvent au moins par cette allégation qu'ils ont plus d'égard aux intérêts de leur parti qu'à l'honneur de leur maître.

La Sorbonne eut toute liberté de censurer le livre extravagant que Duplessis-Mornai mit vers le même temps au jour, sous le titre du Mystère d'iniquité. Par-là il entendoit la papauté, et il s'attachoit principalement à prouver que Paul V étoit l'antechrist. Cet homme de naissance distinguée, bon officier, bon politique, d'une prudence admirable dans le conseil, naturellement modéré, n'étoit plus qu'un huguenot de bas ordre, dès qu'il s'agissoit des intérêts de sa secte. Déjà il avoit oublié l'humiliation qu'il avoit essayée à la conférence de Fontainebleau, où son érudition assez mince, mais qu'on lui disoit prodigieuse, avoit osé se mesurer avec le premier des docteurs catholiques. Comme il écrivoit passablement, il se laissa persuader encore que sa plume étoit sublime, et voulut ajouter à l'éclat de ses autres titres la gloire d'être auteur. Il excita la pitié dès la première page, que nous ne passerons pas; la seconde excédoit d'ennui le lecteur le moins impatient. Au frontispice où l'auteur avoit épuisé toutes les richesses de son imagination, on voyoit la tour de Babel, emblème du vatican; elle portoit sur une espèce de pilotis où l'on mettoit

¹ Tom. III, ad an. 1602.

le feu, et à côté paroissoit un jésuite, bien vieux sans doute et bien ridé, qui par son air de désespoir annonçoit la chute prochaine de l'édifice. Du reste les qualifications que les censures donnent au livre en font connoître suffisamment le contenu. Il est condamné comme hérétique très-furieux, très-séditieux, contraire aux lois divines, naturelles et canoniques, aux écrits des saints Pères, aux observances de l'Eglise catholique, aux cérémonies reçues et usitées de toute antiquité, enfin comme rempli de mensonges et de calomnies de la dernière impudence. Ainsi fut traité cet homme de premier rang, sans que personne le plaignît : on ne put que blâmer l'imprudence qui l'avoit porté à faire un personnage si étranger à sa condition.

L'an 1613, le pape Paul V approuva la congrégation de l'Oratoire de France, qui l'année précédente avoit obtenu des lettres patentes du roi Louis XIII, pour son établissement légal dans le royaume. Saint Philippe de Néri, comme on l'a vu, avoit déjà fondé en Italie un institut de même nom, destiné à fournir au clergé séculier des modèles de la perfection sacerdotale. Les fruits répondant aux vues du saint instituteur, ils excitèrent une pieuse émulation parmi les Français qui avoient le zèle de la maison de Dieu. La mère Marie de l'Incarnation, ci-devant madame Acarie, avoit d'abord projeté cet établissement avec son directeur, et bientôt après elle avoit eu connoissance de l'homme extraordinaire que le ciel avoit choisi pour l'exécution de cette entreprise.

Il y avoit alors à Paris, entre autres pieux ecclésiastiques, un prêtre d'éminente vertu, fils de Claude de Bérulle, conseiller au parlement, et de Louise Séguier, tante du chancelier de ce nom. A sa haute piété, il joignoit beaucoup de capacité et d'érudition, surtout en matière ecclésiastique, la plus assortie à son goût, de l'habileté pour les affaires, un esprit de conciliation, le talent même de la négociation, qu'il a signalé en plusieurs rencontres délicates. Le confesseur du roi, qui l'étoit en même temps de madame Acarie, dit un jour à sa pénitente, qu'il avoit conseillé au monarque de faire M. de Bérulle précepteur du dauphin. Elle connoissoit parfaitement cet excellent prêtre, qui l'avoit beaucoup aidée à établir les carmélites en France, dont il avoit été fait supérieur, comme un des ec-

clésiastiques les plus propres à conduire les filles de sainte Thérèse dans les voies sublimes où elles doivent marcher. Il devint ensuite leur visiteur général, non sans des oppositions très-vives de la part des carmes leurs frères, qui ne voyoient qu'avec chagrin la direction de leurs sœurs de France sortir, pour ainsi dire, de la famille. Quant au vœu du confesseur du roi sur M. de Bérulle, madame Acarie lui dit en termes formels : « Dieu destine ce saint prêtre à toute autre chose ; c'est lui qui fondera une société de pieux et savants ecclésiastiques, où le clergé séculier doit trouver des modèles de la vie sacerdotale, et le peuple chrétien de dignes pasteurs. »

Les pères de l'Oratoire ne furent pas plus tôt établis, qu'ils remplirent ces deux fins d'une manière brillante. La prédication, les instructions de toute espèce, la direction des consciences, le gouvernement des séminaires et des collèges, ils embrassèrent avec des succès éclatants tout ce qui avoit rapport au service de l'Eglise et à l'édification du prochain. Ils montroient en même temps une tendre et solide piété, honorant d'un culte particulier, à l'exemple de leur pieux instituteur, les mystères du fils de Dieu incarné, sa naissance, ses travaux, tous les états de la vie publique et cachée. Quant aux sciences, ils prirent leur essor d'une manière qui fit l'étonnement de tout le monde. On n'avoit point encore vu de société bornée à une nation, à la France et à quelques maisons dans les Pays-Bas, où toutes les productions du génie fussent écloses d'une manière si prompte et si achevée. Théologie, connoissance de l'Ecriture et des Pères, philosophie claire et utile, éloquence de la chaire, littérature agréable, science et style de l'histoire, exacte et fine critique, connoissance des langues savantes ; en un mot, il n'est rien dans le vaste champ des lettres divines et humaines, sur quoi les écrivains de cette congrégation laborieuse n'aient laissé des ouvrages qui servent encore de modèles. Ses talents furent aiguillonnés par une société plus nombreuse, à qui elle devoit le premier aplanissement de la carrière qu'elles couroient toutes les deux ; et plutôt à Dieu que l'émulation n'eût pas dégénéré en rivalité, ou du moins qu'elle ne se fût point étendue à des objets où la façon nouvelle de penser n'est jamais sans péril

Les pères de l'Oratoire, unis entre eux en France, comme en Italie, par les liens seuls de la charité, sont parfaitement libres durant tout le cours de leur vie. Non-seulement ils ne font aucuns vœux ni simples, ni solennels, mais on ne peut jamais leur imposer l'obligation d'en faire. C'est ce qui a été statué de la manière la plus absolue dans une assemblée des députés de toutes leurs maisons, tenue sous le père de Condren, successeur immédiat de M. de Bérulle dans la charge de supérieur général. En un mot, cette congrégation, suivant les vues de son pieux fondateur, n'a point voulu d'autre esprit, comme s'en exprime Bossuet, que l'esprit même de l'Eglise, d'autres règles que les saints canons, d'autres vœux que ceux du baptême et du sacerdoce, d'autres liens que ceux de la charité. Quoique les oratoriens aient des supérieurs, ils n'en dépendent qu'autant qu'ils veulent, et simplement pour la police : d'où l'on a fort bien dit, que l'Oratoire est un corps où tous obéissent, et aucun n'est maître. Si ce régime affoiblit d'un côté la congrégation, il la soutient de l'autre, en la fournissant de sujets qui, sans vouloir s'astreindre à une dépendance toujours effrayante, embrassent volontiers un état paisible où la vertu est à l'abri des dangers du siècle. Cette congrégation servit beaucoup à réparer en France les brèches que le calvinisme y avoit faites à la piété chrétienne, et à ranimer cet esprit principal du sacerdoce qui fait l'exemple et la règle des peuples.

D'un bout du monde à l'autre, la religion recueilloit les fruits de l'heureuse révolution qu'elle venoit d'opérer dans les mœurs de ses ministres. Arrachés non-seulement à la fange du vice, mais aux douceurs innocentes de la vie sociale, et même religieuse, ils se transportoient par troupes chez les nations infidèles pour les gagner à Jésus-Christ, et de préférence dans les terres ingrates où il n'y avoit que des croix à recueillir. De nouveaux détachement de la compagnie de Jésus abordant coup sur coup au Japon, et ces courageux missionnaires s'y trouvant enfin au nombre d'environ cent trente, ce ne fut qu'un motif d'encouragement pour les ordres de saint Augustin, de saint Dominique, de saint François, et pour plusieurs prêtres séculiers. Paul V avoit révoqué les défenses de

ses prédécesseurs, qui avoient craint, non pas sans raison, que la dissension ne vint à se glisser parmi des ouvriers de différents états occupés de la même œuvre, et la renommée de la florissante église du Japon y avoit aussitôt attiré tout ce que les autres missions, au moins dans les Indes orientales, avoient de plus célèbres missionnaires. Cependant tout s'y disposoit à une persécution générale, et déjà elle avoit commencé dans quelques provinces (1613).

Deux gentilshommes de Fingo, qui, au défaut des missionnaires bannis de ce royaume, en maintenoient tous les chrétiens dans la foi et la piété, avoient été arrêtés des premiers. Après avoir languï pendant quatre ans dans une prison si dure, qu'un troisième confesseur y avoit péri de misère, ils en furent tirés la corde au cou, et conduits hors de la ville. Chacun d'eux avoit un fils, dont l'un, nommé Thomas, étoit d'environ douze ans, et l'autre, appelé Pierre, n'en avoit que six. Deux soldats furent détachés pour aller chercher ces deux enfants dans la maison paternelle, où leurs proches les laissoient sans précaution, comme sans crainte. Les entretiens les plus ordinaires dans ces familles uniquement attachées à leur religion, rouloient sur le bonheur d'être chrétien, et, depuis le commencement des persécutions, sur le bonheur de mourir martyr. Ces discours, répétés sans cesse aux oreilles de Thomas à peine sorti du sein de sa mère, avoient fait une telle impression sur ses tendres organes, que lorsqu'il pleuroit, il ne falloit, pour l'apaiser, que le menacer qu'il ne seroit point martyr. Au premier bruit de sa condamnation, sans attendre qu'on le vint saisir, il se fit mettre ses plus beaux habits, et courut au-devant de ceux qui le cherchoient. Il les suivit gaiement, trouva les deux premiers confesseurs à la porte de la ville, embrassa son père avec un transport inexprimable, et, comme on eut attendu quelque temps l'autre enfant sans qu'on le vît paroître, on découvrit celui-ci, avec les deux confesseurs, à l'endroit même où ils s'étoient rencontrés.

Pierre étoit chez son aïeul, où il s'étoit endormi. On l'éveilla; on lui dit qu'on venoit le chercher pour mourir avec

¹ Hist. du Jap. I. 19.

son père, à qui on alloit couper la tête. Oh ! qu'on me fait de plaisir, dit l'enfant d'un air qui seul annonçoit la vivacité de ses désirs ! Il attend avec impatience qu'on l'ait revêtu de ses plus beaux habits, prend le soldat par la main, et marche avec empressement au lieu où il doit être immolé. Le peuple suivait en foule, et la plupart ne pouvoient retenir leurs larmes. Il arrive : le premier objet qui se présente à ses yeux, est le corps de son père qui déjà nageoit dans son sang. Il s'approche sans s'étonner, se met à genoux auprès du corps, abaisse lui-même le collet de sa robe, joint ses mains innocentes, et attend tranquillement le coup de la mort. A ce spectacle, il s'éleva dans toute l'assemblée un bruit confus de gémissements et de sanglots. Le bourreau saisi jeta son sabre par terre, et se retira en versant des larmes. Deux autres qui s'approchèrent successivement pour prendre sa place, furent également attendris. Il fallut avoir recours à un esclave, qui d'une main tremblante et mal-habile déchargea quantité de coups sur la tête et sur les épaules de cette tendre victime, sans qu'elle jetât un seul cri, et le hâcha en pièces, au lieu de lui trancher la tête.

On avoit sauvé la fille de l'un de ces martyrs ; mais elle donna occasion à un trait d'héroïsme, peut-être encore plus relevé que le martyr même. On la fit secrètement passer dans le royaume d'Arima, où elle se trouva sans bien, sans appui, sans connoissance. Elle ne fut pas long-temps dans ce triste abandon : un homme de qualité qui se dispoit à marier son fils, et qui par son rang et sa fortune avoit à choisir entre les meilleurs partis du royaume, leur préféra cette orpheline abandonnée, cette proscrire étrangère, et cela précisément parce qu'elle étoit fille d'un martyr.

A Osaca, sous les yeux de la cour impériale, et dans l'attente d'une persécution universelle, deux enfants au-dessous de douze ans entrèrent dans l'église des chrétiens, et demandèrent le baptême à un missionnaire, avec les plus vives instances. Le père leur demanda s'ils étoient instruits de nos mystères : ils répondirent qu'ils croyoient l'être suffisamment. Il les interrogea, et trouva qu'ils disoient vrai. Comme il ne se rendoit point encore à leurs désirs, ils se jetèrent à genoux, et

protestèrent, les larmes aux yeux, qu'ils ne sortiroient point sans être baptisés. Le père attendri, et convaincu que l'Esprit saint agissoit d'une façon particulière dans ces âmes innocentes, leur administra enfin le baptême. Quelques jours après, le plus jeune de ces deux néophytes se procura une image de devotion, afin de faire ses prières devant elle, et l'exposa dans la chambre où il couchoit.

Son père, qui étoit un idolâtre forcené, ne l'eut pas plus tôt aperçue, qu'il lui demanda, fort surpris et déjà bouillant de colère, s'il étoit chrétien. L'enfant confessa, sans hésiter, qu'il l'étoit. Quoi, malheureux, reprit le père, tu abandonnes ainsi nos dieux ! Si tout à l'heure tu ne les adores, je vais te fendre la tête. Mon père, répartit l'enfant avec une assurance tranquille, vous ferez de moi tout ce qu'il vous plaira ; mais je suis chrétien, et je le serai jusqu'au dernier soupir. Le père, ne se possédant plus, prend ce saint enfant, lui arrache ses habits par lambeaux, l'ayant suspendu tout nu par les bras, il le met tout en sang à coups de fouet, en lui disant de temps en temps : Veux-tu encore adorer le Dieu des chrétiens ? Le petit confesseur ne répondoit autre chose que ces paroles : Je suis chrétien, je veux vivre et mourir chrétien. Enfin ce corps délicat n'étant plus qu'une plaie, le père eut lui-même horreur de sa brutalité ; il cessa de frapper, et détacha son fils : mais il ne lui laissa prendre qu'une chemise pour tout habillement par un froid excessif, et le tint exposé en cet état aux insultes de tous ses proches, et des domestiques même. Le petit martyr n'opposoit qu'une douceur angélique à tant d'indignités. Pour y mettre fin, il fallut en instruire le gouverneur de la ville, qui, extrêmement attendri, tout païen qu'il étoit, fit venir le père de l'enfant, et après lui avoir reproché sa barbarie avec tous les signes de l'indignation, lui déclara que dès ce moment son fils étoit sous la protection de l'empereur.

Ce n'étoit là que les préludes de cette fatale persécution qui devoit durer presque sans relâche jusqu'à ce que le christianisme, avec tous les chrétiens, fût exterminé du Japon. C'est encore à la malheureuse réforme de Luther ou de Calvin que la religion doit une plaie qui saigne depuis si long-temps, et qui signera peut-être à jamais : tant l'esprit de l'apostolat,

propre à la seule église romaine, et les plus grands intérêts de l'Évangile sont indifférents à ces faux évangéliques. Les Hollandais, jaloux du riche commerce que les sujets de la couronne d'Espagne faisoient au Japon, cherchoient depuis longtemps l'occasion de les supplanter, quand un vaisseau de cette république, commandé par un Anglais, aperçut des navigateurs espagnols qui sondoient la côte orientale du Japon. Ils n'avoient d'autre intention que de reconnoître les bons mouillages, et d'éviter à l'avenir les écueils où s'étoient brisés grand nombre de leurs navires : mais la malignité de leurs rivaux fit entendre aux Japonais, jusque-là sans ombrage au sujet de cette manœuvre, qu'en Europe on la regardoit comme un acte d'hostilité, et que les Espagnols pourroient bien avoir quelque dessein sur le Japon ; que c'étoit une nation ambitieuse qui vouloit tout envahir ; que ses prêtres lâchés de toute part, sous prétexte d'étendre leur religion, ne lui servoient qu'à déboucher les peuples à leurs souverains naturels, et que par cette raison, les rois d'Angleterre, de Danemarck, de Suède, la république de Hollande et la plupart des princes d'Allemagne, avoient chassé de leurs états ces dangereux émissaires.

Ce discours réveilla toutes les anciennes appréhensions qui s'étoient presque effacées. Il fit d'autant plus d'impression sur l'esprit du Cubosama, c'est-à-dire, du prince régent et tuteur du jeune empereur, qu'il avoit déjà formé le dessein de ravir le trône à son pupille, et qu'il craignoit un soulèvement général des chrétiens en faveur de ce maître légitime retenu dans l'obscurité et dans une espèce d'esclavage, quoique parvenu depuis un assez long temps à l'âge de majorité. Le tuteur prit secrètement ses mesures ; il épia les occasions favorables ; et les revers du roi d'Arima survenus dans ces entrefaites, ayant laissé les fidèles presque sans chef, il éclata contre eux, et fit publier, en 1613, un édit qui proscrivoit pour toujours le christianisme dans toute l'étendue de l'empire. Il fit néanmoins répandre assez peu de sang, et même il se contenta d'abord d'exiler quelques-uns des principaux seigneurs de la cour : mais dans la foule des rois qui relevoient de l'empire au nombre de soixante-douze, il ne trouva que trop de vils flatteurs qui l'empressèrent à lui faire la cour aux dépens du sang chrétien.

tra
ci
ten
sa v
épo
dan
chr
sans
tran
nieu
des
d'Ar
sang
bûch
idolâ
chris
est ca
la rig
Da
voit p
naces
veau
sévit e
sidéra
attaqu
sa ver
reine d
fut con
qu'on
nemen
sous un
toit cep
éprouv
On e
par son
chef, se
êtes chr

La scène, comme il convenoit dans cette barbare et sacrilège tragédie, fut ouverte par un prince adultère, apostat et parricide. Suchendono, fils aîné du roi chrétien d'Arima, et longtemps chrétien lui-même, s'étoit ensuite oublié jusqu'à répudier sa vertueuse épouse, la reine Julie dont il avoit des enfants, pour épouser une furie qui porta la discorde, avec tous ses forfaits, dans cette cour religieuse. Elle commença par éteindre la foi chrétienne dans le cœur de son époux; après quoi elle le porta sans peine au désir parricide d'occuper le trône paternel, à tramer en effet contre le meilleur des pères, à l'accuser calomnieusement auprès de l'empereur, qui l'exila d'abord, et, sur des calomnies réitérées, lui fit trancher la tête. Le nouveau roi d'Arima ne fut pas plus tôt sur le trône, encore dégoûtant du sang de son père, qu'on vit par tous ses états des gibets et des bûchers dressés contre les chrétiens. Le prince renégat étoit idolâtre d'ailleurs de sa nouvelle épouse, qui avoit pour le christianisme toute la haine dont une femme de ce caractère est capable : sur quoi l'on peut imaginer à quel excès il porta la rigueur de la persécution.

Dans un royaume où la piété des deux rois précédents n'avoit pas laissé un idolâtre connu, il fut enjoint, sous les menaces les plus terribles, de prêter serment de fidélité au nouveau roi, en invoquant les dieux tutélaires de l'empire. On sévit ensuite contre quelques-uns des chrétiens les plus considérables, afin d'intimider la multitude. La reine répudiée fut attaquée des premières. Sa jeunesse et sa beauté, son esprit et sa vertu, tout reprochoit au roi son infidélité, et causoit à la reine adultère autant d'alarmes que de jalouses fureurs. Elle fut condamnée, en qualité de chrétienne, au bannissement tel qu'on a vu qu'il étoit au Japon, c'est-à-dire, à un abandonnement plus triste que la mort. Elle passa le reste de ses jours sous une hutte de paille, où elle manquoit de tout, et goûtoit cependant une satisfaction qu'elle protesta n'avoir point éprouvée dans sa plus florissante fortune.

On entreprit ensuite une famille entière illustre également par son rang et par sa religion. Thomas Onda, qui en étoit le chef, se trouvant à la cour : « Je sais, lui dit le roi, que vous êtes chrétien; mais je prétends que vous et tous les vôtres chan-

giez incessamment de religion. » « Seigneur, répliqua-t-il, un bon soldat ne quitte point l'étendard de son capitaine, et fallût-il endurer la mort, je n'abandonnerai point celui de Jésus-Christ. Ce seroit inutilement que vous me feriez de nouvelles instances. » Après ce peu de mots, il se retira, et ne pensa qu'à se disposer au martyre par la prière et par l'exercice des vertus les plus parfaites. Cependant un de ses amis vint lui conseiller de dispaître pour un temps, ou du moins de mettre ses enfants en lieu de sûreté. Je m'en garderai bien, répartit le généreux confesseur. Nous ne serons mieux nulle part, moi et mes enfants, que sous le fer qui procure la couronne de l'immortalité. Voilà toute la fortune que j'ambitionne désormais pour moi et pour ma famille. Le lendemain, le gouverneur l'envoya prier de venir pour quelque affaire qu'il avoit à traiter avec lui. Onda comprit à merveille ce qu'on lui vouloit. Il va trouver sa mère, qui avoit reçu le nom de Marthe au baptême, et qu'on peut ranger parmi les Perpétue et les Félicité dans les fastes des héroïnes chrétiennes. Il se jette à ses genoux, il lui demande sa bénédiction ; il appelle ensuite deux enfants qu'il avoit, les bénit à son tour, les embrasse avec tendresse ; et après avoir prédit à son frère, nommé Matthias, qu'on ne tarderoit point à le mander aussi, il se transporta gaiement chez le gouverneur. Celui-ci, pour soutenir sa feinte, lui parla d'abord de quelques affaires ; puis il le retint à dîner. Tandis qu'on dressoit le couvert, il se fit apporter un sabre, le tira du fourreau, et, le présentant à Onda, lui demanda ce qu'il en pensoit. Onda le prend, le baise avec respect, et en le rendant au gouverneur : Voilà, dit-il, une excellente arme pour trancher la tête à un convive qui sait fort bien que c'est tout ce que vous lui préparez. Le gouverneur, sans rien répliquer, lève le bras, et décharge un si grand coup sur le martyr, qu'il l'étend mort sur la place.

Matthias ne fut pas long-temps sans vérifier la prophétie de son saint frère, et son sort, dans toutes ses circonstances, fut le même que celui de ce premier martyr. On vint ensuite annoncer à Marthe leur mère, qu'elle étoit condamnée pour le même sujet avec les enfants de Thomas. Son premier mouvement fut un transport de joie, qui témoigna de la manière la

e
n
P
m
v
p
D
G
vu
et
qu
de
en
s'oc
A
leur
ple
de l
cime
joigr
Jésus
mort
plu
matu
traorc
tout a
qu'en
d'imm
la mèr
sa tête
ans, p
1

plus persuasive qu'elle étoit au comble de ses vœux. Après avoir rendu ses actions de grâces au Seigneur, elle fit venir ses deux petits-fils, dont l'un étoit dans sa douzième année, et l'autre dans la dixième. Mourrons-nous aussi, demandèrent-ils avec empressement? Oui, mes chers enfants, répondit leur vertueuse aïeule. O quelle joie, s'écrièrent-ils, de mourir martyrs! On ne vit de tristesse que dans Juste leur mère, qui n'étoit pas comprise dans la proscription, et qui pleuroit inconsolablement de ce que la sentence, qu'il fallut lui montrer, ne faisoit pas mention d'elle. Elle put à peine retenir un moment ses larmes pour exhorter ses enfants, qui, revêtus de robes blanches, vinrent lui demander sa bénédiction. « Allez, leur dit-elle, précieux dépôts que le ciel m'avoit confiés, allez immoler à Dieu les membres qu'il vous a formés lui-même dans mon sein. Gardez-vous bien de laisser paroître la moindre frayeur à la vue d'un supplice qui n'est qu'un passage au bonheur suprême et sans fin. Allez rejoindre votre père dans la cour céleste; et, quand vous y serez, n'oubliez pas une mère qui ne cessera point de pleurer qu'elle ne soit réunie avec vous. » Elle les embrassa en proférant ces dernières paroles, et se retira pour ne plus s'occuper que du regret de leur survivre.

Aussitôt les deux enfants furent mis dans une litière avec leur aïeule, et conduits au lieu de l'exécution, suivi d'un peuple inuombrable qui couvroit les rues et les places. Au sortir de la litière, les enfants aperçurent un soldat qui tiroit son cimeterre : ils coururent se mettre à genoux devant lui, puis joignant leurs mains, et prononçant à voix haute les noms de Jésus et de Marie, ils attendirent paisiblement le coup de la mort. L'exécuteur commença par l'aîné, dont la tête, après plusieurs bonds, alla s'arrêter auprès du cadet. Ce héros prématuré, bien loin de s'effrayer, montra un redoublement extraordinaire d'allégresse, et se mit à prier avec une ferveur tout angélique. L'exécuteur, qui se sentoit attendri, craignit qu'en différant il ne fût plus maître de lui-même, et se hâta d'immoler cette seconde victime. On en vint enfin à Marthe, la mère et l'exemple de toute cette sainte famille : elle présenta sa tête avec une fermeté digne de couronner une vie de soixante ans, passée dans l'exercice des plus sublimes vertus, et mourut

en témoignant plus de joie de voir sa maison éteinte sur la terre, que si elle l'y eût vue élevée sur le trône.

Cette exécution n'excita point du tout les sentiments d'effroi qu'on s'étoit proposé d'imprimer aux fidèles¹. On attribua son insuffisance à la qualité du supplice, qui ne parut point assez rigoureux, et peu après on condamna trois seigneurs chrétiens à être brûlés vifs avec toutes leurs familles. A ce coup, il est vrai, on vit quelques apostats, mais ils se convertirent presque aussitôt d'une manière si héroïque et si solide, que leur pénitence et leur persévérance réparèrent avec avantage le scandale d'un moment de foiblesse. Parmi la multitude, l'effroi eut si peu d'accès, qu'à la nouvelle de l'exécution, on vit accourir à Arima quinze à vingt mille chrétiens de la campagne, attirés par l'espérance du martyre. Le gouvernement eut d'abord quelque alarme à la vue d'un attroupement si nombreux ; mais ayant reconnu qu'il n'y avoit pas une arme parmi eux tous, et qu'ils ne demandoient qu'à mourir, on prit le parti de les laisser en repos. Le jour de l'exécution, ils joignirent les chrétiens de la ville, qui étoient pour le moins en aussi grand nombre qu'eux ; et tous ornés de guirlandes, ceux de la campagne tenant de plus un chapelet à la main, et ceux de la ville un cierge, ils accompagnèrent les martyrs, en ordre de procession, jusqu'au lieu de leur sacrifice.

Ceux-ci étoient au nombre de huit, Adrien Mondo, avec Jeanne sa femme, une fille de vingt ans, nommée Madeleine, et un fils nommé Jacques, âgé de douze ans ; Léon Lugiémon avec sa femme, qui s'appeloit Marthe, et Léon Caniémon, avec un fils de vingt-sept ans, qui se nommoit Paul. Les chrétiens qui se trouvoient plus près des prisonniers, les félicitoient de leur bonheur ; d'autres prioient, en aspirant au même sort ; le plus grand nombre chantoit les louanges du Seigneur, et tout le voisinage retentissoit de pieux accords, qui, à la confusion de l'enfer, transformèrent ses trames en un triomphe éclatant pour la religion. Quand on fut arrivé au lieu du supplice, chacun des pieux assistants prit paisiblement sa place, et les martyrs coururent embrasser les poteaux, auxquels on

¹ Hist. du Jap. l. 10.

ne tarda point à les attacher. Comme ces poteaux étoient à trois pieds de distance du bois qui les environnoit, les martyrs furent rôtis plutôt que brûlés, et souffrirent un temps infini, témoignant tous jusqu'au dernier souffle, une constance qui parut bien manifestement supérieure aux forces de la nature.

Dans une matière si abondante, et presque partout également merveilleuse, nous ne pouvons que présenter le gros des choses au lecteur, et abandonner les détails à ses conjectures. Il arriva néanmoins dans l'exécution que nous touchons quelques particularités qui échapperoient à l'imagination même, et que toutes les lois de la brièveté ne nous autorisent point à passer sous silence. La plupart de nos martyrs étants morts ou mourants, et les liens du jeune Mondo étant rompus par le feu, on vit cet enfant courir à travers les flammes. Les fidèles eurent peur qu'il ne cherchât à s'échapper, et ne se rassurèrent qu'au moment où ils le virent arriver à sa mère, et, la tenant étroitement embrassée, lui donner les témoignages les plus consolants de sa persévérance. Mais quel objet pour les yeux d'une mère, que l'état où elle revoit cet enfant ! Elle oublia ses propres douleurs, pour s'occuper uniquement, non pas encore de celles de son fils, mais du soin de le fortifier dans la consommation de son sacrifice. Il ne tarda point à tomber à ses pieds; l'instant d'après elle tomba sur lui, et tous deux confondirent ensemble leur dernier soupir.

Fille et sœur de ces martyrs, Madeleine Mondo fournit de son côté un spectacle pour le moins aussi merveilleux. Elle restoit seule debout, et quoique tout embrasée, elle paroissoit encore pleine de vie, et comme inaccessible à la douleur. Depuis long-temps immobile, et les yeux fixés au ciel, on la vit tout à coup se baisser, ramasser des charbons ardents, et s'en faire une couronne. Ainsi parée pour recevoir l'époux céleste, elle se mit à en célébrer les louanges, et ne cessa de chanter qu'au moment où, se laissant couler plutôt que tomber, et se couchant sur les brasiers qui l'environnoient, elle exhala doucement son âme pure. Les chrétiens enlevèrent, comme des reliques précieuses, les corps de ces martyrs, que les gardes ne se hasardèrent point à leur disputer. On assure qu'ils se

trouvèrent non-seulement entiers, mais avec aussi peu d'odeur que s'ils n'eussent point passé par le feu.

Tant d'exemples particuliers, dont nous ne rapportons que la moindre partie, ne servant à rien moins qu'à imprimer la terreur, le roi d'Arima n'écouta plus qu'une aveugle rage, et parut aimer mieux n'avoir point de sujets, que d'en avoir qui fussent chrétiens. Il étoit alors animé par un traître nommé Fascengava, qui, parvenu de la condition la plus abjecte au gouvernement de Nangazaqui, ne cherchoit qu'à s'élever sur les ruines du prince qu'il feignoit de servir. Dix milles hommes bien armés parcoururent le royaume, divisés en trois corps, dont il commandoit le principal; dès qu'ils arrivoient dans une ville, des commissaires royaux faisoient dresser leurs tribunaux dans les places publiques, où l'on citoit les chrétiens. On les appeloit par leurs noms, et, à mesure qu'ils se présentoient, on les prenoit avec des pinces de fer par le nez ou par les oreilles, on les traînoit par les cheveux, on les renversoit brutalement, et on les fouloit aux pieds; on déchargeoit sur eux de si cruelles bastonnades, que plusieurs demeurèrent sur la place comme déjà morts. Aucun d'eux cependant ne perdit rien de sa constance. Ils paroisoient au contraire entièrement insensibles à ce qu'on leur faisoit souffrir, et ceux qui n'attendoient que le moment d'être appelés à un traitement pareil, faisoient retentir l'auditoire de leurs chants d'allégresse, et des louanges du vrai Dieu. Cette fermeté inspira aux juges un dépit si furieux, qu'ils inventèrent les tortures les plus inouïes, pour ébranler au moins quelques-uns de la multitude qu'ils n'espéroient plus de réduire. Ce qui leur parut le plus propre à leurs fins, fut de leur faire broyer les jambes entre deux poutres hérissées de pointes de fer. Comme ils n'en demeurèrent pas moins constants, et qu'on sentoit l'impossibilité de les faire tous mourir, on en choisit quelques-uns des principaux, dont les corps furent barbarement taillés en pièces pour l'exemple ou plutôt pour consoler les tyrans de leur humiliation.

Au port de Cochintou, où l'impitoyable Fascengava commandoit les bataillons de bourreaux, soixante chrétiens, sans être cités, se rendirent sur la place des exécutions. Ils avoient tant d'apprehension de manquer le martyr, qu'ils avoient fait

provision de cordes dans la crainte que les exécuteurs n'en eussent pas assez. Dans un autre endroit où les fidèles devoient être brûlés à petit feu , on en vit une infinité , comme affamés du martyre , se présenter avec des cordes et des poteaux qu'ils s'étoient procurés à prix d'argent , et faire beaucoup valoir cette considération , afin d'obtenir la préférence. Voici comment on procéda contre les martyrs , singulièrement remarquables , de Cochintzu : on les faisoit comparoître cinq à cinq , on leur lioit les bras derrière le dos ; puis on les jetoit si rudement à la renverse , que plusieurs eurent des membres cassés , et quelques-uns furent blessés mortellement ; à la plupart , le sang couloit par les yeux , par le nez et par les oreilles. Après leur avoir laissé quelques moments pour reprendre leurs esprits , on les dépouilloit , on leur lioit les mains , les bras et le cou , on les piquoit avec des aiguillons dans les endroits les plus sensibles du corps , on les jetoit de nouveau par terre et on leur fouloit aux pieds le visage. Cependant on n'entendit pas un mot de plainte sortir de leurs bouches ; on leur voyoit baiser affectueusement les pieds de ceux qui outrageoient si indignement l'humanité dans leurs personnes.

Quand on les vit réduits au point extrême de la foiblesse , et à une espèce d'anéantissement , on les sollicita d'abandonner un Dieu , qui les avoit , disoit-on , abandonnés le premier. Les forces du corps étoient en effet anéanties ; mais les signes d'exécution qu'ils donnèrent à ces blasphèmes , firent bien connoître que leur âme et leur courage n'avoient rien perdu de leur vigueur. Alors on les étendit sur le ventre , on leur mit sur les reins des pierres que trois ou quatre hommes avoient peine à lever ; puis , au moyen d'une poulie , on les éleva par des cordes qui , leur prenant les pieds et les mains , les replioient en arrière , et leur fracassoient tout le corps en un moment. Quand on les eut détachés , on leur brisa les jambes , comme on avoit déjà fait ailleurs , entre des poutres hérissées de pointes , qui leur mouloient les os aussi-bien que les chairs , on leur coupa les doigts des pieds les uns après les autres , et enfin on leur imprima le signe de la croix sur le front avec un fer rouge. A mesure qu'on les marquoit , on leur demandoit s'ils persévéroient dans la foi. Ils n'avoient pas plus tôt répondu affirmativement , comme

ils le firent d'une voix gaie et unanime, que les bourreaux enrégés de dépit, ou leur faisoient sauter les dents de la bouche à grands coups de cailloux, ou avec de longs aiguillons leur crevoient les yeux. Vingt-deux moururent sur la place; les autres, qu'on prétendoit priver du martyre, comme du plus doux objet de leurs vœux, furent remis dans leurs maisons, où il y a toute apparence qu'ils ne vécurent pas longtemps.

En d'autres endroits, car les barbaries de Cochinosu s'exerçoient également à Arima, à Obama, à Ximbara, et partout où passaient les dix mille guerriers ou bourreaux; en quelques uns de ces lieux, on coupoit aux martyrs les jarrets et les doigts des pieds, puis on leur faisoit monter des escaliers raboteux préparés exprès; et comme ils tomboient à chaque pas, on les faisoit relever à grands coups de bâtons, jusqu'à ce qu'ils expirassent sous les coups. Nonobstant des rigueurs si capables d'effrayer, un jeune homme de condition vint de son plein gré pour rendre compte de sa foi, et, malgré les soldats qui le repoussèrent à plusieurs reprises, il se rangea parmi les fidèles qu'on tourmentoit le plus cruellement. Un autre, avant d'entrer dans la lice, pria les bourreaux de lui faire souffrir tous les tourments qu'ils pourroient imaginer. Dans le seul royaume d'Arima, comme il est aisé d'en juger, le nombre des martyrs fut prodigieux. Qu'on imagine donc ce qu'il put être en tant d'autres royaumes, dont les souverains dissolus avoient pour le christianisme une haine égale à la corruption de leurs mœurs: mais que fut-ce dans tout l'empire, après que le régent eut consommé son usurpation, dont les embarras suspendirent quelque temps l'exécution de son édit, et surtout quand il eut laissé l'empire tranquille à son fils Xogun-Sama, moins circonspect et plus méchant que son père?

Nous n'insisterons pas sur le courage, sur l'ardeur incroyable que témoignèrent les fidèles du sexe même et de l'âge les plus foibles, quand ils virent que tout se disposoit à un massacre général. Nous ne dirons plus que les femmes de la première qualité affectoient de paroître en public avec toutes les marques extérieures de la vraie religion, et se rassembloient par troupes dans les maisons les plus fréquentées, que les filles faisoient

vœu de virginité, afin d'obtenir de l'agneau sans tache la faveur d'être ses martyres aussi-bien que ses épouses ; que les enfants couroient au-devant des gardes, après avoir mis des chapelets ou des saintes images à leur cou ; que de petites filles de sept à huit ans, voyant dans un père ou dans une mère quelque inquiétude à leur sujet, promettoient d'engager les bourreaux à les faire mourir les premières ; que les enfants encore, pour rassurer leurs parents, se mettoient en devoir de prendre à la main des fers rouges, en témoignage de leur résolution à se laisser brûler vifs. Nous renvoyons les lecteurs à l'histoire particulière de ces héros de la religion, où ces traits extraordinaires de courage sont si multipliés, que les Hollandais en ont prétendu conclure qu'il n'y avoit point à s'en étonner, et qu'on ne le devoit attribuer qu'à cette fermeté d'âme qui fait le caractère naturel du Japonais : défaite insensée de sectaires jaloux des triomphes de la communion catholique ; comme si les Japonais n'étoient pas des hommes, ou qu'ils eussent pu s'élever au-dessus de la nature humaine, sans les secours surnaturels qu'ils n'avoient puisés que dans le sein de l'Église catholique.

Nous ne saurions toutefois nous dispenser d'insérer encore ici, au moins en substance, la lettre de l'un de ces confesseurs où l'on voit trop de ressemblance avec les monuments de la plus sainte antiquité, pour ne pas reconnoître que l'esprit de la véritable Église est le même dans tous les âges et dans tous les climats. Cubosama voulant d'abord enlever à l'église du Japon ce qu'elle avoit de plus puissants appuis, fit transporter du centre de l'empire, dans les montagnes sauvages du nord, soixante-treize familles des plus illustres, hommes, femmes et enfants, et en même temps il bannit de tout le Japon les princes et les seigneurs les plus en réputation d'habileté et de bravoure. On laissa aux femmes la liberté de demeurer chez elles : mais il n'y en eut pas une qui en voulût profiter ; toutes partirent avec leurs maris, ou avec leurs pères. Du nombre de ces bannis, étoient entre autres l'ancien généralissime Ucondono, dont on a déjà parlé comme de la meilleure tête de l'empire et de la plus ferme colonne de la religion ; le roi de Tomba, et le prince Thomas son fils, âgé d'environ trente ans. C'est

ce jeune prince, d'une valeur et d'un mérite à prétendre à tout ce qu'il y avoit de plus élevé, qui non moins apôtre que héros, et enfin confesseur, écrivit aux fidèles de Cumamoto dans le style des Polycarpe et des Ignace martyrs.

« J'ai appris avec bien de la douleur, mes très-chers frères, leur disoit-il, que la persécution a fait quelques apostats ; mais le nombre infiniment plus grand de ceux qui sont demeurés inébranlables, fait ma consolation. Oh ! que j'aurois de joie de me trouver près de ces glorieux prisonniers, s'ils ont le bonheur de mourir martyrs ! Je baiserois le sang qu'ils verseroient pour Jésus-Christ, et je les conjurerois de demander pour moi la même grâce à ce divin Sauveur. C'est la prière que je vous fais à tous, mes très-chers frères ; et je félicite ces généreux confesseurs d'avoir tout abandonné pour conserver leur foi. Ils font mon admiration, mais ils n'excitent pas ma surprise. Comment se peut-il trouver des hommes assez insensés pour ne pas préférer l'or à la boue, pour mettre les richesses misérables de la terre en comparaison avec les biens éternels ? Oh ! qu'on nous rend un grand service, en nous dépouillant des choses viles qu'il nous faudra de toute nécessité quitter un jour, et qui cependant mettent le plus grand obstacle à notre éternelle félicité ! Ce n'est point à moi, qui suis plus lâche que personne, à vous donner des avis ; mais je vous conjure, comme mes très-chers frères dans la foi, de mettre sous les pieds tout ce qui est périssable. Songez que nous voici au temps de l'épreuve. C'est à coups de ciseaux que d'une pierre brute on fait la base et le couronnement d'une colonne ; c'est par le moyen du feu et du marteau qu'on donne au fer la forme qui convient au dessein de l'architecte ; c'est de même par le feu des tribulations que Jésus-Christ épure et sanctifie ceux qu'il veut faire entrer dans la construction spirituelle de son église. Montrons-nous dignes, mes chers frères, d'être de ce nombre. Le Seigneur n'auroit pas permis qu'on nous attaquât, s'il n'avoit dessein de nous couronner. On ne peut guère avoir plus d'assauts à essayer, que je n'en ai eu moi-même jusqu'à ce jour, et le ciel a soutenu si puissamment ma faiblesse, que l'on commence à me laisser en repos, dans le désespoir où l'on est de me vaincre. Mais ce n'est point assez d'être sorti victorieux

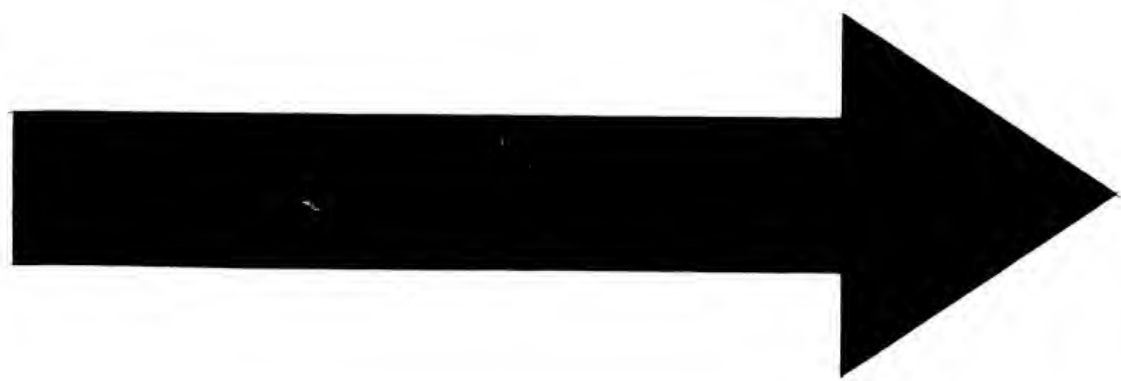
d'un
qu'à
de c
véra
C
fure
c'est
cent
l'emp
usurp
son fi
rien av
des qu
serva l
encore
voit é
Par le
assuré
gue sui
borné,
donnée
attache
tion et
d'éclate
missionn
se mont
pas cher
cause de
Il ord
qui se tr
que ceu
encore e
rissoient
moins, d
indistinct
prêtres o
Hist. du

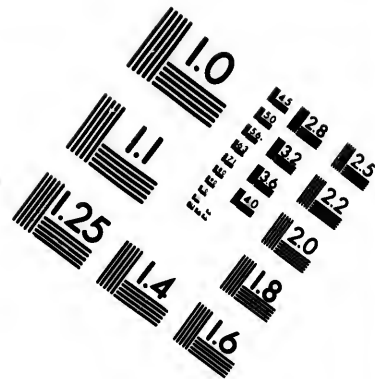
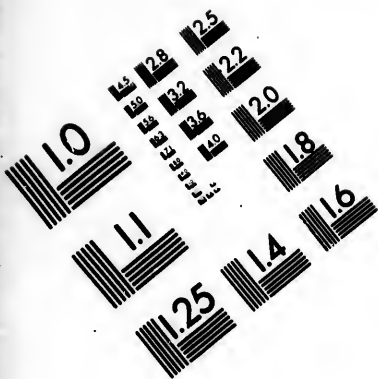
d'un grand nombre de combats; la récompense n'est donnée qu'à celui qui persévère jusqu'à la fin. Ne vous laissez donc pas de demander, pour vous et pour moi, cette inestimable persévérance.»

Cubosama ne fut en pleine liberté d'exercer par lui-même sa fureur contre les chrétiens, que pendant l'espace de neuf mois, c'est-à-dire, depuis l'horrible bataille où périrent, dit-on, cent mille hommes, et qui abattit son parti de l'empereur légitime¹. Après cette coupable connaissance de son usurpation parricide, il mourut en 1617. Alors Xogun-Sama son fils monta sur le trône impérial. Ce prince, l'empereur, sans rien avoir de l'habileté de son père, étoit évidemment pourvu des qualités qui font les tyrans et les persécuteurs. Il se conserva la couronne, et la transmit à sa postérité, qui la posséda encore, uniquement parce que toute la race impériale se trouvoit éteinte, et qu'il ne rencontra aucun autre compétiteur. Par le concours seul des circonstances, il fut d'abord aussi assuré sur le trône, que s'il lui avoit été transmis par une longue suite d'ancêtres. Prince de caractère féroce, d'un génie borné, et encore rétréci par l'éducation bizarre qu'on lui avoit donnée dans un monastère de bonzes, il n'en rapporta qu'un attachement opiniâtre à toutes les extravagances de la superstition et du fanatisme. On prétend que ce qui lui donna lieu d'éclater contre le christianisme fut le zèle précipité de quelques missionnaires, qui sortirent tout à coup de leurs retraites, et se montrèrent en public avec l'habit religieux : mais il ne faut pas chercher ailleurs que dans le caractère de ce tyran, la cause de cette effroyable persécution.

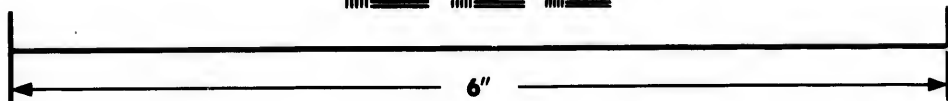
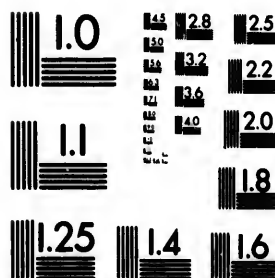
Il ordonna d'abord d'arrêter tous les prêtres et les religieux qui se trouvoient au Japon, et cela sous des peines si terribles, que ceux des grands et des princes idolâtres qui révéroient encore en assez grand nombre la religion chrétienne, et chérissoient les chrétiens, obéirent tous, avec ménagement néanmoins, de peur de se perdre eux-mêmes. Les autres arrêtrèrent indistinctement tout ce qu'ils purent découvrir de fidèles, prêtres ou laïques. On prit sans peine des religieux qui ne se

¹ Hist. du Jap. l. 11.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

24
28
32
36
40
44
48
52
56
60
64
68
72
76
80
84
88
92
96
100

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50

cachioient point, et qui au contraire n'aspiroient qu'au martyre. Le père Navarret, dominicain, et le père de Saint-Joseph, furent saisis comme ils parcouroient, en prêchant, le pays d'Omura, et attiroient à leur suite une foule de chrétiens. On les mena de nuit dans une île, où ils eurent la tête tranchée. Un autre religieux de saint Dominique, et le supérieur des pères de saint François, souffrirent le même genre de mort dans la ville d'Arima, où ils ne s'étoient rendus que pour y trouver plus facilement le martyre. Ils eurent pour compagnons de leur triomphe, quinze ou seize chrétiens de Nangazaqui, qui s'étoient vantés hautement d'avoir logé des missionnaires. Le père Machade, jésuite, et le père de l'Ascension, franciscain, furent traînés aux prisons d'Omura, et quelques jours après décapités dans la place publique. Ce n'étoient là que les essais de la tyrannie de Xogun-Sama, que de faux frères, si ce nom même n'est pas trop honorable pour des chrétiens tels que les disciples de Luther et de Calvin, parurent ne pas trouver assez altéré du sang des catholiques, et surtout des prêtres romains.

Un armateur hollandais, d'autres disent anglais, mais toujours hérétique, s'empara sur les côtes de Firando du navire d'un chrétien japonais, où se trouvoient deux religieux espagnols; savoir, un père augustin, nommé Pierre de Zugnica, et un père dominicain, appelé Louis Florès. Que ne peut pas sur de sordides marchands l'esprit de secte, joint à l'amour du lucre et à la rivalité du commerce! Ces jaloux sectaires, pour gagner les bonnes grâces de Xogun-Sama, et supplanter les négociants espagnols, dénoncèrent les deux religieux castillans comme venant prêcher au Japon, et cabaler contre l'empereur. Tout l'équipage fut arrêté sur-le-champ; et après qu'on eut constaté l'état de ces religieux, ils furent brûlés vifs, avec le capitaine qui les avoit amenés; le reste de l'équipage, consistant en douze personnes, eut la tête tranchée.

Cet événement redonna un degré terrible d'activité à la persécution, et occasiona des exécutions sans nombre. Quelques fidèles, par le conseil du père Collado, dominicain, avoient tenté de faire évader le père Florès son confrère, qui faisoit cause commune avec le père de Zugnica, et l'on avoit per-

suadé à l'empereur que ce père de Zugnica, homme de qualité, fils d'un ancien vice-roi du Mexique, étoit fils naturel du roi d'Espagne, et qu'il venoit se mettre à la tête des chrétiens du Japon, pour s'emparer de cet empire. Xogun-Sama, furieux, fait des reproches sanglants à ses ministres sur leur négligence, fait partir les gouverneurs pour leurs départements, et commande en particulier de faire mourir incessamment les confesseurs dont régorgeoient les prisons d'Omura, de Firando et de Nangazaqui.

C'étoit bien à tort que le tyran se plaignoit de la clémence de ses esclaves couronnés. Toutes les parties de l'empire, jusque dans le Ximo, la plus écartée vers le nord, et la plus impraticable, fumoient du feu de la persécution. On ne voyoit que des troupes de vingt et trente fidèles trainés aux bûchers et aux échafauds. C'étoit à qui des rois et des gouverneurs feroit mieux sa cour, par les raffinements de cruauté qu'ils inventoient à l'envi : mais on admiroit parmi les chrétiens une émulation pour le moins égale à rechercher la couronne du martyr, et à la procurer aux personnes qu'ils chérissent davantage. Nulle part la différence de l'âge ni du sexe ne mettoit de différence dans le courage. Tous s'empressoient vers les bourreaux avec autant d'attrait qu'on en a communément d'horreur. On vit une petite fille de huit ans courir avec une plume au-devant d'un émissaire de la tyrannie qui prenoit le nom des fidèles, et le prier instamment de l'inscrire la première. Sa mère, qui l'entendit, vint de même se faire inscrire ; et comme le satellite sortoit précipitamment, elle courut après lui et présentant son fils qu'elle portoit entre ses bras : J'oubliois cet enfant, dit-elle, faites-moi le plaisir de le mettre aussi sur votre liste. Les missionnaires, sans chercher la mort avec une ardeur qui ne doit venir que d'une inspiration toute particulière, bravoient cependant les dangers qui étoient inséparables de leur ministère, surtout en des conjonctures où le secours des pasteurs étoit si nécessaire au troupeau ; et comme on les cherchoit avec une rigueur à peine imaginable, il se passoit peu de semaines qu'on n'en prît, et qu'on n'en exécutât quelqu'un. Cependant du sein de ces travaux excessifs, leur zèle, comme n'ayant pas encore assez d'aliment, se porta au-

delà des mers septentrionales du Japon, dans la terre d'Yesso. Ce fut alors que la lumière du salut luisit pour la première fois dans cette immense contrée, étendue, dit-on, du levant au couchant de cinq mois de chemin, et habitée par des peuples naturellement enclins à la vertu, et qui goûtèrent sans peine les vérités de l'Évangile. Les pères des Anges et de Carvalho, jésuites, furent les principaux apôtres de cette nation.

A Méaco, l'empereur lui-même fit brûler vives cinquante personnes, sans distinction ni d'état, ni d'âge, ni de sexe, ni de qualité. L'ordre fut même si rigoureux, que le gouverneur, naturellement très-humain, n'osa différer l'exécution d'une dame de premier rang qui étoit près d'accoucher. Son mari Jean Faximoto, l'un des plus riches seigneurs de la cour, et cinq enfants, trois garçons de onze, de huit et de six ans, deux filles de douze et de trois, furent tous brûlés avec elle, et, pour ainsi dire, en un même faisceau. Après leur mort, on retrouva la fille de trois ans tellement collée sur le sein de sa mère, que les deux corps sembloient n'en faire qu'un : mais l'unique regret qu'avoient eu ces généreux parents, fut qu'on avoit sauvé malgré eux l'aîné de leurs fils, et qu'on avoit ainsi empêché quelque portion de leur famille de se présenter avec eux devant le trône de l'agneau. On vit encore, ce qui excita la plus vive émotion et l'indignation même des idolâtres, on vit au milieu du bûcher des mères qui étoient de petits enfants, les serrer contre leur sein, et sans faire attention à leurs propres douleurs, les couvrir de leurs bras, pour leur en faire un rempart contre les flammes. Ici toute une famille étoit attachée à un même poteau ; là, le frère se trouvoit en face de sa sœur ; les plus forts s'oublioient eux-mêmes, pour ne s'occuper qu'à exciter les foibles ; tous s'encourageoient mutuellement, et bénissoient le Seigneur.

Telles étoient les barbaries qui s'exerçoient, quand le féroce empereur se plaignant encore de la mollesse de ses ministres, pressa le supplice des prêtres et des troupes de fidèles qui se trouvoient emprisonnés, principalement à Omura et à Nangazaqui : prisons les plus exécrables qu'on puisse imaginer, et qui firent la partie la plus dure peut-être de leurs tourments. Qu'on en juge par un de ces réduits infernaux où on les tint

lo
fo
si
et
les
au
fra
bie
les
sien
tier
com
jour
de
emp
inst
L
duit
raisc
gran
déjà
saint
mon
dans
espéc
sionn
dont
été m
deux
veuve
ans j
l'exce
Fraite
furen
tears.
tête d
du co
Rodol

long-temps entassés ; c'étoit un carré formé par quatre murs fort épais, sans toit et sans nul abri contre les injures de l'air, si étroit, qu'ils n'avoient pas assez d'espace pour se coucher, et d'où cependant on ne les laissoit pas sortir pour les besoins les plus indispensables de la nature. La nourriture répondoit au séjour. Il est vrai que leurs gardes, touchés de leurs souffrances, et plus encore de leur admirable patience, devenoient bientôt plus traitables : mais dès qu'on s'en étoit aperçu, on les changeoit sur-le-champ ; ce qui n'empêcha point que plusieurs de ces ministres de la persécution ne se rendissent chrétiens, et ne devinssent confesseurs à leur tour. Ces prisons se convertissoient en maisons de prières, qui retentissoient nuit et jour des louanges du vrai Dieu, et lui procuroient sans cesse de nouveaux adorateurs. Léonard Quimura, jésuite japonais, emprisonné dans le même lieu que les prisonniers idolâtres, en instruisit et baptisa jusqu'à quatre-vingt-six.

La grande troupe des prisonniers chrétiens fut toute conduite à Nangazaqui, lieu marqué pour cette exécution, qui, à raison du nombre et de la qualité des victimes, fut nommée le grand martyre : mais autant elle l'emporta sur celles qu'on a déjà vu abreuver si largement cette terre insatiable du sang des saints, autant elle parut médiocre, quand par la suite ces monts funestes, voués à la ruine du nom chrétien, disparurent dans toute leur étendue sous les croix et les gibets de toute espèce. On compta dans le grand massacre vingt-quatre missionnaires, quoiqu'on en eût arrêté un plus grand nombre, dont plusieurs apparemment avoient péri de misère, ou avoient été mis à mort secrètement. Avec les pasteurs, il y avoit trente-deux simples fidèles, dont la plupart étoient des femmes, veuves de martyrs, et leurs jeunes enfants depuis l'âge de trois ans jusqu'à douze. Tous ceux-ci eurent la tête tranchée, à l'exception de trois hommes, et d'une femme nommée Lucie Fraitez, qui, pour quelques œuvres de zèle plus éclatantes, furent condamnés à être brûlés à petit feu, ainsi que leurs pasteurs. Il y avoit neuf missionnaires ou catéchistes jésuites, à la tête desquels se trouvoit le père Charles Spinola, fils unique du comte Octave de Tassarole, grand écuyer de l'empereur Rodolphe. La splendeur de son nom, porté par tant de héros,

se trouvoit encore effacée par celle de ses vertus, dont sa consécration à l'état religieux et au martyre, malgré la tendresse d'un père dont il faisoit tout l'espoir, ne fut que la moindre partie. Nous nommerons encore le père Sébastien Quimura, japonais de naissance, comme premier jésuite de cette nation, et comptant déjà deux de ses proches entre les martyrs. Le père François Moralès étoit à la tête des dominicains, dont cinq prêtres, lui compris, et trois frères. Les franciscains étoient au nombre de quatre, deux prêtres et deux frères. Il y avoit encore trois religieux d'un ordre, que leur infamie, toute personnelle qu'elle doit être, peut au moins nous dispenser de nommer.

Ces trois apostats firent dans les flammes l'unique affliction des saints, qui moissonnèrent les palmes de l'immortalité, là où ces misérables trouvèrent un destin qui fait frémir d'horreur. Durant leur prison, ils s'étoient obstinés sur une chose peu importante en soi, mais contraire à l'obéissance due à leur supérieur; ce qui fit trembler pour leur persévérance quelques-uns des confesseurs les plus expérimentés dans les voies de Dieu. Lorsque dans le bûcher ils commencèrent à sentir un peu vivement l'impression du feu, ils poussèrent des gémissements et des plaintes; ils firent mille contorsions, s'abandonnèrent à l'impatience, à l'emportement, au désespoir, et rompirent enfin leurs cordes; ce qu'on avoit rendu facile à tous les martyrs, dans le dessein de les faire apostasier. Ils coururent de toutes leurs forces vers l'officier qui présidoit à l'exécution, et lui demandèrent la vie au nom des faux dieux, qu'ils invoquoient le plus haut qu'il leur étoit possible. L'un des trois cependant ne porta point le scandale à cet excès, et réparant même sa première lâcheté, il retourna de son plein gré à son poteau, où il consumma volontairement son sacrifice. Les deux autres moururent aussi: mais quelle affreuse différence! le président, contre la parole qu'il avoit donnée, les fit rejeter dans le feu, d'où, comme d'un enfer anticipé, ils firent en vain retentir leurs reproches, leurs imprécations, des hurlements effroyables, les sinistres accents d'un désespoir sans retour, autant qu'on en put juger.

Les autres religieux, sans plus d'exception, souffrirent avec

un
la
vir
les
me
avo
vite
assu
heu
lese
bou
tenc
abîn
time
plus
eure
en f
aussi
gloir
s'imm
ici ce
moin
Vo
sujet
ment
la bo
les co
passer
lice,
Isabel
fils, à
derrière
quiétu
qu'en
ces bra
que je
voilà l
deman

une constance qui sembla les rendre insensibles pendant toute la longue durée de leurs tourments. On avoit allumé le feu à vingt-cinq pieds des poteaux auxquels ils étoient attachés ; et les matières plus ou moins combustibles se trouvoient tellement disposées, qu'il ne gaignoit que fort lentement ; encore avoit-on soin de l'éteindre pour peu qu'il parût approcher trop vite. Il y eut tel martyr qui fut une heure et demie, et l'on assure même que le jésuite japonais Quimura fut plus de trois heures avant d'en ressentir les impressions qui ôtent la vie ou le sentiment. Cependant ces vivants holocaustes, à qui le sang bouilloit dans les veines, et la moëlle jusque dans les os, tenoient les yeux doucement élevés au ciel ; et l'esprit comme abîmé en Dieu, ils sembloient ne pas éprouver le premier sentiment de la douleur. C'est ce qu'attestèrent les personnes les plus dignes de foi, entre vingt-cinq à trente mille fidèles qu'ils eurent, dit-on, pour spectateurs de leurs souffrances : la durée en fut mesurée scrupuleusement avec des sabliers. On assure aussi que le ciel opéra une foule de prodiges, pour relever la gloire tant de ces martyrs que de la religion pour laquelle ils s'immoloient. Il n'est rien de si merveilleux que ces deux fins, ici comme aux temps primitifs de l'Eglise, ne rendent au moins vraisemblable.

Voici encore une circonstance qu'on ne doit pas omettre au sujet d'une action que le prophète semble avoir particulièrement désignée, en disant que le Seigneur tireroit sa gloire de la bouche des plus jeunes enfants. Avant l'exécution, comme les confesseurs partagés en deux troupes, dont l'une devoit passer par le fer, et l'autre par le feu, se trouvoient dans la lice, les uns en face des autres, le père Spinola reconnut Isabelle Fernandès dont il avoit baptisé depuis quatre ans un fils, à qui l'on avoit donné le nom d'Ignace. L'enfant étoit derrière sa mère, et le père ne le voyant pas eut quelque inquiétude. Où est donc mon petit Ignace, cria-t-il à la mère ? qu'en avez-vous fait ? Le voilà, répondit-elle en l'élevant dans ses bras ; je n'ai eu garde de le priver du plus grand bonheur que je pusse lui procurer. Puis elle dit à l'enfant : Mon fils, voilà le père de votre âme ; c'est lui qui vous a fait chrétien, demandez-lui sa bénédiction. A ces mots, l'enfant se mit à

genoux, et joignit ses petites mains en inclinant la tête. L'attitude et l'air de ce petit innocent, sa docilité, sa sécurité au moment du supplice, jointe à sa beauté naturelle, excitèrent parmi ces nombreux spectateurs un mouvement dont on appréhenda les suites, et qui fit commencer promptement l'exécution. On vit à l'instant voler deux ou trois têtes, qui vinrent tomber aux pieds de cet enfant, et ne le firent pas même changer de couleur. On frappa sa mère : il en vit rouler la tête, sans paroître plus étonné. Enfin, il reçut lui-même le coup de la mort avec une intrépidité qui mit le comble à l'admiration de tout le monde.

Son père, dans une première exécution, avoit subi le supplice du feu ; et l'on rapporte de ce merveilleux enfant, qui ne faisoit alors que bégayer, qu'il s'étoit mis à dire, comme il pouvoit, qu'il seroit aussi martyr ; puis se tournant vers sa mère : Oui, poursuivit-il, oui, je serai martyr, et vous aussi, ma mère, et non pas ma sœur. L'événement vérifia cette prédiction dans tous ses points. Depuis ce temps-là, il n'avoit point cessé de parler à tout propos du martyr ; et quand il donnoit quelque bagatelle à d'autres enfants : Gardez bien cela, leur disoit-il, car je serai martyr, ce sera une relique. On ajoute qu'il ne voyoit pas un cimeterre sans tressaillir de joie, dans la pensée que cet instrument seroit celui de la mort qu'il désiroit.

Vers le même temps, les pères Constanzo et Navarro, jésuites italiens, furent encore brûlés vifs pour leur persévérance à évangéliser. Trois Japonais chrétiens, arrêtés avec le père Constanzo, eurent la tête tranchée. Le père Navarro avoit aussi trois compagnons, dont deux jésuites japonais de nation, et le troisième catéchiste. Ils furent brûlés tous les trois, ainsi que leur chef. En un mot, la fureur étoit si grande, contre les missionnaires principalement, qu'il y en eut douze de la compagnie de Jésus, brûlés vifs en moins de trois mois. Le changement qui se fit ensuite dans la gouvernement, ou, pour mieux dire, la multiplicité des soucis et des embarras qu'entraînent toujours ces révolutions, procura quelque tranquillité, ou plutôt quelque peu de relâche aux ouvriers de l'Évangile ; car Xogun-Sama, deuxième du nom, entre les

ma
ver
une
plu
I
ces
sens
part
du
opin
plus
Le b
les I
d'Es
num
adres
chrét
bliqu
grand
portie
De
report
la qu
l'ordre
tion d
sollicit
voient
Paris e
chamb
putés, l
deman
réserva
aux lib
et à l'i
cepend
fortes o
diversie
de faire
10

ains de qui l'empereur son père se démit en 1622 du gouvernement de l'empire, ne tarda point à montrer aux chrétiens une haine, sinon plus violente, au moins plus suivie et bien plus destructive que celle de son père.

Les Hollandais, témoins de la moindre partie seulement de ces cruautés, dans l'un de ces transports d'admiration et de sensibilité qui sont plus forts que toutes les préventions du parti, n'ont pu s'empêcher de dire, que depuis la naissance du christianisme, jamais on n'avoit vu de persécution plus opiniâtre et plus continue, ni des atrocités plus grandes, ni plus grand nombre de martyrs que dans ces églises du Japon. Le bruit de ces horreurs se répandit non-seulement dans toutes les Indes, mais jusqu'aux extrémités de l'Occident, à la cour d'Espagne, à la cour de Rome, où il reste quantité de monuments qui les constatent à jamais. Les souverains pontifes adressèrent différents brefs de consolation à plusieurs de ces chrétientés désolées; ils ordonnèrent pour elles des prières publiques. Paul V crut même devoir leur avancer de trois ans le grand jubilé, afin de leur procurer des armes spirituelles proportionnées à la fureur des ennemis de leur salut.

Des lieux où naît l'aurore, les regards du chef de l'Eglise se reportèrent peu après jusqu'aux extrémités du couchant, sur la querelle qui se renouveloit entre l'ordre ecclésiastique et l'ordre politique du royaume très-chrétien. Depuis la célébration du concile de Trente, les évêques de France en avoient sollicité la publication avec un zèle que tous les refus n'avoient qu'animé. Les états généraux se trouvant assemblés à Paris en 1614, à l'occasion de la majorité de Louis XIII, la chambre ecclésiastique, composée de cent trente-deux députés, les cardinaux et tous les plus illustres prélats du royaume, demandèrent de nouveau cette promulgation tant désirée, en réservant toujours ce qu'il pouvoit y avoir de contraire tant aux libertés de l'église gallicane qu'à la dignité de la couronne, et à l'indépendance absolue de son temporel. Le tiers-état cependant, et surtout l'avocat général Servin, firent les plus fortes oppositions; et prenant un détour des plus propres à faire diversion, et à rendre même le clergé odieux, ils proposèrent de faire jurer d'abord, non-seulement comme loi fondamen-

tale du royaume, mais comme une loi sainte et conforme aux divines écritures, que le roi ne tenant sa couronne que de Dieu, il n'est aucune puissance en terre qui, pour quelque cause que ce soit, puisse l'en dépouiller, ni affranchir ses sujets de la fidélité et de l'obéissance qu'ils lui doivent. Ils répandirent encore, à dessein d'effrayer les simples, que le dessein du clergé étoit d'introduire l'inquisition en France : imputation méchante, et purement imaginaire, assez bien marquée au coin des huguenots qui avoient beaucoup de crédit dans le tiers-état, pour croire qu'elle venoit d'eux, comme le cardinal du Perron l'assura ¹.

En conséquence de la résolution du tiers-état, le parlement, à la réquisition de Servin, rendit un arrêt (2 janvier 1615), portant que le roi n'a point d'autre supérieur que Dieu pour

¹ Voir la harangue de ce savant cardinal et les notes importantes qu'on y a jointes, édition de 1826. Elle est un monument précieux qui atteste l'attachement inviolable que le clergé de France portoit au saint Siège, malgré la ruse et les efforts criminels qu'on employoit alors pour s'en séparer. « Au commencement du règne de Louis XIII, dit M. l'abbé Gerbet, les principes de la réforme continuant de fermenter dans les têtes, quelques esprits séditieux pensèrent qu'ils ne pouvoient trouver d'occasion plus favorable pour propager le venin de leurs doctrines, que celle où la jeunesse et l'inexpérience du prince sembloient laisser libre carrière à l'exécution de leurs criminels projets. Alors, sous le spécieux prétexte d'aviser à la sûreté des rois et à l'indépendance de leurs couronnes, ils osèrent entreprendre de jeter des semences de divisions et d'opérer un schisme entre l'Église de France et le saint Siège. Ce fut donc, sous l'influence des auteurs de ce complot, qu'aux états-généraux de 1614, le tiers inséra l'article du serment.... La chambre du clergé instruite que cet article avoit été inséré dans les cahiers du tiers, et ne pouvant supporter que des séculiers se mêlassent de décider de pareilles questions, demanda communication de l'article : le tiers se refusa d'abord à cette demande, prétendant que l'article inséré ne touchoit en rien aux matières de foi; mais enfin, sur une seconde instance, la communication fut accordée.... Ce fut à cette occasion que le cardinal du Perron fut député de la chambre ecclésiastique vers celles de la noblesse et du tiers pour y exposer les motifs de la réclamation du clergé. La noblesse répliqua, qu'éclairée comme elle l'avoit été par le discours du cardinal du Perron, elle s'en remettoit entièrement à la décision du clergé sur cette matière, comme sur toutes les matières de foi. Mais il n'en fut pas de même de la part du tiers, qui se refusa opiniâtrément à toute espèce de concession. D'un autre côté, (et le même jour, 2 janvier 1615), le parlement, fidèle à ses vieilles habitudes, dans une circonstance où il s'agissoit d'humilier la religion, avoit confirmé l'article par un arrêt; et ce ne fut qu'après de longues et difficiles négociations, que le clergé parvint à surmonter toutes ces résistances. » (V. *Mémoire* du P. d'Avrigny, an. 1614; et Duplex, *Règne de Louis XIII*, p. 47 et suiv.)

le temporel de son royaume, et que nulle puissance n'a pouvoir de dispenser ses sujets du serment de fidélité, bien moins encore d'attenter à sa personne par autorité, soit privée, soit publique : mais cette sage compagnie se bornant à un règlement de police, qui étoit incontestablement de sa compétence, elle ne s'ingéra point à décider qu'il portât sur les divines Ecritures, ou sur la parole de Dieu ; elle n'exigea pas même le serment de la loi fondamentale, lequel n'auroit pu se prendre que pour une conséquence tirée d'une décision de foi qu'elle ne prétendoit pas être de son ressort.

Cependant le clergé en corps alla dès le lendemain au Louvre se plaindre de l'arrêt, qui sans doute lui parut toujours autoriser l'entreprise du tiers-état, et il protesta que si l'on ne cassoit promptement cet acte téméraire, il alloit se retirer des états, après avoir excommunié tous ceux qui entreprenoient sur les droits sacrés du corps épiscopal. L'ordre de la noblesse s'étoit laissé gagner d'abord par le tiers-état ; instruit ensuite par les remontrances des prélats, et honteux d'avoir été détaché de leur parti par des gens qui autrefois n'étoient pas même admis dans les assemblées de la nation, il reprit pour le clergé le penchant que ces premiers corps de la constitution française ont naturellement l'un pour l'autre. Il n'y eut pas jusqu'au prince de Condé qui ne se déclarât pour la chambre ecclésiastique, avec un certain ménagement néanmoins. Il avoit avec les huguenots des liaisons qui ne tardèrent point à éclater, mais par des vues tout-à-fait étrangères à leur religion qu'il détestoit, et précisément comme avec des factieux toujours prêts à brouiller. Ce prince eut la générosité de sacrifier à sa conscience au moins une partie de sa coupable politique ; après un long verbiage, où il s'engagea pour motiver son opinion, et qui ne contenta ni l'un, ni l'autre parti, il conclut, comme les ecclésiastiques, à défendre au parlement de signer et de publier son arrêt.

Le roi ne manqua point de déférer aux instances réunies du clergé et de la noblesse : mais déjà l'arrêt avoit été imprimé, et publié sous le titre de loi fondamentale ; l'imprimeur fut emprisonné, et douze députés du tiers-état furent mandés au Louvre, avec injonction de rapporter l'arrêt, qu'ils eurent

ordre absolu de retrancher de leurs cahiers. Leur chambre se plaignit, et murmura beaucoup; mais tous leurs mécontentements s'exhalèrent en vaines clameurs; quand on en vint aux opinions, la pluralité fut pour une prompte obéissance. Paul V, à qui cet orage avoit causé beaucoup d'inquiétudes, ne lesut pas plus tôt dissipé, qu'il adressa trois brefs, l'un à la chambre ecclésiastique, l'autre au cardinal de Joyeuse, et le troisième à la noblesse, pour les remercier du service important qu'ils avoient rendu à l'Eglise. Il y parle de l'entreprise qu'on avoit enfin déconcertée, comme d'un attentat provenant du même esprit de schisme et d'irréligion que celui qui régnoit en Angleterre. Les prélats, en lui répondant, témoignèrent qu'ils n'avoient pas été moins effrayés que le saint Père de l'audace de l'hérésie, mais qu'ils avoient eu la consolation de voir les catholiques, qui d'abord s'étoient laissé surprendre, reconnoître bientôt après qu'il n'appartient qu'aux pasteurs de prononcer sur tout ce qui touche à la foi.

Pendant, pour ce qui est de la publication du concile, les prélats s'aperçurent bientôt qu'il n'y avoit rien à espérer de la cour. Elle s'étoit habituée à la refuser; et la routine n'a pas moins d'empire que le préjugé sur les têtes même de premier ordre. A ce sujet, les prélats s'assemblèrent entre eux, s'engagèrent par serment à garder les ordonnances de Trente, et réglèrent qu'afin d'en rendre l'acceptation solennelle, on tiendrait dans six mois des conciles provinciaux, et ensuite les synodes diocésains. Cette résolution fut signée par les cardinaux de la Rochefoucault, de Gondi et du Perron, par sept archevêques, par quarante-cinq évêques, dont l'un des plus ardents fut celui de Luçon depuis cardinal de Richelieu, et par trente autres ecclésiastiques de marque. Ce trait de vigueur fit grand bruit. Le châtelet de Paris rendit une sentence, qui défendoit à tous les ecclésiastiques du ressort, tant de publier le concile de Trente, que d'innover aucune chose dans la police ecclésiastique, sans permission du roi, à peine de saisie de leur temporel¹. Les huguenots firent bien plus de fracas

¹ « Cette sentence, comme tout le reste, dit d'Avrigny lui-même, prouve excellentement que ce ne sont pas les libertés de l'église gallicane qu'on considère dans la réception du concile; mais les droits du roi qu'on juge incompatibles, quoique les

prélats
droits
et s'inc
ception
toient
voient
remont
supplie
tique es
libertés
sont ces
es libe
d'embr
l'Eglise
les univ
journell
de Clerr
chronol

encore. Le prince de Condé s'étant alors ligué avec ses perturbateurs éternels, afin d'obtenir satisfaction des sujets de mécontentement qu'il prétendoit avoir reçus de la cour, le premier article de son traité, conclu avec eux au camp de Zanzai en Poitou, fut que la publication du concile seroit empêchée. Dès l'année suivante, la cour fit sa paix avec lui, et l'on convint que sans égard aux demandes ni aux démarches du clergé, les choses seroient remises dans leur ancien état par rapport au concile de Trente.

Il n'étoit plus guère possible de tenir les conciles provinciaux qu'on avoit indiqués, sans donner aux hérétiques et aux autres mécontents un prétexte de reprendre les armes. Cette considération suspendit assez long-temps l'exécution de ce qui avoit été résolu par le clergé, et le fit enfin oublier à la plupart des prélats. Pour les cardinaux de Sourdis et de la Rochefoucault, les Borromée de la France, voyant qu'on ne se pressoit pas de tenir les conciles de provinces, ils rassemblèrent leurs synodes particuliers de Bordeaux et de Senlis, où il fut déclaré qu'on recevoit le saint concile de Trente, et que désormais on étoit obligé en conscience de l'observer en tout, à la réserve de ce qui touchoit aux droits et aux usages légitimes du royaume. Plusieurs prélats tinrent des synodes semblables. Différents évêques venus ensuite n'ont pas fait moins

prélats aient déclaré en toute occasion qu'ils ne prétendoient point toucher aux droits de sa Majesté, qui seroient inviolablement conservés. » On ne peut que gémir et s'indigner en voyant le parlement s'obstiner dans sa mauvaise foi contre la réception d'un concile œcuménique, et prétexter toujours ou les droits du roi qui n'étoient point attaqués, ou les libertés de l'église gallicane, église dont les prélats devoient, mieux que lui, connoître les droits et les devoirs. Aussi dans leur cahier de remontrances, arrêté le 23 février 1615, et qui contenoit 302 articles, ces prélats supplient le roi « de remédier au trouble qu'on apporte à la juridiction ecclésiastique et aux droits de l'Église, sous prétexte de ce qu'on appelle ces privilèges et libertés de l'église gallicane, en réglant et limitant par déclaration et édit quels sont ces cas dont les juges séculiers doivent prendre connoissance, et quelles sont ces libertés auxquelles on ne connoit rien par le soin qu'ont eu les magistrats d'embrouiller la matière, afin d'entreprendre plus facilement sur l'autorité de l'Église, sous couleur de la défendre; de remédier aux désordres qui règnent dans les universités; de permettre aux jésuites, vu les notables services qu'ils rendent journellement à l'Église, particulièrement dans le royaume, d'enseigner au collège de Clermont, et dans toutes les villes qui voudroient les avoir. » etc. (*Mémoires chronologiques, etc., an. 1614.*)

valoir les ordonnances de Trente, particulièrement en ce qui regarde la pénitence, les mariages, l'ordre, la résidence des bénéficiers, l'entrée en religion, la subordination des ecclésiastiques séculiers et réguliers, et bien des observances importantes pour la conservation de la foi et des mœurs. Ainsi la plupart des décrets qui concernent la discipline de Trente, sont reçus en France, non pas en vertu de ce concile même, qui n'y est reconnu que pour le dogme, mais en conséquence des édits du prince, ou des réglemens faits par les prélats, et autorisés par les parlements eux-mêmes.

En dépit des ennemis de la religion, non-seulement elle se maintenoit dans ses anciens apanages, mais elle faisoit de jour en jour des progrès plus grands dans les terres infidèles; les manœuvres mêmes qui sembloient devoir les arrêter, ne servoient bien souvent qu'à les étendre davantage. C'est ce qui arriva dans les missions de Turquie, fondées et constamment protégées par les monarques, à qui leur zèle pour la propagation de l'Évangile pourroit seul assurer le titre glorieux de rois très-chrétiens. Elles commencèrent proprement sous le règne de Henri III. Le vertueux baron de Germini, ambassadeur à Constantinople, ne put voir sans douleur la désolation de la chrétienté de Péra, qui est un grand faubourg, ou plutôt comme une seconde ville à la porte de Constantinople. Quoique long-temps après l'invasion des musulmans, les catholiques y eussent encore formé cinq ou six grandes paroisses, ils s'y trouvoient réduits à dix-sept familles. L'ambassadeur, appuyé par le roi son maître, fit venir cinq jésuites, qui travaillèrent avec succès à rétablir cette église désolée. Henri IV soutint cette bonne œuvre, et, sur l'agrément par écrit qu'il obtint du grand seigneur, il fit encore partir le père de Canillac, avec quatre autres jésuites, pour travailler à la conversion des schismatiques, qui restent en très-grand nombre dans l'empire ottoman.

Le baile, ou ambassadeur de Venise, ne ressembloit point à beaucoup près à celui de France. Les jésuites avoient encouru l'anathème du sénat, pour avoir craint celui du pape: le baile parut dans cette affaire n'avoir point d'autre Dieu que les dominateurs de la mer Adriatique, en qui même il sup-

pos
p
loy
miss
leur
évan
toier
pays
ayan
tien
avec
et vic
par so
perdre
sa hai
C'e
un ma
que les
la sage
dante
pérance
Il est p
d'eux-m
et de les
vent plu
stolique
couvrir
ports sig
suites, q
leur reli
turb avo
comme
célèbre p
donna un
porteurs
lique, se
tation qu
heureux
mort si p

posa faussement une âme aussi vile que la sienne, et il employa la calomnie au défaut de la raison, pour faire porter aux missionnaires français la peine de torts vrais ou prétendus de leurs confrères vénitiens. Pour perdre ou éloigner ces ouvriers évangéliques, il alla jusqu'à faire entendre au visir, que c'étoient des espions envoyés par le pape, afin de reconnoître le pays, et de lui en rapporter un état exact. Cette manœuvre ayant été déconcertée par l'ambassadeur de France, le vénitien ourdit une trame nouvelle, n'hésita point d'y envelopper, avec les jésuites, le père de Saint-Gal, franciscain, vénitien et vicaire apostolique, soit qu'il se promit de le tirer d'affaire par son crédit, soit, qu'au pis aller, il ne craignit point de le perdre, pourvu qu'il perdit en même temps les vrais objets de sa haine (1616).

C'est un crime irrémissible chez les Turcs, que de rendre un mahométan chrétien : cette entreprise est si dangereuse, que les papes ont défendu aux missionnaires de la tenter, dans la sage crainte de sacrifier une moisson d'ailleurs très-abondante dans une terre qui fourmille de schismatiques, à l'espérance très-incertaine de convertir une poignée d'infidèles. Il est permis cependant de recevoir ceux qui se présentent d'eux-mêmes, surtout les renégats qui viennent à résipiscence, et de leur faciliter au moins la sortie d'un empire où ils ne peuvent plus s'attendre qu'au dernier supplice. Le vicaire apostolique qu'on avoit dénoncé avec les jésuites, afin de mieux couvrir cette manœuvre honteuse, fut saisi avec des passe-ports signés de sa main pour des apostats convertis, et les jésuites, qu'on avoit seuls en vue, avec des écrits seulement sur leur religion. Heureusement encore pour ceux-ci, le magistrat turc avoit pour interprète un juif qui leur étoit affectionné, comme ayant autrefois étudié à Paris sous le père Maldonat, célèbre par la connoissance des langues savantes. L'interprète donna une explication si favorable aux papiers saisis, que les porteurs en furent déclarés innocents. Pour le vicaire apostolique, ses passe-ports n'étant susceptibles d'aucune interprétation qui pût le sauver, il fut étranglé dans sa prison. Plus heureux sans doute que ceux qui échappèrent : mais cette mort si précieuse pour lui porta un contre-coup désespérant

au baile, qu'elle couvrit à jamais d'opprobre. Après cette infamie, il secoua toute pudeur, alla sans plus garder de mesures, retrouver le caïmacan ou magistrat, et il en obtint, à force de sollicitations et d'argent que les missionnaires jésuites seroient remis aux fers, et leur procès instruit de nouveau. Cette conduite odieuse ayant frappé d'horreur l'ambassadeur de France, qui étoit alors M. de Nancy, digne successeur de MM. de Germini et de Salignac, il épousa la querelle des prisonniers, comme celle de l'Eglise et de la nation. Il sollicita leur élargissement avec la plus grande chaleur; le vénitien continua ses poursuites avec la dernière impudence, et, pour conclusion, il fut réglé que de six missionnaires qui étoient détenus, quatre seroient renvoyés de Turquie, et deux pourroient demeurer auprès de l'ambassadeur de leur nation.

La Providence vint alors manifestement au secours d'une mission dont les fruits ne s'étendoient pas seulement au commun des schismatiques, mais à leurs prêtres, à leurs évêques, à leurs métropolitains, au patriarche même de Constantinople, qui parut disposé à se réunir au saint Siége. Dans ces entrefaites, l'empereur Matthias ayant remporté quelques avantages sur les Turcs, il conclut une trêve avec eux en 1616, et fit stipuler en termes exprès, que les jésuites pourroient exercer librement leurs fonctions dans toute l'étendue de l'empire ottoman. On vit en conséquence plusieurs de ces religieux passer continuellement à Constantinople, se répandre de là dans le reste de la Grèce, et dans les autres provinces ottomanes. Ils furent suivis par un grand nombre de capucins, et d'autres missionnaires de différents ordres, appliqués très-heureusement depuis, en Syrie comme en Grèce, en Arménie et jusqu'en Perse, à la conservation de la foi romaine, et à la conversion de ses déserteurs schismatiques, qui ont beaucoup plus de préventions que d'habileté, et bien souvent n'ont besoin que d'instruction.

Dès l'année 1615, deux jésuites commencèrent la mission de l'ancienne Colchide, aujourd'hui la Mingrelie, où la religion, assez semblable pour le fond à celle des Grecs, étoit mêlée de superstitions pitoyables. Malgré la barbarie de ces peuples à demi sauvages, l'œuvre du ciel eut beaucoup de

su
Pa
au
l'E
Ch
sol
de
I
con
imm
qui
et le
cette
les c
de D
de t
peup
rapp
tions
çues
Grég
bulle
seigne
gine,
tions p
domin
avec le
ginale,
devroi
assertio
étrange
pérem
roi d'E
La fa
férente
de Dom
siastique
mais de

succès. Dans la même année, le métropolitain de Gangres en Paphlagonie écrivit au pape pour lui rendre obéissance comme au successeur de Pierre, vicaire de Jésus-Christ et chef de l'Eglise universelle. Dans le même temps, les nestoriens de Chaldée se réunirent à l'église romaine d'une manière assez solide, pour publier à Rome, avec beaucoup d'éclat, les actes de cette réunion.

Par une bulle du 31 d'août 1617, Paul V renouvela les constitutions de Pie V et de Sixte IV, touchant la conception immaculée de la mère de Dieu, pour terminer une dispute qui s'étoit élevée de nouveau sur ce sujet entre les dominicains et les cordeliers d'Espagne. Tout ce royaume étoit en feu à cette occasion : tant les fidèles étoient scandalisés de voir parmi les catholiques quelques docteurs singuliers disputer à la mère de Dieu un honneur qui lui étoit déféré par le consentement de toutes les églises, et avec l'applaudissement de tous les peuples chrétiens. Que penser donc de cette singularité, par rapport à ceux qui frondent autant les décisions que les dévotions de l'Eglise, sinon que les ennemis des observances reçues ne le sont que trop souvent de la croyance commune ? Grégoire XV donna par la suite une étendue nouvelle à la bulle de Paul V ; il défendit non-seulement de prêcher ou d'enseigner publiquement que Marie eût contracté le péché d'origine, mais encore de soutenir cette opinion dans les conversations privées. On a dit que ce pontife avoit permis ensuite aux dominicains d'en traiter entr'eux, mais non pas en public, ni avec les personnes du dehors. Cette exception tout-à-fait originale, dont on ne trouve pas un mot dans le bullaire des papes, devoit sans doute porter sur quelque chose de plus qu'une assertion si dénuée de preuves : mais si cette prérogative étrange n'est pas imaginaire, elle a été anéantie par le décret péremptoire qu'Alexandre VII publia depuis à la prière du roi d'Espagne, et de presque tous les évêques de ses états.

La faculté de théologie de Paris condamna de son côté différentes propositions tirées d'un ouvrage que Marc-Antoine de Dominis venoit de publier sous le titre de *République ecclésiastique*. Dominis, homme de naissance, homme de génie, mais de ces génies sans assiette, qui ne se fixent ni au vrai ni

au faux, ni au vice ni à la vertu, passa vingt ans chez les jésuites, où il se fit honneur dans tous ses emplois, puis fut tenté de porter la mitre. Il obtint l'évêché de Segni dès qu'il eut mis bas l'habit de la société; et, quand il fut évêque, il voulut être archevêque, et parvint au siège de Spalatro, métropole de la Dalmatie. Son inquiétude, jointe à sa vanité, l'engagea dans l'affaire de l'interdit de Venise, qui lui parut propre à signaler avantageusement son érudition en flattant le sénat. Ses écrits furent condamnés à Rome. Quoiqu'il eût bien dû s'y attendre, cette flétrissure lui troubla le sens et lui fit quitter son siège. Il passa en Angleterre, théâtre fort critique pour une tête aussi exaltée. Il prit en effet le ton du pays, pour plaire aux sectes outrageuses dont il fourmille, il donna son livre de la *République ecclésiastique*, où, peu content de combattre la primauté du pape, il nie encore la nécessité d'un chef visible dans l'Eglise. C'est là-dessus que tombe principalement la censure qu'en firent les docteurs de Paris, à la réquisition du savant Ysambert, syndic de la faculté (1617). Richer ne voulut ni paroître à l'assemblée, ni signer la censure d'un ouvrage qui ne manquoit pas d'analogie avec son traité de la Puissance ecclésiastique et politique : les notes qu'il fit sur la censure, quand elle eut été publiée, fournissent quelque chose de plus que des conjectures sur les motifs de son refus.

Dominis cependant, qui ne tenoit guère plus au mal qu'au bien, et dont la conscience démentoit souvent la plume tandis même qu'il écrivoit, ne fut pas long-temps sans éprouver d'étranges remords. Encouragé par le pape, qui lui fit dire qu'il pouvoit en toute sûreté revenir en Italie, il rétracta publiquement à Londres tout ce qu'il avoit dit ou écrit contre l'Eglise et son chef, puis sortit d'Angleterre, et se rendit à Rome : là, il donna un ample désaveu des erreurs et des impiétés dont il reconnoissoit que ses ouvrages étoient remplis; mais, dès l'année suivante, cet homme sans caractère et sans consistance écrivit en Angleterre des lettres qu'on intercepta, et qui firent juger que déjà il se repentoit de s'être repenti. On le renferma dans le château Saint-Ange, où il fut presque aussitôt attaqué de la maladie dont il mourut, après s'être repenti encore une fois, et avec des marques de sincérité assez persuasives pour

qu'o
dant
expir
de F
Pa
clerc
Josep
alors
sance
l'instr
année
ordres
tat séc
ligion.

L'es
cheme
de la r
nation,
saints i
larité p
congré
donne
forme d
grégiati
ques an
Didier,
peu aup
dont on
provenç
la rue Sa
formoit
louse. D
Prémont
Ce ne su
qui les av
venir à un
pour emp
pût faire

qu'on lui administrât tous les sacrements de l'Eglise. Cependant, pour l'exemple, on le traita comme relaps : dès qu'il eut expiré, on brûla son corps, avec ses ouvrages, dans le champ de Flore.

Paul V approuva, sous le nom de *congrégation Pauline*, les clercs réguliers des écoles pieuses, fondés en Italie par le père Joseph Casalini. La bulle est du 6 mars 1617. Ils faisoient alors les vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ; ils s'engageoient de plus à tenir les petites écoles pour l'instruction des enfants, et surtout des pauvres. Quelques années après, Grégoire XV mit cette institution au rang des ordres religieux. Alexandre VII la remit par la suite dans l'état séculier, et Clément IX enfin lui a rendu le titre de Religion.

L'esprit du concile de Trente, prévalant jusque sur le relâchement et les désordres qui avoient fait leurs asiles de ceux de la religion, on vit dans le même temps et dans une même nation, trois ordres nombreux reprendre la marche de leurs saints instituteurs, et faire au moins quelques pas vers la régularité primitive. On rapporte le commencement de la savante congrégation de Saint-Maur, à l'année 1618, où le roi Louis XIII donne des lettres patentes pour son établissement. C'est une réforme de l'ordre de saint Benoît, faite à l'imitation de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe, établies quelques années auparavant en Lorraine par les soins de dom Didier, prieur de Saint-Vanne de Verdun. Il s'étoit établi peu auparavant parmi les dominicains en France une réforme dont on fut redevable au père Sébastien Michaëlis, dominicain provençal, qui jeta les premiers fondements du monastère de la rue Saint-Honoré. Cette réforme, érigée en congrégation, formoit deux provinces, celle de Saint-Louis et celle de Toulouse. Deux ans après la réforme s'établit aussi dans l'ordre de Prémontré par les soins du père Picard et du père de Cervels. Ce ne furent là, si l'on veut, que des ébauches ; mais l'esprit qui les avoit inspirées continuant d'agir, on les vit bientôt parvenir à un rétablissement sinon parfait, au moins suffisant pour empêcher les progrès du désordre, jusqu'à ce que l'on pût faire re fleurir les vertus.

L'hérésie, folle émule de l'Eglise, tentoit de son côté des rétablissements et des réformes. Jacques I.^{er} roi d'Angleterre, prince à petites idées, et qui croyoit s'agrandir en sortant de sa sphère, rendit une ordonnance pour autoriser les danses et les jeux qui servoient de délassement au peuple les jours de fêtes. Il fut rigoureusement enjoint aux évêques et aux magistrats de tenir la main à l'exécution, comme à une chose de première importance. Aussi le roi alléguoit-il deux raisons de premier ordre; savoir, *la crainte de rendre les protestants stupides, et l'espérance d'attirer à eux les papistes* : vues merveilleuses pour les progrès du pur Evangile! Quoi de plus beau que d'y attirer les hommes, en les faisant danser sous l'abri des lois et sous l'attache de la religion! Le roi zéléateur découvrit avec la même sagacité, que le plus grand obstacle à ces conversions provenoit des pratiques bizarres et de l'austérité farouche des puritains; bigots superstitieux, ajoutoit-il, qui n'avoient pas respecté la louable coutume de danser et de se divertir innocemment après les offices des jours de fêtes.

Il se rendit à Perth en Ecosse, où les presbytériens dominoient, et il y convoqua une assemblée moitié synode, moitié parlement, afin d'introduire dans sa patrie quelques observances au moins du rit anglican. C'est là que furent dressés les cinq articles si fameux par la suite. Le premier obligeoit à recevoir à genoux l'eucharistie; le second, à la donner en particulier dans certains cas; le troisième, à administrer le baptême dans les maisons particulières; le quatrième, à conférer la confirmation aux enfants; le cinquième, à observer certaines fêtes chaque année. Ces articles passèrent, non sans exciter de terribles agitations. Et qu'il eût été à désirer pour la postérité de ce prince, que sa personne eût essuyé un refus qui lui fit anéantir jusqu'à la première idée de cette fatale tentative.

Dans cette même année 1618, les sectaires de Hollande tinrent le synode pareillement fameux de Dordrecht. Deux professeurs de Leyde, François Gomar et Jacques Arminius, partageoient en deux factions tous les sujets hérétiques des États-Unis, sans que l'esprit particulier que leurs premiers instituteurs leur avoient donné pour règle de la doctrine, pussent

ies c
d'au
de C
ce ré
demp
sévé
Dieu
tion c
la po
satire
de la
dans
tears
les rep
tisan,
tendon

Un
inutile
reque
qui ar
dociles
soit à s
une rec
doctrin
ce qui
firent a
appela
alors su
décret d
démanc
ministre
damner
n'impos

Barn
de Nassa
mort de
ristes, c
dans la

ies concilier depuis quinze ans qu'on le faisoit valoir de part et d'autre. Gomar étoit opiniâtrément attaché aux enseignements de Calvin pris à la lettre. Arminius pensoit que la doctrine de ce réformateur, touchant la prédestination, les effets de la rédemption, la dépravation de l'homme, sa conversion et sa persévérance, étoit contraire à la bonté, à la sagesse, à la justice de Dieu; qu'elle ne pouvoit subsister ni avec l'usage de la prédication et des sacrements, ni avec les obligations du chrétien. De la poussière des écoles, les disputes, et bientôt les libelles et les satires les plus sanglantes se répandirent dans tous les ordres de la république. Les ministres se déchiroient réciproquement dans les prêches; et les peuples épousant la querelle des pasteurs dans les places publiques, dans le sein des familles, dans les repas, chez le bourgmestre, chez le marchand, chez l'artisan, et jusque dans les navires parmi les matelots, on n'entendoit parler que de la grâce et de la prédestination.

Un premier synode tenu à Rotterdam en 1605, ordonna inutilement aux arminiens de s'en tenir à la confession de foi reçue dans la réforme belge. La mort même d'Arminius, qui arriva quatre ans après, ne rendit pas ses partisans plus dociles. Soutenus par l'avocat général Barneveldt, qui dispo- soit à son gré de la plupart des magistrats, ils leur présentèrent une requête en forme de remontrance, où ils exposoient leur doctrine, et demandoient qu'il leur fût libre de la conserver; ce qui leur fit donner le nom de remontrants. Les gomaristes firent aussitôt des remontrances contre la requête: d'où on les appela contre-remontrants: mais les remontrants l'emportant alors sur les contre-remontrants, ils obtinrent des états un décret qui n'ordonnoit pas seulement la tolérance qu'ils avoient demandée par leur première requête, mais qui enjoignoit aux ministres d'enseigner que Dieu n'a créé personne pour le damner, qu'il a la volonté de sauver tous les fidèles, et qu'il n'impose à qui que ce soit la nécessité de pécher.

Barneveldt étoit pour les arminiens; mais le comte Maurice de Nassau, devenu prince d'Orange dans ces conjonctures par la mort de Philippe-Guillaume son frère, étoit pour les gomaristes, ou plutôt contre l'avocat général, qui seul balançoit dans la république le pouvoir du prince. Barneveldt, par son

habileté; régissoit les bourgmestres, ainsi que la plupart des magistrats; et Maurice, par ses dignités, sa naissance, ses services et ceux de ses ancêtres, tenoit dans sa main la noblesse et la milice. Ceux qui cherchoient à s'avancer par les armes étoient dévoués au prince; ceux qui aimoient l'ordre et la tranquillité que maintiennent les lois, étoient attachés à l'avocat général. Les deux partis formoient une espèce d'équilibre, qui subsista jusqu'à ce que des disputes et des injures, la multitude en vint aux coups, aux émeutes, aux armes, à tout ce qui présage la guerre civile. Le prince alors leva des troupes, parcourut à leur tête la plupart des villes, destitua les magistrats qui favorisoient l'arminianisme, et dissipa les gens qui avoient pris les armes sans son ordre. Tout pliant devant lui, il tira des états généraux un ordre pour arrêter Barneveldt; ce qui s'exécuta au sortir de l'assemblée, aussi tranquillement que s'il eût été question du dernier des bourgeois. On se saisit en même temps du célèbre Grotius, qui étoit son ami particulier, et qu'une étude suivie des Pères avoit éclairé sur la plupart des erreurs de Calvin, quoiqu'il n'y ait jamais entièrement renoncé.

On tint ensuite le synode de Dordrecht (1618), qui fut déclaré national, et qu'on s'efforça même de rendre en quelque sorte œcuménique. Outre quarante-deux théologiens choisis en nombre égal dans chacune des provinces unies, il en vint d'Angleterre, du Palatinat, du Brandebourg, de la Hesse, et de plusieurs autres petits états d'Allemagne, des cantons suisses de Berne, de Bâle, de Zurich, de Schaffhouse, et de la république de Genève. On invita aussi les réformés français; mais leur religieux souverain ne voulut jamais permettre qu'ils s'y rendissent: il fallut se contenter de l'avis par écrit qu'envoyèrent les principaux ministres de ce royaume. Les arminiens protestèrent contre le synode, qui ne pouvoit, disoient-ils, passer pour légitime, puisqu'ils n'y avoient pas voix délibérative, et que les gomaristes leurs parties se trouvoient en même temps leurs juges. L'argument étoit sans réplique pour des réfractaires qui, sur la même protestation précisément, avoient récusé le jugement des Pères assemblés à Trente. Ou ils ne devoient point autrefois faire leur scission, ou ils devoient soutenir invariablement depuis, qu'il n'y a point de puissance ici-

bas
tern

Je

l'inc

bien

et la

Nicé

comm

s'étoi

doniu

leurs

à de

conci

toujou

ajouta

il fall

juger,

qu'on

trine o

fier, m

théolog

qu'il se

jugeme

bules.

par la p

légitime

qui se s

l'erreur

et sont

déclare

tions mé

Voilà d

nonçant de

temporelles

cipes, osent

même synod

Dieu avant e

pas mérite,

par le péché

bas qui ait droit de juger souverainement de la doctrine, et de terminer les différends de religion.

Ici l'iniquité ne se démentit pas seulement par les œuvres et l'incohérence des procédés : mais, prenant le langage aussi-bien que la marche de Trente, le synode rejeta la protestation, et la déclara contraire à la pratique des premiers conciles de Nicée, de Constantinople, d'Ephèse et de Calcédoine, où, comme l'observèrent les théologiens anglais, les évêques qui s'étoient opposés les premiers aux erreurs d'Arius, de Macédonius, de Nestorius, d'Eutychès, n'en avoient pas moins été leurs juges. Les Hessois dirent de plus, que si l'on avoit égard à de pareilles défaites, on ne pourroit jamais assembler de conciles légitimes, parce que les pasteurs et les docteurs sont toujours les premiers à s'opposer aux hérésies naissantes. On ajouta que si dans les contestations qui s'élèvent sur la doctrine, il falloit demeurer neutre pour ne pas perdre le droit d'en juger, il n'y auroit point d'hérésie qui ne s'établît sans obstacle; qu'on ne pouvoit pas dire qu'en définissant quelle est la doctrine orthodoxe, il ne s'agit pas de la cause de chaque particulier, mais bien de celle de Dieu et de son Eglise. Tous ces théologiens tinrent le même langage, et pas un ne parût sentir qu'il se devoit lui-même à tous les anathèmes de Trente. Le jugement de Dordrecht fut dans le même goût que les préambules. « Le synode, y prononça-t-on, persuadé de son autorité par la parole de Dieu même, et suivant les traces des synodes légitimes, tant anciens que nouveaux, déclare et juge que ceux qui se sont faits chefs de parti dans l'Eglise, et maîtres de l'erreur, ont corrompu la religion, déchiré l'unité chrétienne, et sont des objets de scandale. C'est pourquoi le synode les déclare incapables de tout office ecclésiastique, de toutes fonctions même académiques, et les prive de leur emploi ¹. »

¹ Voilà donc un synode protestant, parodiant les conciles œcuméniques et prononçant des peines qui lui supposent ces droits positifs sur des choses purement temporelles. Comment ses docteurs et ceux qui tiennent en ce point leurs principes, osent-ils refuser les mêmes droits à l'Eglise catholique? Pour la doctrine, le même synode décida que la prédestination et la réprobation étoient décrétées par Dieu avant aucune prévision de mérites ou de démérites; que Jésus-Christ n'avoit pas mérité, par sa mort, des grâces à tous les hommes; que l'homme avoit perdu, par le péché, la liberté de faire le bien; que la grâce étoit efficace par elle-même,

On exécuta ce jugement avec une sévérité qui n'avoit point encore d'exemple dans la république. Barneveldt, première victime de l'arminianisme, ou de l'envie du prince d'Orange mise en liberté à cette occasion, avoit déjà été sacrifié, sans que l'intercession de sa Majesté très-chrétienne, la considération où il étoit dans toutes les cours étrangères, son zèle héroïque pour la patrie, ses services inestimables, sa vieillesse enfin et ses cheveux blancs eussent pu lui sauver un reste de vie. Grotius auroit eu vraisemblablement le même sort, s'il n'avoit trouvé jour à s'échapper au moyen d'un coffre dans lequel sa femme l'enferma. Le reste des arminiens ne fut guère plus ménagé : on déposséda les uns de leurs emplois, on bannit les autres : plusieurs demeurèrent long-temps emprisonnés. Ce fut un crime irrémissible de ne pas adhérer à un conciliabule tenu par des gens révoltés contre le concile de l'Eglise universelle, et l'on exerça plus de rigueurs contre les sectateurs d'un calvinisme mitigé, que n'en ont excréé contre les sectaires les plus impies, ceux des princes catholiques à qui les protestants donnent avec plus d'effronterie le nom de persécuteurs.

A la même occasion de l'arminianisme, on tint à Delphit un synode particulier qui posa les mêmes principes que le synode national, touchant le régime de l'Eglise et l'infailibilité de ses décisions. On y déclara que comme Jésus-Christ a promis son esprit à ses apôtres pour leur enseigner toute vérité, il a promis à son Eglise qu'il seroit avec elle jusqu'à la consommation des siècles; que les pasteurs s'assemblant des différentes contrées du monde chrétien pour juger de la doctrine, il faut croire fermement que Jésus-Christ, selon ses promesses, éclaire cette assemblée par son Esprit saint, et la conduit tellement, qu'on n'y décide rien au préjudice de la vérité; qu'il n'y auroit ni ordre, ni paix dans l'Eglise de Dieu, si chacun avoit la liberté d'enseigner, sans soumettre sa doctrine au jugement du synode. Il faut que ces principes soient bien évidents, pour arracher de pareils témoignages : mais quel bandeau faut-il avoir sur les

et que les prédestinés ne peuvent déchoir de la vraie foi et de la vraie justice. On voit combien cette doctrine diffère peu, si même elle diffère pour le fond, de celle des partisans de Baïus et de Jansénius.

ye
évi
mo
sièc
tout
du c
osa
ville
fut p
eu la
hono
tice,
voit p
des d
avoit p
donné
ce lui
païen.
Anglet
qu'il s'
de sa c
étoit so
ger ent
tout leu
scandal
velé de
intitulé
des mor
blance e
truchem
La mo
même an
diverses
mités, d'o
sa source

yeux pour ne pas s'en faire une application qui est de la même évidence que les principes?

Le seizième siècle avoit été trop fécond en productions monstrueuses, pour qu'elles ne se propageassent point dans le siècle suivant, et jusque dans la nation qui en avoit repris enfin toute l'horreur qu'en avoient eue ses pères. Au commencement du dix-septième siècle, un malheureux prêtre, nommé Vanini, osa prêcher le pur athéisme dans quelques-unes des meilleures villes de France, et jusque dans la capitale de ce royaume. Il fut pris à Toulouse, et condamné au feu en 1619, après avoir eu la langue coupée. Quand on lui ordonna de faire amende honorable, et de demander pardon à Dieu, au roi et à la justice, il répondit qu'il ne connoissoit point de Dieu, qu'il n'avoit point offensé le roi; et, tout en reniant Dieu, reconnoissant des diables, il dit qu'il leur donnoit la justice ¹. Ce monstre avoit pris naissance dans les rochers de la Pouille. On lui avoit donné au baptême le nom de Lucile, qu'il abjura pour prendre ce lui de Jules-César, comme ayant plus d'attrait pour son cœur païen. Il voyagea, et fit différens séjours en Allemagne, en Angleterre, à Genève, où ce reptile impur recueillit les poisons qu'il s'empressa d'exhaler de toute part dans le court espace de sa carrière, qui ne fut que de trente ans. Il a confessé qu'il étoit sorti de Naples avec onze compagnons, afin de se partager entre les diverses contrées de l'Europe, et de répandre partout leur doctrine: complot qui passeroit pour une chimère, si le scandale d'un pareil apostolat ne s'étoit pas à peu près renouvelé de nos jours. Vanini fit imprimer à Paris, en 1616, un livre intitulé *Des secrets admirables de la nature et de la divinité des mortels*: c'est un trait plus particulier encore de ressemblance entre l'émissaire des athées de l'autre siècle, et tant de truchemens effrontés des matérialistes du nôtre.

La mort de l'empereur Matthias, arrivée le 20 mars de la même année 1619, acheva de plonger l'Allemagne et ses sectes diverses dans cet abîme de troubles, de dissensions et de calamités, d'où elle ne sortit que vingt-neuf ans après. Le mal tiroit sa source de plus loin. Rodolphe II, dépouillé de la Hongrie

¹ Mém. de Trév. mars 1711.

erson frère Matthias, et craignant de perdre encore la Bohême, avoit accordé beaucoup de privilèges aux protestants de ce royaume, afin de les mettre dans ses intérêts; ce qui n'empêcha point qu'il ne fût obligé, de son vivant, à le céder encore à Matthias, aussi-bien que la Hongrie. Matthias, devenu peu après empereur, voulut mettre des bornes à ces privilèges, au moins en les interprétant: il prétendit, entre autres articles, que la permission de bâtir des temples ne s'étendoit pas aux terres qui étoient du domaine de l'Eglise. Les sectaires n'eurent que du mépris pour ses ordres, s'assemblèrent en forme d'états dans la capitale de la Bohême, et, à la sollicitation de leurs séditieux ministres, reconnurent pour leur chef le comte de Thurne ou de la Tour, l'un des plus puissants seigneurs du pays, et qui à beaucoup d'ambition joignoit toute la valeur et l'habileté nécessaires pour la soutenir. Le premier soin du chef de la rébellion, qui connoissoit le génie changeant des peuples, fut de les engager d'une manière à ne pouvoir plus revenir sur leurs pas. Il se transporta, suivi de rebelles bien armés, à la salle du conseil d'état qui se trouvoit assemblé, fit des plaintes, au nom des protestants, avec une hauteur qui ne tendoit qu'à brouiller; et, comme on l'eût menacé de la colère de l'empereur, il fit jeter par les fenêtres le président et le secrétaire du conseil, avec le comte Martinitz un des conseillers; ensuite il s'assura du château, obligea tous les habitants de la ville à prêter serment de fidélité aux états, fit créer trente directeurs pour administrer souverainement les affaires du royaume, et ne pensa plus qu'à lever une armée, afin de s'opposer, disoit-il, aux ennemis de Dieu et de la religion.

Si l'empereur Matthias avoit eu autant d'activité pour conserver ses vastes domaines, qu'il en avoit montré pour les acquérir, il auroit sans doute étouffé la rébellion à sa naissance; mais au lieu de tomber d'abord sur les rebelles avec toutes ses forces, il se contenta de leur adresser des lettres, des défenses, des menaces, et leur donna le temps de former de bonnes troupes, d'en recevoir encore des princes étrangers, d'occuper les places de défense, de fermer les passages, de faire des magasins et de lever un argent considérable. Il fallut donc enfin que Matthias attaquât ses propres sujets comme des en-

ner
qu
état
Cep
doi
exer
mar
les e
conf
nale.
Mat
men
poin
Boh
élu e
les ca
n'éto
de ce
Vr
odieu
que c
un ro
ravie
pour s
Bethle
pauté
aux B
Hongr
de Tra
ordina
qui s'ex
en pro
mique,
pays hé
premen
ordina
Cep
durât pa

nemis étrangers; et le sort des armes lui fut si peu favorable, que le comte de la Tour, après avoir soumis la Bohême aux états, porta la guerre en Autriche, jusqu'à neuf milles de Vienne. Cependant les rebelles, après avoir publié qu'ils ne prétendoient qu'à rendre leur condition égale à celle des catholiques, exerçoient contre eux toutes les rigueurs dont les sectaires ne manquent jamais d'user quand ils deviennent les plus forts. Ils les exclurent de toutes les charges; ils emprisonnèrent les uns, confisquèrent le bien des autres, et s'emparèrent des principales églises. Dans cette confusion qui dura long-temps mourut Matthias, laissant pour héritiers de tous ses états du consentement des archiducs Albert et Maximilien ses frères, qui n'avoient point d'enfants, son cousin Ferdinand déjà couronné roi de Bohême et de Hongrie. Cinq mois après, Ferdinand fut encore élu empereur le 28 d'août de la même année 1619, malgré toutes les cabales et les oppositions du parti des rebelles: mais ce n'étoient là que des titres accumulés sans puissance sur la tête de ce prince.

Vraiment zélé pour la foi, il étoit dès là souverainement odieux aux sectaires. Ceux de Bohême prétendirent d'abord que c'étoit aux états du pays qu'il appartenoit de se donner un roi, firent une confédération avec ceux de Silésie, de Moravie et de Lusace, pour leur défense commune, c'est-à-dire pour secouer toute dépendance. Bethlem-Gabor, ou Gabriel Bethlem, gentilhomme calviniste, qui avoit usurpé la principauté de Transylvanie sur les Batori ses bienfaiteurs, s'unit aux Bohémiens dans le dessein de s'emparer encore de la Hongrie. Il entra dans ce royaume à la tête d'une grande armée de Transylvains, et y exerça contre les catholiques les tyrannies ordinaires aux sectes victorieuses. Les plus heureux furent ceux qui s'exilèrent eux-mêmes, en laissant tout ce qu'ils possédoient en proie à l'ennemi. L'esprit de révolte, comme un mal épidémique, gagnant de proche en proche, se répandit dans tous les pays héréditaires de Ferdinand, et jusque dans l'Autriche proprement dite, dont les états refusèrent de lui prêter le serment ordinaire de fidélité.

Cependant comme il y avoit à craindre que ce vertige ne durât pas long-temps, et que les forces de la maison d'Autriche

venant à se réunir, n'accablèrent enfin le reste des révoltés, ceux de Bohême prirent le parti de se lier d'intérêt avec un prince capable de contre-balancer la puissance de cette maison. Frédéric V, électeur palatin, et possesseur d'autres domaines considérables en Allemagne, gendre du roi d'Angleterre et neveu du prince d'Orange, dont il étoit naturel qu'il attendit de grands secours, plus puissant encore par sa qualité de chef de l'union protestante, fut le prince auquel ils s'adressèrent; et Frédéric, ébloui par l'éclat du trône, sans considérer les précipices qui environnoient celui de Bohême, accepta l'offre qu'ils lui en firent, persuadé par une ambition travestie en zèle, que Dieu même l'y appelloit : il s'empressa de se rendre à Prague, où il fut aussitôt couronné solennellement avec une joie extraordinaire des peuples. Il fallut bientôt surseoir aux réjouissances, et penser aux armes. L'empereur, avec les secours et les services personnels du duc de Bavière, avoit déjà soumis les états d'Autriche. Les Espagnols, entrés dans le Palatinat, faisoient une puissante diversion. La ligue catholique, et tous les alliés de Ferdinand lui prêtoient la main, chacun selon sa position et ses facultés. Il obtint du pape des sommes considérables; et quelques princes d'Italie lui envoyèrent des troupes. L'électeur même de Saxe, bon protestant, mais rival secret du palatin, et animé par l'espoir d'acquérir la Lusace, servit l'empereur avec tant de zèle, qu'il fut chargé de l'exécution du ban impérial fulminé contre les rebelles.

Frédéric, de son côté, reçut des troupes de l'union protestante, du prince de Transylvanie, et quelque argent d'Angleterre : mais le roi Jacques étoit trop indolent pour se charger de tout le faix d'une guerre aussi inquiétante que dispendieuse, où d'ailleurs son gendre s'étoit engagé malgré tous ses conseils. Ainsi le nouveau roi de Bohême fut réduit à faire les frais de la guerre presque uniquement avec ses sujets, qui bientôt murmurèrent sous le poids des impôts, et ne révèrent plus que foiblement la royauté qui leur coûtoit si cher. Comme ce prince avoit de l'habileté et de la valeur, et qu'il étoit secondé par de bons généraux, réduit d'ailleurs à la nécessité de régner, ou de devenir la fable de l'Europe, il lutta une année entière contre sa destinée, et remporta même différents avantages. Enfin, le 8

no
vic
si p
s'c
leur
cent
Pra
rav
la L
de T
L'in
core
sans
dans
sans
ainsi
pour
phali
Le
tabre
ligion
soixan
du Bé
leurs
du cu
chasse
cathol
tenir
C'est
assembl
combien
l'empire
étoient
où les
structio
tous les
ment to
seigneur

novembre 1620, on donna la bataille décisive de Prague, où la victoire dix fois balancée dans l'espace d'une heure, se déclara si pleinement après en faveur des impériaux, que les rebelles s'enfuirent à la débandade, laissant sur le champ de bataille leur canon, leurs drapeaux, et cinq mille morts, sans compter ceux qui se noyèrent en voulant traverser la rivière de Moldaw. Prague et toute la Bohême d'abord, puis la Silésie et la Moravie, se soumirent. L'électeur de Saxe, de son côté, réduisit la Lusace. On accorda des conditions avantageuses au prince de Transylvanie, afin de mieux pousser la guerre en Allemagne. L'infortuné palatin, de roi redevenu électeur, pour perdre encore bientôt cet héritage de ses pères, s'évada presque seul, sans avoir pu rallier aucune partie de son armée, et alla faire dans les pays étrangers le triste personnage d'un souverain sans états. Il fut dépouillé absolument de tous ses domaines, ainsi que du titre d'électeur, qui passa au duc de Bavière, pour ne rentrer dans la maison palatine qu'à la paix de Westphalie, six ans après la mort du malheureux Frédéric.

Le roi très-chrétien soumit dans le même temps les Cantabres ou Béarnais, non moins impatients alors du joug de la religion, qu'ils l'avoient été autrefois du joug des Romains. Depuis soixante ans que Jeanne d'Albret, reine de Navarre, avoit fait du Béarn un asile inviolable pour les huguenots, et surtout pour leurs ministres les plus emportés, la messe et tous les exercices du culte ancien y avoient été abolis, les prêtres et les religieux chassés de leurs églises, dépouillés de leurs biens, et le peuple catholique privé de tous les secours nécessaires pour se soutenir dans l'oppression et dans la pratique de la religion. C'est ce que le clergé avoit représenté au roi dans la dernière assemblée des états généraux, en s'efforçant de lui faire sentir combien il importoit à sa gloire qu'il ne fût pas dit que sous l'empire du fils aîné de l'Église, tant d'autres de ses enfants étoient plus maltraités que dans la capitale même de Turquie, où les catholiques avoient leurs pasteurs, les églises, leurs instructions de la chaire, l'usage des sacrements, et généralement tous les moyens de faire leur salut. Le pieux monarque, vivement touché, en avoit aussitôt délibéré avec les ministres et les seigneurs qui partageoient sa confiance, et qui pour la plupart

se montrèrent aussi-bien disposés que le prince à l'égard de la religion. Malgré tous les mouvements et toutes les intrigues des religionnaires, il intervint un édit qui ordonnoit que l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, seroit rétabli dans le Béarn, et que les ecclésiastiques, tant séculiers que réguliers, y rentreroient dans la possession de leurs biens et de tous leurs privilèges, de quelque nature qu'ils fussent.

Mais depuis ce temps là l'exécution avoit toujours été différée, d'abord par les chicanes des calvinistes, qui demandèrent qu'au moins le clergé eût produit auparavant ses titres et ses raisons, ensuite par les brouilleries domestiques de la cour, et l'évasion de la reine mère, dont le mécontentement faisoit craindre une guerre civile; ce qui ne manqua point d'augmenter la résistance et l'audace d'une secte toujours prête à se révolter quand elle se promettoit quelques succès. Les troubles étant pacifiés, Louis n'eut rien plus à cœur que l'exécution de son édit, dont il ne se rapporta qu'à lui-même. La longueur du voyage, la difficulté des chemins, la rigueur de la saison, et mille représentations spécieuses, ne furent point capables de l'arrêter; il partit sans rien entendre; et comme il marchoit en force, il eut bientôt sujet de s'applaudir de son entreprise. A peine il avoit passé Toulouse, qu'on lui annonça que le parlement de Pau avoit enregistré l'édit et toutes les ordonnances confirmatives. Cette nouvelle ne l'empêcha point d'avancer, quelques protestations d'obéissance que lui pût faire la Force, gouverneur calviniste du Béarn, et jusque-là un des plus contraires à l'édit. A cinq lieues de la capitale de cette province, on vint demander au roi quel ordre il vouloit qu'on observât à son entrée. « Je descendrai à l'église, répondit-il, s'il y en a une; s'il n'y en a point, j'entrerai sans cérémonie : il ne me seroit pas de recevoir des honneurs dans un lieu où Dieu n'est pas glorifié. » Il fit d'abord célébrer en sa présence une messe solennelle à Navarrens; ensuite il remit les catholiques en possession de la grande église de Pau où l'évêque célébra devant le monarque avec une pompe qui put servir de réparation pour le long avilissement où ce boulevard de l'hérésie avoit tenu nos adorables mystères. Le roi, avant de repartir, fit tous les réglemens, et prit les mesures les plus efficaces pour

le rétablissement parfait de la religion. Au mois d'octobre de la même année 1620, le sénat de Piémont donna un édit, qui chassa de tous les états du duc de Savoie ceux qui faisoient profession de la religion prétendue réformée, et le duc le fit exécuter avec une vigueur qui marquoit bien qu'on avoit rempli ses vues.

Tant de brèches réparées en moins d'un an dans la maison de Dieu, ne furent pas une petite consolation pour le pieux et zélé pontife Paul V avant la fin de sa carrière, qui se termina le 8 janvier de l'année suivante. Il avoit eu les yeux incessamment ouverts sur les maux et les besoins de l'Eglise; et l'on peut dire qu'il n'eut point de passion plus vive, que d'en procurer la gloire et l'agrandissement. La haute idée qu'il avoit de l'autorité pontificale l'engagea peut-être dans quelque fausse démarche; mais toujours droit dans ses vues, et généreux contre lui-même, il donna l'exemple d'un grand cœur, et d'un grand pape qui sait se condamner quand il a tort, et réparer une fausse démarche. Il eut aussi la gloire particulière de marquer plus d'intérêt qu'on ne faisoit depuis long-temps pour la conversion des Indes, et de tant de terres idolâtres qui sont comprises sous ce nom, et qu'il remplit d'ouvriers évangéliques. On observe encore qu'il établit plus d'ordres religieux et de congrégations ecclésiastiques, que n'avoit fait aucun pape avant lui. Il étoit persuadé que Dieu n'appelant pas tous les hommes à la piété par la même voie, on ne sauroit trop en multiplier les asiles. Une marque encore unique de sa piété personnelle, c'est que malgré ses infirmités, et l'embarras des affaires les plus épineuses, il n'a pas manqué un seul jour de son pontificat à dire la messe, sans excepter celui où il fut frappé de la maladie qui l'emporta. Il avoit soixante-neuf ans, et son pontificat en avoit duré près de seize. C'est un trait remarquable de la providence de Dieu sur son Eglise, que les pontificats les plus longs ont presque tous été remplis par les plus dignes pontifes.

LIVRE SOIXANTE-DOUZIÈME.

DÉPUIS LA MORT DE PAUL V EN 1621, JUSQU'À LA NAISSANCE
DU JANSENISME EN 1630.

LE cardinal Alexandre Ludovisio, soutenu par la France contre la faction espagnole et les Bentivoglio déclarés pour Campora, qui leur avoit déjà promis de les remettre en possession de Bologne, fut élu pape, sous le nom de Grégoire XV, le jour même que les cardinaux entrèrent au conclave, 9 de février 1621. Le 21 du mois suivant, il approuva la congrégation de Notre-Dame du Calvaire, fondée par Antoinette d'Orléans-Longueville, sous la direction du père Joseph du Tremblay, religieux capucin : religieux personnellement si célèbre, que sorti d'une famille féconde en grands magistrats, il lui a néanmoins donné, sous l'humble habit de saint François, beaucoup plus de lustre qu'il n'en a reçu d'elle. Toujours il travailla pour l'Eglise, long-temps pour l'état : religieux fervent dans le cloître, fin politique à la cour, guide assez souvent nécessaire à Richelieu lui-même ; partout et dans toutes les situations, jusqu'au comble de la faveur, homme d'une vertu assez forte pour avoir constamment préféré la capuce à la mitre. Toutefois la satire ne l'a point épargné, et au défaut des œuvres (inattaquables en ce sage), elle a exercé toute sa malignité sur ses intentions : mais ami d'un ministre tout-puisant, et haï d'une secte naissante que tous les voiles de l'hypocrisie ne déroboient point à la pénétration de ses regards, pouvoit-il manquer de crimes ?

Pour madame de Longueville, dégagée de toutes les affaires et de toutes les intrigues de la cour, cette sainte veuve, comme une autre Judith, jouissoit d'une réputation hors de toute atteinte, et il n'y avoit personne qui en dît une parole désavantageuse. Ce fut à Fontevrault, dont on la vouloit faire abbesse, et dont malgré elle déjà elle étoit coadjutrice, qu'elle

fit connoissance avec le père Joseph, qui eut bientôt sa confiance. Il ne put néanmoins lui persuader de rester à la tête de cet ordre distingué, où elle ne laissa point en passant, pour ainsi dire, de faire reflourir, sous la direction de ce prudent confesseur, la discipline régulière. Elle se retira au monastère de Lençloître qui en dépendoit, et, sur le bruit qu'elle y médisoit une réforme parfaite, on y vit accourir de toutes les maisons de l'ordre, des religieuses pleines de courage, qui ne demandoient qu'à observer la règle de saint Benoît dans toute sa rigueur. Pour le faire avec plus de liberté, on prit à Poitiers une maison indépendante de Fontevault. Ce fut là proprement le berceau de la nouvelle congrégation. La maison que la reine mère lui ménagea dans la suite à Paris, après lui en avoir fondé une elle-même à Angers, en est devenue le chef-lieu et la résidence de la directrice, c'est-à-dire, la supérieure générale. Cette congrégation a pris le nom de Notre-Dame du Calvaire, parce qu'on s'y fait un devoir particulier d'honorer :a sainte Vierge pleurant son fils au pied de la croix.

Le nouveau pape, dans l'année de son exaltation, publia aussi des réglemens pleins de sagesse, touchant l'élection des souverains pontifes. Différens papes avoient déjà pris en considération un objet de si grande importance pour l'édification de la chrétienté; mais aucun d'eux n'étoit entré dans un détail aussi particulier, et n'avoit pris des mesures mieux combinées que Grégoire XV. Ce qu'il paroît avoir eu le plus à cœur, c'est que l'élection se fasse rigoureusement par la voie du scrutin, c'est-à-dire que les suffrages se donnent avec un secret impénétrable. On sent assez l'avantage de cette méthode : en opinant ainsi, chacun des cardinaux suit en liberté ses lumières et le mouvement de sa conscience, au lieu qu'étant connus, il est fort à craindre qu'ils ne se laissent entraîner par les chefs des factions. Urbain VIII, successeur de Grégoire XV, trouva cette bulle si sage, qu'il en fit jurer l'absolution à trente-sept cardinaux qui se trouvoient à Rome.

Par une bulle publiée l'année suivante, Grégoire défendit à tous les ecclésiastiques et à tous les religieux, exempts ou non exempts, de confesser et de prêcher sans la permission et l'approbation de l'ordinaire. Il y eut autrefois de grandes dis-

putes sur ce point de discipline, par rapport aux religieux, certains auteurs prétendant qu'une approbation une fois donnée par un évêque, pouvoit bien être révoquée par son successeur, mais non par lui-même. Cette prétention seroit aujourd'hui de la dernière témérité, au moins dans l'église de France, où l'usage est uniformément contraire. Et jamais la raison put-elle se trouver mieux d'accord avec la coutume, que dans un point de si grande conséquence, non-seulement pour les droits naturels de l'épiscopat, mais pour le régime entier de la maison de Dieu? Comme les évêques communiquent leurs pouvoirs à qui bon leur semble, il est naturel qu'ils les retirent quand ils le jugent à propos. Malheur à celui d'entre eux qui se conduiroit par haine ou par caprice dans la dispensation des choses sacrées! mais plus grand malheur encore pour le troupeau de Jésus-Christ, si l'on n'étoit pas libre de chasser les loups du bercail dès qu'une fois ils y seroient entrés! Ils peuvent surprendre la vigilance la plus attentive, en se revêtant de la peau de brebis; le ministre qui étoit d'abord tout ce qu'il paroissoit, peut se démentir par la suite, et devenir une pierre d'achoppement; il est donc de la raison et de toute nécessité que le premier pasteur, dans son administration, conserve une liberté, sans laquelle il ne peut répondre qu'en partie du troupeau dont il a toute la charge (1622).

Grégoire XV érigea aussi, à la demande du roi très-chrétien, l'évêché de Paris en métropole, le 20 octobre 1622. On lui donna pour suffragants les évêchés d'Orléans, de Meaux et de Chartres, auxquels on ajouta celui de Blois quand il eut été créé sous Louis XIV. Comme tous ces retranchements se faisoient sur l'église de Sens, et nuisoient considérablement à cette ville, le chapitre fit de grandes oppositions : mais on crut devoir passer outre en faveur de la capitale d'un grand royaume, à qui même il est étonnant qu'on n'ait pas accordé plus tôt un degré de splendeur si convenable. C'est à la même fin que le nouvel archevêché fut érigé, sous le règne de Louis le Grand, en duché-pairie. On avoit choisi pour ces opérations le temps de la vacance des deux sièges. Jean Davy du Perron, archevêque de Sens, étoit mort l'année précédente, trois ans après le célèbre cardinal son frère. Le cardinal

Henri de Gondi fut le dernier évêque de Paris, et Jean-François de Gondi son frère en fut le premier archevêque. Grégoire XV établit à Rome dans le même temps une congrégation pour la propagation de la foi.

Ce pape, n'étant que cardinal, avoit été chargé de ménager un traité entre la France et la Savoie, et il avoit eu des liaisons à Turin avec le duc de Lesdiguières : avant de repartir pour Rome, il alla lui faire ses adieux. Comme ils se séparaient : Je ne suis pas assez ennemi de l'Eglise, lui dit Lesdiguières, pour ne pas lui souhaiter un pape de votre mérite. — Et moi, répondit le cardinal, je suis assez de vos amis, pour souhaiter de vous voir bon catholique. — A cela ne tint que vous fussiez pape, répliqua Lesdiguières ; vous ne tarderiez point à l'être. — N'allons pas si vite, reprit le cardinal : promettez-moi seulement de vous faire catholique, si je suis pape. Il le promit ; et tous ces propos, soit de plaisanterie, soit de civilité, eurent leur effet. Nous les rapportons, non pas comme dignes d'attention par eux-mêmes, mais uniquement pour confondre les vindicatifs et satiriques sectaires, au rapport desquels la conversion du duc de Lesdiguières ne fut que le fruit précipité de l'offre qu'on lui fit de la dignité de connétable. On a vu que depuis long-temps il avoit un attrait marqué pour les sermons des prédicateurs catholiques, et du père Coton en particulier. Il n'entendit ni avec moins de plaisir, ni avec moins de fruit, ceux de saint François de Sales durant deux carêmes que ce saint évêque prêcha depuis à Grenoble. Les entretiens particuliers, et les charmes de la conversation d'un prélat dont il étoit si malaisé de se défendre, achevèrent à peu près ce que la chaire avoit ébauché ; et, s'il ne se fût agi que de conviction, la conversion du duc eût été bientôt résolue : mais ce grand homme avoit un foible étonnant pour une fille de basse naissance, la fameuse Marie Vignon, qu'il prit enfin pour épouse après la mort de la duchesse. Cependant le saint prélat, qui comptoit pour peu de chose la profession de la vraie foi, si les mœurs ne répondoient point à sa pureté, pressa par la ferveur de ses prières le moment de la grâce qui eut enfin son plein effet à Grenoble, où Lesdiguières abjura publiquement entre les mains de l'archevêque, le 24 juillet 1622.

Les calvinistes conçurent sans doute un violent dépit de cette conversion ; mais précisément parce qu'elle les couvrait de confusion, et non pas ¹, comme le dit un de nos historiens, parce qu'ils perdoient un de leurs plus fermes appuis. Lesdiguières avoit toujours été trop bon sujet, pour être bon huguenot. Il ne paroissoit guère à leurs assemblées que pour les porter à la paix, et croiser les résolutions qui tendoient à la révolte, ou qui étoient simplement contraires aux intentions de la cour. On ne vit point de religionnaires remuer en Dauphiné tout le temps qu'il en fut gouverneur. Il suivit les armes du roi contre eux, dans les expéditions les plus importantes, et partout il opina dans les conseils à traiter les opiniâtres en mutins et en séditeux, sans nul égard à leur religion. On peut consulter à ce sujet les mémoires du duc de Rohan.

Ce ne fut pas un médiocre plaisir pour le saint évêque de Genève, d'apprendre le triomphe que la foi catholique avoit enfin remporté par la conversion parfaite d'un personnage aussi considérable que le duc de Lesdiguières ; mais le zélé prélat n'y survécut que cinq mois ². Assez peu avancé en âge, et déjà épuisé par les travaux de l'épiscopat, ou plutôt d'un apostolat véritable et sans interruption, il sentoit depuis quelques années ses forces défaillir de jour en jour ; et les bas sentiments qu'il avoit de lui-même lui faisant toujours craindre que l'œuvre de Dieu ne souffrît de son incapacité, il avoit pris son frère pour son coadjuteur. Son choix ne pouvoit pas tomber sur un ecclésiastique plus vertueux, ni plus capable à tous égards de soutenir ce qu'il avoit entrepris pour le rétablissement parfait de l'infortuné diocèse de Genève. Prévenu cependant que la vertu même est souvent la dupe du naturel, et craignant de rien donner au sang et aux sentiments humains ; avant de rien faire, il avoit consulté les plus saints prélats, et particulièrement le cardinal Frédéric Borromée, cousin-germain et successeur du saint archevêque de Milan, dont il retraçoit toutes les vertus dans sa propre personne.

Il voulut qu'aussitôt le coadjuteur fût sacré, quoiqu'il eût refusé constamment de l'être lui-même du vivant de son prédé-

¹ Dupin, Hist. de Louis XIII, an. 1622. — ² Vie de S. François de Sales, liv. 6.

cess
qu'il
faire
les h
fatig
la c
pour
gligé
duité
fit cra
confé
coadj
mémo
ments
capac
moyen
bien,
et au l
même
Cha
culière
facile,
d'une c
donner
au cont
gard de
chute.
diocèse
le coad
sans ré
duite de
grand r
ficialité
son frèr
pénible
La po
tous les
ce mom

cesseur, et ne goûta pour lui aucun des autres engagements qu'il avoit si scrupuleusement observés. Il s'empressa de lui faire part de son autorité, lui fit rendre, autant qu'il le put, tous les honneurs, et ne se réserva de sa dignité que les peines et les fatigues. Vivement frappé de l'idée qu'il avoit toujours eue de la charge terrible de l'épiscopat, il se renfermoit souvent pour aviser aux moyens de réparer ce qu'il imaginoit avoir négligé, ou pour achever ce qu'il ne croyoit qu'ébauché. L'assiduité et l'application du saint à ce travail fut si grande, qu'elle fit craindre pour sa santé. Après ces revues particulières, il en conféroit avec l'évêque de Calcédoine, c'est-à-dire, avec son coadjuteur, ordonné sous ce titre, ils examinoient ensemble les mémoires et les états du diocèse, les notes et les renseignements précis que le saint avoit dressés touchant le génie, la capacité, les mœurs des pasteurs et des peuples, touchant les moyens les plus propres à bannir les désordres, à établir le bien, ou à l'affermir. Uniquement attentifs à la gloire de Dieu et au bien de l'Eglise, les deux frères ne tendoient qu'à une même fin.

Chacun cependant avoit sa méthode et son humeur particulière. L'ancien évêque, naturellement gai, étoit d'un accès facile, d'une bonté d'âme et d'une douceur que rien n'altéroit, d'une charité affectueuse, compatissante, toujours prête à pardonner, et même à excuser les fautes d'autrui. Le coadjuteur au contraire étoit sérieux, enclin à la sévérité, inflexible à l'égard des ecclésiastiques vicieux, au moins dans les cas de rechute. Comme ils faisoient de compagnie la visite générale du diocèse, afin de travailler ensuite à une réformation parfaite, le coadjuteur, à qui le titulaire communiquoit son autorité sans réserve, fit des perquisitions rigoureuses contre l'inconduite des prêtres. La visite étoit à peine finie, qu'on vit un assez grand nombre de ces ecclésiastiques dans les prisons de l'officialité. Le saint évêque ne désapprouva point la sévérité de son frère; mais son âme tendre et sensible eut bien des épreuves pénibles à soutenir.

La porte des prisons donnoit sur un endroit où il passoit tous les jours pour aller dire la messe. Les prisonniers étoient ce moment, et ne manquoient pas de lui demander grâce, en

l'assurant d'un repentir sincère. Son cœur étoit aussitôt attendri, et bien souvent il ne pouvoit retenir ses larmes. Il se représentoit la clémence infinie de Dieu pour les pécheurs; qu'il ne se lasse jamais de leur pardonner, que sa colère ne tient pas contre leurs gémissements, et dans ces pensées, « peut-on manquer, disoit-il, en suivant un si beau modèle? Dieu s'est laissé toucher si souvent par mes larmes, dois-je être insensible à celles de mes frères? Il exauce les prières des pécheurs; et moi, qui suis le plus méprisable de tous, je m'y rendrois sourd!» Au sortir de la messe, il se faisoit ouvrir les portes des prisons, faisoit aux prisonniers une réprimande charitable, leur faisoit bien promettre de mieux vivre à l'avenir, puis il les mettoit en liberté. Le coadjuteur ne pouvoit s'empêcher d'admirer cette bonté de cœur; mais il ne laissoit pas de l'en blâmer, et de lui en représenter, quelquefois d'un ton chagrin, les conséquences dangereuses. Le saint prélat s'humilioit alors jusqu'à faire des excuses, et promettoit d'être plus ferme à l'avenir; mais dès le lendemain sa sensibilité lui faisoit oublier ses résolutions, et il se laissoit entraîner comme auparavant. La chose alla si loin, que le coadjuteur feignit de vouloir se retirer, afin de l'amener à son but; et il y réussit. L'évêque lui remit les clefs des prisons, et le pria même de les lui refuser s'il arrivoit qu'il les demandât; car ces pauvres gens, lui ajouta-t-il, me font trop de pitié, et je sens bien que je ne pourrois pas répondre de moi-même. L'évêque étoit père et juge tout ensemble, il n'est pas douteux qu'il doit avoir tout à la fois de la douceur et de la sévérité: mais si l'une de ces deux qualités doit l'emporter sur l'autre, comme la miséricorde en Dieu surpasse la justice, la douceur dans son ministre ne doit-elle pas de même surpasser la sévérité.

Le saint évêque touchant presque au terme de sa carrière, et ayant déjà quelque chose de plus qu'un pressentiment de sa mort peu éloignée, il reçut une lettre de son souverain, qui lui mandoit de se rendre à Avignon, où il se proposoit d'aller lui-même pour féliciter le roi Louis XIII¹. Le mauvais état de sa santé, joint à quelques paroles couvertes qu'on avoit

¹ Marsol. 1. 7. Anonym. l. 11.

pr
en
jan
tie
Fr
offi
liqu
N'a
son
mor
le b
rale.
de p
mém
nédi
pas d
quel
moye
mône
un en
ration
poitri
Jésus-
de le v
les mè
Dieu l
peut-i
A so
du cle
lieues
avoir d
fut là
avec u
les mai
haute d
rendre
grâces
son inc

prises avec raison pour une prédiction de sa mort prochaine, engagea son frère à le détourner de ce voyage; mais il ne put jamais l'en dissuader, parce que le saint prélat, voué tout entier au bien de la religion, regardoit l'entrevue des cours de France et de Savoie comme un occasion précieuse que lui offroit la Providence pour ménager les intérêts de la foi catholique dans la partie de son diocèse qui dépendoit de la France. N'ayant que peu de jours pour se préparer, il se pressa de faire son testament, et disposa de toutes choses comme s'il eût dû mourir le lendemain; ce qu'il ne put faire si secrètement, que le bruit ne s'en répandit, et ne causât une consternation générale. Il ne paroissoit plus qu'il ne se vît environné d'une foule de peuple: tout le monde sortoit des maisons; les ouvriers mêmes quittoient leur travail pour lui venir demander sa bénédiction. Ce pasteur sensible, ce tendre père ne se contentoit pas de la leur donner; il s'arrêtoit à chaque pas, il disoit à l'un quelque mot de consolation, il suggéroit à l'autre quelque moyen de se sanctifier par les peines de son état, il faisoit l'aumône à tous ceux qu'il jugeoit dans le besoin. Il s'arrêtoit pour un enfant, comme il eût fait pour une personne de considération. Il leur faisoit le signe de la croix sur le front et sur la poitrine, qu'il vénéroit comme les membres innocents de Jésus-Christ; et comme les gens de sa suite s'impatientoient de le voir arrêter sans fin pour ces petits innocents que toutes les mères s'empressoient de lui présenter: « C'est le fils de Dieu lui-même, leur disoit-il, qui nous sert en ceci de modèle; peut-il y avoir de la petitesse à l'imiter. »

A son départ, l'évêque de Calcédoine, tous les principaux du clergé et de la ville, le conduisirent jusqu'à Scissel à six lieues d'Annecy, c'est-à-dire, à l'endroit où le Rhône, après avoir coulé quelque temps sous terre, redevient navigable. Ce fut là qu'avant de s'embarquer, il leur fit ses remerciements avec une humble et vive sensibilité: puis se mettant à genoux, les mains et les yeux levés au ciel, il pria le Seigneur à voix haute de prendre soin du peuple qu'il lui avoit confié, de s'en rendre le propre pasteur, et de réparer par l'abondance de ses grâces les fautes qu'il avoit commises par sa négligence ou par son incapacité. Il se relève ensuite, tous les assistants fondant

en larmes, leur donne sa bénédiction, ou plutôt prie l'éternel pasteur de les bénir lui-même, les embrasse tendrement, et se recommande à leurs prières. Il les quitte aussitôt, monte sur le fleuve, et s'éloigne des bords qui ne retentissoient que de soupirs et de sanglots.

On étoit à la mi-novembre, et le saint fut fort incommodé du froid dans sa route. Arrivé à Avignon, il lui fallut revenir presque aussitôt à Lyon. La saison se trouvant trop avancée, et le duc de Savoie trop âgé pour passer les monts par un temps rigoureux, il fit passer en sa place le cardinal Maurice son fils, qui accompagna Sa Majesté très-chrétienne jusqu'à Lyon, où le prince et la princesse de Piémont se rendirent encore. Quoique la rencontre des cours de France et de Savoie dans cette ville y mit tout le monde fort à l'étroit, la vénération qu'on y portoit au saint évêque ne lui en eût pas moins procuré un logement convenable à son état, si sa mortification ingénieuse ne se fût pas prévalu de la rencontre même, pour en venir à ses fins. Comme plusieurs personnes de marque, et l'intendant de la province entre autres, lui offroient des appartements chez eux, il leur répondit qu'ayant prévu la difficulté qu'on trouveroit à se loger, il y avoit pourvu d'avance, et qu'il étoit assuré d'une demeure commode. On sut ensuite que c'étoit la chambre du jardinier de la Visitation, d'où l'on ne put jamais le tirer, quelque instance qu'on lui fit. Il étoit habile à satisfaire sa mortification par ces petits artifices : dans tous ses voyages, il étoit communément le plus mal logé de sa maison; et quand ses gens, honteux de ce partage, lui en témoignoiient leur peine, il avoit toujours mille raisons apparentes pour justifier son choix.

Mais plus il s'efforçoit de s'abaisser lui-même, plus on s'empressoit à l'honorer. Les deux cours, comme à l'envi, rendoient témoignage à l'éminente sainteté qui éclatoit malgré lui dans toutes ses actions. Il obtint sans peine la protection de sa Majesté très-chrétienne pour ceux des diocésains catholiques qui étoient sous la domination de la France. Louis le Juste avoit hérité de l'estime et de l'affection que Henri le Grand avoit eues pour un si digne évêque. Quant aux reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche, leurs sentiments à son égard alloient

jus
le
l'an
cie
jou
l'ex
sien
d'a
l'hu
plis
qual
L
l'éle
se tr
qu'il
veille
reine
veau
princ
muni
prêch
la con
il con
fiance
sans au
Il avoi
dernie
tranqu
térée.
gentilh
reconn
gneur,
« Dépê
car dan
mort de
. La se
extraor
point de
10

jusqu'à la vénération. Le prince et la princesse de Piémont qui le connoissoient tout particulièrement, le regardoient comme l'ami de Dieu, comme un saint qui attiroit les bénédictions du ciel sur leur maison, à laquelle ils s'applaudissoient chaque jour de l'avoir attaché. Tous les courtisans entraînés par l'exemple des maîtres, et par la connoissance personnelle que plusieurs d'entre eux avoient de ses rares vertus, se tenoient honorés d'avoir des rapports avec lui ; et, quand il fut tombé malade, l'humble demeure d'un jardinier devenue la sienne ne désemplissoit pas de ce que les deux cours avoient de personnages plus qualifiés.

Laborieux jusqu'au dernier moment, et animé d'un zèle qui l'élevoit au-dessus de la nature, malgré l'affoiblissement où il se trouvoit, il prêcha avec beaucoup de feu chez les jésuites, qu'il avoit toujours honorés de son amitié et de son estime. La veille de Noël, il fit encore la bénédiction d'une croix que la reine mère faisoit ériger chez les récollets, et prêcha de nouveau avec son zèle accoutumé. Le lendemain, il confessa le prince et la princesse de Piémont, leur dit la messe, les communia, puis donna l'habit à deux novices de la Visitation, et prêcha sur le mystère du jour. Dans tous ces exercices, avec la connoissance que Dieu lui avoit donnée de sa mort prochaine, il conserva la plus parfaite liberté d'esprit, et une douce confiance en la divine miséricorde, sans trouble, sans inquiétude, sans aucun changement dans ses actions ou dans ses manières. Il avoit toujours vécu comme si chaque jour avoit dû être le dernier de sa vie, et la proximité de la mort ne lui ôta rien de sa tranquillité ; la gaieté même de son humeur n'en parut point altérée. Ayant fait dans ces circonstances une large aumône à un gentilhomme ruiné, qui ne sachant comment lui exprimer sa reconnoissance, lui répétoit sans fin qu'il prieroit si bien le Seigneur, que dès ce monde il le récompenseroit au centuple : « Dépêchez-vous donc, lui dit-il, de me procurer cette fortune, car dans peu ni vous ni moi ne serons de ce monde. » La mort du gentilhomme suivit de près celle du saint.

La seconde fête de Noël, François sentit une affaissement extraordinaire, et s'aperçut que sa vue baissoit. Il ne laissa point de dire la messe ; après quoi il rencontra le duc de Belle-

garde et le marquis d'Alincourt, avec lesquels ils'entretint longtemps à l'air qui étoit fort dur. Il fut de là chez le duc de Nemours, pour remettre dans les bonnes grâces de ce prince deux de ses officiers qui n'avoient encouru son indignation que par leurs fureurs contre le saint. Comme il se proposoit de partir ce jour-là, il s'en fut encore chez le prince et la princesse de Piémont pour prendre congé d'eux, et terminer quelques affaires concernant le bien de son église. Comme il arrivoit enfin chez lui excédé de fatigue, on vint lui présenter ses bottes, qu'il refusa d'abord; mais son valet de chambre les ayant rapportées un moment après : Il les faut prendre, lui dit-il, puisque vous le voulez; mais nous n'irons pas loin. Après avoir encore écrit quelques lettres de recommandation, et reçu plusieurs personnes qui venoient lui dire adieu, il se trouva si abattu, qu'il fallut le mettre au lit; et l'apoplexie dont il mourut le surlendemain ne tarda point à se déclarer : mais cette maladie, si effroyable de sa nature, fut douce et paisible pour le saint, dont elle prit en quelque sorte le caractère.

Dès qu'on sut dans la ville qu'il étoit dangereusement malade, les seigneurs, les prélats, les ecclésiastiques et les religieux, tout le monde accourut pour le voir. Le duc de Nemours, tourmenté par la goutte, se fit lever et porter chez lui. Il l'avoit autrefois persécuté de plus d'une manière; mais forcé enfin par des vertus qu'il avoit mises lui-même aux plus rudes épreuves, de son ennemi il étoit devenu l'un de ses plus grands admirateurs. Il se jeta à ses pieds, il prit et baisa ses mains en les arrosant de ses larmes, il lui demanda sa bénédiction pour lui, et pour le prince de Genevois, son fils aîné. Madame Olivier, femme de l'intendant, vint aussi accompagnée de ses deux filles, et lui demanda sa bénédiction pour elle et pour tous ses enfants. Le vicaire général de Lyon, après lui avoir donné les témoignages du plus vif intérêt au nom de tout le diocèse, fit exposer le saint Sacrement dans toutes les églises, pour demander à Dieu le recouvrement de sa santé. Entre les prélats, il étoit ami particulier de l'évêque de Damas, qui le méritoit par sa piété. Cet évêque lui dit en l'abordant : Mon cher frère, je viens pour vous rendre tous les offices d'une tendresse fraternelle. Vous savez qu'il est écrit que *le frère aidé par le frère, est comme*

une cité bien munie. Et il est encore écrit, répliqua le malade en lui tendant la main, *que le Seigneur sauvera l'un par l'autre. Mettez votre confiance au Seigneur,* ajouta l'évêque de Damas, en usant toujours des termes de l'Écriture. *Et il nous nourrira,* poursuivit de même le fervent malade. Puis ne contenant plus les transports du divin amour qui l'embrasoit : *Mon cœur et ma chair, s'écria-t-il, se sont réjouis dans le Dieu vivant; A jamais je chanterai les miséricordes du Seigneur : Mais quand parottrai-je devant sa face ? Montrez-moi, ô le bien aimé de mon cœur, montrez-moi le lieu où vous reposez !*

Le père Ferrier, jésuite, qui ne le quittoit point, lui proposa de faire cette prière de saint Martin : *Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse point le travail.* La profonde humilité du saint parut blessée d'une comparaison dont il n'y avoit que lui seul qui méconnoît la justesse. Bien loin de faire la prière qu'on lui suggéroit : Je ne suis, répéta-t-il plusieurs fois, je ne suis qu'un serviteur inutile dont Dieu ni son peuple n'ont aucun besoin. Un autre jésuite lui ayant suggéré ces paroles de l'Écriture, *Saint, saint, saint est le Seigneur, toute la terre est remplie de sa gloire,* il les répéta longtemps, et l'idée de la grandeur, de la sainteté, de la majesté suprême le pénétra si fortement, qu'il en parut ravi hors de lui-même ; il perdit la parole, et l'on ne s'aperçut plus qu'il vivoit, qu'au mouvement de ses lèvres et de ses yeux qu'il levoit de temps au temps au ciel. Déjà il avoit reçu les derniers sacrements de l'Église, à la réserve du saint viatique qu'on n'avoit pas osé lui donner à cause de ses fréquents vomissemens ; mais il avoit encore dit la messe ce jour-là. Tous les actes de résignation, d'une pleine soumission aux ordres du Seigneur, d'une ferme confiance en sa miséricorde, du sacrifice de toutes les créatures et de son propre corps, il les fit avec d'autant plus de joie, qu'il n'avoit jamais tenu à aucun objet que dans l'ordre de Dieu. Pour sa profession de foi, ce fut une des premières choses qu'il demanda lui-même à faire ; et il la fit de la manière la plus précise et la plus éclatante, prenant à témoin tous ceux qui étoient présents. Sur le point capital de la catholicité, sans quoi toute piété n'en est que le simulacre, il étoit d'une sensibilité qui le tiroit en quelque sorte de son

caractère. Comme on usoit de mille expédients dans sa maladie, pour le tenir éveillé et prévenir la léthargie, un ecclésiastique s'avisa de lui demander s'il n'avoit pas quelque attache au calvinisme, lui qui avoit eu tant de commerce avec les huguenots. Tiré à l'instant même de son affaissement : Dieu m'en garde, s'écria-t-il avec feu ! La trahison seroit trop grande : ô mon Dieu, vous connoissez mon cœur !

Enfin le jour des saints Innocents de l'année 1622, et comme on prononçoit ces paroles des litanies dans la recommandation de l'âme, *saints Innocents, priez pour lui*, le saint évêque rendit à Dieu son âme pure, non moins innocente à l'âge de cinquante six-ans, que celles des tendres victimes dont on célébroit la fête.

Il est inutile d'exprimer les regrets qu'excita le premier bruit de cette mort ; on les présume assez du caractère d'un saint qui fut particulièrement suscité de Dieu pour rendre la vertu aussi aimable que respectable. Ils se changèrent bientôt en admiration et en actions de grâces, par la multitude et l'éclat des miracles qui s'opérèrent au lieu de sa mort, dans son église d'Annecy où son corps fut reporté, et partout où l'on implora son intercession. Alexandre VII avant de parvenir au pontificat, fut guéri d'une maladie fort dangereuse étant à Munster en qualité de médiateur pour la paix générale de l'Europe, et il fut si convaincu qu'il devoit le recouvrement subit de sa santé aux prières du saint évêque de Genève, qu'il envoya une somme considérable à Annecy pour contribuer au bâtiment de l'église où ses reliques reposoient. C'est pourquoi, sans attendre les cinquante ans qu'on laisse écouler d'ordinaire entre la mort et la béatification d'un saint, il mit celui-ci neuf ans plutôt au nombre des bienheureux.

La canonisation se fit quatre ans après (1665), aux instances de la plupart des princes chrétiens, et surtout du roi Louis XIII, des reines sa mère et son épouse, de la reine d'Angleterre sa sœur, du roi et de la reine de Pologne, de la duchesse de Savoie, du duc et de la duchesse de Bavière, à qui se joignit l'assemblée du clergé de France, ainsi que les ordres religieux, les parlements et les gouverneurs de nos provinces. Le roi envoya exprès à Rome les évêques de Soissons et d'Evreux, pour solli-

cite
bas.
illu
mên
entr
des
tion
lytiq
de t
sans
égale
après
en pa
No
piété,
vie de
d'en c
de Die
fidèles
Pères
a fait
trodui
tion év
pensée
manière
reconn
vages e
pouvoi
celui qu
Franço
gagner
manière
y accou
règles é
étendue
foibles,

citer cette affaire conjointement avec le duc de Créqui son ambassadeur. La France avoit comme adopté ce savoyard à jamais illustre, qui de son côté avoit toujours eu pour la France les mêmes sentiments que pour sa patrie. La bulle de canonisation, entre bien d'autres miracles, en relève particulièrement sept des plus éclatants et des plus authentiques ; savoir la résurrection de deux morts, la guérison d'un aveugle-né, d'un paralytique et de trois personnes percluses de tous membres. Mais de tous les prodiges, le plus admirable et le plus salutaire est sans doute la conversion de soixante-douze mille hérétiques, également attribué, par cette bulle, au saint évêque de Genève, après les discussions rigoureuses qu'on sait être d'usage à Rome en pareille matière.

Nous avons de saint François de Sales différents ouvrages de piété, dont le traité de l'amour de Dieu et l'introduction à la vie dévote sont les plus connus¹. On les examina tous avant d'en canoniser l'auteur, et on les trouva si remplis de l'esprit de Dieu, si propres à opérer des fruits de salut dans le cœur des fidèles, qu'on-en déclara la lecture aussi salutaire que celle des Pères de l'Église. L'introduction à la vie dévote en particulier a fait un bien infini dans tous les états, elle a véritablement introduit dans les voies de la piété, dans les voies de la perfection évangélique, les conditions mêmes qui se croyoient dispensées d'être chrétiennes. Peu importe que la doctrine, ou la manière de notre saint ait déplu à ces sombres moralistes, qui ne reconnoissoient pour vertu que ce qui présente leurs traits sauvages et repoussants : tel étoit le caractère des pharisiens, qui ne pouvoient souffrir la douceur et la divine condescendance de celui qui est venu pour sauver les pécheurs et les publicains. François au contraire s'est fait tout à tous comme Paul, afin de gagner tout le monde à Jésus-Christ. Il a invité à la vertu d'une manière douce et insinuante, afin d'y attirer les cœurs, et de les y accoutumer insensiblement : du reste, exact observateur des règles évangéliques, il les a toujours enseignées dans toute leur étendue ; et si, comme l'apôtre encore, il a donné le lait aux foibles, il a donné aussi la nourriture solide aux parfaits, et

¹ Anonym. l. 11.

partout il a maintenu les lois immuables des mœurs dans leur intégrité et dans toute leur pureté.

Cependant il s'éleva en Espagne des directeurs et des rigoristes tels que les censeurs du saint évêque de Genève paroisoient les demander, c'est-à-dire, des hommes austères en apparence, faisant profession d'un genre de spiritualité inconnu dans l'Eglise, singuliers dans la manière d'expliquer les divines Ecritures, indociles à la voix de l'autorité, et tenant expressément des maximes pernicieuses, non-seulement sur l'obéissance, mais sur l'usage du mariage, et sur les principes fondamentaux des mœurs. C'étoient quelques restes ou rejetons d'une secte de fanatiques qui, sur la fin du siècle précédent, avoient déjà paru dans le même royaume, où ils se nommèrent eux-mêmes religieux illuminés. Ils répandirent principalement leurs erreurs dans l'Andalousie. L'inquisiteur général les condamna, en promettant néanmoins de ne point user de rigueur envers ceux qui s'étoient laissé séduire, s'ils se reconnoissoient coupables, et dénonçoient leurs séducteurs sous trente jours. L'ordonnance eut son effet; sept à huit mille personnes vinrent faire leur déclaration, et l'on n'entendit plus parler de cette secte en Espagne.

Mais des extrémités méridionales de ce royaume, où l'inquisition lui faisoit peur, elle pénétra bien loin au-delà des Pyrénées, aux extrémités opposées de la France, au pays de Chartres d'abord, puis et plus effrontément dans la Picardie. Elle fit ses premiers prosélytes dans un ordre très-réformé, et son premier fruit fut l'apostasie de deux moines, qui, après avoir dogmatisé quelque temps en secret, répandirent dans le public leurs erreurs et leurs extravagances¹. Comme ce sont les hommes qui font les hérésies, et les femmes qui les accréditent, les moines attachèrent à celle-ci quantité de personnes du sexe, en leur donnant droit d'y prêcher. Ils les distribuèrent ensuite en différents lieux, où elles établissoient des communautés de filles dévotes; ce qui ne pouvoit manquer de rendre leurs dogmes immortels, pour peu qu'on eût différé d'en intercepter le cours; mais le prince, averti de bonne heure, commit les juges de Roye et de

¹ Vittor. Siri, Mem. vol. 8.

Mont-Didier où l'erreur se montrait avec le plus d'audace, pour informer en toute rigueur contre les coupables, qui furent emprisonnés en grand nombre. La partie n'étoit pas encore bien liée ; les chefs s'éclipserent, et le pays, purgé ou effrayé, demeura tranquille (1623).

En Hollande, où l'on tient telle religion qu'on juge à propos, et aucune si l'on veut, on rendit cependant une ordonnance qui en chassoit les jésuites, avec défense d'y rentrer, sous peine d'être arrêtés comme ennemis, et obligés à payer rançon (1622.) C'étoit le sort de ces religieux, sous tous les gouvernements hérétiques, de porter personnellement le poids de la haine et des préventions qu'on avoit contre l'Eglise romaine. La partialité fut poussée en Hollande jusqu'à défendre à tous les sujets de la république d'envoyer leurs enfants étudier dans les collèges étrangers des jésuites, tandis qu'on se contentoit dans cette espèce de persécution, tempérée à l'ordinaire par l'esprit d'intérêt, d'enjoindre à tous les autres catholiques, prêtres et religieux, de donner par écrit aux magistrats des lieux leurs noms et leurs demeures.

Par le motif opposé, l'empereur Ferdinand II qui cherchoit les moyens les plus efficaces d'extirper l'hérésie de ses états, après en avoir défendu l'exercice à Prague, en chassa les ministres, et donna l'université aux jésuites. Ce fut le premier fruit considérable que la religion catholique retira de la bataille de Prague. Ces résolutions déplurent fort à l'électeur de Saxe qui avoit secondé et secondoit encore les armes de Ferdinand; mais quelque nécessaire qu'il fût à l'empereur pour le moment même, ce prince religieux et catholique zélé ne laissa pas de chasser encore les ministres du reste de la Bohême, de la Moravie, et d'une partie de la Silésie. Il fit beaucoup plus, comme on le verra, quand les succès de Tilly et de Valstein ses généraux l'eurent mis en état d'agir absolument en maître.

L'église de France continuant à s'approprier la discipline qu'elle n'avoit pas reçue dans les formes, entreprit de l'établir jusque parmi les réguliers, qui se prévalaient davantage de leurs exemptions et de leurs privilèges. Tant de monastères célèbres, autrefois l'édification des peuples et des grands, dont la pieuse magnificence les avoit enrichis, étoient devenus des

palais, ou des campagnes délicieuses habitées en grande partie par des ignorants et des paresseux, dont le moindre défaut étoit l'amour du jeu et de la bonne chère. On en avoit porté bien des plaintes à Louis XIII, lorsqu'entendant un jour la messe à la fameuse abbaye de Marmonstier, il fut scandalisé personnellement de la contenance des moines, trop accoutumés à l'indécence, pour être contenus par la présence même de la cour. On lui ajouta qu'il voyoit peu de chose ; qu'il y avoit une infinité de maisons d'où l'ivrognerie et l'incontinence n'avoient pas seulement banni toute régularité, mais les exercices les plus indispensables des vertus chrétiennes. Le monarque demanda et obtint un bref du pape pour réformer ces désordres, et mit le cardinal de la Rochefoucault, son grand aumônier, à la tête de cette commission. Ce vertueux et sage prélat se forma un conseil composé d'un bénédictin, d'un chartreux, d'un dominicain, d'un minime, d'un jésuite, d'un feuillant, et de quelques autres personnes d'une vertu éclairée.

Après avoir conféré mûrement, et à bien des reprises, avec eux, il commença la réformation de Sainte-Geneviève de Paris, dont il étoit abbé, et qu'il établit chef de quarante maisons, dont fut d'abord formée la congrégation des chanoines réguliers de France. Comme plusieurs religieux de cette abbaye s'opposoient à la réforme, on en tira douze de Saint-Vincent de Senlis, où depuis quelques années on vivoit au moins d'une manière édifiante : c'étoit à peu près tout ce que portoient les constitutions nouvelles, qui, sans prescrire des austérités et des pénitences extraordinaires, se bornoient à exiger l'obéissance, l'esprit de retraite et de recueillement, l'éloignement de la mondanité, ou la simplicité convenable à l'état religieux. Le généreux cardinal, par sa démission volontaire, remit l'abbaye dans l'ancien droit d'élire son abbé, à condition que le gouvernement n'y seroit plus que triennal. La réforme ne tarda point à passer du chef-lieu dans la plupart des maisons de sa dépendance. Elle s'établit en même temps chez les religieuses de l'Assomption de la rue Saint-Honoré, nommées alors Haudriettes du nom d'Etienne Haudry conseiller d'état, qui les avoit fondées du temps de saint Louis, en les soumettant à la juridiction du grand aumônier de France. A ce titre, elles dépendoient

absolument du cardinal de la Rochefoucault, qui leur donna des règles toutes nouvelles. Cet institut fondé pour des veuves, qui ne faisoient pas vœu de pauvreté, fut par la réforme érigé en titre ordinaire de religion avec l'approbation du saint Siége.

Déjà les abbayes d'Ardeine, de Silly et de Belle-Etoiles étoient associées pour rappeler l'esprit de saint Norbert dans l'ordre de Prémontré dont elles faisoient partie; mais elles avoient à essuyer les plus violentes oppositions. Il fallut encore charger le grand aumônier de consolider cette réforme, qui eut besoin de toute sa prudence et de toute sa fermeté, mais qui enfin prospéra, et s'établi insensiblement dans plusieurs autres maisons. Quelques trinitaires qui avoient à cœur la vraie gloire de leur ordre, prièrent encore ce vertueux cardinal d'y mettre la réforme, et de leur propre mouvement ils lui obtinrent de Rome les pouvoirs nécessaires. Il est inconcevable à quel point la longue habitude du relâchement renverse les premières idées. Le général et les anciens appelèrent comme d'abus de ce qui tendoit à corriger de tous les abus le plus inique et le plus criant. La règle de ces religieux les obligeoit à réserver le tiers de leur revenu pour la rédemption des captifs; et la maison de Paris qui avoit dix mille livres de rente sans compter le casuel, n'étoit taxée qu'à dix-huit francs; ainsi des autres, suivant la même proportion. Cette odieuse prévarication fit accorder par le roi toute liberté au commissaire de la réforme. Le cardinal y apporta le remède convenable, et en même temps corrigea tous les autres désordres, auxquels celui-ci fournissoit leur aliment. On eut beau réclamer contre des règles qui n'étoient point en vigueur quand on avoit fait profession, et auxquelles on n'avoit jamais prétendu s'astreindre, le cardinal tint ferme, persuadé avec raison que rien ne dispense des devoirs de la charité, bien moins encore d'un devoir strict de justice, et qu'en professant la vie religieuse, on avoit ou l'on devoit avoir la volonté de s'obliger à ce qui est de l'essence de sa profession, et à plus forte raison à ce qui est du christianisme et de la probité. Pour s'assurer de l'exécution, il ordonna que le général auroit deux assistants choisis de tel ordre qu'il plairoit à lui commissaire; et, pour rétablir la régularité, il mit deux pères feuillants dans le couvent de Paris, et deux jésuites à Cerfroj.

L'ordre de saint Benoît et de saint Bernard, qui avoit retracé en Occident les prodiges de vertu admirés autrefois à Scété, à Nitrie et dans la Thébaïde, étoit si fort dégénéré, que les bois habités par ces licenciés solitaires imprimoient l'effroi à la timide pudeur dans tous les lieux d'alentour. Il fallut des soins, de la circonspection, de la dextérité, un temps fort long et une patience infinie, pour appliquer des remèdes convenables à la profondeur des plaies et au caractère des sujets. Les plus intéressés à la prolongation du désordre, n'étoient pas les moins qualifiés. Enfin la persévérance et la prudence de concert gagnèrent assez, sinon pour faire reflourir la régularité dans toutes les maisons, au moins pour en bannir la licence et le scandale. Les ordres qui ont mis des adoucissements à la règle primitive, ne sont pas indignes à beaucoup près de toute estime. Il n'en est point même où grand nombre de particuliers ne donnent des exemples capables d'édifier, capables de confondre non-seulement le commun des fidèles, mais beaucoup d'ecclésiastiques réglés, et de personnes dévotes qui vivent dans les embarras du monde. Plût à Dieu seulement que la réformation telle qu'elle avoit été faite, eût subsisté plus long-temps !

Le pape qui l'avoit secondée de tout son pouvoir, n'en vit pourtant pas la fin, et laissa beaucoup à faire encore à son successeur. Grégoire XV mourut, âgé de soixante-dix ans, le 8 de juillet 1623. Etant cardinal-archevêque de Bologne, il avoit résidé assidument dans ce siège, excepté le temps de ses légations, jusqu'au conclave où il fut élu pape. Pendant son pontificat, il donna des secours considérables à l'empereur et au roi de Pologne, qui soutenoient une rude guerre, le premier contre les hérétiques, et l'autre contre les Turcs. Il a canonisé quatre saints fort célèbres, saint Ignace de Loyola, saint François Xavier, saint Philippe de Néri et sainte Thérèse. La bulle qu'il publia pour élire les papes par la voie du scrutin, s'est toujours observée depuis. Moins d'un mois après sa mort, le cardinal Barberin, d'une ancienne famille de Florence, lui succéda à l'âge de cinquante-cinq ans, sous le nom d'Urbain VIII : pontife recommandable par son affection et son talent pour les lettres, par sa douceur, par sa modestie, par une piété peu commune, et trop foible néanmoins contre l'épidémie du népotisme.

réglé
per
d'e
dal
ne
tron
blan
gieu
d'ha
étoi
tiqu
pude
air m
ciens
plus
épine
mille
tion l
une h
enfant
liers.
tablen
ajout
nières
venoi
le pap
tution
sans a
origin
de rep
et le n
à ces
l'état
leur p
tenant
ments.
Les

Le nouveau pape, dès son entrée au pontificat, fit quelques réglemens qui sans doute paroîtront fort minutieux à bien des personnes. Le saint Père, de l'avis des cardinaux, et sous peine d'excommunication, défendit aux récollets de prendre la sandale et le capuchon pointu à la façon des capucins (1624). Il ne s'agissoit pas seulement de prévenir les méprises des fidèles trompés dans la distribution de leurs aumônes par la ressemblance des habits, mais bien plus encore d'empêcher les religieux d'en venir pas à pas, par le moyen des changements d'habits, au goût des modes et des mœurs séculières, comme il étoit arrivé dans les anciens ordres. En effet, l'habit monastique n'est-il pas un frein à la licence, pour peu qu'on ait de pudeur ou de bon sens? et se peut-il rien de plus ridicule qu'un air mondain sous un froc? Il fut aussi défendu aux carmes anciens de prendre l'habit et le nom de carmes réformés. Rien de plus juste. Outre qu'on ne doit point partager les roses sans les épines, il est de droit commun de ne pas s'enter sur une famille, à moins qu'elle ne juge elle-même que cette incorporation lui fait honneur. Peu d'années après, Urbain VIII donna une bulle nouvelle, pour assurer aux capucins le titre de vrais enfans de saint François, qui leur étoit disputé par les cordeliers. Paul V avoit déjà prononcé que les capucins étoient véritablement frères mineurs, quoiqu'ils n'eussent point été établis, ajoutoit ce pape, du vivant de saint François. Mais de ses dernières paroles, les rivaux des capucins concluoient qu'ils ne venoient point en droite ligne de ce saint fondateur; sur quoi le pape Urbain déclare, que le commencement de leur institution doit se prendre de celui de la règle séraphique observée sans aucune discontinuation par eux ou leurs pères depuis son origine. Enfin Urbain VIII ordonna aux prémontrés d'Espagne de reprendre l'ancien habit qu'ils avoient quitté depuis peu, et le nom de frère, qui leur déplaisoit encore davantage. C'est à ces minuties apparentes que tient essentiellement l'esprit de l'état régulier. Les religieux ne quittent pas communément leur premier habit, pour en prendre un plus modeste. En tenant la main à ce seul article, on obviroit à mille dérangemens.

Les changements mêmes qui se font sous prétexte du bien,

ne sont pas sans danger dans l'état religieux ; c'est pourquoi la congrégation chargée d'expliquer et de maintenir les décrets du concile de Trente, défendit aux supérieurs réguliers de permettre à aucun de leurs inférieurs de passer à un institut plus austère, à moins d'être bien assurés qu'il s'y rendroit sans aucun retardement, et qu'il y seroit reçu aussitôt. L'expérience n'avoit que trop appris que le zèle apparent d'une plus grande perfection conduit assez souvent à l'apostasie. Quantité de ces zélateurs, après avoir respiré quelque temps l'air du siècle, ne perdoient pas seulement leurs idées de réforme, mais ils ne pouvoient plus supporter le joug même qui leur avoit paru trop léger, et menoient loin du cloître une vie errante, et le plus souvent scandaleuse.

Urbain VIII défendit encore d'exposer à la vénération publique les portraits des personnes mortes en odeur de sainteté, d'allumer des cierges sur leurs tombeaux, et d'en publier les miracles sans l'approbation de l'ordinaire. Pour cette constitution, il est peu de personnes qui n'en sentent toute la sagesse ; aussi fut-elle confirmée et maintenue soigneusement les années suivantes. Si elle eût toujours été observée, on ne verroit pas tant de légendes remplies de miracles apocryphes, et quelquefois si bizarres, qu'ils ne sont propres qu'à autoriser les censures des hérétiques et les dérisions des impies. D'ailleurs il n'appartient qu'à l'Eglise de canoniser la vertu, puisqu'elle est seule dirigée par le Saint-Esprit pour régler notre culte.

Dans le cours de l'année 1625, le pape Urbain canonisa sainte Elisabeth, reine de Portugal, et certifia qu'elle avoit été du tiers-ordre de saint François ; il béatifia Félix de Cantalice, parvenu à une éminente sainteté dans le rang obscur de frère capucin, et André d'Avellino, prêtre de la congrégation des théatins. Celui-ci avoit d'abord suivi le barreau, en se bornant toutefois aux causes ecclésiastiques, et même avec une intégrité et un désintéressement qui honoroient le sacerdoce dont il étoit revêtu : mais un mensonge, quoiqu'assez léger, lui ayant un jour échappé dans la chaleur du discours, et ce passage de l'écriture, *la bouche qui profère le mensonge donne la mort à l'âme*, lui étant presque aussitôt tombé sous les yeux, il fut pénétré d'un

rep
ba
ave
son
pau
sa v
save
van
Urb
spir
d'U
et qu
dern
E
pein
d'un
mém
Très
pour
piété
humil
honn
du cie
du po
de Pa
parent
de bo
études
Marse
les pir
mices
qui éto
rivé à
qui lui
humbl
Chame
mônier
de Gor

repentir si vif, qu'il abandonna sur-le-champ les fonctions du barreau. Il entra chez les théatins, où, durant toute sa vie, après avoir satisfait aux devoirs de sa règle, il consacra le reste de son temps à l'oraison et au salut des âmes, principalement des pauvres gens de la campagne. On peut juger de l'éminence de sa vertu, sur les deux vœux qu'il fit et observa inviolablement : savoir, de contrarier en toute chose sa volonté propre, et d'avancer sans nul relâche dans la carrière de la perfection. Urbain VIII, attentif en même temps au bien temporel et spirituel de l'Eglise, réunit au domaine du saint Siège le duché d'Urbain, par la donation qu'il en avoit ménagée habilement, et que lui en fit entre-vifs le duc François-Marie de la Rovère, dernier de cette maison.

En ce temps-là, et dans le sein de l'Eglise de France, à peine échappée aux attentats du calvinisme, et déjà menacée d'une hérésie nouvelle, ou d'une reproduction déguisée des mêmes erreurs, il s'élevoit un de ces hommes de la droite du Très-Haut, puissant en œuvres et en paroles, ange de conseil pour les rois mêmes, mobile de toutes les grandes œuvres de piété qui se font dans un empire, d'autant plus révééré que son humilité profonde n'aspiroit qu'à l'obscurité et à l'oubli des hommes, et pour le caractériser enfin d'un seul trait, suscité du ciel pour démasquer l'hérésie dans les apologistes affectés du pouvoir de la grâce et de la pureté de la morale. Vincent de Paul naquit en 1576 au village de Pouy près d'Acqs, de parents pauvres, mais fort craignant Dieu, qui lui inspirèrent de bonne heure de grands sentiments de religion. Il fit ses études à Acqs et à Toulouse ; après quoi s'étant embarqué à Marseille, où il étoit allé pour quelques affaires, il fut pris par les pirates, et mené en esclavage dans la Barbarie. Pour prémices de son zèle vraiment apostolique, il convertit le renégat qui étoit devenu son maître, et revint avec lui en Europe. Arrivé à Paris, il demeura deux ans chez les pères de l'Oratoire, qui lui procurèrent la cure de Clichy, préférable, selon cet humble serviteur de Dieu, à l'abbaye de Saint-Léonard de Chame qu'on lui avoit déjà fait offrir, et à la charge d'aumônier de la reine Marguerite. Il s'attacha depuis à la maison de Gondi où la piété étoit en honneur, et portant partout

l'esprit de l'apostolat, il essaya son talent pour les missions dans la terre de Gannes en Picardie. Ses premiers succès lui en firent tenter d'autres, qui furent accompagnés de tant de bénédictions, que tous les gens de bien le pressèrent d'instituer une congrégation, afin de perpétuer ces fruits de salut.

M. de Gondi, général des galères, et sa pieuse épouse, l'aiderent de tout leur pouvoir. Une foule d'ecclésiastiques, également laborieux et désintéressés, se rangèrent parmi ses disciples. L'archevêque de Paris, qui étoit encore de la vertueuse maison de Gondi, approuva le 24 avril 1626, ce nouvel institut, dont le saint instituteur fut établi supérieur général. Le roi, par ses lettres patentes du mois de mai 1627, en permit l'établissement dans toutes les villes du royaume, et le souverain pontife l'érigea cinq ans après en congrégation, sous le nom de prêtres de la Mission. On les nomme assez communément Lazaristes, à cause du prieuré de Saint-Lazare, qui leur fut donné pour première maison. Le contrat de cette fondation dicté par la modestie du fondateur, porte que ces missionnaires s'obligeront à ne jamais ni prêcher ni administrer les sacrements dans les villes où il y aura archevêché, évêché, ou seulement présidial. Ils ont aujourd'hui (1789) plus de quatre-vingt maisons divisées en neuf provinces, où ils s'occupent principalement de la conduite des séminaires, si importante pour l'Eglise. Nous verrons dans la suite leur saint instituteur, nonobstant toutes les liaisons et tout respect humain, rendre à cette église des services plus essentiels encore, ou du moins d'un rapport plus direct à la conservation de la foi son dépôt capital.

Un religieux, simple particulier, étranger à la France, y occasiona vers le même temps, contre les jésuites ses confrères, un des plus violents orages qu'ils y eussent encore essayés. Santarelli, jésuite italien, avoit publié à Rome un livre muni des approbations du vice-gérant du pape, et du maître du sacré palais, où il étoit dit que le souverain pontife peut punir les rois de peines temporelles, et dispenser leurs sujets, pour de justes causes, du serment de fidélité, comme il s'étoit toujours pratiqué dans l'Eglise. Quelques jésuites ayant parcouru ce livre chez un libraire de Paris qui en avoit reçu six exemplaires de Rome, communiquèrent leurs inquiétudes au

pè
pla
jés
cou
un
hui
à la
à ce
S
avon
vrag
peu
Béca
la pu
press
Père
n'avo
son o
Ce de
temp
D'aill
mis l'
au po
consé
gereus
Les
aux m
des jés
jamais
mande
montr
les ord
indivie
mais a
qui son
trine c
corps d
leurs n

père Coton leur provincial, qui fit enlever tous ces exemplaires : mais un docteur aussi curieux et plus alerte que les jésuites, avoit déjà vu cet ouvrage ; et il en fit des extraits qui coururent tout Paris. Il falloit avoir le livre pour les vérifier : un magistrat du parlement dépêcha un exprès à Lyon, d'où en huit jours on lui en apporta un exemplaire. Il fut déferé tout à la fois au parlement et à la Sorbonne, et l'affaire fut poussée à ces deux tribunaux avec une égale chaleur.

Sans compter les écrits de Mariana et de Bellarmin dont nous avons parlé, celui de Santarelli étoit le troisième entre les ouvrages d'une certaine célébrité qui avoient été composés en assez peu de temps par des jésuites sur ces matières dangereuses. Bécán, professeur de théologie à Mayence, avoit porté si loin la puissance pontificale, ou plutôt s'étoit servi à cet égard d'expressions si peu mesurées, qu'il avoit été condamné par le saint Père lui-même. Quant à Suarez, le troisième de ces auteurs, il n'avoit écrit qu'à la sollicitation du pape, qui fut si content de son ouvrage, qu'il l'en remercia par un bref rempli d'éloges. Ce docteur attribuoit néanmoins au souverain pontife, sur le temporel des rois, une puissance très-contraire à nos maximes. D'ailleurs on se souvenoit encore en France que Rome avoit mis l'ouvrage de Bellarmin à l'*index*, parce qu'il n'accordoit au pontife qu'un pouvoir indirect sur ce temporel, quoique les conséquences qui en résultoient ne fussent guère moins dangereuses que celles de la puissance directe et absolue.

Les jésuites français ne manquèrent point de représenter aux magistrats, que tous ces écrits avoient été mis au jour par des jésuites étrangers, sans même que les auteurs en eussent jamais été inquiétés par leurs souverains naturels. L'équité demandoit jusqu'à un certain point qu'on eût égard à ces remontrances. Parmi les gens de communauté, et surtout dans les ordres nombreux, il ne seroit pas juste de rendre tous les individus comptables pour les écarts de chacun d'entre eux : mais aussi dans les communautés, principalement dans celles qui sont les plus unies, et qui envisagent la différence de doctrine comme un principe de dissension, il règne un esprit de corps qui les fait ordinairement pencher vers les opinions de leurs membres divers, surtout lorsqu'elles sont revêtues d'une

apparence de religion. Pour ce qui est de l'indifférence des autres états à ce sujet, l'école et la magistrature étoient persuadées en France, qu'elles n'en devoient réclamer qu'avec plus de force. Peut-être en effet les autres nations ne paroissent-elles indifférentes, que parce qu'elles se reposoient, pour la défense de la cause commune, sur le naturel vif et peu dissimulé des Français.

L'ouvrage de Santarelli fut condamné et brûlé dans la place de Grève (1626); et si quelques magistrats en avoient été crus, l'exécution se seroit faite dans la cour de la principale maison des jésuites, tous les religieux appelés et présents. Du reste ils essayèrent tout l'opprobre imaginable dans la personne des trois supérieurs de leurs maisons de Paris, qui furent mandés au parlement ¹, où l'excès de leur humiliation convertit l'animosité même en pitié. Il fut question pour eux, non pas seulement d'abjurer les maximes ultramontaines, mais d'être chassés ignominieusement du royaume. Enfin le roi vint au secours de ces religieux, et le premier ministre, qui par des vues particulières avoit jusque-là contraint la bonté du prince, exigea

¹ On leur proposa de signer une déclaration de doctrine. Le père Coton répond qu'ils la signeront, si la Sorbonne et le clergé de France la souscrivent avant eux. Mais cette prudente réponse qui impliquait que le parlement n'étoit point juge de la doctrine, ne fit que l'irriter encore; il fut sur le point de les faire jeter en prison.

Nonobstant la défense du roi de passer outre, le parlement les oblige à la simple déclaration mentionnée par l'auteur. Le 1.^{er} août, censure du livre de Santarelli par la Sorbonne; mais grande dissidence parmi les docteurs. Le 2 janvier suivant, l'affaire étant mise encore en délibération, la majorité des docteurs désapprouve la Sorbonne. Mais le 4, le parlement ordonne que la censure sera enregistrée à son greffe, et charge le procureur-général de l'exécuter, *toutes les affaires cessant*.

Le 13, déclaration du roi, qui défend de délivrer copie de cette censure sous peine d'encourir son indignation. Et le 25, arrêt du parlement qui ordonne que, *nonobstant la défense du roi*, son arrêt du 4 sera exécuté. Le roi enfin, lassé de voir qu'on prétendoit défendre son indépendance en résistant effrontément à ses ordres, donne le 29 un dernier arrêt qui défend expressément à la cour de connoître de cette affaire, et nomme une commission de cardinaux et de prélats pour l'examiner. C'étoit finir par où il falloit commencer.

Dans l'origine, Matthieu Molé, qui étoit alors procureur-général et qui fut depuis premier président et Garde-des-Sceaux, avoit cependant représenté au roi qu'il n'étoit nullement de la justice que les jésuites français fussent si cruellement traités à l'occasion d'un Italien, qui avoit écrit suivant la jurisprudence de delà les monts; mais dit le P. d'Avrigny, on avoit déjà accoutumé Louis XIII à rejeter comme autant de tentations toutes les pensées qui ne lui étoient pas inspirées par son ministre. (*An. 1626.*)

simplement qu'ils promissent de souscrire à la censure que la Sorbonne et le clergé feroient de la doctrine de Santarelli. Le parlement de son côté n'exigea plus d'eux qu'une simple déclaration touchant l'indépendance de nos rois pour le temporel; ce qu'ils firent sans peine, pensant là-dessus comme tous les autres Français.

Pendant que ces pères essayoient de si rudes orages, leurs confrères cultivant sans relâche les vastes missions de Turquie, y préparèrent une moisson si abondante, qu'ils ne suffirent plus à la recueillir. Comme elles étoient sous la protection de la France, le pape en nomma supérieur le célèbre père Joseph, qui fit passer à Constantinople un grand nombre d'ouvriers évangéliques du même ordre que lui. Ce fut par les secours de ces dignes enfants de saint François, unis de pensée et d'affection avec ceux d'Ignace, que les chrétientés du levant, défigurées durant tant de siècles, parvinrent au moins à retracer quelque image de ce qu'elles avoient été anciennement.

Dans les missions de l'Amérique au contraire, il se commit de la part des Européens les plus qualifiés un excès capable de scandaliser les idolâtres mêmes. Un chevalier de Saint-Jacques qui avoit encouru l'animadversion de la justice, se réfugia chez les dominicains de la capitale du Mexique. Aussitôt le vice-roi fit investir le couvent, pour que le criminel ne pût s'évader. L'archevêque voulut faire retirer les gardes, et sur leur refus, il les excommunia. Le vice-roi, outré de colère, fit arrêter l'archevêque, et ordonna de le conduire au port le plus voisin, pour être de là transporté en Espagne. Il avoit même ordonné de le mettre aux fers en arrivant au port; ce qui étant parvenu à la connaissance du prélat, il se retira dans une église, se revêtit des habits pontificaux, prit le saint sacrement et l'emporta, ordonnant aux ecclésiastiques de faire partout la même chose, et de ne plus célébrer le service divin. Cette résolution anima tellement le peuple, qu'il courut en fureur chez le vice-roi, et l'auroit brûlé dans son palais, s'il ne s'étoit promptement réfugié chez les franciscains. Le prélat ensuite partit de son plein gré pour l'Espagne, et porta ses plaintes contre le vice-roi, qui fut rappelé sur-le-champ.

Ce scandale, promptement réparé, ne ralentit ni l'ardeur,

ni les succès des ouvriers évangéliques dans ces missions, déjà si bien établies, qu'elles prêtoient la main aux autres nations pour sortir à leur tour des ombres de la mort, ou pour résister aux puissances qui s'efforçoient de les y replonger. Du Mexique et des Philippines, ainsi que du continent, et de toutes les îles chrétiennes de l'Inde, d'intrépides missionnaires paroissoient sans cesse au Japon, où la perspective de la mort la plus cruelle n'étoit pour eux qu'un attrait plus puissant. En effet, on n'y vit jamais un plus grand nombre d'ouvriers apostoliques de tous les ordres, que sous l'empire de Xogun-Sama II, et de son fils To-Xogun-Sama, le monstre exterminateur de la foi japonaise.

Il paroîtroit qu'on ne peut rien ajouter à ce que nous avons rapporté jusqu'ici de l'atroce cruauté des persécuteurs, et de la constance à peine croyable des fidèles de cette nation. On n'a cependant qu'effleuré la matière, et l'on ne finiroit pas, si l'on prétendoit l'épuiser. Nous n'en pouvons présenter que les traits qui vont directement à notre but, en les choisissant néanmoins de telle manière qu'ils puissent donner une idée satisfaisante de l'ensemble. Telle est en premier lieu l'histoire du jeune Coréen, nommé Caïe, où il a plu au ciel de nous dévoiler les voies de la Providence, ou du moins quelques-unes de ses ressources infinies dans la vocation des infidèles, qui avec les secours communs de la grâce s'efforcent d'observer la loi de nature. Caïe, dès la première enfance, sentit un désir passionné du vrai bonheur, et d'un bonheur qui n'eût jamais de fin. Dès qu'il eut l'âge de raison, il pensa fortement aux moyens de parvenir à la possession de ce qu'il désiroit; à cet effet, il se retira dans une solitude, où il demeura long-temps sans autre habitation qu'une caverne. Là, il menoit une vie très-innocente, et même très-austère, s'abstenant de tout ce qui n'étoit pas nécessité absolue, et s'occupant sans cesse des moyens de parvenir au vrai bonheur. Une nuit qu'il étoit endormi plein de son objet, un homme dont l'aspect avoit quelque chose de divin lui apparut, l'encouragea, et lui promit que l'année suivante il arriveroit au terme de ses vœux. L'année n'étoit pas révolue, que les Japonais entrèrent en armes

• Hist. du Japon, liv. 22.

dans la Corée, et le firent esclave. Le vaisseau qui le transportoit au Japon ayant fait naufrage, il fut jeté sur la côte sans son maître, qui périt vraisemblablement; au moins le captif recouvra-t-il sa liberté. Dès qu'il se vit libre, il prit le chemin de Méaco, et se retira dans un monastère de bonzes fort renommés, parmi lesquels il se promettoit de trouver ce qu'il cherchoit depuis si long-temps. Il n'y fit pas un long séjour sans s'apercevoir de son erreur; ce qui lui causa tant de chagrin, qu'il en tomba malade.

Il n'étoit pas guéri, qu'il abandonna cette maison; et le jour même qu'il en sortit, il rencontra un chrétien, auquel il fit le récit de ses peines et de ses aventures. Celui-ci le mena sur-le-champ aux jésuites, qui lui donnèrent connoissance de nos saints mystères. Comme il cherchoit sincèrement la vérité, il la goûta dès qu'on la lui eut fait connoître, et demanda le baptême. Pendant qu'on l'instruisoit, un des missionnaires lui ayant montré un tableau de Notre-Seigneur: O mon père, s'écria-t-il, voilà celui que j'ai vu dans ma caverne, et qui m'a remis l'heureux sort où je touche enfin! Il n'est point de vertus dont cette âme marquée de signes si frappants de prédestination, n'ait donné des exemples admirables. Il s'attacha aux missionnaires qui l'avoit instruit, les accompagna, comme catéchiste, dans leurs courses les plus pénibles et les plus périlleuses: il fut enfin arrêté, et brûlé à petit feu pour son attachement à la foi.

Ce fut une des premières victimes immolées, après le peu de relâche que l'empereur avoit laissé aux fidèles, pour s'appliquer tout entier à subjuguier les rois du Japon. Quand il les eut mis sur le pied de simples vassaux, ou plutôt de lâches esclaves, tous ces souverains dégradés s'empressèrent à lui faire la cour, en maltraitant à l'envi les chrétiens, en se disputant la gloire d'inventer les plus cruels supplices, comme les moyens les plus sûrs de parvenir à la faveur du tyran commun. Alors la peine même du feu parut un traitement plein de douceur. Tous les raffinements de cruauté dont les hommes les plus barbares sont capables, qui semblent même passer la portée de la malice humaine, furent mis en usage. Des Hollandais, témoins de ces inhumanités, n'en parlent qu'avec horreur. Aux uns,

disent-ils, on arrachoit les ongles ; on perçoit aux autres les bras et les jambes avec des villebrequins ; on enfonçoit à la plupart des alènes sous les ongles, et l'on recommençoit plusieurs jours de suite. On les jetoit dans des fosses pleines de vipères. On attachoit à leur nez des tuyaux remplis de souffre et d'autres matières plus infectes ; on y mettoit le feu, et on y souffloit avec force, afin qu'ils en avalassent toute la fumée ; ce qui leur causoit des étouffements, des convulsions et des douleurs inexprimables. On leur enfonçoit par tout le corps des roseaux pointus ; on appliquoit des torches ardentes aux endroits les plus sensibles ; on les fouettoit en l'air, jusqu'à ce que leurs os fussent entièrement décharnés ; on les attachoit en croix à des poutres, qu'on les contraignoit de traîner jusqu'à ce qu'ils tombassent évanouis. Pour déchirer tout à la fois le cœur et le corps des mères, les bourreaux les frappaient avec la tête de leurs enfants qu'ils tenoient par les pieds, et ils redoubloient leurs brutalités à mesure que ces innocentes victimes pousoient des cris plus aigus.

Une femme du premier rang, nommée Suzanne au baptême, fut mise toute nue, outrage mille fois plus insupportable aux japonaises que tous les supplices ; et, dans cet état, elle fut suspendue par les cheveux à un arbre pendant un froid très-piquant. Elle avoit une petite fille à la mamelle : on dépouilla de même cet enfant, et on l'attacha aux pieds de sa mère. Au bout de trois heures, on la détacha, et on lui rendit ses habits. Elle voulut alors allaiter son enfant ; mais ses membres étoient si roides, qu'il ne lui fut pas même possible d'étendre le bras. Pour l'enfant, il étoit suffoqué par l'abondance du sang sorti des vaisseaux, qui s'étoient rompus à force de crier. La mère, dans cet anéantissement de ses forces, et presque des facultés de son âme, fut tentée par les promesses les plus éblouissantes de la part du président de l'exécution : elle ne répondit que par un ris méprisant. Furieux, il la menace de la mettre dans un mauvais lieu, et de l'abandonner à l'insolence de ses valets : elle répond par un redoublement de mépris. Le tyran déconcerté, et désespérant de la vaincre de front, essaya de l'affoiblir peu à peu, en la faisant long-temps languir. On lui mit un collier de fer au cou ; on la conduisit dans une étable, et on

att
meu
men
un p
jour
port
épou
Com
pouv
on s'
et en
A
avoie
tout
où l'
teur
transi
renon
succé
véroie
voit le
ronne
heures
transi
expiré
les ren
sur leu
ils exp
naire,
quoiqu
le rése
Christ
ronne,
Le p
quante
dans u
l'enfer
du sup

l'attacha parmi les bêtes avec une grosse chaîne. Elle y demeura jusqu'au soir, louant Dieu sans cesse ; après quoi on la mena dans une cuisine, où elle demeura six mois enchaînée à un pilier, et servant de jouet aux plus vils domestiques. Toujours également ferme, après tant d'épreuves, elle fut transportée à Nangazaqui, où elle consuma son martyre avec son époux et un grand nombre d'autres fidèles des deux sexes. Comme ils marquoient tous la même constance, et qu'on ne pouvoit plus les attaquer sans se couvrir d'une honte nouvelle, on s'empressa de les mettre à mort, en décapitant les femmes, et en brûlant les hommes.

A Midrusava, une troupe de soixante confesseurs, qui avoient à leur tête le père Carvalho, jésuite, furent dépouillés tout nus au fort de l'hiver, et menés sur le bord d'un fleuve où l'on avoit creusé des fosses qu'on remplit d'eau à la hauteur de deux pieds. On les y fit asseoir, et quand on les vit transis de froid, on leur offrit de les délivrer s'ils vouloient renoncer à Jésus-Christ, en les menaçant au contraire de faire succéder le supplice du feu aux rigueurs du froid s'ils persévéroient. Tous, hommes et femmes, s'écrièrent qu'on ne pouvoit leur faire un plus grand plaisir, que d'ajouter à leur couronne par tous les genres de tourments. On les laissa trois heures dans ces eaux glacées, après quoi on les retira tellement transis, qu'ils tombèrent tous sur le sable, et deux du nombre expirèrent à l'instant. Quelques jours après, le 22 de février, on les remit dans l'eau, où on les fit tenir d'abord debout, puis sur leur séant ; et on les y laissa depuis midi jusqu'au soir. Alors ils expirèrent tous en fort peu de temps, excepté le missionnaire, qui survécut à tous les autres jusque vers minuit, quoique sa complexion fût l'une des plus foibles. Le Seigneur le réserva, afin de soutenir la constance de ses enfants en Jésus-Christ, qu'il eut la consolation de voir tous remporter la couronne, sans qu'un seul eût donné le premier signe de foiblesse.

Le prince de Ximabara surprit une autre troupe de cinquante chrétiens, qu'il fit d'abord promener par toute la ville dans un état à faire souffrir leur pudeur, d'une manière que l'enfer seul pouvoit suggérer ; il les fit traîner ensuite au lieu du supplice, dont les approches parurent mettre le comble à

leurs vœux. Il y avoit six hommes et une femme, qui témoignoi-ent une plus grande ardeur. Le tyran usa contre eux d'une barbarie qui n'avoit point encore d'exemple. Il fit creuser sept fosses, et, l'on y planta des croix, auxquelles on attachâ les martyrs; ensuite on leur enferma la tête dans des planches percées, puis avec des cannes tranchantes, on leur scia les chairs en différents endroits, et de temps en temps on jetoit du sel dans les plaies. Cet horrible supplice dura cinq jours de suite sans interruption. Les bourreaux se relevoient les uns les autres; et, par un usage abominable de l'art destiné à la conservation des hommes, des médecins faisoient prendre des cordiaux aux martyrs, afin de prolonger leurs souffrances.

Dans le voisinage de Nangazaqui, il y a une montagne affreuse, nommée le mont Ungen, dont la cime fort élevée se partage en trois crêtes, et les intervalles sont des abîmes d'où l'on voit s'élan-er par torrents des tourbillons de flammes, des eaux et des boues brûlantes, avec des exhalaisons si infectes, que ces gouffres passent dans le pays pour les égoûts de l'enfer. Tous les animaux les évitent avec horreur, et les oiseaux mêmes ne volent pas impunément par-dessus, à quelque hauteur qu'ils s'élèvent. Bungondono, prince de Ximabara, fut le premier qui s'avisâ de précipiter les chrétiens dans ces effroyables gouffres: mais parce que la boue eût étouffé d'abord ceux qu'on y auroit jetés, il les y faisoit plonger légèrement; puis on les retiroit pour voir s'ils n'apostasieroient point. On réitéroit cette manœuvre, jusqu'à ce qu'on eût triomphé de leur constance, ou perdu l'espoir d'en triompher. Ce supplice, le mieux assorti au goût du tyran, fit périr un nombre prodigieux de fidèles. Quelquefois on se contentoit de les étendre nus sur le bord de ces abîmes; ensuite on les arrosoit de cette eau ensouffrée, dont chaque goutte faisant une pustule, ils étoient bientôt dans un état à faire horreur. Ils ne laissoient pas de vivre dix, douze et quinze jours; mais lorsque le corps du martyr n'étoit plus qu'une plaie, on l'abandonnoit comme un cadavre jeté à la voirie. On vit alors, tant ces jeux terribles de la nature étonnent les plus fermes courages, on vit un assez grand nombre d'apostats parmi des gens invincibles à toute autre attaque: mais l'horreur de l'infame fit encore plus d'impression.

inf
ma
Jap
nah
s'ét
per
plu
mèn
de g
ave
étoi
avo
le sa
si at
dure
lui
prom
qu'a
band
boule
femm
tous
cham
n'avo
pouv
le go
épou
tyre.
Ce
ciel n
un ef
châti
des c
tyrs,
vivan
elles
rable

En effet, ce qui occasiona le plus de chutes, fut la malice infernale qui attaqua les femmes du côté de la pudeur, et les maris surtout par la prostitution de leurs femmes. Comme les Japonais sur cet article sont d'une délicatesse à peine imaginable, on vit malheureusement tomber plusieurs de ceux qui s'étoient montrés supérieurs à toutes les autres épreuves. Cependant le nombre des confesseurs inébranlables fut beaucoup plus grand encore que celui des inconstants; quelques-uns même de ceux-ci ne tombèrent que pour se relever avec plus de gloire. Jean Naysen, et Monique sa femme, avoient été pris avec plusieurs autres fidèles. Naysen, homme de condition, étoit doué de mille qualités aimables et estimables qui lui avoient fait une infinité d'amis. Comme on vouloit absolument le sauver, tout fut mis en usage pour le pervertir : mais il étoit si attaché à la foi, qu'il avoit signé de son sang qu'il endureroit plutôt mille morts que de l'abandonner; et déjà il lui avoit sacrifié la faveur de son prince. Ainsi toutes les promesses et toutes les menaces furent inutiles, jusqu'à ce qu'amenant sa femme en sa présence, on fit semblant de l'abandonner à deux jeunes débauchés. Toutes ses pensées se bouleversant alors : Perfides, s'écria-t-il, n'outragez point ma femme, je ferai tout ce qu'on voudra. Aussitôt on les renvoya tous deux libres : mais un chagrin mortel s'empara sur-le-champ de son âme, et la vue continuelle de sa femme que rien n'avoit pu ébranler, fit tellement empirer sa douleur, que ne pouvant plus la supporter, il alla faire son désaveu pardevant le gouverneur. Il fut repris, aussi-bien que sa magnanime épouse, et tous deux consommèrent heureusement leur martyre. Monique fut décapitée, et Naysen brûlé vif.

Ce déchaînement de l'enfer étoit trop violent, pour que le ciel ne portât pas quelque coup capable au moins d'imprimer un effroi passager. Le prince de Ximabara surtout méritoit un châtement exemplaire. Au lieu que les autres tyrans n'étoient des chrétiens à l'église du Japon, qu'en lui donnant des martyrs, les inventions diaboliques de Bungondono firent de son vivant grand nombre d'apostats, et continuées après sa mort, elles entraînent enfin l'entière désolation de cette incomparable chrétienté. Au sortir d'une conférence où il avoit pris

des mesures avec les princes de Ximo pour y exterminer le christianisme, il fut atteint, comme autrefois l'impie Antiochus, d'une fièvre brûlante qui lui consumoit les entrailles, et qui se convertit bientôt en une sorte de rage. C'étoit quelque chose d'effroyable que les convulsions qui l'agitoient, l'écume qui lui sortoit de la bouche, ses cris, ses hurlements, et les instances qu'il faisoit pour qu'on éloignât un chrétien, qui, disoit-il, étoit armé d'une faux dont il le menaçoit sans cesse. Il fit publier dans toute sa capitale, que ceux qui auroient de bons remèdes contre la fièvre, eussent à les lui apporter. On lui en remit plus de vingt, qu'il mêla tous ensemble, et il les avala dans sa frénésie. À peine eut-il pris ce monstrueux mélange, que toutes les dents lui tombèrent : il s'alluma un si grand feu dans son corps, que son sang paroissoit bouillonner dans ses veines, et la moëlle dans ses os. On le conduisit aux eaux d'Obama, qui sont au pied du mont Ungen, et qu'on employoit communément dans les maladies désespérées. C'étoit là que la divine justice attendoit sa victime, pour tourner contre le tyran les instruments de sa tyrannie. La veine d'eau qui forme le bain d'Obama, sans être tout-à-fait bouillante, n'est toutefois supportable qu'autant qu'on l'a tempérée. Bungondono qui trouvoit le bain froid en comparaison des feux internes qui le dévorioient, ne voulut pas qu'on y mêlât de l'eau froide; mais à peine y fut-il, que tout son corps parut comme une chair bouillie, et s'en alla par lambeaux. Les convulsions et les hurlements recommencèrent plus affreux que jamais, et peu après il expira, laissant tout le monde pénétré d'horreur.

La mort de Xogun-Sama suivit de près celle de Bungondono; et alors régna sous le nom superbe de To-Xogun-Sama¹, qui veut dire souverain des souverains, le monstre d'orgueil, d'impudicité et de cruauté, qui extermina le christianisme de tout le Japon, qui du moins laissa peu de chose à faire à ses successeurs pour anéantir cette église. Il régna depuis

¹ Cet empereur, ainsi nommé par le père Charlevoix dans son Histoire du Japon, est appelé *Fide-Tada* ou *Taitokomi* par les auteurs de la grande Histoire universelle (tom. XX); et son prédécesseur, *Ijezas-Sama*. Ces auteurs anglais parlent de ces deux persécuteurs du christianisme, dans le même sens que le père Charlevoix.

l'an 1630 jusqu'en 1650, et dans ces vingt années, il fit périr plus de chrétiens qu'on n'en avoit mis à mort depuis le commencement des persécutions. L'histoire de tant d'atrocités ne pourroit à la fin que peiner le lecteur. Pour en donner une idée générale, on peut dire que tout ce qu'on a vu jusqu'ici, tant pour le nombre que pour la barbarie des exécutions, n'en est qu'une légère esquisse.

Au supplice du mont Ungen, que ne manqua pas de retenir le nouveau tyran, il ajouta la torture de l'eau et le tourment de la fosse. Cette affreuse torture se donnoit en deux manières, et souvent des deux façons à la même personne. On commençoit par l'élever fort haut avec une corde torse, en lui tenant les jambes écartées; puis on la laissoit tomber, la tête la première, dans une cuve pleine d'eau; ce qu'on réitéroit plusieurs fois de suite. Ces chutes précipitées ôtoient la respiration, et l'on rejetoit avec des douleurs inconcevables toute l'eau qu'on avoit bue. En second lieu, on serroit tout le corps du confesseur avec des bandes; on lui mettoit un entonnoir dans la bouche, et on lui versoit de l'eau, sans lui laisser un instant pour respirer. Quand il en étoit rempli et tout gonflé, on lui mettoit une planche sur le ventre, et à force de marcher dessus, on lui faisoit rendre, avec des flots de sang, toute l'eau qu'il avoit avalée.

Voici en quoi consistoit le tourment de la fosse : on attachoit le martyr par les pieds à une poutre de traverse, après lui avoir lié les mains derrière le dos, et lui avoir aussi serré le corps avec des bandes, de peur qu'il ne fût suffoqué tout d'un coup. On le descendoit ensuite, la tête la première, dans une fosse remplie des immondices les plus infectes, et deux ais échancrés, qui l'embrassoient vers l'estomac, lui ôtoient le jour, et ne laissoient rien évaporer de la puanteur qui se portoit tout entière à son odorat. Mais il n'étoit pas besoin de ce raffinement de méchanceté, pour rendre ce tourment le plus insupportable de tous; on y souffroit un étouffement continuel, on se sentoit tirailler les nerfs et comme arracher les muscles avec des douleurs inexprimables; le sang sortoit par tous les conduits de la tête en si grande quantité, que si l'on n'eût pas été saigné, on seroit mort en quelques moments : mais au

moyen de ces soulagemens détestables, on y vivoit neuf et dix jours. Cependant le confesseur avoit une main libre, et à son côté pendoit un cordon qui répondoit à une sonnette, afin de pouvoir avertir s'il renonçoit au christianisme. C'est par ces manœuvres infernales qu'on réussit, après bien des années cependant, à ruiner enfin sans retour l'église du Japon.

Tous les missionnaires devinrent successivement les victimes de ces atroces cruautés. Elles firent plus de cent cinquante martyrs dans la compagnie de Jésus, et autant à proportion parmi les religieux de saint Augustin, de saint Dominique et de saint François, qui n'étoient pas venus au Japon en si grand nombre. Les simples fidèles, qui montoient à deux millions, montrèrent une constance semblable à celle de leurs instituteurs : mais les pasteurs et les ouailles de la première génération une fois exterminés, la dispersion se mit dans le reste du troupeau, et bientôt la défection devint générale. Le gouvernement avoit aboli jusqu'aux moindres vestiges du christianisme : chaque Japonais étoit obligé de porter sur lui, à découvert, quelque figure idolâtrique, en témoignage de la religion qu'il professoit ; ceux qui avoient eu des parents chrétiens, quoiqu'ils fussent eux-mêmes idolâtres, furent contraints d'abandonner le pays, et de se réfugier où ils pouvoient chez les étrangers. L'entrée du Japon fut interdite à tous les Européens, excepté les seuls Hollandais, qui furent encore obligés de n'y laisser paroître aucune marque de christianisme : police barbare, et si barbarement observée, que des ambassadeurs venus de Macao au nom du roi catholique, furent arrêtés contre le droit des gens, et mis à mort avec soixante personnes de leur suite, pour avoir refusé de renoncer à Jésus-Christ. Après leur mort, on éleva au lieu de leur supplice une colonne qui portoit cette inscription : Tant que le soleil éclairera le monde, que nul étranger n'ait l'audace d'entrer au Japon, même en qualité d'ambassadeur, sinon ceux à qui le commerce sera permis par les lois.

Et ces négociants-là même ne peuvent aborder qu'au seul port de Nangazaqui, d'où sitôt qu'on découvre leur navire, un vaisseau bien armé va le reconnoître en pleine mer, et le visite avec la plus grande rigueur. Le moindre signe de christia-

nisme suffit pour lui fermer le port, et la découverte d'un prêtre pour le confisquer. Quand le bâtiment est entré, on fait une seconde visite; puis on étend sur le tillac une plaque de cuivre où l'image de Jésus-Christ est gravée, et l'on oblige tout l'équipage à la fouler aux pieds. On n'assure pas que les protestants en particulier soient obligés de marcher sur le crucifix, mais il y a peu d'apparence qu'on les en ait exemptés, au moins dans les commencements, ni même qu'ils aient eu fort à cœur de se soustraire à une loi qui n'avoit été portée que par leur conseil. Comme hérétiques iconoclastes, ils ne feroient que rire de la délicatesse des catholiques: mais l'iconoclaste diffère-t-il ici de l'apostat? son mépris pour la croix en pareilles conjonctures, est-il autre chose qu'une lâche abjuration de tout christianisme?

Depuis l'établissement de cette abominable pratique, les malheureux Japonais sont plongés dans un aveuglement dont il n'est plus humainement possible de les tirer; mais cette terre cultivée avec tant de soin, si féconde en vertus éminentes, arrosée de la sueur de tant d'apôtres et du sang de tant de martyrs, seroit-elle frappée d'un anathème éternel? le sang des martyrs, qui dans toutes les autres églises a été le germe le plus fécond du christianisme, n'auroit-il servi au Japon qu'à le ruiner sans ressource? Cette chrétienté si brillante dès sa naissance, ayant donné à la Jérusalem céleste, en moins de cent ans, plus de citoyens que la plupart des autres églises durant une longue suite de siècles, présumerons-nous que le nombre des élus compté pour elle comme pour chacune des autres, fut rempli dès lors? A Dieu ne plaise que nous mettions des bornes à ses miséricordes, ou que nous entreprenions de sonder les voies de sa justice! O profondeur des conseils et des jugements du Très-Haut, nous écrierons-nous, en voyant que la nation la plus propre en apparence au royaume de Dieu, en paroît exclue sans retour! Le Japon, que l'ardeur de sa foi naissante faisoit croire destiné à remplir dans l'Eglise, au moins en partie, le vide qu'y laissoit la défection de tant de nations européennes, est retombé dans des ténèbres plus difficiles à dissiper que jamais; et celle de ces nations où l'hérésie se flattoit le plus de consommer son triomphe, rendit,

contre toutes les apparences, à la foi de ses pères tout son ascendant sur l'erreur.

Depuis que les huguenots avoient levé en France l'étendard de la rébellion, leur puissance établie et consolidée sous les foibles règnes des trois fils de l'intrigante Médicis, ménagée forcément ensuite par Henri le Grand lui-même, jouissoit encore de ses usurpations dans presque toute leur étendue, quand Armand du Plessis-Richelieu, évêque de Luçon, parvint au ministère (1624). Alors on voyoit toujours dans le sein de la monarchie une espèce de république, qui n'avoit pas seulement sa religion particulière et très-opposée à celle du monarque, mais ses chefs politiques et militaires, ses contributions et son trésor, ses conseils, ses assemblées, ses places d'armes et ses garnisons indépendantes du roi. Le premier des rois chrétiens n'avoit plus à l'égard de ces étrangers sujets qu'un vain titre de roi, et déjà ils avoient partagé la France en huit cercles ou cantons républicains, dont ils destinoient les gouvernements à autant de seigneurs de la secte ¹. Quand ils virent Louis XIII se mettre en devoir de les réduire à quelque soumission réelle, ils distribuèrent leurs chefs dans toutes les provinces du royaume, afin de lui faire face en tout lieu. Le duc de Bouillon, signalé par de grands services, et non moins recherché pour sa principauté et sa forteresse de Sedan, étoit alors regardé comme le premier du parti. Cependant la triste expérience du passé le fit demeurer tranquille. A son défaut le duc de Rohan, qui d'ailleurs étoit un des premiers hommes de son siècle, fut chargé en chef du faix de cette guerre, qu'il soutint avec la triste gloire qu'on peut recueillir en combattant contre son souverain. Il est vrai, comme on le voit par ses mémoires, qu'il ne fut pas à beaucoup près le seul maître des résolutions. Les clameurs des ministres, gens aussi audacieux dans le conseil que lâches dans l'action, le forcèrent à poursuivre par les armes ce qu'il pensoit à obtenir, et auroit vraisemblablement obtenu par des remontrances.

¹ Ce que dit ici l'auteur, nous justifie d'avoir pris la défense de la ligue, et contredit plusieurs de ses réflexions précédentes contre la coalition des catholiques. Ce changement, selon nous, vient de ce qu'il écrit actuellement d'après des mémoires plus veridiques et mieux raisonnées.

La
dés
tro
Bo
rév
châ
seu
tres
côte
en l
roi,
d'O
caul
tout
trion
sista
Une
roi,
de F
victo
rend
l'ile
le se
l'on
Il n'
une
un s
voile
une
duc
néral
en q
berg
et la
de la
l'ann
rien

Il se chargea de faire en personne différentes entreprises en Languedoc et en Dauphiné. Ces projets furent découverts et déconcertés. Le maréchal de Thémines qui commandoit les troupes du roi en Languedoc, ayant forcé le château de Bonnac, usa d'une sévérité qui fit sentir aux rebelles que la révolte enfin étoit regardée comme un crime (1625). Le château fut brûlé, et de tous les religionnaires qu'on y prit, un seul eut la vie sauve, à condition qu'il pendroit tous les autres, au nombre desquels, dit-on, se trouva son père. D'un autre côté, Soubise, frère du duc de Rohan, surprit le port Louis en Bretagne, y enleva sept vaisseaux, défit ensuite la flotte du roi, se rendit maître de la mer, s'empara des îles de Rhé et d'Oléron : mais peu de mois après le comte de la Rochefoucault, au moyen des navires que Richelieu avoit rassemblés de toutes parts, fit une descente dans l'île de Rhé, d'où Soubise, triomphant jusqu'alors, se vit contraint, après une légère résistance, de se sauver avec ses troupes dans le fort Saint-Martin. Une flotte partie de la Rochelle vint aussitôt attaquer celle du roi, qui étoit commandée par le duc de Montmorenci, amiral de France, et qui, après un combat très-vif, remporta une victoire complète. Dès le lendemain, le fort Saint-Martin se rendit, après que Soubise se fut évadé pour se retirer dans l'île d'Oléron. La flotte victorieuse ayant pris la même route, le seul bruit de sa marche le fit fuir jusqu'en Angleterre ; et l'on recouvra l'île d'Oléron aussi aisément que celle de Rhé. Il n'en coûta que de réduire un fort où les huguenots avoient une garnison de sept cents hommes. L'année suivante 1627, un secours qui ne comprenoit pas moins de cent cinquante voiles, et qui avoit été ménagé en Angleterre par Soubise, fit une descente nouvelle dans l'île de Rhé, sous la conduite du duc de Buckingham : mais courtisan plus délié qu'habile général, Buckingham, avec son armement formidable, fut chassé en quelques mois de toute l'île par le maréchal de Schomberg. Les rebelles alors demandèrent humblement la paix, et la firent solliciter par les protestants d'Allemagne, alliés de la France. On avoit déjà fait trois paix avec eux depuis l'année 1612, et même à des conditions qui ne leur étoient rien moins que désavantageuses. On ne laissa pas de les rece-

voir encore à composition, le gouvernement se montrant surtout facile quand il lui survenoit d'autres embarras, comme il arrivoit souvent sous un règne encore mal affermi : mais on sentoit enfin la nécessité d'abattre une secte qui ne prenoit le parti de la soumission qu'autant qu'elle se trouvoit hors d'état de continuer la révolte.

La Rochelle, capitale de la république que les huguenots prétendoient établir en France, étoit l'atelier principal de la rébellion, le repaire de tous les rebelles déterminés, où se prenoient les conseils les plus violents, d'où partoient la plupart des attentats dirigés contre le trône, et d'où étoit sortie en dernier lieu la flotte qui avoit osé se mesurer avec celle du roi. Les sectaires étoient si délicats sur l'article de son indépendance, qu'une de leurs guerres avoit eu pour motif la construction du Fort-Louis fait dans son voisinage par l'ordre exprès du monarque. La Rochelle, en un mot, étoit la tête d'un monstre qui vivoit dans le sein de la monarchie, qui se nourrissoit de sa plus pure substance, qui ne pouvoit croître que par son dépérissement ; et, pour trancher court, il étoit digne de Richelieu de la faire tomber. Il en conçut le projet, il le médita, il y adhéra fixement ; et comme les esprits doués d'assez d'étendue et d'élévation pour enfanter ces grands desseins, ont communément aussi la justesse et l'énergie nécessaires pour l'exécution, dès qu'on le lui eut vu entreprendre, on ne douta plus du succès, que la grandeur des obstacles ne servit en effet qu'à rendre plus éclatant : exploit le plus utile, aussi-bien que le plus glorieux de ce génie transcendant, et qui réussit, comme il le disoit lui-même, en dépit de trois rois, sans en excepter le sien propre, en dépit même de la nature, pouvons-nous ajouter, puisqu'il la lui fallut dompter dans le plus fougueux de ses éléments.

La place du côté de la terre étoit fortifiée de six grands bastions munis de cent pièces d'artillerie, et d'ailleurs presque inaccessible à cause des marais qui l'environnoient. Du côté de la mer, l'entrée en étoit ouverte à tous les ennemis du royaume et particulièrement facile aux Anglais, qui chaque jour y portoient des secours nouveaux et des rafraichissements. Les bourgeois que le fanatisme égaloit en bravoure aux vieux

soldats qui leur étoient joints, étoient résolus à périr avec leurs femmes et leurs enfants, plutôt que de se rendre. Richelieu comprenant qu'il ne les réduiroit qu'au moyen du temps et de la disette, forma une circonvallation de trois lieues d'étendue, et fit construire plus près des remparts treize grandes redoutes; et pour couper les secours qui arrivoient par mer, il fit élever dans la rade cette digue prodigieuse de cent quarante-sept toises de longueur, au milieu de laquelle on n'avoit laissé qu'une ouverture où deux vaisseaux ne pouvoient point passer de front; encore avoit-on construit de part et d'autre deux forts munis de gros canon, afin de défendre cet étroit passage. Cette entreprise, comme tous les chefs-d'œuvres, réussit par les voies les plus simples. Pompée Targone, fameux ingénieur italien, forma d'abord avec des tonneaux remplis de bois, différentes estacades que les vents et les vagues ruinoient presque aussitôt. Enfin Clément, né à Dreux, et depuis architecte des bâtimens du roi, et Jean Tiriau, maître maçon de Paris, firent conduire en place quantité de barques, qu'on rangeoit sur la direction de la digue projetée, et qu'on surchargeoit de pierres, jusqu'à ce qu'elles coulassent à fond. Les agitations de la mer survenant ensuite, ne servoient qu'à rassembler à l'entour le sable et le gravier, qui de ces masses confondues formèrent en peu de temps un massif unique, et non moins immuable que les bornes posées par la nature.

Les assiégés se moquèrent d'abord de l'entreprise, l'attribuant à l'orgueil du ministre, qui avoit, disoient-ils, conçu la prétention chimérique de maîtriser jusqu'à l'Océan; mais quand ils eurent vu les efforts successifs de deux flottes anglaises échouer contre la digue (1628), ils l'envisagèrent d'un œil bien différent. Leur opiniâtreté, fortifiée par tant d'autres passions, n'en fut pas moins intraitable. Guiton, maire de la ville, qui avoit le commandement, fit mettre un poignard sur la table du conseil, pour égorger le premier qui parleroit de se rendre. Aussi souffrit-on toutes les extrémités de la faim; on mangea tous les animaux domestiques, les chiens, les chats, et tous les rats qu'on put prendre. La famine devint si grande pendant plus d'un an que dura le siège, qu'elle emporta douze mille personnes. Le ministre instruit de ces extrémités, et

prévoyant que la place ne pouvoit plus tenir, voulut donner au roi le plaisir de la victoire. Louis, naturellement brave, avoit assisté au commencement du siège où il alloit à la tranchée, se monroit même à découvert pour tout reconnoître, faisoit trembler les plus intrépides pour sa personne, suivant les mémoires de Bassompierre, et ne quittoit presque point les batteries, où plus de trois cents boulets passèrent par-dessus sa tête : mais la foiblesse de sa santé, jointe aux rigueurs de l'hiver, l'avoit obligé de se retirer, et de commettre à Richelieu le commandement et toute la conduite du siège. Revenu sur l'avis du ministre, on le vit à peine, que la place aux abois se rendit à discrétion. On employa deux jours à nettoyer la ville, dont les rues étoient jonchées de morts et de mourants ; après quoi le roi y fit son entrée le 1.^{er} de novembre 1628. Il accorda la vie aux habitants, rétablit la religion catholique, abolit l'échevinage, fit raser les fortifications du côté de la terre, et donna le gouvernement à Thoiras, à qui l'on devoit principalement la conservation du fort Saint-Martin dans l'île de Rhé.

Cependant la fermeté de Louis XIII contre les Rochelois révoltés excita une persécution contre les catholiques de la Grande-Bretagne, où Charles I avoit hérité de la couronne et de l'hérésie de Jacques I son père. Le jeune roi, par un dépit plus puéril que tyrannique, fit mine de se venger sur ses sujets catholiques qui lui demeuroient soumis, de ce que le roi très-chrétien réduisoit à la soumission des sujets hérétiques qui avoient les armes à la main contre lui. Il renouvela tous les anciens édits contre ceux qui professoient la foi romaine, et ordonna d'arrêter tous les prêtres et les religieux qui se trouveroient dans ses états. Mais Charles n'étoit pas plus d'humeur à faire des martyrs, quen'avoit été le roi son père ; cette ordonnance n'aboutit guère qu'à quelques emprisonnements.

La chute de la Rochelle fut en France le coup de la mort pour le calvinisme. Il y eut encore à la vérité quelque résistance dans les provinces du midi. Privas en Vivarais, place la plus forte qui restât aux rebelles, osa soutenir un siège contre le monarque en personne. Elle fut livrée au pillage ; cent des principaux habitants furent pendus, et cent condamnés aux

galé
effet
dan
taqu
fouc
plia
d'étr
plac
des l
mais
la ré
à An
dépu
men
le de
cond
édit
finit,
de rel
Dep
fense,
presq
duc de
mens
mouill
de la P
prodig
religio
biticus
retiré
roi . q
usage
elle. A
citoyer
treuse
guère
ser les
cette se

galères. Cet exemple de sévérité, donné à propos, eut son effet. La plupart des villes rebelles de ces contrées, jusque dans les détroits des montagnes, se soumirent avant d'être attaquées. Les autres ouvrirent leurs portes au bruit seul de la foudre, ou du moins aux approches de l'orage; presque tout plia, ou se dissipa; très peu d'endroits osèrent courir le risque d'être foudroyés et saccagés. Les asiles furent détruits, les places démantelées, et la révolte frémit en vain sous la chaîne des lois. La ville d'Alais cependant soutint encore un siège; mais plutôt pour avoir lieu de composer, que pour continuer la révolte. A peine elle eut capitulé, que le duc de Rohan tint à Anduze une assemblée générale de rebelles tremblants, et députa respectueusement au monarque pour implorer sa clémence. Le 27 juin 1629, la paix se conclut à Alais, et, comme le demandoit la majesté du trône, Louis en dicta toutes les conditions. Le roi s'étant ensuite rendu à Nîmes, donna un édit de pacification, avec une abolition de tout le passé. Ainsi finit, par une vigueur enfin digne du trône, la dernière guerre de religion qu'on ait vue en France.

Depuis le traité d'Alais, le parti demeura sans places de défense, sans assemblées politiques, sans trésor commun, et presque sans chefs, alla toujours en déclinant. On a vu que le duc de Lesdiguières, en abjurant, lui avoit déjà ôté l'avantage mensonger de se prévaloir de son nom. Le duc de la Trémouille s'étoit fait catholique à son tour pendant le siège même de la Rochelle. La pénétration et la fermeté du ministre avoient prodigieusement refroidi le zèle des autres seigneurs pour une religion qui ne favorisoit plus à beaucoup près leurs vues ambitieuses. Le coryphée du parti, le duc de Rohan lui-même, retiré d'abord à Venise, ne tint ses rares talents inutiles à son roi, que jusqu'à ce qu'il eût vu jour à faire pour sa patrie un usage utile de l'épée qu'il avoit si long-temps portée contre elle. A l'exemple des grands, la noblesse ordinaire et les autres citoyens se détachèrent insensiblement de cette faction désastreuse; en sorte que sous le règne suivant, il ne resta plus guère pour la ruine entière du calvinisme, que d'en renverser les temples. Ainsi Richelieu en peu d'années, et lorsque cette secte partageoit en quelque sorte la souveraineté sous la

garantie des traités et des lois, fit contre elle plus qu'on n'avoit osé faire sous trois ou quatre règnes, lorsque foible encore, elle ne se soutenoit qu'à l'abri des cabales et de l'incurie du gouvernement. Or, que de sang et de calamités n'auroit-on pas épargnés à la France, si la main qui portoit ou qui dirigeoit le sceptre, avoit d'abord usé de la vigueur dont on fut si tristement convaincu par la suite qu'on ne pouvoit pas se dispenser!

Le Seigneur commençoit aussi à fixer les regards de sa miséricorde sur l'église d'Allemagne. Ferdinand II, mis à de si terribles épreuves lors de son avènement à l'empire, avoit eu depuis ce temps-là une suite de succès presque sans interruption. Le baron de Valstein, passé tout à coup du rang de simple colonel à celui de général en chef, montra aussitôt que cette élévation rapide étoit moins l'effet de la faveur que d'un discernement habile. Entre autres exploits également honorables et avantageux, il battit à plate couture, à la journée de Desseau sur l'Elbe, le comte de Mansfeld, l'un des plus formidables défenseurs du parti protestant. Un régiment en corps mit bas les armes, pour recevoir les fers du vainqueur. Six mille ennemis furent tués sur le champ de bataille, ou dans la fuite. Quinze cents prisonniers, les enseignes, le canon et tout le bagage, demeurèrent au pouvoir des impériaux, qui dans la chaleur de la poursuite emportèrent encore la ville de Zerbst, et passèrent toute la garnison au fil de l'épée. Dans la même année 1626, le comte de Tilly emporta d'emblée, sur le landgrave de Hesse, la ville de Munden, où près de trois mille hommes, tant soldats que bourgeois, passèrent par les armes. Après deux ou trois jours de marche, il attaqua près du château de Lutter le roi de Danemarck uni avec le landgrave : tous deux furent vaincus, et presque toute l'infanterie hessoise taillée en pièces à la vue de son prince. La prise de l'artillerie et de tout le bagage fut la moindre perte des vaincus : le fils aîné du landgrave resta parmi les morts avec plusieurs officiers du premier ordre, dont un plus grand nombre demeurèrent prisonniers.

Valstein ayant ensuite joint Tilly, rien ne tint plus contre les efforts réunis de ces deux héros, dont les conquêtes furent

aussi rapides que la marche. Enfin le roi de Danemarck , à qui dans tout le continent il ne restoit plus que la seule ville de Gluckstad , fut réduit à demander la paix , et le traité en fut conclu à Lubeck , beaucoup plus favorable qu'il n'avoit lieu de s'en flatter : politique adroite que les ministres impériaux , on ne sait par quel caprice , n'étendirent point au roi de Suède. Mais de quels repentirs cuisants cette partialité ne fut-elle pas la source ! Ils refusèrent opiniâtrément d'admettre et même d'entendre les ambassadeurs de ce prince , le grand Gustave , qui désiroit fortement d'avoir part au traité. C'étoit le moment décisif pour la prospérité de l'empereur , pour le salut de l'empire , pour le repos de l'Europe entière. Rien n'étoit plus facile que d'étouffer la querelle naissante , et depuis si terrible , de Gustave-Adolphe et de Ferdinand II. Mais , qu'au sein de la victoire et de la fortune , la prévoyance humaine est bornée ! L'empereur méprisa un ennemi trop foible à son jugement , ou trop éloigné pour lui faire peur , et il en coûta un déluge de sang à l'empire pour expier ce mépris. Ferdinand commit une autre faute capitale , en mêlant son intérêt domestique à l'intérêt commun de l'état et de la religion. Quoique les luthériens eussent déjà mis le duc Auguste , fils de l'électeur de Saxe , en possession de l'archevêché de Magdebourg , l'empereur en sollicita auprès du pape , et en obtint les bulles pour son fils l'archiduc Léopold ; ce qui lui fit perdre l'alliance de cet électeur , qui se retourna du côté des protestants. Le Saxon piqué au vif convoqua sans délai une assemblée du parti à Leipsick , où les princes mécontents du fameux édit de restitution que l'empereur vint encore à publier dans ces conjonctures (1629) , conclurent la ligue que le terrible Gustave , que le fier lion du Nord rendit surtout formidable.

L'édit ordonnoit à tous les protestants qui s'étoient emparés de quelques biens ecclésiastiques depuis le fameux traité de Passaw (1555) fait avec Charles V , de les restituer aux anciens possesseurs , à peine d'être poursuivis par toutes les voies de rigueur , et condamnés ensuite à restituer , outre les fonds usurpés , tous les fruits qu'ils en avoient perçus. Cet édit portoit néanmoins sur le traité de Passaw , où il avoit été réglé que si quelque bénéficiaire quittoit l'ancienne religion pour em-

brasser la nouvelle, il seroit obligé de renoncer à tout ce qu'il possédoit de biens et de revenus ecclésiastiques. Or, depuis ce temps-là les bénéficiers, en apostasiant, n'avoient pas seulement conservé les biens d'église, mais on comptoit deux archevêchés et douze évêchés, avec une infinité d'abbayes, de monastères, de bénéfices de toute espèce enlevés aux catholiques, et devenus la proie même de simples laïques. On n'entendit cependant de toute part que plaintes et murmures formés par les usurpateurs. L'empereur, alors triomphant, s'en inquiéta peu, ainsi que des mouvements de leurs princes. La plupart de ceux-ci, affoiblis par les guerres passées, n'étoient plus en état de se faire craindre. Toute l'Allemagne, à l'exception des électeurs de Saxe et de Brandebourg, se soumit à l'édit dont Valstein, à la tête d'une armée, soutenoit l'exécution. Le duc de Wittemberg, et plusieurs autres princes, restituèrent en effet tout ce qu'ils avoient usurpé. Les villes impériales furent encore plus dociles ou plus timides, et celle d'Augsbourg, d'où la foi luthérienne tiroit son nom, fut la moins ménagée.

C'en étoit fait du colosse protestant, et peut-être de toute la religion protestante en Allemagne, si Valstein, qui ne connoissoit plus de lois quand il étoit à la tête d'une armée, n'eût procédé avec une rigueur qui révolta plus que l'édit même. Ferdinand aggrava le mal, en mêlant toujours ses intérêts à ceux de la religion, et en abusant de son pouvoir pour opprimer la liberté germanique. Son fils qui lui succéda, poussant l'abus encore plus loin que son père, toutes les puissances voisines tremblèrent pour leurs propres foyers : de là cette guerre funeste qui plongea l'empire dans des troubles interminables, durant lesquels la secte recouvra tous les biens dont on l'avoit dépossédée, et de plus s'arrogea des droits exorbitants dont jamais elle n'avoit joui ; ce qu'elle regarda comme sa conquête et son patrimoine inaliénable. Si dans le moment présenté par la Providence, les empereurs eussent tenu contre l'hérésie la marche du roi très-chrétien, il en eût été vraisemblablement du luthéranisme en Allemagne, comme du calvinisme en France.

Mais le jour marqué pour la pleine effusion des miséricordes

du Seigneur sur son Eglise n'étoit pas arrivé; la foi du vrai fidèle devoit même être mise à des épreuves toutes nouvelles. De deux énormes branches de l'impiété travestie en réforme, le huguenotisme n'étoit pas abattu, que de sa souche si malheureusement féconde, il sortit un rejeton nouveau, foible et rampant d'abord dans la poussière des écoles et des cloîtres, évitant le grand jour, et rougissant lui-même de son origine : mais en vain s'efforça-t-il d'étendre les ombres du mystère jusque sur son nom ; au premier trait de son tableau, il n'est personne qui ne le reconnoisse. Rejeton du calvinisme, calvinisme mitigé, ou plutôt mutilé, et simplement dégagé de l'impiété sacramentaire ; du reste, il est à peine un point de doctrine en quoi son patriarche diffère de celui des calvinistes, si ce n'est que l'oracle de Genève ôte au concile même l'autorité que le réformateur ou les réformés d'Utrecht refusent aux pasteurs qui le composent. Chacun peut nommer à présent la secte, qui se donnant pour un fantôme, prend son nom pour une injure.

CCX
ce
CCX
me
CCX
10
CCX
27
CCXX
27
CCXX
cem
15

FERDIN
Maxim
Rodolp
Matthi
Ferdin

Charles
Henri I
Henri I
Louis X

Jean-B
Henri I
la Fr

TABLE

CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,

DEPUIS L'AN 1563, JUSQU'A L'AN 1630.

PAPES.

<p>CCXXI. Pie IV, mort le 9 décembre 1565.</p> <p>CCXXII. Pie V, élu le 7 janvier mort le 1.^{er} mai 1572.</p> <p>CCXXIII. Grégoire XIII, 13 mai 10 avril 1585.</p> <p>CCXXIV. Sixte V, 24 avril 27 août 1585.</p> <p>CCXXV. Urbain VII, 15 sept. 27 sept. 1590.</p> <p>CCXXVI. Grégoire XIV, 5 décembre 15 octobre 1591.</p>	<p>CCXXVII. Innocent IX, 29 octobre 1591.</p> <p>30 décembre 1591.</p> <p>CCXXVIII. Clément VIII, 30 janvier 1592.</p> <p>3 mars 1605.</p> <p>CCXXIX. Léon XI, 1.^{er} avril 1605.</p> <p>27 avril 1605.</p> <p>CCXXX. Paul V, 16 mai 1605.</p> <p>28 janvier 1621.</p> <p>CCXXXI. Grégoire XV, 9 février 1621.</p> <p>8 juillet 1623.</p> <p>CCXXXII. Urbain VIII, 6 août 1623.</p>
--	--

SOUVERAINS.

EMPEREURS.		CASTILLE ET ARAGON :	
Ferdinand I, mort en 1564.		Philippe II,	1598.
Maximilien II, 1576.		Philippe III,	1621.
Rodolphe II, 1612.			
Matthias, 1619.		PORTUGAL :	
Ferdinand II.		Sebastien,	1578.
		Henri I,	1580.
ROIS DE FRANCE.		Antoine,	1590.
Charles IX, 1574.		Philippe I, (2. ^e du nom en Es-	
Henri III, 1589.		pagne)	1598.
Henri IV, 1610.		Philippe II,	1621.
Louis XIII.		Philippe III.	
ROIS D'ESPAGNE.			
NAVARRÉ :		ROIS D'ANGLETERRE :	
Jeanne d'Albret, 1572.		Elisabeth,	1603.
Henri III, qui fut Henri IV pour la France, 1610.		Jacques I,	1625.
		Charles I. ^{er}	

NAPLES ET SICILE :		ROIS DE POLOGNE :	
Philippe II,	1598.	Sigismond Auguste,	1572.
Philippe III	1621.	Interrègne jusqu'en	1574.
Philippe IV.		Henri de Valois,	1575.
		Etienne Bathori,	1587.
		Sigismond III.	
ROIS DE DANEMARCK :		RUSSIE.	
Frédéric II,	1588.	Ivan IV,	1584.
Christiern IV.		Édouard I,	1598.
		Boris,	1605.
ROIS DE SUÈDE :		Le faux Dmitri,	1606.
Eric XIV,	1568.	Vassili Chouiski,	1610.
Jean III,	1592.	Interrègne jusqu'à	1613.
Sigismond,	1604.	Michel Romanol.	
Charles IX,	1611.		
Gustave-Adolphe.			

SECTAIRES.

SECTE des gueux, ou calvinistes, révoltés dans les Pays-Bas,	1566.	premiers principes des mœurs,	1583.
Secte des puritains, ou calvinistes rigoureux en Angleterre,	1568.	Michel de Bay, auteur du baianisme, avec Jean Hessels ou Jean de Louvain,	1589.
Guillaume de Ruremonde, nouveau chef d'anabaptistes,	1580.	Arminius, chef des calvinistes mitigés, dits arminiens et remontrants,	1603.
Luthériens concordistes, ainsi appelés du nom d'un livre contredit parmi eux, et intitulé, <i>la Concorde de Bergue</i> ,	1580.	Gomar, chef des calvinistes rigoureux, appelés gomaristes et contre-remontrants,	1603.
Robert Browu, auteur des puritains brownistes,	1583.	Vorstius, accusé de mêler le socinianisme avec l'arminianisme,	1611.
Fanatisme péruvien, qui tendoit à renverser la papauté, la royauté et les		Secte des presbytériens en Ecosse,	1618.
		Secte des illuminés en Espagne, puis en France,	1623.

PERSÉCUTIONS.

CONTINUATION des ravages et des cruautés des huguenots dans toutes les rencontres où ils se trouvoient en force contre leurs compatriotes catholiques, particulièrement après leur victoire de la Roche-Abeille, et après l'avantage remporté par leur corsaire Sourie sur une flotte portugaise, où il fit égorger de sang froid quarant missionnaires embarqués pour le Brésil.

Cruautés exercées par les Turcs, contre

la foi des traités, sur les chrétiens de Scio et de Chypre qui ne vouloient point renoncer leur religion, et en 1616, sur les missionnaires à C. P.

Persécution exercée avec autant de violence que de perfidie par la reine Elisabeth d'Angleterre, sur des soupçons bien ou mal fondés de conspiration, sans égard au rang même de la reine Marie d'Ecosse, qu'elle fit périr sur un échafaud.

- Commencement des longues et cruelles persécutions du Japon vers l'an 1594, sous l'empereur Taïcosama.
- Persécution générale des fidèles du Japon, d'abord sous l'empire de Taïcosama, qui fit en un jour vingt-six martyrs; bien plus rigoureuse ensuite sous Xogun-Sama, et enfin d'une inhumanité à peine imaginable sous To-Xogun-Sama, qui ne cessa de se baigner dans le sang chrétien, que quand il n'y en eut plus à verser. Ces persécutions générales, jointes à celles qu'exercèrent en différents temps plusieurs petits rois du même empire, firent périr plus de douze cent mille fidèles, le plus grand nombre par des tourments si affreux, que celui du feu pouvoit passer pour une grâce.
- Excès commis sur les catholiques, spécialement sur les prêtres et les religieux, par les protestants révoltés en Bohême.
- Missionnaires persécutés en Turquie, par le ressentiment et les malignes intrigues d'un baïle de Venise.
- Le roi Jacques I.^{er} d'Angleterre, en dépit de la réduction des Rochelois hérétiques et révoltés, renouvela contre ses sujets catholiques et paisibles les anciens édits de persécution, et ordonna d'arrêter tous les prêtres et les religieux.

ÉCRIVAINS ECCLÉSIASTIQUES.

- ONUPHRE Panvini, 1568, continuateur des vies des papes de Platine; auteur d'un traité de la primauté de saint Pierre, et de plusieurs autres ouvrages.
- Claude d'Espence, 1571, célèbre docteur de Paris, l'un des plus profonds et des plus judicieux théologiens de son temps. On a de lui des commentaires sur les épîtres de saint Paul à Timothée et à Tite, un traité des mariages clandestins, avec plusieurs autres ouvrages sur le dogme et la morale, tous écrits avec beaucoup de jugement et de dignité.
- Cornelle Jansénius, évêque de Gand, 1576. Il a laissé une concordance des évangélistes, des commentaires sur plusieurs livres de l'Écriture sainte, et d'autres ouvrages estimés.
- Diègne Covarruvias, 1577, surnommé le Bartole d'Espagne, ne fut pas seulement habile jurisconsulte, mais très-versé dans la connoissance de la théologie, des langues savantes, des belles-lettres, et l'un des hommes les plus érudits de son siècle. Il assista au concile de Trente, comme évêque de Ciudad-Rodrigo, fut un des sujets choisis pour dresser les décrets de réformation, puis fait évêque de Ségovie. Ses ouvrages, en deux volumes *in-folio*, sont remplis de choses excellentes.
- Nicolas Sandar, 1583, savant théologien anglais, quitta sa patrie quand il en vit bannir la religion catholique, pour se retirer à Rome. Ses principaux ouvrages ont pour titre : Du schisme d'Angleterre, de l'Eglise de Jésus-Christ et de la monarchie visible de l'Eglise.
- Saint Charles Borromée, en 1584. Outre ses lettres, les actes de ses conciles, et les instructions à son clergé, qui ont été adoptées par le clergé de France, il a laissé un grand nombre d'autres pieux écrits, dont la partie la plus considérable a été imprimée, et remplit cinq volumes *in-folio*, nonobstant son application à tant d'autres fonctions importantes.
- Antoine Augustin, 1586. Il parut avec éclat au concile de Trente en qualité d'évêque de Lérida, et fut fait par la suite archevêque de Tarragone. Il se rendit très-habile dans le droit civil et canonique, l'antiquité sacrée et profane, les belles-lettres, les langues savantes, et l'histoire ecclésiastique. On

- a de lui quantité d'ouvrages, la plupart estimés. Le plus important est la correction de Gratien.
- Martin Azpilcueta, surnommé Navarre du pays de sa naissance, 1586. Il étoit consulté de toute part, comme l'oracle du droit canonique et civil. Prêtre et chanoine régulier de saint Augustin, il fut fait pénitencier à Rome. Il est peu de cas de conscience, en matière de droit, dont on ne trouve d'excellentes solutions dans ses œuvres, qui forment six volumes *in-folio*. Sa charité, entre ses autres vertus, étoit si remarquable, que sa mule s'arrêtoit, dit-on, à chaque pauvre qu'elle rencontrait, tant son maître étoit accoutumé à n'en passer aucun sans lui faire l'aumône.
- Louis de Grenade, dominicain, 1588. Ce fut un des plus excellents maîtres en la vie spirituelle : ses ouvrages, pieux, solides, éloquents et naturels, sont du petit nombre de ces livres de dévotion qu'on lit toujours avec un goût et un fruit nouveau.
- Jean-Etienne Durant, premier président du parlement de Toulouse, 1589. Il s'est rendu recommandable, dans la ligne ecclésiastique, par son excellent livre latin des rites de l'Eglise.
- Laurence Strozzi, religieuse de l'ordre de saint Dominique, 1591. Elle a composé un livre d'odes et d'hymnes en latin, pour toutes les fêtes de l'année.
- Auger (Edmond), jésuite, 1591. Henri IV l'honora de son estime et de son amitié. L'historien Matthieu lui-même l'appelle le Chrysostôme de la France. On a de ce savant et zélé missionnaire plusieurs ouvrages de controverse, entre autres un catéchisme très-estimé dont on a donné des éditions en latin et en grec.
- Le cardinal François Tolet, jésuite, 1593. Le savant Dominique Soto, qui avoit été son maître, l'appelloit ordinairement le prodige de l'esprit humain. Tolet fut en particulier un des plus grands théologiens du seizième siècle, où ils abondoient. Ses principaux ouvrages sont des commentaires sur saint Jean, et sur différents autres livres de l'Ecriture sainte, et une somme de théologie morale, intitulée l'Instruction des prêtres.
- Pierre Pithou, 1596, calviniste converti, auteur d'un célèbre traité sur les libertés de l'Eglise gallicane. C'est le fondement de tout ce que les autres en ont écrit. (Cet ouvrage, dit le père Feller, a quelquefois besoin de commentaire et lui suscita des contradictions : on prétendit y trouver plus d'un reste de la religion que l'auteur avoit abandonnée, et on ne se trompoit point.)
- Génébrard, bénédictin, docteur de Paris, 1597. Il avoit publié un traité des *Elections*, où il soutenoit que c'étoit au clergé et au peuple à élire les évêques et non au roi. Ce fut un des plus savants hommes de son siècle, et saint François de Sales s'honoroit d'avoir été son disciple. On a de lui une *Chronologie sacrée*, où il y a bien des choses remarquables qu'on chercheroit vainement ailleurs; des Commentaires sur les psaumes, encore estimés, et beaucoup d'autres ouvrages.
- Alphonse Ciaconius, ou Chacon, 1599, dominicain espagnol, qui devint patriarche titulaire d'Alexandrie. Il nous a laissé les vies des papes et des cardinaux. Il ne faut pas le confondre avec Pierre Ciaconius, prêtre espagnol, qui fut employé avec Clavius à la réforme du calendrier, et qui publia des notes excellentes sur Arnobe, sur Tertullien, sur le décret de Gratien, et sur un grand nombre d'autres auteurs.
- Louis de Molina, 1600, jésuite fameux par son traité de la concorde de la grâce et du libre arbitre, enseigna vingt ans la théologie dans l'université d'Ehora, avec grand succès. Outre son traité de la *Concorde*, on a encore de lui, également en latin, des *Commentaires* sur la première partie de la

Se
et
dr
Juil
de
de
po
ch
su
sa
gr
Jacq
na
pl
lai
cha
co
pié
fau
a p
Se
sen
tou
dar
Le ca
célé
dep
qu'
mé
san
élép
soit
vra
cor
No
Ces
dan
imp
Le ca
En
ticu
et p
les
leur
pou
red
Saint
plus
prat

- Somme de saint Thomas, et un grand et savant traité de la justice et du droit.
- Guillaume Estius, ou d'Est, 1613. On a de lui un commentaire sur les épîtres de saint Paul, qui passe justement pour un des meilleurs ouvrages touchant cette matière. Son commentaire sur le Maître des sentences, c'est-à-dire, sa théologie, est aussi dans la plus grande estime.
- Jacques Davy du Perron, 1618, cardinal, archevêque de Sens, et l'un des plus savants hommes de son siècle. Il a laissé un traité de controverse sur l'eucharistie, et plusieurs autres traités contre les hérétiques, avec différentes pièces en prose et en vers. Mais il ne faut pas regarder comme de lui, ce qui a paru depuis sa mort sous le titre de *Peroniana*. Il est contre toute vraisemblance que ce grand homme ait dit toutes les puérités qu'on lui prête dans cet ouvrage.
- Le cardinal Baronius de l'Oratoire, 1619, célèbre par ses annales ecclésiastiques depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'année 1198. Elles sont claires, méthodiques, judicieuses et intéressantes, quoique le style n'en soit pas élégant. Il n'est pas étonnant qu'il se soit glissé bien des fautes dans un ouvrage de cette étendue. Elles ont été corrigées par le P. Pagi, le cardinal Noris, Tillemont et d'autres savants. Ces corrections se trouvent rassemblées dans l'édition précieuse de Venturini, imprimeur de Lucques.
- Le cardinal Bellarmin, jésuite, 1621. Entre ses ouvrages, on fait un cas particulier de la traduction des psaumes, et plus encore de ses controverses que les protestants, par la multiplicité de leurs attaques, ont fait reconnaître pour l'ouvrage qui leur étoit le plus redoutable.
- Saint François de Sales, 1622, auteur de plusieurs ouvrages qui ont inspiré la pratique de la piété aux conditions à qui elle paroissoit le plus étrangère, et l'ont rendue aimable à tout le monde.
- Pierre-Paul Sarpi, dit Fra-Paolo, religieux servite, 1623, fameux par son histoire du concile de Trente, écrite du style d'un vrai protestant, ou d'un renégat artificieux vendu sous main aux protestants. Sarpi est aussi auteur d'une histoire de l'inquisition et d'un traité des bénéfices, que d'autres attribuent à un des ses confrères, Fra-Paolo-Fulgentio.
- Nicolas Coeffeteau, dominicain, évêque de Marseille, 1623. Sa réponse à Marc-Antoine de Dominis, intitulée de la monarchie de l'Eglise, est le principal de ses ouvrages ecclésiastiques, où l'on trouve, outre la solidité, toute la dignité qui convient aux matières de religion, avec beaucoup de clarté, et une pureté de diction rare pour son temps.
- Jean Mariana, 1624. Ce jésuite a donné une *Histoire d'Espagne* fort estimée; des *Scholies* ou notes sur la Bible, dans lesquelles on trouve une dissertation très-savante sur la Vulgate, et d'autres ouvrages. Mais il est surtout fameux par son traité latin *du Roi et de l'institution du Roi*, dans lequel il enseigne sur le tyrannicide une doctrine qu'on ne sauroit trop condamner. Il est toutefois juste de dire qu'à cette époque la même doctrine étoit enseignée par beaucoup d'autres graves auteurs étrangers à sa société.
- Martin Bécane, 1624. Cet autre jésuite, qui fut confesseur de Ferdinand II, a laissé une *Somme de théologie* in-fol.; des traités de controverses estimés; une solide réfutation de l'ouvrage de Marc-Antoine de Dominis; et l'*Analogia Veteris et novi Testamenti*, où il montre admirablement bien les rapports de l'Evangile avec l'ancienne loi.
- Marc-Antoine de Dominis archevêque de Spalatro, 1625, acquit de la célébrité, dans le même goût que Fra-Paolo, par son ouvrage de *Republica*

- ecclesiastica* rempli de principes schismatiques.
- Le cardinal de Bérulle, 1629. On a de lui divers ouvrages de controverse et de spiritualité, qui ne font pas moins d'honneur à sa piété qu'à sa doctrine.
- Laurent Bouchel, 1629. Son manuel du jurisconsulte chrétien, et surtout son recueil des décrets de l'église gallicane sont généralement estimés.
- Thomas de Lemos, dominicain espagnol, 1629. Il a beaucoup écrit et disputé sur les matières de la grâce; et il a composé un journal des *Congrégations de Auxiliis*, où il assista en qualité de consultant.

PRINCIPAUX CONCILES.

- CONCILE** de Reims, tenu en 1564, pour recevoir le concile de Trente, et travailler à la réforme du clergé. On y dressa une profession de foi conforme à celle de Trente, et dix-neuf réglemens de discipline tirés du même concile. On y prononça aussi la contumace contre le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, qui professoit le calvinisme, et s'étoit marié avec effronterie.
- Concile** de Cambrai, 1565. On y fit une profession de foi, et des statuts de discipline conformes à ceux de Trente.
- Conciles** tenus à Milan par saint Charles Borromée, au nombre de six; savoir, en 1565, 1569, 1573, 1576, 1579, et 1582. Ces conciles, joints aux onze synodes diocésains de saint Charles, ne laissent rien à désirer pour le gouvernement parfait d'un diocèse, et sont une preuve sensible que ce saint prélat avoit été particulièrement suscité de Dieu pour retracer cet art divin dans ces derniers siècles. Toutes les églises qui veulent se rapprocher de l'antiquité sainte, ne peuvent rien faire de mieux que d'étudier la discipline de Milan, image d'ailleurs la plus fidèle de celle de Trente.
- Conciles** de Tolède, de Sarragosse, de Valence et de Salamanque, 1565, ou peu après, pour l'acceptation du concile de Trente, et le rétablissement de la discipline.
- Concile** de Milan, 1569, sur la discipline, l'administration des sacrements et les devoirs des ecclésiastiques. On y renouvelle la défense de saint Pie V, faite aux médecins, de visiter un malade après trois jours de maladie, s'il ne s'est pas confessé. Les actes de ce concile, divisés en trois chapitres qui comprennent chacun un grand nombre de décrets, sont des nonumens précieux du zèle et de la piété de saint Charles Borromée.
- Concile** national des Pays-Bas, tenu à Malines, 1570. On y fit un décret formel pour adopter à la lettre la profession de foi du concile de Trente, et pour en recevoir uniformément la discipline. Il y fut aussi résolu qu'on feroit souscrire à Baius, ainsi qu'aux autres docteurs de Louvain, la bulle qui condamnoit ses erreurs.
- Concile** de Milan (3.^e provincial), 1573. Saint Charles y fait dresser plusieurs réglemens sur la sanctification des fêtes, l'établissement des écoles, la célébration de l'office divin, les devoirs des curés, des chanoines, des religieuses et autres points de discipline.
- Concile** de Tortose en Catalogne, 1575. On y fit des réglemens sur la discipline.
- Concile** de Milan, 1576. Il s'y trouva onze évêques avec le visiteur général apostolique. On y fit un grand nombre de réglemens, dont quelques-uns concernent les évêques et les clercs, leurs études et la vie édifiante qu'ils doivent mener; les religieuses et les devoirs qu'elles ont à remplir.

Concile de Milan, 1579. Tous les états de la province s'y trouvèrent comme dans les précédents, et saint Charles en fit encore l'ouverture. On y traita de ce qui regarde la prédication et la doctrine chrétienne; du soin des malades en temps de peste, et des devoirs que les pasteurs ont alors à remplir; des séminaires, du devoir des examinateurs, de la vie des clercs... Quinze évêques en souscrivirent les actes.

VI. e Concile provincial de Milan, 1582. Saint Charles assisté de neuf évêques en fit encore l'ouverture par un discours où il exhorte les prélats à mener une vie vraiment apostolique. On y traita de ce qui nuit à la conservation de la foi, comme la lecture des mauvais livres et le commerce des hérétiques; de ce qui concerne l'office divin, les indulgences des 40 heures, les processions, les funérailles, l'instruction qu'on doit aux soldats, les synodes, etc. Ce concile fut le dernier tenu par le saint archevêque, modèle des pasteurs, et surtout des prélats.

Conciles tenus à Rouen en 1581, à Reims, à Bordeaux et à Tours en 1583, à Bourges en 1584, à Aix en 1585, et à Toulouse en 1590. Dans tous ces conciles, les évêques français ne se contentant pas de recevoir les décisions dogmatiques de Trente, en firent passer dans leurs églises, au moins indirectement, les règles de mœurs et de discipline, en tout ce qui n'étoit pas arbitraire ou relatif aux droits des souverains. (Nous ne croyons pas que le concile de Trente ait touché aux droits des souverains, ni que ces conciles aient eu la pensée que leur prêtre l'auteur. V. Labbe, t. 15, où ils se trouvent, et surtout, p. 862. On voit dans les actes qu'ils furent soumis avec le respect convenable à l'autorité et au jugement de l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les églises, pour être corrigés et confirmés.)

Conciles de Mexico en 1585, et de Lima

vers le même temps. On y fit, pour les Américains convertis à la foi, un grand nombre de réglemens, tirés du concile de Trente, ou de ses principes.

Concile de Toulouse, 1590, par le cardinal de Joyeuse. On y fit des réglemens très-utiles sur les devoirs des évêques, des chapitres, des curés, des prêtres et des clercs, des prédicateurs, des vicaires forains et des moniales ou religieuses.

Concile d'Avignon en 1594, pour réformer les mœurs et la discipline d'une manière parfaitement conforme à celle de Trente.

Concile d'Aquilée, 1596. On y fit dix-neuf chapitres de réglemens, en conformité et en exécution des décrets de discipline du concile de Trente.

Concile de Diamper, aux indes orientales sur la côte de Coromandel, 1599. Il fut célébré par l'archevêque de Goa contre les nestoriens et autres hérétiques. *Harduin. t. 10.*

Conciles d'Avignon en 1606, de Malines en 1607, de Narbonne en 1609, et de Grasse ou d'Embrun en 1610, pour mettre en pratique, ou tenir en vigueur la discipline de Trente.

Conciles des provinces de Sens et d'Aix, tenus en 1612, pour la condamnation du richérisme, ou de certains principes de rébellion contre les deux puissances.

Concile de Mésopotamie en 1612, par Elie patriarche de Babylone, pour recevoir ou publier la profession de foi de Paul V.

Assemblée des Etats de 1614, et 1615, où la chambre du clergé n'ayant pu obtenir la publication royale du concile de Trente, prit le seul parti honorable qui lui restoit. Les prélats s'y engagèrent par serment à garder les ordonnances du concile. Ils réglèrent en même temps qu'afin d'en rendre la réception plus solennelle, on tiendrait dans six mois des conciles provinciaux; et que, pour cet effet, les archevêques et évêques absents seroient suppliés de

tenir lesdits conciles et ensuite leurs synodes. Ce décret fut signé par le cardinal de la Rochefoucault, par sept archevêques, quarante-cinq évêques, trente ecclésiastiques, et ensuite par les cardinaux de Gondi et du Perron.

(*D'Avrigny.*)

Synode célèbre de Senlis, 1620, par le cardinal de la Rochefoucault. Il y fut déclaré qu'on recevoit le concile de Trente, et que désormais on seroit obligé en conscience de l'observer en tout, à la réserve des droits et des usages légitimes du royaume.

Concile de Bordeaux, 1624, par le car-

dinal de Sourdis, avec ses suffragants.

On y publia, en vingt-deux chapitres, une suite de canons de discipline conformes à ceux de Trente. Plusieurs

évêques en firent aussi de semblables. Quelques évêques qui sont venus après eux, dit d'Avrigny, n'ont pas moins fait valoir les décrets du concile de Trente, surtout ceux qui leur étoient favorables, et qui, en maintenant la subordination nécessaire, rendent les ecclésiastiques, séculiers et réguliers, plus dépendants qu'ils n'étoient depuis long-temps en vertu de diverses concessions ou des anciens usages.

agents.
apitres,
ne con-
lusieurs
blables.
as après
a moins
ncile de
étoient
nt la su-
t les ec-
ers, plus
depuis
es con-

